
the
university of
connecticut
libraries


hbl, stx
DC 801.W36S35
Histoire de Wazemmes /
3 9153 00483344 0

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DE LA

PROVINCE DE CAMBRAI

Tome VI

HISTOIRE

DE

WAZEMMES

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DE LA

PROVINCE DE CAMBRAI

ANNALES

Tome VI.



SECLIN
IMPRIMERIE HUE-THUET
22, Rue d'Arras

LILLE
LIBRAIRIE H. PIQUE
61, Rue Basse

1912

HISTOIRE

DE

WAZEMMES

PAR

l'abbé A. SALEMBIER

CURÉ D'AVELIN

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES



SECLIN
IMPRIMERIE HUE-THUET
22, Rue d'Arras

LILLE
LIBRAIRIE H. PIQUE
61, Rue Basse

1912

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

au 15 juillet 1912.

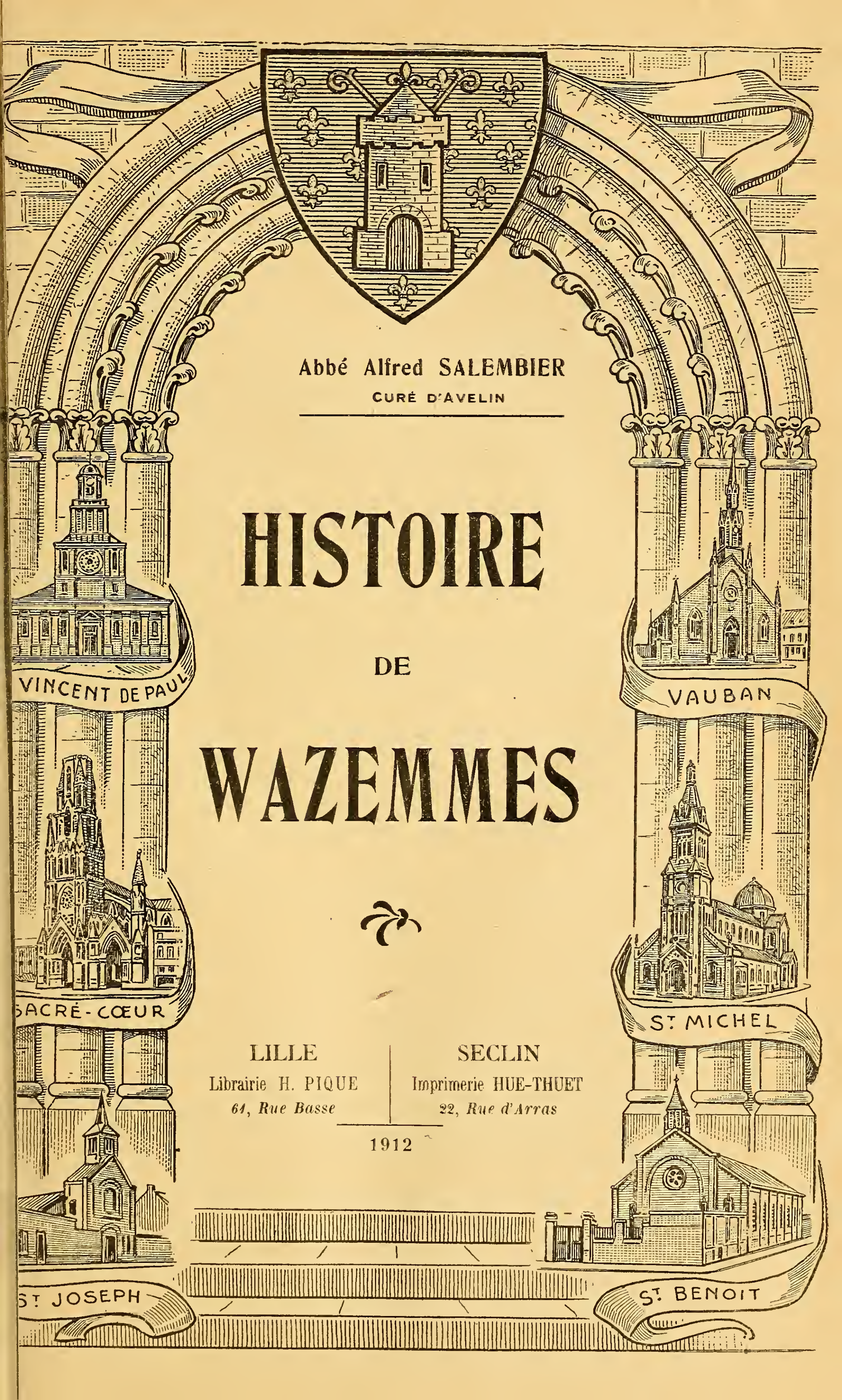
I. — Bulletin mensuel. — Seize volumes in-octavo, 5.295 pages, 1.005 gravures, dont 750 armoiries et 12 ex-libris. (Tome XVII en cours d'impression).

II. — Mémoires. — Dix-huit volumes in-octavo, 8.167 pages, 530 gravures, dont 396 armoiries et 66 ex-libris. (Tomes I à VI, *Cartulaire, documents et histoire de Saint-Pierre de Lille,* par Mgr Hautcœur. — Tome VII, *Les salons de Lille,* par M. L. Lefebvre. — Tomes VIII à XI, *Épigraphie de l'arrondissement de Lille,* par M. le chanoine Th. Leuridan. — Tomes XII à XV, *Généalogies lilloises,* par M. Denis du Péage. — Tomes XVI et XVII, *Histoire de la Sayetterie à Lille,* par M. Maurice Vanhaeck. — Tome XVIII, *Histoire de la Chirurgie à Lille,* t. I, *Documents,* par M. Edm. Leclair.)

III. — Répertoire bibliographique. — Il comprend actuellement 657 fiches contenant 4.910 mentions.

IV. — Fédération d'art et d'histoire régionale. — Ce Bulletin comprend actuellement 78 numéros et 192 pages.

V. — Annales. — Tome I. *Armorial des communes du département du Nord,* par M. le chanoine Th. Leuridan. (In-octavo, VIII-344 pages, 672 gravures. dont 662 armoiries.) Tome II. *Archives de la famille de Beaulaincourt, Première partie,* par MM. R. Rodière et Ch. de la Charie. In-octavo, VIII-448 pages, 8 gravures, dont 1 ex-libris). — Tome III (sous presse). — Tomes IV et V. *Tables de la série B des Archives du département du Nord,* par M. le chanoine Th. Leuridan. (In-octavo, XII-796 pages). — Tome VI. *Histoire de Wazemmes,* par M. l'abbé A. Salembier. (In-octavo, VIII-460 pages, 130 gravures).



Abbé Alfred SALEMBIER
CURÉ D'AVELIN

HISTOIRE
DE
WAZEMMES

LILLE
Librairie H. PIQUE
61, Rue Basse

SECLIN
Imprimerie HUE-THUET
22, Rue d'Arras

1912

PRÉFACE

Comment la jolie bourgade de Wazemmes d'autrefois, avec ses ruisseaux sinueux, avec ses vertes prairies pleines de fraîcheur et d'ombrage, avec ses moulins pittoresques et ses aspects charmants, s'est-elle transformée en une grande ville, annexée en 1858 à une ville plus grande encore ?

Par quelle étonnante métamorphose la paroisse de 200 âmes du XVe siècle est-elle devenue aujourd'hui la mère de six paroisses comptant ensemble 90.000 habitants et comment six églises de styles divers ont-elles remplacé la petite chapelle de jadis ? Qui retrouverait l'ancienne et paisible résidence du Seigneur-Évêque de Tournai au sein de ce quartier de Wazemmes, avec sa laborieuse fourmilière d'hommes, sortant de cent établissements industriels, ses cheminées fumantes, ses rues tirées au cordeau, ses tramways électriques, ses larges boulevards, ses squares et ses glacis verdoyants ?

Hélas ! s'il faut employer le langage un peu démodé de la mythologie, depuis longtemps les nymphes du paysage de Wazemmes ont disparu avec les oiseaux et les fleurs ; les cygnes aux blanches ailes se sont envolés avec la poésie ; les rangées d'arbres sont tombées sous la hache dévastatrice ; les canaux se sont transformés en égouts souterrains, les moulins à vent ont disparu devant les conquêtes de la vapeur, et les blanchisseurs sont allés porter leur industrie hors des remparts ; le bruit des tramways et des sirènes remplit les rues nouvelles de la cité ancienne ; les promeneurs et les rêveurs sont allés chercher à Lambersart ou ailleurs un peu de verdure et de calme. La banlieue d'autrefois est presque devenue le cœur de la ville d'aujourd'hui. Tout s'est modifié et même complètement transformé. Ce qu'on appelle le confort et le progrès y ont peut-être beaucoup gagné ; le bonheur du peuple, sa santé morale et physique en ont-ils profité dans la même mesure ?

C'est cette extraordinaire métamorphose que ce volume raconte et explique en détail.

En livrant cette histoire au public, on me permettra d'acquitter un devoir de reconnaissance envers M. le chanoine SALEMBIER qui, bien des fois, le soir, a écouté la lecture de ces pages fraîchement composées et m'a prodigué ses conseils d'historien. Reconnaissance également à M. le chanoine LEURIDAN qui a pris la peine de lire mon manuscrit, de le mettre au point et d'en faire accepter l'impression par la *Société d'Études de la province de Cambrai*, à M. l'abbé WARICHEZ, l'archiviste si distingué de l'évêché de Tournai, et enfin à MM. les conservateurs des dépôts d'archives de Lille, d'Arras, de Mons et de Bruxelles.

Le lecteur aura comme moi des sentiments de gratitude envers les amateurs d'histoire locale, Wazemmois pour la plupart, qui m'ont permis d'illustrer ce livre. Ce sont M. Antoine SARAZIN-DESTAILLEURS, Mrs Jules et Antoine SCRIVE-LOYER, M. Henri FAURE-DELAVAUX, Mrs Maurice et Stanislas MOURCOU, Mmes Alfred THIRIEZ et LEPERCQ-MOURMANT.

Avelin, ce 16 juillet 1912.

Alfred SALEMBIER,

Curé d'Avelin.

DIVISION DE CET OUVRAGE :

L'histoire de Wazemmes se divise en cinq parties :

1° La seigneurie et la commune depuis les origines jusqu'à la Révolution.

2° La paroisse depuis 1066 jusqu'à 1789.

3° La Révolution à Wazemmes.

4° L'administration communale depuis 1803 jusqu'à 1858, date de l'annexion.

5° Les annales paroissiales depuis la Révolution jusqu'à nos jours.



PLAN FIGURATIF
DE LA
COMMUNE DE WAZEMMES
AVANT LA RÉVOLUTION

PREMIÈRE PARTIE

La Seigneurie — La Commune

CHAPITRE I

TOPOGRAPHIE DE WAZEMMES

ÉTYMOLOGIE DU MOT WAZEMMES; SON ORTHOGRAPHE AUX DIVERSES ÉPOQUES. — LA COMPOSITION DU SOL DE WAZEMMES; SON ALTITUDE; SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE; SA SUPERFICIE; SES LIMITES. — DIMINUTION DE SON TERRITOIRE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BANLIEUE ET PAR LES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DE LILLE : AGRANDISSEMENT DE 1603, LA PORTE DU MOLINEL ET LA PORTE NOTRE-DAME; AGRANDISSEMENT DE 1670, LA PORTE DES MALADES ET LA PORTE DE PARIS; LA PORTE DE WEPPES ET LA PORTE DE LA BARRE. — LES RIVIÈRES ET LES CANAUX : LA DEULE, LE FOURCHON OU L'ARBONNOISE, LE CANAL VAUBAN, LE CANAL DES STATIONS, LA DIGUE. — LES GRANDES VOIES DE COMMUNICATION. — LES TROIS FAUBOURGS DE WAZEMMES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS ANCIENS : LES MOULINS, LES VIEILLES RUES, LA FERME SAINT-NICOLAS, LA BOUVAQUE, LA FERME DES CORBEAUX, LA CENSE DES COCQUELETS, LE JARDIN DU PRÉVÔT, LE CHATEAU SAINT-MARC, LES REDOUTES DE WAZEMMES, LA CITADELLE.

ÉTYMOLOGIE. — Les étymologistes nous enseignent que le nom de Wazemmes tire sa signification de deux mots germaniques : *Was*, qui signifie marais, et *Hem* qui veut dire maison, demeure. Wazemmes [1] était donc primitivement une terre marécageuse sur laquelle étaient construites des habitations [2].

1. A rapprocher de ce mot : Hem, Warhem, d'origine similaire.

2. Esquermes, dont le territoire est contigu à celui de Wazemmes, a aussi la même signification « Ce mot, dans sa racine, semblerait se rapporter à un terrain bas et marécageux. » Chanoine SELOSSE. *Histoire d'Esquermes*, p. 3.

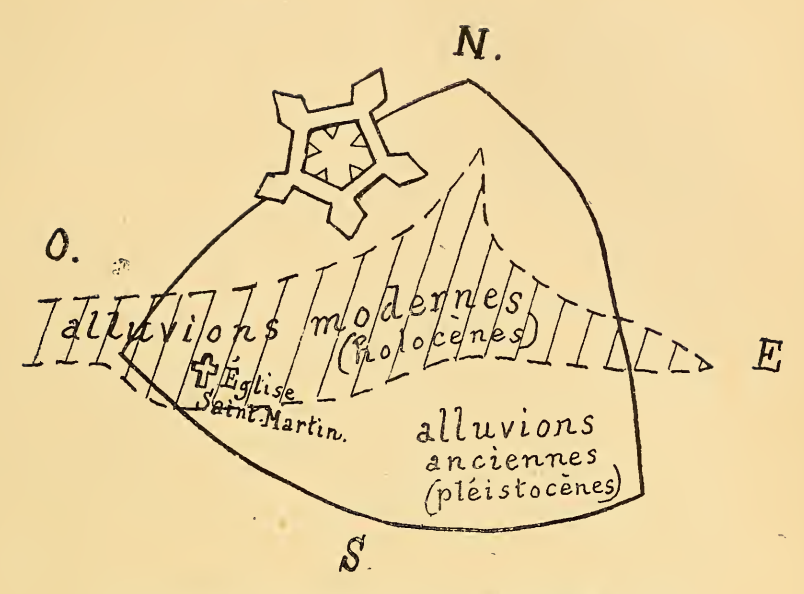
Orthographe. — Dans le cours des siècles, le nom deWazemmes a été orthographié de différentes manières. En latin, on l'écrivait : *apud Wasemias* (1066 et 1202), de *Wasemiis* (1195). En français, c'était *Wasemmes* (1144 et 1341), *Wasemes* (1215), *Wassemmes* (1300), *Wasennes* (1452). Bien souvent, durant le XVIIe et surtout le XVIIIe siècle, on orthographiait *Wazenne* ; mais à partir du XIXe siècle on écrivit *Wazemmes*, comme on le fait encore aujourd'hui.

Composition du sol. — Comment s'est formé le sol de Wazemmes ? A la suite de quelles évolutions géologiques est-il devenu tel que nous le voyons aujourd'hui ? Un géologue distingué, M. l'abbé Delépine, docteur ès-sciences, professeur aux Facultés catholiques de Lille, a bien voulu, sur notre demande, nous envoyer une savante communication qui nous renseigne parfaitement sur le sol de Wazemmes et de la ville de Lille.

« Voici comment, dit-il, on peut reconstituer la série des phénomènes qui se sont déroulés depuis le commencement de l'époque quaternaire dans la région aujourd'hui occupée par la ville de Lille.

Sur un fond constitué par la craie blanche recouverte elle-même par des sables et argiles tertiaires, des cours d'eau se sont établis. Ils ont raviné la surface du sol, laissant subsister seulement au Nord et à l'Ouest de la ville des lambeaux du terrain tertiaire. Par contre ils charriaient et déposaient dans toute la région des séries successives de graviers, sables et limons. Ces dépôts ont constitué un manteau d'alluvions largement étalées, recouvrant actuellement la craie dans la région de Lille.

A la surface du sol ainsi formé (alluvions pleistocènes sur un fond crayeux), une rivière s'est établie qui est devenue la Deûle actuelle et qui a effectué elle-même, au cours des périodes historiques, un double travail de creusement et de remblaiement ; elle a d'abord raviné et parfois enlevé jusqu'à la craie la nappe d'alluvions anciennes. Ainsi fut creusée une dépression qui traverse en écharpe la moitié occidentale de la ville et se dirige du Sud-Ouest au Nord-Est.



ALLURE DE LA ZONE DES ALLUVIONS MODERNES A LILLE

Dans la suite, cette dépression s'est comblée peu à peu : la tourbe s'est développée par endroits, formant avec le limon déposé par le cours d'eau une argile tourbeuse dont les couches alternent avec des cordons de sable et de galets de craie. Limons, tourbe, sable constituent par leur ensemble un sol d'alluvions dites modernes (ou holocènes). Le lit actuel de la Deûle n'occupe plus qu'une portion réduite de son ancienne vallée.

Dans ces conditions, toute la partie occidentale de Wazemmes, comprenant le faubourg de la Barre et une partie du faubourg Notre-Dame jusqu'à l'église Saint-Pierre Saint-Paul, serait située dans cette zone transversale dont le sol est formé par les alluvions modernes. L'autre partie de la commune reposerait sur les alluvions anciennes. »

Altitude. — L'altitude moyenne de Wazemmes est de 21 mètres 50 au dessus du niveau de la mer pour les faubourgs Notre-Dame et de la Barre et de 24 mètres 50 pour le faubourg de Paris.

Situation géographique.— Cette commune était située à 50° 38′ 44″ de latitude Nord et à 0° 43′ 37″ de longitude Est.

Superficie. — La superficie totale du territoire de Wazemmes était de 263 hectares pour les trois faubourgs, d'après le cadastre établi en 1829.

Limites. — La commune de Wazemmes était limitée du côté de Lambersart, au Nord, par la Citadelle et la Deûle jusqu'au pont de Canteleu. Du côté d'Esquermes, à l'Ouest, par une ligne droite partant du pont de Canteleu, traversant le pensionnat Blanche de Castille, poursuivant cette ligne par les rues actuelles Henri Loyer, Deschodt et des Rogations. Au Sud, un chemin qu'on appelait le chemin des Bois partait de la rue des Rogations jusqu'à la rue d'Arras; de la rue d'Arras on côtoyait la commune de Faches par un chemin qu'on appelait des Margueritois, qui allait jusqu'au chemin du Bas-Liévin; on longeait alors la commune de Ronchin, depuis le chemin du Bas-Liévin jusqu'à la rue de Douai, et, au delà, en ligne droite jusqu'à la commune de Fives. A l'Est, se trouvait la commune de Fives jusqu'aux remparts de la ville, contigus à Wazemmes.

Les érudits lillois pensent avec quelque raison que le territoire de Wazemmes allait jusque vers les limites des rues Jean-Roisin et de la Vieille-Comédie en suivant le cours imprécis d'un affluent de la Deûle. Il serait donc difficile d'établir une démarcation exacte entre les deux territoires. Nous verrons par la suite que ces limites se modifièrent à mesure que la ville de Lille s'agrandissait aux dépens de la commune voisine.

Diminution du territoire. — Le territoire de Wazemmes a été considérablement diminué dans les derniers siècles par les agrandissements successifs de son envahissante voisine.

Déjà, par son ancienne banlieue, Lille s'étendait sur tout le terrain placé à proximité des remparts. En 1267, on délimita à nouveau l'enceinte de la ville avec l'approbation de la comtesse Marguerite. Cette délimitation hors

la porte de Saint-Pierre partait d'un endroit appelé *l'Épine* et suivait un chemin se dirigeant vers *Beaurepaire* jusqu'au petit pont de pierre par lequel on va à Lambersart.

De ce point, la limite allait au Moulin du Buquet dont les remaniements opérés par Vauban ont fait disparaître toute trace, et de là au moulin del Saulch situé sur le Fourchon. Elle suivait alors un chemin de terre aboutissant au grand chemin vers Loos, devenu de nos jours rue Léon-Gambetta, passait à *la croix au delà des Malades* qui est sur le chemin allant à Douai. Ce point devait se trouver à l'ancienne bifurcation des rues de Douai et d'Arras, vers l'extrémité du boulevard des Écoles. De la croix des Malades elle se dirigeait vers la croix hors Fives.

Cette ligne de banlieue correspondait à peu près à la rue Solférino actuelle et contenait environ 150 hectares.

Le 23 avril 1670, Louis XIV accorda à la ville de Lille une nouvelle banlieue qui comprenait sur Wazemmes quatre bonniers pris dans le faubourg de la Barre [1].

D'autre part, à sept reprises différentes, l'enceinte de Lille fut agrandie. Avant le XIIe siècle, elle ne comprenait pas plus de dix hectares, soit dix fois la Grand'Place actuelle.

Les trois premiers agrandissements ne firent que développer l'enceinte de la ville ; mais à partir du quatrième agrandissement datant de 1603, nous voyons le territoire de Wazemmes diminuer au profit de sa puissante et quelque peu avide voisine, dont chaque progrès ne fait qu'aiguiser l'appétit et préparer les voies à l'absorption totale.

L'agrandissement de 1603 était projeté depuis longtemps. En 1562, les échevins avaient présenté à Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, une requête sollicitant l'autorisation d'agrandir la ville, depuis la porte des Malades jusqu'à celle de la Barre. Mais les troubles religieux qui survinrent et le gouvernement despotique du duc d'Albe firent ajourner ce projet. En 1598, sous

---

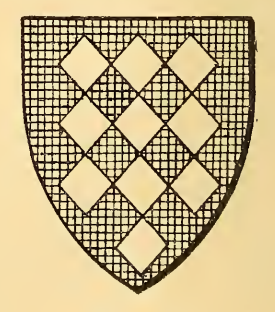
1 *Archives municipales de Lille*, carton 68 des affaires générales.

le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle, les échevins renouvelèrent leur demande et furent assez heureux pour obtenir gain de cause par une ordonnance du 4 juin 1603. Toute la partie annexée comprenait la rue de Denain, les bains Lillois, la rue Lydéric, la place Jacquart, la rue Jeanne Maillotte, la place Richebé, la rue Gombert, les squares Jussieu et Dutilleul, d'une superficie de 115 hectares, et diminuait d'autant notre territoire. Les fortifications correspondantes furent achevées en six années.

Pour permettre à la ville d'élargir son enceinte, Michel d'Esne, évêque de Tournai, et seigneur de Wazemmes, renonça à ses droits sur quelques terrains englobés dans le nouveau périmètre. Bien vite, des difficultés s'élevèrent pour désigner la paroisse à laquelle appartiendrait ce territoire ainsi enlevé et incorporé à la ville.

Wazemmes avait des droits incontestables. Pour lever toute difficulté, l'Échevinage de Lille écrivit à l'évêque de Tournai ; il lui dit que les chemins qui conduisaient à l'église de Wazemmes étaient si fangeux qu'il était difficile d'y parvenir ; d'ailleurs il ne convenait pas que « des habitants de ville fussent paroissiens d'une église de village ». Il suppliait en même temps l'évêque de permettre aux habitants qui avaient élevé des maisons de grand prix sur cette partie annexée d'être paroissiens des paroisses adjacentes. De plus, il promettait de justes indemnités à la cure de Wazemmes. Ces raisons étaient excellentes. Il arriva en effet qu'en 1605 le cadavre d'un nommé Dufresne ne put être « convoyé » à Wazemmes, à cause de la difficulté des chemins.

L'évêque de Tournai, Michel d'Esne, écrivit au curé et aux égliseurs de Wazemmes et leur conseilla d'accepter cette proposition. On pourra plus tard bâtir une église dans ce nouveau quartier, ajouta-t-il.



ARMES DE MICHEL D'ESNE

De fait, le Magistrat de Lille se réunit plusieurs fois pour examiner cette importante question. Le lieu dit le Four en Pèvele fut choisi ; l'édifice devait être construit sur le plan de l'église Saint-Maurice et la ville prenait toutes les dépenses à sa charge [1]. Mais les curés de la ville ne voulurent rien entendre ; ils s'opposèrent à ce projet et portèrent le litige en cour de Rome devant la Sacrée Congrégation du Concile. Celle-ci décida que les maisons comprises dans la nouvelle enceinte seraient annexées aux anciennes paroisses et qu'une nouvelle église n'était pas nécessaire.

La question était résolue ; la ville, autorisée par lettres patentes des Archiducs Albert et Isabelle, paya une indemnité annuelle au curé et au clerc de Wazemmes [2]. En somme, cet agrandissement profita aux paroisses de Saint-Maurice, de Sainte-Catherine, de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur.

La porte du Molinel construite vers 1300 et située dans la rue du même nom un peu au delà de la rue de l'A.B.C. fut supprimée. Elle était pourvue de barbacanes, ouvrages avancés destinés à en défendre l'accès. Elle fut remplacée par la porte Notre-Dame ou de Béthune. Celle-ci fut construite en hâte vers 1621 et offrait un certain caractère architectural [3]. Elle était située à l'entrée de la rue Gombert, place Richebé.

---

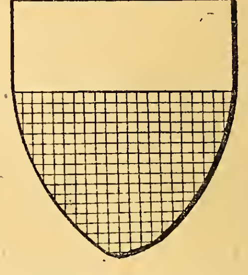
1 Edm. Leclair, dans le *Bulletin de la Société d'études*, t. XIV, p. 261.

2 « A maistre Pasquier Legrand, prebtre, pasteur de Wazemmes, la somme de trois cens vingt livres parisis pour une année de reconnoissance arbitrée et tauxée par la Seigneurie Illustrissime nonche appostolique à cause de la dismembration de la cure de Wazemmes et de ce que avoit été reprins au ragrandissement de ceste ville et application au faicte aux anchiennes paroisses d'icelle ville, eschue au Noël XVI^c et quatorze (1614) par ledit arbitrage et tauxation dudit Seigneur, nonche appostolique, ordonnance et quittance rendues . . . . III^c XX l. (320 livres).

A Quintin Meurin, clercq de la paroisse de Wazemmes, la somme de vingt quattre livres parisis à luy accordée par Messeigneurs du Magistrat de ceste ville pour une année de reconnoissance . . . . XXIV livres ».

3 Le Musée de Lille possède une partie du garde-corps de cette porte.

Ce fut sans doute pour élever la porte Notre-Dame qu'une ordonnance prononça l'union à la ville de deux bonniers dont la haute justice appartenait à l'évêque de Tournai, à cause de sa seigneurie de Wazemmes. De ce fait, la ville de Lille s'engagea à solder une somme de 2000 livres parisis à Mgr Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournai à cette époque [1].



ARMES DE MAXIMILIEN VILAIN DE GAND

Le sixième agrandissement, celui de 1670, eut pour auteur Vauban, qui fit surgir du sol notre redoutable citadelle. Le célèbre ingénieur conçut le dessein grandiose d'étendre l'enceinte de Lille au Nord-Est et d'englober dans la ville nouvelle tout le faubourg Saint-Pierre. Il voulait en même temps faire régner une large esplanade entre la ville et la forteresse. La construction de la citadelle et ce nouvel agrandissement enlevèrent encore à Wazemmes et au faubourg de la Barre une certaine partie de leur territoire.

Cette entreprise gigantesque répondait aux desseins de Louis XIV qui voulait faire de la ville de Lille une place forte de premier ordre, le boulevard de la France du côté du Nord et l'anneau le plus formidable de la fameuse *ceinture de fer*.

Le 23 avril 1669 intervenait avec la ville un accord aux termes duquel « elle s'engageait à verser une somme de 200,000 florins à titre de participation dans la dépense en échange d'un agrandissement de la banlieue et de l'extension des droits et privilèges du Magistrat aux quartiers à annexer. »

Ce nouvel agrandissement amena la démolition de la porte des Malades et de celle de la Barre. Celle des Malades était très ancienne ; elle existait en 1255 et était appelée *porta leprosorum*, porte des lépreux, à cause de la

---

1 *Archives départ. du Nord*, B. 1647, 52me reg. des Chartes.
Archives du chapitre de Tournai. Wazemmes.— Compte XIII de la ville de Lille, année 1617.



LA PORTE DE LA BARRE AU XVIIe SIÈCLE

léproserie qui existait un peu plus loin. La nouvelle porte des Malades, devenue à la Révolution porte de Paris, fut bâtie par Simon Volant des Werquins en 1682. C'est un très beau morceau d'architecture. La porte de la Barre a remplacé la porte de Weppes, qui se trouvait auprès de la rue Esquermoise et qui fut démolie en 1538. En 1674, la porte de la Barre, placée alors à la hauteur de la rue Saint-Martin, fut reculée plus loin au delà du champ de Mars. Elle n'offrait rien de remarquable. C'était un passage voûté dans un mur. Elle fut démolie en 1862.

Le septième agrandissement, celui de 1858, consacra notre déchéance communale. Nous en reparlerons à la fin de ce volume.

Rivières et Canaux. — L'hydrographie trouve sa place et joue son rôle dans la naissanee d'un bon nombre de villes et de villages. La nécessité de s'alimenter d'eau potable et de se grouper le long d'une rivière, autour d'une source, d'un puits profond, ou encore la facilité de communication avec les centres voisins favorisaient l'établissement définitif d'une famille ou d'une peuplade. C'est ainsi que la fontaine del Saulch a pu attirer dans son voisinage nos premiers ancêtres et que la Deûle leur a fourni ce chemin liquide, cette route qui marche, dont ils avaient besoin pour se relier avec le centre qu'ils avaient quitté. Plus tard, quand ils furent implantés définitivement, ils commencèrent le percement des chemins et des grandes routes qui leur procuraient une plus grande facilité dans le développement de leur vie habituelle ou de leurs opérations commerciales.

La rivière près de laquelle nos premiers ancêtres s'établirent est la Deûle [1]. Cette rivière (70 kilom.) prend sa source dans le Pas-de-Calais, à Carency, où elle est appelée Souchez, arrose Lens, entre dans le Nord près

---

1 Cf. C. Paeïle, archiviste de Lille. *Mémoire sur les rivières et canaux de la ville de Lille.*

J. Gosselet, professeur à la faculté des sciences de Lille, *Géographie physique du Nord de la France et de la Belgique*

A. Richebé articles de la *Dépêche*, au jour le jour, t. IX, p. 369 et t. X, p. 77.

de Bauvin, passe à Haubourdin, à Lille, où elle prend le nom de Haute-Deûle, Moyenne-Deûle et Basse-Deûle. Elle reçoit les eaux de la Marque à Marquette, traverse Wambrechies et Quesnoy et se jette dans la Lys à Deûlémont. La Deûle navigable depuis 1242 de Lille à Deûlémont fut, trente ans plus tard, reliée à la Bassée et canalisée jusqu'à Lille.

Un peu en aval de la Planche-à-Quesnoy, au Fourchon, la Deûle se divisait naturellement en deux branches. La branche se dirigeant vers le pont de Canteleu fut seule canalisée, l'autre qui descendait vers Esquermes, Wazemmes et le centre de Lille, fut laissée telle que la nature l'avait faite et prit le nom de Fourchon ou d'Arbonnoise.

Depuis la réunion de Lille à la France par Louis XIV et depuis la construction de la citadelle, la Deûle a subi une transformation complète aux abords de la ville. Au dernier agrandissement de 1858, on fit dévier de nouveau la rivière près du Grand-Tournant pour la relier directement à la dérivation de l'Esplanade.

L'historien Buzelin loue dans un de ses chapitres la limpidité des eaux de la Deûle. Combien les habitants de ses rives souhaiteraient qu'il en fût encore ainsi ! Espérons que les réclamations très légitimes des riverains et du *Consortium* seront enfin écoutées. Puisse-t-on arriver à faire disparaître les nombreuses causes d'infection ! Notre rivière cessera alors d'être considérée comme un égoût à ciel ouvert, et méritera peut-être encore d'être célébrée par les Buzelins de l'avenir.

Le Fourchon ou l'Arbonnóise. — Au-delà de la Planche-à-Quesnoy, la Deûle, nous l'avons dit, se divisait en deux branches. Celle qui pénètre à droite, après avoir traversé Esquermes, faisait tourner les moulins de Wazemmes, au lieu dit *Rouge Porte*, à l'intersection du boulevard Vauban et de la rue Nationale [1], puis elle coulait dans les

1 Sur la place de Tourcoing, on a retrouvé beaucoup de blocs de craie qui étaient évidemment apportés. C'était l'emplacement d'un ancien gué. On y a recueilli de nombreuses pièces de monnaie.

prairies qui faisaient partie du château de l'évêque de Tournai, laissait ce château, l'église de la paroisse et la cense Saint-Nicolas à droite, et faisait tourner le moulin del Saulch. Il entrait ensuite dans la ville derrière le palais de Rihour, dont il alimentait les fossés, il activait le cours des différentes rivières intérieures et tombait enfin dans la Basse-Deûle.

C'était là le lit primitif de la Deûle qui n'avait pas à cette époque l'allure calme que nous lui connaissons de nos jours. Le Fourchon était alors, qui le croirait ? une sorte de torrent, et son cours rapide lui avait creusé un lit dans la craie jusqu'au niveau de l'affleurement des sources naturelles. Souvent, dans les crues subites d'hiver, le fleuve minuscule débordait et inondait les champs voisins. Une tempête dans un cours d'eau ! On ne s'attendrait pas à rencontrer un torrent à Wazemmes et à Lille. C'était probablement le seul de Flandre.

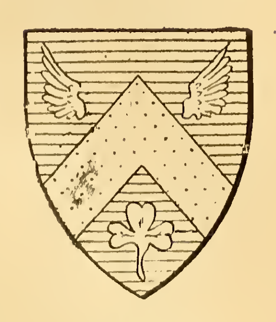
Un grand amateur de choses lilloises nous a raconté dans des pages intéressantes les parties de plaisir de sa jeunesse, le long des cours d'eau de Wazemmes. « Jolie promenade de l'Arbonnoise ! Que de gentils souvenirs tu nous rappelles ! Tes eaux claires et limpides, tes rivages verdoyants et fleuris, tes ombrages, tes cygnes nous poursuivant d'une manière menaçante et agressive, lorsque nous approchions trop près de leur retraite, tes pêcheurs lançant l'épervier ou piquant de leur trident les anguilles endormies dans la vase, nos promenades en flottille, nos barquettes chargées de jeunes gens gais comme des pinsons !... [1] »

Il ne reste rien de ces belles promenades d'antan, rien, sinon un poétique et regretté souvenir !

Le Canal Vauban. — Le creusement de ce canal fut décidé au moment de la construction de la citadelle. En vue d'épargner les charrois qui ruinaient le pays

1. Louis Legougeux, *Souvenirs lillois*, p. 219.

et n'amenaient en hiver que peu de matériaux, Simon Volant [1], l'auxiliaire de Vauban, lui proposa de creuser un canal partant de la Haute-Deûle aux environs du village d'Esquermes, pour aboutir aux fossés de la Citadelle, en passant par Wazemmes. Ce projet de canal réussit à souhait, et au début de 1669, un seul bateau faisant chaque jour plusieurs voyages amenait plus de pierres que cent chariots n'eussent pu en conduire dans le même temps [2].



ARMES DE SIMON VOLANT

Vauban, par ce canal, avait pris toutes les eaux de l'Arbonnoise. Celle-ci ne fut plus alimentée que par les rigoles d'assèchement du territoire d'Esquermes que Vauban fit passer par un siphon sous son nouveau canal. Mais cette contribution peu abondante se perdit dans les prés des blanchisseurs et ne put fournir l'eau nécessaire pour alimenter les moulins de Wazemmes et le moulin del Saulch ; ceux-ci cessèrent alors de tourner.

Le Canal des Stations. — En 1514, des travaux avaient été entrepris par le Magistrat de Lille pour ménager un large lit aux rigoles descendant des hauteurs du faubourg des Malades et empêcher par ce moyen l'envasement des fossés de la place dans lesquels elles portaient directement le limon entraîné avec elles. C'est ce qu'on a appelé le fossé de maître David ou ruisseau des Coullins, agrandi en 1541 par Jean Pasquier, maître des œuvres de la ville de Lille. Ce fossé allait de la porte des Malades à la porte Notre-Dame.

Ce premier ouvrage fut reconnu insuffisant et l'on décida, en 1565, de rejeter les eaux des champs dans un canal en communication avec le Fourchon. Ce canal

---

1. Simon Volant appartenait à une famille de maîtres maçons lillois, dont la généalogie a été donnée par M. P. Denis du Péage, dans les *Mémoires de la Société d'études*, t. XIII, p. 843.

(2) M. Sautai, *L'Œuvre de Vauban à Lille*.

s'embranche sur le Fourchon à l'ancien cabaret de l'Arbonnoise, et suit la rue actuelle des Stations [1]. Il laisse à gauche le château de l'évêque, l'église et le cimetière de la paroisse et arrive à l'étang du Molinel près de la porte de ce nom. Après avoir longé la cense des Corbeaux comprise dans l'agrandissement de 1603, il baigne le quartier populeux qui longe le canal des Hybernois et se jette dans ce cours d'eau.

En 1637, le canal des Stations fut approfondi et élargi depuis le pont proche du cimetière d'Esquermes jusqu'à celui de Beaufremez [2]. Depuis 1883 ce canal est couvert et sur son emplacement une grande et large rue a été ouverte.

On a regretté longtemps à Wazemmes la belle promenade qui longeait le canal des Stations et surtout le petit sentier bordé de fossés et de jeunes arbres qui menait du pont de l'Écluse (situé à hauteur de la rue Colbert) au village d'Esquermes. Les eaux limpides et poissonneuses du canal ajoutaient encore à la fraîcheur et à la poésie de cette avenue. D'autre part, elles offraient aux nombreux blanchisseurs établis le long de ses rives les moyens d'exercer leur profession. Mais l'industrie, qui avait déjà gâté les eaux de la Deûle, devait aussi souiller celles du canal des Stations. Les promeneurs s'en désolèrent et les blanchisseurs essayèrent en vain de s'opposer à la contamination des eaux qui leur apportait un grave préjudice et parfois la ruine.

La Digue. — La digue, construite en 1699, avait pour but de pouvoir couvrir d'eau un espace de terrain assez considérable que les assiégés inondaient au besoin pour garantir la ville de Lille en cas d'attaque. Elle unissait aussi les quatre redoutes situées le long de sa rive droite. Après la traversée des fortifications à la

---

1 Cette rue est appelée ainsi à cause des sept oratoires dédiés à la Vierge et placés sur cette voie depuis Lille jusqu'à la chapelle de N.-D. de Réconciliation à Esquermes.

2 Le pont de Beaufremez se trouvait à l'angle de la rue Jean-sans-Peur et de la rue Jacquemars Giélée.

porte de Béthune, elle suivait à droite la rue Jacquemars Giélée jusque vers la rue de Puébla. Elle traversait la place des Halles Centrales, longeait la rue Solférino, la rue de la Digue et aboutissait à un barrage près de l'école de Natation.

La promenade de la Digue était très pittoresque et très recherchée des Lillois. Une double ligne de peupliers que l'on apercevait de fort loin, les jolis jardins que traversaient les ruisseaux des blanchisseurs, les ponts rustiques, les petites fermes, les coquettes maisons de campagne, les cygnes aux blanches ailes qui animaient le paysage, tout cela semblait fait à souhait pour le plaisir des yeux et formait, dit-on, un paysage des plus enchanteurs. Wazemmes était alors par ses belles promenades et son site pittoresque un lieu de rendez-vous cher à la population lilloise. C'était le Bois de Boulogne de l'époque.

Les Voies de Communication. — Après les rivières et les canaux, des routes facilitaient les échanges commerciaux. Plusieurs voies de grande communication sillonnaient notre territoire.

Au faubourg Notre-Dame, la rue Notre-Dame, aujourd'hui Léon Gambetta, reliait la ville de Lille à celle de Béthune. Deux grandes routes traversaient également le faubourg des Malades, l'une conduisait à Arras, l'autre à Douai. Ces deux rues ont conservé leur dénomination ancienne.

Les trois Faubourgs. — Dans son organisation intérieure, Wazemmes se composait de trois faubourgs, celui de *Notre-Dame* qu'on a appelé plus tard faubourg de *Béthune* à cause de la voie qui le traverse ; le faubourg des *Malades* ou faubourg de *Paris* ou encore Moulins-Lille ; enfin le faubourg de la *Barre* qui prit le nom de Vauban à cause de la citadelle que ce grand ingénieur éleva sur le territoire.

Le Faubourg Notre-Dame formait le centre, et possédait l'unique église qui réunissait tous les fidèles. A côté de l'église et du cimetière situés sur la Place



PROMENADE DE LA DIGUE

actuelle Philippe de Girard se voyait le château de l'évêque avec ses prairies, ses jardins et ses bois qui s'étendaient du côté d'Esquermes. Sur le territoire de ce faubourg s'élevaient le château de Donchin, les redoutes de l'Eseau et de Wazemmes [1], les moulins de Wazemmes, del Saulch cité dès 1291, de la Bouvaque, de l'Escaille (1653), de la Vallée (1551), la Nouvelle Aventure sur la place de ce nom, la chapelle de Notre-Dame de Bohain, au bout de la rue Notre-Dame. Les plus vieilles rues de ce faubourg étaient la rue de l'évêque, la rue Notre-Dame ou du faubourg de Béthune, la rue Ratisbonne, la rue de Flandre, la rue Manuel, la rue Sainte-Barbe.

Dans la rue du Port prolongée, on voyait encore, il y a quelques années, une ferme d'une certaine importance qui appartenait à l'hôpital Saint-Nicolas et qui s'appelait la *ferme de Saint-Nicolas*. Elle se nommait aussi ferme Nauwelaerts, parce que les Nauwelaerts, de père en fils, en avaient été longtemps les locataires. Mais avant eux ce manoir était occupé en 1670 par Charles Blanquart, et, en 1695, par Jean Bataille, son beau-fils. Le corps de logis a été abattu en 1899 pour livrer passage à la rue du Port prolongée.

Un peu plus haut dans le contour de la rue de Flandre, rue Henri Kolb et rue Manuel, était un endroit qu'on appelait la *Bouvaque* où se trouvait en 1400 un lieu manoir appartenant à Jean Fremault. Là s'élevait également un moulin à moudre le blé, acquis en 1443 par l'hôpital Comtesse. C'est à cet endroit que l'on abattait les animaux vieux ou malades et qu'on les enterrait.

Près de la porte du Molinel, sur un terrain compris dans l'agrandissement de Lille de 1603, était située la ferme *des Corbeaux*. Non loin de cette propriété, se trouvait aussi la cense *des Cocquelets* dont une rue de Lille a conservé le nom. Une partie des constructions

---

1 La redoute de Wazemmes était située sur l'emplacement actuel des Halles Centrales ; celle de l'Eseau a été remplacée par le Palais-Rameau.

de cette cense se voit encore dans cette rue; on y distingue une porte et une tour.

Le faubourg des Malades était célèbre par la *léproserie des ladres bourgeois* de Lille, par le fief et la seigneurie du *Petit Billau*, qui était comme le cœur de ce faubourg, par la *Justice de Lille* qui y était installée, par les nombreux moulins qui trouvaient sur cette hauteur le vent nécessaire pour se mettre en branle.

Le faubourg de la Barre, ou quartier Vauban[1] possédait un des établissements les plus anciens de Wazemmes : c'est un manoir appelé *le Froidmetz*, connu de nos jours sous la dénomination de *Jardin du Prévôt*,



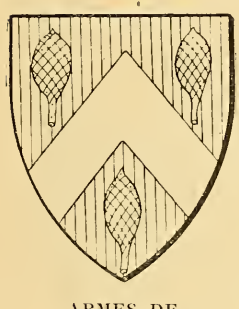
LE JARDIN DU PRÉVÔT

rue de la Digue. Déjà, en 1236, la comtesse Jeanne donnait en aumône à l'hôpital Comtesse « le fonds de la maison de Froidmetz, à Wazemmes ».

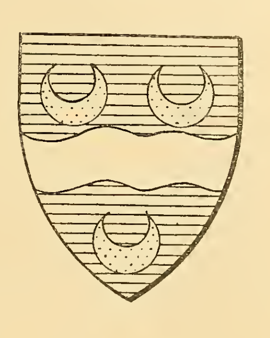
1. C'est à Vauban que tout ce quartier semble avoir été consacré. Le quai et le port Vauban, le jardin Vauban, le boulevard Vauban rappelleront aux générations futures le nom de ce grand Français.

Des fossés poissonneux entouraient cette agréable habitation ; la pèche était louée par l'hòpital à des particuliers. On cite par exemple Gilles Warin, orfèvre à Lille, qui, en 1500, loua « toute la pêche au lieu du Froidmetz pour neuf ans, moyennant un loyer annuel de 12 livres, et à charge de livrer à l'hòpital, chaque année, pendant le carême, un demi-cent d'anguilles vives ».

En 1568, le Froidmetz était loué à Jacques Grard, qui fut condamné par les échevins de Lille pour insolvabilité. Trois ans plus tard, ce lieu manoir et jardin de plaisance avec les eaux, pècheries, depuis le moulin de Wazemmes jusqu'au moulin del Saulch furent accordés en bail à Antoine de la Rivière, puis à Jean Lepez, marchand, à Maximilien Guilleman, licencié en droit, à Messire Jean des Trompes, président de la Chambre des Comptes de Lille, qui l'occupa pendant trente ans. En 1618, cette maison de campagne fut cédée en bail emphytéotique de cent ans au prévòt de la ville de Lille, Pierre le Pippre.



ARMES DE
J. DES TROMPES

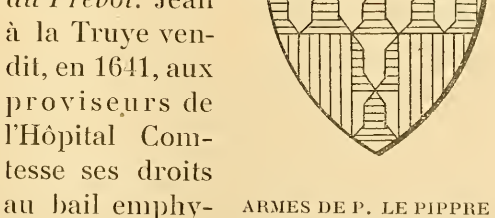


ARMES DE
MAX. GILLEMAN

A partir de cette époque, le Froidmetz prit le nom de *Jardin du Prévôt.* Jean à la Truye vendit, en 1641, aux proviseurs de l'Hôpital Comtesse ses droits au bail emphytéotique qui avait été accordé au prévòt Le Pippre.



ARMES DE
JEAN A LA TRUYE

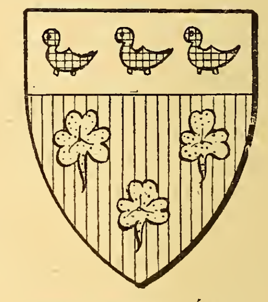


ARMES DE P. LE PIPPRE

Le Jardin du Prévôt fut alors occupé par les cultivateurs de la cense voisine del Saulch et le célèbre lieu manoir du Froidmetz subit le sort de presque tous les établissements de ce genre ; il fut converti en estaminet vers 1717. Le jardin contenant 10 cents de terre fut divisé en dix parts et donné en culture à plusieurs locataires. Le droit de pèche fut loué séparément.

Le faubourg de la Barre comprenait aussi le *château Saint-Marc*, dont les propriétaires prenaient le nom de seigneurs de Saint-Marc, ou seigneurs de la Barre. En dépit du nom apostolique qu'ils portaient, ces gentilshommes ne furent pas toujours des parangons de vertu et leur conduite parfois n'avait rien d'évangélique ; nous le verrons plus tard.

Parmi les seigneurs de Saint-Marcq, nous avons relevé les noms suivants : Guillaume de la Barre (1497), Vincent de Marcques (1534), Mahieu de Marcques (1538), Paul de Marcq, écuyer, seigneur de la Barre (1712), Philippe Le Clément, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, décédé mayeur de Lilte en 1714, et ses descendants qui ajoutèrent à leur nom celui de leur seigneurie de Saint-Marc.


ARMES DES LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ.

Au même faubourg de la Barre on voyait encore le *nouveau moulin* construit en 1710, le moulin du *Petit-Riez* mentionné en 1306, puis les moulins à eau *del Saulch* à usage de fouler draps, loués à Wuillaume Deleporte en 1487, le *moulin du Pont de France* placé à l'intersection de la rue de Toul et de la rue du Port, et qui appartenait à la famille Petit ainsi que le moulin du Petit-Riez.

Les Redoutes. — Plusieurs redoutes avaient été élevées au faubourg de la Barre : celle du *Riez de Canteleu* et celle du *Wault* [1]. Toutes ces fortifications, ainsi que

---

1. La redoute du Wault qui était celle qu'on désignait probablement sous la dénomination de redoute de la Barre, avait été construite sur un terrain de 12 cents de terre appartenant à l'Hôpital Comtesse Les chefs d'état-major de Lille l'ont occupée depuis 1717, malgré les réclamations de

celles de l'Eseau et de Wazemmes avaient été édifiées en 1667, lorsque les Français, sous les ordres de Louis XIV, vinrent mettre le siège devant Lille.

La Citadelle. — La Citadelle de Lille, chef-d'œuvre de Vauban, fut commencée à la fin de l'année 1667, sur des terrains qui faisaient partie de la commune de Wazemmes et du faubourg de la Barre. En février 1668, quatorze cents paysans et les nombreux soldats de la garnison amenaient du bois de la forêt de Nieppe, des abbayes de Cysoing et de Loos, des bois voisins de Phalempin, pour la charpente et les palissades. Ils charriaient en même temps des moëllons qu'on tirait des carrières de Lezennes, de Templemars, d'Ennequin, de la porte des Malades et des environs de l'abbaye de Loos. Le bloc crétacé de notre terroir fut fortement entamé par la pioche de ces milliers de travailleurs. D'autres matériaux provenaient de la destruction du château de Warneton.

Le marquis d'Humières, gouverneur de Flandre, posa la première pierre le 17 juin 1668. Pour activer les travaux et amener les matériaux à pied d'œuvre, un canal fut construit à travers les villages d'Esquermes et de Wazemmes, nous l'avons vu.

La majeure partie de la citadelle, avec sa chapelle, ses chemins couverts, ses courtines, ses demi-lunes, ses escarpes et contrescarpes, était achevée, quand Louis XIV vint la visiter en 1670. Il donna aux travaux le coup d'œil du maître, et il combla l'illustre ingénieur de ses félicitations les plus vives et les mieux méritées. Il aurait pu lui dire à cette époque ce qu'il lui écrivit plus tard après le siège de Philisbourg : « Vous savez depuis longtemps ce

---

l'hôpital à qui ce terrain appartenait. Plusieurs plaintes furent adressées au roi en 1778 et 1781. A cette époque justice fut rendue à l'hôpital par le marquis de Ségur, qui attribua aux officiers évincés, à titre d'indemnité et de gratification annuelle, une somme de 260 livres.

Il y avait des pigeons dans la redoute ; peut-être les officiers s'en servaient-ils déjà pour la facilité des communications en temps de guerre. Les terrains avoisinants, ainsi que la pêche dans les fossés qui entouraient la redoute, étaient concédés par l'hôpital Comtesse à l'aide-major qui avait la garde de la redoute ou à des particuliers.

que je pense de vous et la confiance que j'ai en votre savoir et en votre affection. Je vous recommande absolument de vous conserver pour le bien de mon service [1] ».

Divisions administratives. — Au point de vue administratif, Wazemmes était encore divisé en quatre parties. 1° La partie *Tournaisis,* qui contenait environ 19 bonniers autour de l'église et qui dépendait de l'évêque de Tournai. L'évêque étant le seigneur du clocher avait le droit, à ce titre, de gouverner tout le village. 2° La partie appelée *terre de ville* ou *banlieue* contenait une bande de terrain longeant la ville de Lille dans les trois faubourgs et sur laquelle la ville prélevait certains droits sur les boissons. 3° *Le Billau,* qui contenait 6 bonniers au faubourg de la Barre et 11 bonniers au faubourg des Malades à l'intersection des rues de Douai et d'Arras. 4° Tout le reste appartenait à la partie dénommée Châtellenie de Lille. Nous reviendrons nécessairement et plus longuement sur ces divisions administratives au chapitre de l'administration communale.

Le lecteur peut maintenant se rendre compte du terrain sur lequel va se dérouler la série des événements qui constituent l'histoire de Wazemmes. Il pourra placer dans leur cadre naturel les récits qui vont suivre. Ainsi leur compréhension en sera rendue plus facile et leur souvenir plus durable.

---

1. Vauban voulait encore en 1705 et 1706 léguer à la Flandre Française un dernier bienfait en mettant Lille en relation directe avec la mer, par le territoire exclusivement français. Le grand ingénieur ne put exécuter ce plan à cause de l'opposition du magistrat de Lille. C'est le projet de *Lille port de mer,* dont le XXe siècle verra sans doute la réalisation pour le plus grand bien de nos relations commerciales.

CHAPITRE II

LES ORIGINES DE WAZEMMES
LA SEIGNEURIE

DÉCOUVERTES SUR LE TERRITOIRE DE WAZEMMES ATTESTANT L'ANTIQUE ORIGINE DE CETTE LOCALITÉ. — LES PREMIERS HABITANTS : MÉNAPIE ; MÉLANTOIS. — LA LÉGENDE DE LYDÉRIC ET PHINAERT. — LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE DE LILLE. — LE CHATEAU DE PLAISANCE DES ÉVÊQUES DE TOURNAI A WAZEMMES. — L'OURS DE WAZEMMES. — VISITES ROYALES ET PRINCIÈRES AU CHATEAU. — LE CHATEAU DEVENU FERME. — LE CHEMIN DE L'ÉVÊQUE. — ARMOIRIES DE WAZEMMES.

Pendant longtemps, les historiens et les archéologues lillois ont cru qu'il était impossible de trouver soit à Lille, soit à Wazemmes et à Esquermes, des vestiges antiques, car on partait toujours de cette idée que notre territoire n'était aux temps anciens qu'un vaste marécage impropre à toute habitation. Des découvertes faites par Mr Henri Rigaux, ancien archiviste de la ville de Lille et archéologue distingué, nous permettent actuellement d'affirmer que Wazemmes était habité aux temps préhistoriques, à l'âge de la pierre polie et à l'âge du bronze [1].

Sur l'emplacement du collège Saint-Joseph, rue Solférino, on a trouvé à une certaine profondeur des vestiges de constructions romaines. Au dessus s'étaient

---

1. L'humanité primitive a traversé diverses périodes que l'on distingue d'après les outils dont l'homme se servait. Voici comment les savants contemporains établissent les grandes divisions des temps préhistoriques :

L'âge de la pierre taillée ou paléolithique, époque où les hommes n'avaient pour armes et pour outils que des silex taillés grossièrement et par éclats.

L'âge de la pierre polie ou néolithique, époque où les hommes avaient des armes et des outils en pierre polie.

L'âge du bronze, époque où les hommes de l'Europe occidentale se fabriquaient exclusivement des armes et des outils avec le bronze.

L'âge de fer, époque où les peuples de l'ouest de l'Europe commençaient à utiliser le fer.

formés postérieurement plusieurs lits de limon tourbeux provoqués par des débordements de la Deûle. Le même fait a encore été observé sur un point voisin, rue Jacquemars-Giélée, chez M. Delcourt-Decoster. Dans une couche de tourbe on a rencontré une hache en pierre polie, de petits pilotis en chêne, un silex taillé et une bague en or très curieuse, composée de trois anneaux enlacés.

Il y avait donc là un *centre d'habitations préhistoriques* qui a été révélé encore par la trouvaille d'une hache d'un type inusité en os poli, vers la propriété de M. H. Verly (rue Solférino, 7), et celle d'une hache en bronze vers l'endroit où se trouvait jadis la fontaine del Saulch. Ce centre d'habitation s'est d'ailleurs continué à *l'époque gallo-romaine.*

Au boulevard Bigo-Danel, à la limite du territoire d'Esquermes [1], près de l'emplacement de l'ancien café Mabille, on a trouvé un ancien gué placé dans la tourbe et composé d'une couche de craie de plus d'un mètre de hauteur ; on y a recueilli divers débris de poterie et des monnaies dont les plus récentes étaient à l'effigie de l'empereur Posthume (267 après J.-C.). Dans la propriété de M. Thiriez, rue Nationale, les fouilles ont mis à jour une grande quantité de tuiles romaines et quelques débris de poteries de la même époque. Au couvent des Carmélites on a trouvé également des tuiles romaines sous les alluvions de la Deûle. Rue Colson, on a découvert aussi des débris de tuiles et de poteries romaines. En 1870, dans la rue Solférino, en faisant une tranchée pour les eaux d'Emmerin, on a rencontré des tuiles, des poteries romaines et des restes d'habitations. Dans les fouilles du presbytère du Sacré-Cœur, on a trouvé une grande quantité de tuiles romaines et de débris amassés en silos. Aux environs du collège Saint-Joseph, on a mis au jour

---

1 Cette localité a d'ailleurs des titres plus anciens que Lille et Wazemmes. Elle est citée en 864 dans un acte de Charles-le-Chauve confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Bavon à Esquermes. Le roi Lothaire fait encore mention de ce village dans un acte de 967.

des fragments d'enduits peints. Au Palais Rameau, existaient des traces des deux lits successifs de la Deûle et particulièrement du lit de craie du moyen âge ; on y a rencontré de plus de nombreuses traces d'habitations gallo-romaines et des restes assez importants d'hypocauste, lesquels ont d'ailleurs été conservés dans les fondations. Tous les environs du square Rameau sont pleins de débris romains qui prouvent qu'il y avait là un centre d'habitations. A la place Philippe-de-Girard on a découvert une *sépulture mérovingienne*. Le centre antique se perpétuait donc à cette époque. Plus tard encore, c'est aux abords de la place Philippe-de-Girard que l'évêque de Tournai établit son château et qu'on avait érigé l'église.

L'ancien faubourg des Malades, actuellement Moulins-Lille, a aussi fourni sa part dans ces trouvailles archéologiques. « En 1901, on a découvert, rue Fénelon, un vase romain qui semblait provenir d'une sépulture. Or, tout dernièrement, en creusant un aqueduc dans cette même rue, on a rencontré deux sépultures romaines. Dans la première, le mort avait à ses pieds trois vases en terre rouge garnis d'un manche et un vase en forme de verre à boire. Il y avait aussi une pièce de monnaie qui a disparu malheureusement. A cinquante mètres plus loin on a trouvé une seconde sépulture. Ces sépultures étant à inhumation et non à incinération, on ne peut les faire remonter au delà du IVe siècle [1] ».

La conclusion s'impose d'elle-même. Bien qu'aucun écrit antérieur au onzième siècle ne signale l'existence de Wazemmes, il serait puéril de prétendre que notre territoire n'a pas été habité avant cette époque. Des représentants de l'âge de la pierre polie et du bronze, de l'époque romaine et de la période mérovingienne ont occupé successivement notre sol. Les traces qu'ils nous ont laissées ne sont pas sans doute ces ruines grandioses de bains, de cirques, de temples et de palais qu'on peut

---

1 Henri Rigaux. *Commission historique du département du Nord*, séances du 3 avril 1900 et du 11 juin 1901.

rencontrer à Senlis, à Metz ou à Trèves. Mais les débris qu'on a retrouvés établissent d'une manière certaine l'existence de ces antiques populations, et nous initient jusqu'à un certain point à leurs mœurs.

Les premiers habitants. — De quelle race étaient ces premiers habitants de Wazemmes et de toute la région ? Ils appartenaient à la tribu des *Ménapiens*. César nous apprend qu'à une date reculée les Ménapiens, d'origine germanique, avaient traversé le Rhin et s'étaient établis dans le pays à cause de la fécondité du sol.

Poussés toujours par le besoin d'extension, par leurs instincts nomades et leurs goûts aventureux, ils vinrent peupler notre pays de Tournai, après avoir traversé la contrée qu'on appela plus tard la Hollande et le Brabant. Ils s'établirent dans la région de Lille, Courtrai, Audenarde, Gand, Bruges et s'étendirent sur toute la rive gauche de l'Escaut, ainsi que sur les côtes de la mer jusqu'aux frontières des Morins.

Ces régions habitées par les Ménapiens et les Morins furent soumises en même temps à la domination romaine et formèrent plus tard *la seconde Belgique*. Elles reçurent aussi, quelques siècles après, la forte empreinte de l'organisation franque, et virent s'opérer, sur notre frontière, la fusion entre les Gaulois et les Germains.

Sur ce même territoire nous retrouvons plus tard la Châtellenie de Lille qui correspondait à peu près à la circonscription actuelle de l'arrondissement. La Châtellenie se divisait en cinq quartiers : *le Mélantois* [1], *le Carembaut, la Pèvele, le Ferrain et le Weppes.* Wazemmes était un des 27 villages du Mélantois, qui avait Seclin pour chef-lieu. Le chef de tout le pays était le comte qui avait sa résidence à Lille au palais de la Salle. C'est pourquoi tous les vassaux du comté tenaient leurs fiefs de la *Salle de Lille.*

---

1. Le Mélantois est cité pour la première fois en 670 par Saint-Ouen dans la vie de Saint-Eloi, puis dans l'acte de partage des états de Louis le Débonnaire, en 835.

La rue actuelle du Mélantois rappelle cette ancienne division topographique.

Lydéric et Phinaert. — Dès les temps les plus reculés, le sort de Wazemmes ne se sépare point de celui de Lille. En effet, la première origine de la cité lilloise se rattache à une poétique légende. Or, c'est à Wazemmes qu'elle s'est déroulée et que le héros de cet antique récit aurait été élevé. La fontaine del Saulch se trouvait à l'angle actuel du passage de ce nom et de la rue de Bourgogne [1]. Une plaque scellée dans le mur de la maison qui occupe à peu près cet emplacement porte cette inscription :

FONTAINE	FONDATION
DEL	DE
SAULX	LILLE
An. 620.	An. 620.

Rappelons en quelques lignes cette légende qui se trouve mentionnée pour la première fois dans une chronique flamande du milieu du XVI[e] siècle. [2]

Vers l'an 620, Salvaert, comte de Dijon, se rendant en Angleterre avec sa noble épouse Ermengarde et une suite nombreuse, s'arrêta au château du Buc. Phinaert, farouche seigneur du pays, exerçait ses brigandages dans toute cette région. Sur ses ordres, des gens apostés tombèrent à l'improviste sur Salvaert et les siens et les massacrèrent, excepté Ermengarde dont ils s'emparèrent.

Celle-ci parvint à se sauver et trouva un refuge près d'une fontaine ombragée de saules, où, vaincue par la fatigue, elle s'endormit.

La Sainte Vierge lui apparut tenant dans ses bras un bel enfant : « Ne perdez pas courage, lui dit-elle, bientôt vous serez mère d'un fils qui vengera son père, sera le sauveur de son pays, et vous mettra vous-même en liberté.»

---

1. M. Vanhende affirme que l'emplacement de la fontaine del Saulch devait se trouver dans le jardin du palais Rameau, derrière la partie postérieure de l'édifice (Chon, *Promenades lilloises*, p. 172).

2. Voir : A de Saint-Léger. *La légende de Lydéric et les forestiers de Flandre* dans le *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, T. XXVI, p. 115.

A son réveil, Ermengarde vit devant elle ce fils qui devait être Lydéric. Mais Phinaert la découvrit bientôt; pour sauver son nouveau-né, Ermengarde le cacha dans une touffe de feuillage et se laissa emmener prisonnière.

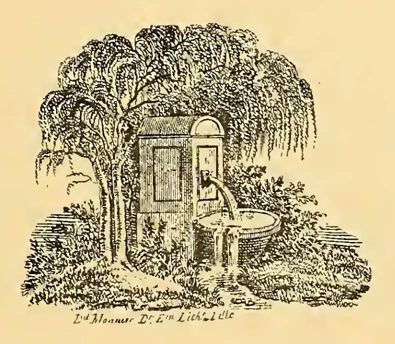


LA VISION D ERMENGARDE
(vitrail de Notre-Dame de la Treille)

L'enfant, sauvé par un ermite, fut élevé avec le lait d'une biche. Plus tard, il fut conduit en Angleterre, se rendit habile dans le métier des armes, provoqua Phinaert en combat singulier et délivra sa mère. Il fut nommé par le roi Clotaire II forestier de Flandre, et devint le fondateur de la ville de Lille.

Du château du Buc il ne reste pas un vestige, ni même une mention dans aucun des historiens, mais il est curieux de constater que la légende de Lydéric place la fontaine Del Saulch en un endroit reconnu seulement de nos jours comme habité dès les temps préhistoriques.

« Il est fort possible, dit M. H. Rigaux [1], que ce centre d'habitations dont nous avons constaté les traces dans le sol avait été provoqué par le voisinage d'une fontaine dont les eaux, nécessaires d'abord pour la subsistance des premiers habitants, devinrent sacrées par la suite comme la plupart des sources. Il est même permis de croire que cette fontaine n'était autre que la fontaine Del Saulch dont on voyait encore les traces lors de la construction du Palais Rameau et que la tradition qui rattachait cette fontaine à l'origine de notre histoire repose sur un fond de vérité [2] ».



SCEAU MUNICIPAL DE WAZEMMES EN 1842 REPRÉSENTANT LA FONTAINE DEL SAULCH

La Collégiale de Saint-Pierre. — Jusqu'au XI[e] siècle, l'histoire de Wazemmes, comme celle de Lille d'ailleurs, ne repose que sur des conjectures plus ou moins fondées. Le plus ancien titre authentique relatif à l'exis-

1. *Bulletin de la Commission historique du département du Nord,* tome XXVI, p. 245.

2. A plusieurs reprises, les Lillois et les Wazemmois tentèrent d'élever un monument rappelant la légende de la fontaine Del Saulch. Une souscription fut ouverte en 1849 « dans le but de rendre aux eaux de cette source leur pureté et leur abondance et de les couronner d'un monument simple

tence de Wazemmes remonte au glorieux comte de Flandre Baudouin V, dit Baudouin de Lille, qui peut être considéré comme le véritable fondateur de cette ville.

En 1066, Baudouin V et Adèle de France, sa femme, fondèrent à Lille la célèbre collégiale de Saint-Pierre. Un érudit de mérite, M. A. Desplanques, disait en 1863 :

« Le Chapitre de Saint-Pierre de Lille tient une grande place dans l'histoire de la Flandre wallonne. Son origine se confond avec celle de la ville dont il porte le nom; ses développements ont puissamment contribué au progrès de la civilisation dans la campagne environnante; enfin sa longue et glorieuse existence est parallèle à celle du corps municipal de Lille, avec lequel il a longtemps partagé le gouvernement intérieur de la cité.

Au point de vue artistique et littéraire, l'influence de cette illustre corporation dans nos contrées n'est pas moins remarquable. La musique et les arts de dessin ont fleuri sous son patronage. L'enseignement de ses écoles rivalisait, au moyen âge, avec celui des plus célèbres universités.

Sous le rapport religieux, l'insigne collégiale, avec ses quarante chanoines et les nombreux desservants attachés aux églises et chapelles de sa dépendance, satisfaisait aux nécessités du culte, aux fonctions du ministère sacerdotal. Elle entretenait la foi dans les masses et la discipline au sein du clergé. »

Wazemmes a bénéficié pour une large part de cette religieuse influence. Dans l'acte même de la fondation de la collégiale, Baudouin V lui avait donné le bode [1] de notre église. C'est à partir de cette époque que Wazemmes, jusqu'alors inconnue, sort des limbes de l'histoire. D'autre

---

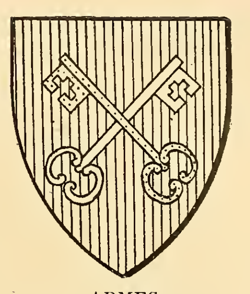
et caractéristique qui puisse rappeler les faits dont ce lieu fut autrefois le théâtre ». Un comité était chargé de centraliser les souscriptions et de s'entendre avec la municipalité de Wazemmes pour déterminer l'emploi des fonds. Mais les préoccupations politiques et sociales du moment empêchèrent la réalisation de cette entreprise.

1. On distinguait alors dans les églises l'autel et le bode. L'autel était le lieu le plus élevé de l'église où se tenaient les prêtres, ce qu'on appelait le chœur. Le bode, occupé par les fidèles, était, pour ainsi dire, le bas ou le fond, le corps de l'église, ce que les Teutons et les Flamands appelaient *boden,* d'où est venu le mot latin *bodium*.

Suivant cette distinction, on divisa les biens des églises paroissiales en deux parts : l'une qu'on nomma l'*autel* fut le partage exclusif du clergé et comprenait la maison pastorale, les oblations et un tiers de la dîme ; l'autre qu'on appela le *bode* fut considérée comme un bien qui pouvait être abandonné aux laïques ; il consistait dans les deux autres tiers de la dîme.

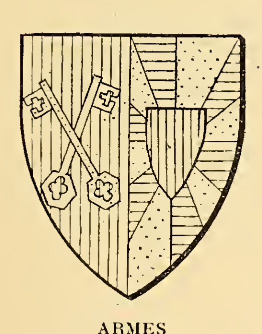
part, l'église a été souvent restaurée, toujours embellie par les soins des chanoines de Saint-Pierre. C'est des mains du Chapitre qu'elle a reçu les curés qui, jusqu'à la Révolution, ont formé, à l'ombre de notre clocher, des générations fortes et chrétiennes.

On le voit, Lille et Wazemmes sont citées dans le même titre et ont une même origine. 800 ans plus tard, ces deux communes se trouveront réunies par une alliance volontaire et durable.



ARMES
DE LA COLLÉGIALE

La possession de ces biens formant sa dotation primitive fut confirmée, en 1143, par une bulle du pape Célestin II. « Nous accordons en propre à la susdite église Saint-Pierre de Lille deux parties de la dîme de Wazemmes [1] ». Philippe-Auguste reconnut la légitime possession de ces biens par un diplôme de l'an 1202. « *Apud Wasemias, bodium ecclesiæ* [2] ».



ARMES
DE LA COLLÉGIALE

LE CHATEAU DES ÉVÊQUES. — Est-il téméraire de penser que, déjà à cette époque, et même antérieurement, l'évêque de Tournai possédait la troisième partie de la dîme, une maison de plaisance et certains droits sur notre paroisse ?

Buzelin raconte en effet, d'après Jacques Meyer, que Crasmer, évêque de Tournai en 575, fut très dévoué aux intérêts de Chilpéric Ier, roi de France, et de sa trop célèbre femme Frédégonde; il sauva même ces princes du châtiment que leur réservait Sigebert d'Austrasie. Quand ce dernier fut tombé sous le poignard des émissaires de Frédégonde, Chilpéric récompensa dignement l'évêque en lui confiant le gouvernement temporel

1. MIRÆUS, *Diplomatum belgicorum nova collectio,* t. IV, p. 16.
2. *Ibidem,* t. III, p. 675.

d'une partie de la contrée. Dès ce temps, ajoute l'annaliste, on voyait à Wazemmes le palais de l'évêque de Tournai.

Buzelin dit ailleurs : « Je trouve dans le récit de plusieurs chroniqueurs de la Flandre que déjà, dans les temps de Lydéric, premier forestier de la Flandre, il y avait à Wazemmes (village près de Lille) la maison ou le château de l'évêque de Tournai [1] ».

Lydéric aurait gouverné la Flandre de 621 à 676, c'est-à-dire sous le règne de Dagobert et de Clovis II, rois des Francs.

Buzelin ne nous indique pas l'origine de cette tradition; il la dément d'ailleurs dans les quelques lignes qu'il a consacrées à l'histoire de Wazemmes. Quoi qu'il en soit, il est certain que vers l'époque de la fondation de Saint-Pierre, l'évêque de Tournai avait un château dans cette localité. Ce fait est prouvé par une bulle du pape Adrien IV, du 31 décembre 1156, donnant l'énumération des biens de l'évêché de Tournai. Cette bulle signale « l'autel de Wazemmes, avec la maison, le jardin et toutes les dépendances [2] ».

De nombreux actes épiscopaux qui ont été décidés et signés à Wazemmes attestent clairement que les seigneurs évêques venaient à leur château pour y passer la belle saison.

En 1185, l'église de Santes dont le revenu était de 300 florins fut donnée par Évrard d'Avesnes, évêque de Tournai, à la collation du chapitre de Saint-Pierre, par acte passé à Wazemmes. Thiéry, doyen de Wazemmes, apposa son sceau à cet acte de donation [3].

En 1195, une contestation s'était élevée entre l'évêque Étienne et les chanoines de Saint-Pierre à Lille, au sujet d'une prébende canoniale qui appartenait à l'évêque de Tournai. Pierre, évêque d'Arras, fut choisi pour arbitre et mit fin à ce conflit par la décision

---

1. Voir Buzelin, *Gallo-Flandria,* p. 127 et 254.

2. « Altare de Guasesmes cum domo et curte, et appendiciis suis. »
Cf. Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes concernant l'histoire de Belgique.*
Legroux, *Summa statutorum Tornacensium*, p. LXXX.

3. Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille,* t. I, p. 48.

arbitrale suivante : l'évêque, comme un bon père, abandonne sa plainte et promet d'approuver les règles que le chapitre avait statuées sur ce point en litige ; de leur côté, les chanoines se souvenant que les évêques ont à supporter spécialement les charges de l'église consentent à distribuer chaque jour une portion de pain et de vin chaque fois que l'évêque restera à Lille ou dans sa maison de Wazemmes *(in domo sua de Wasemiis)*. Ils le font, non pas pour s'acquitter d'une dette, mais pour garder les bonnes grâces du prélat [1].

En 1218, Mathieu Li Ferrans paye 15 sous et 4 chapons aux prêtres et aux chapelains de Saint-Pierre pour célébrer un obit à l'intention de Bauduin de Hanrue, chanoine de Saint-Pierre. Mathieu les doit « à cause de cinq cents de terres situées à Wazemmes et placées entre la chapelle d'Esquermes et la maison de l'évêque de Tournai [2] ».

En 1220, un acte fut signé au château de Wazemmes par lequel l'évêque de Tournai Walter approuve la translation de la dîme de Ronchin au chapitre de Saint-Pierre [3].

Le 15 juillet 1224, Bauduin le Bouvier, bourgeois de Lille, et Helvide, sa femme, en présence de Walter de Marvis, évêque de Tournai, donnent à l'abbaye de Cysoing une maison sise à Lille, près de la porte des Lépreux, se réservant toutefois de l'habiter leur vie durant. Cette donation fut faite à « Vasennes [4] ».

Le 6 septembre 1224, les échevins de Seclin se soumettent à une sentence portée contre eux en faveur du chapitre de Saint-Pierre. Cette sentence fut rendue « devant l'évêque à Wazemmes » [5].

En février 1225, l'évêque de Tournai approuve, à Wazemmes, l'arrangement pris pour la construction du couvent des Frères Prêcheurs à Lille [6].

En 1242, une controverse s'était élevée entre le doyen et le chapitre de Tournai d'une part, et Jacques de Sainte-Agathe, d'autre part, au sujet des revenus d'une prébende. L'évêque Walter de Marvis, pour faire cesser le scandale que ce procès occasionnait, concède au doyen et au chapitre de Tournai 20 livres parisis de rente à prendre, chaque année, sur les dîmes des paroisses « de Wesemes, de Eskelmes, de Comines », tant que vivra ledit Jacques de Sainte-Agathe [7].

---

1. J. DESILVE, *Lettres d'Etienne de Tournai.*
2. Mgr HAUTCŒUR, *Documents liturgiques de Saint-Pierre de Lille*, p. 205.
3. Mgr HAUTCŒUR, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, t. I, p. 154.
4. I. DE COUSSEMAKER, *Cartulaire de l'Abbaye de Cysoing.*
5. Mgr HAUTCŒUR, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, t. I, p. 178.
6. Ibidem, t. I, p. 183.
7. *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. XVI.

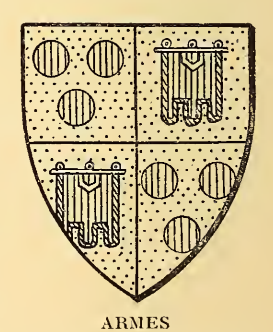
En 1247, Odon, évêque de Tusculum et légat du Saint-Siège, ordonne par un acte signé à Wazemmes, à tous les ecclésiastiques attachés à l'église de Tournai de chanter décemment tous les offices et de s'y rendre à temps, sans pouvoir sortir avant la fin [1].

Ce fut encore à Wazemmes que fut aplani, en 1254, le différend qui existait entre le chapitre de Saint-Donat de Bruges et l'évêque de Tournai, Gaultier de Croix. Jean de Lodemar, délégué du chapitre, jure et promet que dans la première visite que l'évêque viendra lui faire à Bruges, tous les chanoines se rendront au devant de lui processionnellement comme à son joyeux avènement, et que dans les visites qui suivront la première, ils seront tenus de lui payer une rétribution fixée par le Pape [2].

En 1298, Jean de Wassoigne, évêque de Tournai, déclare que les maître, frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame, lui ayant accordé la permission de pêcher dans la rivière nommée Deûle « qui est près de sa maison à Wazemmes », il reconnaît que cette faveur doit s'éteindre à sa mort, attendu que cette rivière fait partie du domaine de l'hôpital [3].

Tous ces actes prouvent surabondamment qu'antérieurement à l'échange de 1320, dont nous allons parler, les évêques de Tournai avaient leur château de plaisance à Wazemmes, y possédaient le tiers de la dîme et y jouissaient de certains droits.

En cette année 1320, eut lieu un solennel et important échange entre Philippe V dit le Long, roi de France, et Gui de Boulogne, évêque de Tournai. L'évêque donne au roi l'hommage de la châtellenie de Tournai et de l'avouerie de cette ville. Il donne de plus au Roi la maison de Saint-Piat, toute la justice qu'il possède en la ville de Tournai, excepté sur la maison épiscopale. En échange de tous ces avantages, le Roi accorde à l'Évêque la haute, moyenne et basse justice sur plusieurs terres et rentes situées à Helchin, Saint-Genois, Bossuyt, Wez, Velvain, Lezennes, Esquermes, Wazemmes, et plu-



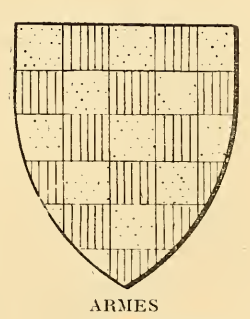
ARMES DE GUI DE BOULOGNE

1. *Ibidem*, t. XXI.
2. *Ibidem*, t. XVI, p. 105.
3. *Archives hospitalières de Lille,* Inventaire, n° 145.

sieurs revenus et biens en dépendant [1]. Il amortit toutes ces parties et veut qu'elles jouissent des mêmes libertés et franchises que les autres parties de l'évêché. La donation de l'évêque est en latin, celle du roi en français [2].

A partir de cette époque, les évêques de Tournai furent définitivement constitués seigneurs de Wazemmes. Ils nomment des officiers appelés Baillis, Assoyeurs, Sergents, pour gouverner le village, y lever les impôts et faire la police ; ils exercent toute justice ; ils perçoivent deux gerbes sur neuf dans la dîme. Wazemmes ainsi qu'Esquermes relevait de la cour de Maire en Tournésis. Dans ces deux communes on suivait la coutume ancienne de Tournai dite des 17 villages [3] pour les mains fermes et actions réelles et celle des paroisses du Tournésis pour les fiefs.

Parmi les évêques qui séjournèrent à Wazemmes et réglèrent différentes affaires administratives, il y en avait un qui semblait affectionner tout particulièrement ce lieu de villégiature. C'est Guillaume de Ventadour, qui siégea de 1326 à 1333. Ce prélat souffrait d'un mal de jambe, et c'est à Wazemmes qu'il vint chercher la guérison. La présence de ce pieux évêque au milieu de nos ancêtres ne pouvait que les honorer et les édifier grandement. Jean Cousin dans son histoire de Tournai nous dit de cet évêque : « L'abbé Gilles écrit qu'il était affable, béning et pieux, hantant l'église jour et nuict,



ARMES
DE G. DE VENTADOUR

1. Cette enclave, dans chaque village, s'appela désormais « *Tournésis* ».

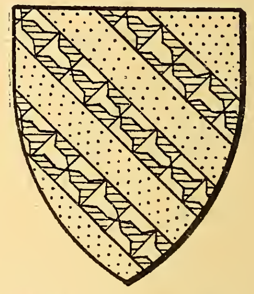
2. GODEFROID, 3e volume, f° 253.

3. Toutes les seigneuries temporelles de l'évêque de Tournai situées à Helchin, Saint-Génois, Bossuyt, Wez, Welvain, Lezennes, Wazemmes, Esquermes, ne comptaient que pour un seul villlage. Les 16 autres appartiennent à la Belgique, excepté Willems. (Archives de Tournai : Coutumes gardées et observées au bailliage de Tournai et Tournésis, p. 18. Manuscrit par Augustin Vosdey, 1780).

nonobstant son infirmité. J'ai lu en aucuns caïers vieux qu'il avait une loupe à la jambe, c'est-à-dire une enflure ou excrescence de chair et qu'il demeura ordinairement à Wuassenne, près Lille [1] ».

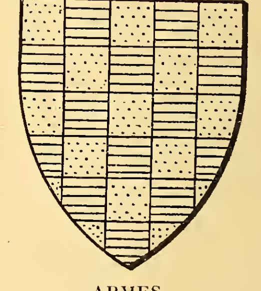
Combien d'autres évêques résidèrent aussi parmi nous ! Que d'actes parfois importants y furent accomplis par nos prélats ! Citons en quelques-uns :

Le 23 août 1339, fut prononcée, à Wazemmes, une sentence arbitrale entre André Ghini, évêque de Tournai, et le chapitre de Saint-Pierre de Lille, au sujet des prisonniers extraits par force de la prison épiscopale. L'arbitre était Léonard de Gravelia, chanoine de Cambrai [2].


ARMES D'ANDRÉ GHINI

Le même évêque, en 1341, cède son droit de nomination sur la paroisse de Caprycke à la collégiale de Saint-Pierre qui en retour abandonne ses droits sur la paroisse de Lauwe. L'acte est passé « dans ma maison de Wazemmes » [3].

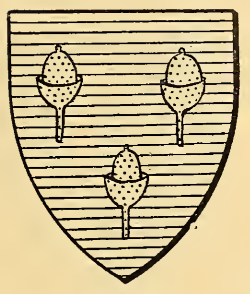
C'est du même lieu qu'en 1343, Jean Despretz, évêque de Tournai (1342-49), accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui iraient le samedi honorer par leurs prières la B. V. Marie en présence de sa statue placée dans la cathédrale de Tournai. Par cet acte, Jean Despretz se proposait de rétablir la foi et la piété à Lille et dans tous les lieux voisins où les guerres avec les Anglais et les Flamands n'avaient pas peu contribué à diminuer l'esprit religieux [4].


ARMES
DE JEAN DES PRETZ

Le même évêque, Jean Despretz, signe au château de Wazemmes, en 1345, la nomination de Hanyel comme prêtre de la chapelle de Rumes, en remplacement d'Adam de Buri [5].

1. Jean Cousin, *Histoire de Tournai*, t. IV, p. 118.
2. Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 692.
3. *Ibidem*, t. II, p. 697.
4. Buzelin, *Gallo-Flandria*, l. I, p. 127.
5. *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. XVI, p. 116.

Ce fut aussi à Wazemmes, en 1424, que Jean de Thoisy, évêque de Tournai (1411-1433) confirma et approuva la fondation des sept heures canoniales dans l'église de Saint-Jacques à Bruges [1].


ARMES
DE JEAN DE THOISY

Plusieurs auteurs affirment, sans le prouver, que les évêques de Tournai construisirent à Wazemmes, en 1343, une belle maison de campagne. Si cette assertion était fondée, il faudrait attribuer cette construction à l'évêque Jean Despretz, au XIVe siècle. D'autres font remonter l'origine de ce château à Guillaume de Ventadour. En tout cas, la maison de l'évêque, comme nous l'avons vu, existait depuis longtemps. Il ne peut s'agir ici que d'une reconstruction ou d'une restauration partielle.

L'ours de Wazemmes. — Ici se place un incident assez curieux de la villégiature de nos évêques. Ils possédaient un ours apprivoisé qui venait habituellement à Lille pour faire sa tournée et quêter sa provende journalière. Mais l'animal effrayait les enfants et, un beau jour, il fut l'objet d'un arrêté de proscription de la part des « eschevins ».

Dans le compte de la ville de Lille de 1398-1399 nous trouvons au chapitre « dépense commune » la note suivante :

« A Tristrand Fremault qu'il a payet à Pierrart Dou Broeck pour avoir mené à Tornay le vendredi IIIe jour dudit mois de janvier, du command d'eschevins, un ours appertenant à révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque de Tornay, lequel ours avoit grand temps alé et aloit vaghé por la ville de Lille et par lequel plusieurs anuys et mesquiefs [2] peussent estre avenu . . XX sols.

Audit Tristrand qu'il a payé à IIII varlés qui de forche cachièrent, prinrent et loyèrent ledit ours à le porte Sainct-Nicolay et le menèrent et coursèrent sur un car dehors le porte du Molinel à le maison dudict évesque . . . . IIII sols.

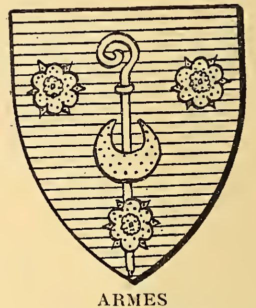
Item, audict Tristrand qu'il a paié à Jehan le Linier pour corde dont on loya le dit ours et telement attacha sur ledit car qu'il ne peut escapper . . . . IIII sols ».

---

1. *Ibidem*, t. XVI, p. 149.

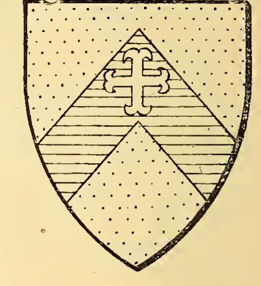
2. Mesquief signifie malheur, fâcheux incident.

Visites royales et princières. — Charles V, dit le Sage, roi de France, visita l'évêque de Tournai, Philippe d'Arbois, en 1368, dans sa maison de plaisance de Wazemmes. Ce fut pendant son séjour à Wazemmes que ce roi accorda aux Frères-Prêcheurs l'autorisation de bâtir leur monastère dans la ville de Lille [1].



ARMES
DE PH. D'ARBOIS

Un jour, le palais épiscopal reçut, en 1454, la visite de « Madame la Duchesse de Bourgoingne et de Brabant », Élisabeth, princesse de Portugal, fille de Jean 1er et troisième femme de Philippe le Bon. Avec une suite de 170 personnages, elle vint passer la belle saison à Wazemmes. L'évêque de Tournai, Jean Chevrot, devait son siège à Philippe le Bon, dont il était le conseiller, il avait donc des raisons toutes spéciales d'ouvrir les portes de sa maison de plaisance à la puissante et opulente famille de Bourgogne.



ARMES
DE JEAN CHEVROT

La Duchesse était accompagnée à Wazemmes par le Sire d'Auxi, le Sire de Lalaing, le sire de Contay, Philippe de Neufchastel, Messire Jehan du Rosimbos, Damoiselles de Bourbon, d'Estampes, de Ravestain, Mesdames de Bèvre, d'Arcy, de Versy, de Sambres, etc. Elle fit chez nous un premier séjour du 1er juillet au 20 août, jour où elle partit en bateau pour Merville.

Elle revint à Wazemmes le 26 septembre et y resta jusqu'au 31 octobre. La bonne Duchesse, pendant ces deux séjours, n'oubliait pas les pauvres de Wazemmes et une somme de 36 sols était journellement distribuée aux malheureux.

---

1. Buzelin, *Gallo-Flandria*, l. I, p. 128.

La dépense totale se balançait pour une journée entre 85 et 88 livres [1].

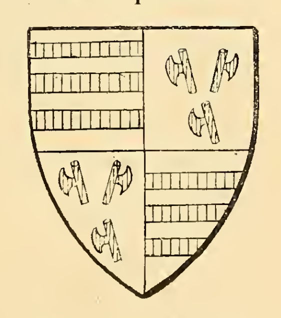
On a conjecturé avec quelque raison que Charles-Quint, lors de sa joyeuse entrée à Lille, en 1532, visita à Wazemmes son ami Charles de Croy, évêque de Tournai (1524-1564).

Signalons encore le passage des archiducs Albert et Isabelle qui, le 7 février 1600, traversèrent le faubourg Notre-Dame et allèrent visiter l'abbaye de Loos, accompagnés de toute la noblesse.

« Le lendemain, mardi 8 février, sur les dix heures, Leurs Altesses montèrent en carrosse tiré de six chevaux bais, et prirent la route de Tournai, par la rue et porte des Malades [2] ».

LE CHATEAU DEVENU FERME. — Il semble qu'à partir du XVI[e] siècle, ce château qui comptait certainement 400 ans d'existence soit tombé en ruines et ait été converti en une ferme qu'on appela *ferme de l'évêque*.

Buzelin, dont le livre a été imprimé en 1625, nous dit qu'on voyait à cette époque quelques ruines d'un ancien manoir où les évêques venaient se reposer des fatigues de leur apostolat.



ARMES DE CH. DE CROY

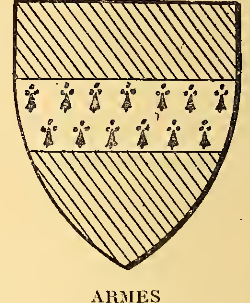
Cette propriété épiscopale était-elle encore un château ou déjà une ferme lorsque l'évêque de Tournai, Charles de Croy, écrivait à son ami Charles-Quint, en 1546, pour revendiquer la propriété de deux cents et demi de terre et le droit de pêche dans la rivière de Wazemmes? Nous ne pouvons le dire. Mais l'empereur

1. Heureux temps où l'on pouvait avoir « 30 grands pains de bouche pour 10 sols, 6 douzaines de pains communs pour 6 sols, 36 lots de vin de Beaune pour 4 livres 12 deniers, 9 livres de beurre pour 10 sols 6 deniers, 200 œufs pour 12 sols, un sac de charbon pour 11 sols, 6 livres de chandelles de suif pour 5 sols, 4 côtes de mouton pour 12 sols, 7 livres de lard pour 7 sols, 27 poules pour 31 sols 6 deniers, 7 paires de pigeons pour 8 sols 2 deniers, 12 pâtés de veau et 5 de poucin (poulets) pour 7 sols 9 deniers ». (Arch. départ. du Nord, B. 3419).

2. Chronique lilloise de Jacques Delobel, p. 127.

par un acte du 6 novembre 1548, ordonna de maintenir l'évêque dans tous ses droits [1], et de débouter Baulduin Hespiel qui louait à cet époque « l'autelage », c'est-à-dire la dîme de Wazemmes.

Parmi les disciples de Mathias Delobel, médecin et célèbre botaniste lillois, se trouvait le savant Gilbert d'Ongnies, évêque de Tournai. Voici comment on raconte l'incident tragique qui fut cause de sa mort. C'était en 1574. L'évêque se rendait au jardin épiscopal pour botaniser. Tout à coup, il fit « en tournant un coing, la rencontre de quelque infecté portant baston blanc » pour se faire reconnaître, selon le règlement de police alors en vigueur. Le saisissement qu'il en ressentit fut tel qu'il causa sa mort [2].



ARMES
DE G. D'ONGNIES

On ne parle plus à cette époque que du jardin épiscopal. Y avait-il encore dans ce jardin un pied-à-terre pour le seigneur évêque ?

Les anciens du pays se rappellent que la ferme de l'évêque qui remplaça l'ancien manoir occupait le bout de la place Philippe-de-Girard jusqu'à la rue Colbert et qu'elle était placée sur une élévation, comme certaines anciennes fermes de la région. Ce château et cette ferme devaient être de proportion assez considérable, puisqu'au siècle dernier, on construisit sur leurs ruines vingt-deux maisons ouvrières.

L'entrée du manoir était tournée du côté d'Esquermes, tandis que l'église et le cimetière de Wazemmes se trouvaient derrière la maison seigneuriale. Devant le château un terrain d'environ un bonnier était réservé comme jardin des plantes. Au delà de la rivière du Fourchon, s'étendait une prairie dépendante du château. Au dessus de la rue des Stations, entre la rue

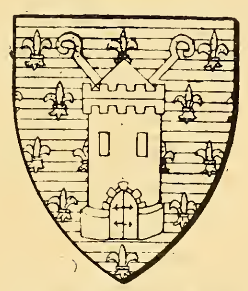
---

1. Archives départementales du Nord, B. 2474.
2. Vandepitte. *Notre Vieille Flandre*, T. II, p. 118.

Charles-Quint et la rue d'Antin, se trouvait le bois de l'évêque, dont il serait difficile de préciser les limites.

CHEMIN DE L'ÉVÊQUE. — L'évêque venait à Wazemmes par un chemin qui a porté longtemps le nom de chemin de l'évêque et qui rejoignait à Ronchin la voie romaine de Tournai à Estaires. Ce chemin forme actuellement les rues Charles-Quint, du Marché, de la Justice et de Bapaume.

ARMOIRIES DE WAZEMMES. — Comme la plupart des villages, Wazemmes n'avait pas d'armoiries spéciales, mais portait celles de ses seigneurs, c'est-à-dire celles des évêques, ou plus exactement de l'évêché de Tournai. Ces armes, que nous reproduisons ci-dessous, doivent se lire : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à une tour d'argent brochant sur le tout et sommée de deux crosses d'or en sautoir.*



ARMES DE WAZEMMES

CHAPITRE III

LES FIEFS DE WAZEMMES

LA SEIGNEURIE DE L'ÉVÊQUE. — LA HAYE. — LES MOULINS. — GRIMAREZ ; POUTRAIN ; HACHIN ; LE WAULT. — LES WATELINS. — LE GARD. — BEAUFREMEZ. — BILLAU.

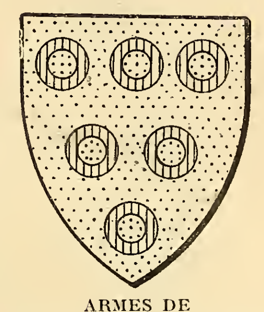
On ne saurait écrire l'histoire de Wazemmes sans parler des anciens fiefs situés sur son territoire ; plusieurs d'entre eux eurent une importance considérable, non seulement à cause de leur étendue, mais surtout à cause des familes distinguées qui les possédèrent.

La Seigneurie de l'Évêque. — Parlons d'abord de la ferme et seigneurie de l'évêque de Tournai ; ce sera la suite et le couronnement du chapitre précédent.

Un document des Archives générales du Royaume à Bruxelles nous donne les renseignements suivants sur ce premier fief :

« Il y avoit anciennement à Wazemmes un château où un évéque (sic) de Tournai a résidé et depuis ruiné et réduit en ferme. Cette cense renferme 3 bonniers 1300 verges consistant en lieu manoir, courtil, enclos, jardin entourés de fossets, rivières et prés y tenant, la rivière entre deux, plus 5 bonniers 15 cents de terres labourables fort éloignés, sur les territoires de Wazemmes et d'Esquermes. La dîme étoit affermée séparément à d'autres fermiers pour 350 florins, outre 14 rasières d'avoine pour droit de soignies. Ainsi l'on entretenoit cette ferme-grange pour 5 bonniers 15 cents de terres ; elle servoit plus pour l'occupation des terres d'autrui que de celles de l'évêque. Pour cette raison la dite ferme ayant été brûlée au siège de Lille en 1667, l'on étoit pas en l'intention de la rebastir, ains (mais) de la séparer et affermer par portion, persuadé que, sans édifices, l'on en auroit autant de loyer, à l'exemple des autres terres et prés des voisinages de Lille. Ains le fermier craindant l'exécution de ce projet a convenu de rebastir la ferme lui-mesme, à condition

de donner 200 florins par forme de pot-de-vin à l'avancement et pour le reste de rabattre sur son loyer 100 florins chasque an. Du temps de Mgr de la Salle (1693-1705), plusieurs riches bourgeois et marchands de Lille ont demandé d'arrenter bien chèrement pour 30 ou 40 ans le courtil et l'enclos de la dite ferme pour y faire des maisons et jardins de plaisance à cause de l'aménité du lieu et la commodité de la rivière, ce que mondit Seigneur auroit accepté, si le bail auroit esté fini. Ces moyens peuvent servir à présent du moins pour lauger le fermier dans de bonnes conditions pour un nouveau bail. Aultrement, dans ce pays-ci, les fermiers font les maistres scachant que personne n'oseroit prendre leur marché ou ferme, nonobstant les édits rigoureux émanés à cette occasion [1] ». N'y a-t-il pas dans cette coutume des Wazemmois une trace du mauvais gré qui existe encore de nos jours dans beaucoup d'endroits [2] ?



ARMES DE
FR. CAILLEBOT DE LA SALLE

C'est en 1728 qu'on se décida à faire des réfections importantes à la ferme de l'évêque qui était alors complètement délabrée.

Le premier locataire du château de Wazemmes fut Jean Rouzé qui, en 1599, louait la ferme pour 200 livres. Son fils Antoine la reprit en 1626 au loyer de 550 livres au lieu de 100 florins et 66 rasières de blé qu'il payait auparavant [3].

En 1667, Guillaume Le Turc obtint un bail de neuf ans pour le prix de 1100 livres parisis.

Lambert Descamps loua en 1697 « la cence et dismes de Wazennes où cy devant avoit château » pour le prix de 1400 livres de Flandre par an.

---

1. *Archives générales de Belgique*, Fonds du diocèse de Tournai, n° 569.
2. Voir l'excellente thèse de doctorat en droit de M Desoubry.
3. La rasière contenait 70 litres 528 millilitres. Le havot valait 17 litres 528 millilitres. Le quarel était évalué à 4 litres 382 millilitres. Il fallait 4 quarels pour un havot, 4 havots pour une rasière.

Lambert Descamps fut le premier qui réunit les terres de la dîme de Wazemmes à celles de la ferme, ce qui explique l'augmentation de la location.

Cette dîme comprenait six bonniers sur le terroir de Wazemmes et d'Esquermes. Les rentes seigneuriales y afférentes consistaient « en 37 rasières, deux havots, trois quarels et trois seizièmes de quarel de bled, en 19 rasières d'avoine, 8 chapons et un tiers d'un, en 3 livres, 2 sols, 3 deniers en argent ». Il y avait ensuite un dîmeron qu'on appelait le dîmeron de Canteleu, contenant 21 bonniers, dont les terres étaient chargées de deux gerbes sur cent pour dîme envers l'évêché de Tournai. C'était un revenu annuel de 60 à 72 livres. Avec ces rentes les évêques devaient payer les sergents chargés de la surveillance du village, leur acheter un fusil, un uniforme de drap et un chapeau orné d'un galon d'or. Ils devaient encore pour une certaine part réparer les églises, refondre les cloches, soutenir des procès, solder les dépenses pour les réparations de la ferme de l'évêque et des presbytères.

Nous avons dans nos archives treize comptes des rentes seigneuriales dues à l'évêque de Tournai pour les terres qu'il possédait à Wazemmes, Lezennes et Esquermes, depuis l'année 1740 à 1787. En 47 ans, la moyenne des revenus, frais déduits pour ces trois villages, était de 386 livres par an.

De 1736 à 1751, François Butin géra la ferme de l'évêque pour une somme annuelle de 600 florins. Il fut remplacé par son fils Jean-François qui occupa la ferme jusqu'à la Révolution, pour le prix de 650 florins d'abord, puis de 800 florins en 1772 [1].

Le 13 frimaire an V, le citoyen Guillaume Butin acheta la ferme de l'évêque avec 8 bonniers 1331 verges pour le prix de 34038 livres. « Ces parties de terre occupées par le susdit Butin proviennent de l'évêché de Tournai ».

Après la Révolution, les Butin, de père en fils, continuèrent à gérer la ferme de l'évêque. Une délibération du Conseil municipal nous apprend qu'on trouvait encore en 1833 les fondations d'un ancien château fort dans la ferme qui portait le nom de « ferme de l'évêque ».

Plus tard, les bâtiments furent acquis par la famille Petit. Elle en fit une cité qui fut démolie en 1862, lorsqu'on établit la place Philippe-de-Girard.

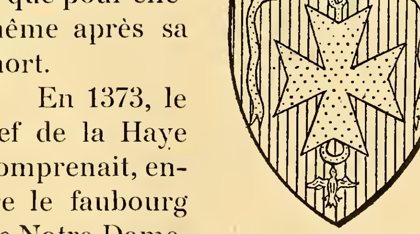
---

1. *Archives de Mons*, Fonds du diocèse de Tournai, n°s 578, 583, 584, 600, 624.

La Haye. — Ce fief était une dépendance de la *Haye du Temple,* située à Lomme et appartenant à l'ordre des Templiers, puis aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de la commanderie de Haute-Avesnes, plus tard à celle de Caestre.


UN CHEVALIER DU TEMPLE

Il est connu par une lettre de la comtesse Mathilde de Portugal, épouse de Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, qui érigea, en novembre 1215, deux bénéfices dans la chapelle de Notre-Dame, près la Salle de Lille. Ces bénéfices furent fondés au moyen des dîmes prélevées sur le fief de la Haye, « qui s'étend en la paroisse de Wazemmes » [1], ainsi que sur les dîmes de Sequedin et de Lomme. La pieuse princesse avait fait ces fondations pour le repos de l'âme de son mari et de ses prédécesseurs, ainsi que pour elle-même après sa mort.


ARMES DE LA COMMANDERIE DE HAUTE-AVESNES

ARMES DE LA COMMANDERIE DE CAESTRE

En 1373, le fief de la Haye comprenait, entre le faubourg des Malades et celui de Notre-Dame, 16 bonniers et demi de terre, dont

1. Mgr Hautcœur. *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, t. 1, p. 116.

une partie fut achetée par la ville de Lille, en 1687, au prix de 2437 florins dans le but d'agrandir les fortifications. L'autre partie, comprenant neuf bonniers, fut acquise en l'an IV de la République (1796), par Barthélemy Bigo de Lille et J.-B. De Cottignies de Roubaix, pour la somme de 34.800 livres.

Les Moulins. — Ce fief fut constitué par la Comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople. Il consistait en deux moulins à eau auxquels furent ajoutés dans la suite une brasserie, une grange et d'autres édifices.



JEANNE DE CONSTANTINOPLE

Cet ensemble de bâtiments était établi sur la rivière de le Saulch entre la maison de l'évêque et Esquermes, près de la porte rouge, placée à l'intersection de la rue Nationale et du Boulevard Vauban.

En février 1243, Jeanne donna à l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse, dont elle était la fondatrice, les moulins qu'elle avait à Wazemmes [1]. L'établissement devait payer vingt livres de rente annuelle à une chapelle qu'elle se proposait d'y élever, mais qui fut construite, en 1272, à l'hôpital des Béguines de Lille [2].

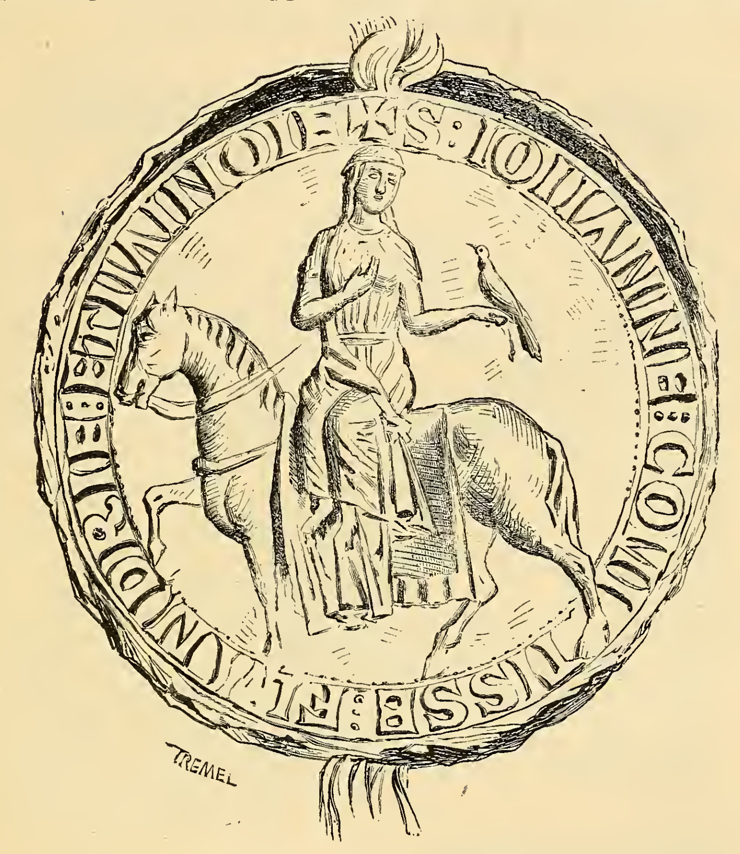
En décembre 1244, la donation de la Comtesse Jeanne fut confirmée par son époux, Thomas de Savoie, comte de Flandre et de Hainaut [3]. Ce prince donne à l'hôpital Comtesse « toutes les eaux à partir du moulin supérieur de Wazemmes, qui est situé entre le moulin d'Esquermes et la maison de l'évêque de Tournai, jus-

1. *Archives départementales du Nord*, B. 1315.

2. *Ibidem*, B. 105.

3. *Ibidem*, B. 1515.

qu'aux ponts de Weppes et de Fins, avec toutes les

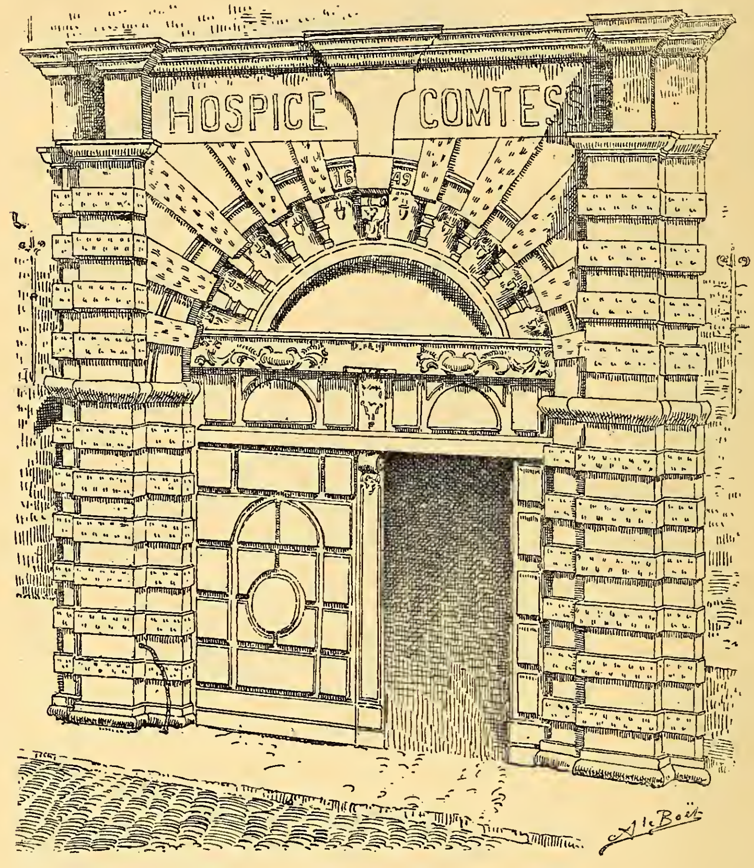


SCEAU DE LA COMTESSE JEANNE

pêcheries ». Il se réserve pour lui et pour ses successeurs la justice et la supériorité des eaux.

Mais le droit le plus important que Jeanne concéda à l'hôpital, ce fut le droit de mouture, qui procurait à cet établissement le plus clair de ses revenus. Par la création de ce droit, personne ne pouvait élever de moulins à vent ou autres dans la mannée de la châtellenie de Lille, sans en avoir l'autorisation et sans avoir payé préalablement une redevance spéciale. A partir de cette année 1243, il fallut donc, pour construire un moulin, avoir une permission de l'hôpital et lui payer cette redevance. Toutes ces fondations furent approuvées de

nouveau en décembre 1244, par Thomas, comte de Flandre, et en mai 1302, par Philippe IV, roi de France.



L'HÔPITAL COMTESSE (porte d'entrée)

En 1424, Jean de Thoisy, évêque de Tournai, acheta des héritiers de feu Jean Canart, les deux moulins à eau, l'un servant à moudre le blé, l'autre à tordre l'huile, appelés les moulins de Wazemmes « assis emprés la maison et héritage épiscopal dudit lieu de Wazemmes », avec certain pré y tenant [1]. Cette propriété devait à Jean de Ghistelle, seigneur de Wasquehal, à cause de son fief

1. *Archives départementales du Nord,* B. 1603.

du Breucq, trois muids et demi de rente annuelle qui furent rachetés par l'évêque [1].

En 1462, le fief des Moulins passa entre les mains de Jean le Bourgeois, dit de Houplines, moyennant le prix de 3000 livres, monnaie de Flandre. Celui-ci loua en arrentement perpétuel au représentant de l'hôpital Comtesse « tout le fief ou ténement appelé le fief des mollins de Wazemmes, consistant en deux mollins, en une choque, tournans à eaue, les quatre ventelles, le fossé où descend l'eaue des dites ventelles et tout tel droit de cours d'eaue, que lesdits Philippe et sa femme y ont moyennant une rente perpétuelle de 300 livres parisis, monnaie de Flandre ». Ces moulins étaient toujours tenus en fief de la seigneurie du Breucq à 10 livres de relief à la mort de « l'homme responsable [2] », que les acquéreurs devaient nommer à cet effet.

L'histoire de ce fief nous fournit un exemple curieux de la ténacité avec laquelle les propriétaires ne laissaient prescrire aucun de leurs droits. En 1699, un nommé Jean Caillet était locataire du fief des Moulins. Il fut autorisé à faire une prise d'eau pour alimenter un fossé entourant un jardin voisin, à charge de payer annuellement à la dame prieure de l'Hôpital, à titre de reconnaissance, une paire de gants blancs en nature.

Les inondations de la Haute-Deûle au moment du siège de Lille, en l'année 1708, inondations qui durèrent plusieurs années, forcèrent la prieure de l'hôpital Comtesse à transférer à l'extrémité du faubourg de la Barre, à proximité du Canal Vauban, les moulins à eau de Wazemmes. Madame la Prieure de Comtesse posa la première pierre du nouveau moulin le 5 août 1710. L'entreprise était si pressante qu'on y travailla tous les jours,

---

1. Dans l'acte d'amortissement de cette propriété on parle des deux moulins de Wazemmes « situés près l'hôtel de Wazemmes appartenant à l'évêché de Tournai ».

2. Les coutumes anciennes avaient imaginé une fiction d'après laquelle les gens de main-morte devaient présenter au seigneur dominant un homme prêtant foi et hommage, qui lui tint lieu de vassal et par le trépas duquel il y avait ouverture et profit de fief. C'est ce qu'on appelait un homme vivant et mourant, ou un homme responsable.

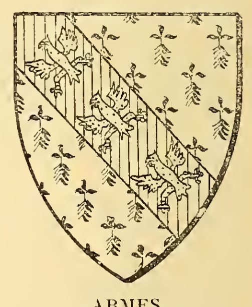
même les dimanches et fêtes, avec l'autorisation du pasteur et des quatre notables de la paroisse de Wazemmes, et tout fut achevé en trois mois.

Jusqu'à la Révolution, ces moulins ont été affermés à des particuliers par l'hôpital Comtesse.

Grimaretz [1]. — C'était un fief vicomtier tenu de la *Salle de Lille* au relief de X livres. Il comprenait « un manoir, grange, étable, motte, entourés d'eau, contenant parmi jardins, prés et bois, 22 cents tenant au cimetière d'Esquermes et au chemin qui mène de l'église d'Esquermes à celle de Wazemmes, derrière la rivière, 5 bonniers à labour entre Esquermes et Wazemmes, tenant au chemin de l'évêque, des rentes qui se cueillaient sur 8 bonniers 10 cents, dont 3 bonniers en bois à l'hôpital Saint-Nicolas de Lille, sis auprès de la maison dudit hôpital à Wazemmes, tenant au bois de Mgr de Tournai, enfin 14 cents en jardin à Mgr l'évêque de Tournai, sis ès jardinages de son lieu devant le château entre la porte et la brasserie de Wazemmes ». Le tout comprenait 19 bonniers 5 cents de prés, bois et terres labourables.

Le plus ancien seigneur connu de ce fief est Gilles dit Lotart Canart, écuyer, sergent d'armes du Roi, bourgeois et échevin de Lille, qui fonda avec sa femme Marie de Pontrewart, en 1337, l'hôpital de Grimaretz, situé rue Basse, en sa propre maison, pour y loger et nourrir douze pauvres passagers (voyageurs). Tristan Canart, fils de Lotart, servit le rapport de Grimaretz en 1373 et en 1388 ; son fils Jean le servit en 1397. Un autre rapport

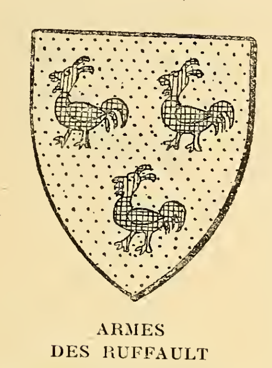
ARMES DES CANART



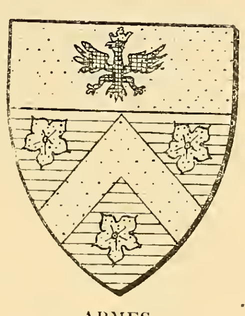
ARMES DES PONTREWART

1. Pour ce fief et les suivants, voir Th. Leuridan, *Statistique féodale de la châtellenie de Lille*. Nous avons aussi utilisé plusieurs documents des registres aux dénombrements de fiefs conservés aux Archives départementales et aux Archives communales de Lille.

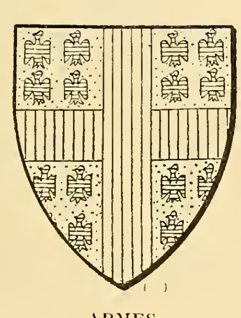
fut encore servi, le 12 avril 1447, par Guillaume de Rabodénghes au nom de Marie Canart, sa femme, fille de Jean. En 1524, le fief, en partie éclissé (divisé, démembré) fut acquis par Georges de le Vallée, qui le vendit en 1530 à Jean Ruffault, chevalier, seigneur de Neuville. Celui-ci le laissa à sa fille Philippine, qui épousa Guillaume Le Blancq, éc^er^, seigneur de Bailleul-sire-Bertoul. Jeanne Le Blancq, fille de Guillaume, porta ce fief en mariage à messire Charles de Montmorency, seigneur de Neuville-Vitasse, dont la fille, Catherine, le porta à son tour à Robert de Maldeghem, son mari, vers 1605. Cette famille de Maldeghem posséda Grimaretz jusqu'en 1670, date de son achat par Jean Van Daele. Le fief passa par alliance, le 26 janvier 1644, à la famille Taviel, puis le 30 avril 1714, également par alliance, à la famille Imbert. Michelle-Alber-



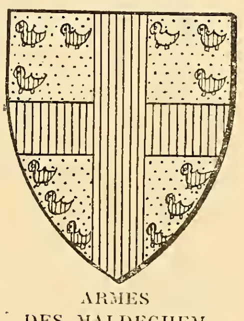
ARMES DES RUFFAULT



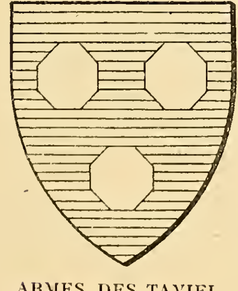
ARMES DES LE BLANCQ



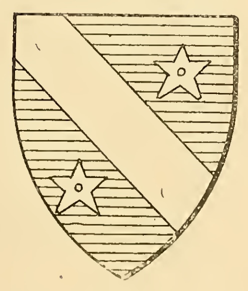
ARMES DES MONTMORENCY



ARMES DES MALDEGHEM



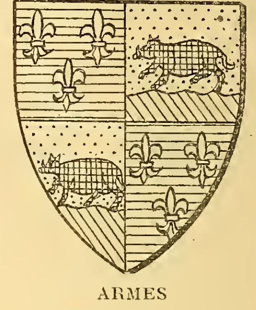
ARMES DES TAVIEL



ARMES DES IMBERT

tine Imbert épousa Arnould-Hugues-Joseph van der Cruisse, le 19 novembre 1741. Leur fils Arnould-Philippe-Joseph, écuyer, seigneur des Waziers, époux de Marie-Isabelle-Aldegonde-Joseph Borrekens, fut le dernier seigneur de Grimarets ; il mou- à Lille le 11 juin 1825.

ARMES
DES VAN DER CRUISSE



ARMES
DES BORREKENS

En 1614, à la requête de Robert de Maldeghem, le fief de Grimaretz fut démembré ; on en éclissa deux fiefs, qui prirent le nom de leurs premiers propriétaires [1].

Le premier s'appela le fief Poutrain, du nom de son acquéreur Crespin Poutrain, bourgeois de Lille. Il fut tenu de la Salle de Lille à dix livres de relief ; il comprenait la moitié de 4 bonniers de terre à labour, situés en la paroisse de Wazemmes, près de la Justice, hors la porte des Malades, sur le chemin de l'évêque et sur le chemin d'Esquermes à Thumesnil, près de la cense d'Avesnes.

Le second, dit fief Hachin, acquis par Pierre Hachin. contenait le surplus des quatre bonniers, ou plus exactement un bonnier 14 cents.

Du fief des Grimaretz étaient tenus quatre arrière petits fiefs dont l'un, le fief du Wault, était situé à Wazemmes. Il s'étendait hors la porte de la Barre et tenait d'un côté au grand chemin qui mène à Lille et de l'autre au chemin de la Bouvaque. Il consistait en cinq cents de pré et en rentes sur des héritages où s'élevait l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Consolation.

Le Wault appartenait à Jacques Meurisse en 1567 et à Jean Hennuyer en 1618.

Sur cet arrière-fief s'étendait autrefois une pièce d'eau minuscule, sorte de mare à grenouilles, que nos bons

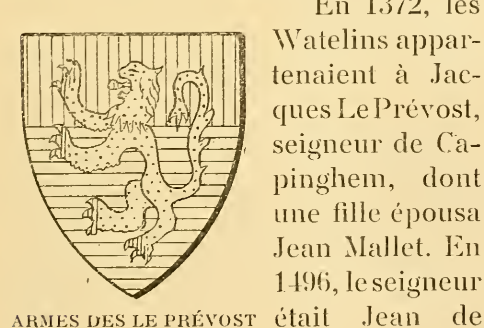
1. *Archives départementales du Nord*, B. 1616.

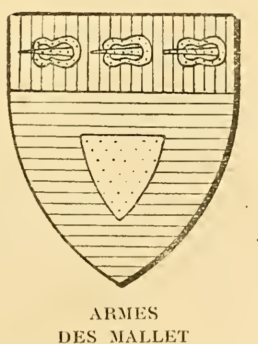
concitoyens du XIIIe siècle appelaient pompeusement le lac du Wault. Cet étang comprenait vraisemblablement, outre le bassin actuel de la Haute-Deûle, les terrains de la rue Saint-Martin d'un côté et le square Dutilleul de l'autre [1].

Les Watelins. — Fief vicomtier tenu de *la Salle de Lille* à dix livres de relief ; son revenu total était évalué à 108 livres parisis, en 1475, lors de l'imposition de la taxe de guerre établie par l'ordonnance du duc de Bourgogne.

D'après le dénombrement de 1694 il consistait en toute justice et seigneurie vicomtière. « Y at à mondit fief quinze bonniers de terres à labour ou environ en une pièce gisant sur le dismage de Wazemmes assez près de la Justice de la ville de Lille aboutant de bize au chemin de l'évêque, d'autre au chemin qui mène dudit Esquermes à Faches, de midy aux terres des sieurs de Fourmestraux, et de septentrion à celle du sieur Du Retz et à la Maladrie de Lille. Auquel fief et seigneurie des Watelins appartiennent neuf rasières de bled de rente seigneurialle, chacun an, au jour de la Saint-Remy, item six chapons et deux sols parisis en argent au jour de Noël ».

Les actes relatifs à ce fief le placent tantôt sur la paroisse d'Esquermes, au dîmage de Wazemmes, tantôt sur la paroisse de Wazemmes. Mais il est fort probable, d'après les limites données plus haut, qu'il faut le placer entièrement sur Wazemmes.

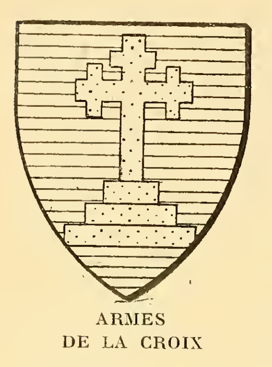

ARMES DES LE PRÉVOST


ARMES DES MALLET

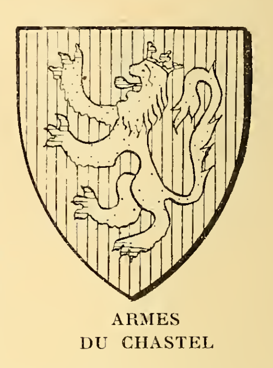
En 1372, les Watelins appartenaient à Jacques Le Prévost, seigneur de Capinghem, dont une fille épousa Jean Mallet. En 1496, le seigneur était Jean de

1. A. Richebé, Au jour le jour, articles de la *Dépêche*, T. X, p. 54.

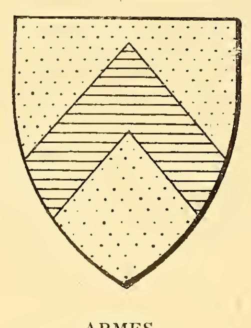
Ligne, écuyer, seigneur de Hammes à Bierghes-lez-Enghien, qui en servit le rapport au Comte de Flandre. Peu après Jean Ruffault, cité ci-dessus, se rendit acquéreur de ce fief, qu'il transmit à ses descendants. Sa petite-fille, Jeanne Ruffault, épousa, en 1584, Jean de la Croix, écuyer, seigneur de Mairieux près Maubeuge ; leur fille Jeanne, devenue dame des Watelins, épousa, le 20 février 1605, Robert-Antoine-Joseph du Chastel de la Howarderie, dont le petit-fils, Robert-François du Chastel, vendit les Watelins, en 1692, à Martin Jacops, seigneur de Vertain et d'Ascq. En 1770, ce fief fut partagé entre Jean Gremet, seigneur de la Haye, Henri Jacops, seigneur d'Aigremont, Jean-Baptiste de Lespaul, seigneur de Fretin, et les religieuses du Saint-Esprit de Lille.



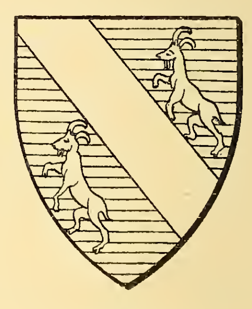
ARMES
DE LA CROIX



ARMES
DU CHASTEL



ARMES
DES JACOPS

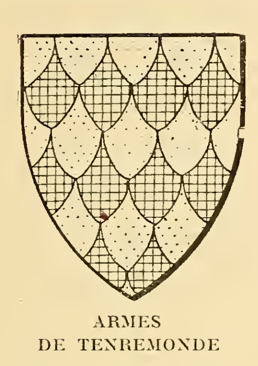


ARMES
DES DELESPAUL

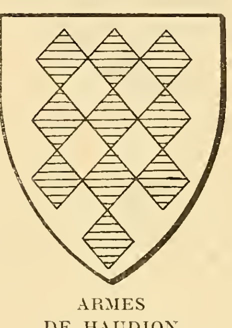
Le Gard. — Le fief vicomtier du Gard ou du Gar, tenu de la *Salle de Lille*, à dix livres de relief, comprenait : 1° un manoir dit la cense du Gard, sis au faubourg de la Barre « et à l'environ » avec 16 bonniers deux cents où se trouve un moulin à eau à fouler le drap près du pont de Canteleu sur la rivière du Bucquet et auprès du fief du Camproyé ; 2° une pêcherie dans la rivière, depuis les étaques du Temple à Lomme, jusqu'à la rivière du

Wault par moitié avec la ville de Lille ; 3° 8 chapons de rentes et un hommage.

Le fief du Gard appartenait dès 1372 à la famille de Tenremonde [1] qui le conserva jusqu'aux premières années du XVIII[e] siècle. Il passa alors par alliance à la famille de Haudion, puis fut vendu, en 1716, à Hyacinthe Imbert, écuyer, seigneur de Fromez, dont le fils Bruno-Hyacinthe servit le rapport le 13 février 1720. Déjà alors, le fief du Gard, par suite des travaux exécutés pour les fortifications de Lille, avait été incorporé en grande partie dans l'enceinte de la citadelle et ne contenait plus qu'une prairie de 26 cents, près de la porte de secours de la citadelle, dite porte Dauphine. Vers 1770, il fut encore réduit et ne comprit plus qu'une prairie de 3 cents et demi acquise par la famille Capron, de Lille.



ARMES DE TENREMONDE

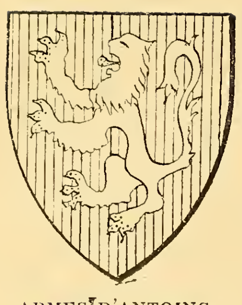


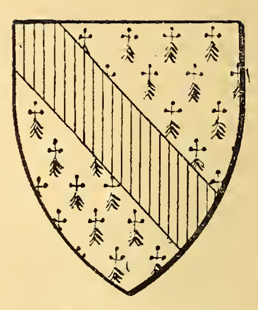
ARMES DE HAUDION

Beaufremez. — Ce fief vicomtier tenu du Châtelain de Lille à 30 sous de relief, s'étendait sur Wazemmes et Esquermes, ainsi que sur Ennetières-en-Weppes. Il consistait en 14 bonniers 3 quartiers d'héritage, et des rentes de 3 rasières de blé, 31 rasières 3 havots d'avoine, 6 chapons, 12 sols 3 deniers en argent dues sur plusieurs héritages situés à Ennetières. A Wazemmes, ce fief n'avait, d'après le rapport fait en 1500, qu'un manoir de plaisance, prés, jardin, eaux, 2 bonniers 8 cents, et des rentes seigneuriales qui se prenaient sur 6 petits héritages.

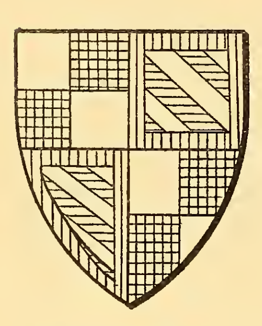
Dès l'an 1389, Beaufremez appartenait à Henri d'Antoing, sire de Haverskerque. Il passa ensuite à Jean

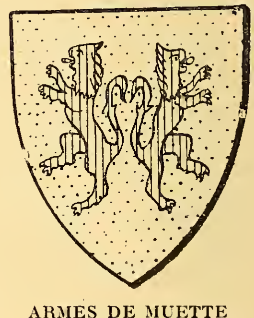
1. Amédée de Ternas et Henri Fremaux, *Histoire généalogique de la famille de Tenremonde.*


ARMES D'ANTOING


ARMES DE STAVÈLE

de Stavèle, puis à Jacques de Recourt, seigneur de Licques, qui le vendit, vers 1500, à Antoine de Tenremonde, écuyer, seigneur de Mérignies et de Bachy. Le 5 janvier 1583, il fut acquis par François Muette, bourgeois de Lille, puis, passa par alliance à la famille Imbert. Enfin la ville de Lille l'acheta de Nicolas Imbert, et en donna une partie aux Jésuites en 1605 pour y bâtir un collège et une magnifique chapelle. En 1781, lorsque les Jésuites furent obligés de quitter la ville, le collège fut transformé en hôpital militaire. Plus tard, la chapelle devint l'église Saint-Étienne. La nouvelle préfecture est bâtie sur l'emplacement du fief de Beaufremez.


ARMES DE RECOURT


ARMES DE MUETTE

Le Billau, « terre franche et d'empire des quatre membres de Flandres, enclavée dans la châtellenie de Lille, sous l'autorité du Roy », était tenu en justice vicomtière de la seigneurie de Vendeville et de Templemars à dix livres de relief.

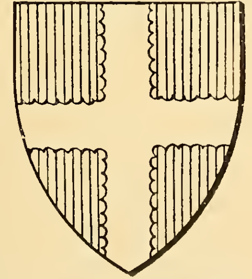
Une partie de cette enclave était située au faubourg de la Barre, c'était le *grand Billau*. L'autre partie formait le centre du futur Moulins-Lille et se trouvait à l'intersection des grandes routes de Douai et d'Arras. Elle était dénommée le *petit Billau*, bien que son territoire fut plus étendu que celui du grand Billau. C'est la ville

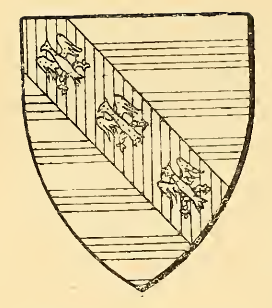
de Lille qui donna ces deux noms quand elle fit l'acquisition des deux enclaves.

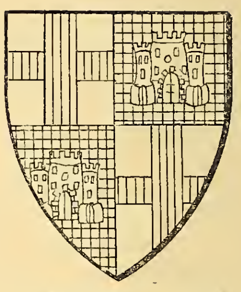
Le grand Billau s'étendait hors la porte de la Barre dans le quartier de Weppes, le long du chemin de Lille à Armentières vers le pont de Canteleu jusqu'à Lambersart. La majeure partie du grand Billau était située au faubourg de la Barre, mais il y avait aussi plusieurs pièces de terres à Lambersart sur le pavé de Lille à Armentières. Les rentes consistaient en 22 sols, deux deniers obole, une rasière de blé à la prisée de l'espier du Roi et cinq chapons à la prisée de Templemars. Ces rentes se levaient sur 14 parties de terres d'une contenance globale de 6 bonniers 7 cents 15 verges. Il y avait en outre un dîmeron de six gerbes de blé du cent qui se levait sur 40 cents de terres à labour appartenant aux Ladres de Canteleu, aboutant de midi aux terres de l'hôpital Comtesse, de septentrion à la chaussée menant de Lille par la porte de la Barre vers le pont de Canteleu. Les rentes du *petit Billau* qui s'étendait hors la porte des Malades, consistaient en deux rasières trois havots de blé, quatre chapons, et cinq sols neuf deniers en argent et se levaient sur 18 parties de terres contenant 11 bonniers 60 verges. Il y avait de plus trois arrière-fiefs contenant un bonnier 10 cents qui devaient divers reliefs à la mort de l'héritier.

En 1573, les deux Billau rapportaient 21 livres 2 sols de rentes seigneuriales par 3 ans ; en 1693, 32 livres de rentes seigneuriales par an. En 1770, le grand Billau avait rapporté en 10 ans 489 livres et le petit Billau 2355 livres.

On trouve en 1250 une dame Julienne de Vendeville, propriétaire du Billau. En 1472, ce fief appartenait à Jeanne de Lanstais, veuve de Gauthier Poulain. Dans la suite, ses seigneurs furent les mêmes que ceux de Vendeville; ils appartinrent aux familles d'Estourmel, au XVIe siècle ; de la Porte dit d'Espierres,


ARMES D'ESTOURMEL


ARMES DE THIEULAINE


ARMES DE LA PORTE

à la fin du même siècle. En 1615, Billau fut vendu, avec Vendeville, à Arnould de Thieulaine, seigneur du Fermont, conseiller du Roi, et lieutenant de la Gouvernance de Lille.

Un de ses descendants, Antoine de Thieulaine, vendit le Billau, en 1673, à la ville de Lille qui, en 1691, en acquitta le relief au seigneur de Vendeville, Louis de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, seigneur de Cysoing et de Templemars, et en 1782, à Messire Gabriel-Joseph Schérer de Scherbourg, seigneur de Vendeville, de Templemars et de Tourmignies et échevin de Lille [1].


ARMES DE SCHÉRER

---

1. Voir : *Bulletin de la commission historique*, T. XXIV, pp. 149, 150, 214, 228. Les éléments de ces notes sur le Billau ont été puisés aux archives municipales de Lille, cartons 72 et 90, et aux archives de la Chambre des Comptes de Lille, *État général*, portefeuille N° 113, cahier en parchemin.

CHAPITRE IV

LES GUERRES ET LES CHANGEMENTS DE DOMINATIONS

LES COMTES DE FLANDRE, 864 A 1384. — DESCENTE DES NORMANDS EN FLANDRE. — DÉPRÉDATIONS COMMISES A WAZEMMES PENDANT LES SIÈGES DE LILLE, EN 1053, EN 1128, EN 1213, EN 1297, EN 1304. = LES DUCS DE BOURGOGNE, 1384 A 1515. — NOUVELLES DÉPRÉDATIONS A WAZEMMES EN 1442 ET 1477.— L'ORGANISATION MILITAIRE A CETTE ÉPOQUE. = DOMINATION ESPAGNOLE, 1515 A 1667. — COUPS DE MAINS DES FRANÇAIS CONTRE LILLE EN 1641, 1645 ET 1657. — IMPORTANTS DÉGATS A WAZEMMES. = DOMINATION FRANÇAISE, 1667 A 1708. — LE SIÈGE DE LILLE DE 1667. — GARDE ORGANISÉE A WAZEMMES EN 1683. — LE SIÈGE DE 1708. = LES ÉTATS GÉNÉRAUX, 1708 A 1713.= RETOUR DÉFINITIF A LA FRANCE, 1713 A 1789. — PASSAGE DES TROUPES A WAZEMMES EN 1744.

L'histoire locale ne peut se comprendre à fond que si l'on connait, au moins dans ses grandes lignes, l'histoire générale. La petite patrie qui est la paroisse suit les destinées et la fortune bonne ou mauvaise de la grande. Le lecteur s'expliquerait difficilement les relations des administrateurs communaux avec les comtes, ducs et rois, s'il n'était renseigné tout d'abord sur les différents régimes qu'a connus successivement notre région. Or, c'est la guerre qui le plus souvent a amené ces changements de dynastie et ces modifications de régime en même temps que les calamités sans nombre que nous allons raconter.

I. — LES COMTES DE FLANDRE

Plus peut-être qu'aucune autre partie de l'Europe, la Flandre a été, dans tous les siècles de son histoire, foulée sous les pieds des conquérants les plus divers, et dévastée par de continuelles guerres. Le pays était riche et ouvert de toute part ; les côtes de la mer étaient fréquemment dévastées par les pirates; les frontières de terre, sans les

défenses naturelles des montagnes et des fleuves, offraient une voie facile au passage des armées. Tout semblait faire de notre pays une proie toute désignée aux convoitises des princes voisins et souvent rivaux. « Pas un sillon de la terre flamande qui n'ait été arrosé de sang humain » disait Voltaire ; pas une ville qui n'ait subi bien des sièges meurtriers, ajouterons-nous.

Lille a sa terrible part dans ces guerres et dans ces assauts, et Wazemmes, sa voisine, a toujours subi le contre-coup de ces luttes sanglantes.

Invasion des normands. — Dans la seconde moitié du IX[e] siècle, les premiers comtes de Flandre, Baudouin Bras de fer et Baudouin le Chauve, eurent à combattre les invasions des farouches normands. Ces pirates, venus des brumeuses Scandinavies, avaient la barbare habitude de remonter le cours des fleuves et de saccager leurs rives.

En 879, ils se répandirent le long des rives de l'Escaut, ravageant tout sur leur passage, avides de sang humain, de dévastation et d'incendies. Ces envahisseurs, fortifiés dans Courtrai, se jetèrent tantôt sur le Brabant et le Hainaut qu'ils saccagèrent cruellement, tantôt sur le pays des Ménapiens qu'ils ne respectèrent pas davantage. Tous les monastères situés dans les environs de l'Escaut et de la ville de Tournai furent ruinés. Il y eut des plaines qui pendant trente années restèrent sans culture, bien des villas et des fermes détruites et qu'on ne releva plus. Depuis l'Escaut jusqu'à la Somme, tout tremblait à leur nom. Avec leurs voisins, nos ancêtres eurent à subir les invasions successives de ces barbares. Ils ont dû répéter bien des fois ce verset ajouté alors aux litanies des saints : « De la fureur des Normands, délivrez-nous, Seigneur [1] ».

Siège de Lille en 1053. — L'empereur d'Allemagne Henri III, qui pour plusieurs raisons détestait Baudouin V, comte de Flandre, vint mettre le siège devant Lille en 1053. L'armée impériale traversa l'Escaut au village de

---

1. Edw. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, p. 22.

Maing, à deux lieues de Valenciennes, et arriva sur les bords de la Deûle à un endroit où cette rivière se partage en deux bras et forme une sorte d'îlot défendu par une forteresse. Mais Lambert, qui était alors gouverneur de Lille, sortit à sa rencontre avec une troupe nombreuse. Cette intervention inattendue, qui coûta la vie à son auteur, opéra une diversion militaire très heureuse et empêcha l'empereur d'attaquer le château de Lille. Au milieu de cette lutte, Wazemmes fut pillé et saccagé. Il s'en suivit dans tout le pays une affreuse disette, escorte ou suite ordinaire des conflits sanglants de cette époque [1].

Siège de 1128. — En 1128, la mort tragique de Charles le Bon, dont la charité est restée légendaire, livra la Flandre entière à l'anarchie. Pour venger l'assassinat de son neveu, le roi de France, Louis le Gros, intervint dans les affaires du pays dont il était le suzerain. Après avoir justement puni les meurtriers du bienheureux Charles, il voulut imposer aux bourgeois flamands Guillaume Cliton, duc de Normandie. Ce jeune comte sans expérience, au lieu de traiter ses nouveaux sujets avec douceur, eut au contraire la maladresse d'exercer sur eux mille vexations.

Les bourgeois de Lille s'indignèrent de ces procédés tyranniques. Ils résolurent, avec les Gantois et les Brugeois, de remettre les rênes du gouvernement à Thierry d'Alsace, dont la modération et les vertus étaient connues de tous.

Le comte Guillaume, désappointé et furieux, s'empressa d'implorer l'appui du roi de France. Les lillois, de leur côté, ayant reçu dans leurs murs Thierry d'Alsace, l'homme de leur choix, se préparèrent à soutenir un siège. En effet, Guillaume et Louis le Gros ne tardèrent pas à paraître avec leurs troupes devant la ville. Les machines de guerre, les béliers, les galeries couvertes et tout ce que l'art militaire avait inventé à cette époque,

1. *Ibid*, p. 53.

furent employés contre les murailles de Lille, mais à mesure qu'une brèche était pratiquée dans les remparts, une nouvelle muraille s'élevait. Les lillois, et à leur tête Thierry d'Alsace, montrèrent une si grande intrépidité que Louis le Gros et son protégé durent lever le siège.

Peu après, Guillaume mourut au siège d'Alost, et Thierry eut la charge de pacifier le comté de Flandre. Durant ces terribles assauts, Wazemmes fut encore en butte aux avanies et aux violences des assiégeants comme des assiégés.

Siège de 1213. — Lille eut encore deux sièges à soutenir sous Philippe Auguste. Celui-ci avait rassemblé une armée pour descendre en Angleterre. Par suite de circonstances, ses projets sont retardés. Il veut alors profiter de ce répit forcé pour tourner ses armes contre Ferrand, comte de Flandre, qui lui avait refusé tout concours dans son dessein de passer le détroit. Philippe Auguste s'empare du port de Damme, assiège Bruges, Gand et Lille qu'il prend après trois jours de siège.

Quand le roi fut retourné dans ses états, Ferrand reprit successivement toutes ces villes. Les lillois chassèrent les Français restés en garnison dans leur cité, et acceptèrent de nouveau la domination du comte de Flandre auquel les unissaient tant de liens.

Aussitôt que Philippe Auguste apprit cette défection des habitants, il résolut d'en tirer une terrible vengeance. Il marcha sur Lille défendue par Ferrand en personne et emporta la cité avant que les bourgeois surpris eussent eu le temps de se mettre sur leurs gardes. Toute résistance fut inutile, le comte Ferrand malade de la fièvre s'enfuit, la ville et les villages voisins furent livrés au pillage et à l'incendie, dit le chroniqueur Guillaume le Breton dont le récit paraît pourtant un peu exagéré. Les hommes valides avaient suivi leur comte dans sa retraite précipitée, pendant que nombre de vieillards, de femmes et d'enfants restèrent ensevelis sous les ruines de leurs maisons, ou devinrent les victimes des vainqueurs. Beaucoup d'habitants de Wazemmes s'étaient réfugiés à l'abri des

remparts de la ville. Un bon nombre sans doute partagèrent le sort des assiégés, mais nous n'avons pas de détails sur ce point.

Siège de 1297. — En 1297, Philippe le Bel tente de s'emparer du comté de Flandre qu'il juge trop favorable à l'Angleterre. Il vient mettre le siège devant Lille avec une formidable armée de dix mille cavaliers et de soixante mille hommes de pied. La ville était défendue par le valeureux Robert de Béthune, fils du comte de Flandre, et par Le Roux de Fauquemont dont la ruse et les prouesses hardies sont restées légendaires. Philippe fait étendre ses troupes tout autour des remparts, les faubourgs sont réduits en cendres, le fer et la flamme détruisent toutes les habitations du territoire de Lille et de tout le pays compris entre la Scarpe et la Lys. Cependant la famine commençait à faire des ravages dans la vaillante cité assiégée. Après dix semaines d'énergique résistance, elle capitula honorablement.

Lille et la Flandre devinrent ainsi françaises. Après une trève de deux ans, entre le roi et le comte Guy de Dampierre, le pays fut de nouveau envahi et dévasté. Vaincu et abandonné par ses alliés, le comte Guy et ses deux fils se rendirent à Paris au palais du roi de France. Celui-ci les déclara ses prisonniers et confia le gouvernement de la Flandre à Raoul de Nesle d'abord, puis à Jacques de Châtillon. Mais les violences et les exactions de ce dernier gouverneur ne tardèrent pas à soulever contre les Français la haine des Flamands. Le roi de France lève alors une formidable armée, envahit le pays et livre la bataille de Courtrai (11 juillet 1302). On sait comment y périt la fleur de la chevalerie française. Cette défaite fit retomber Lille sous le gouvernement du comte de Flandre



GUY DE DAMPIERRE

à la grande joie du peuple qui subissait depuis cinq ans la domination étrangère.

Siège de 1304. — Deux ans plus tard, Philippe le Bel après la journée de Mons-en-Pevèle, vint mettre le siège devant Lille. Attaquée au dehors par une puissante armée et travaillée à l'intérieur par les partisans de la France, la ville n'aurait pu sans doute résister longtemps, mais une ruse du roi Philippe précipita l'heure de sa chute ; elle lui ouvrit ses portes sans qu'il eût tiré l'épée. Par un simulacre de paix, le roi avait renvoyé chez eux les flamands qui étaient venus au secours des assiégés.

De 1304 jusqu'en 1369, Lille et la région wallonne restèrent sous la domination directe des rois de France. Mais ces guerres continuelles et les déprédations qui en étaient la conséquence faisaient vivre nos populations dans une inquiétude perpétuelle. Les terres sans cesse ravagées restaient incultes. A toutes ces misères s'ajoutèrent, en 1316, les horreurs de la disette qui engendra des épidémies. La mortalité fut si effrayante que de mémoire d'homme on ne se souvenait pas d'avoir vu une semblable calamité. La guerre de cent ans dont la cause principale était la question flamande fit aussi beaucoup souffrir notre pays.

En 1340, les troupes flamandes, françaises et anglaises stationnent dans la châtellenie de Lille ; elles en pillent et en rançonnent les malheureux habitants. Le gouverneur de la ville accorde à son lieutenant Landas l'autorisation de fourrager dans les communes voisines, ainsi que le faisaient les anglais et les flamands. « Pour éclairer la place, dit Derode, Landas brûla tous les faubourgs, sans épargner même les églises [1] ». Wazemmes eut autant à souffrir des amis que des ennemis.

A la mort de Louis de Crécy (1346), les flamands d'accord avec les anglais voulurent faire épouser à son fils et successeur Louis de Maele, Isabelle fille d'Édouard, roi d'Angleterre. Mais le jeune prince, à qui ce mariage forcé déplaisait souverainement, se sauva en France.

1. *Histoire de Lille*, tome I, p. 242.

D'où, nouvelle occasion de guerre. Les Anglais débarquent et assiègent Calais, vingt mille Flamands se précipitent sur le territoire de Lille, et y mettent tout à feu et à sang. La population wazemmoise eut ainsi à supporter mille déprédations ruineuses et sans cesse renouvelées.

En 1369, le mariage de Philippe le Hardi et de Marguerite, fille de Louis de Maele, fit rentrer Lille dans le domaine des comtes de Flandre : en 1384, elle passa avec le comté aux mains des ducs de Bourgogne.

II. — LES DUCS DE BOURGOGNE

Sans jamais avoir été le théâtre d'une bataille importante, le village était, on le voit, constamment traversé et mis à contribution par les gens de guerre, qui trop souvent se conduisaient en véritables pillards.

Philippe le Hardi avait conçu, en 1383, le projet d'une descente en Angleterre. Aussitôt une foule d'aventuriers accoururent sous ses drapeaux de toutes les provinces de France. Pendant que les chefs passaient leur temps en délibérations, les soudards, durant quatre ans, désolèrent notre pays par leurs exactions et par leurs rapines. De même en 1449, « quelques manants de Wazemmes disent que par le fait de gens d'armes, ils ont été dommagiés depuis 7 ans de la somme de 100 livres [1] ».

Quelques années plus tard, en 1477, les échevins de Lille « en considération de ce que les Franchois avaient ars (brûlé) et entièrement consommé par feu plusieurs molins estans et construis à l'environ et assez près de la dicte ville », dans le but d'éviter la famine, accordent à Georges Verdière l'autorisation de faire établir un moulin à vent à moudre blé sur les remparts de la ville entre la porte des Malades et celle du Molinel [2].

Deux ans après, on donna une indemnité au meunier du Billau qui avait « perdu sa cotte (manteau) quand les Franchois airdièrent le molin de brais [3] ».

On le sait, les troupes n'étaient alors en général qu'un

1. Enquête sur Wazemmes de 1449.
2. *Archives hospitalières*, t. I.
3. *Ibid.*, t. I, Hôpital Comtesse.

ramassis d'aventuriers. Une ordonnance était-elle envoyée par le prince pour courir sus aux Anglais ou aux Français, aussitôt une foule d'enfants perdus, plus avides de butin que de gloire, se levaient de toute part, s'armaient comme ils pouvaient, et accouraient s'enrôler sous les ordres d'un capitaine quelconque, sans préoccupation de patrie ou de drapeau. Les chefs de bande eux-mêmes, ceux que les chroniques du temps traitent parfois de « courtois et chevaleureux », se montraient souvent en campagne peu délicats par rapport aux biens et à la vie d'autrui. Pour en être convaincu, il suffit de lire, dans Froissart et ailleurs, les exploits de grand chemin d'un Louis de Luxembourg, d'un Eustache d'Auberchicourt, d'un Gauthier de Masny, d'un Raymond de Turenne, d'un Geoffroy de Boucicaut, et même d'un Enguerrand de Monstrelet. A côté et parfois au milieu des armées levées régulièrement, ces routiers vivaient sur le territoire envahi et l'on devine quelles vexations brutales, ruineuses et meurtrières ils faisaient subir aux pays qu'ils traversaient. On voit par conséquent combien de fois Wazemmes dut avoir cruellement à souffrir.


UN SOLDAT DE FLANDRE

A cette époque où les conflits éclataient si facilement, on avait institué, à Lille et dans les environs, un guet permanent pour avertir la cité de la présence d'aventuriers malfaisants.

Une ordonnance de 1488 prescrivait aux manants et habitants des villages et paroisses de la châtellenie « de faire ghet chacun en leur regard sur l'advenue de l'ennemi et, se aucuns sont par eux perchuz, qu'ils sonnent leurs cloches et le signiffient à leur possible à leurs voisins en dessus ».

Une fois avertis, ils devaient se mettre immédiatement à la disposition de leurs chefs. « Tous les hommes de guerre, garniz de bastons et d'armures, se rendent au son de la cloche, soubz son dixenier ou capitaine » et doivent faire ce qui leur sera ordonné pour la défense du pays. C'était le service obligatoire et personnel.

Alors comme aujourd'hui, on passait les troupes en revue ou en montre, comme on disait. « Mandement du gouverneur de Lille pour faire mettre sus tous les nobles, fieffés, arrière-fieffés de la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, les passer « à monstres et revueues », afin de constater s'ils sont « montez, armez, habilliez et empoint chacun que à sondit estat appartient, voulons par vous estre mis par escript en ung rolle et icelle rolle rollé nous estre envoié, cloz et scellé [1] ».

On le voit, nos ancêtres n'ignoraient pas l'art de la guerre ; ils avaient un rudiment de bureaux militaires et ils possédaient une organisation relativement perfectionnée.

III. — DOMINATION ESPAGNOLE

Au commencement du XVI[e] siècle, le comté de Flandre passa sous la domination espagnole et lui fut soumis pendant un siècle et demi, de 1515 à 1667.

Cette époque fut en général un temps de prospérité ; cependant les rivalités sanglantes de Charles-Quint et de François I[er] et les troubles religieux qui désolèrent le XVI[e] siècle, eurent souvent leur contre-coup dans notre pays.

A plusieurs reprises, Wazemmes ne fut pas épargné par les Français toujours en lutte contre les Espagnols. Laissons la parole à un historien de Lille, Jacques Delobel, qui a écrit au jour le jour l'histoire de cette période.

« Le 1 septembre 1641, dimanche, les Français firent de petites baraques pendant la journée, ceux de la ville se tenant sur leur garde. Il y avait une bonne garde d'infanterie espagnole depuis la

1. *Archives communales de Lille*, Registre aux mandements, C, N[os] 136, 149, 164.

porte des Malades jusqu'à la porte Notre-Dame pour observer les ennemis. Mais sur les douze heures de la nuit du dimanche au lundi, lorsque tout le monde était en repos, les Français sortirent de leur camp divisés en deux bandes et approchèrent de la ville. Une partie alla brûler les moulins à l'huile et à blé de la porte des Malades du nombre de quarante ou environ. L'autre partie vint attaquer les faubourgs de la porte de Notre-Dame et de la Barre, et mit le feu à plusieurs maisons pour donner un assaut à la ville. Mais par la diligence des soldats et des bourgeois, par l'alarme qu'on donna, par le son des cloches et tambours de la ville, l'habileté des canonniers qui ne cessaient de faire jouer le canon par tous les remparts, ils repoussèrent les Français qui se retirèrent en mettant le feu aux maisons et censes après avoir eu beaucoup de leurs gens tués qu'ils emmenèrent avec eux sur des chariots pour ne pas faire voir le nombre de tués. On prit un commandant ou capitaine blessé et amené dedans la ville. Des troupes de la garnison, il y eut une vingtaine de tués et près de 40 blessés qui furent conduits aux hôpitaux de la ville et bien pansez. Aucuns moururent pour avoir été blessés avec des balles quarrées. Dans cette attaque des Français, il n'y eut qu'un bourgeois de tué. On l'attribua à la protection de Notre-Dame de la Treille, patronne de cette ville [1] ».

Quelques années plus tard, en l'année 1645, les Français, maîtres de Lillers, Merville, Saint-Venant, Armentières, Haubourdin, firent une tentative nouvelle du côté des portes de la Barre et de Saint-Pierre. Ils commencèrent à canonner le 12 septembre à trois heures après-midi jusqu'à onze heures. La ville était défendue par les soldats espagnols commandés par Dom Gaspar Boniface et par les soldats italiens commandés par Jean Delponty, colonel, ainsi que par le marquis de Carache avec deux mille cavaliers.

Les soldats faiblissent sous le nombre des assaillants; « mais la bourgeoisie qui considérait tout cela avecque les armes en mains s'est lors montrée aultant valeureuse que jamais, tirans avecque leurs canons et mousquets sur lesdits Franchois, mais avecque un tel ordre et résolution que vous eussiez dict, les voians, que c'estoient touts soldats de longtemps expérimentés à la guerre.

1. *Chronique lilloise* inédite par Jacques Delobel, chanoine de Saint-Pierre, pp. 279-280.

Grand nombre de Franchois y ont perdu la vie et encore un plus grand nombre de blessés. L'on at estimé qu'il en est mort plus de mille [1] ».

Les généraux français qui subirent cet échec étaient pourtant renommés comme très expérimentés et très braves. Il suffit de nommer Gassion et Rantzau. Ce dernier avait été tellement mutilé dans les nombreux combats auxquels il avait assisté qu'on fit sur lui ce vers :

Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Leurs troupes se retranchèrent hors de la portée du canon des Lillois et se dirigèrent ensuite sur Comines et Menin qui furent pris le 25 septembre.

Le faubourg de la Barre fut brûlé en grande partie dans cette nouvelle alerte. Il est curieux et triste tout à la fois de lire les lettres des habitants de cette partie de Wazemmes qui, sur l'invitation du magistrat de Lille, viennent faire la déclaration des pertes subies dans cet assaut. Les amateurs de statistiques et les économistes pourront y voir le prix et les revenus des maisons de cette époque et faire d'instructives comparaisons.

Une maison à Albert Blondel, maréchal, estimée 900 florins carolus, et pour les meubles 300 florins.

Une maison gisant proche de la taverne de la Rousse, nouvellement bâtie, de la valeur de 2.500 florins, au loyer annuel de 12 livres de gros.

Item, un pré et une curie (curoir) au rendage de 29 livres de gros « laquelle curie a été bruslée et le pretz tout desgassonné pour fortifier la demi-lune et remparts ».

Item encore, trois autres maisons dont l'une occupée par Michel Dufour, prêtre, au rendage annuel de 518 livres parisis « bruslées en la nuit du mardi 12 septembre et ce par nos soldats y étant pour la conservation d'icelle ville ».

La brasserie de Saint-Lambert « avec usines et officines composant salettes, 3 cuisines, 3 chambres, 2 greniers pavés pour gerner les grains, l'entonnerie vaussée (voûtée), étables de chevaux et vaches vaussées, 2 caves, 2 chaudières, 3 bacqz, 150 widanghues (tonneaux vides), les minettes et gautiers, une chiterne de plomb fondu, 5 quarrés de bois tant d'écartelage que bourrés, les couches

---

1. *Bibliothèque municipale de Lille*, N° 560, manuscrit de Jean de le Barre, moine de Loos, f° 102.

et baneqz à coffret », et une autre maison brûlée. Le tout estimé 18 à 20.000 livres parisis.

Guillaume Fyen et Henri Lefebvre ont eu deux maisons brûlées par les soldats italiens du régiment Monsieur Jean Delponty, colonel, lorsque les ennemis français se sont présentés. « Tout un lieu manoir amassé de maisons manables, portes, chambres, étables, érigé sur cinq cents de terre vulgairement appelé *la cense des verdes fœuilles*, proche de la porte Hardy, au rendage de 14 livres de gros ».

Furent également consumées soit par les Français dans leur attaque, soit par les Espagnols ou Italiens dans la défense de la ville, les tavernes ayant pour enseigne : *La cour d'or, A Saint-Bertin, A Merville,* ces deux dernières proches de la porte de la Barre, *A Dunkerque, A L'homme, La Fleur de Lys, La Rousse.* Ont été détruites aussi deux curies appartenant à Mrs Edmond de Warenghien et à Pierre Doby, blanchisseurs.

Soixante et onze édifices furent consumés par les flammes ; le faubourg de la Barre fut presque complètement ruiné [1].

Les années suivantes ne furent guère plus heureuses. La ville de Lille était sans cesse remplie de corps armés qu'il fallait nourrir, loger, vêtir, et qui, pour combler la mesure, pillaient les villages environnants. Mathias Boutry, cultivateur au faubourg de la Barre, n'a pu payer plusieurs années de fermage « à cause des ruines et pilleries qui se faisaient par les gens de guerre, lesquels pour lors étaient baracqués audit faubourg, 1659-1661 [2] ».

Du 4 au 14 juillet 1657, les faubourgs étaient pleins de soldats, lorsque les Français « ont bruslez deux moullins à l'huile et mis le feu au petit moulin [3] ».

La région n'était pas encore au bout de ses épreuves.

IV. — DOMINATION FRANÇAISE.

Siège de 1667. — En 1667, le bruit se répandit en Flandre que Louis XIV élevait des prétentions sur nos provinces, et se disposait à faire valoir par les armes ses droits à l'apanage de son épouse, Marie-Thérèse, fille

1. Archives municipales de Lille, carton 278, dossier 5.

2. *Archives hospitalières de Lille,* n° 4312.

3. *Ibid.*, n° 4301.

aînée du roi d'Espagne. En mai, le roi était en Flandre avec une belle armée ; il s'empara d'Ath, de Tournai, Courtrai, Douai, Audenarde, Bruges, Furnes, etc. « Le 30 du mois de juin 1667, dit un historien lillois, les François ont paru devant la ville de Lille sur les deux heures après midy *au Bas-Jardin*, sur lesquels on a continuellement escarmouchez tant avec le canon que mousqueterie jusqu'au soir. Entre les onze heures et demie et douze heures de nuit, ils ont bruslez tous les moulins à vent qui étoient hors des portes de Saint-Sauveur, Notre-Dame et des Malades au nombre de quarante-trois, puis se sont retirés par la résistance des bourgeois [1] ».

Quelques maisons du Billau, au faubourg des Malades, furent aussi la proie des flammes.

Le comte de Bruay, gouverneur de la ville, fait abattre de son côté tout le faubourg Saint-Maurice, celui de Courtrai, de Fives et des Malades, laissant subsister en partie les faubourgs de Saint-Pierre, de la Barre et de Notre-Dame, protégés par l'inondation de la Haute-Deûle.

Tous les efforts de l'armée du roi se dirigèrent du côté de la Madeleine, Saint-Maurice et Fives. Les Lillois, sans distinction de rang et de fortune, se portèrent au devant de l'ennemi ; les échevins gouvernèrent la ville assiégée avec habileté et résolution. Malgré tous ces énergiques efforts, la ville fut obligée de se rendre le 28 août. Le vainqueur fit son entrée dans la place conquise par la porte des Malades qui fut reconstruite, quelques années plus tard, et qui, en mémoire de cet événement, s'appellera porte Louis XIV.

L'année suivante (2 mai 1668), grâce à l'intervention du Pape, les belligérants signèrent le traité d'Aix-la-Chapelle, qui réunit définitivement à la France Lille et les autres villes des Pays-Bas conquises les années précédentes.

A cette époque, c'est-à-dire à la veille de Rocroy, la frontière du Nord était restée ce qu'elle avait toujours

---

1. *Archives municipales*, Manuscrit Louis Bocquet, p. 39.

été, variable et flottante, au gré des guerres et des traités, des convoitises princières et des succès militaires ou diplomatiques. Ce sont des limites dentelées et bizarres, se prêtant à toutes les entreprises conquérantes. A partir de 1679, tout est changé. Les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, ont permis de reporter la frontière en avant et de pouvoir défendre le pays dans des conditions meilleures. Elle est toujours artificielle et fragile, mais Vauban va lui donner la forme et la valeur d'un retranchement militaire inexpugnable. De la mer du Nord à la Meuse, il éleva une série de forteresses qui allait devenir la barrière protectrice de la France, et qu'on appelle encore *la ceinture de fer de Vauban.* Dans la pensée de l'éminent ingénieur, Lille devait être la boucle de cette ceinture, et plus d'une fois, cette zone de fortifications sauva la France de l'invasion étrangère. Elle permit Denain en 1712, Wattignies et Fleurus en 1793 et 1794. Le rôle exceptionnel de la grande citadelle du Nord est tellement évident, qu'après 1870 on a fait sautei un à un tous les anneaux de la ceinture de Vauban, mais qu'on a conservé et augmenté les fortifications de Lille, boulevard qui ferme aux armées envahissantes la route de Paris.

Vauban comprit la nécessité d'établir au plus vite cette frontière militaire, qu'il voulait faire invulnérable et que de nouvelles guerres pouvaient d'un moment à l'autre rendre indispensable.

A côté des paysans qu'il embaucha, il fit travailler les soldats du roi, qui surent aussi bien manier la bêche et la pioche que le mousquet et la baïonnette. En peu de mois, ils exécutèrent des travaux dignes de légionnaires romains: la citadelle de Lille, rempart de la France, était construite [1].

1. Le 22 juillet 1676, un énorme convoi passa par Wazemmes. Il se composait de 6 à 700 chariots chargés de farine et de munitions, escortés de quantité de gens de guerre, se rendant vers la ville d'Aire. Tous ont fait halte sur les terres de Gilles Caillet et Olivier Wartel. Nous l'apprenons par la requête que ceux-ci présentèrent ensuite pour réclamer des indemnités.

Garde de Wazemmes. — En 1683, nouvelles alarmes. Pendant que le maréchal d'Humières s'emparait de Courtrai, des détachements de l'armée espagnole se répandirent dans la châtellenie de Lille pour la ravager. Wazemmes dut s'organiser pour « empêcher l'entrée de la commune aux partis des troupes d'Espagne, leur courir sus, même sonner le tocsin pour avertir les habitants des lieux voisins de leur porter secours et main forte en cas de besoin ». Les habitants de Wazemmes exécutèrent les ordres du gouverneur. Seuls, quelques blanchisseurs lillois firent exception ; c'était ceux qui avaient leurs établissements dans la banlieue. L'opinion publique à Wazemmes et le Magistrat de Lille jugèrent sévèrement ces singuliers patriotes [1].

Siège de 1708. — En 1708, la guerre renaît sur nos frontières. La succession d'Espagne remet en question le sort du comté de Flandre. La maison d'Autriche faisait valoir ses prétentions à cet héritage ; elle était soutenue par l'Angleterre, la Hollande et d'autres puissances. La France au contraire défendait par les armes les droits du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, droits établis par le testament du roi d'Espagne Charles II, mort en 1701.

Les armées alliées avaient à leur tête le prince Eugène et Marlborough. Leurs talents militaires et leur bravoure étaient universellement reconnus.

Le 14 août, les alliés mettent le siège devant la place de Lille, défendue par le maréchal de Boufflers. Le prince Eugène dirige ses efforts sur les ouvrages avancés de la porte de la Barre. Une inondation très étendue

1. Pierre Doby, François Legroux, Guillaume Flamen, Philippe Ghis, Pierre Leduc, Pierre Leboucq, avaient en effet adressé une demande au Magistrat de Lille pour obtenir l'exemption de la garde. Ils soutenaient qu'ils habitaient eux et leurs familles à Lille. A l'appui de leurs dires, ils apportaient des certificats de leurs curés respectifs, attestant qu'ils avaient été baptisés et qu'ils faisaient leurs pâques dans telle paroisse. Mais les gens de loi de Wazemmes ne voulurent rien entendre et prétendirent que ces blanchisseurs avaient au moins une hobette sur leurs prairies de Wazemmes et un valet pour garder le linge. Le Magistrat de Lille leur donna raison, et les blanchisseurs durent monter la garde à Wazemmes. (*Archives municipales de Lille*, carton 68).

défend les faubourgs de Notre-Dame et de la Barre. Une troupe de travailleurs est chargée de rompre la digue qui retient les eaux du côté de la ville. En même temps, deux mille hommes veulent enlever le petit fort du Pont de Canteleu, dont la faible garnison se défend avec un très grand courage. Les travailleurs, chassés par le canon de la place, et les soldats, décimés par la fusillade des assiégés du petit fort, rentrèrent découragés dans leur camp. Tout l'effort des assiégeants se portait sur un seul point, entre la haute et la basse Deûle jusqu'à la chaussée de Menin.

Parmi les assiégés se trouvait le chevalier de Luxembourg, soldat de courage et de sang-froid. Il osa tenter un périlleux coup de main ; il réussit à traverser les lignes ennemies et fit entrer par la porte des Malades 1800 hommes, 1200 fusils et 80.000 kilos de poudre. Cet exploit fut connu dans toute la France. Partout on exalta la bravoure de ce chevalier qui portait si bien le nom d'une des plus illustres maisons princières [1]. Tous ces efforts furent bientôt rendus inutiles.

Les ennemis faisaient chaque jour de nouveaux progrès. Enfin, après deux mois de tranchée ouverte, après des prodiges de valeur de part et d'autre, après un siège dans lequel on ne négligea aucune ressource de l'art militaire, tranchées, saignée de canaux, mines, brèches, canonnades, sorties, ruses de guerre, assauts réitérés, la place ouvrit ses portes aux vainqueurs le 23 octobre [2]. 7.000 hommes avaient été tués ou blessés dans la ville et

---

1. Puisque l'allemand Leroux de Fauquemont a donné son nom à une place de Lille, puisque le grossier d'Holbach, Babeuf l'illuminé et d'autres qui les valent ont aussi leur rue, le vaillant chevalier français de Luxembourg n'aurait-il pas autant de droit qu'eux à recevoir de la ville de Lille cet hommage de reconnaissance posthume ?.

2. C'est pendant ce siège qu'une Avelinoise du nom de Madeleine Caulier se chargea, en traversant les troupes ennemies, de faire parvenir à Boufflers un avis secret, afin qu'il opérât une diversion sur les derrières des armées alliées, pendant que les troupes du roi les attaqueraient de front le lendemain. Cette sortie n'eut cependant pas le succès qu'on en attendait. Madeleine Caulier s'engagea plus tard dans l'armée française et fut tuée à la bataille de Denain en juillet 1712.

11.946 parmi les assiégeants. Après la prise de la place, Boufflers, enfermé dans la citadelle, résista encore pendant 41 jours avec 4.500 hommes. Le 8 décembre il se rendit avec tous les honneurs de la guerre ; à la tête de ses troupes, il traversa la ville et le camp ennemi, tambours battants, balle en bouche, mèche allumée par les deux bouts, suivi de six pièces de canon. Chacun de ses soldats avait des munitions pour tirer douze coups.

Beaucoup de dégâts matériels furent les inévitables conséquences de ce siège mémorable. Une cense appartenant à Michel Capon fut brûlée au faubourg Notre-Dame ; les arbres du cimetière furent abattus par nos soldats. Les moulins à eau, dits moulins de Wazemmes, furent mis hors d'usage par suite de l'inondation de la Haute-Deûle ; l'église éprouva aussi quelques dommages. Au faubourg des Malades, six moulins furent détruits par les troupes et ne furent pas reconstruits. Malheureusement, le rude hiver qui dura depuis la fin de novembre 1708, jusqu'à la mi-mars 1709, réduisit le pays à la dernière misère. Les cultivateurs de la banlieue demandèrent une diminution d'impôts parce qu'ils avaient perdu une grande partie des dépouilles de 1706, 1707 et entièrement celles de 1708. Cette diminution leur fut accordée en partie.

V. — Les États Généraux

La châtellenie de Lille resta jusqu'au traité d'Utrecht au pouvoir des États-Généraux de la Hollande et des puissances coalisées.

VI. — Retour définitif à la France

Après Denain la châtellenie fut rendue à la France par le traité d'Utrecht, en 1713. Trente ans plus tard, Wazemmes devait encore revoir le passage des armées. Le roi Louis XV venait d'arriver à Lille, le 2 mai 1744, et commençait une campagne qui allait se terminer par la glorieuse bataille de Fontenoy. Une partie des troupes françaises fut cantonnée à Wazemmes. Les terres de Charles Delezenne, blanchisseur, d'Antoine Dargencourt, de J.-B. Cornil, de Noël Desruelles, du faubourg Notre-

Dame, eurent particulièrement à souffrir. Au faubourg des Malades, un nommé Duquesne fait la déclaration suivante pour obtenir une diminution d'impôts : « Le soussigné déclare occuper sur la banlieue de cette ville, à la porte des Malades, le nombre de trois bonniers de terres desquelles il n'a dépouillé qu'environ 24 cents ; le surplus a été employé pour le campement des troupes, des caissons, chariots de convoi et des dragons de Saxe pour leur exercice ». Au même faubourg, Jacques Louage a perdu la moitié de ses moissons sur trois bonniers situés entre la porte des Malades et celle de Notre-Dame. Les terres de ces cultivateurs « étoient avestis de bleds, soucrions, avoines, navettes, colsats, etc. » [1]. On le comprend, au cours de ces guerres, de ces sièges et de ces assauts, nos ancêtres eurent à endurer bien des exactions, à subir bien des ruines et à supporter bien des misères de toute sorte. *Bella, horrida bella !*

---

1. *Archives communales de Lille*, carton 282, dossier 5.

CHAPITRE V

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE SOUS L'ANCIEN RÉGIME. — QUATRE JURIDICTIONS DIFFÉRENTES A WAZEMMES : CHATELLENIE, BANLIEUE, WAZEMMES-TOURNAISIS, BILLAU. — DIFFICULTÉS DANS LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ; DÉSORDRES MULTIPLES ; LE CURÉ AIDÉ PAR L'ÉVÊQUE RÉTABLIT L'ORDRE. — LE TRAITÉ DES LIMITES DU 16 MAI 1769. — LA MAISON ÉCHEVINALE DE WAZEMMES.

Administration de la Commune. — L'évêque de Tournai, en sa qualité de Seigneur du clocher, administrait la communauté de Wazemmes par son *bailli* [1], qui était le représentant de la personne et des droits du seigneur. Le bailli ne résidait pas dans la commune, car il avait à diriger l'administration de Lezennes et d'Esquermes, qui étaient aussi sous la dépendance de l'évêque de Tournai.

Le *lieutenant* était le bras droit du bailli. Il résidait dans la communauté, il exerçait une surveillance incessante, protégeait les habitants et faisait respecter les immunités locales. Il était généralement choisi parmi les notables de la commune, quelquefois même parmi la petite noblesse [2].

---

1. En 1388, Jehan d'Estainquerque, dit Villain, écuyer, était bailli « à Révérend Père en Dieu mon chier Seigneur Monseigneur l'Evesque de Tournay ». — De 1709 à 1745, Pierre Le Febvre, résidant à Lezennes. — De 1745 à 1770, Antoine Nicole, résidant à Lille. — En 1770, Charles Duquesne, résidant à Lille.

2. Parmi les lieutenants du bailli, nous pouvons citer Piérars Wastepaste (1388), Jean de Lannoy (1443), Jean de Clermont dit de l'Espierre (1466), Jean-François Butin (1770).

En dessous du bailli et de son lieutenant se trouvaient les *gens de loi*, choisis habituellement par le lieutenant et agréés par le seigneur. Leur charge consistait à former avec le lieutenant et le greffier un corps administratif dont les attributions comprenaient le maniement des intérêts communaux, la voirie, la police, la revendication des droits de la communauté. Ces fonctions étaient gratuites ; cependant chacun d'eux produisait un état des vacations employées au service de la communauté. A Wazemmes, on a vu souvent les gens de loi renoncer spontanément à leurs droits pour alléger le budget communal [1].

Le greffier tenait sa commission du seigneur. Il établissait les rôles des impositions ordinaires et vaquait à toutes les autres affaires de la communauté [2].

Le sergent [3] chargé de la police municipale était nommé par le seigneur sur la proposition du lieutenant.

---

1. En donnant les noms de gens de loi, nous indiquerons en même temps les familles les plus anciennes et les plus notables de Wazemmes.

1742. — Louis Finne, Guillaume Deldicq, Alphonse Duthoit, Pierre Chuffart.

1746. — Pierre Nolf, Pierre Lefebvre, Alexandre Dumont.

1777. — Jean-François Butin, Antoine Duplouy, Florent Lefebvre, Jean Bonnier, J.-B. Dutilleul, Pierre Desbonnet, Antoine Mullier.

1778. — Jean-François Nauwelaerts, J.-B. Peucelle, Charles Bonnier, J.-B. Petit.

1780. — Jacques Duchatelet, Michel-Ange-Bernard Deroubaix.

1783. — François Rousselle.

1785. — Jean Dervaux.

1789. — P.-J. Bauvin.

2. Les différents greffiers qui se succédèrent à Wazemmes furent Gilbert Oudart (1708), Mahieu Libert (1728), Inglebert Letocart (1750), Pierre Waymel (1766), Jacques Dautel (1770), François Cornillot (1792).

3. Pourquoi ces humbles représentants de l'autorité n'auraient-ils pas leurs noms cités dans ces pages ? En 1661, c'est Henri Mallebranque ; en 1689, Pierre Marquilly qui mourut en 1714 à l'âge de 86 ans ; en 1714, Barthélemy Desmons ; en 1718, Léon Delerue ; en 1742, Louis Mouquet ; en 1750, Allard Poissonnier ; en 1763, Louis Hasquin ; en 1781, Bernard Mouquet, condamné pour rixe sanglante à 15 ans d'exil ; en 1784, Louis-François Hasquin ; en 1794, Desbuissons et André Crémers ; en 1800, Louis Lohiez et Jean De Lille.

Il portait un costume particulier que la commune lui fournissait, étoffe noire, culottes courtes, souliers, bas, galon d'or au chapeau. Au moment de la moisson, pour garder les récoltes et les fruits, le jour et la nuit, on nommait dans chaque faubourg, pendant 42 jours, des sergents supplémentaires, qui prenaient le nom de *gardes ou sergents messiers.*

Juridictions diverses. — Ce qui rendait difficile l'administration communale à Wazemmes, c'était l'extrême complexité des juridictions ; c'est aussi ce qui rend plus ardue, et peut-être moins intéressante, la tâche de l'historien.

Le village de Wazemmes était divisé en quatre juridictions différentes. « Nous soussignés, disait un acte de 1693, pasteur et notables, manans et assoyeurs, certifions que la paroisse est en partie composée de la châtellenie de Lille (220 bonniers), partie banlieue de la ville (100 bonniers) autre partie Tournésis (19 bonniers) et, quatrième partie, terres de Flandres qu'on dit Billau (50 bonniers) [1] ; et que le faubourg des Malades, de Notre-Dame et celuy de la Barre sont de la paroisse de Wazemmes ». Ces quatre juridictions étaient des circonscriptions administratives et ne doivent pas être confondues avec les trois faubourgs, qui étaient des divisions topographiques.

La partie *Châtellenie* comprenait primitivement toute la paroisse, puisque Wazemmes faisait partie de la châtellenie ; mais par suite de diverses circonstances, trois portions de territoire furent distraites de la totalité.

La partie *Banlieue* ou terre de ville fut établie par la ville de Lille et côtoyait les remparts dans les trois faubourgs.

La partie *Tournaisis* [2] située autour de l'église était de la mouvance de l'évêque de Tournai, qui en resta

---

1. Ces mesures sont approximatives.

2. Wazemmes-Tournaisis et le Billau étaient des *terres franches.* C'était ainsi qu'on désignait dans notre contrée des territoires de mouvance

seigneur haut-justicier jusqu'à la Révolution. En qualité de seigneur du clocher l'évêque gouvernait tout le village.

Après 1713, l'enclave du Tournaisis s'est appelée Tournaisis-Autrichien. En effet, par le traité d'Utrecht de 1713, la Belgique passa sous la domination de l'Autriche et toutes les parties qui dépendaient du Tournaisis et qui étaient sises au territoire de Wazemmes, Esquermes, Lezennes, Leers, Lys, Toufflers, Willems, etc., se trouvèrent également sous la même domination.

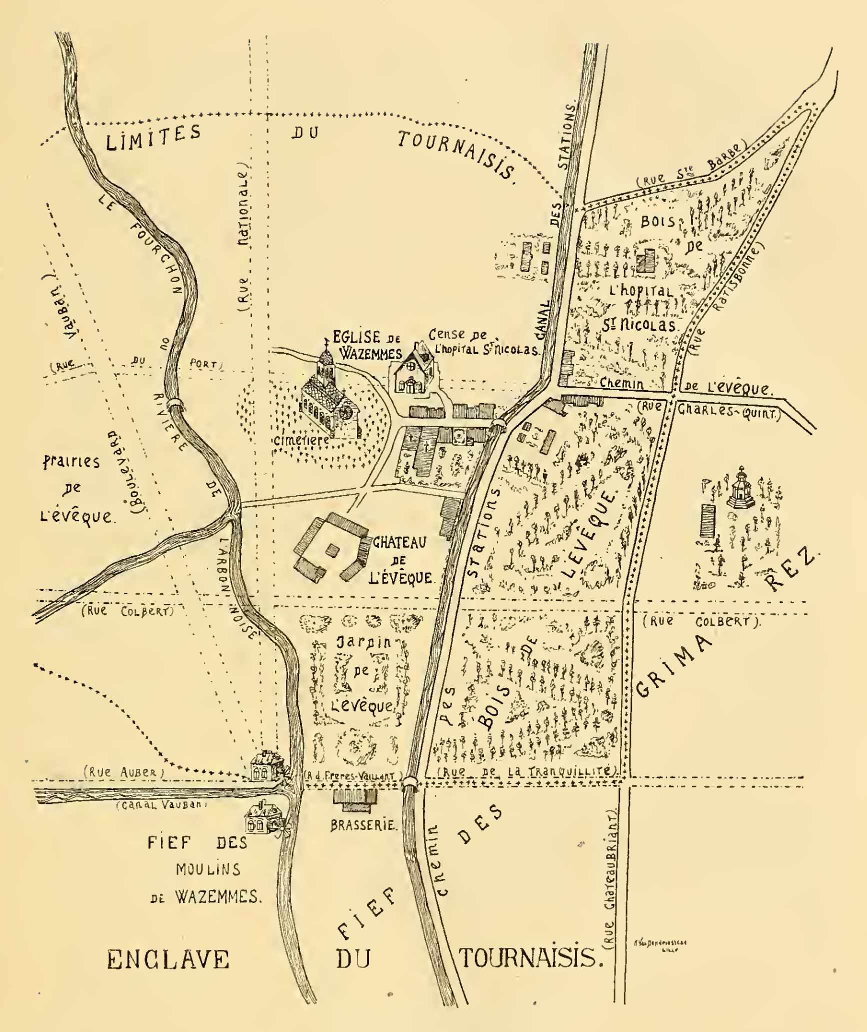
Sans doute, toutes ces enclaves retournèrent définitivement à la France au traité des limites du 1er mai 1769 ; mais il est curieux de constater qu'il y eut à Wazemmes, pendant l'espace de 56 ans, un îlot autrichien [1]. A partir de 1713, les évêques de Tournai, par conséquent les seigneurs de Wazemmes, furent Autrichiens d'origine.

Le *Tournaisis* comprenait 19 bonniers 12 cents 33 verges. 18 maisons y avaient été bâties, dont un cabaret. Cette terre avait été donnée, on s'en souvient, avec Esquermes, Lezennes, etc. [2], par Philippe le Long, à l'évêque de Tournai.

étrangère et, comme tels, échappant à la juridiction locale. Ces terres franches avaient leur justice spéciale exercée par le bailli ou le lieutenant aidé par les hommes de fief. Quand un accusé s'était retiré sur une terre franche il était à l'abri de toute poursuite de la justice ou de la vengeance privée. Il pouvait ainsi préparer sa défense sans passer par la prison préventive ou implorer la grâce du souverain après avoir donné satisfaction à la partie offensée.

1. Il n'en était point de l'enclos de Wazemmes-Tournaisis, comme des autres terres franches qui existaient à Templemars, Linselles et au Billau, et qui étaient sujettes à l'imposition des deniers royaux. L'enclave du Tournaisis-Autrichien n'a jamais rien payé au Roi de France avant le traité des limites ; les impôts y étaient perçus par sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie, Marie-Thérèse, dont les officiers administraient aussi la justice dans ledit enclos.

2. Esquermes-Tournaisis englobait 13 bonniers 2 cents 33 verges et comprenait 15 maisons habitées par 62 personnes. Lezennes-Tournaisis comprenait 102 bonniers 1 cent, ainsi que 70 maisons et 604 habitants.



WAZEMMES-TOURNAISIS

Cette enclave formait pendant les siècles qui ont précédé la Révolution le centre du village. On y voyait l'église et le cimetière, le château, le jardin, le bois et la prairie de l'évêque, le presbytère et la maison vicariale, quelques maisons de plaisance bâties au XVIIIe siècle. Au dessus de l'église, à droite, on aperçoit la ferme et le bois de l'hôpital Saint-Nicolas ; en bas, la brasserie et le fief des Moulins. Avec le tracé des rues qui ont été percées plus tard autour de la place Philippe de Girard le lecteur s'orientera facilement. Les limites de l'enclave qui contenait 19 bonniers ne peuvent être qu'approximatives, faute de documents contemporains.

La quatrième partie, *Le Billau*, dont nous avons parlé plus haut (chapitre III), était terre franche et d'Empire, et conséquemment possédait une juridiction spéciale : « Les terres et seigneuries de Vendeville et du Billau, dit un document de 1546, sont notoirement exemptes et en rien sujettes à la gouvernance de Lille ». D'aucuns prétendaient même qu'anciennement la seigneurie de ce lieu pouvait accorder une franchise aux criminels qui s'y réfugiaient et que le seigneur connaissait des crimes et des délits qui s'y commettaient [1].

La ville de Lille convoitait cette petite terre indépendante ; elle cherchait peu à peu à y exercer la police et à y établir des impôts. En 1653, Adrien Chemine, accusé d'homicide, s'était retiré en franchise au Billau. Le prévôt de la maréchaussée l'arrêta et le Magistrat de Lille voulut le faire décapiter. Sommés de rendre le prisonnier, les juges lillois refusèrent, violant ainsi les droits du seigneur de Vendeville, Antoine de Thieulaine. Celui-ci réclama une indemnité de 1000 florins. Le conseil de Flandre força le magistrat de Lille à rendre le prisonnier et déclara que l'échevinage de la ville n'avait aucune juridiction sur le Billau.

Telle est en abrégé l'histoire des origines et du développement progressif de ce petit coin de terre qui devait plus tard devenir le centre d'une commune florissante et un des principaux foyers de l'industrie lilloise.

---

1. Le Billau était gouverné par les baillis et hommes de fief du seigneur de Vendeville et de Templemars. C'était, en 1479, Jean d'Assonville, bailli, et Jean de Bonnes, Victor Le Borgne, Jean Lobé, juges de fief de Jeanne de Lanstais à Wazemmes ; en 1566, c'était Guillaume Le Sol, bailli ; en 1620, Roland de Beaumaretz. A partir de 1673, c'est-à-dire depuis l'acquisition du Billau par la ville de Lille, les hommes de fief du grand et du petit Billau furent d'abord les frères Bruno. Pierre, Jacques, Charles, Jean Courouwanne (1689) ; Pierre Laloste (1701) ; Denis Pennel, Guillaume Vanequer (1705) ; Joseph Herreng (1706) ; H.-F. Herreng, J.-B. Fervacques (1707) ; Jean Delabarge (1708) ; Hugues Fremeaux, Valentin Cantillon. Pierre Delobel (1714) ; Louis Delezenne (1719) ; Etienne Delavallée, Laurent Cointrel (1741). Les différents sergents qui se succédèrent furent : Philippe Ghesquier (1706) ; Thiéry (1723) ; Barthélemy Duriez (1727) ; Hurez (1748) ; Jean-François Delannoy (1750).

Difficultés dans la nomination des administrateurs. — Au temps des Espagnols, avant 1667, les quatre juridictions dont nous venons de parler étaient réunies sous le gouvernement du prince-évèque. Il avait toujours eu soin de nommer un corps de loi digne et expérimenté qui administrât sagement la communauté.

Mais lorsque, après cette époque, la domination française s'établit dans la Châtellenie, on contesta à l'évêque le droit de nommer les bailli, lieutenant et gens de loi sur la partie de la Châtellenie, de sorte que le village tomba dans le plus fâcheux désordre. D'autre part, les finances étaient dans une situation déplorable par suite de la mauvaise gestion successive des collecteurs Risbé et Waymel ; comme conséquence fatale, la licence morale se répandait dans la paroisse. Dans ces circonstances critiques, ce fut le curé de Wazemmes, M. Ouvelacq, qui jeta le cri d'alarme et recourut à l'évèque, pour qu'en qualité de seigneur, il usàt de son autorité.

« Le défaut de police, écrivit-il le 31 décembre 1767, rend cette pauvre paroisse un cloaque d'iniquités et, pour ainsi dire, un enfer par la licence de toutes sortes d'étrangers, même sententiés et bannis de leur pays, qui viennent s'y établir impunément, et y commettent mille crimes.

» Le soussigné ne peut s'empêcher de faire une légère mention de la négligence des assoyeurs à asseoir les tailles en temps convenable ; ils passent quelquefois des trois et quatre ans sans faire aucune assiette ; négligence qui préjudicie considérablement aux habitans permanens de cette paroisse, puisqu'ils sont obligés de payer pour ceux qui en sont sortis avant l'assiette faite. N'est-ce pas aussi contre le droit et contre l'usage d'asseoir tailles et vingtièmes, de faire des impositions arbitraires sans en avertir les paroissiens par la publication comme on doit faire, afin que les intéressés puissent s'y trouver ; d'asseoir les tailles de faux frais sans publication et très probablement sans approbation des juges compétens, comme il est arrivé en 1763, et cela pour cinq années ? Que l'on juge si l'on peut tolérer une pareille négligence dans un greffier qui met souvent les pauvres paroissiens dans l'impuissance de pàyer une somme considérable pour les impositions de quatre et cinq années, qui ne fait pas la retrouve de ceux qui changent de demeure, de telle sorte qu'il s'en trouve beaucoup qui sont cotisés pour plusieurs endroits où ils ne demeurent plus, et que d'autres se trouvent exempts de cotisation par le changement d'habitation ».

Le curé Ouvelacq qui avait dénoncé le mal proposa également le remède avec une compétence remarquable.

« Il semble donc, Monseigneur, que pour remédier à tant de maux, il serait nécessaire que le seigneur de ladite paroisse établisse un bailli et des gens de loi pour toute la paroisse, comme il en a le droit par la coutume de Lille, droit sacré et imprescriptible, et comme il se pratiquait du temps des Espagnols en 1667. Ces gens de loi seraient chargés de veiller au bon ordre et à la police de cette paroisse ; on leur laisserait le maniement et l'administration des deniers royaux pour en rendre compte à Messieurs les grands Baillifs. Leur gestion ne peut préjudicier ni aux droits du Roi, ni à ceux des États ; au contraire, elle ne peut servir qu'à rectifier une infinité d'abus et de négligences, qu'à soulager les peuples par une administration équitable et juste, qu'à faciliter la levée des deniers royaux et qu'à établir le bon ordre dans une paroisse dont toutes les affaires sont dans le plus affreux désordre. Il est public que la communauté de Wazemmes est redevable de plus de vingt mille florins à Messieurs des États et que tous les paroissiens qui demeurent habituellement dans Wazemmes sont lésés considérablement par la négligence, l'ignorance, pour ne pas dire la lezine (!!) de ceux qui sont chargés de l'administration....

» La juridiction de Monseigneur ne s'étend pas à toute la paroisse, mais cela n'ôte pas à son Excellence le droit d'y établir une loi pour toute la paroisse. Pour que tout se fasse en règle, il ne s'agirait que d'obtenir de Messieurs du Bailliage de Lille une extension de juridiction qu'ils sont très disposés à accorder, comme l'ont assuré au soussigné plusieurs conseillers qu'il a pressentis à ce sujet, lesquels lui dirent en termes formels qu'ils respectaient les droits de son Excellence en qualité de seigneur haut justicier de Wazemmes à qui seul il appartient d'établir une loi à Wazemmes, et que si les bailli, lieutenant, gens de loi et greffier par elle nommés avaient besoin d'une extension de juridiction et la leur demandaient, ils la lui accorderaient pour les terres qui ne seraient pas situées sur celle de Monseigneur. Ce projet est d'autant plus facile que Monseigneur est très considéré à la cour de France qui vit avec celle de Vienne [1] dans la plus parfaite harmonie.

» Toutes ces considérations animent et engagent le curé soussigné et tous les gens de bien de la paroisse dont il est l'écho à tendre les bras vers la charité et la tendre compassion de son

1. L'église paroissiale était située, nous l'avons dit, sur les terres de l'Impératrice Reine d'Autriche.

Excellence qui est doublement leur bon père et comme évêque et comme seigneur, afin qu'il daigne se laisser attendrir par les maux auxquels le défaut de gens de loi les expose ».

Deverlacq Curé
de Wazemmes

Une occasion s'offrit bientôt à l'évêque de porter remède à la situation et de mettre ordre aux affaires de la communauté.

La convention du 16 mai 1769, conclue entre les deux puissances de Paris et de Vienne, avait rendu à la France tout ce qui, dans la paroisse de Wazemmes, faisait partie du Tournaisis ; toute la paroisse passa donc dans la châtellenie de Lille, et l'enclave du Tournaisis fut abolie. On chercha dès lors à concilier les droits réciproques du roi de France et de l'évêque de Tournai avec les véritables intérêts de la communauté. L'évêque présenterait à l'intendant du roi une liste d'hommes capables d'exercer les fonctions administratives, et l'intendant donnerait à cette liste une approbation qui ne porterait aucune atteinte au droit du prélat.

Cet arrangement fut accepté par l'évêque. Le corps de loi se composa donc d'un bailli, d'un lieutenant et de six échevins qui furent à la nomination de son Altesse en qualité de seigneur de la paroisse, suivant le droit commun de la province. Désormais, ils s'appelleront indistinctement échevins ou hommes de fiefs.

Fiers de leur pouvoir et de leurs prérogatives, les échevins recoururent à l'évêque pour qu'il leur accordât la permission de faire placer, pour eux et leurs successeurs, un banc fermé dans l'église, pour les séparer de la foule, au côté gauche de la balustrade du chœur. Ils demandaient en même temps l'autorisation de faire sculpter les armes du prélat à l'endroit le plus visible de ce banc.

En 1781, l'échevinage, à l'instigation de M. Duquesne, bailli, prit une mesure excellente qu'on voudrait voir

reparaître de nos jours. Mgr l'évêque l'autorisa à faire planter d'arbres fruitiers tous les chemins publics de Lezennes et de Wazemmes.

Maison échevinale. — N'était-il pas convenable d'avoir une maison échevinale pour les assemblées du nouveau corps de loi ? Un arrêt de la cour du parlement de Flandre défendait aux gens de loi de s'assembler dans les cabarets, ce qui amenait des inconvénients qu'on devine. Vers 1775, l'échevinage fit l'acquisition, au nom de la communauté, d'une maison érigée sur un terrain relevant de la seigneurie de l'évêque, et cultivé par Nauwelaerts.

Comme le village de Wazemmes était très obéré et que cette maison échevinale devait servir en même temps aux officiers de l'évêque, pour y traiter les affaires de justice et de police, ils demandent au prélat de faire remise du droit seigneurial qui lui est dû à cause de cette acquisition. Ce droit se montait à 127 florins. L'évêque y consent volontiers.

Cette maison échevinale était située dans la rue conduisant à l'église, aujourd'hui rue Lavoisier. C'était alors la deuxième maison à droite en entrant par la rue des Stations. En 1794, la municipalité s'empara du presbytère pour en faire le lieu de ses séances, mais elle fut obligée de le rendre à sa destination primitive, lors du rétablissement du culte. En 1834, le presbytère étant libre, la municipalité s'y installa, car plus rien n'était en sûreté dans l'ancienne maison commune. On donna une indemnité au curé qui habitait près de la nouvelle église. L'ancienne mairie devint alors l'école du faubourg de Béthune où 80 élèves furent installés.

CHAPITRE VI

LES IMPOTS

LES IMPOTS SOUS L'ANCIEN RÉGIME. — LES INFORMATIONS SUR LES IMPOSITIONS A WAZEMMES, DE 1449 A 1549. — LES ASSOYEURS. — LES COLLECTEURS. — DIFFICULTÉS SOULEVÉES PAR LA VILLE DE LILLE POUR LA PERCEPTION DES DROITS SUR LES BOISSONS. — AGRANDISSEMENT DE LA BANLIEUE. — NÉGLIGENCE DE CERTAINS COLLECTEURS D'IMPOTS. — LES COMPTES COMMUNAUX. — SUR LE BILLAU, MÊMES EMBARRAS CAUSÉS PAR LES DIFFÉRENTES JURIDICTIONS.

Une des branches les plus importantes de l'administration communale sous l'ancien régime, c'était la répartition et la perception des impôts.

Informations pour les impots. — Il n'existait point anciennement d'impôt général et régulier ; ce n'était qu'accidentellement et en cas de guerre que le souverain demandait des aides ou subsides, dont les États généraux fixaient la somme. En Flandre, quand les aides furent devenues un impôt annuel et régulier, elles parurent encore être accordées comme un don libre et volontaire, et restèrent soumises au contrôle de l'administration provinciale qui se chargeait d'en faire la levée et de les répartir. La répartition entre les diverses paroisses se faisait d'après le nombre de feux qu'elles contenaient, et sur la déclaration des gens de loi et du pasteur de chaque localité. De là, des enquêtes périodiques, dont nous allons donner quelques exemples particuliers à Wazemmes. La première qui nous est parvenue date de 1449 ; nous la citerons entièrement. Ce sont nos ancêtres qui y parlent eux-mêmes et nous font connaître leurs doléances dans leur naïf et franc langage.

Enqueste par fourme de réformation et récolement, faicte, tenue et encommenchié le XIIe jour du mois de septembre, l'an mil quattre cent quarante neuf.

1449, 14 novembre. — Comparurent aucuns des manans de Wazemmes, Jehan Deleplace, Ville Tonnel, Jehan Semekre, dit

Lallemant, Melchior de Marque, Jehan Renier et Jehan Pardon, collecteur, qui firent ostention du billet de l'assiete et cache de leur taille, par lequel apparoit que ils avoient été assis à la darraine (dernière) assiete en 1448, à XIIII livres de gros; dient qu'ils estoient XXVIII personnes païans taille et qu'ils ne assoient point à taille leurs maisnies ni les héritages des forains, et dudit nombre n'en y a aucuns qui à présent prengnent des biens des povres, mais en y a bien X païans taille qui sont mendians.

Requis assavoir s'ils ont aucuns enclavemens non païans taille, dient qu'il y a deux maisons tenues de l'empire de Templemars [1] qui point ne paient taille.

Requis assavoir se ils sont amenris (amoindris) de nombre de personnes et de chevance (fortune) depuis X ou XII ans et se ils se plaindent de trop de taille, dient que si, et la cause si est pour ce que Andrieux Lemesre, deffunct, paioit XL sols, et son lieu est à ruyne ; Jehan Le Boucq paioit six livres lequel est party et le louagier en son lieu ne paie que XII sols ; Josse de Marque paioit LXXVIII sols, et il est si fort apovry qu'il n'est taillié de plus paier ; Wille Delalaing, brasseur, aussi party, paioit IIII livres X sols ; Denis Desmaisières, brasseur, tient lieu et brasserie et dit qu'il ne paiera point de taille ; Jehan Pardon, deffunct, paioit XLVIII sols et le louagier en son lieu ne paie que XV sols ; Willot Levesque, deffunct, paioit XLII sols et le louagier en son lieu ne paie que VI sols et plusieurs autres semblablement qui sont mors et partis dont ils ne sont recors. Dient aussi que par le fait de gens d'armes, ils ont esté adommagiés depuis VII ans de la somme de C livres. Et se ont fait reffaire leur église de plusieurs ouvrages qui leur ont cousté, depuis X ou XII ans, la somme de mille livres que l'on a pris et levé sur les manans de ladicte paroisse, par l'auctorité de Mgr le gouverneur de Lille, avec ce y ont employé les revenus et biens de le carité des povres d'icelle église au préjudice des povres gens de ladicte paroisse.

Requis assavoir se ils sont point enrichis ni augmentez de gens depuis ledit temps : dient que non.

Requis assavoir la ricesse des manans de ladicte paroisse et combien ils paient de taille, dient que Jehan Semeckre, dit Lallemant a ung bonnier de terre parmi ung lieu et paie XXVII sols; Ansel Lelong a deux bonniers de terre parmi ung lieu et paie LXXVIII sols ; Jehan Pardon a trois maisons situées sur ung quartier de terre et paie XVIII sols ; Jehan Delaplace a V cens de terre parmi deux maisons et paie XXVI sols ; Melchior de Marque a le tierch d'un lieu contenant XXV cens de terre et paie XXX sols, et les autres en dessoubz paient semblablement à l'avenant de leur chevance.

---

1. Le Billau.

Requis assavoir de la valeur de leurs terres et combien elles valent en cense et en vente l'une parmi l'autre, dient que eulx tous ensemble en la dicte paroisse ne ont que quatre bonniers VII[c] de terre dont deux bonniers sont terre ahanable (arable), le surplus en lieux et gardinages, et valent les terre en cense XVI rasières de grain à l'avesture, mesure de Lille, et en vente IIII[xx] francs le bonnier et doivent diverses manières de rentes qui portent bien l'une parmi l'autre LXX sols le bonnier.

Requis assavoir se ilz se dient être plus haulx tailliés que les villes voisines, dient que rien n'en sçavent [1].

En 1485, les 27 familles de Wazemmes déclarent qu'au temps de l'aide des cinq cent mille écus, elles ont payé 23 livres.

En 1491, les 26 familles assurent qu'à la dernière répartition de la taille et aide qui présentement est courant elles payaient chaque année 56 livres de 40 gros la livre. Les Wazemmois de ce temps se plaignent de ce que Philippe de Houplines, qui tenait une brasserie sur Tournaisis, aux Moulins de Wazemmes, ne payait rien pour les décharger.

En 1549, 14 bonniers de jardins rendaient 672 livres ; 219 bonniers 3 cents de terres labourables donnaient 3288 livres ; 11 bonniers 5 cents de prés donnaient 543 livres ; 4 bonniers 2 cents de bois rendaient 61 livres.

Impositions perçues avant 1789. — Cependant les « aides » se transformèrent insensiblement en impositions régulières et annuelles, de noms différents et d'importance variable. A Wazemmes, comme dans le reste de la Flandre, on percevait au profit du Roi ou de la province, les impôts suivants :

Les tailles fixées d'après le nombre de bonniers de chaque paroisse, le nombre de bêtes à cornes, de chevaux et de moutons, le nombre de feux ou ménages.

Les vingtièmes. Le vingtième, établi pour fournir un secours extraordinaire de 20.000 florins par mois, réclamé par les besoins présents du pays et accordé aux archiducs Albert et Isabelle par les États de la province,

1. *Archives du Nord*. Chambre des Comptes de Lille, Registre ancien L, 285, folio 46.

avait, depuis cette époque, continué d'être levé dans la châtellenie de Lille où on le considérait comme une imposition ordinaire. Il avait pour base le loyer des terres, maisons, moulins, dîmes, terrages, bois et autres biens-fonds, du revenu annuel desquels on tirait le vingtième denier ou 5 p. %.

La capitation fut établie en 1695 pour subvenir aux charges de la guerre. C'était l'impôt par tête, la cote personnelle.

Le Denier César, ancien droit de tonlieu, se percevait au profit du Roi sur les grains vendus dans la paroisse.

La taille de Milice. Les États de la province se chargeaient de lever eux-mêmes les milices demandées par le roi, payaient l'enrôlement des miliciens, leurs gages et autres frais, et la quote-part de chaque paroisse dans cette dépense se répartissait ensuite sur tous les célibataires de 18 à 40 ans et de 40 à 50 ans, ceux-ci et les estropiés payant moitié moins que les autres.

Au profit de la commune elle même et pour ses besoins particuliers, on percevait, quand il en était besoin, des *tailles de faux frais* ou de *mauvais dépens*, dont la répartition et la perception étaient les mêmes que pour les tailles ordinaires.

Dans les temps difficiles, on levait encore des *tailles d'aumône*, en argent ou en pain, pour assister les pauvres, quand les ressources ordinaires ne suffisaient pas.

Les assoyeurs. — L'impôt direct réglé par paroisse, le magistrat local en faisait lui-même la sous-répartition entre les habitants qui y étaient sujets, et en opérait la rentrée, sous la responsabilité de la commune, suivant l'assiette ou rôle rendu exécutoire après publications. A Wazemmes, les assoyeurs étaient nommés par le seigneur, qui les choisissait ordinairement parmi les notables. A ce titre, nous devons enregistrer les noms qui nous sont parvenus :

1449, Jehan De la Place, Wille Tonnel, Jehan Semèckre, dit Lalemant, Melechior de Marque, Jehan Renie. — 1485, Jehan Lambert, Nicaise Portemare, Jehan Lastenu. — 1491, Wuillaume De le Cambre, Anthoine Blomme, Jehan Boulenghier.— 1498, Jehan

Lestienne, David de Langlée, Piérart du Rieu. — 1505, Hubert Haverlant, Rogier Frumault, Gérard Tommel. — 1694, Vincent de Loz, Gilbert Oudart, Jehan Lefebure, Guillaume Leturcq, Michel Lamblin, procureur du village, P. de Vendeville. — 1698, Jean Lambert Descamps, Louis Boidin. — 1708, Jean Lambert Descamps. — 1716, Michel Blanquart. — 1718, François Bataille, Laurent Cordonnier. — 1721, Eloy Castel, Laurent Wacrenier, Jean Desrumaux, François Butin, Philippe Courtecuisse. — 1746, J.-C. Lefebvre, Jacques Nolf, Pierre Félix Wicart, Jacques François Louage, Ambroise Bataille, Pierre Joseph Lecoufe, Hubert François Delebois, J. Cornil, Pierre François Lefebvre, Ph. Antoine Desmons, Jean Fr. Blanquart, Pierre F. Delesalle. — 1749, Pierre Joseph Descamps. — 1751, Charles Guermonprez, Dassonville, Robert Lepers. — 1758, Jean François Butin. — 1762, Alexandre Lefebvre, J.-B. Martinage, Alexandre Dumont. — 1770, Jacques Duchatelet, J.-B. Bécue. — 1771. Pierre Joseph Desbonnets. — 1773, J.-B. Duthilleul, F.-J. Dumont, L. Brisout, Antoine Mullié. — 1782, J.-B. Petit, A.-F. Mullié-Verquin, Jean-François Nauwelaerts, J. Bernard, F.-J. Lefebvre, Antoine Duplouy. — 1789, J. Delory.

Collecteurs. — La recette des impôts ainsi établis était confiée à un agent spécial, rétribué par un tant pour cent des sommes recueillies, et qu'on appelait le *Collecteur*. Voici les noms que nous avons pu recueillir; plusieurs d'entre eux reviendront, avec détails, dans les pages suivantes:

1449. Jehan Pardon. — 1498. Philippe Duquesnes. — 1694. Martin Delpierre. — 1705-1708. Catherine Lorthioir, veuve d'Antoine Castelain. — 1721-1725. Marie-Claire-Joseph Castelain.— 1727-1752. Jean-François Risbé. — 1752-1772. Pierre-François Waymel. — 1773-1796. Jean-François Delvallée [1].

Les quatre juridictions de Wazemmes étaient séparées depuis 1667 pour la répartition et la perception des impôts et formaient quatre communautés distinctes qui avaient chacune leurs assoyeurs particuliers. Les cahiers de perception d'impôts se faisaient séparément et n'avaient rien de commun l'un avec l'autre. Les occupeurs des terres de la banlieue et du Billau ne payaient

---

1. Depuis la Révolution, les *Percepteurs* de Wazemmes furent : Louis-Auguste Vallois (1796-1832) ; Louis Leflon (1832-1834) ; Augustin Bonnet (1834-1857) ; Louis Béhague (1857-1858).

point les faux-frais de la communauté de Wazemmes-châtellenie et réciproquement. On peut juger quelle confusion et quels embarras devaient amener ces juridictions qui s'enchevêtraient les unes dans les autres.

Impôts sur les boissons. — Wazemmes eut de nombreuses difficultés avec la ville de Lille au sujet des impositions sur les boissons. En ville, ce droit fiscal était très considérable et constituait un gros revenu municipal. A Wazemmes, régie par la châtellenie, cet impôt était de beaucoup moins élevé, de telle sorte que les Lillois, gens pratiques, préféraient venir se divertir chez nous et abandonnaient les cabarets de la ville. Aussi le Magistrat de Lille fit-il défense aux habitants d'aller boire dans les lieux exempts, enfin d'empêcher la diminution des revenus. De leur côté, les baillis des quatre hauts-justiciers défendirent aux habitants de la châtellenie « d'aller boire, quérir ou faire quérir du vin et de la bière dans les tavernes et cabarets de la ville de Lille sous peine de 30 livres d'amende ». Cette défense devait cesser aussitôt que le Magistrat ferait cesser la sienne. Mais le mal ne faisait qu'empirer pour la ville de Lille qui voyait ses ressources diminuer tous les jours.

En 1743, les édiles adressèrent une requête au roi le suppliant de lancer un édit par lequel les Lillois pourraient lever au profit de leur ville, dans l'étendue d'une lieue autour d'elle, les mêmes impôts qu'ils percevaient dans la ville sur les vins, bières, eaux-de-vie, tabacs.

Quelques années plus tard, intervint une transaction par laquelle le prix des boissons dans les faubourgs serait fixé d'un commun accord. On placerait des bornes sur les routes au dedans desquelles le prix des boissons serait le même que dans la ville. Cette transaction s'étendait aussi aux manufactures, arts et métiers. La décadence de la ville de Lille à cette époque provenait de l'abaissement des impôts dans la châtellenie. Les industriels, les tanneurs surtout, pour échapper aux octrois plus élevés de la ville, s'en allaient exercer leur industrie dans les communes circonvoisines. Un industriel

de l'époque, un concurrent malheureux sans doute, propose une mesure radicale. Dans un mémoire qui affecte les allures d'un réquisitoire, il montre qu'il est nécessaire de renfermer les manufactures dans la ville et de défendre d'en établir à la campagne. Il propose même de supprimer tous les établissements qui y sont déjà installés [1].

Mauvaise gestion financière. — Nous ne nous attarderons pas à raconter les démêlés qu'eurent les assoyeurs avec les vicaires de Wazemmes et les difficultés que ceux-ci rencontraient quand ils voulaient toucher la modeste rétribution qui leur était promise. D'ailleurs le désordre qui régnait dans la perception des impôts devait nécessairement engendrer la parcimonie et faire naître des tentatives contraires à la justice.

Au commencement du XVIIIe siècle, la collectrice de Wazemmes était la veuve Antoine Castelain dont le mari avait probablement exercé cet emploi. Sa fille lui succéda, mais sa gestion ne fut pas exempte de reproches, car, en 1723, elle fut mise en demeure d'avoir à payer 3.993 florins en sept jours et sept nuits, à péril de contrainte. La régie de Jean-François Risbé, plus négligent que malhonnête, fut plus mauvaise encore que celle de Melle Castelain : elle exposa Wazemmes à des pertes très considérables et à des frais de procédure qui entraînèrent la ruine de notre communauté.

En l'année 1758, les assoyeurs examinèrent les comptes de Jean-François Risbé et trouvèrent un déficit qui se montait à 21.999 florins. Le successeur, Pierre-François Waymel, fut chargé du recouvrement de cette somme « mais par sa négligence il n'en perçut que la moitié, de telle sorte que maintenant à cause du laps de temps, tous les héritiers refusent de payer et les recouvrements deviennent impossibles [2] ». Les procès que la communauté dut soutenir ne firent qu'augmenter sa dette.

---

1. Archives communales de Lille, carton 68, d. 5 et carton 72, d. 1.
2. *Ibid.*, fonds de Wazemmes.

L'administration du collecteur Waymel fut également désastreuse pour les intérêts financiers de la localité, et, en 1772, la dette se montait à 32.484 livres. Les assoyeurs de Wazemmes attaquèrent le sieur Waymel devant les baillis des quatre hauts justiciers de la châtellenie de Lille qui rejetèrent leurs prétentions et les condamnèrent aux frais du procès. Les assoyeurs en appelèrent ensuite aux « féaux présidents et gens de loi tenant la cour du parlement de Flandre » pour examiner la sentence rendue à leur désavantage, mais ils furent encore déboutés de leurs prétentions et condamnés aux dépens. Enfin, après bien des chicanes et des procédures ruineuses, un accord intervint en 1779, entre les gens de loi de Wazemmes et l'ancien collecteur de la communauté, et résolut à l'amiable toutes les difficultés.

Les conditions de l'accord devaient toutefois être soumises au bon plaisir et à l'approbation des habitants de Wazemmes. « Pour rendre la présente convention durable et stable, les parties sont convenues qu'elle sera lue, publiée et affichée par trois jours de dimanches ou festes consécutives, à la sortie des messes et des vêpres paroissiales de Wazemmes, pour que les habitants puissent venir en prendre communication et en conséquence l'approuver ou désapprouver ». N'est-ce pas là une sorte de *referendum* que nous avons vu se renouveler deux fois en quelques années et que le vingtième siècle pourrait envier au dix-huitième ?

L'administration supérieure ne laissa pas le village dans cet état de détresse financière. Une première gratification fut accordée en 1770 pour couvrir le déficit. Une seconde gratification fut sollicitée et obtenue en 1772 ; ces sommes bénévolement octroyées aidèrent la communauté à sortir de ses embarras. Malheureusement, nos assoyeurs se laissèrent conduire plus d'une fois encore par l'esprit de routine. A partir de 1783, le Billau refusa de payer les impositions locales de faux-frais et d'aumônes. La banlieue, d'autre part, ne voulut plus contribuer aux frais paroissiaux. Ces cotes non perçues forcèrent les assoyeurs à prendre sur l'impôt direct les sommes

nécessaires au fonctionnement régulier de la commune, ce qui amena un déficit important et une sensible augmentation de l'impôt. Les contribuables, se voyant chargés d'une manière exorbitante, refusèrent leurs impositions pendant cinq années.

Le Conseil général avança en 1789 une somme considérable, mais la dette de Wazemmes ne fit qu'augmenter ; elle était en 1791 de 36.325 livres. Mais n'anticipons pas sur les événements.

LES COMPTES. — Les comptes des collecteurs se rendaient tous les trois ou quatre ans, parfois même à des intervalles plus éloignés.

Nous donnons dans le tableau ci-dessous un aperçu de ces comptes durant le XVIII[e] siècle.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1708 à 1711	2.313 l. 6 s. 8 d.	2.392 l. 1 s. 4 d.
1712 à 1716	2.094 l. 6 s. 6 d.	6.289 l. 15 s. 10 d.
1754 à 1756	9.628 l. 8 s. 9 d.	8.890 l. 4 s. 1 d.
1770 à 1773	12.542 l. 5 s.	11.431 l. 8 s. 11 d.
1774 à 1779	10.288 l. 5 s. 3 d.	15.935 l. 19 s. 8 d.
1779 - 1780	13.701 l. 14 s. 3 d.	10.981 l. 14 s. 9 d.

LES IMPÔTS AU BILLAU. — En diverses circonstances, Lille chercha querelle aux habitants du Petit-Billau, toujours à propos des impôts et des octrois sur la bière. En 1653, parut un arrêt du Conseil de Flandre ordonnant aux Lillois de laisser sortir de la ville les bières et vins destinés à la consommation des cabaretiers du Billau [1]. Une autre sentence de l'an 1657 donnait la permission aux habitants du Billau de faire brasser ou venir prendre des bières dans la ville de Lille. Toutes ces autorisations ne laissaient pas que de gêner les autorités lilloises, qui voyaient leurs concitoyens venir s'attabler aux tavernes

1. Les enseignes de ces cabarets sont intéressantes. Sur le grand Billau : *Le Billau*, *A Saint-Ignace* ; sur le petit Billau : *Aux trois festus ;* sur la route de Douai : *A Maestrick*, *A la couronne*, *A l'écu d'Artois*, *Au cavalier du Roi*, *Au damier*, *Au cygne*, *Aux armes du prince d'Holstein*, *A l'image de Saint-Jacques*, *A Saint-Piat*, *A la ville d'Arras*, *Au charpentier de moulin*, *A Saint-Nicolas de Bary*, *A Saint-Mathias*, *Aux trois rois*, *Au dragon d'or*. A Saint-Mathias, on débitait 400 rondelles par an ; au Dragon d'or, 250 rondelles.

du Billau et de la châtellenie, où les bières et vins, non soumis aux impôts, étaient à un moindre prix. Les choses furent poussées à ce point qu'au mois de janvier 1660, le Magistrat requit le colonel irlandais logé avec son régiment au faubourg des Malades pour empêcher ceux qui voudraient aller boire dans les tavernes du Billau et pour briser les pots de ceux qui entreraient dans la ville avec de la bière. Le colonel, exécutant et peut-être outrepassant ces ordres, fit tirer sur plusieurs bourgeois qui rentraient à Lille. Un nommé Antoine Verdevoyer fut atteint d'une balle dans la tête et mourut de sa blessure. Sa veuve eut recours au Conseil de Flandre ; elle fit condamner le Magistrat à lui payer 200 florins qui servirent à faire célébrer un service et 200 messes pour le salut de l'âme de son mari. On lui accorda 20 patars d'indemnité par jour pour la perte des journées de travail du défunt.

Le petit Billau allait finir par se briser contre les prétentions envahissantes de la grande ville. A la suite de la conquête de Lille par Louis XIV en 1667, le magistrat adressa une requête au roi. Il lui fit connaître que, si on permettait aux habitants du Billau de relever leurs maisons, en partie ruinées pendant le siège de la ville, ceux-ci continueraient à vendre du vin, de la bière, des eaux-de-vie, du tabac et autres denrées au grand préjudice des finances de la ville. Il priait Sa Majesté d'interdire tout commerce en gros et en détail, sous quelque prétexte que ce fût, si ce n'est du gré et du consentement du Magistrat et en payant à la ville les impôts ordinaires établis dans Lille sous peine de 500 livres d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive.

Mais bientôt Lille allait exécuter le projet qu'elle caressait depuis longtemps en achetant les deux Billau. En 1673, Antoine de Thieulaine, le seigneur de Vendeville et du Billau, venait de mourir. La ville profita de cette occasion pour acheter le grand Billau, s'étendant hors la porte de la Barre ; elle paya de ce chef 832 livres parisis y compris les deux tiers de 21 enchères valant chacune

12 livres. Le petit Billau fut acquis 880 livres parisis y compris les deux tiers de 30 enchères valant chacune 12 livres parisis [1].

Mais les difficultés ne cessèrent pas avec l'achat de ces deux fiefs. Les baillis et gens de loi de Vendeville continuaient à percevoir sur les Billau les impositions de faux frais. D'autre part, les magistrats de Lille prétendaient qu'ils pouvaient « jouir de ces fiefs en toute leur consistance, parce qu'ils en étaient les seigneurs viscomtiers ».

Les habitants du Billau étaient pressurés de toute part à cause de la multiplicité des juridictions qui exigeaient l'impôt. D'un côté, la ville de Lille avec ses droits sur les boissons ; de l'autre, la seigneurie de Vendeville avec les impositions ordinaires; en troisième lieu, Wazemmes qui levait aussi un impôt annuel pour subvenir aux pensions des orphelins pauvres et abandonnés ; tout cela était pour les habitants du Billau une surcharge considérable et en même temps une source de nombreux conflits.

Plusieurs fois, les habitants tentèrent de se dégager de ces différentes juridictions, principalement de celle de Lille (1727), mais ce fut en vain.

En 1749, la communauté de Vendeville, grand et petit Billau, fatiguée des procès intentés constamment aux assoyeurs de Wazemmes-châtellenie au sujet de plusieurs terrains situés au faubourg des Malades, désira mettre fin à cette situation trop onéreuse. D'accord avec Wazemmes, elle s'adressa à l'Intendant qui ordonna que certaines pièces de terre du Billau seraient imposées à la taille des seuls gens de loi de Vendeville.

La question de la subsistance des pauvres et des enfants abandonnés amenait aussi des conflits fréquents. Une ordonnance de M. d'Haffrenghes parue en 1694 portait que les assoyeurs de tailles du village de Wazemmes pouvaient lever une taille d'aumône sur les habitants du Billau pour

1. *Archives municipales de Lille*, Registre aux titres CC, folios 10 et 13.

la subsistance des pauvres de la paroisse. Les habitants avaient-ils refusé cette aggravation de charges? Toujours est-il, qu'en 1712, la question fut agitée à l'occasion de deux enfants abandonnés sur le territoire du Billau. « Puisque ceux du Billau et de la Banlieue ne veulent contribuer en rien à ces faux-frais, pourquoi vouloir charger la communauté des aliments et de l'entretien de ces deux enfants trouvés? Ils ne lèvent pas d'impôts sur le Billau, donc ils ne doivent pas en supporter les charges ».

A cette protestation des assoyeurs de Wazemmes, les gens du Billau répondirent que « si les impôts n'étaient pas levés sur toute l'étendue du village, la Pauvreté cependant s'étendait sur toute la commune. D'autre part, les pourchats de l'église, les collectes qui se font dans toutes les maisons proviennent de tous les fidèles. D'ailleurs, la Pauvreté a toujours été chargée de pareils enfants sans examiner les mouvances ni les seigneuries particulières qui se trouvent dans l'étendue du village ». Dans cette question délicate, ce fut, après quelques hésitations, le règlement de M. d'Haffrenghes qui eut force de loi. Il ordonnait aux assoyeurs de Wazemmes « de payer aux personnes qui avaient la charge de cés orphelins ce qui leur était dû ». Pour subvenir à cette dépense, le subdélégué autorisait les assoyeurs à imposer tous les paroissiens des quatre seigneuries qui en dépendent sans dictinction de mouvances.

Malgré toutes ces vicissitudes, malgré tous ces conflits qui prenaient leur source dans la multiplicité des juridictions, le petit Billau ne fit que prospérer. Placé aux portes de Lille, il ne pouvait manquer d'en attirer les habitants qui étouffaient dans leur enceinte trop étroite.

Au commencement du XVIII[e] siècle on comptait sur le petit Billau 22 demeures et 59 habitants. Sur ces 22 maisons on trouvait 10 cabarets. Le petit Billau était un endroit très fréquenté où se produisaient souvent des rixes sanglantes ; nous le verrons bientôt. On constate cependant qu'à partir de 1754, date de l'agrandissement de la banlieue, le nombre des faillites augmenta sensiblement, surtout chez les cabaretiers.

CHAPITRE VII

LA JUSTICE

JUSTICE DU SEIGNEUR-ÉVÊQUE A WAZEMMES. — LIEU PATIBULAIRE OU JUSTICE DE LILLE. — PRINCIPAUX CRIMINELS QUI EXPIÈRENT LEURS FORFAITS EN CE LIEU. — LETTRES DE RÉMISSION ACCORDÉES PAR LES SOUVERAINS A DES WAZEMMOIS. — ASSASSINAT D'UN PRÊTRE ET DE PLUSIEURS AUTRES PERSONNES. — CONDAMNATION A MORT EN EFFIGIE AU BILLAU.

La Justice. — Il est certain que dans l'ancien temps, le fer ne tremblait pas dans la main des représentants de l'ordre public et que la répression des crimes était, dans tous les pays, plus terrible qu'elle ne l'est aujourd'hui. Sous l'ancien régime ces châtiments étaient la pendaison, le pilori, la fustigation, le bannissement, la prison, l'amende. Aujourd'hui, ils s'appellent la guillotine, les travaux forcés, la prison. Les lettres de rémission, le droit d'asile et certains privilèges du clergé apportaient d'ailleurs quelques adoucissements à l'exécution rigoureuse de la justice criminelle.

La plupart des seigneurs avaient droit de justice sur leurs fiefs. Ce pouvoir accordé par le souverain se divisait en haute, moyenne et basse justice. Le seigneur-évêque de Wazemmes avait en mains le droit d'user de ces trois genres de répression [1], mais il est sans exemple

---

1. Il pouvait donc : 1° Connaître des crimes commis dans toute l'étendue de sa juridiction, sauf certains cas réservés nommés cas royaux ou prévôtaux ; 2° Avoir fourches patibulaires, c'est-à-dire gibet à trois piliers, pilori, carcan et prison ; 3° Lever les corps morts, noyés, désespérés ou tués sur-le-champ ; 4° Connaître les infractions aux lois commises par les échevins et hommes de fiefs ; 5° Avoir des bans plaidoyables, nommer des tuteurs, etc.

La moyenne justice ou vicomtière avait le droit : 1° De connaître du sang et du larron ; 2° D'avoir fourches patibulaires à deux piliers, pilori, carcan et prison ; 3° D'avoir bans plaidoyables ; 4° Le droit de police.

La basse justice ou foncière n'avait pas de fourches patibulaires et avait pour but de faire respecter les droits féodaux.

qu'il se soit servi des moyens rigoureux, parfois cruels de répression corporelle. « Il fait bon vivre sous la crosse ! ». De tout temps nos aïeux ont éprouvé la vérité et la douceur de cet adage.

Dans le village, la justice était rendue par le lieutenant, représentant du bailli, et par ses assesseurs, les hommes de fief ou les échevins, assistés d'un greffier. Ils ne jugeaient cependant que les causes de peu d'importance. Pour les affaires plus graves, ils recouraient au seigneur lui-même.

La Justice de Lille. — Wazemmes possédait le triste privilège d'avoir sur son territoire le lieu patibulaire ou la *Justice de Lille* [1]. Cette désignation remontait à une date très reculée. Déjà, en 1300, Bauduin le Borgne achetait trois bonniers de terre au faubourg des Malades, *près de la Justice* [2]. En 1469, Jacquemont de la Haye vendait à Jean Pulfer, dit Buridan, une motte « sur laquelle est construit un moulin à vent situé à front du chemin conduisant de la ville de Lille à la Justice de cette ville ». Ce moulin fut appelé moulin de la Justice et fut racheté par l'hôpital Comtesse en 1480 [3].

C'est à l'intersection des rues d'Arras et de l'Évêque, près de la porte actuelle d'Arras, peut-être même dans les fortifications, que se trouvait la Justice ou le lieu patibulaire [4].

Exécutions a Wazemmes. — De nombreux criminels expièrent leurs forfaits sur ce gibet.

---

1. Ce gibet se composait d'une longue poutre horizontale supportée aux extrémités et au milieu par des piliers en pierre. De là cette distinction de justice à un, deux ou trois piliers qui indiquait la puissance plus ou moins étendue du juge.

2. *Inventaire des Archives hospitalières*. Hôpital St-Nicolas, série H, n° 1.

3. *Ibid.*, tome I, n°s 686-688.

4. Pendant la période révolutionnaire et sous l'Empire, la Justice demeura terrain vague sur lequel on déposait des fumiers. En 1814, sur les observations du Préfet, cette propriété de 25 ares fut vendue à M. Lefebvre pour la somme de 910 francs. « Ce terrain, dit l'acte de vente, est limité au levant par la chaussée de Lille à Arras, au midi par le chemin de l'Évêque, au couchant par un sentier immuable, dit de la Justice, au nord par une voie de chariot ». (*Archives départementales*).

En 1581, trois traîtres avaient conçu le projet de livrer la ville de Lille aux « Hurlus et Tournisiens ». Ayant été découverts, ils furent emprisonnés et payèrent de leur vie leur audacieux dessein. L'un fut décapité et sa tête placée au bout d'une lance sur la porte des Malades. Un second fut traîné sur une claie de la prison à l'échafaud, puis décapité ; l'exécution faite, on exposa sa tête sur la porte du Molinel. Le troisième fut pendu ; après quoi son corps fut divisé en quatre : une partie fut jetée dans l'eau des fossés devant le moulin des Repenties, et le reste en trois endroits différents ; ses entrailles furent enterrées sous la Justice, et sa tête montrée à la porte de la Barre ; châtiment exemplaire réservé aux traîtres à leur patrie et qui dut grandement émouvoir nos aïeux !

Le suicide était puni alors comme une lâcheté criminelle. En 1662, un jeune homme se pend. Dans la soirée, par sentence des échevins, on traîne son corps jusqu'au lieu patibulaire hors de la ville et là on l'attache sur une fourche, les pieds en haut.

En juin 1670, un paysan d'Ascq, désespéré, se débarrasse de la vie. Le lendemain, son corps est attaché à une fourche « après son procès faict par ceux du bailliage de Lille ». Pareille sentence est prononcée, cette même année, contre un homme qui s'était pendu dans la maison d'un chapelier, près de la porte Saint-Maurice ; et en 1675 contre un autre individu qui s'était suicidé, rue des Malades, vis-à-vis du *Paon d'or*.

Les duellistes étaient considérés comme des suicidés. Le 3 août 1668, un soldat mort en combat singulier fut exposé au gibet, la tête en bas [1].

Quelquefois aussi le condamné était traîné sur la claie. On l'attachait, vivant ou mort, à la queue d'un cheval et on lui faisait parcourir une partie de la ville sur le pavé, dans la boue et la poussière. Parfois on le plaçait sur un *éclan* et on le conduisait *al bouvaque*.

---

1. Exemples tirés du *Journal de Louis Bocquet* (*Archives municipales*, manuscrit n° 637).

Lettres de rémission. — Il faut l'avouer en le regrettant, certains habitants de Wazemmes avaient adopté les habitudes les moins recommandables de la populace flamande. Des documents nombreux nous révèlent qu'ils étaient enclins à se servir trop facilement du bâton [1] et même du couteau. Pour faire disparaître ces mœurs violentes, une ordonnance du Magistrat de Lille déclarait que celui qui en blesserait un autre « à playe ouverte et à sang coulant » serait banni trois ans et trois jours de Lille et de la châtellenie, et paierait de plus une amende. La même peine de bannissement contre les malfaiteurs de cette espèce semble avoir été appliquée à Wazemmes. Nous en trouvons la preuve dans les nombreuses lettres de grâce accordées aux coupables.

En 1519, le chapelain de défunte demoiselle Pasque Bourgois de Houplines, nommé Guillaume Séneschal, fut assassiné entre Loos et Haubourdin, le jour de la fête de cette dernière commune. Un nommé Jean de Wavrin, dit Wavrinet, « povre honneste homme marié, chargié de femme et enffant et de son beau-père âgé de 80 ans », s'en retournant de la dédicace d'Haubourdin, rencontra Guillaume Séneschal et lui demanda raison d'une injure qu'il prétendait avoir reçue de ce prêtre dans une dernière rencontre. Guillaume Séneschal voyant cet homme ivre se mit sur ses gardes « en haulchant ung petit baston ferré comme s'il eût volu mal à icellui Jean de Wavrin », mais celui-ci « de chaulde colle [2], tempté de l'ennemy et impuissant à résister à son yre (colère) donna au dit sire Guillaume trois cops d'un petit couteau dont il estoit garny, desquels copz icceluy sire Guillaume termina vie par mort sur le champ, sans confession. »

Jean de Wavrin, qui s'était expatrié par crainte de la justice, obtint d'abord de N. S. Père le Pape l'absolution

1. Déjà en 1495, on avait révoqué toutes les permissions accordées antérieurement de pouvoir porter bâtons, à cause des nombreux « débats » et homicides qui en résultaient. (*Archives municipales de Lille,* registre aux mandements, D, n° 109).

2. Correspondant à l'expression : sentant la fureur bouillonner dans ses veines.

de l'excommunication. Il demanda ensuite sa grâce au roi Charles-Quint et l'obtint après deux ans d'exil[1].

En juillet 1538, le même prince accorde des lettres de rémission à Mahieu de Marcque « joesne filz à marier, éaigé de vingt-trois ans ou environ, natif de Wazemmes », lequel le jour de « Pasques closes » où se célèbre la *dédicasse* d'Esquermes (1537), se trouvant en ce lieu en compagnie de Colin son frère, d'un joueur de rebec et autres compagnons, se prit de querelle avec plusieurs jeunes gens de cette localité. Après s'être d'abord colletés, ils en arrivèrent à dégainer leurs armes et dans le cours de la lutte, ledit Mahieu blessa un nommé Pierre du Saulchoy d'un coup « de tail au chief, sur le costé destre, dont le jour ensuivant paix fut faite », de laquelle blessure, par suite du manque de soins et bien qu'elle ne fût mortelle, « ains curable », ledit du Saulchoy s'alita « et environ huyt jours après finit ses jours ». Pour lequel cas, Mahieu de Marcque s'est rendu en lieu sûr par crainte de justice, mais après avoir fait sa paix avec les parents de la victime.

En octobre 1624, autres lettres patentes de rémission accordées par Philippe IV, roi d'Espagne, à Louis Bayart, fils de Jean, natif de Wazemmes, soldat « soubz le capitaine Moncheaulx de la garnison de Dames », qui le jour de saint Marc, 25 avril 1623, blessa mortellement d'un coup de couteau au côté droit le nommé Vindicien François, lequel se trouvant dans le cabaret de l'*Hermitage*, tenu par Jean Bayart, père dudit Louis, et étant ivre, menait un « horrible charivary et tintamarre », frappant de toutes ses forces sur la table d'un chemineau (chenet) dont il s'était emparé, qu'il rompit en deux pièces, « s'efforçant par plusieurs fois d'en oultrager et frapper Jehan Bayart père. » Ce que voyant, ledit Louis, craignant que son père ne fût assommé par le forcené, lui lança un

1. Cette lettre de rémission ainsi que les suivantes sont extraites des Archives du Nord, *Chambre des comptes de Lille*, art. B. 1745, 1749, 1771, 1810, 1820, etc.

coup de couteau dont il serait mort, cinq à six semaines après, en pardonnant à son meurtrier.

Charles-Quint accorda encore des lettres de rémission en 1534 à Vincent de Marcques qui, un dimanche soir, blessa mortellement Pierchon de Thieffries. Philippe II donna différentes lettres à Baudechon et Mahieu de Marcques en 1560. Ces deux frères qui habitaient le château Saint-Marc, au bout de la rue actuelle de la Digue, blessèrent un certain Pierchon Flameng, dit Carabin, qui mourut après un mois de souffrances.

En 1629, c'est un consommateur ivre qui tue le cabaretier de la *Couronne* à Esquermes. Quatre ans plus tard, Alexis Waterlos assène un coup de couteau à François de Rebegne avec lequel il s'était querellé au sujet d'une jeune fille. En 1640, deux jeunes gens se prennent de querelle au moment du paiement de l'écot ; l'un d'eux s'arme d'un couteau et blesse son compagnon qui « peu après alla de vie à trépas ».

Toutes ces rémissions sont accordées, moyennant le paiement d'une amende fixée par les juges et le remboursement des frais de procédure.

Assurément ce serait mal juger nos ancètres que d'apprécier leurs mœurs par ces lettres de rémission. Que penserait-on d'un auteur moderne qui jugerait des habitudes de nos concitoyens par les récits de la *Gazette des Tribunaux* ou par les faits divers des journaux contemporains ? Ces drames sanglants ne sont pas toujours édifiants, il est vrai, mais nous avons voulu en raconter quelques-uns parce qu'ils contiennent force détails sur les mœurs et les usages de nos ancêtres, détails d'autant plus intéressants qu'ils sont pris sur le vif.

Condamnation a mort. — Enfin, en 1706, eut lieu au Billau une scène sanglante qui se termina par une condamnation à mort en effigie. Un des témoins, François Brunel, cabaretier de la *Couronne d'Or* au faubourg des Malades, a raconté dans son naïf langage les diverses péripéties de ce drame.

« Le 22 mars 1706, sur le chemin de Douay, vers sept heures du soir, étant à causer dans le voisinage du

cabaret de *Saint Nicolas du « Bar »*, situé sur la terre de Billau, à front dudit chemin de Douay, il a vu un homme vestu de brun avec des boutons de cuivre jaune, venir à la rencontre de Joseph Lepot, occupeur du cabaret de *Saint Nicolas du « Bar »*, qui étoit proche de la porte de sa maison. Cet homme s'est jeté sur ledit Lepot en disant : « Foutu chien, il faut que tu me le paies. » Et s'étant approché, le déposant a vu que cet inconnu a frappé ledit Lepot avec quelque chose qu'il avoit en main, sans pourtant avoir aperçu quel instrument il avoit, qu'il a remarqué que cet inconnu a frappé trois coups sur ledit Lepot, et qu'ensuite ils ont tombé l'un sur l'autre, ledit Lepot ayant en tombant et bataillant jetté à bas la perruque et le chapeau de cet inconnu qui étoit en boissons.

» Dès que cette action a esté faite, ledit Lepot est entré chez luy en disant qu'il estoit perdu, qu'il estoit un homme mort, demandant confession, qu'il pardonnoit à celui qui l'avoit blessé, disant que c'étoit son ami. Le déposant est alors couru chez ledit Lepot lequel il a trouvé blessé de quelques coups à l'estomach dont il estoit entièrement ensanglanté. »

Brunel donna alors le signalement de ce meurtrier qui avait nom Liévin Dubois, marchand de chevaux, sans domicile fixe. Dix témoins vinrent tour à tour, devant les hommes de fief de la seigneurie du Billau, confirmer la culpabilité de Dubois, dont on n'avait pu se saisir.

Le 24 mars, les hommes de fief signèrent le décret de la prise de corps. Le 31, Philippe Ghesquier, sergent du Billau, accompagné d'un sonneur de trompette, assigna « par un cry public » Liévin Dubois à comparaître dans la quinzaine. Le 16 avril, même assignation dans la même forme à comparaître dans la huitaine. Le 1er juin, le meurtrier fut condamné par contumace à être pendu, et le 9 juin il fut pendu en effigie, en présence de Ghesquier qui était de garde à la potence.

L'effigie, conservée aux archives communales [1], était conçue en ces termes :

1. Archives communales de Lille, affaires générales, carton 76, dossier 19.

Cy est l'effigie de Liévin du Bois condamné à estre pendu pour avoir blessé de trois coups d'un instrument tranchant et pointu Joseph Lepot, cabaretier au Billau, desquels y est décédé et véhementement suspecté de Luy avoir fait lesdites blessures avec un couteau. Par sentence des hommes de fiefs de la Seigneurie du Billau du 1er juin 1706.

SENTENCE DE LIÉVIN DUBOIS

Sur le Billau, en 1719, un garçon huilier, Philippe Tonnel, avait tué Philippe Desbuissons d'un coup de perche. Le coupable qui s'était enfui fut également exécuté en effigie [1].

On peut le constater par ces textes et ces récits détaillés, les mœurs populaires d'alors ne différaient pas sensiblement de celles d'aujourd'hui. Rixes de cabaret, drames de la jalousie, âpres disputes au quart d'heure de Rabelais, libations trop abondantes, tendances innées à se servir du couteau, tels sont les motifs ordinaires de ces drames qui se terminent toujours d'une façon sanglante. Si l'on consulte les *faits divers* des journaux locaux, on voit que les mêmes causes engendrent encore de nos jours les mêmes effets.

---

1. Ibid. carton 79, dossier 19.

CHAPITRE VIII

L'AGRICULTURE & L'INDUSTRIE
LA POPULATION

L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE A WAZEMMES : LES MOULINS ; LES BLANCHISSERIES ; LES FOURS A CHAUX. — LA POPULATION ; SON ACCROISSEMENT CONSIDÉRABLE.

L'AGRICULTURE. — La population de Wazemmes s'y adonna de bonne heure ; la terre lui procurait le vivre, le bien-être et surtout l'indépendance.

Déjà nous avons vu qu'en 1448, la commune n'était pas riche, puisque les 28 familles qui l'habitaient possédaient ensemble 4 bonniers 7 cents. Un demi-siècle plus tard, elles possédaient 6 bonniers 2 cents. En 1505, les 38 familles de Wazemmes « tous vivans de labeur et de manouvrer, ne se mêlaient pas de marchandise, si ce n'est de celles qui procédaient de leurs labeurs ». Cependant on signale un marchand de bêtes à cornes, trois brasseurs, deux tanneurs, un couvreur, trois wantiers (gantiers) et plusieurs cabaretiers.

L'agriculture se développa petit à petit. Au commencement du XVIe siècle, il y avait 77 bonniers 10 cents de terres labourables dont le loyer était par bonnier de 19 rasières de grains, mesure de Lille ; 18 bonniers 3 cents de prairies, de jardins et de bois dont le loyer était taxé à 28 livres le bonnier [1].

Il y avait également dans le village, à cette époque, 13 chevaux et 46 vaches. La plupart des habitants de Wazemmes étaient bourgeois de la ville de Lille et

---

1. Le bonnier équivaut à un hectare 44 ares 77 centiares. La valeur des terres situées à Wazemmes était en 1348 de 80 florins d'or, le bonnier. En 1388, le chapitre de Saint-Pierre acheta 3 bonniers 13 cents, pour 85 francs d'or, le bonnier. Le franc d'or valait à cette dernière date 44 sous parisis de Flandre et diminua ensuite jusqu'à 33 sous. En 1605, chaque bonnier peut valoir environ 500 livres.

avaient le droit de mener paître au riez de Canteleu deux vaches et un veau. Ils devaient payer 1875 livres parisis de rentes aux propriétaires étrangers; d'autre part, ils en recevaient 180 livres.

A cette même date, plusieurs Lillois occupaient sur notre territoire 167 bonniers 6 cents de terres à labour et de prairies, sans payer ni les tailles, ni les aides. Il s'agit ici probablement de la banlieue sur laquelle les impôts étaient perçus par la ville de Lille.

En 1549, on labourait à Wazemmes 219 bonniers 3 cents au loyer de 20 rasières de grain « à l'advesture ». Il y avait 14 bonniers en jardins et 11 bonniers 5 cents en prairies au loyer de 48 livres le bonnier, 4 bonniers 2 cents en bois, au revenu de 41 livres le bonnier.

On y cultivait surtout le blé, l'avoine, l'orge, le colza. Il nous a été agréable de constater, quelques années avant la Révolution, que chaque ouvrier possédait son coin de terre. De plus, bon nombre de Lillois avaient chez nous des petits jardins où ils venaient respirer l'air frais de la campagne et se délasser à loisir de leurs labeurs.

Les Moulins. — Une industrie très ancienne à Wazemmes, fut celle de la fabrication des huiles extraites des graines de colza, d'œillette, de cameline, toutes de provenance indigène.

Les moulins à vent nous viennent de l'Orient; c'est pourquoi ils portaient le nom de Turquois. Ils commencèrent à être en usage en France à la suite des Croisades, vers le XIIe siècle. Le plus ancien moulin signalé dans notre région existait à Loos en 1227. Quinze ans après, il y en avait déjà un certain nombre sur la plaine de Wazemmes [1].

Jules Janin, le fin et original critique, étant un jour de passage à Lille, décrivait ainsi ses impressions : « La

---

1. Pour l'historique des moulins de la région du Nord, on consultera avec grand profit la thèse de doctorat de M. Jacques Prate, docteur en droit, sur « le droit d'eau et de vent, en Flandre, en Hainaut et en Cambrésis ». Dans le choix de cette thèse, M. Prate, Wazemmois de cœur, a été dirigé sans doute par la constatation que Wazemmes était peut-être le village du Nord où il y avait le plus de moulins.

première chose que j'ai remarquée en arrivant à Lille, c'est une grande quantité de moulins à vent. La plaine en est couverte. Ils agitent leurs grands bras en silence ; on dirait, à les voir de loin, les géants de Don Quichotte, qui se suivent les uns après les autres. Ils avancent, ils reculent, ils s'agitent, ils se mêlent ; c'est vraiment une danse fantastique, c'est une forêt, c'est une mer ».

Nos moulins avancent et reculent ! l'exagération est un peu forte. Une mer de géants ! l'image est peut-être très



MOULIN DU PONT-DE-FRANCE, AU FAUBOURG DE LA BARRE

risquée ; mais ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y a cinquante ans, plus de deux cents moulins dominaient encore les hauteurs de Moulins-Lille, de Ronchin et de Fives. Aujourd'hui, hélas ! on ne voit plus dans les environs que quelques vieilles assises en briques ou en pierres, couvertes de mousse et de folles herbes ; bientôt ces ruines mêmes auront disparu, *etiam periere ruinæ*. Nos petits-neveux verront-ils encore quelqu'une de ces grandes machines tournantes ? Elles semblent destinées à disparaître devant la concurrence victorieuse de la vapeur.

Les moulins trouvaient sur les hauteurs du faubourg des Malades le vent nécessaire pour se mettre en branle. Le premier moulin employé à la fabrication des huiles date vraisemblablement de 1300 ; il s'appelait le *Moulin de le Saulch.* Puis viennent : le *Moulin des Tanneurs* (1372), le *Moulin du Billau*, le *Rouge Moulin*, dit *Moulin à Diables*, le *Gros Moulin*, le *Nouveau Moulin*, le *Moulin de la Bouvacque*, le *Moulin du Pont-de-France*, etc. C'est surtout de 1670 à 1770 qu'on en contruisit un grand nombre. Par malheur, ils devenaient trop souvent et trop facilement, nous l'avons vu, par le fait de la guerre, la proie des flammes.

L'extension de la culture du colza et en même temps l'introduction de l'éclairage dans les villes [1], donnèrent une importance considérable au commerce des huiles à brûler. Outre les huit moulins que possédait déjà l'hôpital Comtesse à Wazemmes en 1549, toutes les vieilles familles de Lille et du faubourg des Malades avaient leur moulin. Citons au passage : Jean de Mesplau, bourgeois de Lille (1372), Guilbert Li Fevres (1394), Jacquemar Piettre (1443),

---

1. La méthode de clarifier l'huile de colza appartient à un compatriote dont le nom est resté dans un injuste oubli. C'est le sieur Leroy, qui habitait alors Paris. Par des procédés dont il était personnellement l'inventeur, il donnait à l'huile de colza la qualité propre au graissage des laines, de manière à remplacer l'huile d'olive.

En 1766, il remporta, à l'Académie des Sciences, le prix fondé par M. De Sartines, alors lieutenant de police, pour le meilleur procédé d'éclairage de la ville de Paris. Dans les mémoires imprimés de l'Académie se trouve la description qu'il a donnée des fanaux pyramidaux. L'échevinage parisien l'appela en 1787 pour le faire travailler à l'éclairage public.

qui a vendu le moulin de « le Bouvaque », Jean Delahaye (1447), Philippe le Bourgeois (1473), Péronne de Thouart, veuve de Jean Pulfer, qui vend son moulin à l'hôpital Comtesse (1480), Jean Ruffault qui achète deux moulins à eau (1500), Pierre Bave et Jean Tournant (1504), Pierre et Jacques Grard (1534), Michel Delecourt (1540), Jean Mariage (1540), Bertrand Bave (1540), Pasquier le Bacquere (1566), Anthoine Duthoit et Jacques Guillart, tanneurs à Lille (1571), Antoine Dupont (1601), Jacques Le Turc (1651), André Cousin, qui possédait trois moulins à Wazemmes (1651), Michel De Lannoy qui avait son moulin sur la motte de la Justice (1663), Wallerand Decarnin, sur le chemin de Lille à Seclin (1663), Jean Payelle (1665), la veuve Parsy-Bottin (1785), Guillaume Leturcq, Charles Herbaut, François Tirlimont, Michel Bonvin, Philippe Lemesre, Jacques, François et Philippe Guermonprez, J.-B. Parsy, Lambert Duhamel, Gravier, Platefève, etc. En 1783, on comptait 43 moulins à l'huile au faubourg des Malades, 8 à moudre le blé, 2 à scier le bois et 1 à fabriquer le papier.

En l'an XII de la République (1804), il y avait jusqu'à 277 moulins à vent dans les environs de Lille. Tous ces moulins étaient employés à moudre le blé, à broyer le bray, plante grasse, à préparer la plante appelée la wedde, qui fournissait le bleu aux teinturiers, à briser d'autres écorces pour les teintures, à tanner le cuir, et enfin à fouler les draps et bonnetz.

Les *olieux* avaient leur confrérie, leurs habitudes particulières. C'était une corporation fermée qui, de père en fils, exerçait la profession. Ils avaient aussi leur langage spécial. Ils ne causaient entre eux que de dés, croisures, étaques, liens, montées, écaches, queue, tête d'arbre, entrebuts, volants, cappe, étendelles, étompes.

Quand ils parlaient des probabilités du temps et que l'un d'eux disait : « L'vint tape à l'iau », on pouvait être certain que la pluie tomberait bientôt. Au demeurant, ils étaient bons vivants, trop assidus peut-être au cabaret, grands fumeurs et intrépides joueurs de boules, de cartes, d'arc et de beigneaux. On le voit, sous le rapport du

langage et des mœurs, ils ressemblaient assez aux marins de Dunkerque et de Gravelines.

Comme eux, ils comptaient avant tout pour leur travail quotidien sur les courants de l'atmosphère. L'ouvrier de moulin attendait tout du ciel,

> Et de quelque côté que vînt souffler le vent,
> Il y tournait son aile et s'endormait content.

Mais c'est surtout pendant les jours de tempête qu'il faut le contempler. Comme le matelot, il augmente ou diminue sa voile selon la force atmosphérique. Il est là comme un capitaine à son bord, maître après Dieu. Il surveille, sur les planches tremblantes et au milieu des ais qui craquent, ses cinq « étompes » qui écrasent en cadence le colza, le lin et l'œillette avec un bruit infernal. De là, il se dirige vers son fourneau qui doit donner un coup de feu au grain écrasé, puis il place ce grain dans des sacs et pendant qu'en bas coule la précieuse liqueur, en haut il retire le tourteau que « l'ehi » a pressé avec force.

Avec les moulins à vent c'est une note pittoresque de notre quartier qui a disparu. Avec les olieux, c'est une tribu originale qui a cessé de camper au sein de notre village.

Les Blanchisseries.— Les nombreux canaux, rivières et ruisseaux qui sillonnaient la plaine des faubourgs de Notre-Dame et de la Barre rendaient facile l'industrie de la blanchisserie.

L'ingénieur Masse, passant à Wazemmes en 1726, a consigné dans ses observations l'établissement de nombreuses blanchisseries installées surtout depuis la digue jusqu'au corps de la place. « Ce terrain bas, disait-il, est entrecoupé de fossez pleins d'eau où on blanchit presque tout le linge de la ville et quantité de pièces de toile et filets ».

Les blanchisseurs amenaient leur linge dans leurs curoirs par petits bateaux, plus tard, vers 1713, sur de légers chariots attelés de chiens. L'emploi de ce mode

de traction a été en usage un peu plus d'un siècle. Un gardien était installé à côté du curoir, pour mettre le linge à l'abri des mains rapaces des voleurs.

Fours a chaux. — On extrayait aussi de la chaux à Wazemmes. Près de la Nouvelle Aventure, sur le terrain de l'église actuelle, M. Collette exploitait un four à chaux. Sur l'emplacement de la rue du Chaufour M. Gilquin était propriétaire d'un établissement semblable. Plus loin, près d'Esquermes, à la rue Degland actuelle, il y avait aussi deux fours à chaux appartenant à M. Lhermitte. Vers Moulins-Lille, près de la rue Bourignon actuelle, il existait une carrière d'où l'on extrayait la pierre à chaux. On trouvait aussi quelques fours au boulevard actuel des Ecoles, entre la porte des Malades et l'ancien cabaret du Cygne (coin des rues de Douai et d'Arras).

La Population. — Grâce au voisinage de Lille dont Wazemmes n'était en quelque sorte qu'un faubourg, notre village a vu sa population s'accroître dans des proportions extraordinaires. On a pu citer Roubaix dont la population qui était de 8.820 habitants au début du XIXe siècle est arrivée en 1911 au chiffre de plus de 120.000. Tourcoing qui possédait 10.744 habitants était arrivé, cette même année, à en avoir environ 80.000. Tout porte à croire que si Wazemmes avait conservé son autonomie, sa population se serait accrue dans les mêmes proportions qui rappellent les accroissements fantastiques des grandes cités américaines de New-York, de Chicago ou de Buffalo.

Cependant combien modestes ont été ses débuts ! En 1438 et en 1449, Wazemmes, sans compter la banlieue, possédait 28 familles, en 1485, 27 ; en 1491, 26 ; en 1498, 32 ; en 1505, 38 ; en 1549, 40.

En un siècle, la population s'était seulement augmentée de 12 familles et flottait entre 150 et 200 habitants.

A la fin du XVIIe siècle, il y avait 73 ménages dans toute la localité, soit 500 habitants environ. On comptait aussi à cette époque 200 habitants sur la banlieue. En 1726, l'ingénieur Masse estimait à 400 feux le nombre des maisons de Wazemmes, mais il constatait qu'on

bâtissait alors un grand nombre de maisons. On arrivait ainsi à une population de 1600 habitants, en y comprenant sans doute la banlieue.

Le curé Ouvelacq déclara en 1770 que dans sa paroisse il y avait 1.400 communiants à Pâques et 850 non communiants ; c'était donc une population de 2.250 âmes.

En 1783, on pouvait compter à Wazemmes 500 maisons, 215 au faubourg Notre-Dame, 150 au faubourg des Malades, 120 au faubourg de la Barre et 15 sur le Billau au faubourg des Malades. Ce nombre représentait une population de plus de 3.000 âmes. Enfin en 1790, le recensement accusait un chiffre de 4.355 habitants. Il sera facile d'ailleurs de suivre la progression de la population wazemmoise par le tableau ci-dessous qui indique la quantité des naissances, mariages et décès d'après les registres paroissiaux.

DATES	NAISSANCES	MARIAGES	DÉCÈS
1680	7	0	8
1690	8	5	13
1700	30	4	5
1712	29	11	12
1730	52	19	27
1740	41	13	29
1750	86	16	79
1760	97	20	89
1770	135	23	120
1780	156	39	170
1790	170	39	205

On peut constater par ce tableau que la population s'est augmentée principalement de 1750 à 1790. Continuons à mentionner la série des accroissements de la population wazemmoise. Le lecteur aura ici, comme dans un tableau, les renseignements échelonnés dans les différentes parties de ce volume. En 1795, on trouvait à Wazemmes 5.023 habitants.

L'an IV (1801), il y avait 830 maisons et 931 ménages : 2.362 hommes, 2.589 femmes, 144 militaires en activité.

Total de la population 5.095 habitants. En 1804, on signalait dans l'annuaire du département que sur 626 villages un seul dépassait 5.000 habitants ; c'était Wazemmes.

En 1806, la population se montait à 5.129 habitants. Le dénombrement de 1811 donne les chiffres suivants :

	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS
Faubourg des Malades . .	390	455	2.242
Faubourg Notre-Dame . .	414	476	1.979
Faubourg de la Barre. . .	173	200	1.012
Maisons éparses	13	13	57
Totaux	990	1.144	5.290

N.-B. — Il y a encore 156 maisons, jardins d'agrément, sans domicile.— Outre la population portée au présent état, il y a aussi 112 militaires aux armées qui ont leur domicile de droit dans notre commune.

En 1816, on comptait chez nous 5.440 habitants ; en 1822, 6.165 ; en 1828, 7.400 ; en 1831, 8.621, se divisant comme il suit : faubourg de Paris, 2.679 ; faubourg Notre-Dame, 4.517 ; faubourg de la Barre, 1.425. On était alors presque à la veille de la séparation du faubourg de Paris. Aussi la population totale qui était en 1833 de 8.688 habitants tomba-t-elle en 1834 à 5.942. Mais cette baisse sensible fut réparée en dix ans.

En	1836,	il y avait	6.942	habitants	
—	1839,	—	7.000	—	environ
—	1841,	—	7.963	—	
—	1843,	—	8.900	—	environ
—	1846,	—	10.483	—	
—	1852,	—	13.088	—	
—	1856,	—	18.254	—	
—	1858,	—	21.611	—	

En 1866, on estimait la population de Wazemmes à 40.000 habitants, en 1870 à 45.000.

Aujourd'hui, si l'on additionne le chiffre de la population des paroisses qui ont été établies en grande partie sur notre territoire, on arrive au chiffre énorme de 90.000.

CHAPITRE IX

INSTITUTIONS, COUTUMES ET MŒURS

LES SOCIÉTÉS D'ARCHERS, D'ARBALÉTRIERS ET AUTRES. — LES FÊTES LOCALES. — LA NOUVELLE AVENTURE. — AUTRES LIEUX DE RÉUNIONS. — MAISONS DE PLAISANCE ET JARDINS. — LES MŒURS PUBLIQUES.

LES SOCIÉTÉS. — Nos aïeux savaient s'égayer et festoyer à leurs heures. Ils s'assemblaient volontiers en sociétés, chacun selon ses préférences.

La plus célèbre comme la plus ancienne de ces réunions fut celle des archers qui avaient pour patron saint Sébastien. Ces associations relativement aristocratiques n'eurent d'abord pour but que de se perfectionner dans le noble exercice de l'arc ; plus tard, elles devinrent des corps d'élite suffisamment armés. La création dans notre pays d'une armée permanente par Charles le Téméraire leur ôta peu à peu leur raison d'être et leur caractère militaire ; elles devinrent alors des compagnies de pur apparat.

L'arbalète eut aussi une grande vogue à partir du XIVe siècle et groupa de fervents adeptes dans chaque village. Le patron était saint Georges.

Avant la Révolution, ces sociétés ou compagnies comme on les appelait alors, étaient nombreuses à Wazemmes. C'était, au faubourg Notre-Dame, les compagnies la *Vieille-Aventure*, du *Jardin de l'Arc*, de la *Providence*, du *Lion d'or*, des *Trois Rois*, du *Pape de Rome* [1], de la *Réjouissance*. Au faubourg des Malades,

1. En 1707, Jean-Baptiste Taviel, seigneur de Grimarez, donna 400 verges de terres sur lesquelles on construisit deux auberges. La première avait pour enseigne : *Les trois Rois* et était placée au coin des rues actuelles Charles-Quint et Léon Gambetta, du côté d'Esquermes. La seconde qui lui était contigüe avait pour enseigne : *Au Pape de Rome*. M. Pierre Marcou, négociant à Lille, acheta en 1761 l'auberge des *Trois Rois*, et sur le jardin

les compagnies du *Dragon*, de l'*Alliance*, de la *Petite Arbalète*. Au faubourg de la Barre, les compagnies du *Cygne*, de la *Grappe de raisin* [1], du *Duc de Bourgogne*, de *Dunkerque*, la compagnie établie chez la veuve Crombet [2].

Ces compagnies assistaient en corps à la messe le jour de la fête de leur saint patron et participaient ensuite à un de ces joyeux et plantureux repas dont, en Flandre, on n'a pas perdu l'habitude. Elles formaient aussi un groupe imposant dans les processions de la paroisse avec leurs bannières richement historiées flottant au vent. La crise révolutionnaire détruisit presque toutes ces sociétés qui cependant reparurent, mais moins nombreuses, après la tourmente. De nos jours, ces restes d'un joyeux et religieux passé tendent à disparaître [3]. On l'avouera cependant, ces exercices en plein air étaient très hygiéniques et bien préférables à des stations prolongées dans la salle trop souvent surchauffée et empestée d'un vulgaire cabaret.

En ce temps-là, ceux qui exerçaient la même profession se réunissaient au pied de l'autel pour invoquer leur patron et se souvenir de leurs confrères défunts.

Les blanchisseurs de linge et de fils vénéraient sainte Agnès ; les blanchisseurs de toile, sainte Marthe ; les couturières, sainte Anne ; les brasseurs, saint Arnould ; les jeunes filles, sainte Catherine ; les jeunes gens, saint Nicolas ; les amateurs de musique du faubourg de Paris, sainte Cécile (1810) ; les charbonniers du faubourg de la Barre, sainte Barbe ; les fabricants

---

construisit une maison de campagne qui devint, en 1855, le presbytère du curé Gadenne, puis un établissement de bains, et en dernier lieu, l'usine Sarazin et Cie.

1. Cabaret situé sur l'emplacement des Facultés catholiques.

2. Le 1er vendémiaire an IX (1803), devait avoir lieu à Lille un grand concours d'archers. Vingt archers du cabaret de *la Réjouissance* furent désignés pour concourir au tirage des oiseaux et soutenir la vieille réputation de Wazemmes.

3. En 1851 cependant, nous voyons une société se former au cabaret *Saint-Augustin*, situé dans la rue de ce nom, sous le titre de *Société des Guides*.

d'huile, saint Clément ; les cultivateurs, les maréchaux, les serruriers, saint Éloi ; les instituteurs, saint Grégoire ; les maçons, les Quatre-Couronnés ; les charpentiers, saint Joseph ; les tonneliers, saint Mathieu.

Les Fêtes locales. — Outre ces fêtes corporatives si diverses et si utiles pour maintenir l'esprit d'union et la prospérité au sein d'une association, il y avait encore des fêtes locales qui jouissaient d'une vogue très légitime.

En premier lieu, c'est la traditionnelle *Ducasse*. Anniversaires de la dédicace des églises, les ducasses étaient avant tout des cérémonies religieuses. « Le peuple flamand, dit Vander Haer, appelle ces réunions Kermesses, c'est-à-dire messes des églises. Aux jours de dédicace, le peuple accourait en foule pour admirer la procession qui sortait du temple et parcourait les rues de la paroisse pendant la matinée. L'après-midi et les jours suivants se passaient à banqueter, à écouter des comédiens, à regarder des faiseurs de tours et à participer aux jeux populaires. »

Aujourd'hui, le côté religieux de ces fêtes a presque complètement disparu pour ne laisser subsister que des exhibitions foraines plus ou moins carnavalesques et parfois immorales.

Avant 1516, la ducasse de Wazemmes avait lieu dans les fêtes pascales, ce qui avait plus d'un inconvénient pour l'accomplissement des devoirs religieux. Aussi le curé de cette époque, Jean Deleporte, obtint de l'évêque l'autorisation de transférer cette fête au dimanche qui suit la fête du patron de la paroisse, saint Pierre aux Liens (1er août).

La *Fête des Rois* est une des vieilles traditions de notre Flandre. Ce jour-là, on « tire les rois », soit par le sort, comme jadis, soit à l'aide de la fève. Après quoi le roi et la reine sont fêtés et, chaque fois qu'ils boivent, tous les assistants crient à gorge déployée : *le roi boit ! la reine boit !* Une habitude, qui devrait se perpétuer comme les autres dans notre charitable région flamande, était de faire, au milieu de l'immense gâteau de fête, la part de Dieu, qui était en réalité la part du pauvre.

Le *parjuré,* qu'on célèbre le lundi après la fête des Rois, est une réjouissance bien flamande, pleine de chants et de franches lippées. On y tue le lapin traditionnel, on tire de nouveau les billets des rois, et d'éphémères souverains sont une seconde fois intronisés au milieu des chants et d'une exubérante gaîté.

Le *Broquelet* est une fête encore très populaire à Lille et à Wazemmes, bien qu'elle ne soit plus ce qu'elle était jadis. Tombant le 9 mai, jour de la translation de saint Nicolas, elle fut d'abord la fête des dentelières, puis vinrent se joindre à elles les fileurs et les retordeurs de fils, les mécaniciens et d'autres corps de métier se rattachant de près ou de loin à l'emploi du fil. Son nom lui vient du fuseau à dentelle, appelé vulgairement *broquelet.* Cette fête remonte sans doute au XVI[e] siècle, époque où l'on commença à fabriquer de la dentelle à Lille. Le Broquelet était encore il y a plus d'un demi siècle, une fête populaire très curieuse. Dès le matin, les ateliers de dentelles étaient décorés d'aubépines fleuries, de festons, d'emblèmes et de nieulles, espèce de pain d'autel de toutes les couleurs. Des troupes nombreuses de jeunes filles, fraîchement parées, couronnées de fleurs, parcouraient la ville en chantant les vieilles chansons du pays et formaient des rondes à chaque coin de rue. Puis, après midi, ces joyeuses bandes allaient festoyer à la *Nouvelle Aventure* et dans toutes les guinguettes du faubourg Notre-Dame. Ces scènes, d'ailleurs, ont été immortalisées par le pinceau de Watteau, le peintre populaire lillois, jadis professeur aux écoles académiques.

Aujourd'hui, le Broquelet est encore un jour de réjouissances, de libations parfois trop copieuses, de repas prolongés et de danses populaires.

La Nouvelle Aventure. — Parmi les établissements qui attiraient les Lillois au joyeux faubourg Notre-Dame, il faut citer en première ligne la *Nouvelle Aventure.*

Veut-on connaître la première destination de cette

célèbre guinguette ? La voici, d'après un journaliste wazemmois [1].

Plusieurs grands seigneurs de Lille eurent la fantaisie d'avoir leur lieu de réunion. Ils firent bâtir la Nouvelle-Aventure. Mais cet établissement perdit bientôt de sa vogue et ses hàbitués commencèrent à l'abandonner. A cette époque, un haut personnage de Lille perdit son cocher qui était un géant et chercha longtemps avant de pouvoir le remplacer par un individu de la même taille et d'une envergure semblable.

Un jour, vint travailler chez lui un manœuvre de maçon qui portait sur un corps immense une tête originale ornée d'un nez pyramidal, à la Cyrano de Bergerac, « *un roc, un pic, un cap, presqu'une péninsule* » aurait dit Rostand. Le maître fit des propositions à ce phénomène ambulant ; la place de chevalier du fouet était séduisante ; la paie était élevée, la situation... aussi, il accepta.

Bientôt après, l'ex-manœuvre devenu automédon épousa la femme de chambre de sa maîtresse, et l'on établit les deux conjoints à la Nouvelle Aventure. Si le mari avait du nez, la femme avait du flair, leurs petites affaires réussirent. Ainsi commença, vers 1757, la vogue de cette guinguette qui devint plus tard une curiosité locale.

Les premiers tenanciers furent Jacques-Philippe Collette, mort en 1774 ; François Collette, mort en l'an XIV, marchand de vin à la Nouvelle-Aventure, puis Barthélémy son fils. Ces deux derniers remplirent avant, pendant et après la Révolution, les fonctions de conseillers municipaux ou de pauvriseurs.

Le *Guide des étrangers*, publié à Lille en 1772, parle en ces termes de cette antique guinguette : « La Nouvelle Aventure est un bâtiment fort singulier par sa construction ; il y a une salle avec des loges et un théâtre où l'on peut jouer la comédie. En été, ou toutes les fois que la

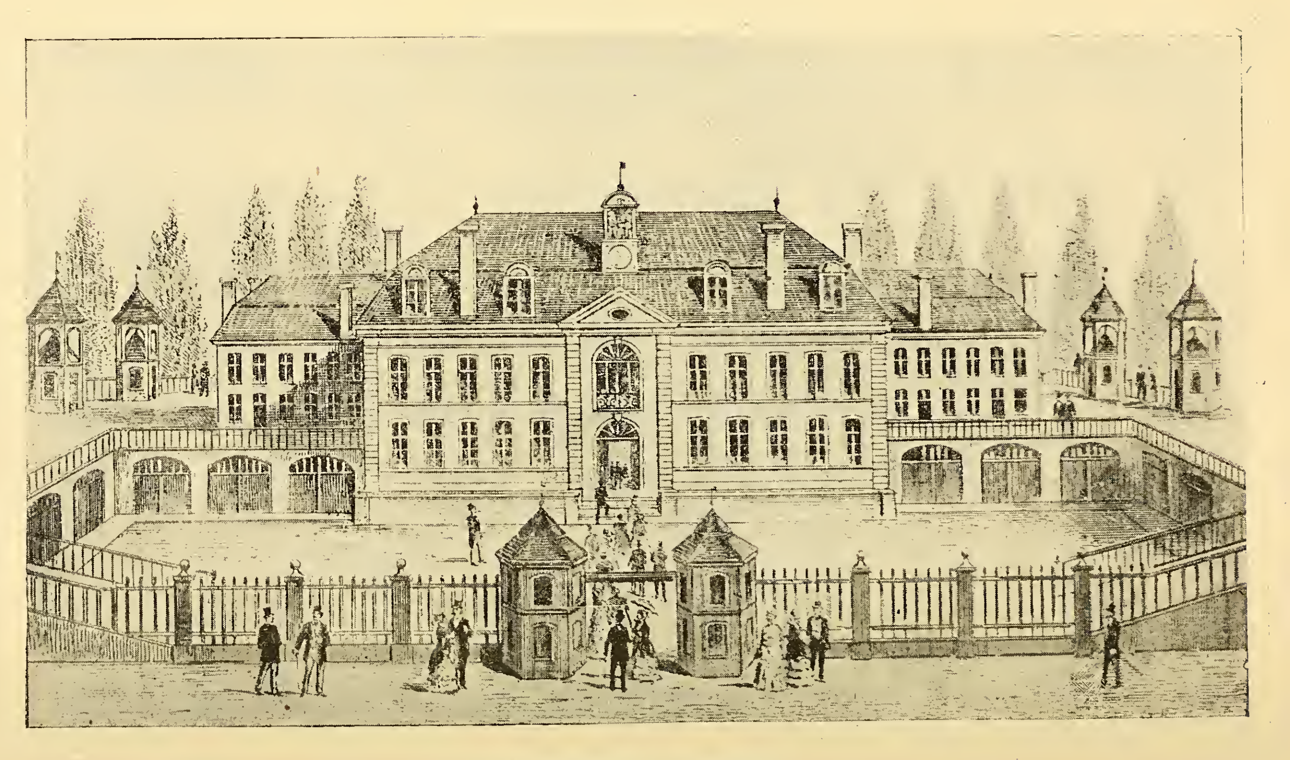
---

1. J. B. Horemans, né à Ham-sur-Heure, rédacteur du journal de Wazemmes. *Etudes de mœurs lilloises*, p. 253.

saison y invite, le peuple s'y rassemble pour danser ; un étranger ne doit pas manquer d'y aller voir pour en connaître les différentes particularités ».

Pendant la Révolution, la Nouvelle Aventure fut le théâtre d'une *grande manifestation*. Le 1er juin 1790, les chasseurs de la garnison de Lille, conjointement avec ceux de la garde nationale, se rendirent chez le maire Vanhœnaker, amenant un char de triomphe superbe. Ils l'invitèrent à y monter, ou plutôt ils l'y poussèrent, tandis que les musiques de la garnison se faisaient joyeusement entendre. Il se forma aussitôt un cortège qui alla chercher le lieutenant du Roi, puis le comte d'Orgères, chef de la garde nationale. La jeunesse la plus brillante était à la tête de ces groupes que la foule venait grossir en poussant mille cris d'allégresse. Un repas avait été préparé dans la grande salle de la Nouvelle Aventure. On s'y rendit et l'on banqueta avec enthousiasme. Des toasts furent portés au bonheur de la France et des chants patriotiques exécutés avec entrain. On se jura fraternité avec force protestations de dévouement. Après le banquet on revint en ville. On détela les chevaux et on promena le char, tiré et poussé par les gardes nationaux et les soldats dans tous les quartiers, aux acclamations de dix mille personnes qu'amusait fort cette « nouvelle aventure. » L'ordre public n'en fut pas autrement troublé. Qui aurait prophétisé alors que ces fêtes et ces protestations d'ardente fraternité seraient le prélude de journées sanglantes, de scènes de tyrannie, de désordre et de folie ?

Après la Révolution, la Nouvelle Aventure continua à être gérée par la famille Collette, dont un membre fut maire de la commune en 1843. Les tenanciers furent ensuite MM. Bonami, Trésel, Wallaert et Brixy. C'était dans cette célèbre guinguette que se faisaient les principales fêtes des corps de métier : la Saint-Honoré, la Sainte-Anne, le Broquelet, la Saint-Éloi. A la Sainte-Catherine et à la Kermesse de Wazemmes, Lillois et Wazemmois fraternisaient sous les charmilles séculaires de la Nouvelle Aventure. On y comptait dans ces grands



LA NOUVELLE AVENTURE

jours de fête jusqu'à 4 et 5.000 personnes et les recettes montaient jusqu'à 12.000 francs en un jour.

« C'étaient des fêtes sans programme, écrit l'académicien Jouy en 1834, sans rien d'officiellement organisé où la joie du peuple était en lui et non dans les concerts, spectacles et autres divertissements imaginés pour faire passer le temps. Les ouvriers les plus aisés se rendaient à la Nouvelle Aventure en voiture, d'autres en vinaigrette, sorte de chaises à porteurs, montées sur deux roues, que traîne un homme attelé comme un cheval. On ne trouverait probablement plus ce véhicule ailleurs qu'à Lille [1] ». Hélas ! il y a de beaux jours qu'on ne le voit plus, même à Lille.

Les clients de la Nouvelle Aventure arrivaient à l'entrée sise rue Notre-Dame, actuellement rue Léon Gambetta, et deux terrasses montantes les conduisaient à droite et à gauche au rez-de-chaussée du bâtiment. Ils pénétraient dans deux grandes salles fort simples qui se trouvaient au rez-de-chaussée et au premier étage. Devant la guinguette, au dessus du cadran, ils apercevaient les trois figures automatiques de Pierrot, d'Arlequin et de Colombine qui sonnaient l'heure en frappant avec un marteau sur l'horloge. Derrière le bâtiment qui commençait à peu près où se termine actuellement le marché couvert, s'étendait une grande terrasse où l'on dansait. Au delà, trois longues avenues de verdure, des charmilles touffues se continuaient presque jusqu'à la rue des Sarrazins. A l'extrémité, on rencontrait un cirque de chevaux de bois pour les enfants, un jeu de boule. Une haie de 8 à 10 mètres de hauteur entourait cette magnifique propriété et la fermait aux yeux indiscrets.

La Nouvelle Aventure restera longtemps dans le souvenir des Lillois. François Watteau en a reproduit la façade dans son tableau bien connu représentant la fête du Broquelet. Pour juger de ce qui se passait à l'intérieur, il faut plutôt s'en rapporter aux anciennes peintures de

---

1. Le Play, *Les Ouvriers européens*.

Téniers. De braves gens sont attablés, ils fument, ils boivent la bière du cru, c'est l'explosion sensuelle de la grosse joie, l'épanouissement de natures plantureuses, c'est aussi le repos du corps et de l'esprit après les fatigues de la semaine. Là, point d'étiquette, point de gêne, on écoute les chants, on applaudit souvent, on siffle parfois, on ne se prive pas du cigare ou de la pipe et l'on se rafraîchit à outrance. A côté des gens paisibles, la jeunesse dansait sur les parterres, sous les berceaux et les charmilles. La morale n'y trouvait pas toujours son compte ; la religion avait parfois à prononcer des jugements sévères, mais trop justifiés.

Autres lieux de réunions. — Le faubourg Notre-Dame était la promenade favorite des gens bruyants et des fervents de Bacchus. On y trouvait un grand nombre d'établissements très spacieux où le public lillois pouvait se donner rendez-vous.

Avant l'époque révolutionnaire, la guinguette du *Colisée* était assez célèbre à Wazemmes. Elle avait été construite par l'architecte Verly, sous le patronage du prince de Soubise. Le *Colisée* était situé sur la rive gauche de la Deûle à Canteleu et sa construction, disait-on, avait coûté plus d'un million.

Le *Jardin du Prévôt*, guinguette située rue de la Digue, occupait l'emplacement de la terre de Froimez donnée par la Comtesse Jeanne à l'hôpital Comtesse. La bonne comtesse était sans doute loin de penser que cette terre de Froimez serait devenue le rendez-vous des amateurs de friture, où l'on se réunirait pour boire un verre de bière, manger une portion de jambon et fumer une pipe à toupet !

Citons encore au faubourg Notre-Dame l'estaminet de la *Vieille Aventure*, du *Beau feuillage*, de *Béthune*, du *Lion d'or* (Rue Notre-Dame), du *Blanc Ballot* (Rue Boucher-de-Perthes), du *Jardin de la Compagnie* (Rue Sainte-Barbe), de *Saint Augustin*, etc. Au faubourg de la Barre, les bourgeois et les artisans se réunissaient à la *Grappe de Raisin*, au *Sabot*, à *Notre Dame*, au *Pont de France* et à

Bapaume (ces deux derniers sur la route de Lille à Armentières).

D'autres établissements furent aussi en vogue après la Révolution.

Le Pèlerin (actuellement rue Notre-Dame, n°s 54 et 56) attirait aussi une grande affluence avec ses vastes salles communes et ses magnifiques jardins. Cet établissement était tenu par un nommé Desmoy.

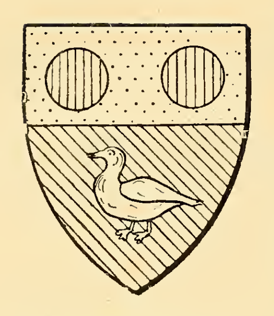
Le Casino, situé dans les rues d'Anvers et Montgolfier, était une jolie construction en bois, de style mauresque, bâtie sur les plans de M. Pierre Caloine. Cet établissement, dirigé par MM. Delyre et Jacquin et plus tard par M. Mercier, possédait une vaste salle d'estaminet, une salle de danse magnifique et un grand jardin. Beaucoup d'étrangers venaient à Wazemmes admirer le château du Casino qui, par son architecture légère et élégante, avait un certain cachet d'originalité.

Le café *Meurice,* installé dans la rue Notre-Dame, 192, attirait aussi un bon nombre d'étrangers. Cet établissement est actuellement transformé en un pensionnat, externat et asile pour les jeunes filles.

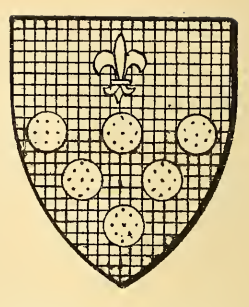
Maisons de plaisance et jardins. — « Outre ces guinguettes qui attiraient de ce côté une grande quantité de monde, c'est aussi le faubourg Notre-Dame qui communique à toutes les petites maisons de plaisance qui sont dans le village d'Esquermes et de Wazemmes. C'est un spectacle des plus agréables que de se trouver en été à l'entrée de la ville, une heure avant qu'on la ferme, pour y voir l'affluence de monde qui revient, les uns de se divertir dans les guinguettes, les autres chargés de fleurs et de fruits qu'ils rapportent de leurs petits jardins [1] ».

Parmi les personnes de qualité qui avaient une maison de campagne et un jardin à Wazemmes, on

1. *Guide des étrangers à Lille en 1772.*

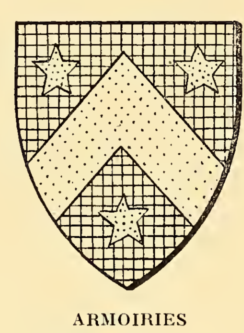


ARMOIRIES DES QUECQ

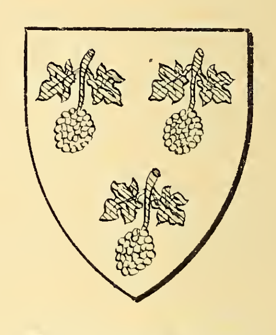


ARMOIRIES DES DE VICQ

peut signaler M. Quecq de Lachery ; Mme de Vicq de la Motte ; Melle Le Thierry d'Ennequin[1] ; M. Cochez-Dattecourt, officier de la monnaie de Lille ; M. Augustin Mourcou, curé de Croix près Roubaix et ancien desserviteur de Wazemmes, ainsi que plusieurs chanoines de la Collégiale de St-Pierre de Lille.



ARMOIRIES DES LE THIERRY



ARMOIRIES DES MOURCOU

Que de Lillois y avaient aussi leur jardin avec leur maisonnette rustique ! Jules Janin, éminent critique, venu à Lille, il y a plus de 70 ans, disait ironiquement : « En revenant de la citadelle et pour arriver à la célèbre guinguette de la Nouvelle-Aventure, il faut côtoyer une foule de maisons de campagne ; ce sont de vastes châteaux de dix pieds de large, de hautes villas qui n'ont qu'un rez-de-chaussée ; ce sont de jolies maisons qu'on dirait bâties pour de jolis enfants de douze ans, pour de belles petites filles de quinze ans. Toutes ces maisons sont encadrées de verdure, la plupart sont renfermées entre deux rivières qui coulent... ».

1. La propriété de la famille Le Thierry occupait l'emplacement de l'école Jeanne-d'Arc.

Les mœurs publiques. — Le village de Wazemmes, à cause de la proximité d'une grande ville et de l'attrait toujours dangereux qu'offraient ses établissements publics, était le théâtre de fréquentes scènes de désordre. Dès 1530 on signale que les soldats de la garnison espagnole descendaient volontiers dans notre village, et on peut soupçonner qu'ils n'étaient pas guidés par les motifs les plus élevés [1]. D'ailleurs pendant un siècle les documents du temps se sont plaints de leur licence.

Nous avons entendu dans la seconde moitié du XVIIIe siècle le curé Ouvelacq jeter le cri d'alarme. C'est probablement à partir de cette époque que la paroisse commença à jouir d'une réputation plutôt douteuse. A cause de ces scandales toujours croissants, le procureur général du roi ordonna en 1783 au grand prévôt de la maréchaussée de Flandre de faire visiter, le jour de Pâques, pendant l'heure des offices, et après l'heure de la retraite, les auberges, cafés, cabarets et autres maisons dans le faubourg Notre-Dame. Les cavaliers de la maréchaussée, dans leur visite domiciliaire, durent reconnaître la vérité des dénonciations et la nécessité d'appliquer un remède au mal d'immoralité. En conséquence, on convoqua les officiers des différentes juridictions enclavées sur le territoire de Wazemmes pour découvrir les causes du désordre extraordinaire qui y régnait et indiquer de concert le moyen de les faire cesser. Les officiers assemblés firent observer que le voisinage d'une grande ville où le nombre des oisifs est considérable, la grande quantité des cabarets, cafés et autres établissements publics réunis dans les faubourgs, étaient les véritables sources des désordres qui y subsistaient depuis longtemps [2].

---

1. *Officium sigilli* à l'évêché de Tournai.

2. Depuis quelques années on se plaignait de la licence qui régnait à Wazemmes. On signalait entre autres les cabarets du Comte d'Artois et du Comte d'Avelin au faubourg Notre-Dame. On se plaignait aussi d'un certain Villeneuve, cabaretier sur le chemin de Lille à La Bassée, d'un nommé Hainion « connu pour tenir mauvais lieu partout où il passe ».

D'un autre côté, la multiplicité des juridictions enclavées dans la paroisse de Wazemmes était une garantie d'impunité, en retenant les uns dans le silence par la crainte de compromettre leurs droits et en forçant les autres à une inaction préjudiciable. Les officiers de police se livrent-ils à des poursuites qui pourraient être heureuses? La maison voisine qui appartient à une autre juridiction met des bornes à leur autorité et assure une retraite aux coupables.

Dans cet état de choses, il est nécessaire de faire scrupuleusement surveiller les trois faubourgs de la ville, qui sont de la paroisse de Wazemmes, par des personnes dont le caractère puisse en imposer.

En conséquence, la cour, sans préjudice des droits juridictionnels des seigneurs particuliers, autorise les cavaliers de la maréchaussée de Lille de se transporter dans toute l'étendue de la paroisse de Wazemmes, les dimanches et fêtes et même tous les jours, s'ils le trouvent convenable, dans tous les lieux publics afin d'y établir le bon ordre et de dresser des procès-verbaux concurremment avec les sergents des seigneurs particuliers. La partie de la banlieue de la ville de Lille qui s'étendait sur Wazemmes ne devait pas être comprise dans les dispositions de cet arrêt.

La police était à cette époque fort imparfaitement représentée. Des deux sergents qui existaient à Wazemmes, l'un était un mauvais sujet qui ne rendait aucun service à la communauté, et qui refusait de remettre sa bandoulière au bailli, malgré les différentes sommations qui lui avaient été faites ; l'autre avait été condamné au bannissement. Voici en quelles circonstances :

« Le 9 septembre 1781, vers 10 heures 1/2 du soir, Bernard Mouquet, sergent de Wazemmes, faisant avec son fils aîné la visite du cabaret Sainte-Barbe, donna en entrant un coup de crosse de fusil dans l'estomac d'un particulier, et ordonna à son fils de porter un coup de baïonnette dans les reins dudit particulier qui fut gravement blessé ».

On le voit, les procédés de la police d'alors étaient parfois aussi brutaux que les faits et gestes des criminels qu'elle était chargée de poursuivre. C'est pour avoir abusé de son autorité que Bernard Mouquet fut banni pour quinze ans du royaume, pays, terres et obéissance de sa Majesté. Mouquet fils fut condamné à quinze ans de galères. On lui mit préalablement une flétrissure sur l'épaule droite avec un fer chaud marqué aux lettres G. A. L. (galérien). Les condamnés durent payer chacun une amende de 20 livres ; ce jugement transcrit sur un tableau devait être attaché à un poteau planté sur la grande place de la ville. Son Altesse l'évêque de Tournai implora la grâce du coupable, et en 1782 nous retrouvons Mouquet sergent de la commune [1].

Tel est le récit aussi complet que possible de la vie seigneuriale et communale de Wazemmes depuis ses premières origines jusqu'à la Révolution. Sa vie paroissiale va maintenant nous occuper depuis le XI[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e].

---

1. *Archives départementales*, Intendance de Flandre wallonne, portefeuille C 382.

DEUXIÈME PARTIE

La Paroisse

CHAPITRE X

FONDATION ET ORGANISATION DE LA PAROISSE

FONDATION DE LA PAROISSE DE WAZEMMES. — SON ÉGLISE A TRAVERS LES SIÈCLES JUSQU'A LA DÉMOLITION EN 1799. — ANCIEN CIMETIÈRE. — CALVAIRE.

FONDATION DE LA PAROISSE. — A quelle date l'église de Wazemmes fut-elle créée et la paroisse organisée ? Aucun document jusqu'ici n'a pu fournir une réponse précise à cette intéressante question.

Notre région fut évangélisée de bonne heure ; elle compta, parmi ses apôtres, les saints Piat, Eubert et Chrysole, dont le culte est encore florissant à Seclin, à Lille, à Comines et à Verlinghem. Plus tard, les diocèses d'Arras, de Cambrai, de Tournai s'organisèrent ; tout notre pays se couvrit d'abbayes et d'églises. Mais, encore une fois, nous ne trouvons de mention certaine de la paroisse et de l'église de Wazemmes que dans la seconde moitié du XIe siècle ; elles nous apparaissent alors toutes formées. Leur fondation remonte donc au plus tard à cette époque.

L'église de notre village est citée pour la première fois, nous l'avons vu, dans la charte de fondation de la collégiale de Saint-Pierre en 1066. On peut cependant affirmer sans témérité que les douze prêtres établis par saint Éloi à Seclin vers 640 ont parcouru quelquefois le territoire de Wazemmes qui n'en était pas éloigné.

D'autre part, l'histoire nous rapporte que les évêques et les abbés dans leurs monastères fondèrent les premières paroisses en y établissant un prêtre à poste fixe, toujours en mesure de se rendre auprès de ceux qui avaient recours à son ministère. Les grands propriétaires laïques marchèrent plus tard sur leurs traces. On peut inférer de là que le premier soin des évêques de Tournai, en établissant leur maison de plaisance chez nous, fut d'y bâtir une église pour faciliter à la population voisine l'accomplissement des devoirs religieux. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que la fondation de la paroisse de Wazemmes date de l'installation du seigneur ecclésiastique sur son territoire. Aussi, dès 1066, Baudouin de Lille, comte de Flandre, assigne comme dotation à la



SCEAU DE BAUDOUIN V

Collégiale de Saint-Pierre fondée par lui le *Bode* de l'église de Wazemmes.

En 1144, 1156 et 1202, les Papes Célestin II, Adrien IV et le roi de France Philippe-Auguste confirment les donations faites à la Collégiale et mentionnent l'autel de

Wazemmes[1]. La succession des curés dans la paroisse à partir de Thiéry, qui en fut le pasteur en 1185, prouve en toute évidence l'existence d'un oratoire et d'une organisation paroissiale.

L'Église. — L'église de la paroisse avait déjà besoin de réparations en 1449. Les assoyeurs de cette époque firent restaurer l'édifice, et ces travaux leur coûtèrent « depuis dix ou douze ans, la somme de mille livres que l'on a pris et levé sur les manants de la dite paroisse, par l'autorité de Mgr le Gouverneur de Lille ».

Le lundi de Pâques 27 mars 1606, un vent impétueux qui souffla durant un jour entier causa de grands dégâts dans la châtellenie de Lille et aux pays de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Hollande. De mémoire d'homme on n'avait vu un pareil spectacle de désolation. Les clochers d'un grand nombre d'églises, ceux de Lomme, de Seclin, d'Herlies, de Fromelles, de Sainghin-en-Weppes, furent renversés ; de nombreuses maisons et fermes ruinées, des arbres rompus et déracinés. Le clocher de la paroisse fut détruit. Pasquier Legrand qui était alors curé et les marguilliers de l'église demandèrent aussitôt à l'évêque la permission de vendre les arbres qui croissaient sur le cimetière et d'en appliquer le produit aux réparations. L'évêque y consentit, mais il leur imposa l'obligation de remplacer les arbres abattus par de nouveaux plants. On s'occupa également de la refonte des cloches qui avaient été brisées par le même ouragan.

Le chœur de l'église, qui était dans un délabrement complet, fut réparé en 1680. « Une requête fut présentée par les Pasteur, Égliseurs et Proviseurs de Wazemmes, tendant à ce que Monseigneur voulût contribuer pour sa part de deux garbes dans la dîme conjointement aux Messieurs du chapitre de Saint-Pierre à Lille qui en ont six, pour le rétablissement du chœur de la dite église. Ils espèrent être exaucés, attendu que sa dite Grandeur leur en a donné sa parole, lorsqu'elle nous a fait l'honneur

1. Mgr Hautcœur, *Cartulaire de la Collégiale de Saint-Pierre*, tome 1, p. 34 et 70.

de nous tenir visite, et attendu aussi que la nécessité le requiert, car, les mauvais temps venant, on serait incommodé pour les services divins [1] ».

Le prélat acquiesça et envoya sur les lieux son receveur avec pleins pouvoirs.

En 1691, on vendit de nouveau les arbres du cimetière pour réparer l'église et le clocher.

Pendant le siège de 1708, l'inondation est tendue pour protéger les remparts de Lille. L'eau envahit et détériore l'église. Le curé Gabriel Berthen s'occupe de trouver les ressources nécessaires pour la restaurer. Il écrit à l'évêque de Tournai, aux chanoines de Saint-Pierre, à l'Intendant général de leurs Hautes-Puissances les États généraux des Provinces unies des Pays-Bas. Il fait dresser des devis par des entrepreneurs. Avec une libre et sainte audace, il fixe l'allocation que chacun devra donner pour arriver au résultat désiré. La première somme ne suffisant pas, il en fixe une seconde à l'évêque et aux chanoines de Saint-Pierre. Enfin, après bien des démarches, il arrive à faire construire une nouvelle toiture à l'église et une nouvelle flèche au clocher. Tous ces travaux coûtèrent plus de 4000 florins dont la moitié fut payée par l'évêque. A peine le travail est-il fini, qu'il fait refondre les deux cloches en 1713 et en 1714. La bénédiction de la grosse cloche nommée Jésus fut l'occasion d'une magnifique cérémonie que présida Maître Nicolas Liénart, pasteur de Saint-Maurice et doyen de chrétienté ; les frais de la fête s'élevèrent à 89 florins 12 patards.

Quelques mois plus tard, les trois cloches de Wazemmes sonnèrent pendant 12 jours pour annoncer et pleurer la mort du grand roi Louis XIV [2].

---

1 Archives municipales de Lille, Wazemmes N° 399.

2. A la mort de chaque évêque de Tournai, on ordonnait, dans les paroisses dont l'évêque était seigneur temporel, comme à Wez, Velvain, Helchin, Bossuyt, Saint-Genois, Esquermes, Lezennes et Wazemmes, la sonnerie de toutes les cloches, trois fois le jour, pendant six semaines consécutives.

Pendant la nuit du 14 au 15 juin 1755, la foudre endommagea gravement le clocher. On descendit aussitôt les cloches pour faire les réparations nécessaires. On se servit alors de tambour pour convoquer les fidèles. Sébastien Le Noir reçut 30 patards pour avoir à plusieurs reprises fait résonner son instrument afin d'annoncer les offices.

L'église paroissiale était alors située sur la place Philippe de Girard actuelle. C'était là que se trouvait, avant la Révolution, le centre et, pour ainsi dire, le cœur de Wazemmes. Selon les indications relevées sur différents plans et d'après les substructions en pierres blanches trouvées en 1901 en bâtissant la seconde partie de l'établissement Crépin, l'église coupait la rue Lavoisier actuelle dans toute sa largeur. Le clocher se trouvait à la limite de la rue Lavoisier, entre la première et la seconde partie de la maison Crépin, et le chœur vers l'emplacement de la bascule publique. Ce monument bâti en briques et en pierres blanches avait environ 200 pieds de tour.

Un clocher surmontait l'église dans laquelle on entrait par un grand et un petit portail. L'édifice était composé de trois nefs. Dans la nef centrale était placé le grand autel; dans la nef latérale de gauche se trouvait la chapelle de Notre-Dame de Bohain et dans celle de droite la chapelle Saint-Nicolas. Dans cette dernière travée étaient exposées les reliques de saint Roch ainsi que l'image de saint Fiacre dans laquelle étaient renfermées quelques autres reliques qui avaient été apportées de Rome. Toutes ces chapelles étaient entourées de boiseries. L'église était blanchie à la chaux. Le pavé en pierres bleues était entrecoupé par de nombreuses pierres tombales blanches. Quelques pierres sépulcrales étaient apposées aux murailles intérieure et extérieure. Un nouveau banc de communion fut placé en 1758 et un nouveau maître autel en 1764.

Les fenêtres aux vitraux plombés ne contenaient pas de sujets religieux. Plusieurs stalles étaient occupées, le dimanche, par les autorités paroissiales, marguilliers,

échevins et pauvriseurs. Une chaire de vérité en bois s'appuyait sur un pilier de l'édifice.

C'est sur l'emplacement de cette église que reposent encore vraisemblablement tous les anciens pasteurs de Wazemmes, entre autres Pasquier Legrand, Ambroise Sollinghem et André Morelle qui gouvernèrent la paroisse pendant le XVII[e] siècle. Parmi les pierres tombales, celle d'Arthus de Melun, en marbre blanc, était placée dans le chœur. Voici le texte de l'épitaphe :

« Cy gist Arthus de Mellun, en son vivant escuyer, seigneur de Fresne, gouverneur et grand bailly de la principauté d'Epinoy, ayant mené l'espace de douze ans comme guidon et enseigne une compagnie d'hommes d'armes, qui trespassa le... Priez Dieu pour son âme »[1] .

Sans vouloir empiéter sur l'histoire de la Révolution à Wazemmes, disons tout de suite quel fut le sort de notre église séculaire pendant cette période troublée.

En 1793, on transporta deux cloches sur trois à la maison des ci-devant Récollets à Lille. La société populaire et révolutionnaire tint ses réunions « dans l'édifice public, dit l'église ». L'année suivante, on fit disparaître du temple « tous les signes du fanatisme », c'est-à-dire les croix, les statues, les images ; on vendit à l'encan les ornements sacrés, les crucifix, les encensoirs, une statue de saint Roch en argent, les chandeliers, les boiseries, les confessionnaux [2] ; on remplaça la croix du clocher par le bonnet phrygien ; on substitua à l'inscription du « Temple de la raison » gravée sur le frontispice de l'édifice profané ces mots : « Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. » Au moment

---

1. Archives comm. de Lille, Affaires générales, liasse 819, dossier 5 — Les mêmes archives fournissent les noms de 115 paroissiens inhumés dans l'église de notre paroisse. On les trouvera dans les *Mémoires de la Société d'études de la Province de Cambrai,* t. VIII, p. 393.

2. Les ornements sacrés et les boiseries furent vendus en 113 lots pour une somme de 2.265 livres. La femme Cailliez, Auguste Duriez et Auguste Tirlimont furent les principaux acquéreurs, dans l'intention évidente de rendre ces objets après la tourmente.

de la moisson, un citoyen se servit de l'église pour y renfermer du blé et le faire battre.

En 1795, grâce à l'accalmie qui s'était produite dans les esprits, le bonnet phrygien fut descendu, et l'église put de nouveau ouvrir ses portes à une foule de pieux fidèles. Cette trêve dura deux ans. La guerre religieuse se ralluma alors aussi ardente et aussi aveugle.

Notre vieux sanctuaire, dans lequel tant de générations avaient prié, que tant de pieux et savants pasteurs avaient orné et embelli, se ferma pour ne plus se rouvrir. Notre église devait être du nombre des 98 qui, dans le diocèse de Cambrai, tombèrent sous la pioche révolutionnaire.

Le Cimetière. — Le premier cimetière de Wazemmes, comme l'église, était très ancien. Il recouvrait en effet l'ancien cimetière mérovingien mis à jour récemment, nous l'avons dit, par M. Rigaux.

Les fouilles qui ont été faites en 1892 et en 1901 pour construire l'établissement Crépin et François permettent d'établir les limites de ce cimetière.

Il devait couvrir la moitié environ de la place Philippe de Girard jusqu'au gymnase municipal où l'on a retrouvé des débris humains ; il s'étendait ensuite sous la rue Nationale et même au delà ; il se continuait jusqu'à la rue du Port près de l'établissement Crépin.

C'est à cet endroit qu'on a retrouvé, surtout en 1901, une quantité de squelettes dans des cercueils, des monnaies de Philippe le Hardi, de Louis de Maële, de Charles-Quint et une jolie médaille de la grandeur d'une pièce de cinq francs représentant Adam et Ève. Cette terre bénite, entourée de murailles, fut pendant quatorze siècles le *campo santo* de nos ancêtres.

Les pasteurs qui gouvernèrent la paroisse pendant le XVIII[e] siècle y reposèrent. Ce furent Gabriel Berthen, Charles Ouvelacq et Alexis Lallou.

Dans ce cimetière, au contour du calvaire, fut également inhumé le 21 janvier 1782 Charles-Joseph Le Thierry, seigneur d'Ennequin, conseiller du Roi, son garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts du département de

Lille, époux de noble Dame Marie-Anne-Françoise De Bonneval, domicilié à Lille, paroisse Saint-Étienne. Il était âgé de 46 ans ou environ.

Par suite du transfert des différents cimetières paroissiaux de Lille au cimetière commun de l'Est, les personnes aisées de la ville, mécontentes de cette mesure, se faisaient enterrer à Wazemmes, à Esquermes et à Fives.

Pendant le siège de Lille de 1708, les soldats qui assiégeaient cette ville envahirent le cimetière de Wazemmes, abattirent les arbres et s'en servirent pour se chauffer et en faire des logements militaires. On replanta de nouvelles futaies les années suivantes, principalement des tilleuls, des bois blancs, des « piquarts » et des saules.

De 1754 à 1759, on planta cent ormes et tilleuls et quatre-vingt-quatre bois blancs [1]. Ce cimetière servit aux inhumations jusqu'en 1830.

Le Calvaire. — Sur le cimetière s'élevait un calvaire très ancien qui subit en 1776 une restauration complète. Il était bâti en briques et recouvert d'ardoises. A l'intérieur, le pavé était en carreaux d'Avesnes. Dans le fond de la chapelle se voyait un grand Christ et à côté une statue de sainte Madeleine. Deux piliers s'élevaient à l'entrée du calvaire fermé par une grille. On a retrouvé dernièrement vers l'emplacement de l'avant dernière fenêtre de l'établissement Crépin, près de l'estaminet Leriche, le pied de la croix en chêne. Cette découverte fixe la situation exacte du calvaire.

---

1. Pour contenir toutes ces plantations, il fallait que le cimetière fut d'une certaine étendue. Les limites approximatives indiquées plus haut et fixées sur la carte, p. 81, sont loin d'être exagérées.

CHAPITRE XI

LES CURÉS DE WAZEMMES

THIÉRY ; MICHEL DU FOUR ; JEAN CLABAUT ; JEAN DE MARQUETTE ; JACQUES LOCART ; ROGIER DE RAISSE ; JEAN DELEPORTE ET LE CULTE DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION ; JOSSE CLICTHOVE, DOCTEUR EN SORBONNE ET CÉLÈBRE THÉOLOGIEN ; JEAN COIGNEL ; LÉON HACCART ; MICHEL TACQUET ; JEAN BOURGEOIS ; JEAN LEQUIEN ; CHARLES DE LA DEUZE ; ADAM DE BEAUQUESNE ; PASQUIER LEGRAND ET LA CONFRÉRIE DE SAINT-ROCH ; AMBROISE SOLLINGHEM ET LA CONFRÉRIE DE SAINT-FIACRE ; ANDRÉ MORELLE ; GABRIEL BERTHEN ET SES PRO-CURÉS CUVELIER, MOURCOU ET HOCHART ; CHARLES OUVELACQ ET LE CULTE DE NOTRE-DAME DE BOHAIN ; ALEXIS LALLOU, DOYEN DE CHRÉTIENTÉ.

THIÉRY, 1185. — Le premier curé de la paroisse dont le nom nous est parvenu,se nomme Thiéry,doyen (?) de Wazemmes en 1185. Ce curé apposa sa signature à la suite des autres personnages qui furent appelés comme témoins dans l'acte par lequel Évrard d'Avesnes, évêque de Tournai, donnait l'église de Santes au chapitre de Saint-Pierre. Le chapitre devait en retour célébrer, chaque année, un obit pour l'évêque et pour ses prédécesseurs [1].

MICHEL DU FOUR, 1348. — En 1348, Michel du Four, dit de Laubel, curé de Wazemmes, et son clerc Gras as Cloquettes sont cités comme témoins dans un acte d'achat fait par le chapitre de Saint-Pierre [2].

JEAN CLABAUT, 1362. — Clerc du diocèse de Tournai, il obtint, le 7 mai 1362, la cure de Wazemmes [3].

---

1. Mgr HAUTCŒUR. *Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre*, tome I, p. 48.

2. Le nom est écrit de cette manière dans le document : « Michieulx du Four dit de Laubel, prestre ». Bien que le titre du curé de Wazemmes ne se trouve pas mentionné dans l'acte, il est assez probable que Michel Dufour était pasteur de cette paroisse puisqu'on l'appelle ainsi que son clerc, juge de Wazemmes. *Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre*, tome II, p. 719.

3. Archives du Vatican, Reg. Avin, 148, f. 358 — Collectanea Reg. 188, f. 111 (DOM U. BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 1288).

Jean de Marquette, 1409. — Son nom est signalé en 1409, dans une quittance de plusieurs messes qu'on lui avait demandées.

Quittance de Jean de Marquette, prêtre, curé de Wazemmes, qui a reçu du receveur de l'hôpital Sainte-Élisabeth du Béguinage-lez-Lille, par le commandement du commis du duc de Bourgogne, la somme de cent sols parisis sur dix livres, pour une messe de sepmaine pour le salut de l'âme de feu Jacquemart de Cambry, dit de la Phalesque, demandée par dame Helissent Bonnechière, béguine audit hôpital et héritière dudit Jacquemart [1].

C'est très probablement sous son pastorat, en 1408, qu'un clerc de la paroisse nommé Mathieu Pullefier se permit de frapper gravement un certain Pierre de Béthune. Pour réparer cette incartade regrettable et pour en obtenir l'absolution, il fut condamné par ses supérieurs ecclésiastiques à payer 40 s. 6 d. parisis, ce qui était une amende assez importante pour l'époque [2].

Quatre ans plus tard, on signale chez nous deux hérétiques, Guillaume Leroy et sa femme. On n'indique pas le genre particulier de leur erreur [3].

Jacques Locart, 1455. — Il était « curé propriétaire » de Wazemmes, c'est-à-dire qu'il possédait la cure en bénéfice ; mais il se faisait remplacer, dans les fonctions pastorales, par un autre prêtre auquel il servait une pension. En 1455, il était probablement curé de la paroisse depuis plusieurs années [4].

Rogier de Raisse, 1455-1491. — Il est mentionné, dès 1455, comme remplaçant « Messire Jacques Locart ». Nous retrouvons ensuite son nom dans les deux informations qui furent faites en 1485 et en 1491 pour établir l'assiette des tailles. On l'appelle dans un de ces documents curé propriétaire. Ce pasteur, après avoir quitté la paroisse, fit à sa mort une donation généreuse à l'église de Wazemmes et une autre aux pauvres. A l'église, il

1. Arch. départ. du Nord, B. 1886.

2. *Archives de l'évêché de Tournai.* Officium sigilli, T. III, 1406-1412.

3. *Ibid*, T. III, 1412.

4. Voir : Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 3e série, t. VI, 3e livraison.

légua « une maison et héritage contenant demy quartron de terre ou environ, gisant en ladite paroisse et XVIII sols de rente héritière ». Aux pauvres il constitua une rente de 62 sols, 6 deniers [1]. L'amortissement de ces deux donations fut payé en 1516 (n. st.).

Jean Deleporte, 1498-1519. — Il gouvernait la paroisse de Wazemmes en 1498. A cette époque on réunit les notables de la commune pour examiner la situation financière du village, et se rendre compte des impôts payés par les habitants. Jean Deleporte figure parmi ces notables. Il mourut en fonctions en 1519.

Notre-Dame de Consolation. — Le pastorat de Jean Deleporte fut marqué par un fait miraculeux qui eut pour résultat l'établissement de la chapelle de Notre-Dame de Consolation. L'an 1515, Jean de Hocron, grand bailli de Tournai et du Tournaisis, maître d'hôtel du prince d'Orange, s'était embarqué dans un port des Pays-Bas pour remplir une mission que son maître lui avait confiée. Pendant la traversée, s'éleva une violente tempête qui mit en péril les jours du noble seigneur. Dans cette circonstance critique, élevant les yeux vers l'Étoile de la mer, il fit le vœu de bâtir à Lille une chapelle, s'il rentrait chez lui sain et sauf. De retour dans ses foyers, il tint sa parole et fit construire une élégante chapelle, sous le vocable de Notre-Dame de Consolation. Il voulut élever ce sanctuaire au faubourg de la Barre, au milieu des terres du Wault dont il était le seigneur, sur la rive d'un petit hâvre formé par la Deûle, afin de représenter le péril de l'eau auquel il avait échappé.

La chapelle fut consacrée le 8 décembre 1517 par Mgr de Sarepta, suffragant de Mgr l'évêque de Tournai. La fête patronale fut fixée au premier dimanche de mai. Les pélerins en grand nombre ne tardèrent pas à venir prier la Vierge dans son nouveau sanctuaire et les ex-votos apposés aux murailles proclamaient que leurs prières avaient été exaucées.

---

1. Archiv. départ, du Nord, B. 1832.

Le sire de Hocron orna le modeste sanctuaire qu'il avait bâti et sa famille continua son œuvre. En 1615, le Pape Paul V approuva la confrérie de Notre-Dame de Consolation et l'enrichit d'indulgences.

Ce fut d'abord un simple ouvrier serrurier, Jean Scrépel, qui fut le sacristain de la chapelle. Il suppléait par son zèle entreprenant et surtout par son ardente piété envers la Vierge à ce qui lui manquait du côté de l'instruction. Le sacristain serrurier ne se contenta pas de pourvoir sa chapelle d'ornements sacerdotaux, de vases sacrés et de reliques, il entreprit encore de bâtir un nouvel édifice à Notre-Dame de Consolation.

Encouragé par un ancien avocat de Lille, Antoine d'Hennin, qui était devenu prêtre, il put réaliser son projet. En 1624, Mgr Maximilien de Gand, évêque de Tournai, procéda à la consécration de la chapelle au milieu d'une foule de prêtres, de membres du Magistrat et de fidèles. La première messe fut chantée par M. Pasquier Legrand, curé de Wazemmes.

Les dons offerts au sanctuaire par les pieux fidèles furent bientôt nombreux. En 1663, le même curé du village, sur le territoire duquel la chapelle était construite, crut devoir écrire à l'évêque pour réglementer l'usage de ces offrandes qui jusqu'ici étaient sans aucun contrôle à la disposition de Jean Scrépel. L'évêque ordonna que le curé de Wazemmes et le successeur du seigneur de Hocron nommeraient deux proviseurs pour recevoir les oblations offertes à la chapelle. Ceux-ci et le sacristain Scrépel seraient obligés de présenter leurs comptes, chaque année, devant le curé, le successeur du fondateur et le doyen de chrétienté.

Jean Scrépel mourut en 1634. Il eut pour successeur Jean de l'Escurie qui n'avait que 22 ans. Pour se rendre plus apte à ses nouvelles fonctions, il compléta ses études latines avant de recevoir les saints ordres. Le chapelain introduisit la coutume de faire chanter les litanies de la Vierge chaque soir [1] pour accoutumer la jeunesse à prati-

1. C'était une fondation du comte d'Issenghien, gouverneur de Lille.

quer la dévotion envers la Mère de Dieu. Ces litanies achevées, les enfants pauvres demeuraient en bon ordre dans le chœur ; Jean l'Escurie leur faisait une petite instruction et leur distribuait une portion de pain due aux libéralités du seigneur de Hennin. On disait ensuite les grâces, et les enfants se retiraient.

Le zélé chapelain engageait aussi les prêtres à venir célébrer le Saint-Sacrifice dans sa chapelle, afin de favoriser la dévotion des fidèles. La famille de Hennin fonda quatre messes par semaine. Regnault Hervin, tanneur au faubourg de la Barre, en exécution de la volonté dernière de son frère, Dom Matthieu Hervin, chartreux de Gosnay-lez-Béthune, fonda également « 3 messes en quatorze jours ». Une autre rente de cinq florins, due par les États de Lille, obligeait de dire « deux messes par an avec prédication au jour de la Conception de Notre-Dame ». Bien d'autres fondations du même genre furent faites à la chapelle, entre autres, la fondation d'une messe tous les dimanches, demandée par M. Jacques Fache.

Jean de Lescurie mourut le 17 octobre 1661 et fut enseveli dans sa chapelle.

Ses successeurs furent Charles Le Barbier, qui fit à l'évêché le compte-rendu des revenus de la chapelle [1] ; Martin Brayelle qui se dévoua au service des pestiférés relégués à cette époque au riez de Canteleu, et Adrien Héaulme.

Mais l'antique et élégant sanctuaire où les habitants du faubourg de la Barre aimaient à venir prier, allait être condamné à disparaître, à cause des nécessités de la défense de la ville. Il était cependant digne d'un meilleur sort. Le maître-autel avait été béni en 1594 par Jean Lesley, évêque de Ross en Écosse, et ambassadeur en France de Marie Stuart. On y remarquait surtout dix belles verrières qu'avaient offertes de pieuses familles, et qui représentaient différentes scènes de la vie de la sainte Vierge. Mais ce qui attirait surtout les regards des pèlerins, c'était la statue de Notre-Dame de Consolation qui, chaque

1. *Archives de Mons*, Evêché de Tournai. Reg. N°s 229 et 230 p. 183.

année, était portée sur un char à la grande procession de Lille. Pendant la longue guerre qui se déchaîna en 1635 entre la France et l'Espagne, Lille, nous l'avons vu, fut plusieurs fois l'objet d'audacieux coups de main de la part des Français. Mais les habitants du faubourg de la Barre surent mettre en sûreté leur statue miraculeuse et, par deux fois, ils la transportèrent en ville, à l'abri des déprédations des ennemis.

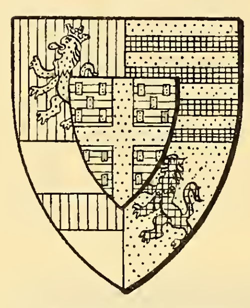
Le saint édifice était englobé dans le plan de la citadelle que Louis XIV se proposait d'élever à cet endroit.

A la prière de Charles Delecour, chapelain, Mgr Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai et seigneur de



MONSEIGNEUR GILBERT DE CHOISEUL

la paroisse, ordonna, en 1673, que la statue fut transportée solennellement à l'église de Saint-André, malgré les réclamations du curé de Wazemmes, Ambroise Sollinghem. Celui-ci prétendait avec raison « que, ladite chapelle étant sur le territoire de sa paroisse, il serait juste qu'elle fût transportée en l'église de la paroisse ». Si ce dernier avis avait été suivi, on n'en serait probablement pas à se demander maintenant où se trouve cette statue si vénérée autrefois. Après la démolition de l'église Saint-André en 1759, la Vierge fut transférée à La Madeleine, où elle demeura presque ignorée.



ARMES DE CHOISEUL

Nous ne suivrons pas l'histoire de Notre-Dame de Consolation dans ces deux paroisses. Nous dirons plus tard comment son culte a survécu là où sa chapelle aurait dû toujours rester, au faubourg de la Barre [1].

JOSSE CLICTHOVE, 1519. — Au cours de nos recherches, nous avons eu l'agréable surprise de rencontrer, parmi nos curés, un des plus célèbres controversistes du XVIe siècle. En étudiant de plus près la vie de ce personnage, nous avons aussi constaté qu'aucun de ses biographes ne le mentionne comme pasteur de Wazemmes. Nous sommes heureux de réparer cette omission, et, en même temps, nous considérons comme un devoir de faire cesser à l'endroit du grand théologien Josse Clicthove de longues années d'un oubli immérité [2].

Josse Clicthove ou Van de Clicthove, d'après certains documents plus anciens, ou Van de Clictoue, comme son

---

1. Archives de Mons, Fonds de l'évêché de Tournai, reg. 229, 230. — VINCART, *Beata Virgo Cancellata*. — GUMPENBERG, *Atlas marianus*. — *Histoire de Notre-Dame de Consolation* (Lille, Lefort, 1856). — *Souvenirs religieux de Lille et de la région*, années 1889, 1895, 1896. — DEWEZ, *Hist. de la paroisse de Saint-André*. — H. DESMARCHELIER, *Histoire du Décanat de La Madeleine*.

2. Nous avons publié dans la *Revue de Lille*, en mars 1909, une notice plus étendue sur *Josse Clicthove, curé de Wazemmes, 1519*.

testament l'indique, était né à Nieuport, sur les bords de la mer du Nord, en 1472 ou 1473. Il était le troisième enfant de Nicolas et de Marie Boudeloot, dont la famille se composait de quatre garçons et d'une fille : Cornille, Jean, Josse, Adrien et Élisabeth.

La famille de Clicthove était ancienne et noble ; ses ancêtres exploitaient un important établissement de pêcherie à Nieuport. Leur nom et leur souvenir restent conservés dans beaucoup de paroisses environnantes, notamment à Ramscapelle, Oostduinkerke, Wulpen, Pervyse, Adinkerke, Bulscamp.

Certains membres de cette famille occupèrent des rangs distingués dans la cléricature [1] et les fonctions publiques [2].

Josse Clicthove avait onze ans quand il perdit son père. On l'envoya d'abord à Louvain, à la pédagogie *du Lys*, pour y faire ses études littéraires. A quinze ans, il se rendit à Paris où il commença ses études philosophiques et théologiques qui, d'après les réglements universitaires, devaient durer 18 ans avant que l'étudiant pût obtenir le titre de docteur. Entré au collège du cardinal Lemoine (1490), il s'adonna à la philosophie sous la direction de ce professeur éminent qui se nommait Jacques Lefebvre d'Étaples, et qui était considéré comme le chef des humanistes en France. Il suppléa parfois son maître dans la chaire, et il le remplaça plus tard, à la grande satisfaction des étudiants, dit-on.

1. Un oncle du curé de Wazemmes, qui portait le même nom et prénom, fut chantre des sept offices à l'église de Nieuport et le fondateur du service de Saint-Jérôme dans cette même église. A sa mort, notre curé augmenta la fondation de son oncle. Le neveu du curé de Wazemmes, Nicolas Clicthove, fils de Cornille, fut doyen de la paroisse du Christ à Nieuport. Son cousin issu de germain, Jérôme Clicthove, fut un théologien distingué de l'Université de Paris. Il mourut curé de l'église de Saint-Donatien à Bruges, le 8 novembre 1555.

2. Cornille Clicthove, l'oncle de Josse, fut échevin de la Châtellenie de Furnes et mourut en 1450. Son portrait se trouve en l'église de Ramscapelle. Son fils, Corneille, succéda à son père dans cette fonction.

Un neveu du curé de Wazemmes, Adrien, fils de Cornille, fut bourgmestre de Nieuport ; un autre neveu, Jean Clicthove, fils de Jean, fut intendant de la seigneurie de Furnes. Son fils Gilles le remplaça dans cette charge.

De là, il passa au collège de Navarre, où il acheva ses études théologiques. Bachelier en théologie en 1490 et *socius Sorbonnicus*, il fut en même temps précepteur du fameux Guillaume Briçonnet, alors évêque de Lodève, et qui plus tard devint évêque de Meaux. Clicthove ne reçut le bonnet de docteur que huit ans après, c'est-à-dire le 3 décembre 1506.

Il se consacra alors à l'éducation des neveux de l'évêque de Clermont, Jacques d'Amboise, et professa la théologie à la Sorbonne ; mais ses fonctions ne l'empêchaient pas de composer des œuvres littéraires et des traités théologiques.

De 1512 à 1515, ayant achevé l'éducation de Godefroy et de Georges d'Amboise, il professa au collège du Cardinal Lemoine, et attira à ses leçons des élèves nombreux venus de tous les pays. C'est alors qu'il connut plusieurs jeunes gens qui furent plus tard à la tête des réformateurs français. Qu'il nous suffise de nommer Farel et Roussel.

Il est inutile de le dissimuler, le jeune maître fut alors sur une pente très dangereuse, l'intégrité de sa foi subit une crise, et il fut en péril de glisser jusque dans l'hérésie, comme le firent plusieurs écrivains marquants parmi ses contemporains [1].

Notre docteur, en effet, désirait comme eux certaines réformes qu'il croyait nécessaires, soit au point de vue de la science ecclésiastique, soit sous le rapport de la morale religieuse. Le projet qu'il entreprit, de concert avec Lefebvre d'Étaples, de réformer l'Église par l'Église, ne réussit pas à cause du mouvement protestant qui voulait réformer l'Église en dehors d'elle et contre elle. Chacun sait à quelles conséquences abusives et à quelles extrémités hérétiques il aboutit.

Clicthove pour sa part coopéra à la réforme des Ordres religieux en publiant pour eux les œuvres mystiques de plusieurs Pères et théologiens ; il composa alors dans le même but quelques traités sur la sainte Vierge, sainte Colette, saint Louis et sainte Cécile.

---

1. Voir pour plus de détails P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, T. II, pp. 560, 562.

Dès 1515, il dirigea les études du jeune Louis Guillard, candidat désigné pour l'évêché de Tournai. Il demeura avec lui au collège de Navarre jusqu'en 1517.

A cette époque, Clicthove faillit devenir le confesseur de l'empereur Charles-Quint. On le fit paraître à la cour où il resta pendant trois mois. A cause de sa calvitie, de son extrême maigreur et de son physique peu avantageux, le prince lui préféra un de ses compétiteurs, dit le malicieux Érasme.

Enfin, quand, après la réunion de Tournai à la France en 1519, Louis Guillard put prendre possession de son siège épiscopal, il emmena avec lui son précepteur et visita le diocèse en sa compagnie.

En juillet 1519, le prélat mit à sa disposition le château de Wazemmes qui appartenait à l'évêché et il le chargea du soin de cette paroisse [1]. Il était tout naturel que l'ancien maître de l'évêque et son bras droit à cette époque vint habiter cette maison de campagne en compagnie de son élève.

Les six mois que Clicthove passa chez nous furent particulièrement féconds. Le célèbre docteur trouvait dans le soin d'une paroisse de 200 âmes environ une distraction, un passe-temps plutôt qu'une occupation absorbante. Il compléta sans doute aussi pendant ce temps les études théologiques et littéraires de son illustre élève.

C'est à l'ombre du clocher de Wazemmes qu'il com-

1. Si nos lecteurs pouvaient concevoir quelque doute sur la nomination de Clicthove à la cure de Wazemmes ou s'ils soupçonnaient qu'il s'agit de quelque homonyme, qu'ils veuillent bien lire les pièces authentiques qui suivent. Elles nous paraissent de nature à dissiper toute incertitude.

Voici d'abord le texte de sa promotion. « *18 julii 1519. Wasennes. Judoco Clicthovio graduato obitu Jois Deporta* ». (*Archives du diocèse de Tournai*, Registre 203).

On trouve encore dans le livre des nominations et recettes de l'ancien diocèse de Tournai, n° 281 du fonds de Tournai, aux archives de Mons. « *Ecclesia parochialis de Wazemmes, vacans per obitum Dni Johannis de Porta, collata fuit per eumdem Dnum Vicarium (generalem episcopi Tornacencis) Magistro Judoco Clichthoveo tanquam graduato nominato et qualificato, die decima octava mensis Julii anno predicto (XVe XIX)* ».

Précédemment il avait été nommé chanoine de Tournai : « *12 Aprilis 1518, Canonicat. Torn. Judoco Clichtovio, graduato Parisiensi, obitu Petri Grenier* ». (Registre 203).

posa en 1519 une défense de la thèse de son ancien maître Lefebvre d'Étaples contre les attaques de Marc de Grandval. Lefebvre soutenait, contre l'opinion commune, que Marie, sœur de Lazare, Marie-Madeleine et la pécheresse dont il est question au VIIe chapitre de saint Luc, étaient trois personnes distinctes. Clicthove défendit le sentiment de son maître contre de nombreux contradicteurs, en particulier contre Noël Beda, le fameux syndic de Sorbonne. La Sorbonne mit fin à la controverse en proclamant par deux fois, en 1520, qu'il n'y a qu'une seule Marie, et menaça de condamner Lefebvre et Clicthove comme novateurs en exégèse et fauteurs de principes luthériens.

En 1519, paraissait un traité de lui sur la dignité et l'excellence de l'Annonciation et sur la grâce de la Visitation. En cette même année, il composa encore un livre sur la grandeur des fonctions royales. Cet ouvrage était dédié à Louis, roi de Pannonie et de Bohême. Il publia aussi alors un Commentaire sur les livres de saint Jean Damascène, le premier auteur d'une théologie systématique, et une *Apologie* touchant la nécessité relative du péché d'Adam et de son heureuse faute.

L'ancien précepteur n'oubliait pas son évêque ; il lui dédiait vers le même temps le *De vita et moribus sacerdotum* [1]. Si la vie des prêtres doit être sainte, dit-il, à plus forte raison celle des prélats.

C'est peut-être aussi au château de Wazemmes que Clicthove prépara les premiers éléments de l'ouvrage plein d'édification qu'il publia l'année suivante sur la manière de bien mourir. La solitude du village n'était-elle pas propice pour écrire sur un si grave sujet ?

Le 11 décembre 1519, Clicthove abandonna sa studieuse retraite et fut nommé à la chapellenie de Moen-lez-Courtrai. Mais il faut croire qu'il n'occupa pas ce poste, car, le lendemain il fut appelé à diriger la paroisse importante de Saint-Jacques à Tournai.

---

1. Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, vient de faire rééditer ce pieux ouvrage qui a eu treize éditions, dont deux imprimées du vivant de l'auteur.

Comme à Wazemmes, Clicthove ne fit que passer à Tournai. Dans les premiers mois de 1521, pressé probablement par ses amis de Paris qui désiraient avoir auprès d'eux un théologien de cette valeur, il revint dans la capitale. Aussitôt après, il prit une grande part à la sentence de la Faculté de théologie de Paris contre l'hérésiarque Luther, sentence que l'Europe chrétienne attendait avec une si légitime impatience. (15 avril 1521).

Dès lors, Josse Clicthove allait devenir sur un plus grand théâtre un vaillant athlète de la cause catholique. Sa lutte contre les hérétiques l'affermit définitivement dans la pure doctrine de l'Église.

Les hésitations du reste n'étaient plus permises. Quelques mois avant la sentence de la Sorbonne, le pape Léon X avait lancé l'excommunication contre l'hérésiarque. Les nouvelles et sacrilèges audaces du moine apostat devaient achever d'ouvrir les yeux à tous les vrais amis de l'Église et de sa doctrine intégrale. A partir de cette époque, Clicthove devint un ferme et savant défenseur de la vraie foi contre les sectaires avérés et contre tous les partisans plus ou moins conscients de l'erreur. Il eut l'honneur d'être le premier parmi les théologiens de Paris qui ait écrit *ex professo* contre Luther et ses adeptes, et plus d'une fois il osa attaquer Érasme, qui pourtant était la plus haute autorité littéraire et exégétique de l'époque. Il eut aussi le grand mérite de se séparer de son maître Lefebvre d'Étaples soupçonné, non sans motifs, d'être favorable aux nouvelles doctrines. Toutefois, en raison de l'amitié reconnaissante qui l'unissait à son ancien professeur, il le traita toujours avec une respectueuse déférence.

La lutte de notre docteur contre le protestantisme nous a valu toute une série d'œuvres polémiques. Mais son ouvrage le plus remarquable contre le Luthéranisme est le livre intitulé : *Anti-Lutherus* (1524).

Pour réprimer les doctrines nouvelles, un concile de la province de Sens se rassembla à Paris en 1528 [1]. Clicthove, qui avait travaillé à la réunion de ce synode,

---

1. L'évêché de Paris faisait alors partie de l'archevêché de Sens.

s'empressa de publier les 16 décrets de condamnation qui y furent portés. Ces articles embrassaient la plupart des sujets qui furent plus tard définis au sein du Concile de Trente. Le savant théologien préparait ainsi de loin la tâche immense que l'épiscopat, réuni sous la présidence des légats du Pape, devait accomplir au concile général, quelques annés plus tard.

Son œuvre, qui fut considérable, nous montre en Clicthove un homme d'une rare fécondité, d'une science profonde et universelle.

Notre docteur a abordé tous les sujets avec une égale compétence. L'Écriture Sainte, la théologie, la philosophie, les belles-lettres, la liturgie, l'hagiographie, les sciences exactes, presque toutes les branches du savoir humain, en un mot, ont été traitées avec une solidité et une ampleur dignes des plus grands éloges. L'abbé Clerval [1] lui attribue 120 ouvrages imprimés, mais un certain nombre ne sont que des sermons de circonstance.

Célèbre comme théologien, nous l'avons vu, Clicthove ne l'était pas moins comme orateur. La chaire de Wazemmes et probablement celles de Lille et de Tournai l'entendirent prêcher plus d'une fois, car la plupart de ses œuvres oratoires furent composées lorsqu'il résidait dans notre pays.

Le docteur Clicthove fut un des prédicateurs les plus goûtés de son époque. Érasme disait de ses écrits : « C'est une source très abondante des meilleures choses ». Les catholiques d'alors l'appelèrent le marteau de Luther et le placèrent comme controversiste non loin de ses illustres contemporains Bellarmin et Stapleton [2].

Son influence fut grande surtout après qu'il eût abandonné les guides un peu suspects de sa jeunesse, et qu'il se fût détaché du groupe des humanistes dévoyés

1. *De Judoci Clichtovei vita et operibus,* thèse de doctorat. Paris, 1894.

2. Bellarmin passa par Douai en 1570 ; Stapleton, après y avoir conquis le doctorat en 1571, enseigna à l'Université de 1573 à 1586 comme *regius controversiarum professor.*

qui devinrent plus tard les chefs des réformés français ou génevois. Son bon sens, sa foi profonde, sa science éprouvée le préservèrent de l'hérésie. A partir de cette scission voulue, Clicthove employa toutes ses forces à combattre les réformateurs. « Sans occuper le premier rang parmi les personnages célèbres de son siècle, il fit bonne figure entre les théologiens et les lettrés qui assistèrent au début de la Renaissance et de la Réforme... La postérité n'a pas conservé de lui un souvenir égal à ses mérites, mais ses contemporains et la génération qui suivit l'eurent en grand honneur [1] ».

L'évêque Louis Guillard ayant été transféré, en 1524, au siège de Chartres, Clicthove l'y suivit, habita la maison épiscopale, et fut promu à la dignité de chanoine théologal. Cette fonction ne l'empêcha pas de continuer ses luttes théologiques et ses fructueuses prédications.

Ce fut à Chartres qu'il mourut le 22 septembre 1543. Son corps, selon son désir, fut déposé au milieu du chœur de la collégiale de Saint-André, dans laquelle il avait élevé l'autel de saint Josse, son patron [2].

Josse Clicthove n'a fait, il est vrai, que se montrer à Wazemmes, mais son nom, à Tournai, à Paris et à Chartres, n'est pas oublié, et il restera comme un des

---

1. Cf. Clerval, *Dictionnaire de théologie catholique*, fasc. xviii, p. 242.

2. Une de ses épitaphes se terminait par ces vers :

Celuy-ci était de Nieuport en Flandres,
Où il passa ses jours premiers et tendres.
Puis en France vint demeurer
Bien bon Français qui la sceut savourer.
Docteur il fut en la Sainte Écriture,
Tel que dessus j'en ai fait la peinture.
A Chartres, où la vierge mère de Dieu
A un si beau et si bien servi lieu
Fut à bon droit théologal chanoine
Où il servit à cette haute royne
Jusques à temps que l'an mil et cinq cents
Quarante trois à mort paya le cens.
Sortant de corps, l'esprit plus clair que l'ambre,
Vingt et deux jours dans le mois de septembre.
Quoi qu'il advienne,
Priez pour l'âme de feu bon homme
Notre maistre.

meilleurs représentants de la science théologique au XVI[e] siècle [1].

Jean Coignel. 1519-1521. — Le 26 décembre 1519, Jean Coignel ou Cognel prit possession de la cure de Wazemmes. Il était le secrétaire et le bras droit du vicaire général. Ayant ses occupations à Tournai, il ne résidait pas dans notre paroisse ; il donnait une certaine redevance à un autre prêtre pour remplir les fonctions de curé [2].

Léon Haccart. 1521-1522. — Léon Haccart, chanoine de Tournai, fut nommé curé de Wazemmes le 29 avril 1521. Il était auparavant chapelain de Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Saint-Amand [3].

Michel Tacquet. 1522-1542. — Ce prêtre était chargé de la paroisse Saint-Maurice en même temps que de celle de Wazemmes. Pour l'aider dans son ministère chez nous, il eut un desservant nommé Jean Attagnant. A la mort de Michel Tacquet, le 26 février 1542, Alexandre Le Blancq lui succéda à la cure de Saint-Maurice et l'évêque confia le soin de notre paroisse à son secrétaire Jean Bourgeois [4].

Jean Bourgeois. 1542-1550. — Ne résidant pas dans notre localité, il y était remplacé par Étienne Deleruielle, qui prenait le titre de « vice-curé », et dont nous trouvons le nom dans un acte de fondation d'obit en 1550 [5].

---

1. Cf. Van der Haegen, *Bibliographie nationale belge*, T. iv, p. 174. — Launoy, *Regii Navarrae gymnasii historia*, T. iv, 1a pars, p. 608. — Foppens, *Bibliotheca belgica* (1739). T. ii, p. 763. — Hurter, S. J., *Nomenclator literarius recentioris theologiae catholicae*. T. iv, p. 1228.

M. le chanoine Callewaert, président du grand séminaire de Bruges, a bien voulu nous fournir des renseignements précieux, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire, et concernant toute la famille de Clicthove.

2. Archives de Mons, fonds du diocèse de Tournai. — Dans certains registres on trouve ce nom mal orthographié. On appelle ce pasteur Jean Cauet.

3. *Ibidem*.

4. Archives de l'évêché de Tournai, *officium sigilli*, Décanat de Lille. Registre 1530 à 1562.

5. *Ibidem*.

Jean Lequien. 1550-1557. — Il semble que le même Deleruielle continua à desservir la cure de Wazemmes sous ce curé qui n'y résidait pas non plus [1].

Charles de la Deuze. 1557-1583. — Il obtint la cure de Wazemmes au concours, mais ne résida point, ses fonctions de membre de l'officialité le retenant à Tournai [2]. Il fut probablement curé de notre paroisse jusqu'en 1583.

Adam de Beauquesne. 1583-1604. — Il prit possession de notre église en 1583 et l'administra pendant 21 ans. Sous son pastorat un obit fut fondé en 1590 par Vincent de Marque.

Il fonda lui-même un obit à son intention et légua à cet effet une somme de 100 livres parisis à la confrérie du « Vénérable Saint-Sacrement ».

Pasquier Legrand. 1604-1652. — A la démission d'Adam de Beauquesne, Pasquier Legrand prit sa succession le 8 octobre 1604. Il avait été auparavant curé d'Ascq et d'Hellemmes. Les grands soucis qui absorbèrent les premières années de son ministère paroissial furent causés par l'agrandissement de Lille. La cité lilloise désirait reculer ses murailles du côté de Wazemmes ; on enlevait ainsi une portion de notre territoire et, par conséquent, une partie des revenus de la cure. Ce fut Pasquier Legrand qui, par son habileté, arriva à une solution équitable et sut concilier les prétentions du Magistrat de Lille avec les intérêts de la paroisse.

Il travailla également à la maison de Dieu. Il répara le clocher qui avait été renversé, nous l'avons vu, par un violent ouragan et fit refondre les cloches qui s'étaient brisées dans la chute du clocher. Pendant son long pastorat, il n'y eut pas moins de neuf fondations d'obits approuvées par l'évêque, et divers legs furent faits à l'église.

---

1. *Ibidem.* — En latin on nommait ce curé Lecanius.

2. *Ibidem.*

Ce bon curé établit, en 1617, la confrérie de Saint-Roch, qui existe toujours dans la paroisse. Pour entrer dans cette association, il fallait promettre entre les mains du pasteur et des maîtres de la confrérie « de garder la foi catholique, l'obédience due au St-Siège apostolique et à son évêque ». Chaque troisième dimanche du mois, après les vêpres, devait se faire une procession en l'honneur du saint, ainsi qu'au jour de sa fête. Les maîtres rendaient compte des recettes et des dépenses de la confrérie tous les ans. « Lorsque quelque confrère ou consœur sera passé de cette vie à notre Dieu par la mort », les maîtres feront célébrer un obit pour le repos de son âme. On ne pouvait admettre dans la confrérie que ceux qui étaient « de vie et de conversation honnête ». Les membres étaient engagés à s'approcher des sacrements quatre ou cinq fois l'an [1].

Le 13 janvier 1622, un ermite de Gon, près de Mariemont, donna au curé de Wazemmes une petite parcelle des reliques de saint Roch. Ce religieux affirma, sur sa foi de prêtre, qu'il la tenait de la sérénissime princesse Isabelle, et qu'elle avait toujours été vénérée par le peuple. Cette parcelle fut placée dans un reliquaire avec un fil noir posé en forme de croix et munie de son cachet. Elle est encore conservée dans l'église paroissiale et présentée à la vénération des fidèles le 16 août de chaque année.

Avant la Révolution, saint Roch était appelé « l'illustre protecteur de tout temps vénéré dans cette paroisse ». Tous les dimanches, on récitait son office. Au jour de sa fête, on faisait son panégyrique et l'on organisait une procession avec stations autour de la paroisse.

Jacques Legroux, curé de Marcq-en-Barœul, écrivait, à cette époque : « L'église de Wazemmes est sous l'invocation de saint Pierre et est très fréquentée par le peuple de la ville et des environs à cause de la dévotion à saint Roch qu'on y honore contre la peste [2] ».

---

1. *Règlement trouvé dans les archives hospitalières de Seclin*, H, 6.
2. *La Flandre gallicane*, article Wazemmes.

Pasquier Legrand gouverna la paroisse de Wazemmes pendant 48 ans. Il habitait avec sa sœur nommée Péronne. Il mourut le 27 juillet 1652.

Voici un extrait de son testament que nous avons trouvé aux archives municipales de Lille [1].

« In nomine Domini, Amen. Comparant en sa personne Monsieur Maître Pasquier Legrand, prestre, pasteur de l'église paroissiale de Wazemmes, lez cette ville de Lille, lequel comparant, sachant sa mort estre certaine et l'heure d'icelle incertaine, et ne voulant mourir *ab intestat*, a fait son testament de dernière volonté en la forme et manière que s'ensuit :

Primes. — Je recommande mon âme à Dieu, le Créateur, au Fils, notre Rédempteur, au Saint-Esprit, notre Sanctificateur, à la Vierge Marie, mon avocate, à mon Ange Gardien, à saint Pierre et à saint Pasquier et à tous les Saints et Saintes du Paradis.

Item. — Donne icellui comparant à la dite église de Wazemmes son calice qui est en la maison de Marie Caltu.....

AMBROISE SOLLINGHEM, 1652-1700. — Il prit possession de la paroisse de Wazemmes le 1er septembre 1652. On peut lire, à cette date, au commencement d'un registre de baptême : « *Sequuntur nomina baptizatorum in parochia de Wazemmes a tempore quo Ambrosius Sollinghem, pastor dictæ parochiæ, cœpit fungi officio pastorali* ».

Ambroise Sollinghem gouverna comme son prédécesseur pendant l'espace de 48 ans. Ainsi, durant tout le cours du XVIIe siècle, deux curés seulement ont administré cette paroisse.

Il nous serait difficile de donner les qualités de ces prêtres et de montrer le zèle qu'ils ont déployé pour l'administration de la paroisse, vu l'époque lointaine où ces vénérables pasteurs ont vécu. Nous ne pouvons que signaler les faits qui ont exigé l'intervention de l'autorité soit ecclésiastique, soit civile. Disons toutefois que le père et la mère d'Ambroise Sollinghem s'appelaient Pierre Sollinghem et Hubertine Leclercq. Le premier mourut à Wazemmes le 25 mars 1654, la seconde le 31 mars 1646. Un de ses frères, Louis, fut nommé curé d'Avelin en 1647 et devint ensuite curé de Courrières où il décéda le 12 décembre 1667.

---

1. Carton 768.

En 1660, Ambroise Sollinghem s'occupa de l'église qui était dans un délabrement lamentable, et adressa à l'évêque la lettre qui suit :

Le curé Ambroise Sollinghem, Bernard Raout, Charles Lescau, mergliseurs de la paroisse, disent qu'ils trouvent leur église tellement en dette et arriérée (tant pour les dépenses qu'il a fallu pour rependre les cloches et pour autres réfections d'icelle) qu'ils ne peuvent nullement subvenir aux arrérages avec le peu de revenus qu'elle a. Ce pourquoy, comme ils savent être refourni passé quelque temps à la pauvreté de la dite paroisse, une lettre de 100 florins en capital qu'on ne sait où employer, lesdits remontrants viennent supplier votre révérendissime Seigneurie de les vouloir autoriser de pouvoir prendre, au nom de ladite église, les 100 florins susdits en cours de rente annuelle, afin par ce moyen de la débrouiller et contenter ceux à qui elle doit.

L'évêque se déclara touché de cette demande et autorisa l'emprunt sollicité.

Le 19 août 1679, Mgr Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, visita Wazemmes et donna la confirmation aux enfants de la paroisse.

Maître Ambroise Sollinghem couronna son ministère chez nous par l'érection de la confrérie de Saint-Fiacre. Plusieurs bourgeois de Lille, propriétaires et occupeurs de jardins situés tant à Lille qu'à Wazemmes, informèrent Mgr Caillebot de la Salle, évêque de Tournai, qu'ils avaient une vénération particulière pour saint Fiacre, patron des jardiniers, et que, pour augmenter leur dévotion envers ce grand saint, ils avaient conçu le projet d'établir une confrérie dans l'église paroissiale de Wazemmes. Monseigneur en approuva l'érection et le réglement et accorda quelques indulgences aux confrères par un acte du 27 août 1699.

Sur la fin de sa vie, Maître Sollinghem eut un vicaire pour l'aider dans l'administration paroissiale. Ce fut Nicolas-Ignace Francqhomme [1], que le *Cameracum* de M. Le Glay [2] cite à tort comme curé de Wazemmes.

---

1. Nous avons sur ce premier vicaire de Wazemmes et sur ceux qui seront désignés plus loin de nombreuses notes que nous nous ferons un plaisir de communiquer à ceux que cette biographie pourrait intéresser.

2. Cf. p. 417.

M. Francqhomme vint en 1697, et resta chez nous jusqu'en 1701. Son curé était mort l'année précédente.

André Morelle, 1700-1709. — Il fut nommé à la cure de Wazemmes le 27 août 1700. Il était né à Phalempin.

Rien de particulier n'est à signaler dans le cours de son ministère, si ce n'est sa grande charité, principalement pendant le rigoureux hiver de 1708 [1]. Les notables de la localité surent reconnaître et apprécier la générosité de leur pasteur et lui remirent une somme de 120 florins « en vue de ce que le dit sieur pasteur a fait plusieurs aumônes et libéralités aux pauvres de la paroisse dudit Wazemmes de ses propres deniers pendant la cherté des vivres et du grand hiver de l'année 1708 ». Dans le compte de 1704 à 1714, le trésorier « renseigne avoir laissé distribuer, par Monsieur le pasteur, les 400 florins de la fondation Delemesre en 1708-1709, au sujet qu'il avait connaissance de plusieurs pauvres honteux dans la paroisse, comme ledit feu Morelle l'a déclaré à ses parents avant sa mort ».

En 1708, le prince Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne, qui fut sacré évêque par Fénelon, vint à Wazemmes et y confirma 48 enfants. Ce prince s'était réfugié en France avec son frère Emmanuel après la bataille d'Hochstœdt dans laquelle l'armée bavaroise fut détruite. De 1707 à 1714, il confirma souvent dans les paroisses de Lille, et laissa de son passage dans notre région les plus vivants souvenirs. Il mourut archevêque de Cologne en 1723.

André Morelle décéda à Wazemmes dans les derniers jours de l'année 1709. Son testament semble indiquer qu'il fut emporté en quelques jours. En voici les termes : « Si je viens à mourir, sans avoir le temps de tester, voici ma dernière volonté : qu'on fasse prier Dieu pour moy ; je veux estre enterré au cimetière, vis-à-vis du petit portail. Je laisse mes frères et mes sœurs héritiers

1. Le thermomètre descendit jusqu'à 23 1/10 degrés centigrades au dessous de zéro.

universels à condition de descharger mes dettes, souhaitant que cette dernière disposition ait force devant tout juge qu'il appartiendra. Monsieur Lefrancq [1], chapelain d'Esquermes, sera mon exécuteur testamentaire coinjointement avec mon frère Nicolas Morelle ».

Le 22 décembre 1709.

A. Morelle, pasteur de Wazemmes.

Ce fut Jean Lefrancq qui continua les fonctions pastorales jusqu'à l'arrivée du successeur. Il prit le nom de vice-pasteur. Le 6 décembre 1710, il remit aux « égliseurs » la somme de 96 livres qu'André Morelle lui avait laissées pour plusieurs droits de service qu'il avait reçus avant sa mort.

Gabriel Berthen, 1710-1746. — Le 19 juin 1710, Gabriel Berthen, licencié en théologie, écrivait en marge du registre aux baptêmes : *Suscepi curam hujus parochiæ.* Cet excellent curé possédait à un haut degré les deux qualités que saint Grégoire réclame des bons pasteurs : « Il était craint, même quand il se montrait condescendant ; il était aimé, même quand il faisait des reproches ». Aussi, son ministère de 36 années fut-il particulièrement fécond pour la paroisse de Wazemmes. A peine installé, Gabriel Berthen restaura l'église qui avait besoin d'urgentes réparations, à cause des dégâts occasionnés par l'inondation de 1708. Il fit refondre également deux cloches en 1713 et en 1714.

Il eut la joie de voir deux de ses paroissiens devenir prêtres : Jean-Lambert Descamps [2], qui fut curé de Ligny pendant 51 ans, et Pierre-Joseph Lefebvre [3], qui mourut curé de Pérenchies.

1. Jean Lefrancq, chapelain de Notre-Dame de Réconciliation à Esquermes, mourut en 1714.

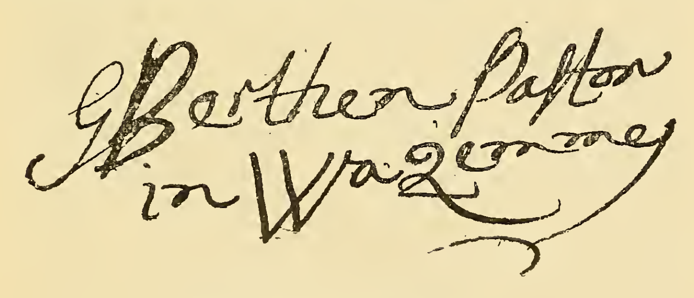
2. Fils aîné de Jean-Lambert Descamps et d'Angélique Turcq, il mourut le 7 février 1776, à l'âge de 80 ans. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Ligny où sa pierre sépulcrale existe encore.

3. Pierre-Joseph Lefebvre fut successivement vicaire de Linselles, desserviteur à Croix, vicaire de Radinghem, puis curé de Pérenchies en 1739. Il devint doyen de chrétienté du décanat de Lomme en 1757. Il mourut en 1779.

Une curieuse relation qui dénote la simplicité des mœurs de nos pères, nous est fournie dans le compte de 1715. Il s'agit d'une procession du Saint-Sacrement :

« Payé à Léon Delerue, sergent, la somme de 3 florins 20 patars qu'il a payés aux nommés Romain Desmons et Charles Delerue, pour avoir été employés le 29 juin 1715, jour de la procession de la paroisse dudit Wazemmes, à régler le monde et empêcher plusieurs désordres ».

« Payé à Jean Lebrun, la somme de cinquante florins, pour le mettre en partie hors d'intérêts d'avoir payé cinq joueurs d'aubois qui ont joué pendant la grand'messe paroissiale, procession du Vénérable et vespres, d'avoir aussi payé les nommés Petit, le sot des canonniers [1], Padouleux, sot des arbalétriers, et deux autres hommes, l'un battant la caisse et l'autre du chiflotiau [2] à la teste des tireurs de mousquets et d'avoir aussi par ledit Lebrun donné à rafraîchir aux dits joueurs d'aubois, sots, tambours et chiflotiau pendant la journée qui ont diverti les manans et étrangers, chacun suivant son art, pendant la procession du village de Wazemmes qui fut le 29 juin 1715. Le tout à l'assistance de 40 personnes qui ont fait plusieurs décharges de mousqueterie ».



SIGNATURE DU CURÉ BERTHEN

Sous ce pasteur fut fondé à perpétuité, dans la paroisse, le salut des Trépassés avec distribution de pain aux pauvres.

En avril 1741, Gabriel Berthen tomba malade et mourut en 1746. Voici son acte de décès : « Le 29 juin 1746, est mort et inhumé dans le cimetière, Maître Gabriel Berthen, pasteur de ce lieu depuis 36 ans, âgé de 72 ans,

---

1. Un sot : « sorte de baladin grotesquement accoutré et muni de clochettes qu'il agitait ». Son rôle était d'amuser le public.

2. Sifflotteur, joueur de fifre.

administré de tous les sacrements ». Une pierre tombale fut posée contre la muraille de l'intérieur de l'église, pour rappeler le souvenir de ce bon pasteur.

Vers la fin de ses jours, Gabriel Berthen eut successivement trois vice-pasteurs ou pro-curés pour l'aider dans la direction de la paroisse.

Le premier, *Pierre-François* Cuvelier, né à Wambrechies en 1702, arriva dans la paroisse en 1741 et en sortit en 1744.

Le second, *Augustin-Crépin* Mourcou, dont les arrière-neveux existent encore à Lille, à Wazemmes et à Esquermes, était le cinquième des douze enfants de Messire Nicolas-Joseph Mourcou, chevalier, conseiller du Roy, receveur et payeur des officiers du bureau des finances, et de Dame Antoinette-Joseph de Le Terre, native de Tournay. Un de ses oncles paternels, maître Pierre-Arnould Mourcou fut prêtre sacristain, puis chapelain de l'église Saint-Maurice, et mourut dans cette même paroisse après 60 ans de ministère.

Augustin Mourcou naquit à Lille le 29 août 1716. Il fut ordonné prêtre la veille de Noël 1741 ; il occupa successivement les fonctions de vice-curé de Wazemmes (1744 à 1745), de desserviteur de Beaucamps et d'Englos (août à décembre 1745), de desserviteur de Tourmignies (1746 à 1747), de vicaire à Deûlémont (1749-1752), de vicaire à Auchy-lez-Orchies (1752 à 1753), de vice-pasteur de Faches (1754 à 1756), de vicaire à Saint-Sauveur (1756 à 1757). Enfin, au mois de décembre 1757, Augustin Mourcou trouva un poste définitif dans la cure de Croix.

Nous lisons aux registres de cette paroisse à la date du 29 décembre 1757, le chronogramme suivant :

VoVs aVez poVr pasteVr De CroIX
aVgVstIn MoVrCoV (1757)

M. Mourcou était très riche et le souvenir de sa charité est resté longtemps vivace dans la mémoire et dans le cœur des habitants de Croix. Sur la fin de ses jours, il voyageait en voiture et les deux chevaux blancs qui le conduisaient ont fait, en leur temps, l'admiration

des habitants de cette paroisse. A l'époque de la Révolution, M. Mourcou ne se laissa pas séduire par les idées nouvelles qui ébranlèrent en ce moment-là tant d'esprits. Un codicille ajouté à son testament du 27 janvier 1792

Augustin Mourcou
vice-curé de Wazemmes



disait expressément : « Je veux qu'il soit distribué à chacun de mes anciens confrères, les curés non assermentés des villages du décanat dont la paroisse de Croix fait partie, ainsi qu'à chaque vicaire également non assermenté dudit décanat, six livres tournois en écus en les priant de célébrer chacun une messe pour le repos de mon âme ».

Il ajoute d'autre part qu'il demande quatre cents messes pour le repos de son âme et de celle de ses parents, à la rétribution de quinze sols chacune, payables en écus, et non en assignats ou autre papier monnaie. Dans ce codicille, il prend la qualité de curé non assermenté de Croix. Vers le mois de septembre 1791, M. Mourcou quitta Croix, et vint demeurer dans la rue Française (actuellement rue Négrier), à Lille, où il mourut, le 28 janvier 1793, à l'âge de 77 ans.

Le troisième vice-curé de M. Berthen fut *François-Joseph* Hochart qui resta jusqu'à la mort du pasteur. Il devint plus tard curé de Seclin (1756 à 1771) et de Mouchin (1771 à 1790). Ce fut sous son ministère qu'on rebâtit l'église de Mouchin qui n'était pas encore entièrement achevée à sa mort. Le 15 août 1790, Maître Hochart rendait son âme à Dieu à l'âge de 71 ans. Son corps repose dans le cimetière de ce village.

Les vicaires de Wazemmes, pendant le pastorat de Maître Berthen, furent :

Martin Delemer, 1724-1728, curé d'Emmerin où il mourut en 1757. — *D.-J.* Derasse, 1728-1729. — *Jean-Baptiste* Chabo, 1729-1737, curé de Mouvaux de 1750 à 1752, date de sa mort. — *E. V. F.* Martinage, 1737-1739. — *Pierre-François* Ployart, 1739-1741, curé de Capinghem en 1745 ; il y mourut quatre ans plus tard. — *Jean-Baptiste* Perrot, 1741-1746, mort curé d'Herseaux le 18 juin 1787.

De juin à décembre 1746, *André* Duquesnoy fut desserviteur [1] de Wazemmes ; il devint ensuite curé de Rumegies et doyen de chrétienté du district de Saint-Amand. Il mourut à Rumegies le 26 février 1791, âgé de 81 ans.

---

1. Le desserviteur était un prêtre qui exerçait provisoirement les pouvoirs du curé décédé, en attendant que, les concours terminés, l'évêque pût nommer définitivement le curé de la paroisse.

Charles Ouvelacq. 1746-1780. — Charles Ouvelacq, avant son arrivée à Wazemmes, avait été vicaire à la Madeleine à Lille en 1736, et curé d'Ennetières-en-Weppes pendant 10 ans (1736-1746). A peine arrivé dans notre paroisse, il eut la douleur de perdre sa mère, Rufine Wellecomme, qui mourut au presbytère le 20 août 1747. Pendant la durée de son pastorat, il eut de grandes luttes à soutenir contre les assoyeurs du village pour maintenir le traitement de ses vicaires.

Ce fut grâce à sa clairvoyance et à son énergie que le bon ordre fut rétabli dans ce faubourg de Lille, par la nomination d'administrateurs judicieux et honnêtes.

Notre-Dame de Bohain. — Sous le pastorat de M. Ouvelacq s'implanta dans la paroisse d'une manière miraculeuse le culte de Notre-Dame de Bohain. La chapelle de Notre-Dame de Consolation avait disparu depuis près de quatre-vingts ans. Il semble que la Vierge Marie ait voulu compenser les Wazemmois de cette perte en leur rendant une statue miraculeuse qui devait avoir également sa chapelle, sa confrérie et sa couronne de pieux serviteurs.

Vers 1746, M. de Los qui occupait un chaufour [1] et quelques terres au bout de la rue Notre-Dame à gauche faisait exécuter des labours dans son champ. A un certain endroit, les chevaux se cabrèrent. Le conducteur, cherchant à se rendre compte de la cause de cette frayeur, trouva sous leurs pieds une statuette émergeant à peine du sol. Elle représentait la sainte Vierge. Il la prit respectueusement et la rapporta à son maître qui la déposa sur la tablette de la cheminée.

Le lendemain, le laboureur repassant au même endroit, vit encore son attelage se dresser sur les pieds de derrière. O surprise ! la noire statuette était encore là. Elle avait disparu de la maison de M. de Los pour revenir où on l'avait trouvée. Une troisième fois, le même fait

1. Ce chaufour fut possédé plus tard par M. Lhermite. Il était situé sur l'emplacement actuel de la rue Degland.

extraordinaire se renouvela. Très intrigué, ce fervent chrétien alla consulter son curé, M. Ouvelacq. Celui-ci n'eut pas de peine à lui faire comprendre que la sainte Vierge désirait un sanctuaire à l'endroit où elle avait été



NOTRE-DAME DE BOHAIN

trouvée à trois reprises différentes. Le généreux propriétaire en fit les frais et on y plaça la statuette que l'on appela Notre-Dame de Bohain [1].

1. Une petite notice sur N.-D. de Bohain, faite par les héritières de M. de Los, la nomme Notre-Dame de Bohême, à cause de la couleur noire de la statue. Mais les bulles de Benoît XIV, le réglement élaboré par l'évêque de Tournai, le livre composé par M. Ouvelacq, l'appellent Notre-Dame de

Il s'établit un courant de pélerinages vers cet oratoire et les nombreuses grâces reçues par les pieux visiteurs ne firent qu'augmenter la dévotion envers la Madone. Les ex-votos de tout genre qui tapissaient les murs de la chapelle témoignaient de la reconnaissance des infirmes guéris, des malades soulagés, des blessés de la vie consolés.

Mais l'affluence sans cesse croissante des pélerins suggéra au curé de Wazemmes la pensée de placer la statuette dans l'église paroissiale où elle serait plus à l'abri et plus facilement visitée par les fidèles. La translation, à laquelle acquiesça M. de Los, fut autorisée par M. Renaut, vicaire général de Tournai, et eut lieu en 1750.

« Je déclare que le vingt-six février, à une heure après midy, je me suis rendu avec mon vicaire et mon clercq à la chapelle de Notre-Dame de Bohain, située sur le chemin de Lille à Haubourdin [1], et que j'ai transporté dans mon église l'image de ladite vierge pour y être honorée dans une chapelle de ladite église, laquelle depuis ladite translation porte le nom de chapelle de Notre-Dame de Bohain. Tout cela en conséquence d'une permission donnée par écrit par M. l'abbé Renaut, vicaire général, en date dudit jour 26 de Février [2] ».

Mais le lendemain matin, quand le pasteur se rendit à l'église pour y honorer la vierge, elle avait disparu ; elle était retournée dans l'oratoire qui lui avait été bâti. Le curé s'attrista beaucoup de cette déconvenue, mais ne perdit point courage ; il retourna chercher processionnellement Notre-Dame de Bohain et la conjura avec larmes de vouloir bien choisir sa demeure dans l'église de Wazemmes [3].

Il lui fit vœu, si elle consentait à y rester, qu'un salut serait chanté tous les samedis, et qu'une confrérie serait

---

Bohain. Pourquoi ce nom ? Probablement parce qu'à Bohain, dans le diocèse de Soissons, une vierge a été trouvée de la même façon dans un champ et a repris miraculeusement, elle aussi, la place qu'elle avait choisie.

1. D'après les anciennes cartes, cette chapelle devait se trouver vers les établissements Spriet, fabricant, et Barra-Noulet, maréchal.

2. Document trouvé dans les actes de baptême de Wazemmes en 1750.

3. Nous reproduisons pour ce dernier fait la note manuscrite laissée en 1848 par M[lles] Prévost, petites-filles du Seigneur de Los.

établie en son honneur. Notre-Dame de Bohain exauça cette prière et le pasteur accomplit sans retard ce qu'il avait promis.

Le 11 mai de la même année, le pape Benoît XIV accorda une indulgence plénière à tous les membres de la confrérie de Notre-Dame de Bohain, canoniquement érigée dans l'église de Wazemmes. Cette indulgence pouvait se gagner le jour de l'entrée dans la confrérie, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, fête patronale de l'association, et à l'article de la mort. Le pape accordait encore d'autres indulgences partielles.

Une seconde bulle octroyait pour sept ans une indulgence spéciale aux prêtres qui diraient la messe à l'autel de Notre-Dame de Bohain pour les confrères et consœurs décédés, le jour de la commémoration des fidèles trépassés, tous les jours de cette octave et le vendredi de chaque semaine.

Les statuts de la confrérie furent définitivement rédigés et approuvés, en 1756, par Mgr François-Ernest, comte de Salm et Reifferscheid, évêque de Tournai et seigneur de Wazemmes.



MGR F. E. DE SALM-REIFFERSCHEID

M. Ouvelacq composa aussi à l'usage des membres de l'association un livre de piété. L'auteur, après une dédicace touchante à la Sainte Vierge, dont il se déclare

« très humble, très obligé, très dévoué serviteur et enfant » reproduit les deux bulles du souverain Pontife et les statuts de la confrérie approuvés par l'évêque. Il donne ensuite un aperçu doctrinal et historique sur chacune des fêtes de la Sainte Vierge qui doivent être célébrées avec dévotion par tous les membres de la confrérie. Les considérations que présente M. Ouvelacq témoignent de ses connaissances théologiques. Sa doctrine est sûre et le pieux lecteur ne peut manquer d'être très heureusement impressionné par tous les développements qu'il donne et toutes les conséquences qu'il tire. La question de l'Immaculée Conception qui devait devenir, un siècle plus tard, un dogme de foi, est présentée avec une grande exactitude théologique par le vénérable auteur. « On peut affirmer, dit-il, qu'après les vérités de la foi, il n'en est point, dans le christianisme, de plus sûre et de plus solidement établie que celle de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge [1] ».

Chacune de ces considérations doctrinales est suivie d'une méditation dans laquelle l'onction de la piété la plus tendre et la plus solide révèle en M. Ouvelacq un prêtre pieux et zélé.

L'auteur rappelle ensuite à son peuple les indulgences accordées aux confrères et consœurs et leur donne quelques notions sur ce sujet, à propos duquel les fidèles peu instruits tombent souvent dans l'erreur. Quelques prières usuelles sont imprimées à la fin du volume [2].

Le culte de Notre-Dame de Bohain se conserva en grand honneur à Wazemmes jusqu'à la crise révolutionnaire, si fatale en tout point à la religion. La chapelle qui lui était réservée dans l'église se couvrit d'*ex-votos*. On n'en vendit pas moins de cinquante aux enchères pendant cette période troublée. On frappa une médaille

1. Confrérie de Notre-Dame de Bohain, par Ouvelacq, p. 11. Ce texte ainsi que la fondation d'une messe en l'honneur de la Conception de la Vierge établie dans la chapelle de Notre-Dame de Consolation, sont deux preuves, parmi tant d'autres, qui établissent que le diocèse de Tournai croyait alors à cette vérité doctrinale.

2. Ce livre se trouvait dans la bibliothèque de M. Quarré-Reybourbon.

qui représentait d'un côté Notre-Dame de Bohain et de l'autre, la Sainte Face.

La tourmente révolutionnaire ne devait laisser debout ni l'église, ni la chapelle rustique, premier abri de Notre-Dame de Bohain. La statue fut sauvée. Son peu de valeur artistique écarta d'elle la convoitise. Une bonne paroissienne, nommée Madame Rouzé, parvint à en devenir propriétaire et la conserva chez elle. Elle la rendit à l'église où elle fut encore honorée, mais la confrérie ne fut plus rétablie et le culte de Notre-Dame alla toujours en décroissant. On célébrait encore, cependant, la fête principale le 8 septembre, et, chaque année, la Vierge était portée en procession jusqu'en 1848. A cette date, en raison de sa petitesse, et sans avoir égard aux souvenirs pieux que rappelait son histoire, et aux grâces nombreuses dont elle avait été l'instrument providentiel, on la remplaça par une statue de saint Joseph.

Les petites filles de M. de Los, Mlles Augustine et Anne Prévost, la réclamèrent alors au curé de la paroisse qui se fit un devoir de justice de la leur rendre. Plus tard, elles la remirent entre les mains des sœurs de la Providence, rue de Flandre.

Charles Ouvelacq [1] gouverna la paroisse pendant 34 ans et mourut le 23 février 1780, âgé de 75 ans. Il fut inhumé au pied du calvaire du cimetière en présence de M. J. Verdier, curé de La Madeleine et doyen de chrétienté, de Pierre-André Bouchart, prêtre, et de Charles Couvreur, notaire.

Les vicaires de Wazemmes, sous le pastorat de M. Ouvelacq, furent : *Toussaint* Six, 1746-1749, plus tard curé de Faches, de 1756 à 1768. — *Pierre-Antoine* Wibault, 1747-1755, mort curé de Mons-en-Pèvele en 1785. — *Pierre-Albert* Syro, 1755-1765, plus tard curé de Mérignies ; pendant la tourmente de 1793, il chercha son salut dans l'exil. — *François-Joseph* Grare, 1765-1770, nommé en 1775 curé de Lesdain (diocèse de Tournai). Il mourut en 1817.

Pierre-Joseph Dujardin, 1770-1776. Ce vicaire se distingua pendant la Révolution. Né à Templeuve en Dossemez, il fut mission-

1. Quelques auteurs l'appellent Owrelacq et même Overlaque.

naire à Linselles le 2 janvier 1796. Il sut se faire aimer dans cette paroisse. Mais ayant un jour témoigné le désir de se rendre chez ses parents, on lui remit un passe-port sans doute insuffisant, car il fut arrêté par la municipalité de Tourcoing qui refusa de l'élargir. On dut avoir recours à l'accusateur public près du tribunal criminel du département. M. Dujardin obtint de nouveau, le 22 novembre 1796, la permission d'exercer son ministère à Linselles. Il se livra sans peur et tout entier à ses travaux de missionnaire à Lomme, Armentières, enfin à Comines-Nord dont il devint curé. Dans cette dernière paroisse, à l'époque encore périlleuse du Consulat, il osa dire la messe en plein jour à des heures régulières et en public.

Alexandre-Joseph Favier, 1776-1780, remplit l'office de desserviteur de mars à septembre 1780, jusqu'à l'arrivée du curé Alexis Lallou.

En quittant Wazemmes, M. Favier fut vicaire à Carvin, devint en 1786 curé d'Ascq, jusqu'en 1802 ; obligé de quitter sa paroisse à l'époque révolutionnaire, il rendit durant ces mauvais jours de nombreux services à la religion, surtout dans la ville de Lille.

Pour se soustraire au péril, il adoptait d'ordinaire le costume d'ouvrier tapissier. Lorsqu'il portait aux malades les secours de la religion, il parcourait les rues, le dos chargé d'un matelas ou de ses instruments de travail.

En 1803, il fut nommé curé de Bondues. Dans cette paroisse, il jouit constamment d'une grande autorité et d'une popularité très légitime. Il sut tout à la fois se faire respecter, craindre et aimer. Il était d'un caractère franc, ferme et jovial. On cite encore de lui des faits malicieux et plaisants, un bon nombre d'anecdotes piquantes et de spirituelles réparties.

Durant son pastorat, il releva de ses ruines l'église paroissiale, et restaura la religion amoindrie dans les cœurs par la crise révolutionnaire. Il mourut à Bondues le 20 décembre 1820.

Alexis Lallou. 1780-1790. — Il fut nommé à la cure de Wazemmes le 2 septembre 1780. Dès son arrivée, il y eut un mouvement très accentué pour l'instruction des enfants. De nombreuses « recordeuses » et des instituteurs s'attachaient à préparer à la première communion les enfants de la paroisse, qui commençait à devenir très populeuse.

Le 4 juin 1782, M. Lallou fut nommé doyen de chrétienté extra-muros.

En 1784, il obtint du Souverain Pontife Pie VI, une indulgence plénière applicable aux défunts, pour tous

ceux qui visiteraient l'église de Wazemmes, le premier dimanche de chaque mois.

Il s'attacha également pendant son pastorat à orner le sanctuaire et à fournir la sacristie d'ornements sacrés.

Malgré l'esprit janséniste qui avait fait beaucoup de ravages dans la région, la sainte communion devint de plus en plus fréquente parmi les fidèles.

Un compte de l'église de 1786 nous apprend que le clerc paroissial a livré, en deux ans, 18.500 petits pains d'autel.



Mgr G. F. DE SALM-SALM

Le 3 juillet 1787, Mgr Guillaume-Florentin de Salm-Salm, évêque de Tournai et dernier seigneur de Wazemmes, vint donner la confirmation aux enfants de la paroisse. On en comptait 462 [1].

Le 28 janvier 1790, Alexis Lallou fut nommé président de la première assemblée municipale chargée de choisir le maire de la commune. En cette circonstance, il prêta serment « de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume,

1. Le même évêque était venu à Lille et à Wazemmes en 1777. Je trouve en effet cette mention dans un compte de cette même année : « Du 20 mai au 10 juin, son Altesse est venue à Lille. Elle a fait un second voyage du 20 au 31 juillet. On a dépensé pour les deux voyages de son Altesse, monter la garde, soin des domestiques, chevaux, voitures, la somme de 3.288 livres 14 sols.

d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de choisir, en son âme et conscience, les plus dignes de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourraient lui être confiées ».

Alexis Lallou mourut le 8 juillet 1790, à l'âge de 51 ans, à l'heure où allaient éclater les excès révolutionnaires.

A tous ces pieux, savants et dévoués curés[1] et vicaires qui, à travers les siècles, ont arrosé de leurs sueurs le sol parfois ingrat de notre paroisse, nous envoyons un salut confraternel et un reconnaissant souvenir pour tout le bien qu'ils ont opéré par leurs travaux apostoliques. Leurs noms et la mémoire de leurs œuvres, perdus jusque aujourd'hui dans les limbes des vieilles archives, et dans la poussière des livres antiques, ont été tirés d'un injuste oubli. Puisse leur souvenir ressuscité être toujours conservé avec vénération au foyer de toutes les familles des paroisses de nos trois faubourgs.

---

1. Nous avons été assez heureux pour trouver *vingt et un* curés de Wazemmes avant la Révolution. Le *Cameracum* du Dr Le Glay n'en indique que *cinq ;* les autres sont des vicaires ou vice-curés.

CHAPITRE XII

BIENS ET REVENUS DE L'ÉGLISE ET DE LA CURE. LES PRESBYTÈRES.

BIENS ET REVENUS DE L'ÉGLISE. — APERÇU DES BUDGETS AU XVIIIe SIÈCLE. — LES MARGUILLIERS. — REVENUS ET CHARGES DE LA CURE. — LA DIME. — LES PRESBYTÈRES.

BIENS ET REVENUS DE L'ÉGLISE. — Les biens de l'église de Wazemmes étaient minimes. Ils consistaient en un cent de terre situé à Prémesques et dont le rapport annuel était évalué à 20 livres.

On convertit ce terrain en bois, vers 1716. Après la Révolution, il ne fut plus question de ce petit bois qui formait toute la richesse foncière de la paroisse.

Les rentes étaient aussi de peu d'importance. Elles étaient données d'ailleurs à condition de décharger des obits et des messes. En 1706, il n'y avait pas moins de quinze obits de fondation.

Le tronc placé au calvaire rapportait également quelques revenus, en moyenne 150 livres par an.

Quant aux dépenses, elles excédaient quelquefois les recettes, ce qui ne rendait pas la situation florissante. En 1660, nous l'avons vu, la paroisse était tellement obérée qu'il fallut emprunter 100 florins pour satisfaire les créanciers. En 1699, le budget se trouvait dans une telle détresse qu'on employa pour payer les dettes le capital d'une fondation pieuse faite cent ans auparavant, par le curé Adam de Beauquesne.

Voici un aperçu de la situation au XVIIIe siècle, d'après les comptes qui ont été conservés :

Années	Recettes	Dépenses	
1706-1711	1.000 l. 1 s.	803 l.	excédent.
1711-1712	444 l.	446 l. 7 s. 6 d.	déficit.

1712-1717	981 l. 12 s. 6 d.	945 l. 3 s.	excédent.
1750-1753	1.243 l. 8 s. 6 d.	1.292 l. 1 s. 6 d.	déficit.
1753-1758	3.407 l.	3.559 l. 4 s. 6 d.	id.
1758-1765	4.175 l. 10 s. 9 d.	4.011 l. 12 s. 6 d.	excédent.
1770-1772	928 l. 9 s. 8 d.	964 l. 4 s.	déficit.
1774-1776	1.241 l. 1 s. 8 d.	1.043 l. 16 s. 6 d.	excédent.
1776-1778	1.245 l. 6 s. 8 d.	1.082 l. 19 s.	id.
1778-1780	2.026 l. 11 s. 8 d.	1.859 l. 8 s.	id.
1792-1793	223 l. 10 s.	238 l. 10 s.	déficit.

Les Marguilliers. — Les notables de la commune qui étaient chargés d'administrer les biens de l'église s'appelaient mergliseurs, égliseurs, esgliseurs, marquilliers, marguilliers.

Les documents des archives nous ont conservé les noms d'un certain nombre de marguilliers :

1515, Barthélemy Dubois. — 1636, Pierre Wattrelos, Toussaint Villette, Jean Porluset. — 1660, Bernard Raout, Charles Lescau. — 1661, Jean Genevois, Guillaume Dyllies, Jean Vignier. — 1664, Guillaume Leturcq, Théophile Leferre, Hubert Reis. — 1682, Philippe Lambelin. — 1691, Pierre Castelain. — 1699, Jean-Lambert Descamps, Bernard ou Barnabé Mouquet. — 1711, Jacob Vanwetbergue, Guillaume Vanaerde, Antoine Bataille.— 1712, Jean Obsombre. — 1717, Pierre Delvu, François Bernard, Michel Blancquart. — 1729. Joseph Vanusberghe. — 1738, L. F. Legrand. — 1750, L. J. Baillet. — 1753, Antoine Mulliez, J.-B. Butin, Pierre-François Bauvin. — 1758, Pierre Nolf. — 1765, Antoine-Jos. Duplouy. — 1774, J.-B. Deruelle, Simon Campion. — 1776, J.-B. Peucelle. — 1778, Louis-Jos. Nolf. — 1786, Pierre-Jos. Lemesre, Pierre-Jos. Grandignaux. — 1790, Marc-Jos. Prévost.

Charges et revenus de la cure ; la dime. — En 1455, les revenus de la cure étaient ainsi détaillés :

« Primo pour le gardin de la cure, par an IIII Livres.

Pour rentes héritables et annuelles, XLVIII Sols.

Pour les obis et oblations, environ XI Livres.

Et pour les dismes des champs, chascun an, environ XXXIII Livres.

Et n'a nulles menues dismes ».

Somme totale, L Livres [1].

En 1549, la dîme entière rapportait par estimation 138 livres. Avec le développement de la culture, elle

---

1. Abbé Joseph Warichez, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, T. VI, 3e livraison.

rapporta davantage : en 1790, elle fut rendue à différents locataires pour 6.350 livres parisis.

Un dîmeron [1] appartenait aussi à l'évêque et était situé sur le territoire de Canteleu. Son revenu était évalué à 26 livres 12 sols.

Le vicaire recevait chaque année de l'évêque 43 florins 15 patars pour la portion congrue.

Le curé Bouchart résumait ainsi la déclaration des biens et des charges de la cure de Wazemmes en 1790 [2] :

Dîme	658 l. 15 sols.
De la ville de Lille, pour l'enclavement dans ladite ville du territoire de ladite cure	200 l.
Arrentement, sous-arrentement et rentes	133 l.
Total	991 l. 15 s.
Charges	300 l. 3 s. 9 d.
Revenu net	691 l. 11 s. 1 d.

La dîme se percevait à Wazemmes dans cette proportion : deux gerbes sur neuf appartenaient à l'évêque comme seigneur de Wazemmes, six gerbes à la collégiale de Saint-Pierre et une au curé de la paroisse.

Les Presbytères. — Il serait difficile d'établir la situation exacte des maisons curiales dans les temps qui ont précédé la Révolution. Cette détermination précise serait d'ailleurs sans intérêt.

Avant 1479, le curé de la paroisse était logé près des moulins de Wazemmes situés à l'intersection de la rue Nationale et du boulevard Vauban. Du consentement de Maximilien, duc de Bourgogne, et de l'évêque de Tournai, il abandonna cette demeure pour habiter une maison située près des portes de Lille [3].

A l'époque de l'agrandissement de 1603, Michel d'Esne, évêque de Tournai, permit au pasteur de Wazemmes de vendre au Magistrat de Lille pour cet

1. Dîmeron, petite portion de dîme.

2. *Archives du Nord.* — District de Lille.

3 *Archives du Nord.* Chambre des Comptes de Lille, B. 1610.

agrandissement la maison pastorale avec deux autres petites maisons pour le prix de 3.300 livres parisis.

De ce fait, la ville de Lille payait chaque année au curé de la paroisse une somme de 103 florins. C'est avec ce revenu que les pasteurs se logèrent à leurs frais, tantôt à Lille, tantôt à Wazemmes. Le curé Ambroise Sollinghem avait obtenu l'autorisation d'emprunter l'argent nécessaire pour bâtir un presbytère et en payer les cours à l'aide des 103 florins qu'il recevait de la ville de Lille, mais, on ne sait pour quelle cause, ce projet ne se réalisa pas.

Gabriel Berthen obtint de l'évêque en arrentement deux cents de terre à prendre sur les terrains de sa ferme « iceux deux cens haboutans d'un costé à la cimetière de laditte église paroissiale et du second costé au chemin qui mène du pont de Wazemmes à laditte église, du tiers costé à la rivière et d'autre costé à la masse de laditte pièce qui contenait auparavant un bonnier neuf cens et demy de terre de la cense de Wazemmes appartenant à notre Esvesché [1]... et ce pour y bastir une maison pastoralle pour soy et ses successeurs, en la propriété de la cure de Wazemmes, moyennant une reconnaissance annuelle d'une rasière d'avoine en nature ».

La maison presbytérale fut construite dans la rue Lavoisier actuelle, à quelques mètres de la place Philippe de Girard. Elle fut bâtie en briques et couverte en pannes. Elle avait 80 pieds de long sur 15 de large et 13 de hauteur. Plusieurs dépendances y avaient été ajoutées parmi lesquelles « un espèce de hangar en briques et couvert en pannes », construit en 1753. Le jardin était bien planté d'arbres fruitiers et était coupé par une allée conduisant à la rivière de l'Arbonnoise.

Le curé Ouvelacq entoura la propriété d'une muraille en 1767. Son successeur Alexis Lallou fit en 1781 des réparations urgentes au presbytère, pour une somme de 2.565 florins.

---

1. Le presbytère s'étendait sur une contenance de 35 a. 59 c., entre la rue des Stations, la rue Lavoisier et la place Ph. de Girard. (Voir p. 81.)

Le 6 mars 1749, le curé Ouvelacq arrenta pour 80 ans une partie du terrain du presbytère (coin de la rue Lavoisier et de la rue des Stations), mais il se réserva le droit de reprendre la maison qui y serait bâtie, quand il le jugerait à propos.

C'est ce qu'il fit, en 1765, en achetant pour 2.498 florins la maison qui avait été élevée, et qu'il loua à son clerc François Duriez, à la charge de payer à la cure une redevance annuelle de 3 rasières d'avoine [1].

Entre le presbytère et la place Philippe de Girard, fut construite vers 1775 une maison vicariale [2]. Elle fut bâtie sur quarante verges de terrain provenant de l'évêché de Tournai.

---

1. Cette maison et celle du vicaire furent démolies en 1902 pour élargir la rue Lavoisier.

2. Cette maison fut vendue le 28 Fructidor an 4 (14 septembre 1796) à Jean-François Degland et Jean-Baptiste Parsy, pour la somme de 2.610 livres. Nous dirons bientôt quel usage on fit de la maison curiale et de son jardin pendant la Révolution.

CHAPITRE XIII

LA TABLE DES PAUVRES

LA TABLE DES PAUVRES. — MODE DE DISTRIBUTION DES SECOURS ; LEUR NATURE. — RESSOURCES DE LA PAUVRETÉ ; LES FONDATIONS, LES PROPRIÉTÉS, LES RENTES, LES OBITS ; LE DROIT DE PACAGE ; L'ENLÈVEMENT DES BOUES ; LES AMENDES. — LES PAUVRISEURS DE WAZEMMES.

Wazemmes, comme tous les faubourgs des grandes villes, a toujours eu de nombreux pauvres, et les indigents du pays et des régions voisines en ont fait, à toutes les époques, un de leurs refuges préférés.

Déjà, en 1449, parmi les 28 familles qui participaient à l'impôt, il y en avait dix qui étaient considérées comme ne pouvant le payer. Cinquante ans plus tard, on fait la même constatation. On compte ainsi 10 familles pauvres sur 26 ménages en 1491, 16 sur 32 ménages en 1498, 18 sur 38 familles en 1505.

Dans le budget de 1770, 29 familles étaient inscrites comme recevant des secours réguliers de 3 à 25 patars par semaine. En 1790, il y avait 70 familles nécessiteuses.

La Table des Pauvres. — Pour subvenir à leurs besoins, l'Église avait fondé dans chaque paroisse une association qui prélevait chaque année des subsides destinés au soulagement des pauvres de la communauté. Cette association prit le nom de *Charité des Pauvres, Table des Pauvres ;* plus tard, elle sera laïcisée et s'appellera bureau de bienfaisance, mais cette création, quel que soit le nom qu'elle prenne, est sortie des entrailles de la religion.

Les comptes. — Les comptes de la Table des Pauvres ne nous sont connus qu'à partir de 1704. Avant cette date, quelques noms de pauvriseurs disséminés dans les actes anciens, nous font connaître l'existence de « la cha-

rité des pauvres », mais aucun détail ne nous est donné. Nous pouvons cependant affirmer que cette institution existait déjà en 1449.

C'était à l'église et devant le pasteur de la paroisse, en présence du peuple convoqué à cet effet, que le trésorier rendait compte de son administration. L'annonce de ce compte rendu était lue, publiée et affichée pendant trois dimanches consécutifs. Le compte rendu le plus ancien qui nous est parvenu fut fait pour dix années, mais peu à peu le trésorier adopta la coutume de présenter le compte rendu de sa gestion tous les deux ans.

Voici un aperçu de la situation financière de la Table des Pauvres de Wazemmes au XVIII[e] siècle :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1704-1714	1.820 l. 3 d.	2.524 l. 9 s.
1714-1720	850 l. 5 s. 6 d.	874 l. 14 s. 4 d.
1720-1728	1.375 l. 19 s,	1.460 l. 2 s. 10 d.
1765-1767	1.288 l. 17 s. 11 d.	2.099 l. 17 s.
1774-1780	10.288 l. 5 s. 3 d.	15.935 l. 19 s. 8 d.
1780-1781	2.040 l. 13 s.	2.054 l. 2 s.

Distribution des secours. — Elle était faite par les pauvriseurs. Les aumônes étaient recueillies, soit dans le tronc de l'église, soit dans celui du calvaire, et étaient distribuées le dimanche suivant aux pauvres. Il en était de même des quêtes qui se faisaient à l'église en temps ordinaire ou à domicile dans les temps de calamités publiques et de grande misère.

Les pauvriseurs s'occupaient en outre de recevoir les legs, d'exécuter les volontés des bienfaiteurs. Mais il semble que le pasteur, du consentement des pauvriseurs, jouissait aussi d'une certaine autorité pour distribuer les secours urgents aux nécessiteux frappés par un malheur imprévu. Déjà nous avons signalé la charitable initiative prise par le curé André Morelle qui, pendant le rigoureux hiver de 1708-1709, fit distribuer, avec la permission des pauvriseurs, 100 florins à des pauvres honteux de la paroisse.

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, le curé, mieux placé que personne pour connaître les indigents,

se contentait de les signaler au lieutenant qui s'empressait d'envoyer les premiers secours à l'intéressé.

Mais advint pour Wazemmes ce qui arrive à toutes les localités suburbaines : la paroisse fut inondée d'une foule d'étrangers qui louaient ou sous-louaient des maisons, ne payaient pas l'impôt, et, au bout d'un certain temps, tombaient à la charge de la communauté. Aussi les gens de loi, tout en entourant les pauvres de la paroisse d'une fraternelle sollicitude, firent prendre des mesures sévères contre les étrangers.

Une première ordonnance de M. Méliand, intendant de Justice, en date de 1726, demandait de tous les étrangers qui viendraient s'établir dans la localité, la promesse écrite que jamais eux, leurs femmes et leurs enfants, ne seraient à la charge de la Table des Pauvres.

Les magistrats devaient exiger cette promesse, à peine de répondre des dommages qui en résulteraient.

Mais le nombre de ces étrangers nécessiteux ne cessait pas d'augmenter ; on contruisait de petites masures qui étaient louées à de pauvres gens, soit par les propriétaires, soit par les principaux locataires, et c'était dans ces taudis que venaient se cacher toutes les misères. Une nouvelle ordonnance de 1742 rappela les prescriptions de 1726 et, de plus, défendit à tous les propriétaires et principaux locataires de louer ou de sous-louer aucune maison ou partie de maison à un étranger qui n'aurait pas obtenu des gens de loi la permission de s'établir dans la localité. Les contrevenants devaient être personnellement tenus à la nourriture et à l'entretien de ces hôtes de passage tombés dans l'indigence.

Le sergent Louis Mouquet était chargé d'expulser ceux qui ne présenteraient pas la permission écrite de s'établir sur le territoire.

On exigeait aussi des étrangers à cette époque des actes de garantie. Les familles pauvres ou menacées de tomber dans la misère devaient, avant de quitter une localité pour s'établir dans une autre, exiger, des magistrats de leur pays d'origine, la promesse écrite de soutenir ces familles en cas de besoin. En d'autres termes,

les charges retombaient sur la commune d'origine, et non sur celle d'adoption ou de résidence actuelle.

Bien que l'édit du roi du 17 octobre 1750 abolît la coutume d'exiger des actes de garantie, on n'en continua pas moins à les réclamer à Wazemmes. Il était si commode et surtout si économique pour une commune où venaient affluer les étrangers de faire payer le soin des pauvres par des localités voisines. Cependant, les actes de garantie furent remplacés peu à peu par des certificats de catholicité, de bonne vie et mœurs [1] et par la justification de moyens d'existence. En cas d'infortune, l'indigent retournait à son lieu de naissance.

Les pauvriseurs s'occupaient aussi avec sollicitude des orphelins. Ils n'avaient pas sans doute à leur disposition des maisons meublées, dotées, mais ils plaçaient ces abandonnés chez des particuliers en accordant une subvention à ceux qui avaient la générosité de s'en charger. Le placement de ces enfants se faisait, si on l'ose dire, par adjudication publique. A l'issue des offices, le clerc lisait au peuple réuni l'annonce suivante :

« On fait sçavoir que le jourduy 15 août 1771, au sorti des vespres dudit Wazemmes et à la porte de l'hôtel-de-ville audit lieu, on procédera à l'adjudication des nourritures et entretiens d'un enfant âgé de six ans à la charge de la pauvreté. Nota que ledit enfant est une fille. Partant ceux et celles qui veulent se charger dudit enfant n'ont qu'à se trouver aux lieu et heure ci-dessus désigné, on leur proposera les conditions.

» Wazemmes, le 15 août 1771 ».

---

1. Nous avons en notre possession plusieurs certificats autographes émanant de prêtres vivant à cette époque. En voici un de M. Nolf, curé de Saint-Pierre à Lille, futur député de l'Assemblée Nationale et originaire de Wazemmes :

« Je soussigné, curé de la paroisse de Saint-Pierre à Lille, certifie que la nommée Angélique Vve Squembre, est pauvre paroisienne de ladite paroisse, rue des Vieux Murs.

Le présent délivré pour présenter à Messieurs les administrateurs de la Charité de Wazemmes ».

Fait à Lille, le 23 de May 1785. — L. Nolf, curé.

Au bas du certificat, le lieutenant donnait l'ordre au pauvriseur de secourir momentanément l'indigent recommandé et ajoutait de sa plus belle écriture et de son plus beau style :

M. Planque, « Vous poudré donner au porteur dudit certificat huit patars par semaine jusqu'à nouvelle ordre ».

J.-F. Butin, lieutenant.

Ressources de la Table. — Les ressources de la Pauvreté de Wazemmes ont toutes une origine religieuse. Il est facile de s'en convaincre par l'énumération des aumônes qui accompagnaient les obits de fondation.

Déjà, nous avons parlé d'une rente de 62 sols 6 deniers, faite en 1516, par le curé Rogier de Raisse en faveur des pauvres de sa paroisse. Citons quelques autres fondations :

« Estienne Deleruielle, vice-curé de Wazemmes, Jean Lambert, clerc de l'église de Wazemmes, Pierre Leroux et Léger Dusaion, ministres de la charité de Wazemmes, promettent de faire célébrer deux obits pour Adrien Cappon et Michelle Lobbe, sa femme, à trois psalmes et trois leçons avec diacre et sous-diacre, le 19 mai et le 19 novembre, et de distribuer aux pauvres deux avots de bled convertis en pain. Le curé aura pour son salaire douze gros, le diacre sept gros et le sous-diacre trois gros. Le clerc aura deux gros. Fait le 14 octobre 1550 ».

En 1625, Wallerand Morel, fils de Jean et de Marguerite Detourmigny sa femme, demeurant à Wazemmes, léguèrent aux ministres de la charité la somme de 3 florins 2 patars 6 deniers tournois de rente pour les pauvres.

Deux obits à perpétuité furent fondés en 1627 par Denis Lambelin et sa femme. Les deux époux firent à cette occasion une dotation de 400 florins carolus à la Pauvreté de Wazemmes.

En 1636, Jeanne Guillebert « vivante ancienne fille non mariée, terminée (morte) à Lille le 11 février 1636 », demande par son testament de faire dire un obit chaque année pour ses père et mère, ainsi que pour le repos de son âme. Elle veut en outre qu'une distribution de 24 pains soit faite après la messe aux pauvres qui y assisteront. Elle leur donne aussi 9 florins 7 patars 6 deniers que doit payer chaque année Pierre Caudrelier, de Templeuve-en-Pèvele.

Le 8 mai 1681, Jean Bataille « vivant tanneur de Lille et autrefois paroissien de Wazemmes » et Antoinette Warcoing sa femme, après avoir fondé un obit dans l'église ordonnent de distribuer après cet obit vingt patars aux pauvres de la paroisse.

Le 15 novembre 1728, Bernard Vanhutteberghe, blanchisseur au faubourg de la Barre, et Florence Lambelin sa femme, fondent « un salut pour tous les jours de l'octave des trépassés, ainsi qu'un obit à leur intention à la fin de l'octave. Après la messe, ils ordonnent qu'on distribue aux pauvres 6 florins convertis en 60 pains de deux patars.

Le compte de 1704 présenté à Gabriel Berthen, curé de la paroisse, nous fait connaître par le menu les ressources et les charges de la Pauvreté.

Outre les fondations signalées plus haut, cette institution jouissait encore chaque année de 78 livres 12 gros et 3 deniers parisis de rentes. Elle possédait aussi à Mons-en-Barœul, rue de Lannoy actuelle, huit cents de terre à labour au loyer de 60 livres par an. Une autre partie de quatre cents de terre située à Wavrin était également la propriété de la « Pauvreté de Wazemmes ». Elle fut, pendant un siècle, de 1682 à 1792, louée à la famille Boulanger, au loyer annuel de 30 livres.

D'autres bienfaiteurs payaient des redevances en nature ou avaient laissé des titres de rente aux pauvres de la paroisse. C'était maître *Jacques Carpentier*, pasteur de Beuvry-lez-Orchies (deux havots de blé) ; demoiselle *Anne Vouart*, veuve de *Henry de Tenre*, marchand de vin à Lille (un havot de blé) ; *Antoine Blondel* (un havot de blé) ; *Jean Volant*, seigneur des Werquins, trésorier de la ville de Lille, pour « la rente que doit ladite ville à ladite pauvreté » (12 livres) ; Demoiselle *Michelle Cappon* (6 gros 6 deniers) ; *Antoine Cordonnier* (3 gros) ; les *Frères Prècheurs*, dits dominicains, à Lille, à cause de leur maison et couvent dont ils sont arrentés, rue Basse, 8, (8 gros 6 deniers) ; *Jean Duflot*, laboureur et « carpentier demeurant au hamel du Croquet, paroisse d'Avlin » (20 livres parisis) ; *Noël de Sion*, demeurant à Camphin-lez-Seclin (15 livres parisis) ; *Adrien Caudrelier*, meunier à Phalempin-lez-Seclin (10 livres) ; *Jacques Dorchy*, demeurant en la cense d'Engremont en Ennevelin (32 livres parisis).

Toutes ces rentes et d'autres moins importantes produisaient environ 200 livres par an.

La Pauvreté devait aussi faire célébrer, chaque année, douze obits, après lesquels il y avait distribution de pains aux indigents.

On le voit, dans notre commune comme dans la grande ville voisine, la plupart des fondations charitables venaient de ces chrétiens complets que furent nos pères. Pour le salut de leur âme, ils faisaient dire des messes et accordaient quelque soulagement aux pauvres.

Aussi est-ce du souvenir de cette origine, et du respect pour les intentions pieuses des fondateurs, que les administrateurs du bien des pauvres devraient toujours s'inspirer pour envisager tous les devoirs de leur charge.

Si la Révolution n'avait pas méconnu les volontés des testateurs, si elle n'avait pas enlevé ou gaspillé le bien des pauvres, quel trésor presque inépuisable les indigents posséderaient encore aujourd'hui ! La société aurait pu soutenir toutes les institutions de charité et de moralisation ; le clergé et les gens de bien seraient venus plus abondamment au secours de l'enfance et de la vieillesse. Ils auraient gardé leur influence féconde et pacificatrice.

Nos pères avaient peut-être prévu le mal dont souffre notre société ; à coup sûr, ils en avaient d'avance compris et appliqué le remède. Ils ne se contentaient pas de distribuer des secours en argent ou en nature, d'appeler un homme de l'art au chevet des malades abandonnés [1] et de pratiquer l'assistance médicale, mais ils veillaient encore sur l'éducation de l'enfance ; ils lui apprenaient les éléments du catéchisme et des connaissances utiles.

Le droit de pacage. — En 1755, M. de Beaumont, intendant de la province, autorisa les pauvriseurs de Wazemmes à procéder par adjudication au droit de pacage pour les moutons sur le territoire de la commune.

La paisson des moutons donnait aux pauvres un revenu important.

Dès 1755, la commune fut divisée en cinq branches, c'est-à-dire cinq portions de territoire qui étaient louées par adjudication publique.

---

1. Parmi les médecins qui venaient offrir leurs services aux pauvres de Wazemmes, nous pouvons citer :

En 1707, Desneullin, médecin ;
En 1713, François Saladin ;
En 1717, Michel Poyé chirurgien ;
En 1722, Pierre Lefebvre, chirurgien ;
En 1770, Dubar, chirurgien à Esquermes ;
En 1771, Mr de la Buissière, chirurgien à Lille ;
En 1774, François Fiévet, chirurgien à Wazemmes ;
En 1786, Gadelin et Hecquet, chirurgiens à Esquermes.

La branche dite *à mouchons* s'étendant sur toutes les terres tenant aux territoires d'Esquermes et de Lambersart; adjugée pour 20 livres.

La branche de la *rouge Porte*, tenante au territoire d'Esquermes ; adjugée pour 80 livres.

La *grande branche* s'étendant depuis le pavé d'Arras jusqu'au glacis de la ville côtoyant le chemin de l'évêque ; adjugée pour 184 livres.

La branche *des Canonniers* bornée par la piedsente qui conduit du faubourg des Malades vis-à-vis de la brasserie de Notre-Dame de Paix à la chapelle Tirlimont sur le pavé de Douay et par le territoire de Faches-Ronchin et le pavé d'Arras ; adjugée pour 51 livres.

La branche des *trois Fétus* et de Madame de Marquette bornée par le territoire de Fives et de Ronchin ; adjugée pour 80 livres.

Cette source de revenus produisait donc une somme de 415 livres en deux ans, ce qui était un appoint appréciable pour les pauvres.

L'Ébouage. — L'enlèvement des boues fut autorisé par MM. les grands baillis, le 16 février 1771, pour le plus grand profit des pauvres.

Sous ce rapport, la commune était divisée en quatre parties : le faubourg des Malades formait deux sections et les deux autres faubourgs chacun une section. L'adjudication des boues rapportait aux pauvres en moyenne 500 livres tous les deux ans ; cependant cette ressource diminua peu à peu, et tomba à 72 livres quelques années avant l'époque révolutionnaire.

Les Amendes. — Pour satisfaire aux besoins des pauvres, on taxait aussi les retardataires qui étaient surpris dans les estaminets après l'heure réglementaire de la retraite, ainsi que les cabaretiers qui vendaient de la boisson à une heure tardive. Le lieutenant frappait d'une amende les délinquants dont la négligence ou l'insoumission venait en aide involontairement à la misère publique.

Les Pauvriseurs. — Sauvons de l'oubli les noms des pauvriseurs mentionnés dans nos anciens documents :

Watier Lobe, 1515. — Pierre Leroux, Leger Dusaion, 1550. — Jean Mannier, Jacques Richebé, Jacques Vandenbeughe, 1525. — Antoine Flament, Jacques Lisebecque, Pierre Vanmieuvre, 1627.

- Charles Blancquart, Allard Bonnier, 1660. — Michel Lambelin, 1697. — Jacques Cardon, Jean-François Charlet, François Bataille, 1704. — Antoine Bataille, Albert Bonvin, Michel Blancquart, François Bernard, 1714. — Jean-François Rostin, 1720. — C. Dumon, 1720. — Michel Beauvin, 1728-1731. — Jean-Charles Castèque, Jean-Baptiste Desmettre, 1731. — Jean-Pierre Lefebvre, cultivateur au faubourg des Malades, 1753. — Eustache-Joseph Dubus, 1762. — Eustache Mulier, blanchisseur, 1763. — Jean-Baptiste Mulier, Pierre-Joseph Lemaire, 1770. — Jean Nauwelaerts, 1772. — Pierre-François Plancq, 1770. — J.-F. Petit, 1774. — Jean-Baptiste Lescaillet, 1780. — Michel Bataille, 1784.

CHAPITRE XIV

LA LÉPROSERIE DU FAUBOURG DES MALADES OU BONNE MAISON DES LADRES BOURGEOIS

FONDATION DE LA MAISON DES LADRES BOURGEOIS. — RÈGLEMENT ADMINISTRATIF. — RÈGLEMENT RELIGIEUX. — CHAPELAINS. — SITUATION TOPOGRAPHIQUE. — REVENUS ET CHARGES. — SITUATION FINANCIÈRE. — RECEVEURS ET MINISTRES. — SUPPRESSION DE LA LÉPROSERIE. — SA DÉMOLITION.

Une particularité assez curieuse de l'histoire de Wazemmes, c'est que le village possédait sur son sol un établissement destiné à soigner les malheureux bourgeois de Lille atteints de la terrible maladie de la lèpre.

Nous avons eu occasion à Jérusalem de voir de près des lépreux. Leur maladie infectieuse, contagieuse, souvent héréditaire, se révèle, après une incubation parfois très longue, sous forme de taches spéciales sur la peau. Bientôt succèdent des nœuds formant saillie, puis surviennent des suppurations, des paralysies, des atrophies musculaires ; les dents, les cheveux tombent ; les doigts sont détruits. Toutes ces phases de la lèpre défigurent le malade et lui donnent l'aspect d'un vieillard arrivé au dernier degré de la décrépitude. Le patient meurt au bout d'un temps généralement fort long, quinze ou vingt ans, après avoir souffert beaucoup de cette maladie répugnante.

Dans les temps les plus reculés, la lèpre était inconnue en nos contrées, bien qu'il soit exact de constater qu'elle y parut avant les croisades. « C'est à tort qu'on a voulu imputer à ces glorieuses expéditions l'importation de cette maladie effroyable [1] ». Mais si ces maladies

---

1. Alex. FAIDHERBE. *Les médecins des pauvres et la santé publique en Flandre et particulièrement à Roubaix*, p. 45.

contagieuses furent antérieures au XII[e] siècle, il est probable cependant qu'elles ont pris chez nous un développement assez considérable à partir de cette époque.

C'est pour enrayer particulièrement la lèpre que la charité chrétienne fonda, rien que dans l'Europe occidentale, dix-neuf mille léproseries. En France, on en comptait environ deux mille. Lille et sa banlieue en possédaient trois : la maison des Ladres Bourgeois [1] située à Wazemmes, celle des Lépreux de Pont-de-Marcq [2] plus spécialement affectée aux lépreux non bourgeois et bâtie sur le territoire de Marcq-en-Barœul ou de La Madeleine, enfin celle de Canteleu fondée en 1461. Nous ne nous occuperons que de la bonne maison des Ladres Bourgeois établie au faubourg des Malades [3], et entièrement subventionnée par la ville de Lille.

Origines de la Léproserie. — Aucun titre ne nous fournit d'une manière exacte l'époque de la fondation de cette léproserie. Les magistrats de la ville de Lille prétendaient qu'un vieux terrier de 1078 attestait qu'à cette époque la léproserie percevait des rentes, et que ce terrier avait été brûlé avec tous les titres de la ville en 1213, lors du sac de Lille par Philippe-Auguste. Mais il est probable et même certain que cette institution charitable ne fut établie qu'au commencement du XIII[e] siècle, sous le gouvernement et par la généreuse intervention de Jeanne de Constantinople.

Règlement administratif. — Le titre le plus ancien qui concerne cette maison remonte à l'année 1233. C'est une ordonnance des Échevins et Jurés de Lille portant

---

1. On appelait ainsi cette maison parce que les lépreux étaient placés sous la protection de saint Ladre qui est le nom vulgaire de Lazare. On supposait que Lazare avait été atteint de la lèpre. Dans la châtellenie de Lille on les appelait aussi : Mésiels, Mésiaux, Mézeaus.

2. Dans les archives on parle souvent de Pont-à-Marcq pour désigner l'endroit où était située cette léproserie ; mais, il ne peut y avoir d'erreur sur ce point On appelle aujourd'hui cet endroit Pont-de-Marcq. Cette léproserie était placée à droite de la route de Menin, non loin des établissements Franchomme et Durot, au delà de la gare de La Madeleine.

3. La maison des Ladres Bourgeois a donné son nom au faubourg, à la rue et à la porte des Malades, aujourd'hui de Paris.

que nul lépreux ne peut être reçu dans la maladrerie de Lille s'il n'est bourgeois, bourgeoise ou enfant de bourgeois et de bourgeoise de cette ville. S'il arrivait qu'il n'y eût aucun bourgeois malade dans cette maison et qu'un étranger voulût y être admis, il devrait payer vingt marcs. Lesdits échevins déclarent de plus qu'ils ont donné en aumône à la maladrerie de Lille, à perpétuité, un droit de mesurage sur les charbons [1] ».

Cette décision des magistrats de Lille fut renouvelée en 1290 : « Sacent tout qu'il est ordonet et establit que nus hom s'il est batue de le maladie Saint Ladre et qu'il deviegne mesiaux (lépreux) il ne doit mie avoir la maison de la maladrie de cheste ville, ne ni doit mie y estre rechus comme bourgeois [2] ».

Le comte de Flandre Guy de Dampierre, en août 1294, déclara que la léproserie appartenait au magistrat de Lille. « Nous cognoissons que li Eschevins et li Consaux de no ville de Lille, pour yaux (eux), pour leur bourgeois et pour tous les manants de ladite ville de Lille, pour leur hostelerie, *leur maison des malades* et pour les carités con dist taules (tables) du Saint-Esprit, aussi lesquelle li di eschevin et consaux ont à maintenir et à warder [3] ».

La formule de serment que prononçaient les bourgeois à leur réception indiquait qu'il fallait être bourgeois originaire pour obtenir son admission dans la léproserie parce que c'était le bien et le patrimoine des bourgeois fondé avec les deniers communaux. « Et se vous esties bastu de le maladie de lèpre, vous ne series mie reçu de le bonne maison des malades, mes vos enfans que vous ariez doresnavant y seroient reçus ».

---

1. Document recueilli par Jean Roisin et collationné par Brun-Lavaine, p. 234. Après l'abolition des léproseries, ce droit de mesurage sur les charbons fut réuni avec les autres biens à ceux de l'ordre de Saint-Lazare, et ensuite à l'hôpital Saint-Sauveur qui en jouit jusqu'en 1790. Ce droit consistait en 16 patars sur chaque charretée de charbon maigre. Il rapportait environ 1.300 florins.

2. Archives municipales. Roisin c. c. c. folio 9 verso.

3. Roisin, Manuscrit 212, folio 302 verso.

Ainsi, le nouveau bourgeois n'était pas reçu dans la léproserie de Wazemmes, mais bien ses enfants nés bourgeois. La jouissance exclusive de cette maison au profit des bourgeois était conservée avec beaucoup de jalousie par le Magistrat de Lille et respectée très scrupuleusement par les étrangers.

En voici un exemple curieux. En 1445, Jean de Maubeuge, secrétaire de Philippe de Bourgogne, fut atteint de la lèpre. Il crut qu'une recommandation du puissant prince qui traitait d'égal à égal avec les rois de France et d'Angleterre suffirait pour lui faire ouvrir les portes de la bonne maison des bourgeois. Il obtint du prince une lettre pressante, suppliante même, dans laquelle le bon Duc disait que son secrétaire « seroit mieux à la bonne maison qu'en tout autre lieu ». Il s'offrait même à donner une lettre pour que ce cas très spécial n'engageât point et ne créât pas de précédent. « Et se daventure y faisiez aucune difficulté, obstant ce qu'il n'est point bourgeois de nativité, ne autrement de notre dicte ville de Lille, et qu'il ne feust tourné à conséquence pour le temps à venir, ce que ne créons point, actendu qu'il est et doit estre plus preuvilégié et son cas plus favorable que d'ung qui ne seroit point nostre serviteur, nous sommes contens de vous en bailler et faire avoir sans voz despens telles lettres de non préjudice que adviserez ». Cette lettre fut écrite de La Haye « en nostre pays de Hollande le septième jour de novembre 1455 [1] ». Au dos étaient transcrits ces mots : « Non obstant ces lettres, Maître



PHILIPPE LE BON

1. Arch. comm. de Lille, registre aux titres K. L. M., folio 158, verso, pièce 33.

Jehan de Maubeuge ne fu point receu à la bonne maison des bourgeois ».

Quelques jours plus tard, l'évêque de Tournai, Jehan Chevrot, écrivit de La Haye une lettre adressée à « ses très chers et spéciaulx amis les Mayeur et eschevins et conseil de la ville de Lille requérant d'accorder à Maître Jehan de Maubeuge une chambre à part dans la maison des ladres, hors la porte de Courtrai [1] ». C'était la maison suburbaine de « Pont-de-Marcq » où étaient admis les non bourgeois.

Ainsi donc Philippe de Bourgogne, tout puissant et tout chéri des Lillois qu'il fût, échoua dans sa demande. A cette époque on parlait peut-être moins qu'aujourd'hui de libertés et de droits, mais on en possédait beaucoup plus. Cet exemple prouve la noble indépendance dont les cités jouissaient dans la seconde moitié du moyen âge que l'on représente souvent comme une époque de despotisme en haut et d'esclavage en bas.

Règlement religieux. — La direction matérielle de cette maison avait été réglée par les magistrats de Lille et les différents princes qui gouvernèrent notre province ; la direction religieuse et morale incombait à l'évêque. Au mois de juin 1239, Walter de Marvis, évêque de Tournai, envoya un règlement pour la maison des lépreux de Lille.

Cette lettre paternelle commence par une touchante exhortation : « Gauthier, par la grâce de Dieu, évêque de Tournai, à nos chers fils en Jésus-Christ, les lépreux de Lille, salut et patience. Considérant que parmi ses enfans ceux que le Seigneur visite sont ceux qu'il aime le plus, et craignant que faute de vous donner en temps une louable et paternelle correction, nous devenions en quelque sorte la cause de votre perte, nous mandons à tous les frères et sœurs de votre maison, tant sains que malades, que nous leur enjoignons fortement pour la rémission de leurs péchés, de corriger leurs mœurs, selon le contenu de la présente charte, et de travailler diligemment à y conformer leur vie en tous points ».

L'évêque établit ensuite le réglement de la maison et donne aux délinquants des punitions variant entre huit et quarante jours pour ceux qui ont injurié ou frappé le prochain, pour ceux qui

1. Arch. comm. de Lille, registre aux titres K. L. M., folio 159, pièce 34.

tiennent de mauvaises conversations et commettent des péchés publics de luxure, pour ceux qui sont convaincus de vols ou de jeux de hazard, pour les blasphémateurs, pour ceux qui sortent sans permission, pour les faux témoins, les désobéissants. La pénitence consistait dans « la privation des vivres fournis par la maison, excepté le pain ordinaire, le potage et l'eau que le pénitent devait prendre assis sur la terre nue, sans nappe, en présence des autres à l'heure des repas ». Mais, les dimanches et jours de fêtes, la pénitence était levée.

L'évêque porta aussi des prescriptions concernant l'esprit religieux et la modestie qui devaient régner entre les frères et les sœurs. « On devra, dit l'évêque, faire le bien à tous également suivant les facultés de la maison, de manière seulement que les plus infirmes soient les mieux traités ». Il recommande en outre à tous les membres de la maison d'assister chaque jour à la messe et au sermon quand il y en aura, ainsi qu'aux vêpres les dimanches et fêtes, de se confesser au moins trois fois par an, c'est-à-dire à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, ou plus souvent selon le conseil et à la discrétion du prêtre. Ceux qui aux repas avaient la « pitence entière » devaient dire quarante *Pater* et quarante *Ave Maria* pour l'âme du donateur et ceux qui avaient une demi-pitence devaient dire vingt *Pater* et vingt *Ave Maria*.

Enfin l'évêque recommande au chapelain et au maître de cette maison « les coutumes anciennes approuvées ; il veut que cette présente charte soit expliquée en français à l'avènement de chaque nouveau maître ou de chaque nouveau frère ou sœur, et celui qui l'aura expliquée recevra un lot de vin de celui pour l'entrée duquel cela aura été fait. Et que celui qui aura travaillé fidèlement à faire observer la susdite charte soit béni entre ceux qui sont bénis dans les siècles des siècles ».

Les Chapelains. — Le premier chapelain connu fut Jehan Baudescot. Il voulut, en 1390, obtenir une prébende de ladre d'après la charte de la fondation de la chapelle ; il fut débouté du procès qu'il avait intenté aux administrateurs de la maison.

En 1498, un accord fut passé entre Jehan Landrieu, maître ès-arts, chapelain de la bonne maison des ladres bourgeois de Lille, et Guillaume Dubus, receveur et ministre de cette maison, pour la réglementation du service divin et les émoluments attachés à la charge de chapelain.

Le chapelain Philippe de Lamoy donna sa démission en 1629 et fut remplacé par Wallerand-Nicolas De Sain. En 1647, Robert Lenglart, chapelain, présente aux provi-

seurs une demande par laquelle il les requiert d'ordonner aux receveurs de lui payer les émoluments qu'on lui doit comme à son prédécesseur. Les chapelains suivants furent Antoine Destrez, Guillaume Carpentier (1698) et Raoul.

La chapelle était de plein droit à la collation de MM. les doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre à Lille. On y célébrait la messe chaque jour pour les lépreux. Les personnes du voisinage y étaient admises le dimanche.

Emplacement de la Léproserie. — Où se trouvait exactement cette léproserie ? Dans l'arrêt de la Chambre royale du 4 mars 1673, on ordonne aux magistrats de Lille de remettre les biens de la maladrerie « sise au lieu et paroisse de Wazemmes, chastellenie de Lille, diocèse de Tournay ». Un autre document parle des « revenus des maladries sises ès villages de Wazemmes et la Madeleine en la chastellenie dudit Lille ».

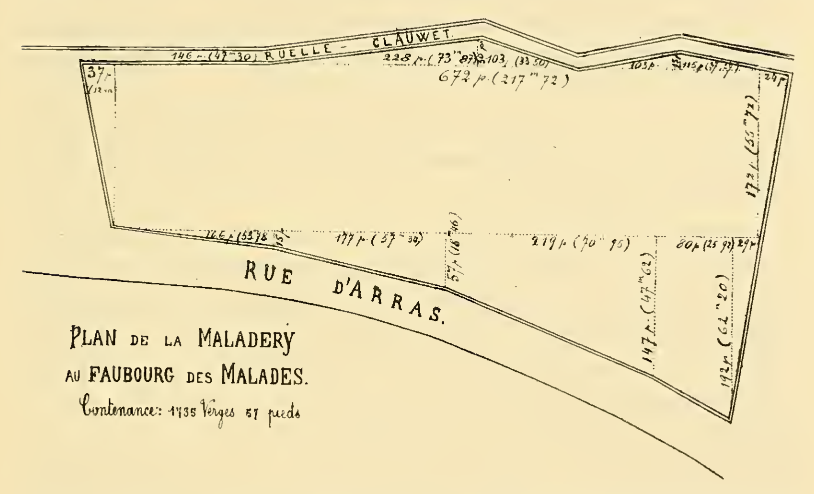
Elle était située derrière l'hôpital Saint-Sauveur, près de l'endroit où l'on édifia le bastion de la Noble Tour. C'est avec les matériaux de la Léproserie qu'on acheva ce bastion comme le prouve l'arrêté de démolition donné par le gouverneur de la ville, en 1658 [1] ainsi que le document suivant :

« Le comte de Bruay commanda que fut abatu et desmoly l'église et corps de logis de la Maladerie, ensemble autres bâtiments voisins d'icelles, situés au faubourg des malades lez cette dite ville, pour estre trop proche des fortifications de ladite ville; auquel temps le roi catholique faisait faire le bastion que l'on dit de la Noble Tour pour lequel achevé, ayant besoin de matériaux, l'on se seroit servi de ceulx provenant dudit démollissement qui ont esté entièrement employez à l'édification et accomplissement dudit bastion. Ce que savons pour avoir veu ce que dessus et offrons de ratifier par devant tous qu'il appartiendra. Ainsi fait à Lille le 23e de février 1677. Etoit signé B. Bayart, procureur de la ville. » [2]

(1) Ce fut en 1658 que fut démolie la Léproserie comme le prouvent ces deux arrêtés des magistrats de Lille : 2 octobre, résolution de faire démolir les bâtiments de la Bonne Maison des Ladres au faubourg des Malades; 31 octobre, vente des matériaux provenant de la Bonne Maison. (Reg. aux Rés. 94 fol. 20, 21.)

(2) Archives de Lille, carton 774.

La léproserie se composait de plusieurs maisons de lépreux séparées par des murailles, d'une chapelle, d'un cimetière, d'une maison d'habitation pour le receveur, d'une autre pour les frères qui étaient chargés des lépreux, d'une troisième pour les sœurs qui prenaient soin des lépreuses, d'une quatrième enfin pour le fermier. La ferme comprenait une tour ou colombier, des étables à vaches et à moutons, un fournil, une porcherie, une grange, un abreuvoir ; le tout sur un terrain d'une contenance de 1.735 verges 57 pieds (5.205 m. c.), comme le prouve le plan ci-dessous. L'ensemble de tous ces bâti-



ments était clôturé par une muraille de briques et formait un quadrilatère inégal dont le plus long côté avait environ 160 mètres.

Les murailles qui entouraient la léproserie ou séparaient les maisons des lépreux furent faites successivement depuis l'année 1347 jusqu'en 1540. De nouvelles maisons de ladres furent bâties en 1443, en 1512, en 1571. On y ajouta des galeries pour communiquer d'une maison à l'autre et être garanti de la pluie.

La chapelle fut érigée dès la fondation. On y ajouta de nouvelles verrières en 1410 et en 1432. Dans la seconde moitié du XVe siècle, l'édifice sacré fut agrandi et le clocher renouvelé.

Devant la léproserie passait un chemin qui allait de la porte des Malades à la Justice (rue d'Arras). Derrière se trouvait la ruelle Clauwet. On peut voir d'ailleurs, sur la carte, dans l'enclave du Petit-Billau, entre la porte des Malades et la route d'Arras, une petite chapelle qui indique l'endroit précis de la Léproserie. Les érudits lillois désignent la gare Saint-Sauveur comme en étant l'emplacement exact. Non loin de là étaient installés la « Taverne des Ladres » et le « Moulin des Malades ».

C'était dans cet asile que vivaient les lépreux bourgeois, dans un isolement complet des autres hommes, soumis à de sévères défenses qui leur interdisaient non seulement la fréquentation des églises, tavernes, marchés et autres lieux publics, mais encore tout contact avec l'eau des fontaines, avec l'herbe des champs et les haies qui clôturaient les prés. A leur mort ils n'étaient pas plus épargnés, car on reléguait leurs corps loin du lieu de la sépulture commune. [1]

Revenus et charges. — La Bonne Maison était pourvue de grands biens consistant principalement en terres labourables, maisons, rentes, etc. La plupart de ces maisons étaient situées à Lille. Quant aux terres, elles se trouvaient à Wazemmes où il y avait dès l'année 1461, au faubourg des Malades, une ferme de 28 bonniers 10 cents, accordée en bail à Watier Lobbe [2] ; à Seclin, à Martinsart, Esquermes, Thumesnil, Fretin, Ascq, Wattignies, au Plouich de Marcq-en-Barœul, à Ancoisne, Faches, Lesquin, Hallennes-lez-Haubourdin, Lezennes, Ronchin, Mons-en-Pèvele, Bersée. Il y avait dans ce dernier village, bien avant 1296, une ferme dite de la Maladrerie de Lille, d'une contenance de 25 à 26 bonniers [3].

Un document trouvé aux archives municipales de Lille nous indique dans le détail les revenus et les charges de cette importante maison vers 1672.

1. A. Renouard, *Au jour le jour*, t. VI, p. 15.

2. La léproserie du Pont de Canteleu possédait aussi à Wazemmes deux bonniers et demi de terre tenus de la seigneurie de Vendeville.

3. Ce bien provient probablement de la libéralité de la fondatrice de la maison, la comtesse Jeanne. Cette ferme est occupée actuellement par la famille Blondeau-Nonon qui paye son fermage à l'hôpital Saint-Sauveur.

Les *revenus* consistaient surtout dans le loyer de la ferme dite de la *Maladrie,* à Bersée. Cette ferme rapportait alors 2.435 florins par an. Les autres revenus, outre le droit sur le charbon, se divisaient en 2.183 florins de rentes, 40 rasières de blé, 82 rasières d'avoine, 20 chapons.

Les *charges* de la Bonne Maison consistaient en 74 rasières de blé, 8 rasières d'avoine, 29 deniers obole, 80 livres parisis, 43 sols et 4 chapons.

SITUATION FINANCIÈRE. — Pour être complet, donnons un aperçu de quelques comptes de la Bonne-Maison :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1397-1404	1.183 l. 9 s. 2 d.	1.178 l. 5 s. 6 d.
1519-1520	3-266 l. 15 s. 11 d.	2.590 l. 10 s. 11 d.
1554-1555 1	3.363 l. 19 s. 7 d.	1.893 l. 11 s.
1603-1604	6.338 l. 10 s. 11 d.	3.677 l. 15 s. 9 d.
1653-1654	17.443 l. 15 s. 6 d.	10.116 l. 6 s. 8 d.

RECEVEURS ET MINISTRES. — Nous avons relevé un certain nombre de noms d'administrateurs dont la plupart appartiennent aux plus honorables familles de Lille.

Ministres. — Au XIVe siècle : Jacques de Watignies, Michel Deverny, Henri Defives, Huars et Bettremieu Hangouart, Allard Ricquemer, Jean de Tenremonde, Bauduin Gomer, Jean Lesainier, Guillaume Baudet, Jean Artut, Grard Lenepveu, Léon Lescutier, Jacques Lepreudhomme, Gilles Lebaille, Olivier Vredière, Jean Noizel.

Receveurs. — Au XIVe siècle : Jean de Villers, Wuillaume Maillard, Bertrand Willon. Au XVe siècle : Nicaise Herreng. Au XVIe siècle : Jean de le Motte, Gilles et Jean Marissal. Au XVIIe siècle : Edmond de Warenghien, Léon Le Bouck, Nicolas Dujardin, Gaspard de Hennion, François Cardon, Gilles de Vendeville, Pierre Delangre. Au XVIIIe siècle : Georges Legrand, Martin Six, François Bochard (de 1752 à 1776).

SUPPRESSION DE LA LÉPROSERIE. — Lorsque le nombre des lépreux diminua, l'excédent des revenus fut employé à soulager les pauvres de la ville de Lille. Mais, en décembre 1672, un édit de Louis XIV ordonna d'annexer les

1. On trouve dans ce compte un article ainsi conçu : « Pour la fachon d'un nouveau pavillon de noir velours que l'on at fait faire pour le Saint-Sacrement, et aussy pour la fachon d'une robe nouvelle pour la vierge Marie estant derrière l'authel de la chappelle, comprins huict alnes de verd reuban de soye, at esté payé 60 sols. »

biens des léproseries à l'ordre de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem [1].

Ce ne fut pas sans de vives protestations que le magistrat de Lille se décida à remettre ainsi les biens des maladreries. Mais, le 27 février 1675, un arrêt de la Chambre royale de Paris débouta les magistrats de Lille de leur opposition et ils furent obligés de remettre les titres des biens.

En 1693, Louis XIV, par un arrêt du Conseil privé, rétablit les magistrats de Lille dans la jouissance provisionnelle des biens des maladreries, « à condition que ces biens seraient perçus et régis par les ministres généraux de la bourse commune des pauvres et administrateurs de la maison forte [2], pour être employés à la subsistance des pauvres, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné ».

Ces dernières paroles indiquaient que l'intention du roi n'était pas de laisser perpétuellement aux administrateurs de la maison forte ces biens qui avaient été donnés pour les malades. Écoutons à ce sujet les réflexions que faisait en 1697 François Caillebot de la Salle, évêque de Tournai :

« La ville de Lille est celle de tout le royaume, sans excepter Paris, qui a le plus de bien pour la subsistance des pauvres... Les revenus des Maladeries du Pont-de-Marcq et de la Bonne-Maison se montent à 12.000 florins... Les magistrats ont disposé des revenus de ces deux maladeries pour l'établissement d'une maison où l'on enferme les filles débauchées... On pourrait faire un meilleur usage de ces revenus et plus conforme à l'intention des fonda-

---

1. Avec les léproseries de Lille furent supprimées les maladreries de Douai, d'Aubigny, d'Hénin-Liétard, de S[t] Jean de la Bassée et l'hôpital dudit lieu, les hôpitaux de S[t] Nicolas de Dechy, d'Anstaing, d'Haubourdin, de Wavrin, de Verlinghem, de Seclin, de S[t] Jacques et de S[t] Julien à Douai.

2. La maison forte était une maison de correction où l'on enfermait tous les vagabonds et les filles débauchées et où on leur apprenait un métier. « La maison forte appelée Moulin des Aignards où on rensert un tas de fénéants qu'on occupe dans le travail et qu'on range au devoir ». (Jacques Legroux, *La Flandre Gallicane*).

teurs en les donnant aux hôpitaux de Comtesse et de Saint-Sauveur, situés dans la ville de Lille et fondés par les comtes de Flandre. »

Ce fut l'avis de l'évêque qui prévalut dans les conseils du roi de France et un arrêt du 4 juillet 1698 annexa à l'hôpital Saint-Sauveur les biens des Maladreries de Lille, de Pont-de-Marcq, de Canteleu et de l'hôpital d'Anstaing, et ordonna la remise des titres et papiers concernant les biens et revenus de ces établissements [1]. Ces revenus seront désormais employés à l'entretien des pauvres malades dudit hôpital Saint-Sauveur, « à charge de satisfaire aux prières et services de fondations, dont les dites maladeries et ledit hôpital d'Anstaing peuvent être tenus et de recevoir les pauvres malades des lieux et paroisses où ils sont situés, à proportion de leurs revenus » [2].

Le magistrat de Lille écrivit au roi pour le faire revenir sur sa décision, mais la cour du parlement de Flandre décida, le 18 mai 1699, que l'arrêt devait être enregistré sans préjudice de l'opposition des magistrats de Lille.

Démolition de la Maladrerie. — En 1659, les revers de l'Espagne, suivis de la cession de l'Artois par le traité de Westphalie, avaient amené dans la ville de Lille et dans les faubourgs un nombre considérable d'émigrants qu'il fut difficile de loger et de nourrir. Beaucoup de maisons furent bâties extra-muros et il s'en fût construit davantage si les faubourgs eussent été enclos de rem-

---

1. Ces titres ne furent remis à l'hôpital Saint-Sauveur que le 28 mai 1723. (*Résolutions du magistrat*).

2. On peut constater par tous ces documents combien était peu fondée la réclamation du Conseil municipal de Wazemmes qui, en 1850, prétendait imposer à l'hôpital Saint-Sauveur, héritier des biens de la Léproserie, l'obligation rigoureuse de recevoir les malades de notre commune Cette léproserie, en effet, était entièrement entretenue par la ville de Lille qui en avait l'administration. Cependant une réclamation de ce genre pourrait avoir de la valeur pour la commune d'Anstaing qui, d'après l'arrêt de Louis XIV, de 1698, aurait le droit de placer ses malades à Saint-Sauveur en proportion de ses revenus. Les revenus d'Anstaing s'élevaient pour deux ans (1667 à 1669) à la somme importante pour l'époque de 3.046 livres. (*Inventaire des Archives hospitalières de Lille*, T II, p. 133 à 152).

parts. L'Échevinage sollicita du gouverneur des Pays-Bas l'autorisation d'ériger 14 bastions pour renfermer dans un demi-cercle Wazemmes, le faubourg de la Barre et celui de Saint-Pierre. Le comte de Bruay, gouverneur des Pays-Bas, prit à son compte cette proposition de l'Échevinage et dressa le plan des nouvelles fortifications. Or, il se trouvait qu'une partie des bâtiments de la léproserie était trop proche des fortifications de la ville et du nouveau bastion de la Noble-Tour, près de la tour de ce nom [1].

Nous avons vu plus haut que la chapelle, le colombier, la cense, les murailles de clôture furent abattus et qu'on se servit des matériaux « pour la construction du nouveau bastion derrière l'hôpital Saint-Sauveur ». Ces matériaux furent vendus pour une somme de 4.550 livres que les magistrats ne voulurent point solder, disant « qu'ils n'estoient point en estat de paier semblables dettes ».

Ce ne fut point sans regrets que les habitants du faubourg des Malades virent disparaître cette léproserie et sa chapelle qui était comme une succursale de l'église de Wazemmes trop éloignée. Aussi adressèrent-ils, vers 1670, une requête à l'évêque de Tournai, afin de rétablir la chapelle de la maladrerie. Écoutons ce langage naïf, mais ferme, qui démontre éloquemment la foi de nos pères :

A Monseigneur Rév. et ill. Evesque de Tournay :

Remonstrent en très grande humilité les manans du faubourg des Malades lez Lille que, passé quatre cents ans, eux et leurs prédécesseurs ont été secourus de nuit et de jour pour leur spirituel par un chapelain de la chapelle de la bonne maladrie fondée et érigée audit faubourg, qu'estoit à leur soulas et repos de leurs âmes et pourquoy leurs dits prédécesseurs auroient obligé leurs biens en certaines sons-rentes payables annuellement pour l'entretien d'icelle chapelle, et comme il a pleu à MM. du magistrat du dit Lille de faire démolir la susdite chapelle il y a environ trois

1. La Noble-Tour construite en 1459, tirait son nom de sa hauteur primitive. La Noble-Tour et son nouveau bastion ont eu à supporter tout l'effort des armées françaises pendant le siège de Lille par Louis XIV (1667). Ce vieux débris de nos fastes militaires devrait, semble-t-il, être conservé avec un soin plus religieux.

ans, et que, pour ceste cause, ils sont moitié déserts de leur salut, attendu que la plupart sont de la paroisse Saint-Sauveur d'où de nuit ils ne peuvent avoir nulles assistances et le surplus de Wazemmes esloignez d'une demie lieue ou peu près, sujet qu'ils ont recours à votre Seigneurie illust. très humblement la suppliant estre servie d'ordonner à mesdits seigneurs du magistrat de Lille qu'ils aient à promptement remettre ladite chapelle en son premier et deu (dû) estas et de par provision leur (ac)quitter ladite charge jusqu'à la réparation d'icelle et chapelain y establis.

Ce faisant (etc.)

Étaient signés : Jean de Lincelles, Antoine Crespin, Antoine Bataille, Gérard Picavez, Jean Vallé, la veuve de François Cardon, Éloy Hacou et plusieurs autres [1].

Le terrain sur lequel était érigée la maison des ladres bourgeois fut successivement donné en arrentement pour être mis en culture ou pour bâtir des maisons. Aussi, lorsque les délégués de l'évêque de Tournai et du magistrat vinrent en 1692 faire la visite des léproseries, ils ne se présentèrent pas « à la bonne maladrerie autrefois sise hors de la porte des Malades de ladite ville, à cause qu'ils étaient bien informez que les bâtiments en étaient entièrement ruinés et une partie du fond employé dans les fortifications de ladite ville [2] ».

---

1. Archives municipales de Lille, Carton 315, d. 8.

2. Archives municipales, Carton 774.

CHAPITRE XV

LES ÉCOLES A WAZEMMES

L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE. — L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE A LILLE. — LES COUTRES ET INSTITUTEURS DE WAZEMMES. — PROPORTION DES ILLETTRÉS. — LE COSTUME DES MAITRES. — LA RÉTRIBUTION SCOLAIRE.

L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE. — C'est un préjugé rejeté depuis longtemps par la loyale recherche historique, mais qui subsiste encore néanmoins chez certains hommes de beaucoup de crédulité et de peu de foi, qu'avant la Révolution l'instruction populaire était complètement et même systématiquement négligée.

Il suffit de lire les consciencieux travaux de MM. Des Cilleuls, Fayet, De Beaurepaire, Sauzay, Audiat, Maître, Maggiolo, Allain, pour se convaincre que, dans toute l'ancienne France, l'école se dressait à l'ombre de l'église.

Il en était ainsi particulièrement dans notre région de la Flandre wallonne [1]. Nos pères y avaient réalisé, de leurs propres deniers et à force de généreux dévouement, l'instruction gratuite pour les pauvres. On peut se faire une idée de la grandeur de l'œuvre quand on sait ce que dépensent les gouvernants actuels pour arriver aux résultats que l'on sait.

L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE A LILLE. — M. Houdoy [2] et M. Fontaine de Resbecq [3] ont trouvé, à Lille, dès 1527, des écoles ouvertes aux enfants des familles « aumônées ».

---

(1) Voir : TH. LEURIDAN, *Histoire religieuse de la Flandre Wallonne*. ABBÉ VANDEPITTE, *Notre vieille Flandre*, etc., etc.

(2) *De l'instruction gratuite et obligatoire depuis le XVIe siècle.*

(3) *Histoire de l'enseignement primaire avant 1789.*

En 1558, on disait à propos de la fondation d'une école : « Les enfants pauvres hanteront ladite eschole tous les jours ouvriers et non point les jours de dimences et festes et ce tant du matin que après dîner aux heures ordinaires, selon la saison du temps et ainsy que l'on fait journellement aux aultres escholes... » Ce texte indique qu'il y avait alors des écoles organisées à Lille ; on y comptait même une école par mille habitants,

Les classes dominicales de Lille étaient fréquentées en 1613 par un grand nombre d'enfants, parmi lesquels on en compte 1.200 à la charge du bien des pauvres. Dans la même ville, en 1703, l'école des filles de la maison de ville employait 10 maîtresses. En 1789, Lille possédait 13 classes gratuites, 9 pour les garçons et 4 pour les filles, en dehors des nombreux couvents et écoles privées.

Il s'était produit à Lille, en 1605, un fait digne de mémoire. Guillaume de Boisleux léguait, en mourant, une somme de 39.000 florins pour établir à Lille une école semblable à celle antérieurement fondée par la famille Déliot. Or, à cette époque, la ville était si complètement pourvue au point de vue de l'instruction primaire, qu'il fallut demander aux Archiducs l'autorisation de modifier l'affectation de ce legs. [1]

Les coûtres et instituteurs de Wazemmes. — Tout porte à croire que l'instruction primaire qui était donnée à Lille d'une manière si complète et si universelle, rayonnait dans les faubourgs environnants et que les jeunes Wazemmois en profitaient.

Dans le premier compte de la Table des pauvres, il est rapporté qu'en 1706, *Nicolas Phalempin*, clerc de la paroisse, a reçu par ordre de M. le Pasteur la somme de 23 livres pour avoir instruit les enfants pauvres de la paroisse. Cette note donnée sans aucune indication explicative, démontre que cette coutume ne datait pas du XVIIIe

(1) Jules Duthil, *Chroniques de la Dépêche, au jour le jour,* T. XV, page 238.

siècle. En indiquant la série des clercs paroissiaux de Wazemmes, on aura nommé les premiers instituteurs de la jeunesse locale.

En 1348, *Gras As Cloquettes* était clerc à Wazemmes ; *Jean Lambert* fut clerc en 1550 ; puis vinrent successivement : *Hugues Caron* en 1590, *Quintin Meurin* en 1614, *Wallerand Morel* en 1625 jusqu'en 1659, *Nicolas Phalempin* en 1694 ; il occupa cette fonction jusqu'à sa mort arrivée le 24 mai 1729, et fut remplacé par son fils *Michel Phalempin* de 1729 à 1745. En 1745, *François Duriez*, jusqu'en 1803.

Au faubourg de la Barre, vers 1650, le chapelain, Jean de l'Escurie, suscita autour de lui une louable émulation pour instruire la jeunesse pauvre de ce quartier. Les enfants s'appliquaient d'abord à servir la messe, puis les uns s'employaient à apprendre quelque métier ; d'autres se destinaient à l'étude des belles-lettres ; quelques-uns arrivèrent jusqu'au sacerdoce. Le seigneur de Hennin et d'autres personnes pieuses accordaient à ces derniers douze patars par jour. Le sieur de Cottemberg, très heureux de voir fleurir le culte de la sainte Vierge dans la chapelle, prit la résolution de faire apprendre à lire et à écrire à douze pauvres garçons, en l'honneur des douze apôtres. Il donna à celui qui en avait la charge 40 sols par mois. A son exemple, d'autres personnes augmentèrent cette subvention, bien assurées qu'il n'y avait pas d'offrande plus agréable au Ciel que d'imprimer dans l'esprit de la jeunesse la crainte de Dieu et la dévotion à la sainte Vierge.

Grâce à ces générosités et à ces dévouements, le nombre des illettrés diminuait chaque jour ; nous en avons trouvé une preuve indirecte et curieuse. En l'année 1752, un différend s'était élevé entre le vicaire de Wazemmes et les assoyeurs, par suite du refus de ceux-ci de payer l'indemnité de 72 florins due au vicaire. Les contribuables du village durent venir signer pour ou contre l'indemnité. Il résulta de ce *referendum* que sur 101 personnes qui voulaient qu'on continuât la rétribution au vicaire, 85 signèrent cette acceptation et 16 seulement

y apposèrent leur marque, déclarant ainsi ne savoir écrire. C'est une proportion qui se rencontrerait à peine de nos jours et qui est tout à l'honneur des écoles de Wazemmes.

Comment d'ailleurs des curés instruits comme Gabriel Berthen, comme Charles Ouvelacq, comme Alexis Lallou, n'auraient-ils pas donné une vive impulsion à l'instruction du peuple de leur paroisse? Des notes adressées aux pauvriseurs constatent ce fait de la bonne organisation de l'enseignement.

La première nous montre que *J.-B. Bodin* a reçu 4 florins 12 patars pour avoir instruit et *escholé* les enfants pauvres du faubourg depuis la Toussaint de l'année 1780 jusqu'à Pâques de l'année 1781. Une deuxième rétribution de 15 florins 12 patars est reçue par *Catherine Carbonnelle* pour avoir *escholé* 17 enfants pauvres à la charge de la communauté de Wazemmes, domiciliés au faubourg Notre-Dame. Il en est de même pour les années 1785, 1786 et 1787. *Marie-Hélène Lerminez* présente aussi en 1781 une note pour avoir appris le catéchisme à 6 enfants au faubourg Notre-Dame. En 1781, *Thérèse Fremaux*, maîtresse d'école au faubourg de la Barre, a instruit et éduqué les enfants pauvres de ce quartier. En cette même année, *Pierre-Joseph Destée*, maître d'école au faubourg des Malades, a instruit et *escholé* les enfants pauvres de ce faubourg et a reçu 30 florins. Un sieur *Dejaeghère* enseignait aussi dans ce faubourg. 149 enfants étaient inscrits sur la liste de l'école des pauvres ; les instituteurs et institutrices recevaient de la Pauvreté une rétribution proportionnelle au nombre des enfants dont ils avaient le soin. Dans le compte de 1785, nous relevons les noms de la femme *Pannier*, *Marie Lesaffre*, *Marie Donte* qui ont fait l'école aux enfants pauvres de la paroisse.

Quant aux enfants appartenant aux familles aisées, ils trouvaient facilement, moyennant rétribution, le moyen de s'instruire, soit aux écoles de Wazemmes même, soit à Lille ou ailleurs.

Chaque année, le registre semainier de cette époque nous l'apprend, il y avait dans le courant du mois de

mai, une messe dite de Saint-Nicolas « pour les escholiers de la paroisse ».

Il est inutile de multiplier les preuves pour montrer combien l'instruction publique était florissante chez nous bien avant la Révolution et combien les maîtres de toute sorte y étaient nombreux.

Le costume des maitres. — Un vieux règlement décrit ainsi le costume que portaient les instituteurs ou coûtres en Flandre, et ce costume ne devait guère différer de celui des clercs: « Les maîtres d'école porteront culotte courte de couleur noire, bas noirs, souliers à boucles, frac noir ou casaque noire à longue queue pendante, cheveux longs et pour couvre-chef le bicorne orné d'un galon d'argent de haut en bas ».

Une ordonnance de 1706 ajoute : « Pendant qu'ils feront la classe, les maîtres resteront coiffés de leur couvre-chef ou le déposeront en face d'eux sur leur tribune, à la vue du public, comme insigne de leur autorité souveraine. »

La rétribution scolaire. — Le synode de 1589, après avoir réglé l'enseignement du catéchisme dans les écoles, ajoute : « Pour que les coûtres enseignent plus diligemment les enfants à lire et à écrire, et pour que la nécessité de pourvoir à leur subsistance ne les force pas à s'occuper de trop de choses étrangères, nous voulons que dans les localités où ils sont trop peu payés pour instruire la jeunesse, ils reçoivent désormais de chaque enfant ou jeune homme un salaire mensuel de trois sous. Toutefois, là où ils reçoivent davantage, nous n'entendons pas diminuer leur salaire. Quant à ceux qui sont pauvres, le Magistrat leur donnera quelque chose sur la bourse des pauvres ; ce sera là une aumône bien placée ».

A Wazemmes, en 1728, on n'exigeait aucun impôt de Nicolas Phalempin, clerc, qui occupait une maison de 1150 verges de terre « à raison qu'il enseigne les pauvres enfants à la charge de la communauté. »

Outre cette rétribution scolaire, le coûtre recevait aussi comme clerc le casuel de l'église. Il était également

greffier et prêtait son concours toujours rétribué à tous les actes municipaux, aux comptes de l'église, de la pauvreté, des impôts. On ne faisait pas un acte public sans le secours du clerc.

Ce qui se passait à Wazemmes, on pouvait le constater sur tous les points du territoire. Concluons donc en citant cet aveu que la vérité historique arrachait naguère à Auguste Comte, le fondateur du positivisme : « Le catholicisme fut le promoteur le plus efficace du développement populaire de l'intelligence humaine. »

TROISIÈME PARTIE

Wazemmes pendant la Révolution.

CHAPITRE XVI

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

28 janvier 1790 — 17 novembre 1791

JEAN-BAPTISTE PETIT, PREMIER MAIRE DE WAZEMMES (28 JANVIER 1790-17 NOVEMBRE 1791). — ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ. — ORGANISATION DE LA GARDE NATIONALE. — FÊTE DE LA FÉDÉRATION. — LES PAUVRES A WAZEMMES. — VENTE DES BIENS NATIONAUX. — L'INDUSTRIE A CETTE ÉPOQUE. — AUGMENTATION DU TERRITOIRE. — MUNICIPALITÉ TRACASSIÈRE. — PUBLICATION DE LA CONSTITUTION.— LE SERMENT ; PRÊTRES ET RELIGIEUX DANS LA COMMUNE. — L'ABBÉ NOLF. — LE CURÉ DE WAZEMMES, P.-A. BOUCHART.

Dans le récit de la période troublée de la Révolution, nous avons cru devoir adopter comme divisions générales l'ordre des cinq gouvernements qui se succédèrent pendant l'époque révolutionnaire.

Le pouvoir gouvernemental devient alors, en effet, de plus en plus centralisateur. C'est de la capitale que dérivent tous les désordres ; c'est là que sont prises toutes les mesures qui ont leur répercussion jusque dans les plus petites communes. Celles-ci se font je ne sais quelle gloire d'imiter Paris et deviennent tour à tour tracassières, sectaires, puis sanguinaires. On ne comprendrait pas les événements qui ont eu la commune pour théâtre si l'on n'avait pas d'abord une idée de ce qui se passa au sein du gouvernement central.

Élection de la Municipalité. — J.-B. Petit, premier maire. — En 1789, la commune de Wazemmes contenait une population de 4.355 habitants. Située aux portes d'une grande ville, elle ne pouvait pas être exempte des perturbations profondes qui agitaient la cité lilloise et la France entière. On le sait, la Révolution ne fut pas violente dès le début. Victime d'illusions soigneusement entretenues, le peuple se livrait alors aux espérances les plus chimériques. Il ne voyait que l'abolition des abus avec l'avènement d'une ère de liberté, de justice et d'union de tous les bons citoyens. Une main ferme manquait au pouvoir central ; les violents et les ambitieux prirent bien vite la tête du mouvement populaire.

L'ère révolutionnaire commence à Wazemmes avec l'installation de la Municipalité, le 28 janvier 1790. M. J.-B. Petit fut chargé de la police de l'assemblée électorale. Maître Alexis Lallou, curé de la paroisse et doyen de chrétienté de Lille, fut élu président. Au second tour de scrutin, maître André Bouchart, vicaire, fut choisi comme secrétaire. Tous les membres de l'assemblée prêtèrent le serment « de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du Royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de choisir en leur âme et conscience les plus dignes de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourraient leur être confiées ».

Le recensement général des scrutins désigna, par 131 voix, M. J.-B. Petit comme maire de la commune.

M. Petit appartenait à une famille très estimée dont les ancêtres avaient obtenu du grand Colbert quelques avantages pour l'importation du blanchîment des fils à la manière d'Anvers, genre d'industrie alors inconnu dans notre pays. Il était né à Wazemmes le 26 octobre 1749 de François, blanchisseur de fils au faubourg de la Barre, et de Scholastique Martinage. Marié en 1774 avec Marie-Thérèse Mullié, il avait 40 ans et était à la tête d'une famille de dix enfants, quand la confiance des électeurs en fit le premier maire de Wazemmes.

On procéda ensuite à l'élection des officiers municipaux, du procureur de la commune et des notables [1].

La Garde Nationale. — A cette époque, on créait partout des gardes nationales, et toute commune qui ne voulait pas passer pour arriérée devait en posséder une, voire même plusieurs. Le 14 mai 1790, quelques citoyens du faubourg des Malades adressèrent une pétition à la municipalité pour demander l'organisation d'une garde nationale. La municipalité accueillit cette demande avec plaisir et fit observer que « cette création avait pour but d'unir entre eux les différents membres de la société, loin de les diviser et de faire naître parmi eux des soupçons et des mépris ». Elle donna un règlement aux soldats citoyens et reçut leur serment civique comme « le gage de la plus pure adhésion aux décrets de l'auguste Assemblée nationale ». Florent Lefebvre fut leur premier commandant.

Le 6 juillet suivant, vingt et un citoyens des faubourgs Notre-Dame et de la Barre se présentèrent à leur tour et prêtèrent serment. Béghin fut choisi comme commandant. On mit un corps de garde à leur disposition, comme on l'avait fait pour le premier groupement.

L'enthousiasme du début dura peu : certains membres de cette milice improvisée, quoique toujours inscrits, ne faisaient plus le service, et conservaient chez eux leurs armes et leurs uniformes. Ils furent dénoncés à la municipalité, traduits en l'audience de police, condamnés à rendre leurs armes et à être rayés de la Garde Nationale. Tous les ans, chaque compagnie faisait célébrer une messe en l'honneur de saint Martin, et des obits pour les membres décédés. A chacune des fêtes de la commune, les gardes étaient invités.

1. Officiers municipaux : J.-B. Desruelles, Pierre-Jos. Grandigneaux, Alex. Dumont, J.-B. Brame, Jean Dervaux, Lefranc-Duplouy, François Gremel, Joseph Bernard.

Procureur : Jean-François Degland.

Notables : Eustache Dubus, Collette, Delobel, Dutilleul, Lhermitte, Gilquin, Jos. Delory, Bataille, Peucelle, Pierre-François Planque, Boucly, Marcellin Duriez, Charles Bonnier, Morel, Pierre Lepée, J.-B. Parsy, Joseph Gravier, Louis Guermonprez dit Mazure. Ces sept derniers représentaient le faubourg des Malades.

Fête de la Fédération. — Le 14 juillet 1790, on célébra pour la première fois la fête de la Fédération nationale qui fut annoncée par cent affiches. A midi précis, « les cloches de l'église de la paroisse sonnant, le peuple et la troupe des soldats volontaires des trois faubourgs ont prêté le serment fédératique national entre les mains de la municipalité. Ils ont juré de rester à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi, de protéger conformément aux lois la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, et la perception des contributions publiques, sous quelque forme qu'elles existent, de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité [1] ». Le même jour, une cérémonie analogue réunissait à Paris, dans la vaste enceinte du champ de Mars, les députations qui s'y étaient rendues de tous les points de la France. Les délégués de la commune furent Charles Morel fils et Marcellin Duriez, tous deux du faubourg des Malades.

En novembre, nouvelles élections d'officiers municipaux et de notables.

Officiers municipaux : J.-B. Desruelles, Grandignaux, Brame, Duriez, Dervaux, cédèrent la place à Eustache Dubus, Jean Delobelle, J.-B. Peucelle et Marc-Joseph Prouvost, Marcellin Duriez.

Nouveaux notables : Louis Dumont, Pierre Triboul, Michel Bonnier, Jacques Estève, Agapit Gravier, Alex. Guermonprez, Alex. Dumont, Louis Plancq, J.-B. Denniel, Pierre Bernard, Boisacq, Guillaume Butin, François Mullié.

Les Pauvres a Wazemmes. — La misère était grande dans la commune au début de la période révolutionnaire ; nous voyons neuf officiers municipaux et notables avancer chacun 24 florins « pour subvenir aux pressants besoins des pauvres ». La municipalité de son côté accorde au collecteur Vallois, pour la même destination charitable, 300 florins le 1er octobre 1790, 400 florins le

1. Registre des délibérations du Conseil municipal de Wazemmes. — *Archives Comm. de Lille*, n° 88.

12 décembre de la même année, 600 florins le 14 février 1791, la même somme le 4 avril suivant. Les rentes des biens d'église, la vente des ornements sacerdotaux, tout servait pour le soulagement des pauvres.

Est-il besoin de dire que le clergé n'entrait plus dans le conseil d'administration des biens des pauvres? Le conseil municipal avançait les fonds au collecteur de Wazemmes qui les distribuait aux trois pauvriseurs chargés de chacun des trois faubourgs [1].

Un peu plus tard, (27 novembre 1796) les bureaux de bienfaisance furent établis pour remplacer les anciennes associations charitables détruites par la Révolution.

Vente des biens nationaux. — L'Assemblée Nationale, commençant la série de ses injustes spoliations, avait décrété, en 1789, la confiscation des biens des églises et des monastères au profit de la Nation. Ces propriétés ainsi que les dîmes furent placées sous la surveillance des administrateurs des départements et des districts. Ceux-ci firent à cette occasion de multiples enquêtes et de minutieuses recherches suscitées par d'inqualifiables cupidités. Les biens situés sur notre territoire provenaient de la collégiale de Saint-Pierre à Lille, de la Commanderie d'Avesnes, de l'évêché de Tournai, des Brigittines de Lille, de la fabrique de Saint-Sauveur, de l'Abbiette, de l'Ordre de Malte. Plusieurs des acquéreurs trop avides ne purent point payer la somme requise, et ces propriétés furent par suite remises en adjudication.

Les biens possédés chez nous par les établissements charitables lillois, en 1789, étaient évalués à environ 70

1. Parmi les pauvriseurs de cette époque, nous relevons les noms suivants : Gossart (1790), Adrien Lepers (1795), Lefranc-Duplouy (1799), au faubourg Vauban. — François Collette (1790), Guillaume Butin (1795), J.-B. Duhamel (1799), au faubourg de Béthune. — Pierre Dubus (1790), Guermonprez dit Mazure (1795), J.-B. Parsy et J.-B. Desruelle (1799), au faubourg de Paris.

bonniers qui forment encore aujourd'hui le plus clair revenu des hospices de Lille [1].

C'était une première atteinte au droit de propriété. On commençait par les religieux, on devait continuer par le clergé et les particuliers. C'est la logique de toutes les révolutions. Différentes ventes de biens nationaux eurent encore lieu dans les années néfastes qui suivirent. Ces biens appartenaient aux émigrés : Van Der Cruysse, Caboul, Édouard Vanhaecher, Du Chambge, Maloteau, Buisset de Blaringhem, d'Aigremont, Potteau, Dhellincamp, aux enfants Gilles, héritiers Van der Cruysse, Deltaux, Vanzeller, Decabeuil, Dutoit, Desruelles, Démaroucy, Cardon frères, Cardon-Flégard [2].

L'Industrie a Wazemmes. — Pour ceux qui s'intéressent à l'état de l'industrie à cette époque déjà lointaine, jetons un coup d'œil rapide sur l'industrie wazemmoise au début de la période révolutionnaire.

Déjà florissante en 1720, elle se serait rapidement développée, si les temps n'avaient été si troublés.

Dans les filatures, on travaillait 4.000 livres de chanvre pour faire des cordes ; 5.000 livres de lin pour filer la toile et des cordages communs ; 6.000 livres de coton pour différentes étoffes et la bonneterie ; 5.000 livres de laine pour la confection des étoffes et des couvertures et 8.200 livres de crin pour faire des cordages. A ce travail, on employait 63 hommes, 59 femmes et 29 enfants.

Il y avait aussi dans la commune 11 brasseries et genièvreries, une amidonnerie, fabriquant 100 tonnes d'amidon

---

1. L'hôpital Saint-Sauveur possédait 32 bonniers 9 cents ; l'hôpital Saint-Nicolas, 10 bonniers 13 cents ; l'hôpital Saint-Nicaise, 11 cents ; l'hôpital Comtesse, 4 bonniers ; l'hôpital Gantois, 6 bonniers 5 cents ; l'hôpital général, 2 bonniers 2 cents et une maison.

Les pauvres de Saint-Sauveur possédaient 2 bonniers 6 cents ; ceux de Saint-Maurice, 3 bonniers 13 cents ; ceux de Sainte Catherine, 3 bonniers 15 cents ; ceux de Saint-Étienne, 1 bonnier 6 cents.

2. Nous conservons l'orthographe parfois fantaisiste que portent ces noms dans les documents officiels.

par an, une manufacture à papiers pouvant fournir annuellement 3.000 rames, 2 fabriques de bas et bonnets qui fournissaient par an 12.000 paires de bas, bonnets et gants, etc., 13 moulins qui fabriquaient 528.000 pots de diverses espèces d'huiles, des fabriques de clous fournissant 3.825.000 clous de différentes espèces, des fabriques de couteaux jetant dans le commerce 24.000 douzaines de couteaux, une fabrique de chapeaux confectionnant 450 chapeaux. On extrayait des fours à chaux 48.000 mannes de chaux. Toutes ces industries arrivaient à un chiffre d'affaires de 620.100 livres de France, et les produits étaient envoyés dans les quatre parties du monde. 90 ouvrières étaient occupées à la fabrication de la dentelle qu'on vendait aux négociants de Lille et dont la valeur était estimée à 5.000 livres de France. Les six blanchisseries travaillaient chaque année sur 3.200 pièces de toile, 1.600 pièces de linge et 1.050.000 grosses de fil.

Le rapport du greffier statisticien de l'époque constate que toutes ces industries deviennent languissantes, sauf la manufacture du papier. Il en était de même dans toute la France, et cette constatation générale justifierait le mot de l'historien anglais Carlyle : « La Révolution ne fut pas l'âge d'or, mais l'âge du papier ». Jamais en effet jusqu'alors on n'avait publié tant de journaux, composé tant de brochures et écrit tant de livres en tout genre. La cause de ce marasme presque universel est attribuée, continue le greffier, à la rareté du numéraire, la stagnation du commerce et l'incertitude du lendemain.

Augmentation du territoire. — Dans la séance du 8 février 1791, le corps municipal avait pris une délibération par laquelle il réunissait au territoire de la commune « tout ce qui se trouve au-dessus du canal de la Haute-Deûle, jusqu'à l'endroit du canal venant en droite ligne du Pont de Canteleu jusqu'aux fortifications de la citadelle ». Cette décision fut confirmée par le Directoire du district.

Naturellement les officiers municipaux de Lille protestèrent : « Il nous paraît fort étrange, disaient-ils, que la municipalité de Wazemmes commence par s'em-

parer de notre territoire pour nous accuser ensuite de vouloir lui enlever ce qu'elle n'appelle le sien que parce qu'il lui a plu de se l'approprier à notre insu. Cette banlieue nous appartient, elle a toujours fait partie du domaine de cette ville ; elle en est une annexe, une dépendance nécessaire. Il n'y a aucune loi, aucun décret qui nous ait dépouillés de cette propriété ». Malgré ces réclamations, l'arrêté du Directoire ne fut pas rapporté, et Wazemmes acquit comme nouveau territoire tout ce qui se trouve entre la Haute-Deûle et la citadelle.

Les esprits étaient déjà surexcités par les événements extraordinaires qui se passaient à cette époque. Le Conseil municipal s'assemblait plusieurs fois par mois et même deux fois par jour. Les séances étaient remplies par la lecture des nombreux décrets de l'Assemblée nationale. On en lisait jusqu'à 110 par mois.

Municipalité tracassière. — Jusqu'ici la municipalité ne faisait qu'exécuter les ordres émanant de l'autorité supérieure, mais, à partir de ce moment, elle suivit l'exemple venu de haut et devint elle-même tracassière. C'était le régime de la liberté qui allait commencer. Le procureur Degland, stimulé par Louis-Joseph Nolf, dénonça au Conseil municipal l'existence de certaines armoiries sur la porte des moulins à l'eau au faubourg de la Barre. « En conséquence, M[me] la Prieure de l'Hôpital Comtesse sera priée de les faire disparaître dans la huitaine ».

Le même procureur dénonça également « Philippe Montagne, porte-étendard d'une corporation particulière sous le vocable de Saint-Paul ». Il lui signifia par le sergent qu'il était défendu d'assister à aucune cérémonie publique avec d'autre drapeau que celui de la Garde Nationale. Or, malgré des avertissements réitérés, en présence d'un grand nombre de spectateurs, « ledit Montagne assista à la procession du Saint-Sacrement ». On assigna le porte-étendard et les membres de la corporation à comparaître devant la municipalité, et on leur dressa procès-verbal.

Publication de la Constitution. — Le dimanche 9 octobre 1791, on publia solennellement la Constitution

française, et on chanta un *Te Deum* en présence des gardes nationaux et des citoyens convoqués à cette fête.

Le Serment ; Prètres et Religieux a Wazemmes. — Ce fut en ce triste jour que le curé de Wazemmes prêta le serment schismatique de la Constitution civile du clergé. On voulut forcer tous les prêtres et religieux à prêter ce même serment. Ceux qui le refusaient étaient déclarés suspects et perdaient tout droit au traitement ou à la pension. A cause de ce refus dicté par la conscience, la persécution allait commencer. Aussi, un bon nombre de prêtres et de religieux couvrirent alors les routes de l'exil et se réfugièrent en pays étrangers. Ceux qui restèrent en France furent soumis à toutes sortes d'enquêtes et de vexations [1].

On voulait savoir s'ils avaient réellement renoncé à leurs vœux et s'ils avaient prêté le serment schismatique, etc... A Wazemmes, il y eut plusieurs prêtres ou religieux fidèles qui, en décembre 1791, se présentèrent devant la municipalité et déclarèrent avoir quitté la vie commune.

Ce furent : *Jean-Baptiste Vanhoscotte*, prêtre non assermenté, ci-devant carme déchaussé de la maison de Lille, domicilié « en cette municipalité », chez le sieur Marc Prouvost, rentier ; *Jacques Postiau*, prêtre non assermenté, ci-devant carme chaussé de la maison de Lille et ancien vicaire de cette paroisse, domicilié chez la veuve Pannier ; *Ignace Béghin*, ci-devant carme déchaussé de la maison de Lille, domicilié dans un jardin appartenant à M. Béghin-Romand ; *Jean-Baptiste Cattoire*, ci-devant frère chartreux de la maison de Douai, domicilié chez M. Louis Cauvin, cabaretier au faubourg Notre-Dame.

Plus tard, viendront se faire inscrire comme pensionnaires ecclésiastiques : *Augustin Chevalier*, ex-frère récollet de la maison de Tourcoing, âgé de 67 ans, résidant dans une maison appartenant au citoyen Nauwelaerts ;

---

1. Ces tracasseries ne rappellent-elles pas celles dont furent l'objet récemment nos religieux et religieuses sécularisés ? On n'a pas oublié non plus que les curés et vicaires furent et restent privés de leur traitement pour n'avoir pas voulu accepter la loi Briand.

Auguste Triboulet, ex-religieux de l'abbaye de Loos, âgé de 56 ans ; *Bauduin Lucas,* ex-vicaire de Saint-Étienne et auparavant ex-religieux dominicain, âgé de 44 ans ; *Charles Druelle,* ci-devant curé de Bourghelles. Les deux frères François et Lambert Smet résidaient au faubourg de la Barre. L'un avait exercé le culte à Carvin, l'autre à la paroisse Saint-Maurice. Après la Révolution, ils s'établirent à Esquermes. Parmi les religieuses dispersées dans leur famille, nous pouvons signaler *Célestine Camion,* ex-religieuse clarisse de la maison de Lille, âgée de 49 ans ; *Catherine Mullié,* ex-religieuse dominicaine, âgée de 51 ans; *Élisabeth Butin,* ex-religieuse ; *Marguerite Després,* ci-devant religieuse de l'hôpital Saint-Sauveur ; *Marie Dutoit,* ex-religieuse conceptionniste, âgée de 49 ans, et *Marie Louage,* ex-religieuse clarisse, âgée de 41 ans.

L'abbé Nolf. — Un prêtre dont la famille était très connue à Wazemmes joua à cette époque un rôle peu honorable à la tribune française et fit triste figure dans le clergé diocésain, c'était *Pierre-Louis-Joseph Nolf.* Fils aîné de Louis-Joseph, blanchisseur de toiles, et de Marie-Rose Martinage, il naquit au faubourg de la Barre, le 17 mai 1746. Ordonné prêtre à Tournai en 1770, il fut successivement vicaire à Brillon, à Saint-André de Lille, directeur de la maison Saint-Charles à Froidmont, desserviteur de cette paroisse, curé de Saint-Pierre à Lille, en 1783. Il occupait cette dernière charge lorsqu'il fut élu, le 7 avril 1789, député suppléant aux États-Généraux, par le clergé du bailliage de Lille. Quatre mois après, il était admis à l'Assemblée Constituante par suite de l'invalidation de l'évêque de Tournai, écarté comme étranger. Propagateur des idées nouvelles, il fit partie de la majorité révolutionnaire de l'Assemblée, prit plusieurs fois la parole, et le 27 décembre prêta le serment à la Constitution civile du clergé. Dans le même temps, Nolf fut nommé par les électeurs de Lille curé de la Madeleine en remplacement de l'abbé Saladin qui devait tomber sous les coups d'une foule surexcitée.

Le 27 mars 1791, l'abbé Nolf avait failli devenir évêque schismatique de Cambrai. Au premier tour de

scrutin, ce fut lui qui obtint le plus grand nombre de suffrages (160), tandis que Primat qui devait l'emporter au troisième tour, n'en avait recueilli que 131. De nouveau candidat à la mître, le 2 août 1800, il n'obtint plus que 3 voix sur 64 votants.

Notre compatriote, faut-il le dire, se montra à Lille très peu recommandable. Ses supérieurs ecclésiastiques le dépeignent comme « violent, emporté, souple, arrogant ». « Persécuteur juré des fidèles ministres, il applaudit à l'assassinat de M. Saladin » [1].



L'ABBÉ NOLF, DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mais rien ne montrera mieux sous son vrai jour le caractère du curé Nolf que cette lettre du 19 messidor

1. Archives de l'État à Mons : évêché de Tournai, 207 fol. 125 et 135.

an III (7 juillet 1795) par laquelle le Directoire du district de Lille, dont il fut le président, demande au département du Nord son désarmement pour avoir été du nombre des terroristes :

« Nolf, ex-curé de la Magdelaine, dont la réclamation respire l'impudeur, est depuis longtemps l'objet du mépris général ; dès l'Assemblée Constituante, il s'était montré anarchiste et intrigant ; *il a étrangement abusé de son ministère, pour entraîner le peuple dans les plus grands désordres,* proclamant au milieu de son église et de la société populaire les principes les plus sanguinaires et les plus dévastateurs ; il n'a point tenu à lui que tous les commerçants ne fussent pillés : « Peuple ! s'écriait-il dans la tribune, vous êtes là, et la rue des Malades existe ! Cette rue pleine de négocians, d'accapareurs, de sangsues ! »

Président du District, il déclarait au peuple, assemblé à la barre, *qu'il n'y avait que les aristocrates qui invoquassent les loix,* qu'un républicain ne devait être esclave de rien, pas même de la loi, etc.

Membre de l'Assemblée électorale, lors du bombardement, il proposait et votait l'emprisonnement de ses collègues du district qui avaient des principes de modération et d'humanité.

Curé de la Magdelaine, il était continuellement à la tête des ouvriers, faisait avec eux des orgies, les excitait au mépris des autorités constituées ; leur répétait que les choses n'iraient bien qu'autant que les officiers municipaux seraient des journaliers, à qui on paierait cinquante sols par jour ; que les autorités n'étaient composées que d'accapareurs et d'ennemis du peuple.

En vain dirait-il qu'il a été chassé de la société populaire ; il ne l'a été que lorsqu'on en a expulsé tous les prêtres. Qu'il eût été incarcéré, dénoncé par le parti terroriste, cela ne prouverait pas qu'il ne l'était pas lui-même ; les intrigans se sacrifient quelquefois les uns les autres, quand ils se font réciproquement ombrage, et que l'ambition de l'un nuit à celle de l'autre.

Quoiqu'il en soit, *personne ne s'est montré plus ami des persécutions, des dénonciations, des arrestations et de l'anarchie,* que le curé Nolf, dont le réarmement serait un vrai scandale pour toute la commune.

Salut et fraternité.

(Signé) PÉRIÈS, président, ARTAUD, Louis BLUYSEN, DEVINCK, J.-B. PETIT, SIRJEAN, secrét. [1]

Après le concordat, Nolf fut, régulièrement cette fois, nommé curé de Landas, où il mourut en 1805.

1. Archives départ. du Nord, Administration centrale, n° 339.

Un frère du député nommé François-Joseph, né à Wazemmes le 4 juin 1753, fut carme chaussé de la province Gallo-Belge. Il prêta serment comme son frère. Après la Révolution il devint desservant de Lys-lez-Lannoy, et mourut à Wazemmes en 1822.

Un autre Nolf, Antoine-Joseph, cousin germain du député, fils de Pierre-Joseph, marchand blanchisseur de filets au faubourg de la Barre et de Marie-Élisabeth Duquesnoi, fut ordonné prêtre à l'abbaye de Saint-Amand sous le nom de Dom Célestin. Il était d'une régularité de vie parfaite, mais il avait, disent les mémoires du temps, l'esprit obtus et n'avait pu être admis à confesser. On dit qu'Antoine-Joseph était venu visiter son cousin, le curé de la Madeleine, dans l'espoir de le retirer du schisme. Malheureusement il fut victime de sa faiblesse, il se laissa gagner par son parent et prêta le serment sacrilège. Il devint premier vicaire de La Madeleine le 11 août 1791, puis curé constitutionnel de Roncq et enfin de Marcq-en-Barœul. Après qu'il eût rétracté son serment, Mgr Belmas le nomma curé de Roncq en 1802. Il y mourut en 1814, à l'âge de 54 ans.

Un quatrième prêtre originaire du faubourg de la Barre, Jean-Baptiste-Joseph Discart, né le 16 janvier 1752, fils de Jean-Baptiste, « marchand d'houille » (charbon) et de Marie Destailleurs, fut d'abord religieux dominicain de Lille sous le nom de Père Jean-Baptiste-Joseph. Il devint ensuite vicaire de Roncq en 1791 et, à la fin de cette même année, curé constitutionnel de Neuville-en-Ferrain. On ne sait où il mourut.

Le curé Bouchart. — L'abbé Lallou, mort dans la force de l'âge, avait été remplacé, en juillet 1790, par son vicaire Pierre-André Bouchart. Le nouveau curé jouera un rôle marquant dans l'histoire de la Révolution à Wazemmes.

Pierre-André Bouchart naquit à Rumegies près de Saint-Amand, le 9 novembre 1752. Son père Louis-François était le chef d'une famille qui comptait cinq garçons et quatre filles.

Nous n'avons aucune indication sur le collège où Bouchart fit ses études classiques, mais il n'est pas téméraire de croire qu'il les commença et les acheva au collège de Valenciennes qui comptait à cette époque 400 élèves. Tenu jusqu'au 1er avril 1765 par les Jésuites, ce collège passa ensuite sous la direction de prêtres séculiers jusqu'au moment de la Révolution. Ses études théologiques se firent-elles à l'Université de Douai ou à celle de Louvain ? Nous ne saurions le dire.

Bouchart fut promu au sous-diaconat le 19 mars 1776 ; au diaconat, le 15 mars 1777 ; au sacerdoce, à la fin de l'année 1778, à l'âge de 26 ans.

Une note conservée dans les archives de Mons nous dit qu'il était « d'une science ordinaire et d'une moralité exemplaire [1] ». Au physique, si nous en croyons son certificat de civisme, il était d'une taille au-dessus de la moyenne (cinq pieds deux pouces), il avait les cheveux et les yeux bruns, le front élevé, la bouche grande, le visage ovale.

Pierre-André Bouchart arriva comme vicaire à Wazemmes, en janvier 1779, et s'installa avec sa sœur Catherine dans une maison attenante à celle du pasteur [2]. Il remplit ses fonctions pendant l'espace de onze ans, sous la direction des curés Ouvelacq et Lallou qui n'eurent qu'à se louer de son zèle et de sa docilité. Tout en exerçant le vicariat à Wazemmes, il accepta l'office de chapelain des hôpitaux lillois de Sainte-Marguerite (1785-1789) et de la Sainte-Trinité (1786). Dans l'intervalle, on lui offrit la cure d'Annœullin, devenue vacante par la mort de son frère, mais il la refusa. En 1790, à la mort du curé-doyen Lallou, il passa des examens pour obtenir sa succession et fut assez heureux pour remplacer celui dont il avait été le bras droit de 1780 à 1790.

Dès le début du mouvement révolutionnaire, M. Bouchart embrassa avec ardeur les idées du jour. Voici comment il raconta lui-même, d'une façon un peu naïve, son enthousiasme pour la Révolution naissante.

Le 1er mai 1789, j'étais vicaire de la commune de Wazemmes. Depuis longtemps je votais (*sic*) une constitution française qui remédiât aux abus, et, dès ce moment, j'ai commencé à goûter les heureux effets de notre Constitution naissante, qui me remplissait de joie et d'admiration.

Je fus nommé à la cure dudit Wazemmes en 1790, le 8 juillet. Mon amour pour le bien public, mon respect pour les lois, mon

---

1. Fonds du diocèse de Tournai, n° 206.

2. Cette maison fut démolie en 1902 pour l'élargissement de la rue Lavoisier.

attachement pour la Constitution n'ont fait qu'augmenter. Le 2 juillet 1790, jour auquel on a exigé le serment civique, je l'ai prêté à la tête de la commune, conjointement avec la municipalité. Vint ensuite le serment pour les fonctionnaires, je l'ai prêté d'abord au grand contentement de toute la commune à laquelle j'ai donné l'exemple de la soumission aux lois, et par où j'y ai conservé la paix, la tranquillité, la fraternité, de telle manière que, quand on parlait d'une commune tranquille, on citait celle de Wazemmes, et l'on m'en attribuait la cause principale.

J'ai prêté avec le même empressement le serment de liberté et d'égalité ; même empressement à voter la République. Dans la crainte d'y manquer, ne pouvant me rendre ce jour-là au chef-lieu de canton, à cause que j'avais la fièvre, j'ai trouvé quelqu'un qui a bien voulu m'y conduire.

J'ai toujours lu les décrets de la Convention avec plaisir, non seulement quand j'en ai été requis, mais je désirais les lire toutes les fois qu'il y avait quelque chose d'intéressant pour le bien public. Cela est connu des citoyens maires de Wazemmes, et c'était le conseil que je donnais pour une plus grande publicité. Que ne puis-je appeler, en témoignage de mon patriotisme, ces braves défenseurs de la patrie, que j'ai logés depuis un an, que j'ai reçus avec tant de bonté et à qui j'ai fait tant de politesses et des politesses extraordinaires ! [1].

On peut le constater par ses propres paroles, Bouchart, soit par faiblesse, soit par manque de clairvoyance, avait adhéré au mouvement révolutionnaire et s'était soumis à tous les serments, même au serment schismatique par lequel il acceptait la constitution civile du clergé. Cependant Bouchart déclarera plus tard devant les délégués de l'évêque de Tournai qu'il a prêté ce serment sacrilège avec restriction : « La raison qui m'aurait empêché de prêter le serment exigé, c'eût été que la constitution civile du clergé aurait pu blesser l'autorité de l'Église ; mais, vu l'adresse de l'Assemblée (Nationale) qui déclare que son intention n'est pas d'y toucher en aucune manière, voulant rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, je jure...». Ainsi parla t'il et ce serment fut jugé tellement insuffisant que la cure de Wazemmes fut mise un moment au nombre de celles auxquelles les électeurs devaient pourvoir.

---

1. Archives du Pas-de-Calais L, Représentants, liasse I.

Bouchart d'ailleurs était passé maître dans l'art des compromissions peu héroïques. L'évêque schismatique Primat venait-il visiter l'église de Wazemmes, comme il arriva le lundi de la Pentecôte 1791, le curé lui faisait ouvrir la porte... par son clerc. L'évêque envoyait-il une lettre pastorale à l'occasion de son installation, c'était le vicaire Chuffart qui lisait ce document en chaire. S'il a lu lui-même la lettre de l'intrus à l'occasion de la constitution française, il ne l'a point fait en son nom. Des paroissiens avaient-ils besoin de dispenses de bans pour se marier, le curé leur donnait la copie et les intéressés écrivaient eux-mêmes à l'évêque. C'est ainsi qu'il croyait n'avoir pas de rapports avec l'intrus. Fallait-il, au début du carême, lire le dispositif, il donnait la moitié du mandement de Primat « réglant les vivres », après quoi il lisait l'autre moitié du dispositif de l'évêque légitime de Tournai. A la messe il n'a jamais prononcé le nom de Primat, et quand il était nécessaire d'aller chercher les Saintes-Huiles pour l'administration des sacrements, il en chargeait son vicaire. L'année suivante, personne ne s'est présenté, « ce qui a été trouvé mauvais » par M. Bécu, chargé de les distribuer.

Pendant qu'il tenait cette conduite équivoque, le curé ne cessait pas de remplir ses devoirs ; il baptisait, il prêchait, il administrait les sacrements, disait son bréviaire, se conduisait d'une manière irréprochable et ne fréquentait pas les cabarets [1].

Et quand on lui demandera plus tard s'il n'avait pas eu connaissance de l'instruction pastorale de Monseigneur l'évêque de Tournai du mois de juin 1791 et du bref du Souverain Pontife donné à Rome en date du 13 avril

1. Bien plus fâcheuse fut la conduite du curé d'Esquermes dont le sort malheureux sera si souvent lié à celui du curé de Wazemmes. Quand Primat vint visiter son église au mois de mai 1791, il célébra la messe devant lui ; il fréquentait les cabarets aux fêtes révolutionnaires. Quand il lisait les mandements de Primat, il bredouillait de telle façon que les paroissiens devaient bien soupçonner qu'il le considérait comme intrus, disait-il. Lorsqu'il publiait les dispenses de bans par autorisation de l'évêque, il avait bien l'intention, ajoutait-il, de désigner l'évêque de Tournai.

1791, où il est enjoint aux prêtres qui ont eu le malheur de prêter le serment schismatique de le rétracter, il répondait « qu'il n'aimait pas dans ce temps-là à être trop éclairé » [1]. *Noluit intelligere ut bene ageret.*

Un curé si habile, si docile aux ordres du gouvernement ne devait-il pas obtenir tout ce qu'il désirait? C'est dans cette persuasion que Bouchart rédigea, en octobre 1791, une note que la municipalité s'empressa de remettre au Directoire du district pour demander divers ornements d'église. Un stock considérable de ces ornements provenant des maisons religieuses avait été déposé à Lille. Ce sont ces dépouilles qu'il demandait pour sa pauvre église.

Mais pouvait-on donner ces ornements sans « faire l'inventaire des objets servant au culte, ainsi que le détail des biens et revenus de la fabrique et la situation de la caisse d'après le dernier compte rendu? » Le curé avait favorisé l'immixtion du pouvoir civil, celui-ci entrait par la porte largement ouverte. Non seulement Bouchart n'obtiendra pas les ornements demandés, mais bientôt on s'emparera des objets religieux de sa propre paroisse pour les vendre à l'encan ; on s'arrogera tous les droits de l'église et le curé cédera toujours.

---

1. Archives de l'évêché de Tournai, cahier des réhabilitations.

CHAPITRE XVII

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

17 novembre 1791 — 26 novembre 1792

JEAN-FRANÇOIS DEGLAND, MAIRE, 17 NOVEMBRE 1791 AU 26 NOVEMBRE 1792. — ÉLECTIONS. — UN ARRÊTÉ DE POLICE. — LES MŒURS. — ÉTAT FINANCIER DE LA COMMUNE. — LA GUERRE ; LE SIÈGE DE LILLE. — VENTE DES ORNEMENTS DE L'ÉGLISE. — LES ÉCOLES.

Le 1er octobre 1791, une Assemblée Législative, composée de 745 membres, remplaça l'Assemblée Constituante. Celle-ci était déjà démodée et dépassée. C'est un personnel nouveau qui entre en scène. Choisie dans les clubs par les frères et amis, la nouvelle assemblée se compose surtout de philosophes de cabinet, d'avocats à périodes ronflantes, de médiocrités tapageuses et prétentieuses. Taine a pu l'appeler « un sénat d'hurluberlus » ne touchant à la machine sociale que pour en fausser ou en briser tous les ressorts. Les électeurs du Nord, réunis dans l'église Saint-Pierre de Douai, avaient envoyé à la Législative douze membres, dont plusieurs devinrent plus tard conventionnels et régicides. Vers la même date, des élections municipales eurent lieu dans toutes les communes, s'inspirèrent du même esprit révolutionnaire et descendirent rapidement la pente fatale.

Élections ; J.-F. Degland, maire. — Le 17 novembre 1791, de nouvelles élections eurent lieu dans les deux sections. J.-B. Petit fut réélu maire, mais, voyant la tournure que prenaient les événements, il n'accepta pas cette nouvelle marque de confiance [1]. Lefranc-Duplouy fut ensuite choisi. Lui aussi se déroba et jugea que sa place d'assesseur de juge de paix du canton était incompatible avec celle de maire.

---

1. J.-B. Petit mourut à Wazemmes, le 29 avril 1803.

Après lui, Louis-Joseph Nolf, le frère du député, fut élu, mais, comme il n'avait pas obtenu la pluralité absolue (29 voix sur 74), son élection fut regardée en haut lieu comme nulle. Enfin, Jean-François Degland fut choisi par 43 voix sur 71 votants.

Ce magistrat était né le 9 juin 1765 à Villers-Tournelle (Somme) de Pierre, fermier des religieuses de Beauvais, et de Catherine Morel. Il s'était fixé d'abord comme médecin et chirurgien à Armentières, ensuite à Wazemmes, au faubourg des Malades. Sa valeur professionnelle lui valut une médaille d'argent pour avoir introduit dans la région du Nord l'usage de la vaccine. Plus tard, il devint membre de la ci-devant Société royale de médecine, membre non résidant de celle de Douai, et enfin correspondant de l'école de médecine de Paris [1]. Son fils, Come-Damien Degland, fut plus connu encore. Il devint médecin-chef de l'hôpital Saint-Sauveur et s'adonna spécialement à des travaux ornithologiques.

Avec Degland furent élus de nouveaux officiers municipaux et de nouveaux notables [2]. Le procureur de la commune fut Pierre Louchez, rentier au faubourg des Malades.

Un arrêté de police. — Le Conseil élabora d'abord un arrêté de police en dix-neuf articles divisés en trois chapitres : 1° Sûreté, propriété et liberté des rues et voies publiques ; 2° Salubrité des comestibles et fidélité dans le débit des marchandises ; 3° Bon ordre et tranquillité publique.

Les mœurs. — Sur les indications du Conseil municipal effrayé des maux et des désordres causés par la débauche, le procureur fit poursuivre les tenanciers

---

1. Jean-François Degland mourut à Lille le 18 avril 1818, des suites d'un accident de voiture occasionné, dit-on, par les royalistes qui voyaient en lui un ardent adversaire. Il fut inhumé dans le cimetière de Wazemmes.

2. *Officiers municipaux* : Placide Gilquin, Louis Plancq, Louis Nolf, Adrien Lepers, Jean Delobel, J.-B. Peucelle, Jean Lhermitte, J.-B. Dutilleul.
Notables : François Tellier, Michel Bonnier, Antoine Parsy, Joseph Bonnier, Louis Bonte, Pierre Lepée, du faubourg des Malades, Pierre Plancq, Girollet, du faubourg Notre-Dame, Denis Waresquiel, du faubourg de la Barre.

des maisons spéciales qui, fermées à Lille, croyaient trouver protection dans les faubourgs. Cinquante-quatre gardes nationaux furent convoqués pour expulser les dix-sept femmes qui se livraient à la débauche. Le ministre de la justice lui-même fut ému des rapides et terribles progrès de la corruption publique. Dans une lettre adressée au corps municipal de Wazemmes, il crut de son devoir de signaler l'exemple dangereux que ces maisons donnaient à la jeunesse, et les maladies incurables qu'elles peuvent communiquer aux défenseurs de la patrie.

État financier. — Le Conseil général, composé des officiers municipaux et des notables, fixa définitivement l'état financier de la commune qui, depuis 1783, par suite des difficultés dans le recouvrement de l'impôt, était dans un désordre flagrant et fâcheux. Déjà le Conseil avait avancé en 1790 une somme considérable, mais, malgré ces avances, la commune était encore en dette, croyait-on, de 88.463 livres dont les créanciers réclamaient le paiement. D'autre part, il ne restait plus aucun crédit pour pourvoir à l'assistance des pauvres. Les membres du Conseil, voulant mettre fin à une situation devenue inquiétante, prièrent le Directoire du département de leur envoyer le plus tôt possible deux commissaires instruits pour dresser le tableau de la situation financière de la commune.

Neuf mois plus tard, le Directoire déclarait que les dettes de Wazemmes se montaient seulement à 36.325 livres et que la Nation, en considération de ce que la commune n'avait acquis aucun domaine national, prenait à sa charge 17.815 livres.

La Guerre ; le Siège de Lille. — Aux excès de la Révolution et au gâchis financier vinrent bientôt se joindre les horreurs de la guerre. Le bombardement de Lille allait commencer. Les Wazemmois, en cette circonstance, montrèrent un grand zèle et contribuèrent pour leur part à l'héroïque défense de la place. Le 12 mai 1792, le citoyen Nolf fut envoyé à Haubourdin pour s'entendre sur le signal qui servirait à avertir les communes voisines

de la présence de l'ennemi. Un acte, signé par Degland et les maires des villages environnants, relate les mesures prises en vue de la défense de la place de Lille. Les volontaires du canton d'Haubourdin devront se rendre à la ville au premier signal, soit pour la défendre en cas d'attaque, soit pour donner facilité à la garnison de courir sus aux Autrichiens. Les volontaires seront munis de provisions de bouche pour quatre jours et auront leurs piques, leurs fourches, leurs arcs et leurs flèches. Le peuple sera assemblé et l'on prendra les noms de ceux qui veulent se mettre ainsi au service de la patrie. En cas d'alerte, le signal partira de Lille. Le faubourg des Malades le transmettra à Emmerin, le faubourg de la Barre à Lomme, le faubourg Notre-Dame à Esquermes ; des pelotons de gardes nationaux se chargeront de cet office. Le 28 mai, on donne un drapeau au 1er bataillon des gardes nationaux du canton d'Haubourdin, et, le 3 juin, le corps municipal de Wazemmes assiste à la bénédiction de cet étendard. En juillet et septembre, le Conseil général de la commune s'établit en état de surveillance permanente. Un membre du conseil municipal et un notable se tiennent à l'hôtel de ville avec un piquet de cinq gardes nationaux.

Le 11 septembre, la municipalité d'Haubourdin, chef-lieu de canton, envoie à l'administration de Wazemmes une lettre par laquelle « elle ordonne à tous les citoyens du canton de se rendre de suite et sans délai audit Haubourdin pour recevoir les ordres du rassemblement. On sonnera le tocsin aujourd'hui, 12 septembre, à midi précis, et tous les citoyens se muniront de vivres pour quatre jours ».

Immédiatement la municipalité de Wazemmes donne ordre au clerc paroissial de sonner le tocsin, aux commandants de la garde nationale de faire battre la générale au coup de midi. Elle ordonne à tous les citoyens qui sont en état de porter les armes de se munir de piques, fourches, arcs, flèches, etc., et de se rendre avec des vivres pour quatre jours au faubourg des Malades, lieu indiqué pour le rassemblement, parce

que l'ennemi est dans les environs. Les citoyens attendront là les ordres des généraux.

Comme on le voit, les Wazemmois, au moment du siège de Lille, firent bravement leur devoir, malgré les armes primitives qu'ils avaient en mains.

Quant aux Lillois, ils se montrèrent à la hauteur des circonstances. On connaît les réponses énergiques que le général Ruault et la municipalité firent aux sommations du général autrichien, Albert de Saxe. Chacun a présent à la mémoire l'attitude si vaillante et le genre si plaisant du barbier Masse qui se saisit d'un éclat de bombe pour raser quatorze citoyens au milieu du fracas de la canonnade. Combien de traits de courage et de sang-froid seraient à signaler pendant ce bombardement mémorable qui coûta la vie à près de 2.000 bourgeois ou soldats et qui incendia plus de 700 maisons!

Le siège de Lille causa de nombreux dégâts à Wazemmes. On fit faire l'estimation des pertes subies par les habitants. Parmi ceux qui souffrirent davantage, il faut citer, au faubourg de la Barre, J.-B. Petit, ancien maire et blanchisseur de fil. Le dommage causé à ses bâtiments, à ses nombreuses prairies, à ses jardins, aux matières détérioriées se monte, d'après l'estimation, à 10.500 livres. Christophe Gremel, qui occupait une blanchisserie au même faubourg, eut aussi beaucoup à souffrir et les dégâts causés dans ses bâtiments et prairies furent évalués à 8.600 livres. Chez Lefranc-Duplouy, blanchisseur de fil, 2.400 livres de fil étaient travaillées par 16 ouvriers au moment de l'inondation. Il demanda une indemnité de 4.000 livres. Beaucoup d'habitants furent lésés dans leurs intérêts, soit par une inondation qui couvrit une partie des faubourgs Notre-Dame et de la Barre et qui dura deux ans, soit par la coupe des haies et des arbres, soit enfin par la démolition des bâtiments. De vives réclamations s'élevèrent parmi les habitants à cause de la stagnation des eaux qui se corrompaient et devenaient nuisibles à la santé publique; l'éloignement de l'ennemi rendait d'ailleurs inutile l'inon-

dation de nos faubourgs [1]. On écrivit au chef du génie commandant à Lille pour demander la levée des poutrelles qui retenaient les eaux aux ponts de la Digue et de France.

Au faubourg des Malades, il y eut aussi de nombreux dégâts causés par les « Belges Brabançons », mais ils consistèrent principalement en carreaux cassés, armoires ou garde-robes forcées, fenêtres et tables brisées, pendules fracassées ou emportées. Les intéressés ne reçurent que bien tard, et après force réclamations, les légitimes compensations pour les dommages causés par le siège.

Vente des ornements de l'église. — Débarrassés de ces préoccupations, nos édiles, sous l'impulsion des dirigeants de Paris, revinrent à leurs petites et parfois mesquines vexations à l'égard du clergé. Les membres du Conseil général de la commune se rendirent à l'église de Wazemmes pour y faire l'inventaire des meubles, effets et ustensiles en or et en argent employés au service du culte. Ils demandèrent aux citoyens curé et clerc de la paroisse de leur remettre ces pièces de valeur, excepté les soleils, ciboires et autres vases sacrés; ceux-ci jugèrent à propos de s'exécuter immédiatement. Le 7 novembre 1792, les citoyens Degland, maire, et Nolf se rendirent à Lille, et, assistés de deux orfèvres, apprécièrent ces objets à 39 marcs [2] une once 4 gros. Le 2 décembre, nouvel envoi de garnitures d'autel, d'une chaîne, de six croix et de deux cœurs d'or, etc...

Ces inventaires n'étaient que le premier acte d'une spoliation sacrilège, et bien naïf ou bien faible était le curé de Wazemmes en prêtant la main à cette besogne. On ne le verra que trop.

Les écoles. — Les écoles continuèrent à fonctionner

1. Note de M. Delphin Petit : « Lors du bombardement de Lille, le conseil militaire de la place fit tendre la grande inondation. Elle se prolongea jusqu'à une lieue de distance. Plusieurs manufactures et habitations furent submergées. L'inondation à cette époque ne fut maintenue que très peu de temps ; mais elle eut encore lieu, un an après, lors de l'invasion de Valenciennes par l'ennemi. Cette fois elle dura l'espace de quinze mois et les habitations et manufactures furent en grande partie délabrées et détruites ».

2. Le marc ou huit onces équivalait à 245 grammes.

pendant la Révolution, malgré les changements fréquents de lois et de maîtres.

Pendant les années 1790 à 1794 et 1797 les registres paroissiaux nous indiquent qu'on célébra comme autrefois la messe de Saint-Nicolas pour les « escholiers de la paroisse » et le lendemain la messe du Saint-Esprit.

Voici d'ailleurs les différentes phases que traversa l'enseignement primaire, telles que nous les signale le registre des délibérations du conseil de Wazemmes.

Dès le 25 mai 1790, le conseil municipal délibère que tous les enfants pauvres seront admis aux écoles publiques sur la présentation d'un certificat du clergé de la paroisse, certificat visé par la municipalité.

La constitution française du 14 septembre 1791 exigeait que tous les instituteurs prêtassent serment devant la municipalité; en conséquence les citoyens *Pierre Dutemple*, *Louis-Archange Mesplon* et *Pierre Dété*, maîtres d'école au faubourg des Malades, *J. B. Théry* et *Louis Deroubaix*, maîtres d'école au faubourg Notre Dame, prêtèrent le serment civique.

Mais les idées révolutionnaires avaient fait de grands progrès en deux ans ; en 1794 on nomma trois conseillers municipaux pour accompagner les trois commissaires de la société populaire « afin de s'informer dans les écoles si on enseignait les maximes républicaines. » On enjoignit également aux parents de venir faire inscrire leurs enfants de 6 à 9 ans ou de 8 à 11 ans pour les envoyer à l'école.

On cite parmi les instituteurs et institutrices de cette année 1794 les citoyens *Pierre-Joseph Colle* et *François-Joseph Deroubaix*, *Anne-Marguerite Flamen*, femme Jean-Baptiste *Deldique*, *Charlotte Fiévet*, épouse du greffier *Cornillot*, au faubourg Notre Dame ; *Pierre Dutemple*, les citoyens *Badar* et *Prévost*, la citoyenne *Agnès-Joseph Louage*, femme *Mesplon*, au faubourg des Malades.

Au faubourg de la Barre, le citoyen *Jean-François Gombert* et la citoyenne *Eugénie Demadrille*, son épouse, le citoyen *Brocaski*, sont nommés pour enseigner ; mais comme ils n'ont point de locaux, on les place momentanément dans la maison presbytérale.

CHAPITRE XVIII

LA CONVENTION

20 septembre 1792 — 26 octobre 1795

PLACIDE-JOSEPH GILQUIN, MAIRE, 26 NOVEMBRE 1792-21 FÉVRIER 1794. — ÉLECTIONS. — SPOLIATION DE L'ÉGLISE. — LA SOCIÉTÉ POPULAIRE ET RÉVOLUTIONNAIRE. — EMPRISONNEMENT DU CURÉ BOUCHART. — MORT DE GILQUIN.

PIERRE-JOSEPH STIEN, PRÉSIDENT, 22 FÉVRIER 1794-16 JUILLET 1795. ÉLECTIONS. — L'ABBÉ BOUCHART EN PRISON ; SA JUSTIFICATION. — LES FABRIQUES D'HUILE. — LES NOMS DES FAUBOURGS. — LA DISETTE. — VISITES DOMICILIAIRES. — LA GUERRE ET LES RÉQUISITIONS MILITAIRES.

Le 21 septembre 1792, au jour même de son installation, la Convention Nationale décrète l'abolition de la Royauté et son remplacement par la République qui est votée par acclamation. Le lendemain 22, commence l'ère républicaine qui durera jusqu'au premier janvier 1806.

L'atmosphère politique, déjà chargée en 1791, devient de plus en plus orageuse en 1792. Cette année voit la France sous les armes ; elle est aux prises avec plusieurs puissances de l'Europe, elle les repousse de son territoire envahi, et plus tard dicte des lois aux vaincus dans leurs capitales.

Avec 1793, la guerre se continue à l'extérieur ; mais en même temps naissent au sein du pays l'anarchie, la délation, les excès de tous genres, les violences répétées, en un mot, l'orgie sanglante qui engendre mille calamités et met la patrie à deux doigts d'une ruine complète.

ÉLECTIONS ; P.-J. GILQUIN, MAIRE. — Le 26 novembre 1792, *Placide-Joseph Gilquin* père, ancien chaufournier, fut élu maire de la commune [1]. Il descendait d'une

1. *Officiers municipaux :* François Letellier, Dominique Parsy, Joseph Delory, tous trois fabricants d'huile ; Marcellin Duriez, cabaretier au fau-

famille qui avait longtemps habité Loos et qui était venue s'installer à Wazemmes en 1784. C'est lui qui sera soit l'instigateur plus ou moins conscient, soit le témoin plus ou moins actif des agitations révolutionnaires que nous allons avoir à raconter et à déplorer.

Spoliation de l'église. — Dès le début de ses fonctions, le nouveau maire se rendit complice d'une injustice aggravée de sacrilège. Le curé de la paroisse, nous l'avons vu, avait adressé au Directoire une demande pour obtenir des ornements. Il fut au contraire dépouillé des objets qu'on jugeait peu nécessaires au culte : 50 cœurs grands et petits, un soleil de reliques, un Christ, un encensoir, quatre chandeliers, une statue de saint Roch, une chaîne et deux cœurs en or furent déposés au district de Lille le 4 décembre 1792. Un peu plus tard, on enlèvera encore de la sacristie deux ciboires, un calice, un ostensoir, des encensoirs, 23 pièces représentant plusieurs figures, quatorze chandeliers, plusieurs croix, etc. (3 février 1794).

Deux cloches furent également transportées à la maison des ci-devant Récollets à Lille. Sur la plus grosse étaient gravés les noms de Marie-Angélique Morel, Michel Blanquart et Guilbert Oudart, greffier, et sur la plus petite ceux de Jean Dutilleul et François Déroulé. Leur poids était de 1.856 livres [1]. Une seule cloche, la moyenne, resta au service de l'église et de la commune.

En février 1794, sur les injonctions des membres de la Société populaire et révolutionnaire, on procède à la

---

bourg des Malades ; Pierre-Bernard Boisacq, cabaretier ; Lefranc-Duplouy ; Adrien Lepers, blanchisseur de fils au faubourg de la Barre ; Louis Nolf. Philippe Duhem fut nommé procureur de la commune.

Notables : pour le faubourg des Malades, Jacques Estève, Paul Courtecuisse, François Coasne, Pierre Louchez, Augustin Tirlimont. Louis Bonte, Jean-Charles Bonnier, Philippe Vannart père, Hubert Tirlimont, Jean-François Degland ; pour les faubourgs Notre-Dame et de la Barre, François Mulier, Michel Bataille, Pierre-François Girollet, brasseur, Antoine Gaspard, François Collette, marchand de vin, Simon, brasseur, Pierre Delannoy, Christophe Gremel.

1. Archives départementales du Nord. Série R. Portefeuille n° 529.

vente des boiseries, des autels et des ornements d'église [1].

La Société populaire et révolutionnaire. — Ce fut le 20 décembre 1793 que fut fondée la *Société populaire et révolutionnaire* de Wazemmes. Elle renfermait tout ce que la commune possédait d'hommes acharnés contre la religion et la société. « C'est dans les Sociétés de ce genre, disait Robespierre, que l'opinion se forme, s'agrandit et s'épure. Voulez-vous anéantir le fanatisme ? Opposez aux miracles de la légende les prodiges de la liberté ; aux victimes de l'aveuglement les martyrs de la raison ; aux mômeries du cagotisme la conduite sublime des Marat, des Pelletier, des Chalier ; aux mascarades églisières, la pompe de nos fêtes nationales ; au chant lugubre des prêtres, les hymnes de la liberté ; aux *oremus* insignifiants, l'amour du travail, les belles actions et les actes de la bienfaisance. Voilà la religion dont les membres de la Société populaire sont les prêtres. Portez l'évidence dans tous les esprits, éclairez, échauffez, persuadez. » Tel était le programme de la Société de Wazemmes. En réalité, ce fut elle qui administra la commune.

Les sans-culottes de Wazemmes étaient alors : au faubourg des Malades : *Évrard Rousselle*, commissaire à la recherche des signes de royauté et de féodalité, et commissionnaire de profession ; *Paul-J. Courtecuisse*, sellier, cabaretier, notable et commandant de la garde nationale sédentaire ; *Pierre-A. Maillet*, perruquier ; *Jacques Estève*, aubergiste et notable ; *Michel Bonnier*, cabaretier et membre du comité de surveillance ; *Jean-François Degland*, chirurgien, notable, officier public et commissaire aux accaparements ; *Louis-J. Martin*, élève en chirurgie ; *François Coasne*, tourneur et notable.

Au faubourg Notre Dame : *Pierre-Joseph Stien*, teinturier, commissaire à la recherche des signes de féodalité et royauté ; *Placide Gilquin*, maire.

---

1. Des lots de boiseries furent vendus à Soyez, perruquier, pour 33 liv. La boiserie de la chapelle ci-devant Saint-Roch achetée pour 40 livres par Edouard Roumel. Un cabinet vitré et la statue de sainte Agnès adjugés à la femme Arnould Talier, 21 livres. Un tabernacle et chandeliers à la même pour 20 livres. Un confessionnal adjugé à Edouard Roumel 48 liv. On vendit séparément la pierre et maçonnerie des trois autels, le grand autel, celui de la Vierge et celui de saint Roch. Le tout fut adjugé en 113 lots pour une somme totale de 2 265 liv. 10 sous. C'est surtout la femme Talier, Auguste Duriez et Auguste Tirlimont qui ont acheté ces objets dans le secret dessein de les rendre après la crise.

Au faubourg de la Barre : *François Jonckeere*, blanchisseur ; *Louis-Joseph Nolf*, blanchisseur, municipal et jacobin de Lille ; *Philippe Duhem*, menuisier et procureur de la commune ; *François Gremel*, cabaretier et membre du comité de surveillance ; *Auguste Jonckeere*, commissaire à la recherche des signes de féodalité et royauté ; *Christophe Gremel*, blanchisseur et notable ; *Fiévet*, arpenteur et adjoint au commissaire des accaparements [1].

Le lieu de réunion de nos jacobins était « l'édifice public, dit l'église. » Dès le début, ils élaborent un règlement dans lequel ils déclarent que les intérêts les plus chers de la patrie exigent la réunion des bons citoyens selon l'axiome sacré posé par le philosophe Héraclide *(sic)* « les citoyens doivent combattre avec autant d'ardeur pour la défense des lois que pour celle de leurs remparts. » Ils reconnaissent également que l'unité de la République, l'égalité et la liberté demandent la réunion des citoyens pour se communiquer fraternellement les lumières et les vertus républicaines. Ils considèrent enfin et surtout que le bonheur des Français exige la réunion des vrais amis de la liberté pour surveiller les complots contre la félicité commune. La direction de la société se composera d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires, d'un trésorier et d'un comité de quatre membres chargés de la correspondance. Les actes de civisme seront les seuls titres à l'admission des membres, cependant on ne recevra que les sans-culottes bien connus qui justifieront d'un certificat de civisme, et dont le républicanisme sera attesté par deux membres. Les ci-devant nobles, prêtres, agioteurs et accapareurs n'y seront jamais reçus. Tous les quatre mois, le président fera passer tous les membres à la critique de l'assemblée et ensuite à une nouvelle réception.

Dans une des premières séances, la Société sollicita son affiliation à la Société populaire et révolutionnaire de Lille, et pria celle-ci de lui envoyer des commissaires « de son sein », pour l'installer le 5 frimaire. Au jour désigné, personne ne vint, car « on avait cru voir en eux des contre-révolutionnaires réunis, et l'autorité supérieure

---

1. Arch. départ. du Nord, Série L, liasse 316.

les avait frappés. Enfin, la vérité a éclairé les Représentants du peuple qui, en place de découvrir des aristocrates déguisés, n'ont vu que des sans-culottes qui s'étaient mal pris pour faire le bien [1]. »

Le premier président de la société fut le citoyen Stien ; le citoyen Gremel fut élu vice-président, et le citoyen Nolf, trésorier.

La société naissante fut invitée par le commandant de la Garde Nationale du faubourg des Malades à la cérémonie de la plantation d'un arbre de liberté. Bien qu'elle ne fût jamais composée de plus de trente membres, elle arrêta cependant qu'elle se rendrait « en masse » à cette cérémonie sans néanmoins former un corps particulier.

Mais les ornements sacrés qui restaient dans l'église devenue leur lieu de réunion offusquaient les regards de ces citoyens épris de tolérance et de liberté. Ils envoyèrent à la municipalité, pour la mettre en demeure d'agir immédiatement, une lettre ainsi conçue :

Citoyens,

« La Société populaire de Wazemmes considérant dans sa séance extraordinaire du 7 pluviôse dernier qu'aucun édifice public national ne peut servir à l'exercice d'aucun culte, que néanmoins, l'édifice national dit l'église est encore décoré des signes du fanatisme, en conséquence, la Société populaire et révolutionnaire séante à Wazemmes, qui prit cet édifice après la liberté que lui accorde la loi pour tenir ses séances, vous invite à faire disparaître tous les signes qui rappellent au peuple les préjugés et l'erreur avec lesquels le despotisme s'est servi pour l'asservir. La Société invite de plus la municipalité à prendre inventaire des effets et meubles qui se trouvent dans ce lieu pour rendre compte à qui il appartiendra et de tenir la clef de cet édifice pour qu'aucun malveillant ne puisse s'y introduire afin de fouiller cet endroit devenu le temple de la Raison. La Société a arrêté qu'elle ne tiendrait plus de séances dans cet endroit avant la disparition des signes du fanatisme ».

Le même jour, ce club envoyait une lettre aux membres du comité de surveillance pour les inviter à examiner la conduite « des ci-devant prêtres qui se trou-

1. Archives du Nord, Série L. Liasse N° 316.

vent dans la commune pour que, sous prétexte de la liberté des cultes, ils ne troublent pas l'ordre public et ne portent pas nos concitoyens à méconnaître les actes des autorités constituées. Il les charge de surveiller aussi ceux qui, n'étant pas ci-devant prêtres, s'aviseraient de troubler l'ordre en mettant obstacle à l'établissement du règne de la Raison. » C'est par tous ces mots gonflés de sotte suffisance et de naïf pédantisme qu'une poignée d'intrigants poussait nos concitoyens vers les pires excès. Les procédés jacobins n'ont guère changé depuis.

La Société populaire se disait de plus en plus florissante à Wazemmes et marchait comme un bataillon d'avant-garde devant la municipalité. En février 1794, elle envoya une adresse aux représentants de l'armée du Nord pour les inviter à venir lui rendre visite : « Nous ne ferons pas l'éloge de notre réunion, mais nous vous dirons seulement que ses séances ont remplacé les messes, vespres, et autres absurdités avec lesquelles on nourrissait le peuple dans l'erreur et les préjugés. En la place, la Société fera entendre la vérité et prêchera l'amour de la patrie. »

En réponse à cette invitation, le sanguinaire Joseph Lebon, qui voulait venir à Lille pour y couper 4.000 têtes, envoya à ces patriotes éclairés une chanson qui fut chantée en séance publique.

La Société ne croyait pas pouvoir rester étrangère aux préoccupations patriotiques qui s'étaient alors emparées de tous les esprits. Elle organisa une collecte pour venir en aide aux défenseurs de la patrie. Elle recueillit 773 livres en assignats à Esquermes, et 2.924 dans les trois faubourgs de Wazemmes. « Mais, considérant que l'argent qui avait été donné n'était qu'à défaut de butin (sic), et que les défenseurs avaient besoin d'effets et non d'assignats, elle décida de convertir cette somme en chemises et en souliers ».

Dans cette séance, « lorsqu'on prononça les mots de chemises et de souliers, beaucoup de citoyennes se sont « ouvertes » pour les faire. Le citoyen Bourgeois monta à la tribune et offrit.... sa femme pour couper les « indispensables » des défenseurs de la patrie. Les cito-

yennes Duhem, Gremel et sa petite fille, Letellier, Lefranc-Duplouy, Dutemple ont promis également de s'employer à la confection des chemises..... De plus, on vérifiera si chaque citoyen a donné selon ses moyens ».

Parmi les jeunes gens qui se sont distingués par le républicanisme le plus pur et le plus innocent, il faut citer Stien fils, âgé de 10 ans, qui récita en public une.... prière républicaine et répéta la déclaration des droits de l'homme. « La Société étant satisfaite accorda le baiser fraternel à ce jeune homme et lui donna un livre relié renfermant la déclaration des droits de l'homme et la constitution. Même récompense pour François Fiévet (10 ans); Louis Courtecuisse (11 ans); Joseph Corbut (10 ans); Louis Morelle (12 ans); Jacques Stève (10 ans 1/2).

Nos lecteurs nous pardonneront de mentionner toutes ces puérilités s'ils pensent comme nous que ces détails projettent une grande lumière sur la mentalité spéciale et le degré d'intelligence de tous ces grands seigneurs de la sans-culotterie.

Mais de graves événements se passaient à Paris. Robespierre venait de triompher et avait envoyé à l'échafaud Danton, son rival et son ennemi. La révolution dévorait ses enfants. La Société populaire tint une séance extraordinaire et rédigea une adresse de félicitations à la Convention Nationale et à Robespierre ; on y reconnaîtra le style emphatique des montagnards de cette époque.

16 Germinal an 2 (5 avril 1794).

La Société populaire et révolutionnaire de Wazemmes
à la Convention Nationale :

« Il fallait un coup aussi éclatant que celui que tu viens de porter, coup qui a encore une fois sauvé la république, pour que la société rompe le silence qu'elle s'était imposée depuis longtemps ; elle te votait intérieurement une adresse pour t'engager à rester à ton poste, mais, disait-elle, c'est le distraire de ses grandes occupations. Observer fidèlement les lois et les faire aimer de ses frères, c'est lui prouver combien elle désire qu'elle continue ses pénibles

travaux ; mais enivrée de joie en apprenant que tu t'étais sauvé toi-même par l'énergie des comités de salut public et de sureté générale, elle ne peut plus se contenir, il faut qu'elle parle. Eh bien donc ! reste à ton poste, que les ennemis de la république et les tyrans coalisés tremblent en te voyant siéger sur la sainte Montagne, qu'aucune parcelle ne s'en détache, à moins que ce ne soit encore pour les écraser tous.

« Quant à la Société, elle a suivi la marche des vrais Jacobins dont elle brigue l'application ; elle s'est mise à l'unisson des autres. De l'église, elle en a fait le lieu ordinaire de ses séances, les cloches sont envoyées à la fonderie des canons, et 468 livres de cuivre rouge ont été fournies par les habitants de cette commune qui s'en sont dépouillés sans aucune indemnité. Déjà 186 livres de salpêtre sont sorties de l'atelier pour les alimenter, et les hochets du fanastime, montant à une somme conséquente, ont été portés, depuis longtemps au district. Enfin, la collecte qui a été faite pour les défenseurs de la patrie, au nom de la Société, dans la commune et celle d'Esquermes, dont plusieurs sont membres, a produit 419 chemises, parmi lesquelles il s'en trouve 380 neuves, et les autres supportées, 6 paires de souliers avec une paire de boucles, 3 culottes, 3 habits, 22 paires de bas et 4 paires de guêtres.

Si ces détails sont tombés sous les yeux de Robespierre, il a dû quelque peu sourire de la naïveté de ses correspondants.

A la fin de février 1794, le citoyen Lefranc-Duplouy fut élu président ; le 28 juin suivant, Jean-François Degland ; le 2 septembre, Lefranc-Duplouy, et le 10 novembre, Louis Nolf.

Les séances de la Société n'étaient guère suivies par ses membres, et, pour exciter leur zèle, on décida que les noms des absents seraient affichés, à côté de l'ordre du jour. On rédigea également une adresse au peuple pour l'inviter à venir plus fréquemment aux réunions et y voir ce qu'elle y fait pour l'amour sacré de la patrie. Après la chute de Robespierre, 9 thermidor an II (27 juillet 1794), la Société populaire s'empressa de briser en l'insultant l'idole qu'elle avait encensée naguère et envoya ses félicitations au peuple de Paris et à la Convention Nationale pour les féliciter de leur victoire sur l'infâme tyran. On nous permettra de donner ce dernier et suggestif morceau de l'éloquence de nos grands ancêtres.

4 Nivôse an 3. (24 décembre 1794).

A la Convention Nationale :

Citoyens représentants,

Toujours pénétrés de plus en plus de reconnaissance pour vos glorieux travaux, nous vous adressons, pour la deuxième fois, le tribut d'estime que tous les bons citoyens vous doivent. De vils scélérats avaient abusé de notre haine pour le despotisme, par de ténébreuses intrigues, et avaient tourné, à leur profit, notre impulsion vers la liberté. Ces monstres avaient érigé, en parlant de vertu et de justice, l'assassinat en principe, et notre stupeur, redoublant leur audace, ils ont couvert la république de brigandages ; mais, représentants fidèles, vous avez heureusement reconnu cette conjuration et en avez anéanti les chefs, et depuis vous vous occupez à réparer le mal que ces tyrans nous ont fait. Continuez donc, représentants, à faire régner la justice, et nos malheurs seront bientôt oubliés par les charmes d'une vraie liberté.

Votre décret sur les sociétés populaires n'a fait que chasser dehors les suppôts de la faction de Robespierre. Les citoyens qui veulent, avec nous, la justice sont restés ou rentrés.

Cette adresse qui dénote un état d'âme spécial était suivie de 28 signatures.

La Société populaire ne tarda pas à décliner, les absences de ses membres se multipliaient. On se lassait sans doute de subir la lecture de cette prose creuse et sonore, d'écouter des motions d'énergumènes et de s'agiter dans le vide. Le 29 janvier 1795, cette assemblée révolutionnaire tint sa dernière séance après avoir fait un mal considérable [1].

EMPRISONNEMENT DU CURÉ BOUCHART. — La Société populaire peut compter parmi ses œuvres les plus néfastes l'arrestation et l'emprisonnement du curé de Wazemmes. La Révolution, après avoir envoyé en exil, en prison, à l'échafaud, les prêtres fidèles, en était venue bientôt à poursuivre les prêtres jureurs eux-mêmes, et l'abbé

1. Le registre des délibérations de la Société populaire de Wazemmes a été donné à la bibliothèque de la ville de Lille par M. Gentil, qui le tenait du docteur Degland, un des membres les plus zélés de cette société.

Bouchart, nous l'avons vu, était au nombre de ces derniers.

Le 25 décembre 1793, il avait officié solennellement. Le 26 et le 28, il avait fait encore un baptême, puis son écriture et son nom disparaissent du registre paroissial. Le vicaire Jean-Jacques Postiau, ou même le maire Gilquin [1], président les mariages, les obits et les enterrements ; ils continuent le service divin jusqu'au 28 janvier, et l'administration des baptêmes jusqu'au 14 février 1794. Après cette dernière date, on lit sur le registre ces mots tristes et comme funèbres : « Ici finissent les administrations de sacrements en public ; vers la fin de janvier, l'église fut fermée et dévastée ». Cette interruption devait durer dix-huit mois.

Placide Gilquin cessa ses fonctions de maire le 21 février 1794 et mourut deux mois après ses derniers exploits sacrilèges. Un membre de la Société populaire, dont il avait été le trop fidèle exécuteur des basses œuvres, fit à cette occasion un discours funèbre d'un matérialisme grossier, exprimé en cette phraséologie vague et creuse qui est la caractéristique du style de l'époque :

« La mort vient d'enlever à la Société populaire un de ses membres ; la commune de Wazemmes vient de perdre un de ses magistrats. Quelle doit être la conduite de la Société à cet événement ? Et que doit-elle faire ? Doit-elle fléchir le genou devant le cadavre ou le fantôme d'un de ses membres ? Doit-elle prendre le deuil comme autrefois ? Ou doit-elle faire faire des grimaces et des feintes par des prêtres pour pleurer ou regretter sa mort ? Non, frères, nous devons être républicains et regarder la mort comme le terme final de l'existence de tout ce qui a pris commencement ; la prosternation, le deuil et autres anciennes cérémonies ne furent que des préjugés inventés par des hommes malicieux et qui ne changèrent rien au cours de la nature. Des républicains doivent approcher le plus possible de la nature et croire que tous

1. Le registre des annonces de la semaine ne laisse aucun doute sur la participation sacrilège du maire aux offices de l'église : 1794, lundy 6 janvier « fête l'épiphanie, mariage par le merre. — mardy 7, obit de l'an pour J.-B. Cavroy, par le merre.— Mercredy 8, obit des pauvres et du pain aux pauvres par le vicaire. — Jeudy 9, la décade. — Vendredy 10, petit service d'Anne Duportat, par le maire ; anniversaire de J.-B. Lecerf, par le vicaire », etc.

les êtres dans la nature prennent une organisation particulière, tous vivent et croissent après avoir décrit un cercle analogue à leur espèce au terme par delà lequel ils ne peuvent prolonger leur existence et qui les ramène au point où leurs parties se désassemblent et se confondent dans les divers éléments et vont former des agrégations et donner l'existence à des corps nouveaux.

D'après cela qu'importent le deuil et autres grimaces après la mort ? Des républicains doivent donc travailler à se rendre heureux pendant qu'ils partagent la jouissance de la nature, et n'envier après la mort que la mémoire des biens qu'ils ont faits durant leur vie. Notre collègue Gilquin n'existe plus : ses vertus et le bien qu'il a fait méritent que nous le mettions en mémoire et que nous proclamions que Gilquin était ami de la vérité, de la justice et de l'humanité. Gilquin n'est donc plus, mais il existera toujours dans notre mémoire et nous nous ressouviendrons et répéterons longtemps que Gilquin était patriote. »

Élections ; Pierre-Joseph Stien, président. — Le 22 février 1794, on procéda aux élections pour le renouvellement du corps municipal et des notables [1]. Stien aîné, président de la Société populaire, fut élu président [2] de la municipalité.

A côté des officiers municipaux et des notables fut installé un *Comité de surveillance*, composé de purs parmi les purs, et chargé de dresser la liste des gens suspects. Ces agents de la police secrète, volontaires désignés sous le nom de « levriers de bourreaux », centralisaient les dénonciations et les transmettaient à la Société populaire et au district [3]. Il y en avait 36.000 en France.

---

1. *Agent national :* Philippe Jos. Duhem.

Officiers municipaux : François Gremel, Louis Nolf, Placide Gilquin, Pierre Boisacq, Courtecuisse, Evrard Rousselle, François Letellier, Dominique Parsy.

Notables : Guichard dit Dauphiné, Louis Guermonprez dit Mazure, Louis Loyez, Louis Bonte, Louis Delecluze, Antoine Parsy, Collette, Auguste Duriez, Pierre Six, Colbe, Savary, chirurgien, Alexandre Dumont, Charles Douay, Louis Moucheron, J.-B. Béghin, Jean Julle, Amand Dufour, Auguste Jonckéere.

2. Aux termes de la nouvelle constitution, il n'y avait plus de maire à la tête des municipalités, mais un président.

3. Le Comité de surveillance était composé de Jacques Douay, François Jonckeère, Lefranc-Duplouy, Bigotte, J.-B. Duhem, Adrien Lepers, Christophe Gremel, Pierre Girollet, François Dubus, Gilquin fils, Hecquet, chirurgien, Coasne, Estève, Michel Bonnier et François Collette.

L'abbé Bouchart en prison ; sa justification. — Le 28 décembre 1793, le curé Bouchart avait été arrêté sous l'administration du maire Gilquin par les ordres du farouche représentant du peuple Joseph Lebon et conduit, le lendemain, à la maison d'arrêt de Béthune.

La municipalité se mit alors en devoir d'inventer contre lui une série d'accusations, de chercher quelque prétexte pour légitimer son incarcération et pour aboutir, si on pouvait, à une condamnation.

Elle soupçonnait le curé d'avoir encore des rapports avec quelques paroissiens, auxquels, de sa prison, il avait l'imprudence d'écrire. Elle commença l'enquête de ce côté. On fit d'abord comparaître la citoyenne Pélagie Isbled devant les conseillers municipaux. Celle-ci, croyant rendre service, avait accepté chez elle les meubles de l'ancien curé. On lui demanda si elle avait reçu des ordres du citoyen Bouchart pour distraire les meubles de sa maison et les tenir dans la sienne. Mlle Isbled répondit qu'elle n'avait reçu aucun ordre du curé absent ; si elle avait permis à Mlle Bouchart de déposer une partie du mobilier de la cure chez elle, c'était pour faire plaisir et pour chercher à être utile à ses concitoyens. Dans la soirée, elle fut rappelée devant l'assemblée, et elle fut contrainte d'avouer qu'elle avait reçu une lettre de M. Bouchart ; mais elle déclara qu'elle l'avait brûlée.

Ces juges improvisés convoquèrent aussi le citoyen Pierre Lorthiois. Ils lui demandèrent s'il n'avait point reçu de lettres du curé prisonnier. L'accusé répondit qu'il en avait reçu deux, l'une, huit jours après son arrestation, et l'autre, trois semaines plus tard, mais qu'il n'avait répondu à aucune. Il communiqua les deux lettres à l'assemblée. L'une rappelait à Lorthiois qu'il était dépositaire d'un paquet d'assignats que M. Bouchart lui avait laissé à son départ, et de deux titres de rentes viagères formant un capital de six mille quatre cents livres. Conformément à la loi, Lorthiois a envoyé ces deux titres à Paris, et il en a un récépissé. Pour justifier sa déposition, Lorthiois demande qu'on nomme sur-le-champ

deux commissaires qui viendront vérifier les papiers du curé. Les citoyens Gremel et Letellier, spécialement désignés, se rendent chez Lorthiois ; ils reviennent certifier le lendemain que le paquet d'assignats représentait une valeur de 1.000 livres et que le sac d'argent contenait 1.427 livres.

Le citoyen Augustin Rouzé, rentier à Lille, fut également appelé devant l'assemblée, et déclara qu'il n'avait eu aucune correspondance avec Bouchart.

Cependant, du fond de sa prison de Béthune, le curé de Wazemmes s'occupait activement de sa libération. Le 11 mars, il écrivit à Joseph Lebon une longue lettre dans laquelle il rendait compte de sa conduite depuis le 1er mai 1789 jusqu'au jour de son arrestation. Nous avons donné précédemment la première partie de cette lettre et signalé l'enthousiasme naïf avec lequel il avait adhéré aux institutions nouvelles.

« Mon arrestation, dit-il dans sa défense, n'a d'autre cause que la fidélité à m'acquitter de mes devoirs de curé, à veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'étaient confiés, d'après le serment que j'en avais fait, et notamment pour avoir officié le 5 nivôse (jour de Noël) et quelques autres jours, m'y croyant autorisé par le décret du 16 frimaire, qui défend *toutes violences contraires à la liberté des cultes* et par l'arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord y relatif en date du 25 du même mois. Si la loi avait été contraire, j'aurais été le premier à cesser toute fonction du culte aussitôt que j'en aurais eu connaissance. En un mot, j'affirme, et avec vérité, que je n'ai jamais péché ni contre la nation, ni contre la loi, ni contre la commune.

Tel est le témoignage que je rends de ma conduite pour ma justification. Le tout est sincère et véritable, et rendu authentique par les signatures du corps municipal, du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Wazemmes.

A Béthune, en la maison d'arrêt, le 21 ventôse, l'an second de la République une et indivisible (11 mars 1794).

Votre frère et ami,

P. A. Bouchart [1].

A la suite de cette lettre de justification, le comité de surveillance, le conseil municipal et le conseil général

1. Archives du Pas-de-Calais, L. Représentants, Liasse I.

ajoutèrent à peu près dans les mêmes termes une attestation favorable, permettant au curé de la faire valoir pour sa défense, s'il le jugeait nécessaire [1].

En même temps qu'il sollicitait des corps constitués l'approbation de sa conduite, Bouchart faisait un don généreux aux pauvres de sa paroisse. Une somme de 1900 livres fut donnée aux indigents, avec prière aux municipaux d'en faire la distribution. Bon gré, mal gré, la municipalité accepta ce don, mais pour se donner une apparence de sévérité et d'indépendance, elle proposa de faire écrire au curé Bouchart, et de lui demander d'où provenait cette somme, et quelle était la fondation qui lui permettait de faire cette générosité. Ils apprirent de la bouche de Mlle Bouchart que cette somme provenait du remboursement d'une rente faite pour les pauvres.

Notre curé envoya à Joseph Lebon son compte rendu ainsi dûment authentiqué et approuvé. Il crut prudent d'accompagner ces documents d'une lettre dans laquelle il essaie une justification nouvelle de sa conduite.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté *Égalité*

Citoyen représentant,

Arrêté par tes ordres le huit nivôse (28 décembre 1793) et conduit le lendemain à l'Oratoire de Béthune d'après une dénonciation faite contre moi d'être d'un civisme très suspect et de fomenter le trouble dans la commune, ainsi que le porte ton mandat d'arrêt conçu en ces termes : « *Vu la dénonciation faite contre le curé de Wazemmes du faubourg Notre-Dame qu'il est d'un civisme très suspect et qu'il fomente le trouble dans la commune* », etc., etc., je crois qu'il est de mon intérêt de détruire ces deux chefs d'accusation qui sont deux énormes calomnies. Premier chef d'accusation : *qu'il est d'un civisme très suspect*, première et insigne calomnie. J'ai toujours donné toutes les marques de civisme que les circonstances demandaient de moi, et de civisme le plus pur et le plus sincère. Je me suis toujours conduit en franc et net républicain, et par mes discours, et par mes exemples, et par mes actions. Je n'ai jamais fréquenté que des personnes remarquables par leur patriotisme, par leur zèle pour la paix et la tranquillité publique. Rien contre la loi, rien de suspect n'est jamais entré ni sorti de chez moi. Première calomnie réfutée.

---

1. La biographie complète de l'abbé Bouchart a été publiée dans la *Revue de Lille*, Nos de décembre 1904 et janvier 1905.

Second chef d'accusation « *et fomente le trouble dans la commune* ». Seconde calomnie. Toute la commune me rendra témoignage que j'ai toujours travaillé de tout mon pouvoir à entretenir dans son sein la paix, la tranquillité, la fraternité, la soumission aux lois, et que je les y ai toujours entretenus pendant l'espace de quatorze ans de résidence. Elle me rendra témoignage qu'elle n'a jamais eu ministre du culte plus et même aussi zélé pour le bien public, aussi soumis, aussi ami de la tranquillité et du bon ordre, et je ne l'ai jamais troublé en rien. Deuxième calomnie réfutée.

Je n'ai donc jamais péché ni contre la nation, ni contre la loi, ni contre la commune, comme il est prouvé par mon plan de conduite ci-joint, rendu authentique par le comité de surveillance.

Le curé répond ensuite aux accusations dont il avait été l'objet par rapport aux grand'messes ; il finit en ces termes :

C'est avec la plus grande confiance, citoyen représentant, que je m'adresse à toi pour réclamer ma liberté que j'ai perdue d'après une fausse dénonciation faite contre moi, et dont tu ne peux douter d'après la justification que je t'envoie. On a pu te tromper, et qui ne l'est pas ? Mais on ne saurait t'empêcher de reconnaître la vérité, et fort de mon innocence, plein de confiance en ta justice, j'espère que tu me rendras à la liberté, et que tu ne souffriras pas qu'un patriote calomnié gémisse plus longtemps dans les chaînes et soit la victime de l'imposture et du mensonge. Je me crois d'autant plus fondé à solliciter mon élargissement après quatre mois de détention que ma faible santé dépérit de jour en jour ; c'est pourquoi, sensible à l'humanité souffrante, tu voudras bien rendre à la République un de ses membres opprimés et donner des ordres à ce nécessaires. Salut et fraternité.

A Béthune, en maison d'arrêt, le 22 germinal (11 avril 1794) de l'an second de la République Française, une et indivisible.

(Signé) P.-A. Bouchart, membre de la commune de Wazemmes.

Le 7 mai suivant, Lebon fit transférer Bouchart avec quelques autres prêtres à Arras dans la maison de détention, dite *des Baudets* [1], où ils furent constitués prisonniers avec défense au concierge de les laisser sortir.

La maison d'arrêt *des Baudets* était à Arras, comme la Conciergerie à Paris, le vestibule du tribunal révolu-

1. La prison des *Baudets* située dans la rue de ce nom, faisait partie avant la Révolution de l'ancien hôtel d'Epinoy. Actuellement elle sert de refuge pour les mendiants incorrigibles et les vieillards indigents.

tionnaire. Les gendarmes s'y trouvaient presque en permanence, soit pour amener des prisonniers, soit pour faire sortir les malheureux appelés en jugement et destinés à la guillotine.

Pendant le séjour de Bouchart à la prison *des Baudets*, c'est-à-dire pendant un mois, il y eut environ 218 entrées de prisonniers.

Le 6 juin, le curé fut transféré à la prison de l'*Abbatiale* [1], et le règlement de cette maison nous permet de le suivre pas à pas. Les prisonniers étaient divisés par chambrées de 4 ou 5 lits. La nourriture était payée par les détenus, en raison de leurs facultés. Défense de sortir de sa chambrée, excepté aux heures indiquées ; défense de communiquer avec les autres prisonniers et avec les personnes du dehors. Les lettres devaient être déposées dans un tronc, et le comité de surveillance devait en prendre connaissance, pour envoyer à leur destination celles qui n'étaient pas suspectes et faire usage des autres selon sa prudence. Le même comité lisait aussi les lettres adressées aux détenus. Plus tard, un arrêté de Lebon décréta la spoliation des prisonniers. Argent, bijoux, papiers, linge et ce que ces malheureux avaient apporté pour servir à leur défense ou pour adoucir les rigueurs de la prison, tout leur fut enlevé. « Les gens détenus comme suspects n'ont plus aucun besoin et doivent être traités en conséquence », disait Lebon dans son arrêté. Chaque prisonnier ne devait avoir qu'un matelas et une paillasse, deux paires de draps, six chemises, autant de mouchoirs et de paires de bas.

C'est dans les prisons d'Arras que notre curé, il le raconte lui-même, « fut à la veille de périr ». Sa santé s'affaiblissait de jour en jour dans ces cachots, où il était privé de lumière, et dans l'impossibilité de s'occuper utilement et même de réciter son bréviaire. Néanmoins, malgré tant de souffrances physiques et morales, « il n'a jamais eu l'intention de remettre ses lettres de prêtrise ».

1. C'était l'ancien hôtel de Beaufort, construit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il prit le nom d'*Abbatiale*, lorsqu'il fut vendu au cardinal de Rohan, abbé commendataire de Saint-Vaast.

Ce régime rigoureux, remarquons-le, ne frappait que des suspects, des prévenus; aucune accusation formelle n'avait été lancée contre eux, aucun jugement n'était intervenu pour les condamner.

Une telle situation ne pouvait durer indéfiniment. Après la chute de Robespierre et la mise en accusation de ses principaux complices, de Fouquier-Tinville, de Joseph Lebon, de Carrier et de quelques autres scélérats, un décret de la Convention ordonna la mise en liberté des suspects. Au mois d'août 1794, une commission établie à Arras pour l'élargissement des détenus demanda l'opinion du Conseil général de Wazemmes sur la conduite de Bouchart.

Le Conseil réuni décida de renvoyer le certificat donné le 14 avril précédent « sans y rien ajouter, n'ayant rien appris de nouveau depuis cette époque. »

Le 12 décembre, le curé de Wazemmes adressa à la municipalité une lettre dans laquelle il priait avec instance les conseillers municipaux de se rendre eux-mêmes auprès du représentant du peuple afin d'obtenir sa prompte libération. La municipalité accéda à ce désir et rendit compte de la conduite de Bouchart devant ce représentant.

Quel fut le résultat de cette entrevue? Nous l'ignorons, mais nous pouvons le soupçonner, car le 31 décembre, la municipalité de Wazemmes délivra un certificat de résidence à l'ex-curé Bouchart, afin de lui « permettre de recevoir ses rentes. » Il avait subi les rigueurs de la prison préventive pendant une longue année, sans qu'on eût pu trouver contre lui aucun grief sérieux.

A partir de ce moment, le pasteur exerce son ministère dans sa paroisse; le 24 janvier 1795, accompagné des citoyens Louis Hasquin et J.-B. Muneret, il demande à la municipalité un certificat de civisme et il l'obtient.

Les fabriques d'huile. — Revenons aux délibérations du conseil municipal. Le 6 mars 1794, les fabricants d'huile ne travaillent plus à cause du manque de grains. Était-ce égoïsme de leur part ou mauvaise volonté du côté des cultivateurs? Quelles démarches ont faites les

premiers pour se procurer des graines de colza? En existe-t-il dans l'étendue du district? Telles sont les questions que se posent les membres du conseil. Ils concluent en disant : « Si les communes qui ne fabriquent pas ne fournissent pas des graines, on sera dans l'impossibilité de fournir aux réquisitions ».

Les noms des Faubourgs. — Le 24 avril 1794, le Conseil général s'occupe des faubourgs ; ils se nommeront désormais les faubourgs de Béthune, de Paris et de la Barre. A la même date, on fait une visite domiciliaire chez tous les citoyens, conformément à la loi des accaparements. A la fin de chaque séance, on accordait de nombreux certificats de civisme.

La disette. — L'administration du maire Stien fut rendue plus difficile par la famine qui sévissait à cette époque. Déjà, en 1793, le Conseil général de Wazemmes avait nommé une commission, dite de subsistance, chargée de faire le relevé des grains et farines qui se trouvaient dans la commune, de calculer les besoins journâliers des habitants, de fournir aux boulangers les grains nécessaires, de diriger la distribution du pain, de faire exécuter le décret du maximum pour les blés, de taxer le pain aux prix et poids de Lille, de dénoncer à la police ceux qui vendaient avec de faux poids. Cette commission était autorisée à faire exécuter ses décisions en convoquant la force armée.

Par arrêté du comité du salut public, les corps administratifs étaient également autorisés à user de la voie de réquisition pour fournir aux besoins pressants des communes dépourvues de grains. Les Wazemmois, au nombre de 4.500, demandaient, à raison d'une livre et demie de pain par citoyen et par jour, 450 quintaux par décade. Deux notables furent en conséquence envoyés dans les communes environnantes pour faire fournir aux habitants leur contingent de blé. Ennetières-en-Weppes devait envoyer 40 sacs de blé par décade ; Escobecque, 5 sacs ; Englos, 10 sacs ; Radinghem, 25 sacs ; Le Maisnil, 15 sacs ; Wavrin, 20 sacs ; Erquinghem-le-

Sec, 10 sacs ; Ligny, 5 sacs. Mais les communes se voyant menacées elles-mêmes par la disette, ne mettaient aucun empressement à se priver du grain qui leur était indispensable. Aussi, après avoir fourni aux réquisitions pendant quelques décades, elles s'y refusèrent complètement. Les villages ainsi imposés mettaient en avant différents prétextes : « l'un, nous n'avons plus de grain, l'autre, point de voiture, un troisième, point de batteuse, etc., etc... », de telle sorte qu'après toutes ces excuses, la commune se trouvait sans blé et sans pain.

La municipalité wazemmoise se résout alors à employer des moyens violents et à soumettre les rebelles par la force armée. Elle suggère ce projet aux administrateurs du Directoire du District de Lille : « Quand il a été nécessaire que la commune de Wazemmes livrât à ses voisins, elle s'est toujours empressée de remplir ce devoir de frère et d'humanité. Or donc, citoyens, puisque ce même zèle manque aux municipalités que vous avez chargées de nous procurer des grains, voici le moyen de les rendre à l'obéissance, la force armée; et vous trouverez dans notre commune, si vous croyez cette mesure indispensable, des républicains armés qui marcheront aussitôt que vous nous en aurez adressé l'ordre par la garde nationale dudit Wazemmes [1]. »

Les membres du Directoire de Lille écrivirent aux municipalités récalcitrantes pour les supplier de fournir leur contingent de blé : « Nous vous déclarons, disaient-ils aux officiers municipaux d'Ennetières, que si vous ne faites fournir de suite à la commune de Wazemmes les quantités de blé dont vous êtes en retard de lui livrer, nous vous rendrons personnellement responsables de ce défaut, nous vous regarderons comme suspects et traiterons comme tels ; mais nous avons lieu de croire que vous nous éviterez ce désagrément ». « Les habitants de Wazemmes, écrivaient-ils encore à la municipalité de Lomme, éprouvent les angoisses de la faim, et il ne se présente, quant à présent, d'autres ressources que celles

1. Registre aux délibérations du Conseil.

que nous attendons de vous. Au nom de l'humanité, au nom de la fraternité qui lie les Français, apportez de votre part toute la sollicitude que la position alarmante de ses habitants doit exciter. » Les menaces de la municipalité n'étaient pas illusoires. La commune de Wattignies l'éprouva à ses dépens. En décembre 1794, la force armée y fut envoyée jusqu'à complète livraison des subsistances qu'elle devait fournir.

Cependant, malgré ces réquisitions, les habitants souffraient de la faim. On accordait à la commune 90 sacs de blé par décade, et il en aurait fallu 30 par jour. La municipalité déclare que les blés versés par les communes dans le grenier public de Wazemmes ne sont point suffisants pour fournir la moitié de ce qu'il faut aux boulangers pour approvisionner les habitants. On est obligé de se présenter jusqu'à cinq et six fois par jour chez le boulanger pour avoir un pain. Laissons d'ailleurs la parole au corps municipal qui envoya à ce sujet, en mars 1795, une pétition pressante au Directoire du district :

Wazemmes, le 19 ventôse, 3e année républicaine.

Citoyens, la municipalité de Wazemmes vous expose que sa commune ne peut soutenir plus longtemps contre l'extrême disette pour le pain. Les pères de famille se voyant exténués de toutes ressources et touchés aux cris sensibles de leurs enfants qui réclament un morceau de pain, sont aux abois. Cette sensibilité pour leurs enfants et pour eux-mêmes les plonge dans le plus grand désespoir. Nous craignons que l'extrême misère ne les porte à méconnaître des lois qu'eux et leurs enfants ont jusqu'à ce jour respectées, et que nos mesures et pouvoirs ne pourront arrêter un peuple affamé ; nous vous prions, citoyens administrateurs, avec instance de prendre des moyens sages et prompts pour détourner l'orage qui gronde sur nos têtes. Et à l'instant que vous aurez fourni du pain,tous rentreront dans l'ordre et nous serons respectés dans nos fonctions.

Les habitants observent que les trois quarts de la dépouille de chaque année faite sur notre territoire est enlevée par les gros cultivateurs de la commune de Lille. Or donc, si cette commune renferme dans son sein nos propres subsistances, peut-elle oublier que nous sommes ses frères, en nous refusant du pain lorsque nous mourons de faim ? Peut-elle aussi oublier qu'en fructidor nous avons versé dans son magasin le grain qui nous était nécessaire, aussitôt qu'un membre du Directoire nous a annoncé que

nos frères de Lille se mouraient de faim? Ah ! citoyens ! qu'il est dur pour un père de famille de se voir obligé de frauder un morceau de pain pour alimenter ses enfants. Il est encore plus dur lorsqu'il se voit arrêté au collet par des commis aux portes qui lui déchirent ses vêtements pour lui arracher avec violence cette faible ressource qu'il croyait porter à sa famille. Ils font plus. Les mêmes violences sont portées également envers des mères qu'ils se permettent de fouiller, et même avec indécence. Ils vont encore plus loin. Ils soulèvent le peuple contre la municipalité par des propos très séditieux disant aux habitants de notre commune que leur municipalité est cause qu'ils n'ont pas de pain, qu'elle a tous les moyens en mains pour s'en procurer, et que c'est une mauvaise volonté de leur part, tandis qu'il est impossible de s'en procurer dans les autres communes, puisque les habitants s'opposent à la sortie.

Nous voudrions que vous soyez témoins du désordre que causent ces préposés à l'égard de notre commune, vous verriez des pères, des mères, des enfants de tous âges et de tous sexes tout ensanglantés, leurs vêtements déchirés et dépouillés de leur morceau de pain sans qu'il leur reste la moindre ressource pour s'en procurer de nouveau; les chemins sont couverts des larmes de ces pauvres infortunés et nous n'avons aucune ressource pour les consoler. Nous espérons, citoyens administrateurs, que vous prendrez notre exposé en très grande considération et que vous ne permettrez pas que nous vous quittions sans nous assurer du pain. Salut et fraternité. »

A la fin de ce même mois de mars, on envoya des commissaires à la Bassée et dans les communes du Pas-de-Calais acheter du blé, du seigle et « soucrion » et on essaya de fabriquer ainsi un aliment médiocre comme goût et sans valeur nutritive.

La piètre qualité de cette mixture innommable et la faim, mauvaise conseillère, provoquèrent dans la population un vif mécontentement. Il se manifesta dans plusieurs incidents fâcheux que relate le registre des délibérations du Conseil municipal :

« Ce matin, étant en fonctions pour délivrer aux citoyens de cette commune, faubourg de Béthune, des billets pour leur être délivré du pain par les boulangers auxquels on avait fourni de la farine de soucrion, ils ont entendu tout à coup qu'on sonnait le tocsin. Un membre s'y étant transporté, il a trouvé des enfants dans le clocher qui avaient enfoncé la porte et faisaient cette alarme. Il a aussi en descendant trouvé des femmes qui suivaient pour le même objet. Il a fait en sorte de les apaiser, mais, un

instant après, la foule a augmenté dans la maison commune et dans le même instant on a apporté des pains qu'on venait d'acheter chez les boulangers provenant de ladite farine de soucrion, en disant que ce n'était pas du pain à donner à manger à des honnêtes gens. Nous leur avons fait observer qu'ils en avaient mangé provenant de la ville dont la qualité était encore inférieure. Le citoyen Stien a déclaré à l'assemblée qu'hier, à l'heure de midi, dans le moment qu'il était au directoire du district, une cinquantaine de personnes, tant hommes que femmes et enfants, sont allés chez lui le demander et sur ce qu'on leur dit qu'il n'y était pas, ont franchi les fossés et forcé les portes de sa maison en disant : « Nous le trouverons ce bougre-là, nous l'assassinerons et nous l'écorcherons tout vif, et le soir nous mettrons le feu à sa maison ».

Expédition de cette délibération fut envoyée immédiatement au Directoire du District. Les gendarmes vinrent rétablir l'ordre et empêcher les excès que la foule exaspérée se promettait d'accomplir.

En avril, de nouveaux commissaires sont nommés pour se transporter dans les communes avoisinantes et acheter du blé, seigle et « graines propres à faire du pain ». En même temps, d'autres commissaires sont chargés de distribuer des cartes aux citoyens pour obtenir du pain aux boulangers. On invite également les citoyens aisés de la commune à s'approvisionner de grains pour leur propre subsistance. Quant aux indigents, la municipalité fera ce qui dépendra d'elle pour les nourrir. Le Conseil général envoya même le citoyen Degland à Paris pour solliciter un secours pécuniaire pour les pauvres. Afin de faciliter la distribution du pain, il fut décidé qu'il n'y aurait plus qu'un boulanger qui, dans chaque faubourg, cuirait à tour de rôle et par décade. On lui fournira les farines nécessaires pour l'approvisionnement de la population.

Ce fut dans ces circonstances difficiles que les municipaux proposèrent un emprunt de cent mille livres pour procurer des secours aux habitants jusqu'à la récolte prochaine. On tint trois séances extraordinaires pour recevoir les sommes nécessaires, mais au bout de six jours, on n'avait reçu que 1950 livres. L'argent ne venant pas, la municipalité nomma des commissaires dans chaque quartier pour aller chez les citoyens aisés et leur faire connaître l'ouverture de l'emprunt. Elle fit impri-

mer dix affiches d'abord, puis cinquante. Enfin, elle fut assez heureuse pour trouver trois personnes généreuses qui prêtèrent les 100.000 livres demandées.

Au mois de mai, le pain était vendu 25 sols la livre ; mais les ouvriers répétaient qu'il n'était pas mangeable. Deux boulangers avaient refusé de travailler à tour de rôle sous prétexte que la farine ne valait rien... et cependant on leur avait donné la même farine qu'aux autres.

A cause de ces réclamations réitérées et trop légitimes, on adressa une pétition au Directoire pour obtenir cinquante sacs de blé et les « malgamer » avec le soucrion, car il était impossible d'en trouver dans les communes voisines. Un citoyen d'Avelin, à qui on avait acheté deux sacs de blé au prix de 600 livres et qui se refusait à les fournir, fut traduit devant la Chambre de commerce.

Le citoyen Duhem, qui avait été envoyé à Paris en remplacement de Degland pour exposer la situation lamentable de la commune, revint après dix-huit jours d'absence. Ce fut sans doute grâce à son influence que le district de Lille accorda une somme de 1.233 livres pour secours aux indigents... et réparation des chemins vicinaux. Au mois d'octobre, la commission de secours publics de la Convention Nationale accorda 807 livres 5 sols aux indigents de la commune.

A la fin de mai 1795, le pain fut à 30 sols la livre au lieu de 25 et dans les premiers jours de juin, à 40 sols. Le peuple affamé se révolta, et un citoyen nommé Butin, chargeur de bateaux au faubourg de la Barre, vint en pleine séance, dans un moment d'ivresse, insulter les membres du corps municipal et réclamer du pain. Pour toute réponse, on le traduisit devant le juge de paix. Enfin, la moisson de 1795 apporta un peu de soulagement à nos concitoyens.

Visites domiciliaires. — C'était l'époque aussi où l'on faisait des visites domiciliaires chez tous les habitants, conformément à la loi sur les accaparements. Un jour, la municipalité donna ordre au sergent messier d'aller chez tous les cultivateurs et propriétaires de la commune et de leur enjoindre de mettre sur un champ toutes les

pailles de colza et feuilles d'œillette pour les réduire en cendres. On devait leur payer le prix de ces récoltes ainsi détruites sans motif raisonnable.

La guerre et les réquisitions militaires. — Dans ce temps d'agitations et de guerres, on était toujours sur le qui-vive. Un jour, la municipalité écrit au commandant de la garde nationale pour lui ordonner de placer cinq hommes de garde à chaque barrière ; plus tard on en réclamera dix pour ce service, tant au faubourg de Paris qu'au faubourg de Béthune. Une barrière fermait le chemin dit des Morts (rue de Wazemmes) ; deux autres barrières étaient également installées aux extrémités de la route d'Arras et de celle de Douai. Les officiers municipaux et notables étaient chargés de veiller à ce qu'il ne fût pas fait de dégradations aux fortifications et palissades dans la commune ; ils avaient ordre d'arrêter tout individu qui se permettrait d'arracher des palissades, de dégrader les chevaux de frise, les barrières, les ponts volants ou d'enlever des fascines, des gabions et les autres objets servant à la construction des ouvrages militaires qui s'élevaient principalement au faubourg de Paris.

Les officiers municipaux envoient aux représentants du peuple près de l'armée du Nord une liste de 28 noms de citoyens qui sont occupés dans des ateliers d'armes au lieu d'être effectivement sous les drapeaux.

« Les citoyens commissaires observent que les citoyens ci-dessus ne peuvent être requis que légalement, qu'ils doivent coucher dans leurs quartiers respectifs et travailler plutôt que de se promener. Vous représentent aussi les mêmes commissaires qu'ils voient avec une douleur inexprimable tant de citoyens se montrer aussi lâchement et sembler rejeter la défense sacrée de la Liberté et de l'Égalité !... Pourquoi ils vous engagent de toutes leurs forces à apporter un frein à ces abus et à ces intrigues qui entravent et retardent les opérations du salut public et deviennent coûteux à la République sans la servir. Vive la République ! »

Le citoyen Louis Millescamps avait refusé plusieurs fois de faire partie des convoyeurs de l'armée avec son chariot et ses chevaux ; il se voit condamner à trois jours de détention qu'il subit à la maison dite l'*Égalité*. A chaque instant, on réquisitionnait les chevaux et les voitures

de la commune pour transporter les provisions nécessaires aux troupes et c'était une charge bien lourde ajoutée à toutes les autres.

Le citoyen Stien acheva son mandat de maire en juillet 1795. C'est à lui que l'agent Vantourout écrivait le 20 janvier précédent pour lui reprocher sa lenteur : « Vous avez un grand compte à me rendre ; considérez-en l'étendue et remplissez la volonté de la Convention Nationale qui refuse tout délai. »

Il fallait obéir en tout, et obéir sans retard. Déjà, en 1793, l'agent Sta avait écrit au maire Degland : « Je vous ordonne d'assembler sur le champ la municipalité en dedans la huitaine; je vous préviens que ce délai ci-dessus expiré, je provoquerai une délibération contre votre municipalité, si elle est en défaut d'y satisfaire, afin de la faire poursuivre au paiement d'une somme de dix mille francs à titre de provision. »

Stien était partisan des idées nouvelles. Il prêta son concours à toutes les mesures violentes décrétées par la Révolution. C'est sous son administration que Wazemmes passa les plus mauvais jours de la tourmente. Il habitait au Blanc-Ballot une blanchisserie occupée autrefois par l'émigré Blaringhien.

En réunissant tous les traits épars dans ces derniers chapitres, le lecteur arrivera facilement à se représenter le portrait du jacobin tout à la fois étroit, grotesque et sinistre que Taine a buriné en traits immortels [1]. Il se fera en même temps une idée de ce que pouvait être la prospérité et le bonheur du peuple à cette époque que l'on s'obstine parfois à représenter comme une des périodes les plus glorieuses et les plus heureuses de l'histoire française. Il faut au contraire se reporter au temps des invasions normandes, ou au siècle de la guerre de cent ans, pour retrouver un pareil déluge de calamités s'abattant toutes à la fois sur nos populations.

1. Taine, *La Révolution*, t. III.

CHAPITRE XIX

LE DIRECTOIRE

27 octobre 1795 — 9 novembre 1799.

ALBERT DECARNIN, PRÉSIDENT, 16 JUILLET-31 OCTOBRE 1795. — ÉLECTIONS. — LES ASSIGNATS. — LE CURÉ BOUCHART REPREND SES FONCTIONS. — IL RÉTRACTE SON SERMENT SCHISMATIQUE.

WAZEMMES CHEF-LIEU DE CANTON, 31 OCTOBRE 1795-25 FÉVRIER 1797. — ÉLECTION D'UN AGENT ET D'UN ADJOINT MUNICIPAUX. — LES CHAUFFEURS ; MESURES DE POLICE ; ARRESTATIONS.

WAZEMMES CESSE D'ÊTRE CANTON. — ÉLECTIONS. — LES CONSCRITS DE WAZEMMES. — ARRESTATION, DÉPORTATION ET MORT DU CURÉ BOUCHART. — FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES : FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME ; PLANTATION D'UN ARBRE DE LIBERTÉ ; FÊTE DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE. — VENTE ET DÉMOLITION DE L'ÉGLISE.

LEFRANC-DUPLOUY, MAIRE, 17 MAI 1799-25 AOUT 1803. — LES DÉCADIS. CÉRÉMONIES FUNÈBRES DES PLÉNIPOTENTIAIRES DE RASTADT ET DU GÉNÉRAL JOUBERT.

En 1795, la France fut gouvernée par un Directoire de cinq membres et par les deux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents. Ces trois corps, jaloux les uns des autres, se supplantèrent successivement et dominèrent les uns après les autres jusqu'au moment où ils finirent par tomber tous ensemble en la journée mémorable du 18 brumaire.

ÉLECTIONS ; ALBERT DECARNIN, PRÉSIDENT. — Le 16 juillet 1795, le citoyen Albert Decarnin, né à Phalempin, amidonnier au faubourg Notre-Dame [1], fut élu président de la municipalité [2].

1. Albert Decarnin mourut rentier et président du Conseil de fabrique de Wazemmes, en 1822, à l'âge de 85 ans.

2. Les officiers municipaux furent : J.-B. Desruelles, fabricant ; J.-B. Brame, boucher ; François Letellier, ancien municipal, tous trois du faubourg de Paris ; François Nauwelaerts, cultivateur ; J.-B. Dutilleul, père, cultivateur ; Casimir Dubus, marchand cordier, tous trois du faubourg de Béthune ; Adrien Lepers, blanchisseur de linge et François Gremel, ancien officier municipal, tous deux du faubourg de la Barre.

Furent choisis comme notables : Louis Bonte, fabricant d'huile ; Domi-

Les assignats. — Lorsque les hommes de la Révolution, dans leurs emportements sacrilèges, mirent en vente les biens ecclésiastiques, ils crurent que cette transformation immobilière s'opèrerait facilement et que les acheteurs afflueraient. Vendant la peau de l'ours avant de l'avoir tué, ils représentèrent par des assignats la valeur des immeubles à réaliser. Les acheteurs ne vinrent pas. La bande noire acquit à vil prix une partie seulement des biens offerts à sa rapacité et la France fit banqueroute. Les nouveaux possesseurs ne jouirent pas paisiblement du fruit de leur honteux trafic. La main de Dieu d'autre part s'est appesantie sur bon nombre d'acquéreurs de biens ecclésiastiques. La plupart ont quitté ce monde chargés du mépris de leurs concitoyens et parfois frappés visiblement par la justice suprême. A cette époque, la dépréciation des assignats s'accentuait de jour en jour; ils cessèrent d'avoir cours le 18 mars 1796. Depuis leur création en 1789, leur valeur n'avait fait que diminuer. L'assignat de cent livres valait : au mois de janvier 1791, 93 francs 10; en 1792, 74 francs 10; en 1793, 55 francs; en 1794, 42 francs; en 1795, 19 francs; au mois de mars, même année, 14 francs. Le numéraire de 24 francs valait en assignats : le 21 mars 1795, 190 livres; le 22 septembre, 1.120 livres; le 22 octobre, 1.600 livres; le 20 novembre, 3.270 livres; le 20 décembre, 4.945 livres; le 19 janvier 1796, 5.281 livres; le 18 février, 6.419 livres. A Wazemmes, en 1795, le Conseil municipal décide de faire un bon pour la somme de 34.350 livres en assignats, afin de payer six mois de traitement au citoyen Cornillot, secrétaire greffier, traitement combiné à raison de 25 livres par mois, valeur métallique. Une livre, valeur métallique, équivalait donc à 129 livres en

---

nique Parsy, ancien municipal; Agapit-Joseph Gravier; Joseph Delory, Louis Guermonprez dit Mazure; Pierre Lepée, tous du faubourg de Paris; Guillaume Butin, cultivateur; Jean Lhermitte, chaufournier et cultivateur; J.-B. Mullier père, boulanger; Christophe Gremel, blanchisseur; J.-B. Destailleur, cultivateur; Louis Farvacque, tous du faubourg de Béthune; Pierre-François Delannoy, rentier; Michel Bataille, marchand; Aimé Vanostal, nacelier; François Quille, marchand de bois; Nicolas Delesalle, genevrier, tous du faubourg de la Barre; François Mullier, blanchisseur, fut nommé procureur de la commune; Cornillot, greffier.

assignats. La même année, on paie à Ferdinand Duhem, cabaretier, 2.400 livres en assignats « pour avoir nourri pendant dix jours François Renard, pauvre, jusqu'à son entrée à l'hôpital. » Quelle fortune pour le citoyen cabaretier si les assignats avaient été bien cotés à la bourse révolutionnaire !

Le curé Bouchart reprend ses fonctions. — A la veille de reprendre ses fonctions curiales, le curé de Wazemmes pouvait constater avec douleur les ravages que la Révolution avait faits dans sa paroisse. Le presbytère avait été envahi et servait de mairie ; le jardin avait été loué à un horticulteur ; les rentes de l'église avaient été dissipées ; les derniers ornements sacerdotaux vendus à l'encan ; la croix du clocher descendue et remplacée par le bonnet de la liberté ; l'église servait de lieu de réunion à la *Société populaire*. Au fronton de l'édifice sacré on avait inscrit ces mots : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme [1]. » Le temple saint avait même été loué un moment à un cultivateur pour y mettre à l'abri une meule de blé. Les fêtes chrétiennes étaient remplacées par des fêtes révolutionnaires.

C'est dans ces circonstances déplorables que l'abbé Bouchart, auquel l'inaction pesait davantage que la persécution, entreprit la réouverture de son église fermée depuis dix-huit mois. A cette date, une certaine accalmie

1. Au cours de la Révolution, quatre religions différentes furent fondées :

1° La *Constitution civile du clergé* dont le but était de créer une église nationale et par conséquent schismatique.

2° Le culte de *la déesse Raison* inventé par Hébert et Chaumette. La déesse Raison eut des représentations vivantes, même à Lille. Ce fut sous les traits d'infâmes prostituées qu'elle parut sur les autels pour y recevoir l'encens d'un peuple égaré. L'église de Wazemmes fut pendant un certain temps consacré au culte de la Raison.

3° Le culte de *l'Être Suprême* inauguré par Robespierre.

4° La *Théophilanthropie*, c'est-à-dire l'amour de Dieu et des hommes, fut érigée par Larevellière-Lépeaux, un imbécile à principes, dit Taine. Se réservant à lui-même le rôle de grand pontife, il parut en public entouré de ministres vêtus de longues robes blanches tenant à la main des bouquets de fleurs et des corbeilles de fruits dont il faisait hommage à l'auteur de la nature. Les théophilanthropes eurent peu de succès chez nous. Le peuple, toujours simpliste, les appela : les filous en troupe.

se manifestait au sein de la société, et des idées moins tyranniques commençaient à se faire jour. La réaction thermidorienne avait renversé les terroristes, et une sanglante émeute avait été étouffée à Paris, dans la journée du 1er prairial an III (20 mai 1795). Une loi qui parut le 11 prairial autorisait l'exercice de tous les cultes.

Aussitôt, le 27 juin 1795, plusieurs courageux citoyens de la commune présentent à la municipalité une pétition pour demander la célébration du culte catholique. Un mois plus tard, c'est le pasteur qui se met lui-même en communication avec les autorités et qui signe la déclaration suivante :

Aujourd'hui, le 24 messidor, l'an IIIe de la République Française, une et indivisible, est comparu en la maison commune de Wazemmes, district de Lille, département du Nord, le citoyen Bouchart, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de catholique dans l'étendue de cette commune, et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la République ; de laquelle déclaration il lui a été donné acte conformément à la loi du 11 prairial de l'an IIIe.

Fait à Wazemmes, les jour, mois et an que dessus.

P.-A. Bouchart, curé. Stien, aîné, maire.

Quelques jours plus tard, une nouvelle municipalité faisait abattre les bonnets phrygiens qui surmontaient le clocher et les arbres de liberté, ainsi que les placards placés au-dessus des portes, et sur lesquels étaient représentés des bonnets rouges ou autres signes de terrorisme. A dater du 16 juillet, le curé recommence l'administration des sacrements. Nous avons lu, en effet, cette indication dans le registre des baptêmes : « Baptêmes administrés par moi, Maître Bouchart, curé de cette paroisse, recommençant mes fonctions, le 16 juillet 1795 ». Le 25 juillet, il procéda à la célébration d'un mariage.

La question des serments était toujours à l'ordre du jour. C'était le moyen qu'employaient les Jacobins de ce temps-là pour tracasser le clergé et se donner ensuite le facile prétexte de cruelles représailles contre les rebelles. Jamais on n'imposa plus de serments et on ne demanda

plus souvent de jurer devant Dieu qu'à cette époque où l'athéisme était à la mode. On exigea de Bouchart, avant de lui permettre de reprendre ses fonctions curiales, un serment qu'il n'avait pas encore prêté, et dont les théologiens, partagés en deux camps, discutaient la légitimité.

Le 3 novembre, le curé comparut devant la municipalité, et fit serment en la forme suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République »

Trois jours plus tard, deux honorables paroissiens, Jean-Charles Bonnier et J.-B. Trubelin, accompagnés de l'abbé Bouchart, déclarèrent devant la municipalité, « tant pour eux que pour les autres citoyens de la commune qui exercent le culte catholique, choisir l'enceinte, ci-devant l'église, rendue provisoirement aux communes, pour y exercer leur culte ». A partir de ce moment, le curé disposa de son église pour la célébration des offices.

De temps en temps, Bouchart, objet continuel de stupides soupçons, était obligé, par ordre du gouvernement, de se présenter devant l'autorité municipale. Là, on lui délivrait les certificats exigés par des lois qu'on multipliait tous les jours. « Le curé est toujours vivant, disait-on, il réside en France depuis le 9 mai 1792 ; par conséquent, il n'a point émigré, il n'est pas détenu pour cause de suspicion et de contre-révolution... Il nous a présenté en bonne forme les quittances des contributions mobilières des années 1792, 1793, 1794... Il nous a déclaré qu'il n'a point joui, depuis le 1er vendémiaire an IV, et même avant, d'aucune autre pension, ni traitement d'activité, et qu'il n'a fait aucune succession... (Le curé recevait avant son arrestation 800 livres de pension, soit 400 livres en numéraire). Certifions en outre que ledit citoyen Bouchart n'a, à notre connaissance, point rétracté le serment qu'il avait prêté conformément à la loi ».

Au 15 juillet 1797, cinq mois avant sa seconde incarcération, on attestait toujours que Bouchart n'avait pas rétracté sa soumission aux lois de la République. On se trompait, nous allons le voir.

M. Bouchart rétracte son serment schismatique. — A cette époque, quelle était la situation exacte du curé de Wazemmes à l'égard de son véritable supérieur ecclésiastique, Mgr de Salm-Salm, évêque de Tournai ? Était-il absous des censures qu'il avait encourues en se soumettant au serment schismatique de 1791, et ses confrères, les prêtres restés fidèles, pouvaient-ils lui rendre leur estime ? En un mot, était-il réconcilié avec l'Église qui, depuis longtemps, avait condamné ce premier serment ?

Les documents que nous avons trouvés nous permettent d'affirmer que Bouchart avait abjuré ses erreurs entre les mains du délégué de l'évêque de Tournai. On lira plus loin avec intérêt la formule de rétractation si noble et si parfaitement réparatrice de notre curé ; elle nous consolera des lettres peu dignes que nous avons eu le devoir de relater dans les pages précédentes.

Le 23 juin 1796, le Directoire du département voulant faire la lumière sur cette question importante, fit comparaître le curé devant le juge de paix du canton. Voici le texte du procès-verbal dans lequel nous respectons scrupuleusement toutes les défaillances de style et d'orthographe du scribe officiel :

« L'an quatrième de la République française, une et indivisible, le cinq messidor, par devant nous, François Perkin, juge de paix et officier de police du canton de Wazemmes, a été amené le citoyen André Bouchart, se disant ministre du culte catholique en la commune de Wazemmes, lequel a été interrogé ainsi qu'il suit :

Interrogé sur ses nom, profession, âge et demeure ? A répondu s'appeler Pierre André Bouchart, âgé de quarante-quatre ans, ministre du culte catholique, demeurant à Wazemmes.

Interrogé s'il connaissoit le sujet de son arrestation ? A répondu que c'est pour être prévenu d'avoir rétracté son serment et d'avoir prêché ouvertement le respect au Roy et la soumission à la cour de Rome.

Interrogé s'il est vrai qu'il a rétracté son serment ? A répondu avoir rétracté le serment d'être fidèle à la nation, au roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le Roy, le onze messidor (29 juin 1795) de l'année dernière, époque à laquelle ce serment étoit tombé de lui-même, qu'il étoit devenu sans objet et qu'il étoit défendu à tous les citoyens françois de le reconnaître par l'acceptation du gouvernement républicain, et que la Constitu-

tion civile du clergé ne faisoit plus loi de la république, ainsi que l'a déclaré la Convention elle-même, par l'organe de son comité de législation, dans l'explication sur la loi du onze prairial de l'année dernière, et je veux par là détruire l'inculpation faite contre moi, d'avoir prêché ouvertement le respect au Roi.

Quant au serment de liberté et d'égalité, je défie qu'on me prouve que je l'ai rétracté ni civilement, ni légalement, car mon intention a toujours été de me soumettre aux lois civiles et politiques du gouvernement : je me suis toujours soumis et me soumets encore ; *mais j'ai déclaré hautement et je déclare que je me soumets aussi aux lois de Dieu, aux lois spirituelles de mon culte qui est la religion catholique, apostolique et romaine que je professe et que je professerai jusqu'à la mort, dans toute son étendue et dans toute la pureté de sa doctrine et de sa morale*, excluant de ce second serment tout ce qui pourroit y être contraire.

Qu'il a fait les deux soumissions aux lois de la République, reconnaissant que l'universalité des citoyens françois est le souverain et qu'il ne les a point rétractées.

Interrogé s'il a prêché la soumission à la cour de Rome et le respect au soi-disant Roi ?

A répondu qu'il n'a jamais mis dans ses discours l'autorité de la cour de Rome en concurrence avec celle de la République françoise, que cette inculpation est tout à la fois invraisemblable et calomnieuse, car, jamais, dans aucun temps, la cour de Rome n'a exercé d'autorité civile sur le territoire françois, mais que, dans l'ordre de la religion, *il reconnoît pour chef le Pontife romain, et qu'en cette qualité, il est obligé de lui obéir, dans ce qui concernoit la religion, et l'a pu prêcher à ses ouailles ; qu'il est de toute fausseté qu'il ait prêché le respect au Roi et qu'il défie de le prouver.*

Lecture à lui faite du présent interrogatoire et de ses déclarations y contenues, a dit les réponses contenir vérité, et a persisté et signé avec nous les jour, mois et an que dessus. Signé : P.-A. BOUCHART, PERKIN et TIRANT, secrétaire par intérim.

Bouchart curé

Pour copie conforme :
(Signé) : COUPEY, commissaire [1]

SIGNATURE DE M. BOUCHART

Quelques jours plus tard, Bouchart, accusé d'avoir rétracté publiquement le serment de liberté et d'égalité, fut de nouveau traduit et acquitté devant le tribunal du département. Il fut défendu en cette circonstance par le

1. *Archives du Nord.* — Série L. Sous-série Z, N° 28. Originaux sur papier.

citoyen Artaut, président de l'administration municipale de Lille.

De fait, ce fut le 4 juin 1795 que notre curé, se présenta devant les vicaires généraux du diocèse de Tournai. Après avoir subi un interrogatoire auquel déjà nous avons fait allusion, « après avoir reconnu ses fautes et notamment celle d'avoir adhéré au schisme en recourant à l'évêque schismatique pour en obtenir en faveur de ses paroissiens des dispenses de mariage, d'avoir, en plusieurs cas, tenu une conduite équivoque, ledit comparant s'est engagé à rétracter, autant que de besoin, le serment qu'il a prêté de garder la Constitution prétendue civile du clergé, en présence d'un missionnaire à ce autorisé et de quelques témoins pris dans ladite paroisse de Wazemmes ». Cette rétractation se fit, le 24 du même mois, « par devant Louis-Adrien-Joseph Détrez [1], prêtre missionnaire dans la partie française du diocèse de Tournai, et par devant Marc Prouvost, rentier, et Guillaume Butin, fermier, tous deux de la paroisse de Wazemmes. Ces témoins avaient été appelés pour entendre et, au besoin, certifier avoir entendu les déclaration et rétractation de Pierre-André Bouchart lequel, de bonne volonté et sans contrainte, sincèrement et sans feinte, a déclaré abjurer le serment impie qu'il a prêté de garder la Constitution prétendue civile du clergé ». Il fut définitivement réhabilité le 11 juillet suivant. On lui imposa l'obligation de faire six jours de retraite par an au séminaire et on lui donna une règle de vie à suivre [2].

---

1. Ce zélé missionnaire naquit à Lille, en 1769. Admis dans les rangs du sacerdoce en 1792, pour ainsi dire sur le champ de bataille, il préféra l'exil à l'apostasie. Il revint cependant à Lille en 1793, se mit en relations avec quelques personnes discrètes qui lui indiquaient les maisons où il pouvait célébrer la messe, et lui faisaient connaître les malades qui réclamaient le ministère d'un prêtre fidèle. Ce fut lui qui, déguisé en portefaix, eut la joie de recevoir la confession du chanoine Nisse et de le nourrir du pain des forts. Christophe Nisse, religieux de Phalempin, fut le seul prêtre que la ville de Lille ait vu mettre à mort par la hache révolutionnaire. L'abbé Détrez fut le correspondant attitré de l'évêché de Tournai pendant ces jours troublés. Ce saint prêtre devint aumônier de la maison de détention de Loos où il mourut le 8 août 1832

2. Desbonnets, le curé d'Esquermes, se présenta à Tournai le 25 juin 1795. Il avait fait sa rétractation la veille en présence du missionnaire Détrez, de Pierre Peucelle, laboureur, et de Pierre Lecroart, blanchisseur. Il fut réhabilité le 1er août.

Depuis sa réhabilitation, le curé se montrait rempli de zèle pour ses fonctions sacerdotales. Sa double comparution devant les tribunaux avait rendu sa rétractation beaucoup plus éclatante encore, de telle sorte que son église était devenue le rendez-vous de tous les fidèles des environs. En 1796, il avait fait 158 baptêmes et 29 mariages. En 1797, il conféra 306 baptêmes et bénit 74 mariages. On accourait de Lille, de Fives, de Flers et de tous les environs pour faire baptiser les enfants par un prêtre vraiment catholique. On allait même jusqu'à faire inhumer à Wazemmes les défunts décédés dans les paroisses voisines, tant on tenait alors à réclamer, pour ceux qui étaient morts dans le sein de l'Église, les bénédictions des ecclésiastiques restés fidèles au Pape et à l'évêque légitime.

Entre temps, Bouchart prêta le serment « de haine à la royauté et à la tyrannie » ; quelques évêques fidèles l'avaient autorisé pour leur diocèse. Dans la pensée de la plupart des prêtres, il ne s'agissait dans ce serment que d'une formule par laquelle ils s'engageaient à s'opposer à tout essai de restauration monarchique en France, restauration qui n'aurait pu s'opérer, croyaient-ils, qu'après d'horribles convulsions. Ce fut le 17 septembre 1797 que Bouchart prêta ce serment avec vingt-neuf prêtres du canton d'Haubourdin [1].

Wazemmes chef-lieu de canton. — Un arrêté du Directoire du département, en date du 31 octobre 1795, stipule qu'il sera établi dans le canton d'Haubourdin deux administrations municipales, Haubourdin et Wazemmes. Cette division, dit l'arrêté, « a été nécessitée pour des motifs de bien public et d'intérêt général ». Le nouveau canton de Wazemmes (4.500 hab.), ou plutôt la seconde section du canton d'Haubourdin, comprenait les communes d'Esquermes (1.200 hab.), de Lomme (2.100 hab.), de Loos (1.180 hab.), de Sequedin (750 hab.). Une justice

1. Cf. A. Salembier. *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai.* Février 1905, p. 83 Avec Bouchart d'autres prêtres résidant à Wazemmes prêtèrent ce serment : Triboulet Auguste, ex-religieux de l'abbaye de Loos, François et Lambert Smet du faubourg de la Barre.

de paix fut établie, dont le premier titulaire fut Perkin. J.-B. Petit et Jean-François Degland exercèrent successivement les fonctions de commissaire. Mais, nous le verrons bientôt, le canton de Wazemmes ne devait avoir qu'une existence éphémère de dix-huit mois.

Élections. — Pour se conformer au nouveau mode d'administration cantonale, l'ancienne municipalité fut dissoute et remplacée par un agent et un adjoint municipaux. Jean-François Nauwelaerts fut élu agent et J.-B. Mullier fils, adjoint.

Les Chauffeurs. — Les troubles politiques et sociaux qui agitaient la France sous le Directoire ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion sur l'industrie. A Lille, la population ouvrière avait diminué d'un tiers. Aussi un certain nombre de travailleurs, privés de pain, se jetèrent-ils dans tous les désordres. Ils s'introduisaient nuitamment dans les maisons isolées, s'emparaient des habitants, et, avec une corde solide, les suspendaient par les épaules dans l'âtre de la cheminée, puis allumaient du feu sous leurs pieds. Vaincus par la douleur, ces malheureux finissaient par désigner l'endroit où se trouvait leur argent. C'est ce que recherchaient ces malandrins, qui s'en allaient après avoir terrifié, torturé et dépouillé leurs victimes.

Dans nos parages, ces malfaiteurs s'appelaient *Chauffeurs de pieds*. Quelques extraits de lettres et de rapports écrits par les commissaires de police de cette époque nous font connaître les habitudes de ces malfaiteurs.

« Ils sont armés d'un pistolet et d'un sabre. Beaucoup d'entre eux en sortant de Lille sont couverts d'un manteau bleu et portent fréquemment des bonnets à poils. On m'a rapporté qu'ils ont dans les poches du bouchon brûlé. Il y a lieu de croire que c'est pour se noircir le visage. Ils sortent de Lille par différentes portes et vont boire en attendant le rassemblement. La commune de Wazemmes forme le point central de ces réunions ».

« Ils ont leurs chefs et leurs ordonnances. Les ordres se transmettent d'individu à individu et, à l'heure indiquée et de différents points, les brigands se rendent individuellement à un lieu de réunion d'où ils partent en masse. Quarante à cinquante enveloppent la maison qu'ils veulent dévaster, et, tandis qu'une partie fait

la garde, l'autre occupe la maison et la pille. Ces scélérats se traitent entre eux d'émigrés. On a observé que le chef en donnant ses ordres criait : à moi, émigrés, et, en les plaçant, disait : quatre émigrés ici, six à tel endroit [1]. » L'heure à laquelle les pillages se commettent est de onze heures de nuit à trois heures du matin. En vain, les habitants des campagnes font des patrouilles pour conserver leurs propriétés. Les brigands prennent les chemins des champs, s'écartent des communes, où les gardes nationaux font leur service et vont envelopper et piller les maisons qui ne se trouvent pas dans l'enceinte des villages [2]. »

Le ministre de la police générale écrivait, le 1er floréal an IV (20 avril 1796) :

« Il paraît que, malgré vos efforts, vous avez bien de la peine à préserver les demeures des paisibles habitants d'une dévastation totale qui désole vos contrées. Cet état de choses est on ne peut plus alarmant, et il ne peut être amélioré que par le concours des autorités constituées avec la masse imposante des bons citoyens ; mais, il n'y a pas un moment à perdre. Concertez-vous donc sans délai avec les différents commissaires de votre arrondissement pour requérir près des administrations municipales, la quantité de gardes nationaux nécessaires pour dissiper les brigands et faire toutes les expéditions que vous jugerez convenables au maintien de l'ordre et de la sûreté publique ».

Salut et fraternité. COCHON.

Quant à notre compatriote Merlin, il reconnaissait l'état de dissolution sociale dans lequel la France se trouvait plongée, mais il attribuait tous ces attentats « à ceux qui voulaient se rallier sous les étendards de Louis XVIII, et établir son trône sur les ruines de la République et les cadavres de ses défenseurs [3]. »

Malgré l'étroite surveillance de la police, les brigandages continuaient. Chaque nuit, il se commettait de nombreux vols à Wazemmes, à Lille et dans les environs.

---

1. Ce nom que les chauffeurs aimaient à se donner a pu faire croire que certains crimes avaient été réellement commis par les émigrés. Il n'en était rien. On raconte qu'à Lecrs des individus qui se disaient émigrés envahirent, pendant la nuit, la ferme du Colombier, sous prétexte d'exiger le payement du loyer et en assassinèrent tous les habitants.

2. Lettre écrite au ministre de la police générale de Paris, le 25 ventôse, an IV.

3. *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, T. I, p. 303.

« Vers le mois de décembre 1795, au château du sieur Lagranville, situé à Lambersart, ces brigands, après avoir pénétré dans les appartements et gardé les prisonniers, le pistolet au poing, se sont fait donner tout l'argent qui était dans la maison. A quelque temps de là, ils ont été piller de la même manière d'autres châteaux près de Lille. Depuis on n'en entendait plus parler, lorsque dans la nuit du 7 au 8 ventôse (26 et 27 février 1796) vingt coquins, les mêmes sans doute, se sont de nouveau portés à Lambersart et ont pénétré alternativement dans les fermes Roussel et Noël Planque où ils ont lié et garrotté tout le monde et ont mis le feu sous la plante des pieds des femmes pour leur faire déclarer où était l'argent qu'ils ont enlevé ainsi que les armes 1. »

Le 12 ventôse an IV (2 mars 1796), on dévasta la maison du citoyen Deffontaines à Baisieux, et dans la nuit du 18 au 19 l'habitation du citoyen Wacrenier située à moins d'une lieue de Douai.

Les frères Legros, dits Breton, anciens capitaine et lieutenant belges, soupçonnés « de crime de faux monnayages et de brigandages dans les campagnes », furent arrêtés, l'un à Wâzemmes et l'autre à Néchin, près Tournay. Ces deux individus étaient du nombre des scélérats qui s'étaient rendus chez le représentant du peuple Bollet dans la nuit du 3 au 4 brumaire an V, et l'avaient assassiné 2.

Mesures de police. — La police cependant prenait les mesures les plus rigoureuses pour arrêter ces brigandages. On doublait les postes de soldats aux portes de la ville ; on se montrait impitoyable pour les citoyens qui n'avaient pas leur passe-port. On envoyait à tous les commissaires le signalement des individus suspects. On soudoyait des personnes et on les envoyait dans les bouges où ces chauffeurs se réunissaient, pour connaître leurs noms et leurs projets.

A Amiens, Arras, Doullens, Cambrai, Lille, Wazemmes, on faisait les recherches les plus actives pour s'emparer de ces brigands. Un jour, on espérait en arrêter une partie à Wazemmes, « mais trop d'empressement du directeur du jury d'accusation a rendu ces poursuites sans résultat. En effet, un de nos agents déguisé devait accompagner les brigands, mais le directeur du jury d'accusation ayant fait arrêter une nommée Jeanne Lou-

1. Extrait d'une lettre écrite à Lille le 9 ventôse an IV (28 fév. 1796).

2. Archives du Nord. Série 1, sous série 2, liasse n° 7.

gue, les a déconcertés ainsi que nos mesures, car, par crainte d'être arrêtés, ils ont rassemblé leurs effets et sont partis pour Amiens par Arras. Cependant on suit leur marche et les nouvelles mesures que prendra le commissaire près la municipalité d'Arras me laissent encore l'espoir de les voir arrêter dans leur fuite. »[1]

Le commissaire de Wazemmes, J.-B. Petit, se chargeait de la police et employait déjà à cette époque les moyens dont se servent les plus fins limiers de la police contemporaine. Un de ses ouvriers dont la conduite n'avait pas toujours été irréprochable, se rendait, grâce à ses antécédents, dans les lieux où se rassemblaient les gens suspects. Trois à quatre fois par jour il allait au café Massé, au billard Bucquet, dans les bals publics de Lille où se faisait le rendez-vous des gens suspects, des aventuriers, des coquins, pour apprendre ce qui s'y disait et y avoir les noms de ceux qui fréquentaient ces lieux. Le commissaire Petit et son collègue de Lille se communiquaient tous les jours, soit par écrit, soit verbalement, les renseignements qui leur parvenaient. Grâce à ces documents, nous pouvons donner les noms de quelques-uns de ces malfaiteurs les plus dangereux et qui pour la plupart habitaient Wazemmes.

C'était Théodore, dit Berger, regardé comme chef des bandits. Il demeurait au cabaret de la *Belle-Vue*, faubourg Notre-Dame. — Augustin Gallois, dit Coulonneux ; « Sa petite fille étant complimentée un jour sur ses beaux habits répondit qu'elle en avait encore d'autres, que son père revenait tous les matins avec beaucoup d'argent et que sa mère débarbouillait le visage de son père avec du beurre, tant il était noir. » — Charlemagne Moutel, demeurant au chemin Saint-Augustin. — Esprit Louis Magné, dit Saint-Amand, chez qui ces brigands se rassemblaient. — J.-B. de Buson, dit Claudine, et J.-B. Matelot, tous deux domiciliés à Lille. — Un nommé Paul, bras droit de Berger. — Joseph Lemaire, brocanteur à Lille, pris à Arras. — François Salembier, arrêté à Dunkerque, « un de ces grands scélérats qui ravagent nos campagnes et qui s'était évadé en floréal dernier (an IV) de la maison d'arrêt de Lille. » — Narcisse Duhamel, né à Leers, ouvrier menuisier résidant à Lille, voleur de profession déjà condamné pour faits de

1. Lettre du commissaire de police de Wazemmes, le 11 germinal an IV (31 mars 1796).

filouterie, et sa femme Joséphine Pluquet, couturière, arrêtés tous deux à Doullens. — Nicolas Calandrin, marchand, demeurant à Lille, arrêté à Amiens. — Jean Drouot, marchand à Lille. — Un nommé Prince et Auguste Vallois, maréchal à Wazemmes, soupçonnés tous deux d'avoir participé à l'échauffourée de Baisieux.

Tous ces hauts seigneurs de la cambriole, au moment de leur arrestation, étaient porteurs de fortes sommes d'argent, de bijoux, d'étoffes, etc. Les brigandages cessèrent lorsque la main vigoureuse du premier Consul rétablit enfin l'ordre et la paix dans notre pays.

Wazemmes cesse d'être chef-lieu de canton. — Un arrêté de l'administration centrale du département du Nord en date du six ventôse an V (25 février 1797) réunit le canton de Wazemmes à celui d'Haubourdin. Notre commune perdit son titre de chef-lieu de canton. Ce ne fut pas sans protestation qu'elle consentit à être dépossédée de sa préséance, et à remettre tous ses titres, ses archives, aux magistrats d'Haubourdin ; c'est là que devaient se faire dorénavant toutes les assemblées.

On ne manqua pas de faire remarquer à l'administration centrale que Wazemmes était à deux lieues d'Haubourdin, que les habitants du faubourg de Paris, qui est la partie de cette commune « la plus populeuse et la plus commerçante », ne peuvent pas facilement par les temps pluvieux se rendre à Haubourdin, qu'on ne doit pas perdre de vue que la proximité de Lille exige des autorités municipales la surveillance la plus rigoureuse. « En effet, la commune de Wazemmes peut être regardée comme l'égoût de tout ce que la ville de Lille renferme de plus ordurier. C'est là le rendez-vous des libertins et des brigands des deux sexes qui infestent cette partie de la République. Qu'arrivera-t-il si les autorités constituées n'y sont plus en exercice ? Si les assassins du représentant du peuple Bollet y ont été arrêtés, ne doit-on pas leur arrestation à l'union qui règne entre les autorités de cette commune et celles de Lille ? »

« Quoi qu'il en soit, si nos législateurs jugent que la répartition des communes du canton de Wazemmes blesse la Constitution, il est aisé de réparer ce mal sans que le

bien public en souffre. Ce serait de réunir au canton de Wazemmes les communes de Lambersart, Ronchin, Lezennes, Fives et Faches [1] ».

Par deux fois, l'administration d'Haubourdin notifia à l'agent municipal de notre commune et à son adjoint d'avoir à cesser toute assemblée et de se rendre aux séances de l'administration haubourdinoise. Par deux fois, nos municipaux résistèrent, disant qu'en conformité de l'article 191 de la Constitution, les fonctions ne peuvent être révoquées que par un ordre du pouvoir exécutif auquel on allait s'adresser. Quant aux municipaux d'Esquermes, de Loos, de Sequedin, de Lomme, dont les communes faisaient partie de l'ancien canton de Wazemmes, ils se rendaient provisoirement à Haubourdin en attendant que le corps législatif se prononçât sur l'existence ou la non-existence du canton de Wazemmes.

En août 1797, il y avait une somme de 170.000 francs à répartir entre tous les contribuables du canton. Or, les délégués de notre village ne se présentent pas pour la répartition. On décide que l'administration supérieure sera instruite du nouveau refus de la commune. Cette fois, l'administration centrale suspendit provisoirement l'agent et l'adjoint de Wazemmes, J.-B. Petit et Lefranc-Duplouy, de leurs fonctions, et les remplaça par deux membres temporaires dont Haubourdin fera choix. Ce furent les citoyens *François Collette*, marchand de vin, et *Casimir Dubus* qui furent élus provisoirement. Mais, tandis que Collette acceptait la fonction d'agent et prêtait le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, Dubus refusa les fonctions d'adjoint et fut remplacé par *J.-B. Duhamel*, rentier.

On put alors convenir que la part de Wazemmes serait de 17.365 francs sur les 170.000 que les 18 communes du canton devaient payer pour les impôts. Notre commune avait alors 369 bonniers en y comprenant la banlieue et payait 2.150 frs. pour les cotes personnelles et 1.301 liv. pour les cotes mobilières et somptuaires.

---

1. *Archives du Nord*, Série L, Liasse W.

Élections. — Enfin, en mars 1798, les agent et adjoint de la localité furent définitivement nommés; ce furent *Jean-François Nauwelaerts* père, rentier, et *Adrien Lepers*, blanchisseur. La résistance avait duré un an. Telle était alors la complication des opérations électorales que, malgré le petit nombre des votants (31) l'élection dura un jour et demi [1]. Les fonctions municipales des élus se réduisaient à la surveillance des actes de l'État-civil qui, d'ailleurs, étaient rédigés avec négligence. Il suffisait, par exemple, pour le mariage civil, de se présenter au secrétariat de la mairie où le greffier Cornillot se chargeait de toutes les formalités. L'administration exécutait aussi les ordres de la municipalité d'Haubourdin.

Les conscrits de Wazemmes. — Le 27 brumaire an VII, le commissaire d'Haubourdin avait ordonné aux administrateurs de la commune de diriger les conscrits vers le chef-lieu de canton pour être conduits de là, le même jour, à Douai. Or, quelques-uns de ces jeunes gens par leurs discours « insidieux » avaient poussé tous leurs camarades à l'insurrection. Le commissaire recourut au général Drut à Lille pour mettre la force armée à sa disposition. Mais le général répondit qu'il lui était impossible de la fournir, et pria le commissaire d'avoir recours à la garde nationale communale. « En conséquence, je requiers, citoyens administrateurs, que sous votre responsabilité personnelle, vous faisiez garder les insurgés de Wazemmes maintenant détenus dans une des salles de votre administration, de faire toutes réquisitions nécessaires pour faire conduire les conscrits à Douai ». Vingt-cinq hommes de la colonne mobile du canton furent immédiatement convoqués pour garder les révoltés pendant la nuit et les diriger le lendemain sur Douai en compagnie des autres jeunes soldats du canton.

Arrestation, déportation et mort de l'abbé Bouchart. — Pendant que ces événements se déroulaient,

---

1. Quand on procéda à l'élection du président de l'administration du canton, le citoyen Brovellio-Delsal fut élu par 17 voix sur 19 votants après deux jours d'opérations électorales.

la persécution religieuse continuait à sévir. Le Directoire devenait de plus en plus ombrageux, et à la guillotine rougie de sang allait succéder ce que l'on appela la guillotine sèche, c'est-à-dire la prison et l'exil.

Le curé Bouchart était considéré à cette époque, nous l'avons dit, comme un prêtre fanatique et turbulent, en révolte contre la République, et contre lequel il fallait se servir de toutes les armes que les lois du temps mettaient entre les mains d'un pouvoir despotique.

Dès le 14 frimaire an VI (4 décembre 1797), le commissaire de Lille, Louis Leclercq, écrivait à son collègue de Douai une lettre dans laquelle il lui demandait de sévir contre le curé de Wazemmes. Six jours après, le commissaire de Douai écrivait dans les mêmes termes au ministre de la police générale.

« Citoyen ministre,

« Le nommé Pierre-André Bouchart, se disant curé de Wazemmes, commune très peu distante de Lille, fut traduit, il y a quelque temps, devant le tribunal criminel du département du Nord, comme prévenu d'avoir rétracté publiquement le serment de maintenir l'égalité et la liberté.

« Il fut acquitté, quoiqu'il eût avoué le fait dans son interrogatoire subi devant le juge de paix. Depuis ce temps, il a obtenu la confiance de tout ce qui a (*sic*) de contre-révolutionnaire à Lille. C'est au cimetière de Wazemmes que les fidèles exclusifs (!), que les ex-nobles ou anoblis affectent de faire enterrer leurs parents. C'est dans l'église de Wazemmes qu'ils font de préférence chanter les messes et les obits. *Cet attachement tout particulier au prêtre de Wazemmes dénote assez combien il est dangereux.* Je vous invite à provoquer sa déportation et à vous rappeler que, par ma lettre en date du 2 brumaire dernier, je vous ai aussi demandé celle des nommés Dominique Bourgeois et Louis-Joseph Lucas, reclus à Douay 1. Le fanatisme n'a pas perdu l'espoir de se relever

---

1. Ces deux prêtres, quoique condamnés à la déportation, ne furent pas réellement déportés. L'arrêté qui les condamna date du 16 ventôse an VI (6 mars 1798). « Que les nommés Dominique Bourgeois et Louis Joseph Lucas, ministres du culte catholique dans la commune de Douay, ont abusé de leur influence, en prêchant la rébellion aux lois, ont cherché à troubler la tranquillité publique par des propos fanatiques et séditieux, et qu'ils ont continué, depuis le 18 fructidor, à semer la discorde et la rébellion, et à prêcher la contre révolution : Considérant que l'existence de ces individus sur le territoire français tend à troubler la tranquillité publique et entretient l'esprit de fanatisme parmi les citoyens... » *La Déportation ecclésiastique*, par Victor Pierre, page 175.

de nouveau ; il faut le lui ôter en prenant les mesures les plus sévères contre les prêtres 1. »

Salut et fraternité.
GROSLEVIN.

En même temps, le commissaire Groslevin rassurait son confrère de Lille par ces mots : « Je viens de demander au Ministre de la police générale la déportation du prêtre de Wazemmes. J'ai cru que c'était le moyen le plus efficace pour empêcher l'affluence à Wazemmes des contre-révolutionnaires de Lille. »

Ce qui était réclamé pour un pareil motif devait être accordé : le 6 nivôse an V, le lendemain de la fête de Noël 1797, l'arrêté de déportation fut lancé de Paris contre le zélé pasteur.

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF

« Vu le rapport du Ministre de la Police Générale, et les renseignements par lui transmis desquels il résulte :

« Que Pierre-André Bouchart, se disant curé de Wazemmes, département du Nord, a rétracté son serment, et qu'il est convenu de ce fait dans l'interrogatoire qu'il a subi devant le juge de paix.

« Que l'église dans laquelle il exerce les fonctions de son culte est le rendez-vous de tous les fanatiques et contre-révolutionnaires de la commune de Lille.

« Considérant que l'existence de ce prêtre sur le territoire de la République tend à troubler la tranquillité publique et entretenir le fanatisme.

Arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le nommé Bouchart, se disant curé de Wazemmes, département du Nord, sera arrêté et déporté conformément à l'article 24 de la loi du 19 fructidor dernier 2.

ART. 2. — Le Ministre de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

Le Président du Directoire exécutif : BARRAS.

Le Secrétaire Général : LAGARDE.

Le Ministre de la Police Générale : SOTIN.

Le Secrétaire Général du Département du Nord : GAUTIER.

---

1. *Archives du Nord*, Série L. De même pour les documents suivants.

2. La loi du 19 fructidor an V donnait au Directoire exécutif le pouvoir de déporter tout prêtre qui troublerait la tranquillité publique.

Dix jours après, le 5 janvier 1798, l'ordre d'arrêter Bouchart était donné au citoyen Wicart, commissaire d'Haubourdin.

Citoyen,

« Je vous adresse une expédition de l'arrêté du Directoire exécutif en date du 6 de ce mois qui prononce la déportation du nommé Bouchart, se disant curé de Wazemmes.

« Au reçu de cette lettre, vous prendrez les mesures les plus prudentes pour le faire arrêter et vous l'adresserez à Douay, sous bonne et sûre escorte. Je vous recommande le plus grand secret.

« Faites aussi arrêter et conduire à Douay, de la même manière, le nommé Desbonnet, ministre du culte catholique à Esquermes, et le nommé Lamotte qui a béni la croix de Lomme. La prudence et la discrétion feront réussir cette mesure.

« S'il est nécessaire que vous alliez à Lille vous concerter avec le général Bessières, je vous y autorise.

« Rendez-moi compte sans délai de vos opérations. »

GROSLEVIN.

A son tour, le commissaire d'Haubourdin, à la date du 6 janvier, « requiert tous dépositaires de la force armée, d'arrêter le nommé Pierre-André Bouchart, se disant curé de Wazemmes, de le conduire sous bonne escorte audit citoyen Groslevin, à Douai, et de mettre à cet effet tous chevaux et voitures en réquisition. »

Le 18 nivôse, 7 janvier, le commissaire de Lille auquel son collègue d'Haubourdin avait communiqué les ordres venus de Douai, fait arrêter Bouchart, Desbonnets et Lamotte, et fait conduire les trois prisonniers à Douai, escortés de la force armée, sous la direction d'un commissaire de police : « Les mesures que j'avais prises à cet effet, dit-il, ont été exécutées avec tant de prudence et de secret, que l'arrestation de ces trois individus n'a occasionné aucun esclandre dans aucune de ces communes. » Le commissaire de Lille reçut de son chef hiérarchique les plus vives félicitations pour la célérité et la bonne exécution de ces mesures : « Continuez, cher collègue, à poursuivre avec cette activité tous les ennemis de la chose publique. »

En marge de cette lettre, le commissaire de Douai écrivit de sa main ces indications : « Donner des ordres à la gendarmerie, pour conduire de brigade en brigade,

jusqu'à Rochefort, les nommés Duriez [1] et Bouchart, prêtres condamnés à la déportation par arrêté du Directoire. Transcrire cet arrêté et remettre les expéditions du ministre à la gendarmerie.

Faire mettre Bouchart avec Duriez. Il est *aux Écossais* [2] ».

Le 10 janvier, le curé fut « transféré, de la maison d'arrêt dite *des Écossais*, en celle de justice près le département ».

Le lendemain 11, il était retiré de la maison de justice pour être conduit « par la gendarmerie, de brigade en brigade, jusqu'à Rochefort, lieu désigné pour l'embarquement dudit Bouchart condamné à la déportation ».

En même temps, le commissaire de Rochefort était averti du départ du curé, et était invité à signaler l'arrivée de « cet individu ».

Cependant, le commissaire d'Haubourdin avait des inquiétudes sur le succès complet de cette arrestation. Il fit part de ses doutes à son chef hiérarchique de Douai. Il avait entendu dire que le citoyen Artaut, homme de loi et président de l'administration municipale de Lille, celui-là même qui avait défendu Bouchart au tribunal criminel, était maintenant à Paris. On venait de lui écrire en toute diligence qu'Artaut sollicitait la grâce de Bouchart : « Je connais cet homme, disait le commissaire, il a du talent, il fera l'impossible pour s'introduire chez le ministre et même au Directoire. Je crois qu'il serait nécessaire que vous écrivissiez de suite, pour empêcher son influence ».

Le commissaire de Douai rassura son confrère en écrivant en marge ces mots qui dénotent chez lui un raffinement de froide cruauté : « L'homme est parti ! Les sollicitations seront inutiles ».

---

1. M. Duriez était prêtre à Comines. Il fut condamné à la déportation pour avoir publié dans son église des bans de mariage. Cet acte, qualifié d'audacieux, fut signalé dans toute la région et défendu par des circulaires administratives.

2. Le curé d'Esquermes et Bauduin-Lucas, de Wazemmes, furent aussi incarcérés aux Écossais.

Le livre de M. Victor Pierre : *La Déportation ecclésiastique sous le Directoire*, nous permet de suivre pas à pas toutes les péripéties du douloureux voyage de notre curé.

« Les captifs partent, dit-il, les charrettes n'avancent que lentement à travers les ornières profondes creusées sur les chemins par l'incurie du gouvernement. On ne fait que cinq à six lieues par jour ». Le traitement des prêtres déportés varie selon les escortes et les officiers qui les commandent. Quelquefois, en cours de route, certains prêtres, laissés libres sur parole, circulent, se promènent, font des visites, passent même la nuit hors de la prison, dans quelque famille heureuse de leur procurer l'hospitalité. Au moment du départ, ils rentrent exactement, et se remettent entre les mains de leurs gardiens. D'autres gendarmes moins tolérants exécutent à la lettre l'ordre que leur avait donné le ministre Benezech : « Désolez leur patience, enveloppez-les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit ; ne leur donnez pas un moment de relâche ».

A côté de ce triste spectacle, il en est un autre plus consolant. Tandis que les hommes, craignant les yeux d'une police ombrageuse, s'écartaient de la route des déportés, des femmes, des filles généreuses et dévouées épiaient le passage des convois, forçaient les consignes, pénétraient dans les prisons, dans les auberges, dans les granges où étaient renfermés pour la nuit ces prêtres martyrs. Elles apportaient des vivres aux valides, des médicaments aux malades, leur procuraient des lits, des couvertures ; elles demandaient, elles obtenaient parfois que les malades fussent transportés dans une maison amie,pour recevoir plus librement les soins qui leur étaient nécessaires. Au moment du départ, si matinal qu'il fût, parfois dès avant quatre heures du matin, elles étaient là encore, munies de bouillon chaud, de provisions, d'argent, et elles recueillaient, avec l'adieu des voyageurs, leurs bénédictions mêlées de larmes.

Quand notre malheureux curé, avec ses compagnons d'exil, arriva à Rochefort, deux établissements leur avaient

été réservés : la prison Saint-Maurice et l'Hôpital de la marine. Une partie des prisonniers fut entassée dans la chapelle de la prison Saint-Maurice, large de 20 mètres, longue de 14. Chaque jour, leur nombre augmentait ; il y en eut en même temps jusqu'à soixante-dix et même quatre-vingts. Ils y subirent toutes les privations des cachots ; à quelques heureux, des grabats sur lesquels se serraient trois personnes ; aux autres, des valises ou le sol nu pour se coucher. Des bailles non fermées, que les détenus vidaient eux-mêmes toutes les vingt-quatre heures, répandaient dans l'air une odeur infecte. Tous étaient à la ration marine qu'on apportait crue, et qui serait demeurée telle si des personnes charitables de la ville ne se fussent chargées de la faire cuire ; encore restait-elle extrêmement mauvaise. Le pain noir était mêlé de gravier qui cassait les dents. Ils avaient pour boisson un peu d'eau-de-vie noyée d'eau. Ce que les prisonniers voulaient se procurer en sus leur était fourni par le geôlier, on devine à quel prix.

Quel régime pour Bouchart qui venait de faire, à travers la France, de si longues et si pénibles étapes !

L'hôpital de la marine n'offrait pas beaucoup plus d'espace, tant on y avait accumulé de prisonniers ; mais il était desservi, en dépit des lois révolutionnaires, par des sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui, du reste, étendaient aussi leur sollicitude sur les détenus de la prison Saint-Maurice.

Quelques prêtres, enfermés à Rochefort à cette époque, avaient adressé une pétition à la municipalité pour lui demander un local plus spacieux. Le commissaire du Directoire, Boischot, répondit : « Je vais les mettre au large ! »

En effet, le 12 mars, à six heures du matin, les prisonniers de Saint-Maurice reçoivent avis du geôlier qu'ils vont partir dans deux heures. Ils s'habillent en hâte, emballent leurs effets ; la plupart se confessent entre eux, puis se font leurs adieux comme gens qui ne doivent plus se revoir. Boischot arrive, fait l'appel : à son nom, chacun répond et sort ; les rangs se forment, les voitures chargées

de malles suivent, et, au son du tambour qui bat le *Ça ira*, la colonne se dirige entre deux haies de baïonnettes vers l'hôpital de la marine. Un cortège semblable y était préparé. Les deux groupes réunis montent dans des barques et gagnent la rade où la *Charente* les attend. Cent quatre-vingt-treize déportés [1], parmi lesquels se trouvait Bouchart, gravissent l'escalier du bâtiment, déclinent leur nom à l'entrée, et descendent immédiatement dans le dortoir, c'est-à-dire dans l'entre-pont.

Un de ces malheureux a décrit d'une façon saisissante la torture des premières heures passées à bord : « Ce local qui s'étend depuis les cuisines jusqu'au grand mât, est de trente pieds de large, sur trente-sept de long, sur quatre-vingts et demi de haut. Dans cette hauteur sont deux rangs de hamacs les uns sur les autres, soutenus de trois pieds en trois pieds par de petites colonnes. Sur ces colonnes, sont de petites solives de traverses, percées à 18 pouces de distance l'une de l'autre, où l'on a passé des cordes qui suspendent par les quatre coins un morceau de grosse toile à bords froncés : c'est le hamac. Le jour ne pénètre jamais dans cet antre. Au milieu et aux extrémités sont des baquets où nous sommes forcés de vaquer à nos besoins, depuis six heures du soir jusqu'à sept heures du matin. Quelle nuit, grand Dieu ! quelle nuit ! Nos hamacs mal suspendus se lâchent et plusieurs tombent sur l'estomac de leurs camarades ; des soupirs, des cris étouffés redoublent nos malheurs, la mort est moins affreuse que cette torture. Avec l'aurore, la cloche nous appelle à déjeûner; nous avons plus besoin d'air que de nourriture, nous allons respirer [2] ».

Le commandant de la *Charente* était Allain Bruillac, lieutenant de vaisseau.

Le 21 mars, vers huit heures du matin, par un temps nébuleux et un bon vent, la *Charente* leva l'ancre. Elle fut attaquée par une croisière anglaise. Le pauvre navire

1. Sur ces 193 déportés, 108 moururent à la Guyane, 8 émigrèrent, 68 furent rapatriés, 9 s'établirent dans ce pays.

2. A. Pitou, *Voyage à Cayenne*, I. 67-70.

fut dématé, ruiné dans ses agrès et ses voiles furent criblées de projectiles ; il faisait dix-huit pouces d'eau à l'heure. Par un bonheur extraordinaire, après un combat aussi acharné, il n'y eut à bord ni tué, ni blessé.

Les déportés espéraient qu'on allait les débarquer et les ramener à Rochefort. Mais aucun ordre ne venait, les souffrances et le dénûment étaient extrêmes, on vivait comme sur un ponton. Un mois s'écoula dans cet état ; enfin, le 20 avril, à la chute du jour, un bâtiment vint mouiller dans le voisinage de la frégate : c'était celui sur lequel allait passer notre curé avec ses compagnons de route.

La *Décade* était un vieux bateau qui ne pouvait pas contenir plus de cent cinquante passagers ; on y entassa néanmoins les cent quatre-vingt-treize déportés de la *Charente*. Le 23 avril, au milieu de la lassitude et de l'abattement de tous, la frégate appareilla et gagna la haute mer.

Tant que le navire était resté en vue des côtes d'Espagne, le commandant, craignant quelque rencontre désagréable, avait maintenu pour les déportés les mesures de rigueur. Quand le danger fut passé, la consigne devint moins sévère, les permissions de monter sur le pont furent accordées plus facilement, on donna aux déportés plus d'espace, des cadres furent réservés aux malades, les baquets qui infectaient l'entre-pont disparurent. On s'efforçait d'ailleurs, chose assez difficile, d'entretenir dans ce vieux navire la plus stricte propreté.

La nourriture laissait beaucoup à désirer. On dînait à midi, on soupait à six heures. La viande salée, le riz à l'eau, le biscuit, les grosses fèves en composaient l'ordinaire ; le jour de décade, une soupe au riz ; tous les cinq jours, du pain, et pas à discrétion ; tous les jours, un demi-setier de vin à dîner et à souper. Le repas se prenait debout, et le menu en était si sommaire qu'en dix minutes tout était fini.

Triste régime, triste vie, mais grâce à la faculté de rester jour et nuit sur le pont, l'air pur, la conversation, les spectacles variés de la mer rompaient la monotonie

de cette pénible existence. On discutait des points de législation, on s'entretenait de l'histoire de la Révolution, de ses causes, de ses principales péripéties.

Le 20 mai, on passa le tropique, et, le 9 juin, la *Décade* mouilla dans la rade de Cayenne. Le débarquement ne commença que quatre jours après. Le 13, une goélette transporta à terre cinquante-cinq déportés ; on conduisit les plus malades à l'hôpital. Le lendemain, soixante-huit autres descendirent à terre, et, le 15, les soixante-dix restants. Malgré les maladies et les mauvaises conditions d'installation et de vie, malgré un séjour de quatre-vingt-huit jours à bord de la *Charente* et de la *Décade*, tous avaient résisté, tous étaient vivants.

Les malheureux proscrits ne se reposèrent pas longtemps. Trois jours après le débarquement, l'agent du Directoire déclara par un arrêté : 1° qu'aucun déporté ne pouvait rester à Cayenne, ni dans l'île de ce nom ; 2° que ceux qui désireraient fonder un établissement de commerce et de culture ailleurs qu'à Cayenne, seraient tenus d'en adresser la demande par écrit, et de l'appuyer d'un certificat émanant d'un citoyen domicilié et bien connu. Un certain nombre de prisonniers parvinrent à trouver une situation à peu près sortable.

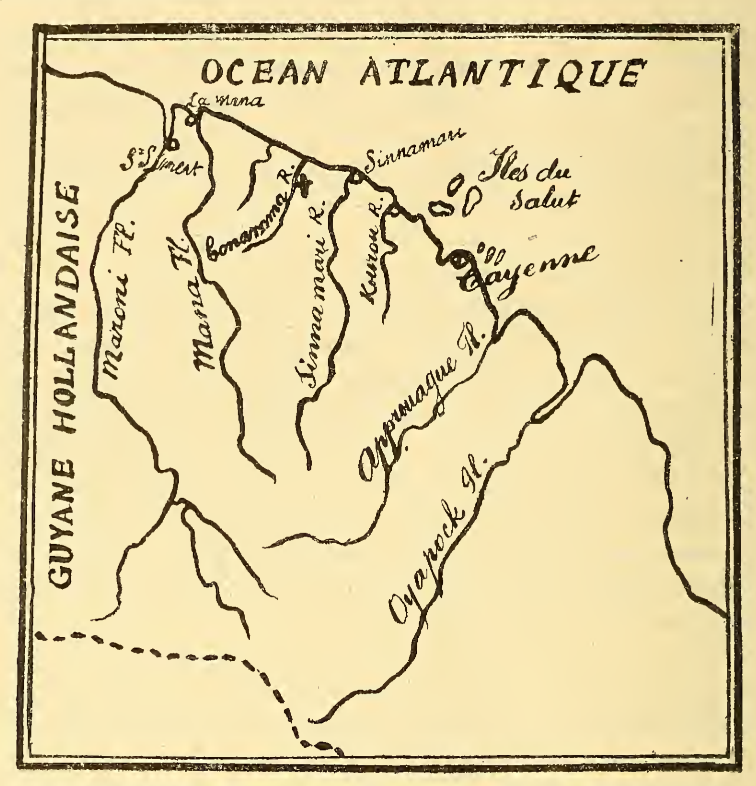
Le 5 août, 82 déportés qui n'avaient pu réussir à se placer chez des particuliers, et le curé de Wazemmes était du nombre, furent embarqués à bord d'une goélette et dirigés vers Conanama.

C'est à trente lieues à l'ouest, sur les bords de la rivière de Conanama, dans une région inexplorée, inhabitée, ou plutôt qu'avaient abandonnée ses habitants blancs et même Indiens, que le Directoire voulait que fussent relégués les déportés.

On fit le voyage par mer. La traversée dura trois jours, pendant lesquels il fallut rester sur le pont, dans un étroit espace, et dévorés par un soleil ardent.

Enfin, une rivière se présente, rapide et presque complètement recouverte par les arbres qui s'élèvent sur les rives ; la goélette la remonte. A six milles de son embouchure, une chaîne de rochers barre le passage :

on débarque. Pas de village, peu d'habitants. On ne trouve que quelques nègres requis par l'administration pour le service des déportés. De misérables huttes couvertes de feuilles sont destinées à abriter les pauvres prêtres proscrits.



GUYANE FRANÇAISE

(La croix placée sur la rivière Conanama indique l'endroit où mourut l'abbé Bouchart.)

Quelles qu'eussent été les souffrances et les douloureuses surprises des premiers jours, les vigoureux tempéraments des déportés semblaient pourtant prendre le dessus, au commencement de leur séjour à Conanama.

Cependant, peu à peu, ces malheureux livrés au rude climat de la colonie et aux chaleurs tropicales, aux exhalaisons brûlantes et paludéennes, à des souffrances de chaque instant qui torturent et qui énervent, à des mala-

dies dont ils n'ont pas l'expérience, éloignés du reste les uns des autres et isolés au milieu de nègres dont ils n'entendent pas la langue, succombent en grand nombre. Les maladies s'accusent : la dysenterie, les fièvres putrides surviennent ; assiégés par les insectes, tourmentés par les vers qui amenaient la gangrène, les déportés arrivent, l'un après l'autre, peupler l'hôpital. A partir du 2 septembre, c'est-à-dire, un mois après leur arrivée, commence la série journalière des décès.

Dans le seul mois de septembre, il y en eut quinze, dont treize prêtres et deux laïques.

Les circonstances qui accompagnaient ou qui suivaient la mort, n'étaient pas moins déplorables que la mort même. A l'hospice, il n'y avait ni table, ni chaise, et le service dont étaient chargés les nègres était fait avec une scandaleuse négligence. L'hôpital débordait de malades, bien qu'on en redoutât le personnel et les soins.

Cette situation était connue ; dès le commencement d'octobre, plusieurs rapports officiels avaient informé Jeannet, l'agent du Directoire, de la mortalité qui régnait à Conanama; comment n'eut-il pas assez d'humanité et d'initiative pour y mettre un terme immédiatement et d'urgence ? Il y songea, mais il ne l'osa pas. Comme si cette sinistre expérience de deux mois et demi n'avait pas fourni assez de victimes, il expédia à Conanama un nouveau groupe de déportés.

Le 19 octobre 1798, 74 déportés sur 111, qu'avait amenés la *Bayonnaise*, vinrent rejoindre leurs frères de la *Décade* et subir le même martyre à Conanama.

Malgré l'évidence des faits, en dépit de toutes les plaintes les plus légitimes, Jeannet attendit un mois entier avant d'essayer de soulager les proscrits et ce mois fut plus funeste à lui seul pour les malheureux déportés que les deux précédents réunis.

Dix déportés de « *la Décade* » succombent encore. Quant à ceux de « *la Bayonnaise* », brisés, délabrés, ruinés de corps et d'âme par les pénibles péripéties de leur voyage, quelle résistance pouvaient-ils opposer aux terribles épreuves qui venaient les assaillir? La mort s'abat

sur eux à coups redoublés : en trente-cinq jours, trente-et-un sont frappés. Ce n'est pas assez d'un décès par jour, les 8, 15, 19, 27 novembre, il y en a deux ; les 7, 9, 10, 12, 20, il y en a trois ; le 14 et le 18, on en compte quatre ! Sur les quatre-vingt déportés de « *la Décade* » et les soixante-quatorze de la « *Bayonnaise* », soit cent-soixante-et-une personnes, le cimetière de Conanama ensevelissait trente-huit des premières et trente-et-une des secondes : au total soixante-neuf victimes.

C'est au mois de novembre que mourut Bouchart.

Voici, dans son terrible laconisme, l'unique ligne que M. Victor Pierre consacre à la mort de notre curé : Décade, Nov. 11. Bouchart Pierre-André, 46, c. de Wazemmes (Nord). Con.

Ce qui signifie : Déporté de « *la Décade* », le 11 novembre 1798, Bouchart Pierre-André, âgé de 46 ans, curé de Wazemmes, mourut à Conanama [1].

Nous n'avons pu nous procurer d'autres détails sur les circonstances de sa mort : le désert a conservé son secret comme le sable du lieu d'exil a gardé son cadavre.

Fêtes révolutionnaires. — Pendant que le curé de Wazemmes succombait ainsi à 2.000 lieues de sa paroisse, le Directoire cherchait à faire oublier ses crimes en instituant des fêtes populaires qui distraieraient l'attention publique. Citons sans commentaires le programme de trois de ces solennités ; le texte seul de ces documents officiels suffira pour les faire juger, car ils offrent un triste intérêt.

Fête de l'Être Suprême. « Le 13 juin 1794, à 9 heures, décade prochain au matin, le cortège partira du temple de la Raison pour aller par le pont Saint-Blaise aux cabarets qui portent pour enseignes : *l'Étoile du Jour* et *l'Arbre de Vie*. Il sera prononcé un discours en l'honneur de l'Être Suprême ; on chantera des hymnes républicains et on rendra hommage à l'Être Suprême. De là, l'offrande étant finie, le cortège se rendra au temple où il sera aussi fait un discours, et où l'on chantera des hymnes patriotiques [2]. »

---

1. Deux de nos compatriotes succombèrent aussi à Conanama : Friquet Alexandre, né à Lille, déporté pour avoir recélé chez lui un prêtre qui était son parent, mort le 27 septembre 1798 ; Bernard, dit Modeste, né à Lille, prêtre de Saint-Jean de Dieu à Poitiers, décédé le 10 octobre 1798.

2. Registre aux délibérations du Conseil municipal.

Plantation de l'arbre de la liberté. — Procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu en la commune de Wazemmes, le décadi, trente du mois de nivôse, an 6e de la République Française (19 janv. 1798), une et indivisible, au sujet de la plantation de l'Arbre de la Liberté dans cette commune.

Ordre de la cérémonie

Le commandant du bataillon de Wazemmes fera mettre sous les armes, pour le jour ci-dessus dit, vingt hommes par compagnie de ladite commune, il se rendra avec cette force armée accompagnée du drapeau du bataillon, à deux heures de relevée, en face de la demeure de l'agent municipal. Les instituteurs avec leurs élèves, les vieillards, les défenseurs de la Patrie blessés en la défendant, les autorités de la commune, seront invités de se rendre à la même heure, même destination.

Marche du cortège

1o Le commandant du bataillon. 2o Le tambour-major. 3o Les tambours. 4o La musique. 5o Deux plottons *(sic)* de vingt hommes armés. 6o Le drapeau du bataillon. 7o L'arbre de la Liberté, auquel il sera attaché des rubans tricolores que vingt élèves des écoles primaires, dix d'un côté, dix de l'autre, tiendront à la main, que les instituteurs accompagneront. 8o L'agent et l'adjoint de la commune entourés des vieillards et suivis des défenseurs de la patrie blessés. 9o Vingt hommes de la force armée formeront une haie de dix hommes des deux côtés pour escorter l'arbre de la Liberté, les autorités, etc. 10o Deux pelotons de vingt hommes de la force armée fermeront le cortège. Pendant la marche, alternativement la caisse battera et la musique jouera des airs patriotiques.

L'arbre de la Liberté arrivé à sa destination, les deux premiers pelotons feront face à l'arbre de la Liberté, les vingt hommes qui formeront la haie feront le cercle autour, ils ne laisseront entrer dans ledit cercle que les autorités et les élèves des écoles primaires, vieillards et défenseurs de la patrie blessés, les deux autres plottons feront face au côté opposé des deux autres. Pendant qu'on plantera l'arbre de la Liberté, alternativement les pelotons feront des décharges, les boëtes tireront, des himes *(sic)* à la Liberté seront chantés par des citoyennes avec l'accompagnement de la musique.

L'arbre planté, l'agent municipal engagera le cortège et les spectateurs à la danse en leur annonçant qu'il prête sa maison à cet effet, que la place de danse sera illuminée de cent-cinquante lanternes de différentes couleurs.

Tout (sic) ce dessus a été exécuté, et l'union, la fraternité a régné tout le temps de la fête. Tout s'est passé à la satisfaction de tout le monde [1].

(Signé) : J.-B. Duhamel et Collette.

---

1. Arch. départ. du Nord, canton d'Haubourdin, liasse 384. Des arbres de liberté furent ainsi plantés dans les trois faubourgs. Comme le peuple

Fète de la Souveraineté du Peuple. — Procès-verbal de la fête de la souveraineté du peuple célébrée dans cette commune, le trente ventôse an sixième (20 mars 1798).

Le cortège très nombreux, accompagné de détachement de la Garde nationale sédentaire, des tambours et d'une musique, est sorti de la maison commune, à neuf heures du matin, s'est rendu dans le meilleur ordre possible à l'Autel de la Patrie dressé à cet effet sous l'arbre de la Liberté, et là arrivé, le livre de la constitution fut déposé solennellement sur l'autel de la Patrie.

Les enfants y déposèrent aussi leur bannière et les vieillards leurs baguettes blanches.

La cérémonie a commencé par un chant analogue à la fête ; ensuite un des vieillards est monté sur les degrés de l'autel, a adressé aux magistrats les phrases reprises, article 9 dudit arrêté ; et l'agent municipal y a répondu les mots repris en l'article dix.

Alors tous les citoyens des deux sexes y répondirent par les cris de : *Vive la République* ! Ensuite on fit lecture de la proclamation du Directoire éxécutif relative aux élections, en date du vingt-huit pluviôse, de celle relative aux assemblées primaires de l'an six, du neuf ventôse, et de la loi portant que l'armée française au capitole a bien mérité de la Patrie, du treize ventôse, du message du Directoire et de la résolution y jointe.

La cérémonie s'est terminée par des chants patriotiques exécutés par des citoyens des deux sexes. La musique exécuta aussi des airs patriotiques et toujours accompagnée de cris redoublés de *Vive la République !* Tous manifestaient une joie sans égale. Le cortège est retourné dans le même ordre à la maison commune l'après-midi, où a été abattue la tête d'une oie.

Le soir, il y a eu des danses qui ont duré une grande partie de la nuit. Et le tout s'est passé dans le meilleur ordre et avec la plus grande tranquillité possible.

En foi de quoi, nous avons dressé et signé le présent, audit Wazemmes, le premier germinal, an sixième de la République Française, une et indivisible.

(Signé) : J.-B. Duhamel et Collette [2].

---

montrait en général peu de respect pour ces prétendus emblêmes patriotiques, on infligeait quatre années de détention à ceux qui se permettaient de les dégrader.

Toutes ces fêtes plus ou moins burlesques qui se sont répétées depuis ont inspiré à un rimeur facétieux ce quatrain vengeur :

On a bien fait de prendre un chêne
Comme arbre de la liberté,
Car il pourra nourrir sans peine
Les citoyens qui l'ont planté.

2. *Archives du Nord*, ibid.

Vente et démolition de l'église. — Notre vieille église allait disparaître à son tour. En exécution de la loi du 27 brumaire an 7, elle fut vendue à Douai le 5 pluviôse an 7 (24 janvier 1799), « malgré les réclamations des habitants de Wazemmes ». Le procès-verbal déclare qu'elle « ne servait à aucun culte et qu'elle était susceptible à de grandes réparations ». La mise à prix était de 1,500 francs en numéraire. Et après 37 feux différents, ayant été allumé un 38me feu qui s'est éteint sans qu'il y ait été fait aucune enchère, ce fut le citoyen Durot [1], demeurant à Wazemmes, qui fut déclaré acquéreur pour le prix de 76.000 francs (valeur en assignats). Peu de temps après, l'édifice sacré tomba sous le marteau des démolisseurs et, en 1802, « les débris provenant de la démolition de l'église, jonchaient encore le sol du cimetière et entravaient la circulation [2] ».

A. Lefranc-Duplouy, maire. — La population de Wazemmes grandissait de plus en plus. Elle comptait 5.029 habitants et à ce titre, elle avait le droit de posséder une administration spéciale. On ne manqua pas de réclamer ce privilège, et, le 17 Mai 1799, une nouvelle municipalité fut installée ayant à sa tête, comme président, le citoyen Aimable Lefranc, allié à Catherine Duplouy, et blanchisseur au faubourg Vauban. Tour à tour officier municipal, deux fois président de la Société populaire, agent communal, membre de l'administration cantonale, membre du bureau de bienfaisance, maire de Wazemmes et plus tard juge de paix, il passa sa vie tout entière dans les services publics. Il montra une modération relative

1. Le même Durot acquit seize autres églises de la région, ainsi que le presbytère d'Auchy lez Orchies. Cet avide citoyen mérita de mourir dans la misère, dans ce même presbytère dont le curé lui avait charitablement cédé une chambre.

2. L'annuaire du Nord de l'an XI constate que, « sur 600 églises paroissiales au moins qui existaient dans le département du Nord, 256 ont été aliénées et de celles-ci 98 démolies. On remarque qu'il n'y en a presque pas eu de vendues dans les deux premiers arrondissements (Dunkerque, Hazebrouck), que l'aliénation a eu lieu dans une proportion égale dans les quatre autres (Lille, Douai, Cambrai, Avesnes), mais que les démolitions n'ont pas eu lieu dans celui d'Avesnes où les habitants ont eu le bon esprit de racheter leurs églises » (p. 169).

dans toutes ses fonctions et la population de Wazemmes ne lui en sut pas mauvais gré.

On lui adjoignit comme administrateurs Louis Nolf, blanchisseur, N. J. Morelle aîné, Decarnin, ancien maire, devenu adjoint, P. J. Duhem, ex-greffier. Degland fut maintenu dans les fonctions de commissaire dont il avait été dépossédé lorsque la commune fit partie du canton d'Haubourdin.

Les Décadis. — Le commissaire de Wazemmes déployait les mille ressources de son esprit révolutionnaire pour faire observer scrupuleusement les décadis. Le peuple s'obstinait à se reposer le dimanche et à célébrer les kermesses aux jours de la dédicace de l'église du lieu. Ce manque de respect pour la légalité déplaisait souverainement à Degland. A son instigation, l'administration municipale fit publier et afficher le 11 prairial an VII (31 mai 1799), un arrêté du susdit commissaire relatif à la célébration des décadis et fêtes nationales. Désormais, toute permission accordée pour travailler les jours défendus sera déclarée nulle et comme non avenue. Ceux qui prétendraient jouir d'une exception pour des travaux urgents présenteront leurs motifs dans une pétition à l'administration. Le commissaire de police sera tenu de dresser des procès-verbaux aux contrevenants à partir du 20 prairial prochain.

C'est ainsi qu'aux prescriptions religieuses qui s'exécutent par persuasion et sans contrainte on substituait le repos décadaire, et il se maintenait avec peine, à coups de procès-verbaux. Cette méthode de compression policière n'eut qu'une heure de succès.

Deux jours après l'exécution de l'arrêté, Degland tout triomphant écrivait au commissaire central : « C'est avec plaisir que je vous mande que le décadi dernier a été convenablement chômé en la commune de Wazemmes et que je suis parvenu à obtenir cette obéissance à la loi avec la pièce (l'arrêté du 11 prairial) que j'ai joint à cette lettre ».

Fier de cette première victoire, le commissaire continue et propose d'autres mesures vexatoires : « Un objet qui me paraît devoir fixer l'attention de l'administration centrale et qui a réussi à Paris pour obtenir le repos général des décadis et fêtes nationa-

les serait de défendre formellement les danses, bals et autres jeux les jours qui correspondent avec les anciens dimanches et patrons des communes jusqu'à ce que ces jours ne soient plus remarqués, de recommander aux commissaires près l'administration du canton de surveiller et faire punir tout d'abord les agents et adjoints municipaux qui dans les campagnes font eux-mêmes travailler les jours de repos. »

A cette lettre, le commissaire central répond en engageant son subordonné « à tenir la main aux décadis et fêtes nationales en attendant que l'arrêté en question soit parvenu en haut lieu. Je vous engage à user de tous les moyens possibles pour que ces fêtes se célèbrent avec pompe et éclat et soient préférées à celles du calendrier grégorien instituées par le fanatisme »

Mais comment faire observer la loi du repos décadaire à Wazemmes si les communes environnantes la violaient sous les yeux des habitants ? « C'est avec douleur, écrivait Degland au commissaire central, que je vous mande que nos collègues près des administrations de Lannoy, Seclin, Haubourdin, ne marchent pas de front, parce que les agents municipaux des communes qui nous avoisinent ne dressent point de procès-verbaux de contraventions. Je vous invite donc, citoyen, à vouloir écrire à ce sujet aux commissariats près ces administrations. »

Cette lettre de plainte datée du 13 prairial (2 juin 1799) fut suivie d'une seconde en date du 2 thermidor (21 juillet) signalant le danger en termes plus expressifs : « J'ai invité votre prédécesseur à vouloir écrire aux commissaires des cantons de Lannoy, Seclin, Haubourdin, pour leur dénoncer que les habitants des communes qui avoisinent celles de Wazemmes violaient avec une affectation particulière les lois décadaires et narguaient ceux de Wazemmes sur leur obéissance. Ce scandale est devenu à son comble, décadi dernier : les moulins à l'huile qui avoisinent ceux de Wazemmes ont tourné. Le lendemain, beaucoup d'entre eux furent dans l'inaction, faute de grain. Les ouvriers de Wazemmes se mutinent et menacent les agents chargés de la surveillance de la police. Si vous ne faites pas respecter la loi dans les communes de Fives, Ronchin, Faches, Esquermes, et si on nous laisse plus longtemps sans juge de paix, je serai forcé de laisser opérer une réaction ». Le style de Degland est à la hauteur de son libéralisme intelligent.

Selon les désirs précédemment exprimés par le commissaire, un arrêté fut pris pour changer les jours de kermesse. En voici les résumés avec les considérations sottement impies.

« Considérant que les Kermesses, dites ducasses, qui ont lieu dans toutes les communes du département du Nord, sont des fêtes publiques à époques fixes ;

Considérant que les dites fêtes qui, dans l'antiquité, étaient consacrées à l'excès, suivent actuellement l'époque annuaire de la canonisation des soit disant saints et saintes qui forment le calendrier grégorien ;

Considérant que cette intervention n'a été opérée par les prêtres que pour faire avaler au peuple le poison du fanatisme dans la coupe du plaisir.

Arrête

Celui qui aura été surpris jouant d'un instrument, le dimanche de la ducasse, sera condamné à 24 heures de détention sans préjudice de la confiscation de l'instrument. Si la moindre opposition avait lieu, la force armée y sera envoyée sans retard pour saisir les opposants, dissiper les attroupements et, à l'aide de cette même force armée, les contraventions seront aussitôt perçues dans ladite commune. »

Remarquons-le : dans ce temps de liberté à outrance, on ne parlait que de défense, d'interdiction, de suppression, de répression, de dénonciation, d'épurations et de condamnations.

La réaction, tant redoutée par Degland, s'opéra bien vite et bien facilement. Après le Concordat, le peuple revint de grand cœur aux anciennes et saintes habitudes dont on avait voulu le détourner par de stupides actes de contrainte et de fanatisme à rebours.

Cérémonie funèbre des plénipotentiaires de Rastadt. — En 1799, une nouvelle coalition se préparait contre la France. De longues négociations qui ne purent aboutir eurent lieu à Rastadt, petite ville du grand-duché de Bade. Comme ils sortaient de ses murs, les trois plénipotentiaires français Jean de Bry, Roberjot et Bernier, furent assassinés par des inconnus portant l'uniforme de hussards au service de l'Autriche. Les soupçons ne tombèrent pas cependant sur le gouvernement autrichien, mais bien sur le Directoire, qui voulait, par cette manœuvre abominable, rendre nationale la guerre qui se préparait.

Ce qui accrédite cette dernière hypothèse, c'est que dans toute la France on organisa des cérémonies funèbres en l'honneur des victimes afin de soulever l'opinion publique et lui faire accepter les charges d'une nouvelle guerre contre la coalition menaçante.

Wazemmes, grâce à l'activité fiévreuse de son commissaire, ne devait pas rester étrangère à cette manifestation soi-disant patriotique.

Degland demande au général Drut, commandant la place de Lille, de laisser les portes ouvertes après la cérémonie afin que les Wazemmois eussent toute facilité pour participer à la manifestation de Lille. Cette lettre suggestive mérite d'être insérée dans notre histoire :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ

Wazemmes, le 20 prairial an sept (9 juin 1799).

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de la commune de Wazemmes au citoyen Drut, général commandant la place de Lille.

Citoyen général,

Toutes les autorités publiques doivent agir de concert et avec le même zèle pour graver dans le cœur de tous les républicains l'horreur du crime de l'infâme maison d'Autriche.

Sachant combien les appareils funéraires et les cérémonies analogues produisent d'impression sur l'esprit public, et nous trouvant dans l'impossibilité de rendre dans la commune de Wazemmes, par l'existence trop précaire de son administration, la pompe funèbre qu'exige cette terrible catastrophe, je vous invite donc, citoyen général, à ordonner l'ouverture de la porte de Béthune après la cérémonie finie à Lille pour laisser sortir les habitants du faubourg de cette porte et ceux des faubourgs de la Barre et de Paris qui voudront se rendre à cette triste solennité.

Vengeance ! Guerre à mort à l'infâme Maison d'Autriche !

Salut et fraternité. DEGLAND.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE DU GÉNÉRAL JOUBERT. — Pendant la campagne de 1799, le jeune général Joubert avait été tué à Novi, dans le Nord de l'Italie, où Souvarow avait gagné deux batailles. Dans toutes les localités on organisa une cérémonie funèbre qu'on entoura de toute la solennité possible. « A Wazemmes, le maire Lefranc [1] prononça un discours par lequel il exprima sa reconnaissance et sa douleur. Et nous jurèrent (*sic*) tous par les mannes du vertueux Joubert d'imiter et sa vie et sa mort, et d'inspirer à nos enfants la passion de la liberté, la soif de la gloire et le désir de cueillir comme lui la palme de l'immortalité. »

1. Mort à Lille en 1830, à 67 ans ; inhumé à Wazemmes.

CHAPITRE XX

LE CONSULAT

9 novembre 1799-1803

PROCLAMATION DU CONSULAT. — LES CONSCRITS. — LE PREMIER CONSUL ACCLAMÉ A WAZEMMES. — ÉLECTIONS. — REPRISE DU CULTE CATHOLIQUE PAR LES MISSIONNAIRES. — FIN DE LA RÉVOLUTION.

PROCLAMATION DU CONSULAT. — « Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte ». Le coup d'état du 18 brumaire remplaça le gouvernement du Directoire par le *gouvernement consulaire*. La nouvelle constitution de l'an VIII était la sixième depuis dix ans ; elle fut proclamée par l'administration municipale, accompagnée de la garde nationale et des tambours. La cérémonie eut lieu à l'ombre de l'arbre de la liberté. En même temps, des registres furent déposés dans chacun des faubourgs pour recevoir les votes d'acceptation de la nouvelle constitution. Pendant trois jours consécutifs, il n'y eut que 76 citoyens qui se présentèrent.

LES CONSCRITS. — La loi du 17 ventôse appela sous les drapeaux 30.000 conscrits pour compléter l'armée de réserve qui se formait à Dijon. Le contingent de Wazemmes fut de six hommes. C'était l'époque où commençaient les campagnes qui, pour être glorieuses, n'en finirent pas moins par produire de désastreux résultats [1].

LE PREMIER CONSUL A WAZEMMES. — Le 17 messidor an XI, le premier consul fit son entrée dans Lille et fut reçu à la porte de la Barre par toutes les notabilités de

---

1. Un temps fut (que jamais, Seigneur, il ne renaisse !)
Où tous ceux de vingt ans maudissaient leur jeunesse.
Par bandes, chaque année, on les voyait partir.
Hélas ! on ne voyait aucun d'eux revenir.

(Brizeux).

la ville. Ce fut un jour de réjouissance pour toutes les communes qui se trouvaient sur le passage de Bonaparte. Il avait visité Gravelines, Dunkerque, Cassel, Bailleul, Armentières. Pas une ville, pas un village dont il n'ait trouvé les rues jonchées de fleurs, tapissées de verdure, décorées de guirlandes qui, suspendues d'une maison à l'autre, transformaient les voies publiques en un élégant arc de triomphe.

Il était cinq heures et demie, lorsque la voiture du premier consul, précédée de la garde d'honneur lilloise, escortée de la garde consulaire et des mameluks, arriva à l'entrée du faubourg de la Barre. Dès qu'il parut accompagné du général Vandamme et du préfet, il fut reçu par mille acclamations. Il traversa lentement le faubourg escorté par tout un peuple accouru pour contempler le jeune héros dont la glorieuse épée avait déjà gagné tant de batailles. Il semblait que toutes les misères révolutionnaires étaient finies et presque oubliées.

Élections.— Le maire Lefranc-Duplouy fut réélu aux élections de l'an IX et de l'an XI. On lui donna comme adjoints J.-B. Petit et V.-J. Bauvin. A partir de 1802, ce fut J.-B. Petit qui remplit les fonctions de maire.

Reprise du culte catholique. — Déjà le culte catholique s'exerçait en partie à Wazemmes, à la grande satisfaction des habitants. A défaut de l'église dont les débris jonchaient le cimetière, les cérémonies religieuses s'accomplissaient dans des maisons particulières.

Les missionnaires. — Deux prêtres missionnaires remplirent alors les fonctions du culte dans la paroisse ; leurs noms méritent une mention spéciale. *Charles-Joseph Hiolain* s'occupa du saint ministère à Wazemmes, depuis le 18 mars 1801 jusqu'en janvier 1803. Né à Valenciennes en 1750, il fut curé de Basteux-en-Artois. Pendant la Révolution, il parcourut le pays en missionnaire. On raconte que célébrant un jour la messe, l'abbé Hiolain fut averti que les gendarmes étaient à sa recherche et allaient pénétrer dans la maison. Le prêtre termina rapidement le saint sacrifice et chercha son salut dans la fuite. Il

était temps, car les gendarmes le poursuivirent et le blessèrent sans toutefois pouvoir le faire prisonnier. On voit encore aujourd'hui, au musée de Tourcoing, des ornements sacerdotaux, une chasuble, un calice, un missel, une pierre d'autel avec lesquels ce zélé missionnaire avait célébré la messe pendant la Révolution [1]. Après la tourmente, il devint vicaire de Sainte-Catherine à Lille, où il mourut en 1809.

Louis-Auguste-Joseph Fourmentel administra les sacrements à Wazemmes depuis le 1er juillet 1802 jusqu'au 22 janvier 1803. Ce fut sur sa présentation que, le 4 janvier 1803, Pierre Cottaert fut nommé clerc de l'église qui était alors le salon du presbytère. Né à Lille en 1767, il fut ordonné prêtre en 1791. Pendant 3 ans, il remplit les fonctions de vicaire et mena la vie de missionnaire pendant neuf ans. Incorporé au nouveau diocèse de Tournai en 1804, il fut nommé, la même année, vicaire de Saint-Brice à Tournai, et en 1811, vicaire de Lessines et directeur de l'hôpital. En 1817, il fut promu à la cure d'Hautrage, en 1819 à celle d'Estaimpuis, et en 1826 à celle de Saint-Nicolas à Tournai. D'une éminente piété et d'une grande prudence, M. Fourmentel gagna l'estime et la vénération de tous ses paroissiens dans les différents postes qu'il occupa.

Ces missionnaires ne venant à Wazemmes que par intervalles, c'était le fossoyeur qui était chargé d'aller chercher et d'accompagner les corps des défunts ; il recevait une rétribution convenable pour couvrir ses frais. Tristes temps que nous devons souhaiter ne pas revoir !

Fin de la Révolution. — Mais bientôt un gouvernement réparateur allait remplacer la première République qui finissait dans le sang et dans la boue. Après la proclamation du Concordat, Wazemmes eut un curé

1. Mr Hiolain avait laissé ces objets à une de ses nièces en la priant de les remettre à un de ses enfants prêtres, si elle avait le bonheur d'en posséder un. Cette nièce, à défaut d'enfant prêtre, fit remettre ces objets sacrés à Mr l'abbé Bonilliez, qui en fit don au musée de Tourcoing.

nouveau dans la personne d'Antoine Brisy, ainsi qu'une nouvelle municipalité, à la tête de laquelle se trouvait, non plus un étranger, comme il est arrivé trop souvent au plus fort de la crise révolutionnaire, mais un wazemmois de vieille souche, Jean-François Nauwelaerts. Nous sortons enfin de la Révolution.

Faut-il présenter le résumé historique de cette époque néfaste ? Les biens des maisons religieuses et des émigrés sont vendus ; les objets sacrés sont dissipés et les cloches brisées ; le curé de la paroisse, deux fois jeté en prison, meurt dans un pays lointain au climat meurtrier ; le temple saint est souillé par les assemblées révolutionnaires, il devient le temple de la Raison, et finalement il est vendu et démoli ; une Société populaire règne en maîtresse capricieuse et tyrannique sur nos concitoyens ; la disette s'abat sur nos malheureux habitants et suscite de continuelles révoltes ; la dépréciation des assignats et la rareté de l'argent monnayé mettent plus d'un de nos commerçants dans un embarras ruineux ; les chauffeurs de pieds parcourent les campagnes et les terrorisent ; le repos forcé des décadis et des grotesques fêtes dites nationales est imposé par des arrêtés municipaux. Voilà, certes, plus qu'il n'en faut pour faire abhorrer un régime qui fut, pour nos concitoyens comme pour tous les Français, une époque de souffrances physiques, de ruines matérielles et de désordres moraux.

QUATRIÈME PARTIE

La Commune de Wazemmes

DE 1803 A 1858

CHAPITRE XXI

WAZEMMES SOUS LE PREMIER EMPIRE

JEAN-FRANÇOIS NAUWELAERTS, MAIRE, 25 AOUT 1803 - 30 JUIN 1808. — RESTAURATION ADMINISTRATIVE. — LES ÉCOLES. — LES ROSIÈRES. — BUSTE DE NAPOLÉON.

ADRIEN LEPERS, MAIRE, 30 JUIN 1808-25 MAI 1813. — NAPOLÉON A WAZEMMES. — NAISSANCE DU ROI DE ROME. — LEVÉE DE TROUPES.

JEAN-BAPTISTE PETIT, MAIRE, 25 MAI 1813-28 JUIN 1815. — LES CENT JOURS. — DÉMISSION DE M. PETIT. — WAZEMMOIS MORTS AU CHAMP D'HONNEUR.

J.-F. NAUWELAERTS, MAIRE. — Le 25 août 1803, *Jean-François Nauwelaerts*, qui déjà avait exercé deux fois les fonctions d'agent municipal, fut nommé maire par le premier Consul. A la mort de Petit, Albert Mazinghien le remplaça comme premier adjoint et V. J. Bauvin resta second adjoint.

M. Nauwelaerts était un homme de haute taille et de port majestueux, toujours vêtu à la mode ancienne, c'est-à-dire de culottes courtes en soie blanche, une tresse de cheveux pendante sur le dos, une casquette à double visière comme couvre-chef. Avant d'être rentier, il dirigeait la ferme Saint-Nicolas près de l'église. Il possédait beaucoup de terres à Wazemmes où il était très estimé.

RESTAURATION ADMINISTRATIVE. — Ce fut le mérite de M. Nauwelaerts d'établir tout d'abord dans les finances de la commune une comptabilité sérieuse, car, à l'époque

révolutionnaire, par suite des fréquents changements dans l'administration municipale ou cantonale, le désordre avait continué à régner. Les recettes de la ville se montaient en 1805 à 59.600 francs, en y comprenant le produit de l'octroi [1].

Il était dans les intentions de M. Nauwelaerts de bâtir une nouvelle église. La dépense avait été réglée et distribuée en plusieurs exercices. L'architecte Leplus avait dressé les plans et devis estimatifs ; mais le choix du terrain, au sujet duquel on éleva des difficultés, laissa malheureusement pendante une question si importante, en sorte qu'une population de 5.129 habitants n'avait comme lieu de pieux rendez-vous qu'une étroite chapelle aménagée dans le salon du presbytère. La maison curiale avait été réparée ; un garde-champêtre avait été nommé dans chaque faubourg. Wazemmes avait son commissaire de police et son juge de paix. Deux bureaux de pesage, jaugeage et mesurage public étaient établis aux faubourgs de Paris et de la Barre. Deux pompes à incendie existaient dans notre ville et la garde nationale était organisée dans les trois faubourgs.

Les Écoles. — La question scolaire était aussi l'objet de la sollicitude de notre administration. En 1803, une délibération du conseil municipal nous informe qu'il y avait plusieurs instituteurs dans chacun des trois faubourgs. Une circulaire du sous-préfet fixait une école primaire à Wazemmes. Le conseil municipal nomma *Auguste Duriez* clerc de la paroisse et maître d'instruction. Il était juste de choisir le descendant de cette famille Duriez dont le père, mort en 1803, à l'âge de 87 ans, avait instruit la jeunesse wazemmoise pendant 45 ans. Dans la nouvelle école, chaque élève devait payer la rétribution de 75 ou 50 centimes par mois. On laissait

---

1. L'établissement de l'octroi à Wazemmes remonte à l'époque révolutionnaire. Tantôt l'octroi était en fermage comme dans les premières années du siècle, mais, plus tard, il fut mis en régie sous le contrôle de l'administration municipale. Le revenu perçu par l'octroi s'augmenta d'année en année avec l'accroissement de la population. De 12.000 fr. en 1801, il atteignit la somme de 154.000 fr. en 1858.

au bureau de bienfaisance le soin de désigner les enfants pauvres qui seraient reçus gratuitement. Auguste Duriez mourut le 22 octobre 1804, à l'âge de 50 ans. C'était probablement dans son école qu'on enseignait le latin et le dessin, selon les renseignements que nous fournit l'annuaire du Nord de l'an XI. Son fils, *Charles-François Duriez*, continua les traditions paternelles ; il fut clerc de la paroisse et maître d'école jusqu'en 1805.

A cette date, une nouvelle circulaire du Sous-Préfet chargea le conseil municipal de nommer un instituteur primaire dans chacun des faubourgs et de déterminer la rétribution qu'il convenait d'assigner aux trois maîtres. On nomma pour le faubourg de Paris *Pierre Dutemple* [1], avec 100 fr. d'appointements ; au faubourg Notre-Dame, *François Deroubaix* avec 120 fr. d'appointements et, au faubourg de la Barre, *Léonard Orelio* qui exerçait provisoirement la fonction d'instituteur dans ce même faubourg. Ces maîtres devaient enseigner gratuitement les indigents et recevaient un franc par mois pour les autres enfants. En 1810, Orelio donna sa démission et fut remplacé par *Pierre Delevoye*, instituteur particulier, domicilié au faubourg de la Barre.

Depuis la Révolution, les instituteurs étaient chargés de l'instruction de tous les enfants de la commune sans distinction de sexe. Cette situation anormale émut le Préfet qui, par une lettre du 18 août 1821, demanda l'opinion du conseil municipal relativement à l'indemnité à fournir aux institutrices qui seraient astreintes à donner l'enseignement aux filles des indigents. Le conseil municipal répondit que les filles recevaient, comme les garçons, des instituteurs communaux l'instruction gratuite et que, ne voulant pas augmenter les charges de la commune par une dépense absolument inutile, il était d'avis de laisser se prolonger l'ancien état des choses. C'était un acte de mauvaise administration. Cependant,

---

1. Il fut remplacé dans ses fonctions par son fils *Claude-Joseph Dutemple* qui mourut en 1826 à l'âge de 65 ans. *M. Flament* lui succéda comme instituteur primaire.

en 1815, une petite école s'était ouverte au faubourg de Béthune, sous la direction de Madame Pennequin. En dehors de cette classe primaire, on constate l'existence de « recordeuses » et de gardiennes d'enfants.

Les Rosières. — L'Empereur avait voulu que, dans chaque commune, des rosières élues par le conseil municipal et dotées par la commune se mariassent avec d'anciens militaires. La somme allouée primitivement était de 300 francs, mais Napoléon la fixa plus tard à 600. Le conseil municipal ajoutait 100 francs pour l'achat d'un trousseau et 200 francs pour les frais de la fête. Le mariage se faisait avec solennité. Un adjoint allait chercher la rosière à domicile et l'y ramenait après la cérémonie. Des musiciens assistaient au mariage et prêtaient leur concours à la fête qui avait lieu dans la soirée.

Jusque là tout allait bien, mais où la chose devenait un peu plus gênante pour les « jeunes filles reconnues sages et vertueuses », c'était l'obligation pour la rosière de choisir son futur époux parmi les anciens militaires porteurs d'un congé en bonne et due forme.

En 1807, la rosière Marie-Rose Auvart, blanchisseuse de linge au faubourg de Béthune, épousait J.-B. Verdier, natif d'Haubourdin. En 1809, Joséphine Douay, tailleuse au faubourg de la Barre, acceptait pour seigneur et maître Joseph Biescop. En 1810, le jour de Pâques, ce fut grande fête à Wazemmes pour célébrer le triple mariage de Mesdemoiselles Flavie Henry, couturière au faubourg de Paris, Félicité Duhem, repasseuse au faubourg de Béthune, Charlotte Corbu, tailleuse au faubourg de Paris, qui se mariaient avec Louis Fournier, Cyprien Leclercq et Henri Dumont. Cyprien Leclercq, qui avait été blessé à la guerre, n'était cependant pas pensionné ; le sous-préfet fit des difficultés pour l'accepter, mais le conseil passa outre et déclara que le jour des noces étant fixé et les bans publiés, le mariage se ferait quand même. En 1811, la rosière Catherine Delecourt, journalière au faubourg de Béthune, introduite en séance du conseil municipal, déclara faire choix du sieur Robert Lefebvre, « militaire pensionné et mutilé », pour son futur époux.

A partir de cette date, il y eut encore certes beaucoup de jeunes filles de Wazemmes à marier, mais, hélas ! elles ne trouvèrent plus de militaires pensionnés,et surtout mutilés, pour convoler en de justes noces. L'institution des rosières qui avait eu son temps de vogue disparut avec le premier Empire et, en l'an 1814, le conseil jugea inutile de voter une somme pour la dotation de la rosière « parce qu'il ignorait si ce genre de bienfait subsisterait ».

Déjà en 1813, les guerres meurtrières de l'Empereur, la crise du commerce, le grand nombre d'ouvriers sans travail avaient mis à la charge du Bureau de Bienfaisance un nombre considérable d'orphelins et d'indigents. On décida unanimement qu'il n'y avait plus lieu de choisir une rosière et que les 600 francs alloués dans ce but seraient attribués au Bureau de Bienfaisance. Celui-ci recevait, à cette époque, une allocation à peine suffisante de 7.000 francs.

Buste de Napoléon. — Un moment Wazemmes faillit être dotée d'une statue de Napoléon. Le général-préfet proposa au conseil municipal l'érection d'une colonne terminée par le buste colossal, en marbre blanc, de sa Majesté l'Empereur et Roi. Grand embarras du conseil qui ne sait où placer ce monument quelque peu encombrant. Il en fait l'aveu au préfet : « Aucune ville, dit le conseil, n'est plus attachée à la personne auguste de sa Majesté que celle de Wazemmes, mais, dans une commune rurale où il n'y a aucune place publique, on ne voit pas la possibilité de faire cette érection ». En fait, le projet ne fut pas mis à exécution.

Jean-François Nauwelaerts ne se présenta plus aux élections de 1808. Il vécut rentier à Wazemmes et y mourut en 1832, à l'âge de 91 ans.

A. Lepers, maire. — Adrien Lepers fut élu maire le 30 juin 1808. C'était un blanchisseur de linge au faubourg de la Barre. Il eut pour adjoints : Albert Mazinghien et J.-B. Petit.

Le nouveau magistrat s'occupa activement du projet de construction d'une nouvelle église et de l'établissement d'un nouveau cimetière, deux projets qui étaient dans

les vœux de la population et pour la réalisation desquels on réservait toutes les ressources communales. Mais il se heurta souvent au mauvais vouloir de l'administration supérieure trop exclusivement absorbée par la guerre, et, bientôt après, par la défense du pays.

Napoléon a Wazemmes. — Napoléon passa pour la deuxième fois dans notre commune avec sa nouvelle épouse, Marie-Louise d'Autriche, et traversa le faubourg de Paris. C'était le 22 mai 1810. L'Empereur, alors dans tout l'éclat de sa gloire, suscita sur son passage un enthousiasme indescriptible. Le conseil municipal vota la somme nécessaire pour faire honneur au conquérant.

Napoléon avait été frappé du nombre de moulins qui couvraient la plaine du faubourg de Paris. C'était alors, en effet, un bizarre spectacle que celui de ce vaste espace où la vue s'étendait sur les 277 moulins pressés, dont les larges bras semblaient de loin s'entrechoquer, s'entortiller, s'entrelacer, s'étirer, pareils à des êtres vivants. « Quelle activité, s'écria l'Empereur, il doit se faire là plusieurs millions d'affaires par an ! ». « Oh ! sire..., par semaine », s'écria un Lillois, en souriant orgueilleusement. Cette parole fut peu goûtée des industriels. — « Il était bien besoin, murmuraient-ils, de se vanter ainsi pour se faire imposer davantage ».

Naissance du roi de Rome. — La naissance du roi de Rome fut aussi l'occasion d'une grande fête. Toutes les sociétés d'archers, d'arbalétriers et de bouleurs, sur l'invitation du maire, se rendirent, tambours battants et drapeaux déployés, dans l'église provisoire pour le chant du *Te Deum*. Après cette cérémonie imposante, un banquet de 300 couverts fut offert aux indigents sur la place de l'église, où des tables avaient été dressées. Les administrateurs du Bureau de Bienfaisance servirent eux-mêmes le repas pendant lequel la société de musique de Wazemmes fit entendre ses meilleurs accords. La foule des convives poussa fréquemment les cris de : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Roi de Rome ! ». Hélas ! l'aiglon ne devait pas succéder à l'aigle. Comme le dit Lacordaire : « Son père l'avait appelé d'un nom trop

pesant. Le roi de Rome succomba sous ce fardeau, comme une fleur précieuse qui n'atteint pas son âge, courbée par l'étiquette à laquelle une main amie, mais imprudente, la condamna ».

Levée de troupes. — Après la désastreuse guerre de Russie, Napoléon, revenu à Paris, chercha aussitôt à reconstituer une armée capable de se mettre immédiatement en campagne. Des proclamations furent envoyées partout pour exciter le zèle des populations. Le 26 janvier 1813, les maires des treize communes rurales de l'arrondissement de Lille, réunis sous la présidence de M. Lefranc-Duplouy, juge de paix, votèrent une adresse à sa Majesté et lui firent l'offre de cinq cavaliers montés et équipés.

Adrien Lepers acheva son mandat municipal en 1813 et mourut à Wazemmes, le 28 juillet 1815.

J.-B. Petit, maire. — J.-B. Petit fut nommé maire de Wazemmes le 25 mai 1813. Né le 6 septembre 1774, J.-B. Petit, fils du premier maire de Wazemmes, était l'aîné d'une famille nombreuse. Il fut élevé d'abord par son oncle, l'abbé Legrand, précepteur au collège royal de Lille et philosophe émérite. Il compléta ensuite ses études dans une école de dessin et de mathématiques où il se distingua par ses grands progrès et ses succès. A Clermont-Ferrand, où le service militaire l'avait conduit, il étudia l'histoire naturelle, la chimie, la physique et un peu de médecine.

Réquisitionnaire en 1792, il contribua pour une large part à sauver nos faubourgs d'une démolition presque complète, en faisant des retranchements qu'il se chargeait de défendre à la tête de nos concitoyens.

Au siège de Maubeuge, il donna des preuves d'une rare intrépidité. Ses connaissances techniques lui permirent de rendre beaucoup de services dans les préparatifs du passage des Alpes avant la bataille de Marengo.

Revenu à Wazemmes, il se perfectionna dans les sciences et devint très instruit en mathématiques et en mécanique.

La Société Linnéenne de Paris, désirant associer à ses travaux les hommes qui par leurs talents avaient ouvert

de nouvelles routes aux sciences naturelles, inscrivit le nom de M. Petit parmi ses correspondants. Il apporta aussi d'heureux perfectionnements à la blanchisserie paternelle, qu'il dirigeait avec son frère Louis.

Déjà adjoint sous l'administration précédente, M. Petit fut nommé par Napoléon au poste de premier magistrat auquel l'avaient préparé ses qualités supérieures.

Aidé par François Nauwelaerts et J.-B. Gremel, adjoints, le nouveau maire fut appelé à montrer son patriotisme en contribuant à l'approvisionnement de Lille qui était menacée d'un siège. Après la défaite de Leipzig, les alliés envahirent la France sur tous les points. L'armée du Nord, commandée par Bernadotte, occupa la Belgique, franchit la frontière et s'avança jusqu'à Roubaix, Lannoy, Hellemmes. Elle n'osa cependant faire des tentatives sur Lille que défendait le général Maison. Néanmoins, les Lillois et leurs voisins se préparaient à la résistance et eussent fait vaillamment leur devoir comme en 1792. Wazemmes livra à la ville 6.600 litres de vin, 2.200 litres d'eau-de-vie, 15 quintaux d'huile, 165 quintaux de charbon, etc., le tout pour une somme de 35.000 francs.

En mars de l'année 1814, la commune dut fournir 24 soldats pour défendre la patrie aux abois. Leur service devait durer aussi longtemps que l'ennemi serait en deçà du Rhin. A peine nos jeunes concitoyens étaient-ils partis que Napoléon abdiqua le 11 avril 1814. Le Conseil municipal donna son adhésion aux actes du gouvernement provisoire.

Toutes ces préoccupations patriotiques n'absorbaient pas entièrement l'activité de notre maire. M. Petit s'occupait en même temps de l'éclairage de la commune qu'il augmenta considérablement, du bureau de bienfaisance qui entretenait journellement 128 familles indigentes. Il réorganisa le service du pesage et mesurage public et fit un sage règlement ainsi qu'un nouveau tarif pour les employés de cette administration.

Les Cent-Jours. — Le 20 mars 1815, le prisonnier de l'île d'Elbe fit son entrée triomphante aux Tuileries et immédiatement l'administration municipale se préoccupa

de la guerre que tous regardaient comme imminente. Le 15 avril, le conseil se réunit pour aviser aux moyens de fournir sa part dans l'approvisionnement de la ville de Lille. On chargea trois commissaires de faire des achats qui consistaient en blé, seigle, foin, paille, avoine, lard, viandes fraîches. Le 28 avril, les membres du conseil prêtèrent le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur.

Mais les Cent-Jours furent bien vite passés, et le désastre de Waterloo mit fin à la puissance de Napoléon. Louis XVIII, de retour en France, traversa le département du Nord, dont les populations l'acclamèrent avec enthousiasme. On saluait dans la personne du roi, non seulement la légitimité, mais encore et surtout la fin des guerres épuisantes et l'espérance d'une ère de prospérité.

Démission de J.-B. Petit. — Le maire Petit, ardent bonapartiste, ne voulut pas prêter serment au nouveau gouvernement et donna sa démission. Bientôt après, il fut enfermé dans la citadelle avec le général Chartran, dont il était l'ami. Craignant de partager son sort, il eut l'audace de s'échapper en sautant avec son cheval dans les fossés de la citadelle qu'il traversa à la nage. Il arriva avec sa monture au cabaret encore existant ayant pour enseigne : *A Alger*. Il se réfugia en Belgique où il resta en exil pendant plusieurs années. Le roi des Pays-Bas lui offrit une place distinguée dans le génie militaire. Il répondit au roi qu'il n'accepterait que dans le cas où Sa Majesté serait le souverain du département du Nord.

M. Petit vécut à Gand où, toujours actif et entreprenant, il contribua par ses soins et ses travaux à la fondation de la Société d'horticulture de cette ville.

Nous le retrouverons plus tard dans notre histoire locale, après la Restauration.

Wazemmois morts au champ d'honneur. — En terminant ce chapitre, citons avec un patriotique orgueil les noms des Wazemmois qui moururent au champ d'honneur pendant les nombreuses guerres de Napoléon.

Nous n'avons malheureusement pas tous leurs noms. Parmi les 144 soldats de 1801 et les 112 qui, en 1811,

étaient sous les drapeaux, combien ne revirent plus leurs foyers !

Nous en citerons au moins quelques-uns :

Alexandre *Guermonprez*, mort à l'armée en 1809; J.-B. *Cuvelle*, décédé à l'hôpital de Nicolsbourg (Allemagne); Pierre-Joseph *Lorthieux*, décédé à l'hôpital de Gand (1810) [1].

Parement (Pierre-Joseph) né à Wazemmes près Lille, brigadier dans le 2me régiment de chasseurs à cheval, périt le 18 octobre 1793 en accomplissant un trait de courage qui peut être comparé à celui d'Horatius Coclès. Il mourut en défendant jusqu'à la dernière goutte de son sang un poste à la conservation duquel la vie de ses camarades était attachée. (DINAUX, *Hommes et choses*, p. 144.)

Combien d'autres qui revinrent mourir à Wazemmes.

Nicolas *Gatinois*, distributeur des vivres à l'armée du camp de Boulogne (1806).— Pierre-Joseph *Henno*, officier de dragons (1806). — Nicolas-Joseph *Lahousse*, ancien militaire pensionné (1807). — René *Monnet*, ancien capitaine pensionné (1810). — Louis *Montagne*, soldat (1812).— Jacques *Godefroi*, militaire pensionné (1815).— Victor *Bugniard*, officier retraité (1818).— Henri *Delhaye*, capitaine retraité, parti en Amérique avec Lafayette en 1777. Il fit les campagnes d'Amérique de 1780 à 1783, toutes les campagnes de la République jusqu'en l'an XII, mort en 1835. — Victor *Brûlé*, ancien officier retraité (1831).— Jean *Bragairat*, capitaine retraité (1835).— Joseph *Million*, capitaine retraité (1836). — J.-B. *Crevelly*, officier retraité (1836).— Jacques *Delattre*, officier retraité (1837).— Honoré *Delattre*, officier retraité (1837). — Jacques *Bigot*, capitaine en retraite (1838). — Pierre *Lebeau*, capitaine en retraite (1838). — Baron Jean *Revest*, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, de Maximilien Joseph de Bavière et du Mérite militaire de Wurtemberg, soldat à 18 ans, fit seize campagnes et traversa l'Europe, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à Moscou. Il fut un des héros des guerres impériales et le vrai type du soldat de cette époque; mort en 1845, il fut inhumé au cimetière de Wazemmes, puis à celui du sud. — Jacques *Hugues*, officier en retraite (1845). — Félix *Lénard*, capitaine en retraite (1845). — Yves *Vandaele*, lieutenant colonel en retraite (1846).

A tous ces braves, nous envoyons le salut de la cité reconnaissante.

---

1. M. Dinaux nous parle d'un Wazemmois qui mourut héroïquement sur un champ de bataille. Il ne nous donne malheureusement aucun détail sur l'acte de courage accompli par ce brave soldat.

CHAPITRE XXII

WAZEMMES SOUS LA RESTAURATION

CHARLES HINAULT, MAIRE, 28 JUIN 1815 - 15 JUILLET 1817. — LA DISETTE. — ÉGLISE ET CIMETIÈRE. — CHAUSSÉES.

PIERRE-FRANÇOIS NAUWELAERTS, MAIRE, 15 JUILLET 1817 - 9 FÉVRIER 1826. — OCTROI ET TRAVAUX. — FÊTES DU DUC DE BORDEAUX. — MUSIQUE MUNICIPALE. — LA NOUVELLE ÉGLISE.

JEAN-LOUIS FAURE, MAIRE, 9 FÉVRIER 1826 - JUILLET 1830. — CHARLES X A WAZEMMES. — LES CHAUSSÉES. — LE NOUVEAU CIMETIÈRE. — MONUMENTS DE CE CIMETIÈRE. — DÉMISSION DE M. J.-L. FAURE. — SON FILS, M. LOUIS FAURE.

Ch. Hinault, maire. — Ce fut au milieu de l'allégresse générale provoquée par le retour des Bourbons que Charles Hinault, propriétaire et maître tanneur au faubourg de la Barre, fut nommé maire de la commune. On lui donna comme adjoints : Alexandre Malfait et Antoine Mazinghien.

La disette. — Malheureusement la disette régna à Wazemmes et dans tout le pays en 1816 et en 1817, et les indigents avaient peine à se procurer les objets de première nécessité. Non seulement le crédit de 6.000 fr. accordé au Bureau de Bienfaisance fut maintenu, mais le maire demanda au préfet, à cause de l'extrême cherté des vivres, de disposer d'une somme de 1.549 francs, provenant d'un fonds de réserve déposé chez le receveur municipal. Malgré cet appoint, le budget du bureau de bienfaisance tomba dans un déficit considérable, et le 14 juin 1817, le préfet autorisa une nouvelle subvention de 6.800 francs.

Église et cimetière. — M. Hinault ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs dans ses démarches pour l'établissement d'une nouvelle église et d'un nouveau cimetière. Le terrain choisi pour le cimetière étant compris dans les limites de la place de Lille n'aurait pu être clos de haies vives et se trouvait en outre trop éloigné « du presbytère qui servait d'église à Wazemmes ».

Chaussées. — Le maire renouvela le bail des travaux de réparation des chaussées vicinales qui avait été passé une première fois en 1807. Il jeta également les bases de l'établissement d'un pavé de jonction entre le faubourg de Béthune et celui de Paris.

M. Hinault alla s'installer à Lille en 1817. Il y mourut en 1845, à l'âge de 77 ans. Il fut inhumé à Wazemmes.

P.-F. Nauwelaerts, maire. — Fils de Jean-François, ancien maire, M. P.-F. Nauwelaerts remplaça M. Hinault le 15 juillet 1817. Ses adjoints furent Antoine Mazinghien et Auguste Rousselle.

Octroi et travaux. — M. Nauwelaerts modifia le tarif de l'octroi et augmenta les droits sur les vins et liqueurs. De ce fait, les recettes de l'octroi montèrent à 30.000 francs au lieu de 22.000. Il établit une communication plus commode entre le faubourg de Béthune et celui de Paris par la construction d'un pavé neuf (Rue du Marché). Il élargit le chemin de l'évêque (Rue Charles-Quint), qui présentait beaucoup d'inconvénients par suite de son défaut de largeur, principalement à l'entrée.

Naissance du duc de Bordeaux. — Elle fut célébrée chez nous avec enthousiasme. 1.200 francs furent votés par le conseil municipal ; mais, d'après les intentions de sa Majesté, une partie des fonds fut employée en actes de bienfaisance et d'humanité, et l'autre, en réjouissances publiques. Quelques mois plus tard, concurremment avec les autres communes du pays, le conseil vota une somme pour l'acquisition du domaine de Chambord que la France devait offrir au jeune prince.

Musique. — Ce fut sous l'administration de M. Nauwelaerts qu'on accorda en 1822 une première subvention à la musique de Wazemmes. Déjà en 1810, la société des amateurs de musique du faubourg de Paris faisait célébrer une messe de Sainte-Cécile. Ce n'était alors qu'une société particulière qui devint municipale en acceptant une subvention.

La nouvelle église. — Le maire Nauwelaerts eut l'honneur de terminer toutes les négociations au sujet

de la nouvelle église. Il en posa la première pierre le 26 juillet 1821 et assista, trois ans plus tard, avec tout son conseil, à la bénédiction de cet édifice par Mgr Belmas. Il était bien temps de doter d'une église convenable notre commune qui comptait, en 1822, 6.165 habitants !

M. Nauwelaerts mourut à Wazemmes en 1837, à l'âge de 64 ans.

J.-L. Faure, maire. — M. Jean-Louis Faure fut appelé



J.-L. FAURE, MAIRE

à diriger les affaires municipales le 9 février 1826. Né à Nîmes en 1765, il était le fils de l'administrateur des biens de l'évêché de cette ville. Venu à Lille à l'époque révolutionnaire, il épousa Mlle Amélie Dujardin et installa, peu après, une fabrique de céruse à Wazemmes, rue Henri-Kolb et plus tard rue des Postes.

Durant son administration, M. Faure réorganisa la compagnie des sapeurs-pompiers en lui donnant un sage règlement. Il augmenta le tarif de l'octroi. Il porta tous ses soins à la construction et à l'élargissement des rues pavées, à l'éclairage de la commune, à l'organisation des patrouilles de nuit pour la surveillance des malfaiteurs. Il fit établir également le plan de la commune pour mettre un terme à toutes les contestations entre les propriétaires et l'administration. Il prit des arrêtés très nombreux dont l'observation devait contribuer à la prospérité et à la bonne réputation de la commune. La divagation des bestiaux, la police des cabarets, la prohibition des jeux de hasard, l'étalage des marchandises le dimanche sur les places publiques, la déclaration des étrangers, l'échenillage des arbres, la propreté des rues, l'éclairage des voitures pendant la nuit, les fraudes des boulangers, etc., tous ces détails attirèrent l'attention de cet excellent administrateur et furent l'objet de règlements spéciaux.

Charles X a Wazemmes. — Charles X passa à Wazemmes en 1827 et fut acclamé chaleureusement comme l'avait été Napoléon, dix-sept ans auparavant. M. Faure, tout en étant royaliste ardent, sut à cette occasion montrer son indépendance de caractère et son dévouement pour la défense des intérêts de la commune. Après le passage de sa Majesté, une lettre du Préfet informa le maire que la carte à payer pour la réparation des routes royales lors du passage du roi se montait à 18.936 fr. 63. Le maire refusa de solder en objectant qu'il n'y avait nulle nécessité de donner une telle réparation aux routes royales, que ce travail d'ailleurs avait été ordonné sans qu'on eût averti le conseil municipal et qu'il ne voyait là qu'un abus d'autorité de la part des

ingénieurs. Par deux fois, le conseil refusa de payer cette somme qui finit par rester en compte au gouvernement.

Les chaussées. — M. Faure dépensa une somme de 24.500 francs pour la réparation des chaussées vicinales qui furent toutes portées à une largeur de quatre mètres. Mais son œuvre la plus considérable fut l'établissement d'un nouveau cimetière, question qui restait pendante depuis vingt-et-un ans.

Le nouveau cimetière. — Le conseil municipal reconnut que cette création était d'une indispensable nécessité : « Le cimetière (de la place Philippe-de-Girard) n'est-il pas encombré de cadavres ? Peut-on creuser une fosse sans frémir d'horreur en voyant le fossoyeur frapper avec sa bêche les cercueils que la pourriture n'a point encore consommés; les briser, retirer de la fosse des planches de bois blanc susceptibles d'être réemployées, puis en extraire des ossements encore garnis de leur chair, les dérober à la vue du public et ensuite, après la nouvelle inhumation, déposer ces restes précieux dans la même fosse ? L'état sanitaire d'une population de 8.200 âmes n'est-il pas compromis et ne réclame-t-il pas l'établissement d'un nouveau cimetière ? [1] ».

C'était surtout M. Collette, dont la guinguette de la Nouvelle-Aventure se trouvait près du terrain qu'on se proposait d'acquérir, qui faisait opposition à ce projet ; mais il trouva un contradicteur énergique dans le maire de Wazemmes dont la franchise et la loyauté furent admirées dans toutes ces discussions.

On décida donc en 1830 l'acquisition d'un terrain contenant un hectare 80 ares 44 centiares compris entre les rues Sarazin, Racine, Iéna et Corneille. Une ordonnance royale du 27 janvier 1830 accorda pour l'achat du terrain un emprunt de 17.000 francs, somme qui fut avancée à la commune par M. Faure.

On planta sur le terrain du cimetière des arbustes et des arbres et on le clôtura de murailles. Une grande grille le fermait le long de la rue Sarazin. De chaque

---

1. Délibération du conseil municipal en 1829.

côté de la porte principale s'élevaient les deux maisons des employés.

MONUMENTS DE CE CIMETIÈRE. — Ce fut dans ce cimetière que fut élevé en 1832, sous l'inspiration du maire Petit, le monument érigé par la Garde Nationale de Lille et de Wazemmes au général Chartran.

Jean-Hyacinthe Chartran était né à Carcassonne en 1779. Après avoir suivi Napoléon sur tous les champs de bataille de l'Europe, il était arrivé au grade de général. Il s'était rallié à la première Restauration, mais, au retour de l'île d'Elbe, il avait repris les armes pour l'Empire expirant. Il se retira ensuite à Lille. Lors des procès politiques qui suivirent le retour des Bourbons, il fut arrêté et traduit devant le conseil de guerre. On l'accusait d'avoir porté les armes pendant les Cent-Jours, d'avoir été traître à sa parole et d'avoir suivi Napoléon dans une entreprise criminelle. Le tribunal militaire le condamna à mort. Le lieutenant général marquis de Jumilhac, commandant la division de Lille, étonné de la rigueur de cette sentence, en suspendit l'exécution et consulta les ministres. Le télégraphe répondit en donnant l'ordre de l'exécution immédiate. On conduisit Chartran dans un bastion. Le général découvrit sa poitrine couverte de glorieuses cicatrices : « Camarades, dit-il aux vétérans chargés de l'exécution, faites votre devoir ». Cette scène se passa le 22 mai 1816, à 7 heures du matin. La fin tragique de Chartran rappelle celle de Ney et de La Bédoyère. Peut-être eût-on mieux fait d'être moins sévère dans la répression, mais il faut tenir compte des passions anti-bonapartistes du moment. Chartran était coupable sans aucun doute, la sentence qui le frappait n'était pas injuste, mais accorder un pardon ou du moins une commutation de peine, eût été plus magnanime et peut-être plus habile.

Le monument du général Chartran fut transporté au cimetière du Sud en 1863. Sur la colonne érigée à la mémoire du général, on lit ces deux inscriptions :

CHARTRAN
JEAN-HYACINTHE-SÉBASTIEN,
Maréchal de Camp,
Né à Carcassonne
le 28 janvier 1779,
assassiné juridiquement
à Lille,
Le 22 Mai 1816.

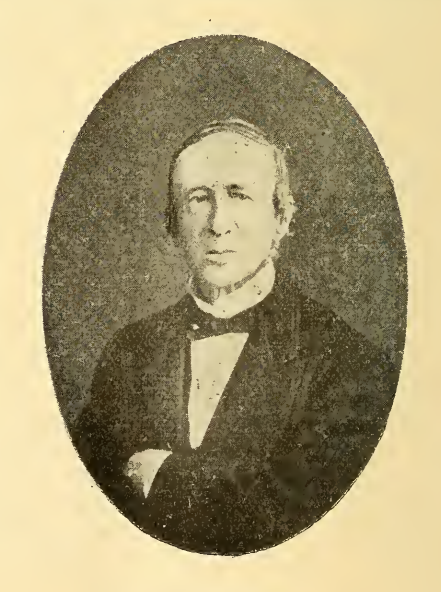
Au Général
CHARTRAN
La Garde Nationale
De Lille et de Wazemmes
MDCCCXXXII

Le brave J.-B. Henno y fut également inhumé en 1856. C'est à lui que le conseil municipal vota, en 1846, une médaille d'or pour avoir montré un héroïque dévouement en sauvant plusieurs personnes en danger de se noyer. Sur cette médaille étaient inscrits ces mots : « La commune de Wazemmes à Henno pour ses beaux traits de courage et de dévouement ». Ce brave sauveteur habitait le quartier de la Barre.

Un certain nombre d'officiers des armées de l'empire eurent leurs tombes dans le cimetière de la rue Racine.

Démission de M. Faure. — A la Révolution de juillet 1830, M. Faure donna sa démission mais il ne cessa pas de se montrer pour ses concitoyens d'une inlassable générosité. Il mourut dans sa propriété, rue des Postes, en 1858, à l'âge de 93 ans. Les pauvres dont il avait soulagé les misères assistèrent en grand nombre à ses funérailles. M. Faure restera un des hommes éminents par l'intelligence et le dévouement, qui ont bien mérité de la commune.

M. Louis Faure. — Une rue de Wazemmes porte le nom de Louis Faure. Fils de Jean-Louis, il se distingua également par sa grande charité. A l'occasion de la mort de sa fille, décédée à Nîmes en voyage de noces, il fit un don de 10.000 francs à l'Hôpital de Wazemmes. Il fut aussi, de concert avec le curé de la paroisse, le fondateur de la conférence de Saint-Vincent de Paul, comme nous le verrons plus loin.



M. LOUIS FAURE

M. Faure passa sa vie toute de labeur et de bonnes œuvres au milieu

de la population ouvrière de Wazemmes. En 1870 il établit dans son domicile de la rue des Postes une ambulance où vingt soldats blessés étaient soignés à ses frais. Le docteur Henri Rendu, devenu célèbre praticien à Paris, avait la direction de cette œuvre charitable et patriotique. M. Faure avait aussi mis à la disposition du département son usine et son jardin de deux hectares, dans lequel un bataillon de mobiles s'exerçait au maniement des armes.

Au point de vue commercial, M. Faure introduisit en France, en 1819, la fabrication de la céruse par le procédé hollandais ; la France cessa sous ce rapport d'être tributaire d'un pays voisin.

CHAPITRE XXIII

WAZEMMES SOUS LOUIS-PHILIPPE

M. J.-B. PETIT, MAIRE, 20 SEPTEMBRE 1830-1er MARS 1834. — LA GARDE NATIONALE. — LES RUES DE LA COMMUNE. — ÉRECTION DE LA COMMUNE DES MOULINS. — MORT DE M. PETIT.

M. ANT. SARAZIN-MOREAU, MAIRE, 29 NOVEMBRE 1834-29 AVRIL 1838. — DIFFICULTÉS AVEC LA COMMUNE DES MOULINS. — L'AGRANDISSEMENT DE LILLE AJOURNÉ. — PLAN D'ALIGNEMENT. — LA RUE SARAZIN. — L'ABBÉ SARAZIN. — M. ANTOINE SARAZIN-DESTAILLEURS.

M. FR. COLLETTE-ROUSSEL, MAIRE, 29 AVRIL 1838-1841. — JEUX POPULAIRES. — MARCHÉ. — PROJET DE GARE A WAZEMMES. — NOUVELLES RUES. — LA POLICE. — LES FRÈRES A WAZEMMES. — DÉMISSION DE M. COLLETTE.

M. ROMAIN LECHERF, MAIRE, 1843-1848. — ESSAI DE SÉPARATION DU FAUBOURG DE LA BARRE. — PLAN DE NIVELLEMENT. — PLACE PUBLIQUE. — NOUVELLES RUES. — EMPRUNT. — JUSTICE DE PAIX. — LE GAZ DE WAZEMMES. — LA DISETTE EN 1846-1847. — RÉVOCATION DE LA MUNICIPALITÉ.

J.-B. PETIT, MAIRE. — Le 20 septembre 1830, M. Jean-Baptiste Petit fut placé de nouveau à la tête du conseil municipal. Il voulut tout d'abord communiquer à ses concitoyens son programme politique et administratif :

Sa Majesté Louis-Philippe, roi des Français, m'ayant appelé à la mairie de Wazemmes, je n'ai pu me refuser à l'honneur d'être votre premier magistrat. Connaissant, par l'expérience du passé, la difficulté de la tâche que m'impose le choix d'un roi citoyen, je ferai tous mes efforts pour justifier sa confiance.

Obéissance à la charte constitutionnelle du royaume, amour et respect à l'autorité du roi, fidélité à l'épreuve des vicissitudes de la vie, exécution impartiale des lois sans lesquelles il n'existe point de liberté, diminution (autant que le permettront les circonstances) des charges de la commune, économie sévère dans les dépenses, telles sont, Messieurs, les bases de l'administration municipale de Wazemmes.

Vive la liberté ! Vive le Roi !

MM. Denis Méresse et Bériot-Boone le secondèrent comme adjoints. Ce dernier fut remplacé en 1831 par M. Floris Parsy.

La Garde nationale. — M. Petit s'occupa non sans zèle de la réorganisation de la Garde Nationale à laquelle on réunit le corps des Sapeurs-Pompiers. Le nombre des inscrits dépassait à cette époque le chiffre de 500 hommes. Le conseil décida qu'à l'avenir la Garde Nationale de Wazemmes serait constituée en bataillon communal composé de quatre compagnies et d'une subdivision de gardes à cheval. Après la séparation du faubourg de Paris, ce bataillon, fort de 367 hommes, se composa de deux escouades de Sapeurs-Pompiers volontaires, d'une compagnie de gardes nationaux, de deux compagnies de grenadiers, d'une subdivision de gardes à cheval et de deux subdivisions de voltigeurs.

Les rues de la commune. — Bien que les dettes de la commune fussent alors considérables (78.984 fr. 65), M. Petit trouva moyen de faire profiter Wazemmes des largesses que le gouvernement accordait pour favoriser les travaux communaux. Il emprunta une somme de 18.967 francs qui représentait les deux tiers de la dépense nécessaire pour paver les rues des Postes, de Flandre, de Saint-Augustin, du contour Saint-Blaise, de Ronchin, du Bas-Jardin, Manuel, de Ratisbonne, des Stations. L'autre tiers devait être payé par le gouvernement. Sans la persévérante énergie de M. Petit, ces utiles travaux eussent été empêchés par le commandant du génie, qui s'était imaginé que le pavage des rues de Wazemmes pouvait nuire à la défense de Lille.

Érection de la commune des Moulins. — C'est sous l'administration de M. Petit que le faubourg de Paris obtint son autonomie et s'érigea en commune particulière sous le nom des *Moulins* d'abord, de Moulins-Lille à partir de 1849. Dès 1832, une pétition présentée au Conseil Général par 173 hommes, 59 femmes et 53 jeunes gens et demoiselles, habitants du faubourg de Paris, sollicitait l'indépendance communale de leur importante section. Le conseil municipal de Wazemmes, auquel cette pétition fut renvoyée, s'attacha dans la séance du 3 janvier 1833 à réfuter les griefs mis en avant par les pétitionnaires. Il s'exprime ainsi :

« L'hétérogénéité que l'on prétend exister entre les habitants des faubourgs de Wazemmes en raison des mœurs propres à chacun d'eux est une plaisanterie. En effet, les faubourgs de Béthune et de la Barre offrent des filatures de coton et de lin, des fabriques de céruse, de toiles vernies, de nappes, de serviettes,des tanneries, des papeteries, des blanchisseries de fils et de toiles et cinq établissements agricoles. Le faubourg de la Barre, au contraire, longe le canal de la Deûle; son commerce principal tient à la navigation. Le faubourg de Paris présente des fabriques d'huile, des fabriques de céruse, de toiles vernies et deux ou trois établissements agricoles.C'est une niaiserie que de prétendre que les mœurs des habitants de ce dernier faubourg se rapprochent davantage de celles de la ville. La population aisée des trois faubourgs est la même sous ce rapport. C'est donc mal à propos que les pétitionnaires tendent à établir que les intérêts et les usages diffèrent les uns des autres, que les uns ont les mœurs de la ville et les autres celles de la campagne, qu'enfin ils sont les nobles bourgeois, et nous les modestes paysans. »

Le conseil réfute ensuite les objections soulevées par les signataires de la pétition au sujet des impôts qu'on prétendait plus élevés au faubourg de Paris, des élections municipales dans lesquelles on a exécuté consciencieusement la loi, de l'état-major du bataillon communal qui était choisi par les officiers de tous les faubourgs, de la construction de l'église qu'on a cherché à placer au centre de la commune. Quant aux travaux communaux qui ont été exécutés, le conseil prouve, chiffres en mains, que cet important faubourg a été grandement favorisé.

Bientôt les conseillers municipaux de la section ne se présentèrent plus aux délibérations du conseil et, en leur absence, le préfet ordonna au maire d'ajourner la présentation du budget de 1834.

Le 18 mai 1833, une ordonnance royale approuvait l'érection définitive du faubourg de Paris en commune indépendante [1]. L'ordonnance devait être exécutée le 1er janvier suivant. Le géomètre en chef fixa les limites des deux communes. La population de Wazemmes qui était d'après le dernier recensement officiel de 8.688 habitants, tomba à 5.942. De nouvelles élections eurent

1. Les maires de Moulins-Lille furent : Floris Parsy (1833 à 1840); Adrien Bonte (1840 à 1846); Philippe Bériot (1846 à 1858).

lieu pour remplacer les conseillers de la nouvelle commune.

Mort de M. Petit. — Le maire ne survécut pas longtemps à cette division territoriale. Frappé d'une apoplexie foudroyante, il mourut après trois jours d'agonie, le 1er mars 1834, à l'âge de 60 ans. Ses funérailles auxquelles assistèrent le conseil municipal, la Garde Nationale, les Sapeurs-Pompiers, furent une grandiose manifestation de sympathie.

« Jean-Baptiste Petit, écrivait en 1849 le journal *Le Wazemmois*, était un homme supérieur. Une grande généralité d'instruction, des connaissances profondes dans quelques parties, un jugement droit, une facilité d'élocution, une grande habileté d'écrire et de traiter les affaires, une probité poussée jusqu'au scrupule le rendaient un administrateur précieux.

On a pu lui reprocher peut-être une sorte de despotisme qu'il avait retenu du régime impérial et des anciennes habitudes militaires, un caractère trop ferme et parfois un peu brusque. Mais on ne lui a jamais reproché d'injustice, ni de partialité, un manque de probité ou de délicatesse. Il a toujours sacrifié son intérêt à l'intérêt public. Sa commune était son enfant chéri ; il lui a fait tous les sacrifices et peut-être même celui de sa vie ».

M. Antoine Sarazin-Moreau, maire. — La mort de M. Petit amena à la tête de la municipalité M. Sarazin, commerçant en tissus de la rue du Faubourg de Béthune (rue Léon Gambetta, 305). Au jour de son installation, 29 novembre 1834, le nouveau magistrat s'exprima en ces termes :

Sa Majesté, par ordonnance royale, a sanctionné le vœu de nos concitoyens, elle nous a nommé maire de Wazemmes. Je n'ai pu refuser l'honneur d'être votre premier magistrat. Je suis heureux des témoignages de bienveillance et d'amitié dont vous m'avez honoré ; c'est la plus flatteuse récompense que je puisse désirer de mes travaux.

L'administration à laquelle nous succédons a offert d'utiles leçons. Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, la prospérité de Wazemmes s'est accrue considérablement ; on ne peut cependant méconnaître que la concorde n'a pas toujours régné dans le sein du conseil. La division y existait, croissait de jour en jour ; vous savez combien elle a été fatale aux intérêts de la commune. Imitons nos prédécesseurs dans ce qu'ils ont de louable ; qu'une économie sévère soit apportée dans nos finances ;

n'exécutons que ce qui peut être avantageux à l'utilité publique ; que les portes de cette enceinte soient fermées à la discorde ; ses effets seraient de nouveaux désastres pour nos concitoyens. Veillons à l'exécution impartiale des lois, de là dépend la vraie liberté. Que l'union préside à nos séances, que la franchise trouve toujours sa place dans nos délibérations, c'est le plus sûr moyen de faire le bien.......».

MM. Romain Lecherf et Eugène Mullié secondèrent M. Sarazin en qualité d'adjoints.

Difficultés avec la commune des Moulins. — Le nouveau maire continua les pénibles négociations entamées entre Wazemmes et Moulins pour le règlement des dettes de la commune. D'une part, Wazemmes prétendait que la répartition des dettes devait s'effectuer au centime le franc des contributions. Dans ces conditions sur une somme de 91.924 fr. 06, Wazemmes eût payé 57.275 fr. 30 et Moulins 34.648 fr. 76. Le préfet appuyait cette manière de voir. La commune des Moulins au contraire, voulait, d'après une circulaire ministérielle de 1811, s'en référer au ministre de l'Intérieur, et prétendait que la réclamation de notre commune n'était ni fondée en raison, ni basée sur la législation existante. Elle voulait bien payer les travaux construits sur son territoire, soit une somme de 6.330 fr. 89, mais nullement concourir à l'extinction de la dette de l'ancienne commune.

En 1836, le Ministre reconnaît que le mode de répartition adopté par Wazemmes et appuyé par le Préfet lui paraît logique, mais il doute que ce système puisse être appliqué avec une égale justice dans cette affaire. Il écrit cependant aux deux communes pour les engager à un arrangement à l'amiable.

Le conseil municipal des Moulins lança en 1840 un volumineux mémoire pour combattre le mode de répartition adopté par Wazemmes. Enfin M. Lecherf, un des successeurs de M. Sarazin, fut appelé en conciliation dans le cabinet du Préfet avec le Maire des Moulins. Le conseil municipal de la nouvelle commune offrit définitivement une somme de 21.843 fr. 48. On y ajouterait deux ans et demi d'intérêt, ce qui ferait un total de 23.588 fr. 43. Ce fut après les débats les plus animés que ce

résultat fut obtenu des conseillers municipaux des Moulins, « car, disaient-ils, le sacrifice nous paraît énorme et indique suffisamment la mesure de notre bonne volonté. » Wazemmes accepta cette transaction, mais, en 1850, prise d'une sorte de regret, elle réclama encore une somme de 4.567 fr. 69, que Moulins-Lille ne voulut jamais payer.

Agrandissement de Lille ajourné. — La ville de Lille, en 1834, voulait élargir ses murailles. L'agrandissement projeté comprenait toute la surface du terrain bordé par la digue d'inondation jusqu'au Pont de France. La presque totalité du faubourg de la Barre, le contour du Blanc-Ballot et la fontaine del Saulch devaient être enclavés dans la ville. C'était une bande de 38 hectares 15 ares 60 centiares qu'on enlevait à Wazemmes entre les portes de Béthune et de la Barre. M. Sarazin ne manqua pas de protester contre un projet si préjudiciable aux intérêts communaux :

« Pourquoi la ville de Lille devrait-elle s'agrandir alors qu'un grand nombre de maisons à divers usages, voire même de grandes fabriques sont actuellement inoccupées dans la ville ? Sur ce terrain que Lille nous convoite s'élèvent un nombre considérable d'établissements importants en pleine activité. Puis, viennent les propriétés particulières, les jardins, pavillons d'agrément, etc... Enfin, une population industrielle de 1700 individus verrait son patrimoine, fruit de ses travaux, héritage de ses pères, anéanti par la réalisation du projet qui nous occupe. La ruine complète pour cette population est inévitable. »

« Que deviendra l'amortissement de la dette communale si l'on ampute la commune de la partie qui renferme la classe la plus aisée ? Les industriels dépossédés n'iront-ils pas s'établir dans les communes voisines ? Les autres habitants tombés dans l'indigence ne viendront-ils pas réclamer du Bureau de Bienfaisance de Wazemmes des secours de toute espèce et augmenter le nombre déjà si considérable des familles pauvres ? »

Cette très digne et très émouvante protestation contre toute emprise de terrain fut écoutée avec le plus vif intérêt et accueillie unanimement par le conseil. On sait que ce projet devait s'accomplir vingt-quatre ans plus tard, mais dans des proportions plus grandioses et avec l'assentiment de la municipalité wazemmoise.

L'enseignement a Wazemmes. — M. Sarazin s'attacha à appliquer dans sa commune la loi du 28 juin 1833 sur l'enseignement primaire. Il y avait deux instituteurs particuliers dont l'incapacité était notoire, c'était le sieur Driancourt au faubourg de Béthune et le sieur Gabelle, au faubourg de la Barre. Ils furent remplacés tous deux en 1834.

La classe du faubourg de Béthune eut successivement pour titulaires : le sieur Tronquez, bréveté au premier degré, M. Rooryck, Jean-François Pressoir, Pierre-François Herbé-Carrette ; ce dernier dirigea l'école de la rue des Stations jusqu'en 1866 [1].

L'école de la Barre eut pour directeurs : M. Rooryck qui passa ensuite au faubourg de Béthune, M. Leleu, qui donna sa démission, M. Berker, qui mourut à Armentières, M. Houdart, qui fut une des victimes du choléra en 1849, M. Alexandre Faidherbe, l'éducateur émérite qui exerça de longues années à Roubaix, où il est encore entouré de vénération et de reconnaissance ; enfin, M. Lober, qui devint plus tard chef de bureau à la Préfecture.

Outre les écoles de la rue des Stations et de la rue d'Aboukir, il y avait aussi dans la grande rue du faubourg de Béthune, actuellement rue Léon-Gambetta, 219-221, une école payante tenue par M. Aimable Legrand. Après avoir donné ses leçons aux garçons dans la journée, M. Legrand faisait la classe aux filles dans la soirée. Le nombre de ses élèves était d'environ 40 à 50. Il professa jusqu'en 1836, puis se retira dans la rue Sarazin où il mourut en 1841. MM. Tronquez et Rooryck essayèrent de maintenir cette maison, mais l'école de la rue d'Aboukir, dont le succès grandissait tous les ans, faisait une mortelle concurrence aux petites écoles payantes. En 1850, M. Faucheur vint y établir un pensionnat. Il chercha et réussit, en augmentant le prix de

1. A M. Herbé, qui jouissait de l'estime générale, succéda M. Ghillebart jusqu'en 1879. Depuis cette époque, l'école fut dirigée par M. Lesur et par M. Lefebvre.

pension, à obtenir la confiance des principales familles de Wazemmes. Son successeur, M. Douillet, alla s'installer rue du Marché, 14 et 16, et fut remplacé en 1861 par MM. Gournet frères, et en 1863 par M. Lecat qui installa son pensionnat rue Durnerin, 14.

Vers 1844, MM. Victor Pippert et François Valin établirent un externat payant, rue Colbert, 50. Cette école qui eut son moment de vogue en 1852 ne dura qu'une dizaine d'années.

Un autre externat s'était ouvert vers 1847, rue de l'Hôpital Saint-Roch, 6 et 8, et était dirigé par M. Henri Lequenne-Cousin [1], lillois d'origine. On y donnait des cours complets d'études françaises et latines jusqu'au baccalauréat. Cet externat prit fin en 1859 à la suite du décès de M. Lequenne.

Une école payante dirigée par M. J.-B. Couvreur fut également ouverte rue de Flandre, dans une maison qui a été démolie pour livrer passage à la rue Mourmant. Elle comptait une trentaine d'élèves.

On s'occupa aussi à cette époque de l'enseignement des filles qui semblait avoir été négligé jusqu'alors. Vers 1834, Melle Thuys tenait avec trois sous-maîtresses un externat à l'entrée de la rue de la Mairie (actuellement rue Charles-Quint, 2) ; sa maison comptait environ 80 à 100 élèves et la rétribution était fixée à 5 francs par mois. Quatre ans plus tard, elle s'installa plus largement dans la même rue, au coin de la rue Ratisbonne. Melle Thuys se maria et ses deux premières sous-maîtresses fondèrent, chacune de leur côté, un pensionnat et externat. Melle Clémence Legrand s'installa rue de Voltaire (Hôpital Saint-Roch, 9) [2] ; elle eut bien vite jusqu'à 25 pensionnaires et cent externes. Melle Céline Théry vint s'établir

1. M. Lequenne, à cause de ses opinions avancées, était tenu en suspicion par la Restauration. Il donna bruyamment sa démission de pharmacien à l'hôpital militaire de Cambrai. En 1848, il fonda à Wazemmes un club démocratique dont il fut le président.

2. Mlle Legrand mourut à Wazemmes en 1894. C'est d'elle que nous tenons une grande partie des détails sur les maisons d'éducation établies à Wazemmes.

rue Durnerin, 11, ensuite rue Colbert, 26 ; elle céda son établissement en 1858 aux Dames de la Sainte Union.

Le 1er janvier 1835, Mlles Adèle, Marie et Palmyre Fremaux, sur les instances de M. Honoré, curé de la paroisse, établirent un pensionnat et un externat au coin de la rue de l'église (rue du Marché) et de la rue de Flandre. Ce pensionnat, dans le temps de sa plus grande prospérité, comptait 30 élèves et l'externat 50.

En 1858, ces demoiselles cédèrent leur maison à Melles Clémence et Sidonie Dutilleul. Celles-ci tenaient à cette époque une petite classe dans la rue Durnerin, 14. Elles restèrent six ans au pensionnat de Melles Fremaux et allèrent ensuite s'installer dans un nouveau bâtiment qu'elles avaient fait construire rue du Marché (École Rollin et Sévigné). Ce fut leur malheur. La maison était fort vaste et les élèves n'augmentaient pas. D'ailleurs, il y avait d'autres projets pour l'avenir et le jour de la distribution des prix de l'année 1867, on annonça que la maison serait fermée. La cause ? Melle Clémence Dutilleul se mariait avec un industriel.

Une institutrice, dont le rôle, pour être plus effacé, n'en fut pas moins très méritoire, s'installa au faubourg de la Barre, vers 1833, jusqu'en 1855. Sans être institutrice communale, Mme Vve Defrance acceptait les enfants des familles indigentes sans aucune rétribution. Les élèves aisées payaient 2 à 3 francs par mois. Mme Defrance avait une très grande autorité dans ce quartier délaissé ; elle était une auxiliaire très appréciée de MM. les curés de Wazemmes, et Mgr Régnier, visitant pour la première fois l'église de N.-D. de Consolation, la complimenta du haut de la chaire en rappelant les excellents services qu'elle avait rendus dans ce quartier éloigné. Les inspecteurs primaires lui firent accorder, à différentes reprises, des distinctions honorifiques.

Toutes ces institutions de demoiselles, si nombreuses à Wazemmes [1], étaient parfaitement tenues et avaient à

1. En 1830, il y avait encore au faubourg de Paris un pensionnat tenu par Mlle Hellin. Un autre pensionnat, dans le même faubourg, était dirigé par Mlle Flament

leur tête d'excellentes chrétiennes. Mais la concurrence des maisons de religieuses qui commençaient à s'élever partout leur fut fatale et la confiance des familles se porta vers ces dernières. Sachons reconnaître qu'avec le désarroi apporté par la Révolution dans nos congrégations religieuses, nos directrices de pensionnats ont rendu de grands services à la religion.

Plan d'alignement. — L'augmentation des constructions de toute nature, l'accroissement de la population (6.932 habitants en 1836) faisaient grandement désirer un plan d'alignement pour mettre fin aux irrégularités qu'on remarquait dans toutes les rues de la commune où les maisons étaient plutôt échelonnées qu'alignées. La ligne droite était sacrifiée à toutes les fantaisies. Ce désordre se perpétuait par suite de la trop grande facilité qu'on accordait aux propriétaires de bâtir selon leur bon plaisir. M. Sarazin voulut y remédier et fit dresser un plan général d'alignement. De plus, il fit paver les rues Sainte-Barbe, de l'Amidonnerie et Sarazin. Ce fut lui aussi qui avança en 1832, à la commune, une somme de 18.967 francs destinée au pavage des rues.

La rue Sarazin. — M. Chon, dans ses *Promenades Lilloises*, après avoir rendu un hommage mérité à l'honorable M. Faure, parle de M. Sarazin :

« Il me sera permis, dit-il, de regretter un déni de justice dont les Wazemmois sont un peu responsables. Après 1830, ils ont eu pour maire M. Sarazin, honnête et diligent administrateur ; il avait fait percer (?) une rue sur le terrain qui lui appartenait derrière sa fabrique, il l'appela de son nom avec l'assentiment du conseil municipal d'alors, c'était son droit de propriétaire. Comment a-t-on souffert que la rue *Sarazin* devint la *rue des Sarrasins* ? Ce pluriel imaginé, dit-on, par son successeur, a l'air d'une plaisanterie de mauvais goût et il n'a d'ailleurs aucun sens appréciable [1] ».

Nous nous associons à une réclamation si légitime. Espérons qu'il se trouvera bientôt un conseiller municipal soucieux de la vérité historique, qui prendra à cœur de faire corriger une erreur ridicule, et en même temps de remettre en honneur le nom d'un administrateur des plus respectables.

---

1. Chon, *Promenades Lilloises*, p. 94.

M. Sarazin mourut à Lille le 28 décembre 1867, dans sa 81e année. Il fut inhumé au cimetière du Sud.

L'abbé Sarazin. — M. Sarazin eut un fils prêtre qui se distingua par une piété et un dévouement admirables pendant tout le cours de sa vie. Vicaire à Sainte-Catherine et à Lomme, puis aumônier des sourdes-muettes de la rue Royale, il fut nommé ensuite à la Solitude Saint-Joseph à Esquermes ; la mort le surprit dans ce ministère pénible et délicat. Il décéda en 1883, dans sa 66me année. L'abbé Jules Sarazin joignait à toutes les qualités d'homme et de prêtre un rare talent musical.



M. SARAZIN-DESTAILLEURS

M. Sarazin-Destailleurs. — Petit-fils de l'ancien maire de Wazemmes, M. Antoine Sarazin-Destailleurs, on le sait, est depuis longtemps la cheville ouvrière du patronage Saint-Léonard. Il est aussi président de l'ancien conseil de fabrique, actuellement du conseil paroissial et du comité catholique de Saint-Pierre-Saint-Paul. Son dévouement exceptionnel aux intérêts catholiques et paroissiaux lui a valu l'honneur très mérité d'être nommé chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand en 1899, et commandeur en juin 1912.

M. Fr. Collette, maire. — M. Collette-Rousselle, ancien tenancier de la Nouvelle-Aventure et chaufournier,

fut nommé maire le 29 avril 1838. Ses adjoints furent Louis Soins et Aimé Paillot.

M. Collette appartenait à une vieille famille de Wazemmes; il habitait rue de Lille entre la rue Saint-Pierre-Saint-Paul et la Place Nouvelle Aventure. Au physique, c'était un homme de haute taille, d'un extérieur agréable et d'une forte corpulence. En politique, il penchait plutôt vers les idées radicales et il avait gardé de son ancienne profession un goût très vif pour les divertissements publics.

Jeux populaires. — Pendant son administration, M. Collette s'occupa principalement à rehausser les fêtes communales; tirs à la cible, à l'arc, à la perche, à la fléchette, mâts de cocagne, jeu d'anguille sur l'eau, chasse aux canards, courses, lancement d'aérostats à la Nouvelle Aventure, etc. Il permit à de nombreux cabaretiers de faire danser tous les dimanches. C'est ainsi que la danse devint en grande vogue à Wazemmes, non seulement à la Nouvelle-Aventure, mais aussi au Lion d'Or, à la Providence, à l'Arc-en-Ciel, à Mon Jardin, au Romarin.

Marché. — Sous l'administration de M. Collette, on essaya d'établir un marché aux légumes, beurre, œufs, viandes, poissons, sur la place de l'Église qui prit alors le nom de rue du Marché. Mais cet essai resta infructueux, malgré les primes d'encouragement accordées aux meilleurs vendeurs.

Projet de gare a Wazemmes. — En 1839, la question des chemins de fer fut agitée dans le Nord. On devait commencer par la ligne de Lille à Roubaix, Tourcoing et la frontière belge. Wazemmes fut appelée à concourir à la garantie d'une portion de l'intérêt du capital emprunté pour l'établissement de cette ligne. Le conseil consentit à cette garantie, mais à la condition expresse que la gare serait placée sur le terrain de la commune. L'endroit choisi était le territoire compris entre la digue d'inondation et le corps de la place de Lille, de la porte de Béthune à la porte de la Barre. « En effet, dit le rapporteur, cet emplacement serait le plus convenable, puisque à cet

endroit les établissements de l'immense matériel des chemins de fer seraient par le fait de l'inondation à l'abri de toute attaque. Si, à une époque plus ou moins rapprochée, la ville de Lille obtenait l'élargissement de ses murailles de ce côté, elle acquerrait un immense avantage. D'autre part, Wazemmes est traversée par la rivière de la Deûle, dont la communication s'étend de Dunkerque à Paris et de Lille au bassin houiller. Les marchandises arrivant de Dunkerque avec destination sur Paris et autres lieux passeraient des bateaux sur les wagons sans aucun frais pour le commerce ». Tous ces beaux projets ne purent aboutir, et ce fut Fives qui obtint la gare convoitée.

Nouvelles rues. — Les rues d'Antin et Colbert (en partie) furent pavées par les soins de M. Collette qui prêta à la commune une somme de 10.000 francs. On dénomma les rues nouvellement ouvertes : rue Racine, rue Corneille, rue d'Alger, rue de Bône.

La rue Camus prit le nom de rue de Constantine ; la petite rue du Molinel, celui de rue Fontenelle ; le sentier du pensionnat, celui de rue d'Iéna ; la petite rue de l'église, celui de rue d'Aboukir ; la rue Nouvelle, celui de rue Voltaire (actuellement hôpital Saint-Roch) ; la rue Merlin, celui du 29 juillet (plus tard, rue de Juliers) ; la rue transversale, celui de rue d'Arcole.

La police. — Le service de la police d'une ville naissante comme Wazemmes, dont la population se montait en 1841 à 7.963 habitants, avait ses difficultés. Placés aux portes d'une ville considérable, les faubourgs de Béthune et de la Barre recevaient chaque jour et particulièrement les jours fériés, une population très mélangée, qui n'était pas l'élite des ouvriers lillois. La surveillance était d'autant plus nécessaire que les portes de la ville restaient ouvertes toutes les nuits, ce qui obligeait la police à prolonger ses veilles. En 1841, les vols devenaient si fréquents à Wazemmes et décelaient chez leurs auteurs une si grande hardiesse, que la surveillance de trois agents ne suffisait ni à calmer l'inquiétude qui s'était emparée de la population, ni à empêcher

de semblables coups d'audace. On vota 360 francs pour organiser des patrouilles de nuit pendant un mois.

Les Frères a Wazemmes. — L'enseignement des frères était de plus en plus en faveur à Wazemmes, à tel point que l'instituteur Denis Pressoir fut obligé, comme son prédécesseur, de donner sa démission. Le comité local des écoles primaires proposa au conseil municipal d'adopter comme instituteurs communaux deux frères de la doctrine chrétienne et de leur assurer un traitement égal à celui devenu disponible par la retraite de l'instituteur Pressoir. Un troisième frère serait payé par une personne généreuse. Si la commune adoptait cette proposition, il lui serait fait abandon gratuit de la maison occupée par les frères, rue d'Aboukir. Le comité s'engageait en outre à fonder et à entretenir une salle d'asile dont la création était rendue nécessaire par l'accroissement de la population scolaire. Mais les intérêts financiers et la faveur des parents ne purent triompher de la répugnance peu fondée et peut-être des préjugés voltairiens du conseil.

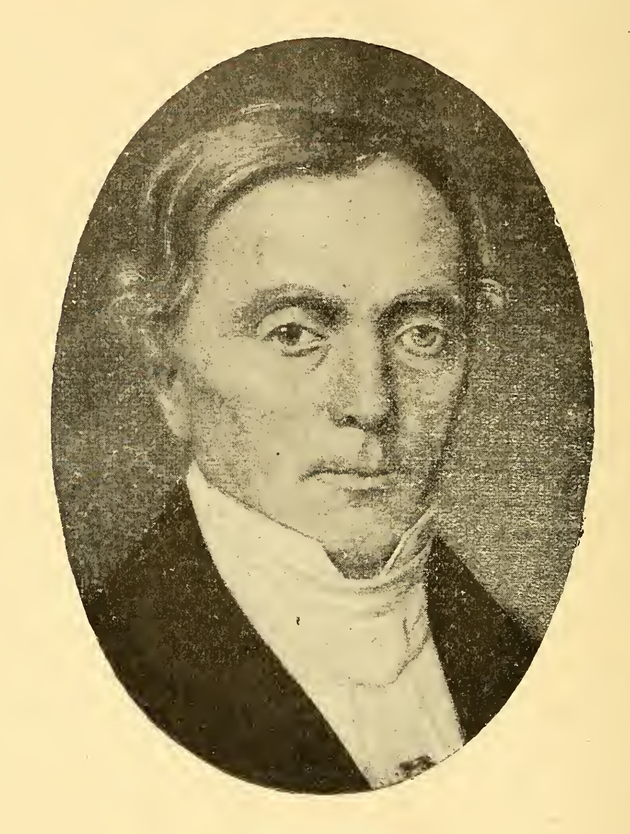
Démission de M. Collette. — Dans le cours de l'année 1841, le maire ayant eu quelques désagréments avec l'autorité supérieure, chargea son premier adjoint, M. Soins, de remplir à sa place les fonctions municipales. On a pu lui reprocher d'avoir fait exécuter, à l'insu de son conseil, différents travaux qui favorisaient ses intérêts personnels et que l'assemblée élue plus tard se refusa à payer. Il sut cependant réparer ses torts dans une certaine mesure, comme nous le verrons plus loin. M. Collette mourut à Paris, où il s'était retiré.

M. Romain Lecherf, maire. — Romain Lecherf naquit à Lannoy, le 14 août 1774, de Jacques, fabricant hautelisseur, et d'Henriette Jonville. Il fut d'abord employé à la Salpétrière de Lille, établie cour des Bourloires. Il vint ensuite fonder un semblable établissement, rue Notre-Dame, puis rue des Postes, à l'endroit surnommé la Salpétrière. De son mariage avec Victoire Lecailliez, il eut quatre filles.

M. Lecherf entra au conseil municipal en 1821. Son aménité, ses opinions libérales et sa profonde connais-

sance des affaires le firent estimer de tous ses collègues qui le choisirent en 1843 pour succéder à M. Collette. Il était alors âgé de 69 ans.

Le nouveau maire était l'homme bon, simple et populaire par excellence. Il avait à un très haut degré ce bon



M. R. LECHERF.

sens exercé qui vaut mieux que les subtilités des intellectuels. On le vit en 1845, à l'apparition du choléra, faire une circulaire pour « engager les pauvres surtout à recourir à la vaccination sans se laisser arrêter par les préjugés ». Il prit encore d'autres mesures sur la divagation des chiens, sur l'appel rapide des pompiers en cas d'incendie, sur la salubrité publique, etc. M. Lecherf savait aussi se montrer ferme quand l'occasion se présen-

tait. C'est ainsi qu'en 1847, un conseiller avait osé dire en pleine séance : « On ne rit pas des actes de l'administration, on les méprise. » M. Lecherf prit aussitôt toutes les mesures de droit pour empêcher un pareil scandale à l'avenir. Mais le coupable s'empressa de se rétracter.

Essai de séparation du faubourg de la Barre. — Dès le commencement de l'année 1841, la question de la séparation du faubourg de la Barre avait été soulevée par les habitants de ce quartier, encouragés sans doute par le succès de l'ancien faubourg de Paris.

Quels étaient les motifs allégués pour légitimer cette scission ? L'éloignement de l'église et de la mairie, les voies de communication peu faciles avec le centre de la commune, la représentation incomplète de la section dans le conseil municipal, la faible part dans la distribution des ressources communales.

A défaut du conseil municipal qui gardait sur cette délicate question un prudent silence, le Conseil général s'occupa de cette affaire. Après avoir énuméré les motifs qui militaient en faveur de la séparation, il en reconnaît l'opportunité et décide de faire étudier la délimitation entre les deux communes.

De son côté, le maire Collette, alors en fonctions, réunit le conseil municipal et les plus imposés. Il donne lecture de la pétition collective d'un grand nombre de propriétaires et d'industriels qui protestent contre la division de la commune. Puis il communique aux conseillers l'avis du commissaire d'enquête qui résout la question en faveur du maintien intégral du territoire. Le maire s'attache ensuite à réfuter la série des plaintes formulées par la section dissidente. Il n'y en avait pas moins de quinze. Il s'engage en outre à bâtir une église dans ce quartier et à ouvrir une communication pavée entre le Pont de France et la mairie de Wazemmes.

A la suite de cette délibération, le Préfet fit observer au Conseil général que la construction d'une église et l'établissement d'un pavé de jonction devaient faire disparaître complètement les plaintes des habitants du faubourg de la Barre.

Dès son arrivée à la mairie en 1843, M. Lecherf avait confirmé la décision de son prédécesseur, et avait fait connaître à ses collègues qu'un projet de construction d'une église était à l'étude. Les dépenses, en y comprenant les frais d'acquisition de terrain, s'élèveraient à une somme d'environ 46.000 francs.

A quelle commune allaient appartenir les habitants du Blanc-Ballot et de la Fontaine del Saulch, qui avaient demandé que leurs quartiers ne fussent pas compris dans le périmètre de la nouvelle commune ? Le Conseil général n'avait accueilli cette demande que pour les propriétés Petit et Mullié qui devaient rester du faubourg de Béthune. Mais le conseil municipal protesta contre cette délimitation très préjudiciable à la métropole. Cette division attribuerait en effet à une population de 16 à 1800 âmes la même étendue de territoire qu'à une population de 6 à 7.000 habitants, ce qui serait contraire à l'équité. De temps immémorial d'ailleurs, le Blanc-Ballot et la Fontaine del Saulch ont toujours été considérés comme faisant partie du faubourg de Béthune.

« Abandonner le Blanc-Ballot et la fontaine del Saulch qui ont de tout temps fait partie du faubourg de Béthune et qui furent le berceau de Wazemmes, jamais ! Il existe entre eux et la section mère des liens pour ainsi dire de famille qu'on ne doit rompre qu'à la dernière limite. C'est un sentiment de profonde affection qui fait agir Wazemmes pour conserver ces deux fractions [1]. »

Enfin, une décision ministérielle allait, semblait-il, mettre fin à toute discussion. Le 20 septembre 1845, le ministre de l'intérieur, le Conseil d'État entendu, décida qu'il n'y avait pas lieu de distraire de Wazemmes le faubourg de la Barre et de l'ériger en commune particulière.

Aussitôt cette décision connue, le conseil municipal songea à la réalisation de ses promesses. Une commission fut chargée de rechercher l'emplacement le plus convenable pour la construction d'une église. En outre, M. Lecherf sollicita et obtint l'autorisation de faire établir un pavé partant du Pont de France et venant aboutir à la

1. Délibération du 12 novembre 1846.

mairie [1]. Une somme de 80.000 francs fut votée pour l'exécution de ces travaux.

Le succès paraissait couronner les efforts de la section mère, lorsque, par un revirement incompréhensible de l'opinion, le conseil municipal, dans la séance du 19 janvier 1848, donna son consentement à la séparation.

« Pourquoi, disait M. Verdier, refuser à la Barre une séparation qu'elle demande à l'unanimité ? Peut-on espérer un rapprochement dans l'avenir entre deux sections entre lesquelles existe une espèce d'hostilité ? L'opposition systématique faite par les élus de la Barre dans le sein du conseil municipal ne constitue-t-elle pas une situation anormale qui peut durer indéfiniment et produire de fâcheux effets? Pour remplir les conditions imposées par le Conseil général, la ville ne devrait-elle pas s'imposer des dépenses fort considérables dont le résultat serait de l'obérer sans satisfaire le faubourg de la Barre, qui n'en continuerait pas moins à réclamer la séparation? Puisque la Chambre syndicale a consenti à nous laisser le quartier du Blanc Ballot et de la Fontaine del Saulch, le principal motif de l'opposition du faubourg de Béthune ne tombe-t-il pas par cette nouvelle délimitation ? »

M. Lecherf s'efforça de maintenir le *statu quo* et prononça à cette occasion des paroles qui méritent d'être rappelées.

« Depuis sept ans qu'une déplorable scission s'est élevée entre les deux sections de la commune, tous les efforts de l'administration et du conseil municipal ont tendu avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie à empêcher cette scission morale de devenir un fait accompli.... Conviendrait-il, quand le succès paraît près de couronner nos efforts, de détruire en une seule fois l'ouvrage de nos prédécesseurs, le nôtre, celui de nos concitoyens ? Ne serait-il pas à craindre qu'on nous accusât non pas de versatilité, mais de découragement et que l'on nous reprochât d'avoir cédé parce que nous avons préféré notre tranquillité personnelle à de précieux intérêts pour le succès desquels quelques luttes peut-être seraient encore nécessaires ? Comme maire, comme premier magistrat de la communauté, je ne puis prêter les mains au fractionnement de la famille, et je voterai contre la séparation [2]. »

Malgré ces appels désespérés, le conseil municipal vota la séparation définitive par 25 voix contre 6, et une abstention. Le 14 septembre, une réunion extraordinaire fixa les limites entre les deux communes.

---

1. La mairie occupait depuis 1832 l'emplacement de l'ancien presbytère. C'est actuellement le poste de police, place Philippe-de-Girard.

2. Délibération du 19 janvier 1848.

Les conseils d'arrondissement et de département accordent en 1848 à la séparation un avis favorable et adoptent la délimitation suivante : le canal de la Deûle depuis les fortifications de Lille jusqu'à l'extrémité de la propriété de M. Mazinghien ; à partir de ce point, le cours d'eau qui passe au pont Nolf, aux poutrelles de la digue d'inondation et longe les propriétés Mullié, Petit et Dejaeghère, puis au-delà de la rue Vauban, le fossé qui sépare les propriétés Hinault et Vandercruyssen.

Tous les avis étaient donc favorables. Il ne manquait plus pour l'érection de la future commune de la Barre qu'une seule signature, c'était celle du ministre. Mais une lettre ministérielle du 4 juillet 1849 rejeta de nouveau la demande du faubourg de la Barre. En vain, le Conseil général renouvela-t-il son vœu, par deux fois, en faveur de la séparation. Tous les efforts échouèrent devant l'inflexibilité ministérielle.

Peu à peu cependant, les esprits se calmèrent dans cette section. Les établissements qui leur avaient été promis, l'église, le presbytère, une rue de jonction, un quai, se construisirent, et, en 1854, M. Mourmant pouvait dire au conseil municipal :

« Je suis heureux de pouvoir constater devant vous que si cette velléité de séparation a pu quelquefois agiter les habitants, il n'en reste plus aucun germe aujourd'hui. L'esprit d'indépendance et de désunion qui les exaltait a fait place à des dispositions plus conciliantes. Ils apprécient ce que la sollicitude et la vigilance de l'administration municipale ont fait et se trouvent disposées à faire pour améliorer et embellir leur section. La municipalité a accompli et même outrepassé ses promesses, car elle a incontestablement accordé au delà de tout ce qu'on pouvait espérer obtenir, en la dotant richement de tous les établissements d'utilité publique ».

Revenons un peu en arrière pour signaler les autres actes administratifs de M. Lecherf.

Plan de nivellement. — En 1844, on vota 7.000 francs pour faire un plan de nivellement de la ville, plan dont la nécessité se faisait chaque jour sentir davantage et que les travaux de pavage récemment adjugés rendaient de la dernière urgence.

Place publique. — Wazemmes n'avait pas de place communale, si ce n'est la petite place vis-à-vis de l'église de la rue du Marché. M. le Maire proposa au conseil l'acquisition d'un terrain situé entre les quatre rues d'Iéna, Voltaire, d'Arcole et de Juliers, pour en former une place publique. C'est un endroit central, et si un plan uniforme de constructions était adopté, ce serait une place magnifique. Mais le conseil ne souscrivit pas à ce beau projet.

Nouvelles rues. — A cette époque, M. Durnerin, propriétaire de la rue du même nom, céda à la ville le fonds de cette voie à titre d'usufruit perpétuel à charge par la ville d'en entretenir le pavé, de la faire nettoyer et éclairer. Il demandait de conserver à cette rue son nom actuel à perpétuité.

Le terrain de la rue du Chaufour fut aussi donné à la ville à la condition qu'elle entretiendrait le pavé et l'éclairerait. L'une des conditions formelles du donateur, M. Collette, était de conserver le chaufour composé de quatre cônes renversés situé à l'angle de la rue de Lille et de la rue du Chaufour (1845).

Les propriétaires des rues du canton Flament proposent d'abandonner gratuitement les rues de la Paix d'Utrecht et d'Anvers à la commune, s'en réservant toutefois la nue propriété. Cette proposition fut adoptée par la municipalité (1846). Les rues d'Arcole, d'Austerlitz et d'Eylau, offertes à la ville par les propriétaires, furent également acceptées.

Sous son administration, M. Lecherf fit encore paver les rues Fontenelle, de Bône, d'Alger, de Juliers (en partie), de la Justice, du Blanc-Ballot ; il fit élargir la rue du Marché ; il ordonna les travaux d'assainissement des quartiers de l'église et du cimetière et fit réparer les rues de Flandre et Manuel.

Emprunt. — Tous ces travaux obligèrent la commune à contracter un emprunt de 20.000 francs à 4 1/2 à la caisse des dépôts et consignations.

Justice de paix. — Une ville de l'importance de Wazemmes ne méritait-elle pas de posséder une justice

de paix ? « Il y a soixante justices de paix, disait-on, dans le Nord et, parmi les 661 communes du département, Wazemmes se trouve placée au dixième rang par l'importance de ses revenus et au neuvième par l'importance de sa population (10.483 hab.) En s'unissant à Esquermes, Moulins, Lomme et Lambersart, on formerait une circonscription judiciaire de 20.000 habitants. » L'administration supérieure ne crut pas devoir prendre ce vœu en considération pour le moment.

En même temps, on vote la création d'un office de commissaire priseur. Il se fait, en effet, à Wazemmes de nombreuses estimations et ventes de meubles, et il n'y existe ni notaire, ni huissier ; on est obligé d'avoir recours aux commissaires-priseurs de Lille que leurs occupations multiples empêchent de donner à ces opérations les soins et l'attention nécessaires pour la garantie des intérêts divers.

Le Gaz de Wazemmes. — En 1846, la compagnie impériale et continentale du gaz vint s'installer à Wazemmes. Jusqu'ici, on s'éclairait dans la commune avec des lanternes à l'huile qu'on montait et qu'on descendait à volonté au moyen d'une corde. La première lanterne fut placée en 1812 « près du Pont Tournant au faubourg de la Barre pour éviter les accidents qui arrivaient très fréquemment à cause de l'obscurité ». En 1814, on plaça 13 réverbères, cinq au faubourg de Paris, six au faubourg de Béthune, deux au faubourg de la Barre. On continua à en poser de nouveaux de loin en loin dans les mêmes proportions pour arriver au chiffre de 80 lanternes au moment où la Compagnie du gaz vint s'installer à Wazemmes.

M. Lecherf était trop homme d'initiative pour ne pas mettre à profit ce nouveau mode d'éclairage. Il passa une convention avec la Compagnie en vertu de laquelle celle-ci s'obligeait à éclairer les principales rues dans un périmètre de 800 mètres de l'usine à gaz. On ne demandera jamais pour les habitants un prix plus élevé que celui de Lille [1]. On refuse à la Compagnie le privilège exclusif

1. Le prix du gaz était alors fixé à 0.03 par bec et par heure pour l'éclairage public, 0.35 par mètre cube pour les particuliers et 0.30 pour les fabriques.

qu'elle sollicitait. Le contrat devait durer dix-huit ans, à partir du 1er octobre 1848.

En 1852, sous l'administration de M. Mourmant, M. Dehée-Lefebvre, directeur-gérant du gaz, propose de faire 500 mètres de canalisation, chaque année, pendant 10 ans, 250 au choix du gérant et 250 au choix de l'administration municipale.

En 1857, la compagnie s'engage à faire 1.500 mètres de canalisation pendant les quatre premières années et dans la suite 500 mètres par an, jusqu'en 1871, en tout 11.000 m. au prix de 1 c. 70 centièmes par heure et par bec. Les becs devaient être placés à 50 mètres de distance.

A cette époque, le bail fut prorogé jusqu'en 1884. Toutefois, la ville de Wazemmes ne prétendait pas se lier avec la compagnie et décourager d'avance toute initiative. Il était clairement stipulé dans les conditions que si « un autre mode d'éclairage et spécialement l'éclairage électrique venait à présenter un service facile et des avantages sérieux, l'autorité municipale serait maîtresse de résilier le bail ou de substituer en certains endroits désignés ce nouveau mode à l'emploi du gaz. En ce cas, la compagnie *pourrait* se charger de ce nouveau mode aux conditions stipulées par le présent ».

Il est curieux de voir ces hommes de progrès prévoir l'éclairage électrique des rues qu'on attend encore en 1912.

En 1858, il y avait une somme de 10.000 francs inscrite au budget. Aux 80 réverbères fumeux d'autrefois avaient succédé 436 lanternes à gaz.

Quant à l'usine à gaz de Wazemmes, elle prit des proportions grandioses ; elle étendit sa canalisation à Esquermes, à Moulins-Lille, elle éclaira les faubourgs importants de Fives et de Saint-Maurice, La Madeleine, Marcq-en-Barœul ; elle établit une seconde usine à Marquette-lez-Lille.

La Disette en 1846-1847. — L'année 1847 amène la misère qui s'abat sur Wazemmes comme sur la France entière et qui prépare la révolution de 1848.

Celle-ci, en effet, eut pour principe une crise bien plus économique que politique. La mauvaise récolte de 1846, qui pesa lourdement sur le prix du pain, et l'agitation réformiste qui amena la chute de la monarchie constitutionnelle, firent naître un état de gêne dans tout le pays. « En présence de la détresse toujours croissante, de la cherté des subsistances, de l'affaiblissement des produits annuels de l'octroi », le conseil municipal affecte pendant quatre mois une somme mensuelle de 1.000 fr. pour distribution de pain aux plus nécessiteux.

En mai, on organise une souscription parmi les personnes charitables pour faire des distributions de soupe ; on demande au gouvernement d'activer les formalités pour la construction de l'aqueduc de la rue du Marché, afin de le faire exécuter immédiatement et de donner du travail aux ouvriers.

Révocation de la municipalité. — Le 27 février 1848, la Révolution éclatait. M. Lecherf, après avoir donné les noms des membres du gouvernement provisoire, déclara avec son conseil reconnaître le nouveau gouvernement.

Cependant, le 13 mars, M. Lecherf et M. Janty, maire et adjoint, étaient révoqués et, à leurs places, étaient nommés Aimé-Alexandre Mauviez comme maire et Joseph Hatton comme adjoint.

M. Lecherf continua à faire partie du conseil municipal jusqu'en 1852, mais, à cette époque, il donna sa démission de conseiller à cause de son âge avancé. M. Caloine proposa de nommer une commission pour faire une visite à l'ancien maire, le remercier des bons services qu'il avait rendus à la ville et lui témoigner ses regrets de le voir s'éloigner du conseil dont il avait fait partie pendant 31 ans.

M. Lecherf mourut le 31 décembre 1856, à l'âge de 82 ans. L'affluence des personnes qui assistèrent à ses obsèques fut un témoignage éloquent de l'estime que l'on avait pour cet excellent administrateur qui mériterait lui aussi de donner son nom à une de nos rues et d'être ainsi rappelé à la mémoire reconnaissante des Wazemmois.

CHAPITRE XXIV

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA COMMUNE DE WAZEMMES

1848-1858

A.-A. MAUVIEZ, MAIRE, 1848. — LA RÉVOLUTION DE 1848 A WAZEMMES.
M. CASIMIR MOURMANT, MAIRE, 9 OCTOBRE 1848-13 OCTOBRE 1858. — SOCIÉTÉ LA PRÉVOYANCE. — M. HENRI LOYER, ADJOINT, ET SON FILS, M. ERNEST LOYER, DÉPUTÉ. — ŒUVRES DIVERSES. — NOUVELLES ÉCOLES. — PRESBYTÈRE. — L'HÔPITAL SAINT-ROCH. — LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE. — JUSTICE DE PAIX. — ŒUVRES ET PROJETS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE. — CANAL ET QUAI VAUBAN. — LA RUE COLBERT. — L'ŒUVRE DE M. MOURMANT.
FIN DE LA COMMUNE DE WAZEMMES ; SON ANNEXION A LILLE. — M. MOURMANT, ADJOINT DE LILLE ; SA MORT.
APPENDICE : LISTE DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DE 1803 A 1858.

A.-A. MAUVIEZ, MAIRE. — On peut à peine appeler maire de Wazemmes celui que la Révolution de 1848 nomma premier magistrat de la commune. Il n'occupa ce poste que pendant trois mois et il ne présida que deux séances du conseil municipal. M. Mauviez avait accepté cette situation en attendant que les mauvais jours fussent passés ; mais son intention était de céder la place à M. Mourmant, que la voix populaire et le rôle prédominant qu'il avait joué sous l'ancienne municipalité désignaient unanimement pour cette fonction. On lui donna pour adjoints : MM. Mourmant et Joseph Hatton [1].

---

1. Joseph Hatton, écrivain, né à Cosne (Nièvre) le 4 avril 1803. Après avoir servi dans la cavalerie pendant douze ans, il vint habiter Wazemmes en 1842. Membre du Comité d'instruction primaire, il collabora aux journaux publiés dans la commune. Il a écrit un certain nombre de poésies, odes, fables, anagrammes et acrostiches, entre autres : Histoire de rire, Hymne à l'Eternel, Dans la Tour de Nancy, La Bibliothèque de Wazemmes, Ode à la prière, etc... (HIPPOLYTE VERLY, *Essai de biographie lilloise contemporaine*, p. 110).

M. Mauviez était né à Wazemmes le 23 mai 1813. Fils d'un bonnetier, il se maria avec Bonne-Louise Grymonprez, en 1842, et vint s'installer comme médecin dans la commune, rue de la Mairie d'abord, puis rue d'Antin. M. Mauviez acheta beaucoup de propriétés à Wazemmes qui grandissait de jour en jour, et il s'enrichit considérablement. Au physique, il était de grande taille. Au moral, M. Mauviez était affable, serviable, mais il professait des idées d'un radicalisme très accentué.

Son premier acte de maire fut un acte politique : « Considérant, dit-il, que la rue de la Paix n'a reçu ce nom que contre la volonté des citoyens qui l'ont ouverte [1] ; considérant qu'il convient d'entrer dans les vues des fondateurs et en même temps de renouer les traditions par une appellation qui se rapporte aux glorieux évènements qui viennent de s'accomplir, arrêtons : La rue de la Paix portera désormais le nom de rue de Février ». L'innovation ne dura guère ; la rue de Février perdit son nom en 1852.

Deux jours plus tard, c'était le tour de la rue de Juliers qui devait reprendre sa dénomination primitive de rue de Juillet, toujours en souvenir de la Révolution. Quatre autres rues reçurent encore des noms nouveaux qui rappelaient les grands ancêtres révolutionnaires.

Obéissant à des préoccupations moins mesquines et plus sérieuses, M. Mauviez s'occupa des ouvriers sans travail, qui étaient très nombreux à cette époque. Pour leur procurer une occupation et leur donner un salaire, on entreprit dans la commune des travaux de terrassement, ainsi que le curage du canal Vauban. Le maire provisoire fit voter des crédits supplémentaires à la Garde Nationale que les troubles de l'époque rendaient plus que jamais nécessaire. Il organisa une souscription dans la commune pour venir en aide aux ouvriers sans travail [2].

---

1. M. Mauviez possédait beaucoup de propriétés foncières dans ce quartier, qu'on appelait le canton Flament.

2. En 1848, les ouvriers des ateliers nationaux creusèrent les bassins de l'école de natation. Avant cette création, on allait se baigner au Grand Carré ou au Grand Tournant.

Le conseil municipal ajouta 7.000 francs aux 8.805 francs recueillis par la souscription.

La Révolution de 1848 a Wazemmes. — Elle ne se passa pas sans trouble. De nombreux clubs démagogiques y fonctionnèrent et Achille Testelin fut un des orateurs les plus en vogue du café Meurisse.

Le faubourg de la Barre en particulier retentissait des déclamations d'un jeune instituteur qui avait nom Édouard Jacques. Le maître Jacques de Molière exerçait parallèlement le métier de cuisinier et celui de cocher. Le Jacques de Wázemmes était tout à la fois instituteur et directeur de club. D'un côté, il donnait le lait de l'instruction primaire aux marmots ; de l'autre, il versait aux adultes les liqueurs frelatées du socialisme communiste. Dans ses discours enfiévrés, il fomentait les divisions, déclamait contre les riches, attisait les haines de classe et préparait toutes les *Jacqueries*.

Une société révolutionnaire existait dans ce faubourg depuis le 21 mars 1848, à l'estaminet Barge. Le jeune instituteur fondait, quelques jours plus tard, un second club qui eut son siège à l'estaminet du Sabot, dans la rue de ce nom. M. Dutilleul, brasseur de la Réforme, fut élu président mais le vice-président Jacques en était l'âme et dirigeait toutes les séances.

A l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté sur la place du Théâtre à Lille, lès patriotes du Sabot assistèrent en corps à la cérémonie où Jacques prononça un discours. Le commissaire du gouvernement Delescluze remercia chaleureusement le jeune citoyen et lui donna « des marques de la plus sublime et bonne fraternité ».

Encouragé dans son zèle républicain par ce premier succès, Jacques entreprit une série de plantations d'arbres de la liberté. Le 17 avril, ce fut le tour de Wazemmes. En sa qualité de reine de la banlieue, la commune ne pouvait pas se contenter d'un arbre de la liberté minuscule comme les communes, ses voisines.

Un superbe peuplier croissait dans la propriété de M. Gremel [1], wazemmois bien connu pour ses sentiments

1. Actuellement, rue Nationale, 226.

royalistes. Des purs du cru s'en furent trouver cet honorable citoyen et lui expliquèrent pourquoi la République avait besoin de planter dans la commune un arbre de liberté qui fut à la hauteur du patriotisme du comité directeur. « M. Gremel, disaient-ils, devait s'estimer fort heureux d'avoir été choisi pour fournir le sujet grandiose appelé à orner la place de l'église ».

Ce préambule achevé, on insinua au propriétaire de l'arbre qu'un refus ou même une hésitation de sa part serait une mauvaise note auprès du Comité.

Ne pouvant résister à des instances appuyées par des arguments si menaçants, M. Gremel se résigna à faire ce sacrifice à la patrie et accorda son peuplier à ces ardents patriotes. L'arbre fut donc émondé, enjolivé, traîné et planté au côté gauche de l'église, près du poste actuel des Pompiers. Plusieurs discours furent prononcés en cette circonstance mémorable. On remarqua surtout celui de l'horticulteur Wazemmois, Cousin, celui-là même qui avait entrepris le transport du fameux peuplier.Pour mieux se faire entendre de la foule et mettre son discours à la hauteur des circonstances, il crut qu'il était de bon ton de monter le plus haut possible sur l'arbre même de la liberté. Ce tonitruant Zachée eut un retentissant succès. Mais cet arbre, comme ses frères, mourut peu d'années après sa plantation.

Pendant ces journées de février, mars et avril, des bandes de jacobins parcouraient les rues de Wazemmes en chantant les refrains des plus mauvais jours de l'anarchie révolutionnaire. On se souvient d'une soirée où une bande d'hommes parcourut la commune avec des flambeaux en vociférant les cris de : *Vive Barbès ! Vive 93 ! Vive la guillotine !* L'émoi fut grand lorsque cette bande se rendit autour de l'arbre de la liberté pour y danser une farandole qui effrayait les honnêtes gens. Pour permettre de surveiller ces malandrins, l'éclairage de la ville fut prolongé jusqu'à une heure du matin.

Ainsi se passèrent les jours de la Révolution à Wazemmes. Quand le calme fut revenu, M. Mauviez donna sa démission. Il mourut à 88 ans, à Mons-en-

Barœul où il s'adonnait avec passion à la culture des rosiers dont il possédait de superbes variétés. Ses obsèques purement civiles eurent lieu le 8 décembre 1900.

M. Mourmant, maire. — Le 9 octobre 1848, le préfet Durand Saint-Amand vint installer M. Mourmant, comme maire, MM. Henri Loyer et Brutus Crombet, comme adjoints.



M. CASIMIR-EDMOND MOURMANT

M. Casimir-Edmond Mourmant naquit à Lille le 2 juin 1813. Il appartenait à une de ces familles notariales dans lesquelles le dévouement à l'intérêt public et la plus intègre honorabilité n'ont jamais cessé de s'allier à l'activité en affaires. Bien jeune encore, il se consacra à l'exploitation d'une industrie encore peu développée

alors, mais qui devint une des principales sources de la richesse du nord de la France, la raffinerie de sucre.

Son usine établie à Wazemmes, rue Notre-Dame [1], devint bientôt l'une des plus remarquables et des plus renommées par l'excellence de ses produits. Grâce à d'ingénieuses améliorations, il développa assez son établissement pour qu'on vint le visiter et admirer les progrès accomplis dans l'industrie du raffinage [2].

En 1840, il entra au conseil municipal et fut nommé adjoint en 1843. M. Lecherf, à cause de son grand âge, se servait volontiers de l'expérience de son zélé et intelligent adjoint pour régler toutes les questions municipales.

Nous l'avons vu, M. Mourmant resta seul adjoint lorsqu'éclata la Révolution de Février. Il continua d'exercer ses fonctions de premier adjoint et même bientôt après la charge de maire par intérim, malgré le trop fameux Delescluze qui était venu s'établir à Lille en qualité de proconsul omnipotent. De graves désordres étaient particulièrement à redouter dans une population en partie étrangère, au sein de laquelle de mauvaises passions pouvaient facilement être exploitées. Grâce à la prudence et à la fermeté de M. Mourmant, les mouvements révolutionnaires furent atténués, les fauteurs de désordres contenus et intimidés. Tandis que les rues de certaines autres villes étaient attristées par les agitations les plus regrettables, Wazemmes jouissait d'une tranquillité relative qui n'arrêtait point sa prospérité croissante.

Son administration fut empreinte de la justice la plus complète. Il accorda l'égalité des secours à tous les enfants pauvres, il sut veiller aux intérêts religieux et moraux de la population confiée à ses soins, car il savait que l'homme trouve dans la religion les vrais principes qui doivent le diriger. Il fut véritablement le tuteur municipal de Wazemmes. La ville du reste grandissait

1. Cette usine servait naguère de chapelle à l'orphelinat Dom Bosco.

2. Notice sur M. Casimir-Edmond Mourmant.

au point d'être classée, au moment de l'annexion, au rang de la septième ville du département.

M. Mourmant sut se concilier tous les cœurs par son aménité en même temps qu'il domptait toutes les résistances par sa fermeté. Accessible à tous, au riche comme au pauvre, il prêtait son appui à tous ceux qui venaient le lui demander.

Rien n'égalait l'habileté et la délicatesse de M. Mourmant au conseil municipal. Il trouvait toujours moyen d'accorder toutes les opinions ; il avait un mot charmant d'amabilité pour la partie adverse, mais ses observations visaient toujours à la solution équitable de la question. Il savait être énergique devant les conseillers qui manquaient aux séances, et laissaient tomber tout le travail des commissions sur les conseillers exacts, mais il se montrait conciliant quand la leçon avait profité.

Société La Prévoyance. — La première œuvre de M. Mourmant fut la création de la société *La Prévoyance* dont il fut le promoteur et l'organisateur et à laquelle il a attaché son nom. Frappé de l'abandon dans lequel se trouvaient les ouvriers dans les cas de maladie ou de chômage, le nouveau maire sentit qu'il y avait quelque chose à faire pour cette classe si intéressante.

Le 8 mai 1849, il proposa de fonder, sous le patronage du conseil municipal, une société de secours mutuels et de pensions de retraites pour les sections de Wazemmes et plus tard pour Esquermes et Vauban.

Approuvée par le conseil le 2 juillet suivant, elle fut déclarée d'utilité publique le 10 février 1853.

La société se compose de membres participants et de membres honoraires. Les premiers donnent une cotisation de 0 fr. 30 par semaine et reçoivent dans leurs maladies des indemnités, des soins, des médicaments, dans la vieillesse une pension ou une demi-pension viagère, et à leur mort, la famille reçoit 40 francs à titre de frais funéraires. Les membres honoraires versaient autrefois 6 francs par an, mais depuis, la cotisation se monte à 12 francs.

Dès le principe, le conseil municipal donnait à la société 0 fr. 10 par semaine et par ouvrier. Le ministre de l'intérieur accorda, en 1851, 400 francs à la *Prévoyance*. Plus tard, Wazemmes fut comprise pour 1.315 francs dans la répartition des fonds de la caisse de

retraite. Cette très utile société passa successivement sous la présidence de M. Casimir Mourmant (1849 à 1875) qui obtint du gouvernement en 1863 un diplôme et une médaille d'or, puis de M. Jean-Baptiste Horemans (1875 à 1887), de M. Ernest Loyer (1887 à 1902), et aujourd'hui, de M. Liégeois-Six. Elle est devenue une des plus nombreuses et des plus prospères de France. Deux médailles d'argent et un diplôme d'honneur ont été obtenus par la *Prévoyance* aux expositions de Paris et de Bruxelles. Dès janvier 1850, elle comptait 49 membres participants et 28 membres honoraires; en 1858, 800 membres; en 1865, 843 participants et 105 honoraires; en 1894, 49 sociétaires à pension viagère et 2 à demi-pension; en 1904, 866 participants et 158 honoraires. Près de 17.000 francs sont distribués chaque année aux membres malades ou pensionnés.

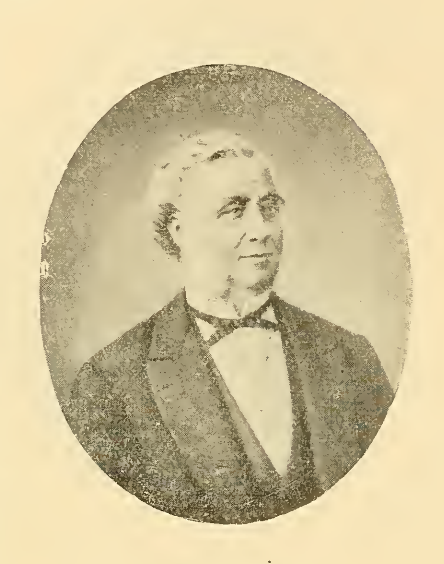
Chaque année, dans une fête de famille, les membres honoraires et les membres participants se réunissaient au salon Meurisse ou à la Nouvelle-Aventure. Cette réunion donnait lieu à de chaleureuses manifestations, à un échange de sentiments de bienveillance et de reconnaissance. Une bonne et véritable fraternité ne cessait de régner dans ces agapes que les Préfets du Nord daignèrent présider plus d'une fois. Des toasts étaient portés à l'Empereur, au Préfet du Nord, à M. le Maire, à la brave armée d'Orient « qui défend avec tant de valeur et d'abnégation le droit contre l'iniquité, la faiblesse contre l'abus de la force, la liberté de l'Europe contre le despotisme » (1855). Des couplets pleins d'entrain et de gaîté se faisaient entendre, et chacun en se retirant emportait avec soi d'agréables souvenirs et des sentiments de concorde, qui unissaient, par des liens communs, patrons et ouvriers.

En 1865 et les années suivantes, il y eut un concert dans les jardins de M. Mourmant, au profit de la *Prévoyance*. Plusieurs sociétés chorales et de musique prêtaient leur concours. A la chute du jour, les jardins étaient illuminés.

Le conseil municipal était entièrement conquis à cette époque par des préoccupations généreuses à l'égard de la classe ouvrière. C'est ainsi que M. Louis Faure proposa la création d'un hôpital qui fut établi rue de Voltaire, surnommée depuis rue de l'hôpital Saint-Roch. M. Sarazin émit en 1850 le vœu de constituer une rente sur l'état dont le produit servirait à des pensions de 100 francs par an et par individu, pour soulager des vieillards honnêtes mais pauvres, domiciliés dans la commune depuis 15 à 20 ans et vivant en famille. Cette proposition entrant dans les vues généreuses du conseil fut cependant ajournée faute de fonds.

M. H. Loyer, adjoint ; M. Ernest Loyer, député. — M. Henri Loyer, adjoint, proposa à son tour la création d'un hôtel des bons ouvriers.

« Aujourd'hui, nous nous occupons, disait-il, d'hôpitaux pour les malades, de pensions pour les vieillards, mais songe-t-on à faire une distinction entre l'homme économe et le dissipateur ? Il faut par tous les moyens possibles encourager le travail, l'économie, la moralité, car le bonheur de toutes les classes de la société est renfermé dans ces trois mots. Ne conviendrait-il pas de jeter les premiers fondements d'un établissement qui deviendrait la propriété des ouvriers eux-mêmes et auquel on donnerait le nom d'Hôtel des Bons Ouvriers ? Chaque ouvrier acquerrait une part dans cette propriété et le droit d'y être admis, après avoir fait, pendant un temps qui serait fixé par les statuts, le versement hebdomadaire d'une somme déterminée.



M. HENRI LOYER

Ce projet aboutit à faire adjoindre à la société de *La Prévoyance* une caisse de retraites qui permit d'accorder des pensions à de nombreux ouvriers.

M. Henri Loyer était entré au conseil municipal en 1848 et sa compétence dans les affaires l'avait fait nommer premier adjoint par le gouvernement de la République. Il conserva cette situation jusqu'en 1858. Il était le bras droit de M. Mourmant, entrant dans ses vues charitables et participant à ses conseils. La ville de Wazemmes lui doit une grande part de reconnaissance et c'est justice qu'une rue rappelle aux générations futures les noms aimés et vénérés de ces deux hommes qui, marchant la main dans la main, ont contribué largement à la prospérité de notre ville. M. Henri Loyer était chevalier de la Légion d'honneur.

Son fils, Ernest, né à Wazemmes en 1844, hérita de la générosité paternelle. Après avoir fait brillamment son devoir pendant la guerre de 1870-71, il fut placé à la tête de la filature qu'avait fondée son père et remplit avec conscience ses devoirs de patron. En 1893, les électeurs du Nouveau-Lille, en quête d'un candidat à la députation, choisirent M. Ernest Loyer qui possédait l'affection de ses ouvriers et l'estime de tous les Wazemmois. Ils l'envoyèrent siéger à la Chambre où il resta jusqu'à sa mort en 1902. Bon et serviable pour tous, M. Ernest Loyer vivra longtemps dans la mémoire et le cœur des Wazemmois pour lesquels il s'est montré d'un dévouement incomparable.



M. ERNEST LOYER

Œuvres diverses. — En 1850, les Filles de la Charité adressèrent une demande au conseil municipal pour obtenir l'autorisation d'acquérir sur le territoire de Wazemmes, rue de la Petite Allée, un jardin et trois maisons. Le conseil à l'unanimité se plaît à rendre hommage au dévouement d'une congrégation qui travaille avec tant de zèle au service des pauvres et accorde l'autorisation demandée.

La société de Saint-François-Régis qui s'occupait depuis trois ans du mariage des indigents reçoit une subvention annuelle de 200 fr.

En 1853, on crée une bibliothèque à Wazemmes. Fondue avec la bibliothèque paroissiale déjà existante,

elle renfermait des volumes destinés à être prêtés, surtout à la classe ouvrière. Elle était composée de livres moraux et instructifs, d'ouvrages de sciences, d'arts et métiers, de biographie, d'histoire. Le but poursuivi était la moralisation du peuple.

Nouvelles écoles. — Deux écoles communales furent bâties par M. Mourmant. La première, située rue des Stations, remplaça celle de la rue Lavoisier. Dans la première pierre est scellée l'inscription suivante : « Cette pierre a été placée au pied et en dessous du contrefort extérieur, de l'angle sud du moellon sur lequel a été ménagé un vide où a été déposée une boîte en plomb, contenant elle-même une plaque de cuivre avec l'inscription : « 1849, 16 juillet, M. Mourmant, maire, pose la première pierre de l'école communale [1] ».

Une autre école, spacieuse et bien aérée, fut ouverte pour les enfants de la section de la Barre en 1856 et remplaça la misérable masure dans laquelle ils se réunissaient, d'abord à l'allée Saint-Joseph, puis dans la rue de Dunkerque.

Presbytère. — Ce fut M. Mourmant qui régla définitivement en 1850 le différend qui existait depuis 1832 entre la fabrique et la municipalité au sujet du presbytère. D'après cette convention, la Fabrique abandonnait à la commune le vieux presbytère paroissial, situé sur l'emplacement du poste de police, place Philippe-de-Girard ; en échange, la commune s'engageait à bâtir un nouveau presbytère. En attendant cette construction, le contrat spécifiait que le desservant toucherait une indemnité de logement fixée à 500 francs [2].

1. Une annexe fut ajoutée à cette école devenue trop étroite.

2. En 1897, les édiles socialistes de Lille supprimèrent la subvention accordée à M. le doyen Carton, subvention qui avait été portée de 500 à 900 francs depuis 1865. La Fabrique attaqua la ville de Lille en prenant pour base de sa revendication le contrat de 1850, toujours valable et dont la ville devait exécuter les obligations. Par un jugement du 21 juin 1899, la ville de Lille fut condamnée à payer les 1.500 francs réclamés à titre d'indemnité pour l'arriéré des trois dernières années et à continuer la subvention au clergé paroissial.

Dans une ville où tout était à créer, M. Mourmant comprit qu'il fallait d'abord assurer les ressources financières. Une revision du tarif de l'octroi augmenta la recette de plus de 5.000 francs perçus en grande partie sur les étrangers.

L'Hôpital Saint-Roch. — Depuis longtemps déjà, on désirait la création d'un hôpital destiné aux pauvres de Wazemmes, et ce projet avait même reçu un commencement d'exécution dû à l'initiative privée. Mme Rameau,



L'HÔPITAL SAINT-ROCH, AUJOURD'HUI CRÈCHE SAINTE-MARIE

née Gennard, étant morte en 1845, son mari fit don à la Conférence de Saint-Vincent de Paul de sa garde-robe et de son piano, dont la vente produisit 1.500 fr. Mmes Mourmant, Faure et Loyer décidèrent d'employer cette somme à l'établissement de 3 lits pour les malades pauvres et louèrent à cet effet une maison à l'angle des rues Sarazin et Racine. Bientôt les offrandes des dames de la Conférence doublèrent ce nombre de lits et permirent d'entretenir une religieuse, sœur Symphorose, pour soigner les malades que visitait gratuitement le Dr Mauviez. En 1850, le nombre de lits fut porté à dix, et trois religieuses de

Notre-Dame de la Treille furent chargées de l'administration de cet hôpital sous la direction de Mme Faure et toujours à titre privé.

Le 25 novembre 1850, Mme Mazinghien-Mauduit fit don par testament à la ville de Wazemmes d'une somme de 7.200 francs à condition de fonder un hôpital. Le conseil municipal accepta ce legs et vota une somme de 19.000 francs pour l'acquisition de l'hôtel des pompiers, rue Voltaire. Au mois d'août 1851, l'hôpital était prêt ; on y avait installé les lits de la maison de la rue Sarazin ; une commission était nommée par le préfet et la ville accordait une subvention annuelle de 8.800 francs.

Les dons affluèrent : 3.000 francs d'un anonyme par l'entremise de M. le curé Gadenne ; 3.000, puis 10.000 fr. de M. Faure ; 1500 fr. de M. Warein ; le nombre des lits fut porté à douze.

En 1859, l'administration des hospices de Lille prit possession de cet hôpital Saint-Roch, dont le nombre de lits, successivement augmenté, s'éleva à trente-cinq. En 1877, à l'ouverture de l'hôpital Sainte-Eugénie ou de la Charité, l'hôpital de Wazemmes fut supprimé et l'immeuble fut transformé en crèche (rue d'Iéna actuelle).

Les sœurs de N.-D. de la Treille ne s'occupaient pas seulement du soin des malades hospitalisés, mais elles consacraient une bonne partie de leur matinée à panser les plaies des personnes pauvres de Wazemmes, d'Esquermes et de Loos. C'était un hôpital et un dispensaire.

La République et l'Empire. — Les évènements politiques attiraient aussi l'attention du conseil municipal. Le président de la République avait dissous l'Assemblée nationale (2 décembre 1851) et avait convoqué le peuple français dans ses comices en lui demandant la présidence pour dix ans et une nouvelle constitution.

Au mois de février suivant, le conseil municipal prêta serment. M. Mourmant debout, découvert, la main droite nue et levée, prononça ces paroles : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité au Président ».

C'était un acheminement vers l'Empire et M. Mourmant ne pouvait s'y tromper. En plusieurs circonstances,

dans le cours des années précédentes, il avait attiré l'attention des conseillers municipaux sur cet avènement que les journaux, le *Nouvelliste de Wazemmes* [1] entre autres, annonçaient comme prochain.

La France, consultée sur le rétablissement de l'Empire, l'accueillit avec enthousiasme. Louis-Napoléon fut proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon III, le 1er décembre 1852.

Le dimanche qui suivit cette proclamation devant le peuple assemblé, M. Mourmant prononça le discours suivant :

Messieurs,

La France vient de remettre ses destinées aux mains puissantes de Louis-Napoléon ; d'un président elle a fait un Empereur dont le règne sera fécond, car le prince lui-même a dit : *l'Empire, c'est la Paix ;* la paix avec ses conséquences et ses bienfaits ; c'est le triomphe des principes religieux et sociaux, c'est l'agriculture développée, l'industrie florissante, l'intelligence glorifiée, le travail honoré, c'est l'indigence secourue, la souffrance soulagée, l'autorité respectée, le faible protégé ; c'est la France riche et puissante à l'intérieur, aimée et vénérée à l'extérieur. Mais à chacun sa tâche ici-bas ; tous, dans notre sphère, nous devons un concours dévoué au pouvoir réparateur de sa Majesté Napoléon III et le vôtre ne lui fera pas défaut. Votre présence ici, Messieurs, m'en est un sûr garant.

Désormais, il n'y plus qu'un parti en France ; tous ses enfants n'y sont animés que des mêmes sentiments de gratitude et de reconnaissance envers l'élu de la nation. La manifestation si unanime qui vient d'avoir lieu en est une preuve irrécusable ; et puisque la voix du peuple est la voix de Dieu, qu'elle se fasse entendre. Répétons donc ensemble le cri de : « *Vive l'Empereur !* »

---

1. Wazemmes eut son journal dès 1849. Il était rédigé par J.-B. Horemans, journaliste dans l'âme, qui avait à un suprême degré l'amour de sa ville d'adoption. Aidé de plusieurs collaborateurs, M. Horemans fonda un journal littéraire qui prit différents noms : *Le Wazemmois* (1840 à 1851) ; *Le Papillon* (1851) ; *Le Nouvelliste* (1852) ; *Le Moulin à Vent* (1852 à 1856) ; *La Gazette de Wazemmes* (1857 à 1858) ; *La Gazette du Nord* (1858) ; *Le Journal du Peuple* (1864-1866), qui fusionna en 1867 avec le *Courrier Populaire*.

Horemans est aussi l'auteur d'études de mœurs lilloises, de chroniques, de souvenirs concernant la commune. Il fut, après M. Mourmant, président de *La Prévoyance*, et mourut à Wazemmes en 1887, à l'âge de 77 ans. Le gendre de M. Horemans, M. Six-Horemans, musicien distingué, fut chef-directeur de l'Union chorale de Lille et officier d'académie. Son petit-fils, M. Liégeois-Six, est actuellement conseiller municipal de Lille et président de *La Prévoyance*.

Au mois de février suivant, le conseil vota 500 francs pour s'associer à l'érection d'une statue de Napoléon Ier, dont la Chambre de Commerce de Lille avait pris l'initiative.

Justice de paix. — M. Mourmant résolut de faire ériger la commune en chef-lieu de canton. La population du canton Sud-Ouest contenait 30.052 habitants, Wazemmes était centrale. Ce serait un gain de temps considérable pour tous, si Wazemmes avait une justice de paix et était érigée en chef-lieu de canton. Ce vœu, porté devant le Conseil général dont M. Mourmant était devenu membre, reçut l'assentiment de cette assemblée et on procéda à une enquête sur l'utilité de cette mesure.

Mais les communes de Lille, Moulins-Lille et Esquermes qui formaient le canton Sud-Ouest, étaient défavorables à ce changement. Le juge de paix du canton et M. le Procureur impérial près du tribunal de Lille étaient opposés à cette érection. Malgré ces oppositions, fondées surtout sur des rivalités de commune à commune, où l'on voyait percer l'influence du corps notarial, le conseil municipal ne se découragea pas. « Considérant, disait-il, qu'il y a justice pour Wazemmes à lui restituer un rang qu'elle a possédé, et que son importance commerciale et industrielle exige une justice de paix, le conseil renouvelle le vœu plusieurs fois émis que Wazemmes soit érigée en chef-lieu de canton ».

M. le Procureur impérial proposa une combinaison propre à donner satisfaction à la ville de Wazemmes où la population, parfois remuante, demandait la présence d'un juge de paix. Il émit l'avis de remanier les cinq cantons de Lille en vue d'établir quatre justices de paix urbaines et une cinquième rurale, dont le chef-lieu serait à Wazemmes. La question fut portée au ministère de l'intérieur, et, en 1856, on obtint enfin un juge de paix en résidence dans la commune.

En 1853, l'Empereur vint à Lille; on caressait même le secret espoir que Sa Majesté ferait une visite chez nous. Cette espérance fut déçue, mais Napoléon laissa

un souvenir de son passage, en nommant M. Mourmant chevalier de la Légion d'Honneur.

Œuvres et projets. — En 1854 et 1855, le conseil municipal, sous la haute direction de M. le Maire, avait conçu les plus vastes projets, en harmonie avec la métamorphose réellement prodigieuse que subissait notre localité. De l'état de village où elle se trouvait trente ans auparavant, la voilà devenue ville et ville importante par sa population et son commerce. Il fallait la doter d'établissements d'utilité publique et de bienfaisance dont la réalisation était réclamée impérieusement par les besoins d'une population incessamment croissante ; le conseil municipal en était préoccupé. Déjà, une coquette église s'achevait au faubourg de la Barre ; une autre, beaucoup plus considérable, avait été entreprise au centre ; une rue de jonction devait relier les deux faubourgs. On songeait aussi à utiliser la vieille église abandonnée pour en faire un hôtel de ville. Par l'acquisition et la démolition de sept maisons entre l'ancienne et la nouvelle église, on doterait Wazemmes d'une place magnifique. Un quai devait aussi procurer au faubourg de la Barre une source de prospérité. Deux presbytères, deux écoles de garçons, une école de filles, une salle d'asile, une crèche, tous ces projets étaient exécutés ou sur le point de l'être. Pour faire face à toutes ces dépenses, un emprunt de 150.000 francs à 5 °/₀ avait été contracté à la caisse des dépôts et consignations. Précédemment, un emprunt avait été fait à M. Cousin pour l'achat du terrain de l'église de la Barre.

La guerre de Crimée. — Au milieu de toutes ces préoccupations, le conseil, s'associant aux sentiments sympathiques et à l'élan général de toute la France pour notre armée d'Orient, allouait une somme de 50 francs dans le but de lui offrir des étrennes. L'année suivante, 1855, le crédit de 500 francs affecté à la fête de l'Empereur fut accordé aux familles des soldats morts devant les murs de Sébastopol. « Ils ont porté noblement sur la terre ennemie le flambeau de la civilisation en donnant l'exemple des plus sublimes vertus » [1].

---

1. Délibération du Conseil municipal, 9 août 1855.

Canal et quai Vauban. Ce fut sous l'administration de M. Mourmant que la question si longtemps agitée du quai Vauban reçut une solution favorable.

La partie du canal Vauban comprise entre le pont de France et la Deûle servait autrefois de stationnement et de quai de déchargement pour les bateaux.

En 1836, tout bateau à destination de Wazemmes pénétrait avec lenteur dans le faubourg de la Barre. Trop d'obstacles s'opposaient à ce qu'il puisse parvenir à l'entrée du canal Vauban. L'arrivée successive de deux ou trois bateaux suffisait pour amener un encombrement dans ce canal étroit dont les rives d'ailleurs étaient inégales. Il en résultait souvent des débats violents entre bateliers et des rixes où la force brutale l'emportait sur le droit. Cet état de choses cessa par suite de l'envasement complet du canal Vauban. Le déchargement des bélandres ne pouvait avoir lieu qu'à proximité du bassin dans lequel un ou deux bateaux pouvaient à peine trouver place, ou dans la partie de la Deûle en avant de ce bassin.

Divers projets furent présentés dès 1833 au conseil municipal pour faire cesser un état de choses si préjudiciable aux intérêts matériels de la commune. L'extension progressive du commerce de Wazemmes et de son industrie faisait vivement désirer que l'arrivage et le transport de toutes les matières alimentant les établissements industriels s'opérassent avec facilité, commodité et aux moindres frais possibles.

Le premier projet présenté par M. Collette fut celui qui, après avoir été modifié, rejeté, puis suspendu à cause des tendances séparatistes des habitants de la Barre, fut enfin définitivement adopté en 1854. Il consistait à louer aux hospices civils de Lille l'îlot Jonckèere, d'une contenance d'un hectare 71 ares 71 centiares. Cette acquisition très avantageuse permettait d'avoir un rivage pour y déposer les marchandises et y établir des docks.

M. Mourmant était trop homme de progrès pour ne pas voir ce qu'un tel projet avait d'avantageux pour la commune : « La ville de Wazemmes est en pleine prospérité, disait-il, l'industrie s'y développe d'une manière

prodigieuse. Si l'on veut suivre le mouvement qui entraîne toutes les villes éclairées dans la voie du progrès, il ne faut pas ajourner une amélioration non seulement utile, mais d'une urgence incontestable. »

Le conseil accorda à l'administration municipale plein et entier pouvoir pour acquérir l'îlot et ses dépendances, pour établir un droit de stationnement non seulement dans les canaux qui forment l'îlot Jonckèere, mais encore dans toutes les eaux du canal de la Deûle formant le port désigné sous le nom de port du sas de la Barre, enfin pour louer les terrains affectés à recevoir des dépôts de marchandises.

Les travaux du Port-Vauban exécutés par le sieur Gobin se montèrent à 16.676 francs. Les négociations préliminaires avaient duré vingt ans.

La rue Colbert. — C'est en 1855 que fut achevée la rue de jonction en prolongement direct de la rue Colbert. L'ouverture de cette rue fut un évènement pour les habitants de deux faubourgs. Les moyens de communication étaient fort restreints entre ces deux sections de la commune. Le faubourg de la Barre était environ à deux kilomètres de l'église et de la mairie. Mais à cause de son territoire coupé en tous sens par des fossés remplis d'eau, des détours nombreux étaient nécessaires pour arriver au centre. Deux mauvais chemins le reliaient au faubourg de Béthune. L'un, pavé en partie seulement, partait du coin du moulin à l'eau (rue d'Armentières), suivait le canal d'écoulement des chutes jusqu'à la Fontaine del Saulch et obliquant vers les remparts de Lille, traversait le quartier fort désert du Blanc-Ballot (dont il prenait le nom) pour aboutir au dernier pont de la porte de Béthune, à côté de la maison du portier-consigne. Arrivé à ce point, il restait encore à effectuer le même trajet le long de la route de Béthune. Cependant, vers la fontaine del Saulch se trouvait un sentier quittant le chemin du Blanc-Ballot et montant sur la digue d'inondation ; il descendait entre deux cours d'eau le petit chemin des stations, large de deux mètres avec une partie mal pavée au milieu, et on rejoignait par la rue

de l'Évêque (aujourd'hui rue Charles-Quint), l'église de Wazemmes. C'était le plus court chemin, mais il fallait trois quarts d'heure pour le faire.

La seconde route, celle-là carrossable, commençait au faubourg de la Barre au pont de grès et prenait le nom de chemin du Sabot. Il atteignait entre deux cours d'eau le canal de l'Arbonnoise (place de Tourcoing), d'où il descendait la rue des Stations pour rejoindre comme l'autre la rue de l'Évêque. Ce chemin était pavé sur tout son parcours, mais crevassé de profondes ornières. Quelques lanternes à l'huile perchées sur de hauts poteaux fournissaient tout l'éclairage, mais le vent et la pluie se chargeaient presque toujours de les éteindre aussitôt allumées. Le soir venu, prendre le milieu du pavé traversé à tout moment par des troupes de rats allant d'un fossé à l'autre était le seul parti possible. Par ce chemin de grande communication (!!) il ne fallait qu'une petite heure pour arriver jusqu'à l'église. Ainsi parle un vieux Wazemmois qui habita longtemps le quartier de la Barre.

Les réclamations si légitimes du faubourg de la Barre devaient être satisfaites par la rue de jonction. Dès qu'elle fut ouverte en 1855, on se félicita d'avoir une administration municipale assez intelligente pour avoir conçu et fait exécuter un projet aussi grand et dont la réalisation avait semblé trop longtemps un rêve. Pour percer cette rue, il fallait traverser trois rivières et sept ou huit petits ruisseaux qui présentaient par leurs sinuosités l'aspect le plus pittoresque. Au dire des Wazemmois, c'était la rue la plus longue, la plus droite du département, sinon la plus belle ! Aussi l'inauguration de la rue Notre-Dame, comme on l'appelait alors, eut-elle lieu avec grande solennité. Une brillante illumination qui s'étendait sur un parcours de 1.100 mètres depuis la route de Béthune jusqu'à la route de Dunkerque ouvrit définitivement cette nouvelle rue à la circulation.

L'Œuvre de M. Mourmant. — M. Mourmant fut aussi un bâtisseur d'églises. Grâce à son activité, les deux

faubourgs eurent chacun leur temple. Aussi Pie IX lui adressa-t-il le 4 avril 1857 une lettre élogieuse.

Sous l'administration de M. Mourmant on fit l'aqueduc de la rue du Marché et de la rue des Postes ; on pava les rues d'Aboukir, d'Iéna, Racine, Corneille, d'Arcole, Colbert ; on élargit la rue de Lille, on ouvrit et on pava la rue Saint-Pierre-Saint-Paul, la rue de Constantine, de Juliers, le contour de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul et la rue du Port. En 1855, M. Mourmant donne autorisation au Bureau de Bienfaisance de Lille de paver les rues de Wagram, d'Eylau et d'Austerlitz, Sarazin (en partie) et des Rogations, situées sur des terrains arrentés par le Bureau de Bienfaisance. La ville accepte la propriété de la rue d'Arcole et redresse le pavé des Moulins. L'administration des hospices, le Bureau de Bienfaisance de Lille et M. Ducourouble, propriétaires, demandent à la ville de Wazemmes de se charger de l'entretien des nouveaux pavés établis par eux dans les rues Gantois et Neuve-des-Meuniers. M. Mourmant avait dépensé en travaux publics pendant dix ans plus de 700.000 francs et la ville était obérée au moment de l'annexion de 21 centimes additionnels. Le budget se montait alors à 200.000 francs et la population à 21.877 habitants [1].

Fin de la commune de Wazemmes ; son annexion a Lille. — C'est avec l'annexion de Wazemmes à Lille que finit l'administration de M. Mourmant et que notre commune perd son autonomie. Le Maire avait efficacement

---

1. C'est surtout pendant les années 1856, 1857 et 1858 que la population Wazemmoise s'est accrue dans des proportions fantastiques. Le tableau suivant le démontrera mieux que toutes les paroles :

MOIS	ANNÉES	HABITANTS	AUGMENTATION
30 juin	1856	18.524	
30 mars	1857	19 519	1.265
30 septembre	1857	20.290	2.036
31 décembre	1857	20 609	2 355
30 juin	1858	21.179	2 925

La population s'augmentait de 3.000 habitants en deux ans. Bon nombre d'étrangers venaient se fixer dans la commune, spécialement l'élément flamand dont la population avait choisi un quartier que quelques-uns appellent irrévérencieusement la petite Belgique. Les étrangers étaient déjà au nombre de 3.000 en 1854.

contribué à faire bâtir une église dans le faubourg de la Barre et cette église avait été élevée à l'extrême limite des zones de la citadelle. L'architecte n'avait oublié qu'une chose : les quatre marches en avant du portail. Elles allaient devenir cependant des marches historiques. Le génie militaire, qui n'oublie rien, s'aperçut de l'infraction et M. Mourmant fut mandé à la direction, au fort Saint-Sauveur, par M. de Montfort. « Vous avez à faire disparaître immédiatement les quatre marches de l'église N.-D. de Consolation ; elles se trouvent dans la zone militaire ». — « Cela ne sera pas, réplique M. Mourmant, je pars pour Paris et vais porter l'affaire en haut lieu ».

Le maire prend le premier train et se fait introduire chez le maréchal Magnan qui avait longtemps résidé à Lille ; il obtient une recommandation auprès du colonel Magnien, chef des fortifications au ministère de la guerre. Le colonel, fréquemment assiégé de réclamations de toutes les places fortes du Nord, s'écrie dans un moment d'impatience : « Eh ! si vos fortifications vous gênent, jetez-les bas ! » C'était le mot de la situation et une lumière pour M. Mourmant. Celui-ci revient à Lille, les différents conseils électifs sont saisis de la question et, deux ans plus tard, elle aboutit comme on sait.

Le 18 août 1856, M. Mourmant et M. J. Deffontaines, l'un signant comme maire de Wazemmes et conseiller général et l'autre comme conseiller d'arrondissement représentant Wazemmes, Esquermes et Moulins-Lille, adressèrent un rapport à M. le Ministre de la guerre pour faire étudier le projet qui reporterait les fortifications de Lille au delà de ces trois communes. Ce projet d'ailleurs répondait aux vœux des habitants de ces localités.

Cette annexion, après avoir été commentée, discutée et souhaitée par la population, fut votée par le conseil municipal de Wazemmes et les plus haut cotisés, le 21 juillet 1858. Cet arrêt de mort civile est assez important pour que nous le rapportions en entier.

« L'an 1858, le mercredi 21 juillet, à 11 heures du matin, le conseil municipal de Wazemmes réuni aux plus imposés convoqués en nombre égal aux conseillers en exercice, s'est assemblé sous la

présidence de M. le Maire pour délibérer sur la question de l'annexion de la ville de Wazemmes au territoire de la ville de Lille. Etaient présents, etc. L'assemblée ainsi constituée se trouvant en nombre égal pour délibérer,

Vu la déclaration du conseil municipal de la ville de Lille, en date du 12 février dernier, qui demande l'annexion de la ville de Wazemmes au territoire communal de la ville de Lille ;

Vu les lettres de M. le Préfet du Nord, en date du 10 et 15 du présent mois de juillet ;

Vu le procès-verbal de l'enquête tenue le 18 et 19 de ce mois, par M. Lejosne, juge de paix, commissaire délégué ;

Après une discussion approfondie dans laquelle se sont produites diverses observations, déclare donner son adhésion à l'annexion de la ville de Wazemmes et de son territoire à la ville et au territoire de Lille, en exprimant le vœu que Wazemmes soit le siège d'un arrondissement administratif municipal.

Suivent les signatures.

Avant d'abandonner ses fonctions de maire, M. Mourmant songea à donner aux voies publiques des noms rappelant d'anciennes traditions, ou de leur en imposer qui consacreraient le souvenir de la commune qui allait disparaître. En conséquence, il arrêta :

1° La rue de Lille (rue Léon Gambetta) reprendra son vieux nom de *rue Notre-Dame*.

2° La rue Colbert et la rue Notre-Dame qui en est le prolongement direct seront réunies sous l'appellation commune de *rue de Wazemmes*.

3° La place de l'église sera dénommée *place de Wazemmes*.

4° La rue des Moulins à vent, depuis le carrefour des quatre chemins jusqu'aux limites du territoire communal, recevra la dénomination de *rue de Moulins-Lille*.

Le 21 octobre eut lieu la dernière délibération du conseil municipal. C'est le cœur de M. Mourmant qui déborde au moment de se séparer de ses collègues et de ses employés. Il présente aux conseillers ses remercîments les plus affectueux pour la confiance dont ils l'ont entouré sans interruption depuis quinze ans, pour le concours franc, unanime, efficace qu'il a toujours rencontré en eux. Leur en témoigner sa reconnaissance n'est pas pour lui un devoir de convenance, c'est un devoir et un besoin

du cœur. En quelque position qu'ils puissent se trouver ultérieurement, il se souviendra toujours des sentiments de MM. les membres du conseil à son égard, de ceux des habitants, et chacun d'eux, le cas échéant, pourra compter sur son dévoûment. C'est surtout en ce moment qu'il sent à son émotion que ses administrés étaient pour lui une famille où les sympathies étaient réciproques.

Ce discours si émouvant fut vraiment l'oraison funèbre de la commune de Wazemmes [1].

Un décret impérial du 13 octobre 1858 promulgué le 1er novembre de la même année consomma l'annexion de Wazemmes, de Moulins-Lille et d'Esquermes qui continuent à former le même canton. C'est par le même décret que la commune de Fives fut supprimée et que ses deux sections formèrent deux faubourgs de Lille sous les noms de Saint-Maurice et de Fives.

M. Mourmant, adjoint de Lille; sa mort. — Après avoir présidé comme maire aux accroissements si rapides de Wazemmes, M. Mourmant devint en 1858 l'un des promoteurs convaincus des diverses mesures qui ont fait de Lille une ville de premier ordre. Il fut adjoint jusqu'en 1870 et la section de Lille Sud-Ouest le chargea durant un grand nombre d'années de représenter ses intérêts au Conseil général du Nord.

Un coup presque subit devait l'enlever au moment où, après avoir renoncé à l'industrie, il semblait pouvoir jouir d'un repos bien mérité. Environné des soins les plus empressés, soutenu par les secours de la religion, il vit arriver la mort avec calme et courage, le lundi 20 décembre 1875.

---

1. M. le Maire n'eut garde d'oublier ses collaborateurs dévoués, en particulier M. Seiter qui, pendant quinze ans, s'était voué sans réserve à l'exécution de sa pensée. Il lui accorda une gratification de 2.500 francs. A M. Leclercq, chef de la comptabilité, 600 francs. A MM. Graveline, Vandewalle, Genot, Dupire, différentes gratifications.

En même temps une caisse de retraites était fondée pour assurer la vieillesse des employés de la ville, et la commune votait une somme de 10.000 francs pour tenir lieu des retenues qui auraient été faites aux employés depuis leur entrée en fonctions.

Ses funérailles eurent lieu en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul que son zèle avait grandement contribué à édifier. Une foule nombreuse et sympathique le conduisit à sa dernière demeure. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Catel-Béghin, maire de Lille, Henri Bernard, président de la Chambre de commerce, Loyer père, manufacturier, et Horemans, vice-président de *La Prévoyance*. Dans le cortège, on remarquait toutes les sommités de l'industrie et du commerce de Lille, un grand nombre d'officiers de la garnison et de membres du clergé, les enfants des écoles primaires pour lesquels M. Mourmant avait tant fait, la société de secours mutuels *La Prévoyance* qu'il avait fondée. Un peloton du 43me commandé par un officier rendait les honneurs au légionnaire. M. Crespel-Tilloy, ancien maire de Lille, fit l'éloge du défunt en rappelant les principales phases de sa vie.

Wazemmes peut se féliciter à bon droit d'avoir eu comme dernier maire, pendant l'espace de vingt ans, celui qui par son mérite et son intelligence pratique fut le premier de tous.

« Énergie dans les actes, persévérance et droiture dans les résolutions, imagination vive, honnêteté profonde, tel était le bilan des qualités qui ont fait le cachet de sa vie et sont restées un exemple à suivre pour ceux qui, dans la vie privée ou dans la vie publique, veulent s'inspirer du vrai et du bien [1] ».

---

1. Paroles de M. Crespel-Tilloy sur la tombe de M. Mourmant.

APPENDICE

Maires, Adjoints et Conseillers municipaux de 1803 a 1858

Dans la liste qui suit, la date est celle de l'entrée en fonctions. Les noms des maires sont précédés de la lettre (M) ; ceux des adjoints, de la lettre (A). Tous les autres noms désignent les conseillers municipaux.

Autier, Louis, 1852,
Bataille, Michel, 1805.
Bauvin, J., 1821.
Bauvin, Séraphin, 1815.
(A) Bauvin, V. J., 1803.
Beghein, Aug., 1848.
Béhague-Laleau, 1852.
Beriot, Nicolas, 1846.
Bériot, Philippe, 1805.
(A) Bériot-Boone, 1830.
Bernard, Pierre, 1808.
Bocquet, Henri, 1815.
Boisacq, Pierre, 1805.
Bonnier, Joseph, 1829.
Bonnier, Louis, 1815.
Bonnier-Waymel, 1830.
Bonte, Adrien, 1830.
Bouliez, Pierre, 1805.
Brame, J.-B., 1805.
Brocard, 1848.
Broutin, Auguste, 1837.
Butin, Guillaume, 1805.
(A) Caloine, Pierre, 1852.
Castel, Roland, 1848.
Chalant, Auguste, 1837.
Chassin, Christophe, 1834.
Chrétien, Charles, 1855.
Claimpanain, Philippe, 1816.
Coisy, Jean-Fr., 1834.
Collette, Barthélemy, 1815.
Collette, François, 1805.
(M) Collette-Rousselle, 1837.
Cordonnier, 1849.
Courmont-Palmart, 1830.
Couteau, P.-J., 1848.
(A) Crombet-Mazinghien, 1821.
(A) Crombet, Brutus, 1846.
Danel-Bigo, Louis, 1840.
Decarnin, Albert, 1805.
Dejaegheere, Charles, 1834.
Dehée-Liénard, 1830.
Delassus, Charles, 1821.
Delcourt, Charles, 1852.
Delfosse, Louis, 1815.
Delory, 1816.
Delsaux, André, 1830.
Deniset, 1840.
Denniel, J.-B., 1808.
Deperne, J.-B., 1815.
Deraché, Alexandre, 1805.
Deruelle, J.-B., 1805.
Dervaux, Jean, 1815,
Despatures, Louis, 1821.
Devins, J.-B., 1808.
Dubus, Eustache, 1805.
Dubus-Bonnel, 1831.
Duchange, 1849.
Duchange-Danniaux, 1834.
Ducourouble, Jacques, 1827.
Ducourouble-Mouton, 1837.
Dumortier, Albert, 1821.
Duponchelle, 1848.
Dutemple, Aimé, 1834.
Duthoit, J.-B., 1805.
Dutilleul, Henri, 1831.
Dutilleul, J.-B., 1805.
Dutilleul, Xavier, 1821.
(M) Faure, Jean-Louis, 1826.
Faure, Louis, 1846.
Fays, Isidore, 1846.
Fiével, Adrien, 1813.
Fiével, François, 1805.

Forgeois-Villette, 1846.
Gerollet, Pierre, 1805.
Gilquin, François, 1805.
Gilquin, Philippe, 1821.
Girard, Michel, 1837.
Grard, fils, 1827.
Gravier, François, 1830.
Graviez, Joseph, 1805.
(A) Gremel, J.-B., 1805.
Grumel, J.-B., 1852.
Guermonprez, Aug^te^, 1831.
Guermonprez, Louis, 1815.
Guermonprez, P^e^.-J^h^., 1816.
(A) Guichard, Casimir, 1826.
Guichard, Laurent, 1829.
(A) Hatton, Joseph, 1843.
(M) Hinault, Jean, 1805.
Houdart, François, 1855.
Humbert, Edouard, 1852.
(A) Janty, Carlos, 1843.
Jonckheere,Hippolyte,1855
Jonckheere, P^re^-A^te^, 1834.
Juille, Jean, 1815.
Lamblin, 1808.
(M) Lecherf, Romain. 1821.
Leclercq, Auguste, 1831.
Lefebvre, Achille, 1852.
Lefebvre, Ignace, 1805.
Lefebvre-Delebecque, 1829
Lefebvre-Horrent, 1846.
Lefebvre-Lambert, 1834.
Lefranc-Meurice, 1830.
Lemoine, Germain, 1805.
Lepercq-Deledicque, 1852.
(M) Lepers, Adrien, 1805.
Leroy, Julien, 1831.
Letellier, François, 1815.
Lhermitte, Alexandre, 1815
Lhermitte, Franç.-J^h^, 1816.
Lienard-Lernay, 1846.
(A) Loyer, Henri, 1848.
Lutun, François, 1805.
Mahieu, 1848.
(A) Malfait, Franç.-J^h^, 1816.
Marchand, Florent, 1816.
Marchand, François, 1830.
Martel, 1848.
(M) Mauviez, Aimé, 1840.
(A) Mazinghien, Albert, 1803.
(A) Mazinghien, Antoine, 1816.
Mazinghien, J.-B.. 1843.
(A) Meresse-Hovyn, 1829.
Merlin, Louis, 1831.
Meurisse, François, 1852.
Morel, Casimir, 1805.
Morelle, Charles, 1831.
Morel, J.-B., 1805.
(M) Mourmant-Vandonghem, 1840.
(A) Mullié, Eugène, 1830.
Mullié, François, 1815.
(M) Nauwelaerts, Jean-Fr.,1803
(M) Nauwelaerts, P^re^-F^ois^, 1813.
Nolf, Louis, 1813.
Nolf, Noël, 1805.
Olivier, Adolphe, 1829.
(A) Paillot, Aimé, 1836.
(A) Parsy-Denniel, 1830.
Pennel, Hippolyte, 1815.
Petit, Delphin, 1834.
Petit, François, 1805.
(M) Petit, Jean-Baptiste, 1808.
Petit-Solignac, 1855.
Plancq, Albert, 1805.
Plancq, Antoine, 1805.
Prouvost, Marie, 1805.
Ramar, 1848.
Ramaux, Alexandre, 1827.
Rocaz, Félix, 1834.
Rogié, L., 1843.
Rogié, Amédée, 1855.
Rohart, Antoine, 1821.
(A) Rousselle, François, 1818.
(M) Sarazin-Moreau, 1829.
(A) Soins, Louis-Augustin, 1837
Spineux, Auguste, 1831.
Splette, J.-B., 1815.
Splette, Joseph, 1805.
Splette, Louis, 1831.
Thery, Henri, 1852.
Vannard, Adolphe, 1852.
Vellecomme, 1837.
Verdier, Louis, 1840.
Verhaeghe, 1840.
Vigneron, J.-B, 1816.
(A) Waroux, J.-B., 1805.

CINQUIÈME PARTIE

Annales Paroissiales. 1803-1912

CHAPITRE XXV

DU CONCORDAT A L'ANNEXION

I. — ANTOINE-JOSEPH BRISY (1803-1810). — Le concordat conclu entre Napoléon et Pie VII avait enfin rendu la paix à l'Église et à la société. Les autels se relevaient et les fidèles, stimulés par leurs pasteurs, reprenaient peu à peu leurs habitudes chrétiennes.

Le premier curé de Wazemmes après la tempête révolutionnaire fut Antoine-Joseph Brisy, né à Lille, paroisse Saint-Étienne, le 20 mars 1747, fils d'Antoine, chaudronnier, et de Marie-Catherine Cloux. Il fut d'abord carme déchaussé de la communauté de Lille. Il prêta serment à l'époque révolutionnaire et fut successivement vicaire de sa paroisse natale et curé constitutionnel de Mouvaux pendant 11 ans. Le 14 prairial an XII (2 juin 1803), il fut envoyé à Wazemmes par Mgr Belmas, pour

y exercer le ministère, d'abord comme desserviteur et, quelques mois plus tard, comme curé. Le vieux presbytère que la commune restaura fut remis à sa disposition et le conseil de Fabrique fut reconstitué.

Le presbytère sert d'église. — L'ancienne église ayant été démolie, les fonctions curiales s'exerçaient dans une portion de maison qu'un paroissien avait bien voulu prêter momentanément.

Aussi, le conseil municipal décida-t-il de faire construire, dans la cour du presbytère qui était suffisamment spacieuse, un édifice en bois pour y exercer provisoirement le culte ; on attendrait ainsi que les ressources de la commune permissent de construire une église plus convenable.

Cette église provisoire ne fut jamais bâtie ; en 1804, un grand nombre d'habitants se plaignent de ce que « le culte est exercé dans une des pièces du presbytère » et qu'un local aussi étroit (il pouvait contenir une centaine de personnes) ne saurait suffire pour une paroisse de 5.096 âmes. Hélas ! cette situation lamentable devait durer vingt ans et faire le désespoir des pauvres curés qui dirigèrent la paroisse. Un échafaudage en bois fut construit au cimetière pour recevoir et faire sonner les cloches.

Le ministère de M. Brisy. — M. Brisy reçut avec honneur Mgr Belmas, qui vint donner la confirmation à Wazemmes en 1804 et en 1810. Il restaura les cultes de Notre-Dame de Bohain et de saint Roch. Il s'attacha à faire reprendre par la population toutes les habitudes chrétiennes d'autrefois : processions, messes de sociétés, prières publiques, etc. Il ne manquait pas de s'associer à tous les évènements publics. En 1803, ce furent des vêpres solennelles suivies d'un discours après lequel on chanta plusieurs prières pour la conservation et la prospérité de la République ! En 1804, c'est un *Te Deum* pour la conservation de la vie de Napoléon, notre empereur, et la prospérité de la République ! En 1805, un nouveau *Te Deum* pour le sacre et le couronnement de l'Empereur.

En 1806, on solennise les fêtes de l'Assomption de la Sainte Vierge et de l'illustre (sic) martyr Napoléon. Chaque année, dans la suite, le 15 août, on célébrait la fête anniversaire du couronnement de Napoléon et de la bataille d'Austerlitz. On fêtait les victoires remportées sur l'Espagne, etc. Le curé n'oubliait pas les braves qui étaient morts pour la défense de la patrie et, chaque année, on chantait un service solennel pour le repos de leurs âmes. On disait tous les ans une messe pour le départ des conscrits « afin que le Tout-Puissant les prenne sous sa protection ».

En novembre 1810, M. Brisy fut nommé curé de Chemy où il mourut le 30 avril 1824. Une pierre tombale placée dans l'église de cette dernière paroisse rappelle son souvenir.

Vicaire. — M. Brisy eut pour vicaire *Pierre-Gabriel* Fournet, qui mourut prêtre attaché à la paroisse Saint-Étienne, le 6 juin 1828.

II. — Aimé-Charles-Joseph Hurtrez (1810-1815). — Ce prêtre savant et pieux naquit à Antreuil, hameau d'Avelin, en 1762. Il fit ses humanités à Lille. A l'université de Douai, il remporta la première palme en philosophie, et fut créé plus tard bachelier en philosophie et en théologie. Ordonné prêtre en 1789, il professa la théologie pendant six ans au séminaire de Tournai, et, en 1795, il fut nommé curé de Marquain, à cause de la faiblesse de sa santé. Telle était la réputation du jeune professeur que Mgr Hirn, évêque de Tournai, se proposait de lui rendre sa chaire de théologie en 1802 ; mais, le séminaire n'ayant pas été ouvert à cette époque, l'abbé Hurtrez fut maintenu dans sa paroisse. Il rêvait de rentrer dans son diocèse natal ; il obtint cette autorisation et fut nommé à Wazemmes.

M. Hurtrez était très aimé et très populaire dans sa paroisse, malgré la franchise et la liberté avec lesquelles il réprimandait parfois son peuple. Il se montrait très intéressant dans ses catéchismes et ses instructions. Il laissa le souvenir d'un bon et ferme pasteur. Il était doué d'une voix superbe, d'une taille au dessus de la moyenne.

En 1815, il fut placé à la tête du décanat de Quesnoy-sur-Deûle ; c'est dans cette paroisse qu'il mourut d'un mal de jambe, le 30 novembre 1832 [1].

Vicaires. — Les vicaires qui ont desservi la paroisse sous le pastorat de Mr Hurtrez furent *Antoine-François* Leblon, de juin 1810 à juin 1812, et *Gervais-Évrard-Balthazar* Dehaene, de 1813 à 1815. Ce dernier devint doyen de Saint-Amand, à Bailleul, où il mourut en 1867, chanoine honoraire de Cambrai.

III. — Jean-Baptiste Lecœuvre (1815-1819). — Vers la fin de l'année 1815, M. Lecœuvre prit possession de la paroisse de Wazemmes. Né à Brillon en 1766, il se distingua à Tourcoing par son audace pendant la période révolutionnaire. De 1808 à 1809, il fut curé de Willems. Curé d'Annœullin en 1810, il vint à Wazemmes cinq ans plus tard.

Pendant les quatre années de son pastorat, M. Lecœuvre laissa le souvenir d'un prêtre pieux, zélé, charitable. Il encouragea vivement la municipalité dans le projet de la construction de l'église, mais il n'eut pas l'heur de voir aboutir ce projet plein de difficultés.

M. Lecœuvre fut nommé doyen de Saint-Sauveur en 1819. Une pierre en marbre blanc placée dans une dépendance de la sacristie rappelle les mérites de ce pasteur que le gouvernement nomma chevalier de la Légion d'honneur. « Il a été, dit l'inscription, le modèle du clergé qu'il a édifié dans toutes les circonstances de la vie par une grande régularité de conduite. Placé à la tête de l'importante population de cette paroisse, il en fut pendant 22 ans le père et le pasteur vigilant. Il fut pour les pauvres une véritable providence. La veuve et l'orphelin trouvaient en lui un soutien et des consolations. Il a laissé, en mourant, dans tous les cœurs de vifs regrets,

---

1. M. Hurtrez avait un frère prêtre du nom de Jean-Baptiste qui, ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, émigra en Hollande, où il mena la vie de missionnaire pendant neuf ans De retour dans notre région, il fut nommé curé de Linselles, puis de Mons-en-Pèvele et de Saint-Maurice à Lille, où il mourut en 1821.

de beaux et d'édifiants souvenirs». Tel il fut à Saint-Sauveur, tel il avait été à Wazemmes. Cet excellent prêtre mourut le 22 mai 1841.

VICAIRE. — *Emmanuel-Joseph* BAVAI fut vicaire de la paroisse sous le pastorat de M. Lecœuvre.

IV. — LOUIS-JOSEPH DUMEZ (1819-1829).— M. Dumez, né à Verlinghem, le 8 février 1771, d'une famille de riches cultivateurs, d'abord vicaire à Quesnoy-sur-Deûle pendant quatorze ans, fut nommé curé de Wazemmes en 1819.

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE. — L'œuvre principale accomplie sous le pastorat de M. Dumez fut sans contredit la construction de l'église dont le projet, en suspens depuis vingt ans, allait enfin aboutir.

En 1819, le ministre de la guerre avait donné son adhésion à un plan d'église qui devait se construire à 500 mètres du point le plus avancé de la Digue, à condition que le soubassement en maçonnerie ne pût excéder un mètre de hauteur et que la partie supérieure de l'édifice fût en bois et en torchis. La commune devait s'engager à faire démolir cette légère construction à la première réquisition de l'autorité militaire.

C'était déjà le troisième emplacement qu'avaient choisi les différents conseils municipaux. Dans le premier projet, l'édifice sacré devait se bâtir sur le cimetière, dans le second, près de la rue actuelle Degland, au chaufour Lhermitte. Enfin, en 1821, on proposa de construire la nouvelle église sur un terrain arrenté aux hospices civils de Lille, d'une contenance de 37 ares 56 centiares, situé rue de l'Évêque (du Marché) [1]. Les prétentions des hospices, d'abord très élevées, furent abaissées au canon annuel de neuf hectolitres de blé, première qualité, payables en argent, d'après la mercuriale du marché de Lille (valeur 225 fr.).

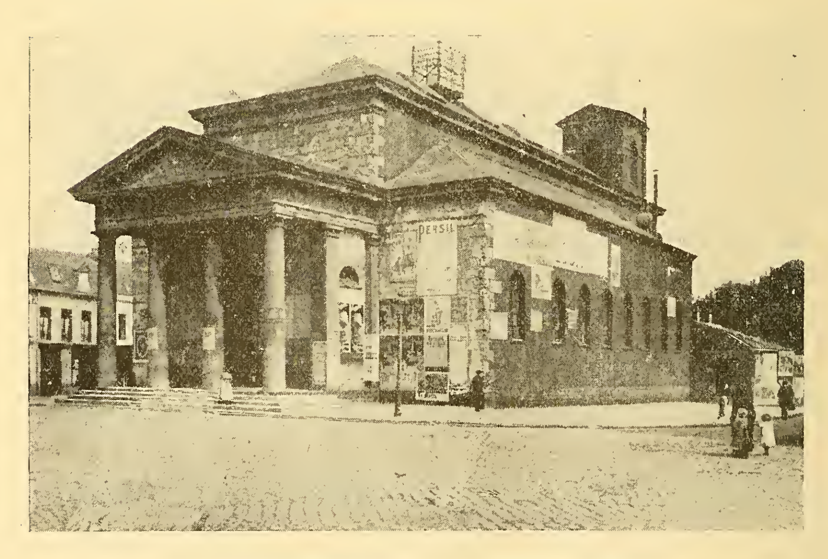
---

1. Sur ce terrain s'élevait l'ancien moulin de l'Écaille qui appartenait en 1695 aux maisons de la Grange, des Bonnes Filles et de la fondation de N.-D. des Sept Douleurs. Au moment de construire l'église, ce moulin fut transporté sur des rouleaux dans les bas chemins, du côté de la porte des Postes.

L'église dans ces conditions était placée au centre de la commune afin de pouvoir favoriser les habitants du faubourg de Paris qui étaient les plus nombreux. Mais cette condescendance ne les empêchera pas, quelques années plus tard, (et qui songerait maintenant à les en blamer ?), de demander leur séparation de la paroisse-mère.

Le 26 juillet 1821, le clergé paroissial et le conseil municipal procédèrent solennellement à la bénédiction et à la pose de la première pierre de l'édifice. Le maire, Pierre-François Nauwelaerts, entouré de ses adjoints et des conseillers municipaux, posa cette pierre derrière le maître-autel, au centre de la muraille, à six pieds en dessous du sol. On y renferma différentes pièces de monnaie à l'effigie de Louis XVIII. Au dernier moment, une personne inconnue demanda qu'on y ajoutât la médaille qu'elle avait sur elle, à l'effigie du duc de Bordeaux.

Ce fut l'architecte Dewarlez fils et l'entrepreneur Tancré qui dirigèrent les travaux. Le conseil municipal dota l'église d'un splendide maître-autel d'une valeur de 6.712 fr., d'une chaire de vérité du prix de 3.000 fr. Le



L'ANCIENNE ÉGLISE DE LA RUE DU MARCHÉ

procès-verbal de réception constate une dépense totale de 139.372 fr. 44 c. Cette église était le premier édifice religieux qui, depuis la Révolution, avait été élevé dans les environs de Lille. Son péristyle d'ordre dorique attire les regards. L'intérieur correspond à son entrée, mais on trouve les colonnes trop massives et trop rapprochées eu égard au peu d'étendue du vaisseau. Le chœur était orné de peintures murales. Les deux chapelles latérales entourées de boiseries étaient dédiées l'une à la sainte Vierge, l'autre à saint Roch. On s'étonnera peut-être de ne pas voir cette église surmontée d'un clocher en flèche, mais le génie militaire a, dit-on, mis opposition à l'érection de ce clocher.

On mit trois ans pour achever l'édifice. La cérémonie de la bénédiction, présidée par Mgr Belmas, eut lieu le 27 juillet 1824.

Prêtres originaires de Wazemmes. — M. Dumez eut la consolation, en 1820 et 1821, de voir monter pour la première fois au saint autel deux jeunes gens de la paroisse, tous deux du faubourg de Paris : J.-B. Guichard qui mourut curé de Linselles en 1871, et François Guermonprez, décédé en 1860 dans la commune d'Illies dont il avait été le curé pendant 36 ans.

Confréries. — Il fonda également à Wazemmes la *Confrérie du Saint Sacrement* qui fut érigée canoniquement par une bulle de Léon XII. Par les soins et sous la direction de ce pasteur, une *Association de Mères chrétiennes* se réunissait toutes les semaines.

Orgue et cloche. — Un nouvel orgue fut installé dans l'église en 1828 et une nouvelle cloche fut montée dans le clocher. Notre pasteur, délégué par Mgr Belmas, procéda lui-même à la bénédiction de cette cloche qui eut pour parrain M. Faure, maire de la commune, et pour marraine Mme Lethierry-Virnot. La nouvelle baptisée avait nom Catherine-Louise. Quatre ans plus tard, cette cloche fut refondue sous le nom de Sophie. On y ajouta quarante kilos de matière neuve, pour lui donner plus de force. Le parrain et la marraine furent M. Lethierry et Mme Virnot.

M. Dumez fit un très grand bien à Wazemmes pendant les dix années qu'il y passa et laissa parmi les paroissiens de très sincères regrets lorsque l'évêché l'appela à la tête du décanat de Lannoy, où il resta pendant douze ans. Il y mourut le 11 février 1841.

VICAIRES. — Sous son pastorat, la paroisse posséda successivement comme vicaires : *François-Joseph* LEFEBVRE (1821 à 1822), mort doyen de Notre-Dame à Douai, en 1872 ; — *Jean-Jacques* BÉCUWE (1822 à 1824), mort curé d'Hallennes, en 1868 ; — *Philibert* CATTEAU (1824 à 1825) ; — *Pierre-François* DÉCAMPS (1825 à 1826), décédé à Marquillies en 1852 ;— *D.-M.* HONORÉ (1826 à 1827) ; — *Célestin-Constant* BARBIEUX (1828), décédé à Avelin, en 1887 ; — *Joseph-Paul* CARLIER (1828 à 1829), mort à Saint-Remy-Chaussée en 1877.

V. — JEAN-BAPTISTE RIGAUT (1829-1832). — Né à Troisvilles en 1798, M. Rigaut passa cinq années de vicariat à Douai Saint-Pierre et fut nommé curé de Viesly en 1827. Deux ans plus tard, il arrivait à Wazemmes où il ne devait rester que trois ans.

Sous son pastorat, M. Rigaut établit la messe et les saluts du jeudi en l'honneur du Saint-Sacrement. Il excita fortement les fidèles à accompagner le Saint Viatique avec des flambeaux. De nombreux employés d'église largement rémunérés contribuèrent au bon ordre et à la pompe des cérémonies religieuses.

LE CHOLÉRA DE 1832. — Pendant l'épidémie de choléra qui régna dans la paroisse en 1832, ce charitable pasteur, dans sa sollicitude pour les pauvres atteints par le terrible fléau, convertit son presbytère en hôpital pour les cholériques, et alla s'installer dans une petite maison plus voisine de l'église. Il excita par des neuvaines, des messes et des saluts, la dévotion des fidèles envers saint Roch, pour obtenir la cessation du fléau. Le nombre de décès monta, en 1832, à 456. C'était 217 de plus que l'année précédente.

Appelé par la confiance de l'évêché au poste de doyen de Saint-Géry à Cambrai, M. Rigaut y mourut le 5 août

1850. Il avait reçu quelque temps auparavant le camail de chanoine honoraire du diocèse.

Vicaires. — Les vicaires de M. Rigaut furent : *Charles-Célestin* Dillies (1829) qui devint curé d'Ascq et mourut à Templeuve (Belgique) ; — *J.-B.* Apourchiaux (1829 à 1830), décédé à Allennes en 1867 ; — *Louis* Vanreust (1830 à 1831), mort curé de Vred en 1893.

VI. — Louis-François-Joseph Honoré (1832-1841). — Il naquit à Tourcoing, le 19 octobre 1798. Ordonné prêtre en 1821, il fut successivement vicaire à Douai, curé de Nomain en 1829, de Wazemmes en 1832 et doyen de Saint-Sauveur en 1841. C'était le deuxième pasteur que notre paroisse donnait à ce décanat.

On fait encore le plus grand éloge de ce bon curé dans la paroisse de Nomain. Il rétablit les confréries disparues, fit construire une école pour les jeunes filles, remit en honneur la fréquentation des sacrements, réforma de nombreux abus, mais toutes ces œuvres lui attirèrent un certain nombre d'ennemis.



M. L'ABBÉ HONORÉ

Église et presbytère. — A Wazemmes, il fit exécuter quelques travaux d'embellissement au chœur de la

nouvelle église, y plaça des stalles pour le clergé et les autorités locales, entoura d'une boiserie la chapelle Saint-Roch et fit installer nne nouvelle chaire de vérité.

Des difficultés surgirent à cette époque au sujet de la propriété de l'ancien presbytère abandonné par le curé précédent et que la mairie réclamait. On finit par trouver un terrain d'entente ; la municipalité donna au curé une allocation de 500 francs comme indemnité de logement et promit formellement qu'on bâtirait plus tard un nouveau presbytère.



ÉGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Paroisse Saint-Vincent de Paul. — Ce fut sous le

pastorat de M. Honoré que fut créée au faubourg de Paris la paroisse de Saint-Vincent de Paul.

Une ordonnance du roi Louis-Philippe, nous l'avons vu, érigea en commune particulière, « la portion du territoire composant le faubourg de Paris » 1. Le 17 décembre, on procédait à l'installation d'un conseil municipal, et celui-ci, par une délibération en date du 26 juin 1834, émettait un avis favorable à la construction d'une chapelle.

Les habitants des Moulins, en effet, éloignés de Wazemmes, dont l'église d'ailleurs pouvait à peine les recevoir, fréquentaient les églises de Lille et y prenaient, comme ils disaient, « une messe basse où on ne prêchait pas ». Le défaut d'instruction fit naître l'indifférence, plusieurs ne se rendirent plus aux offices et beaucoup s'en abstinrent trop facilement.

Enfin, d'accord avec le conseil municipal des Moulins, s'engageant à payer au chapelain un traitement annuel de 300 francs et à pourvoir à son logement, ainsi qu'à l'entretien de l'église, d'accord avec l'évêque de Cambrai, Mgr Louis Belmas, Louis-Philippe, par une ordonnance du 18 février 1835, donnait le titre de chapelle à la nouvelle paroisse. Le 9 mars suivant, Mgr Belmas lui assignait « pour limites, la démarcation civile de la dite commune des Moulins et pour patron Saint-Vincent de Paul ». En même temps, il nommait chapelain M. l'abbé Philippe Willeman, né à Bergues le 30 octobre 1804. Par cet acte épiscopal, la nouvelle paroisse prenait corps. Le 12 mars 1835, maître Augustin Lefebvre, grand doyen de Saint-Étienne à Lille, bénissait la chapelle provisoire située rue de Fontenoy, et M. Willeman prenait possession de son poste. Son conseil de fabrique se composa de MM. J.-B. Lhomme, Louis Demon, Grégoire Denniel, Adrien Bonnier et Grégoire Guermonprez.

Le 28 mars 1838, à la requête du conseil municipal et du conseil de fabrique de la commune des Moulins, Mgr Belmas érigea l'église en succursale. Deux mois plus tard, commencèrent les travaux de l'église définitive adjugés à M. Destrez, entrepreneur, pour le prix de 153.000 francs, et confiés à la direction de M. Benvignat, architecte 2. L'édifice fut inauguré le lundi 19 juillet 1841 et bénit par M. le doyen de Saint-Étienne.

Les différents curés qui se succédèrent dans cette paroisse devenue très populeuse furent, après Philippe Willeman, décédé en 1837, François Gombert, de 1837 à 1840, et Nicolas Bouillon, de 1840 à 1846. Celui-ci devint doyen de Solre-le-Château et du Quesnoy,

1. La nouvelle commune commençait avec une population de 2.746 habitants.

2. M. Benvignat eut un élève qui égala et même surpassa son maître. M. Auguste Mourcou, lillois de naissance, vint résider de bonne heure à

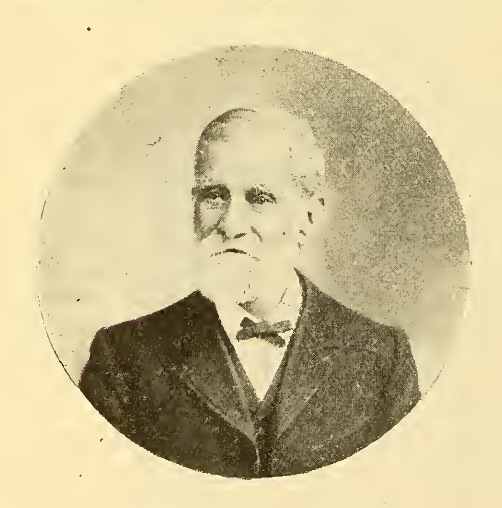
puis chanoine de Cambrai. Vinrent ensuite l'abbé François Herlemont de 1846 à 1874 et l'abbé Jean-Louis Vermelle jusqu'en 1898. Son successeur fut l'abbé Jules Deram, qui devint, en 1907, doyen de Saint-Éloi à Hazebrouck. M. Paul Devulder le remplace depuis cette époque.

Le quartier des Moulins avait donc son autonomie complète de commune et de paroisse, et son histoire, quoique très intéressante, se dissocie désormais de celle de Wazemmes.

École des Frères. — L'œuvre la plus considérable de M. Honoré, celle qui a le plus contribué à faire bénir sa mémoire et lui a permis de faire un bien incalculable pendant de nombreuses années, fut la fondation des écoles des Frères, rue d'Aboukir, et des sœurs de la Providence, rue de Flandre. Après beaucoup de démarches et avec le concours de M. Lethierry, qui se montra toujours la Providence visible de l'école, il avait obtenu en 1839 l'établissement d'une communauté de Frères, rue d'Abou-

---

Wazemmes, et c'est là qu'il passa toute sa carrière d'architecte. Il a jeté un vif éclat sur sa ville d'adoption, et, à ce titre, il mérite une mention dans cette histoire. Né en 1823, Auguste Mourcou fit ses études aux écoles académiques de Lille, où il travailla sous la direction de M. Benvignat, et obtint les plus hautes récompenses. En 1852, il fut nommé architecte des communes et des établissements publics du département du Nord, puis de 1853 à 1880, il eut la charge d'architecte des hospices de Lille et comme tel, entreprit la construction de l'hôpital Sainte-Eugénie. C'est aussi à lui que fut confiée la construction de l'hospice d'aliénées de Bailleul. Il entreprit encore successivement la construction d'un hôpital à Bailleul en 1866, le Palais Rameau en 1876, la succursale de la banque de France à Lille, de 1861 à 1866, sans compter de nombreuses constructions civiles parmi lesquelles on peut citer à Lille divers hôtels, celui de la Dépêche, rue Nationale, le collège Saint-Joseph, rue Solférino, etc., etc,



M. AUGUSTE MOURCOU

Entre temps, Auguste Mourcou collaborait à des œuvres multiples ; il fut en particulier vice-président de la commission départementale des

kir. La nombreuse population ouvrière de la paroisse était pour ainsi dire dépourvue d'école gratuite ; les deux classes qu'on ouvrit furent aussitôt remplies. En 1842, on ajouta une troisième et, en 1845, une quatrième classe. En 1851 et en 1852, deux autres classes furent ouvertes et fréquentées. Il y avait à cette époque cinq cents élèves.

Les dignes fils de saint Jean-Baptiste de la Salle, ne prenant conseil que de leur charité et malgré la besogne

---

bâtiments civils du Nord, président et secrétaire-général de la société régionale des architectes du Nord de la France. Honoré de nombreuses récompenses, notamment du prix Monthyon en 1874 pour l'hôpital Sainte-



L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Eugénie, et d'une médaille d'or en 1878, à l'exposition universelle, il travailla largement et fructueusement à maintenir les belles traditions de l'art architectural. Il est mort le 7 avril 1911, à Lille, laissant d'unanimes regrets. Artiste et homme de bien dans toute l'acception du mot, il est pour ses confrères « un de ces ancêtres dont le souvenir se transmet avec extrême sympathie et respect ».

écrasante qui pesait sur leurs épaules, voulurent ouvrir comme leurs confrères une classe du soir. De grands jeunes gens, des hommes même, vinrent s'y faire inscrire et, au jour de la distribution des prix, c'était un spectacle réjouissant et touchant tout à la fois, que de voir ces grands élèves venir recevoir, aux applaudissements de tous, les récompenses qu'ils avaient méritées.

En 1858, les Frères devinrent instituteurs communaux et obtinrent une subvention de la ville. Après l'annexion, la ville de Lille construisit des écoles dans les nouveaux quartiers et les religieux prirent possession des vastes locaux de l'école de la rue de Juliers. Comme à la rue d'Aboukir, les Frères marchèrent de succès en succès. Dans les concours généraux organisés entre les élèves des écoles congréganistes et des écoles laïques, les premiers obtinrent les cinq premiers prix pendant quatre ou cinq années consécutives. On supprima bientôt ces luttes intellectuelles dans lesquelles les maîtres laïques et leurs élèves ne brillaient pas autant qu'ils l'auraient désiré.

Malgré cette supériorité incontestée, la ville de Lille exigea des Frères qu'ils prissent leur brevet. Ils se refusèrent à accepter cette condition et se retirèrent rue du Marché, dans l'ancien pensionnat de M[lles] Dutilleul, en attendant leur rentrée dans les locaux de la rue d'Aboukir occupés par M[lle] Robert, institutrice.

Depuis ce temps, les instituteurs religieux sont restés à la charge de la paroisse avec leurs cinq classes et leurs 200 élèves.

Les anciens élèves des Frères de Wazemmes qui se sont formés en association reverront avec plaisir les noms des différents directeurs qui sont encore, nous en sommes sûrs, gravés dans leur mémoire reconnaissante. C'étaient le frère Élan (1839 à 1843) ; le frère Protogène (1843 à 1848) ; le frère Babylas (1848 à 1863) ; le frère Ribier (1863 à 1869).

A partir de cette époque, les Frères n'ont plus de directeurs résidants à Wazemmes jusqu'à l'établissement de l'Externat payant, rue Léon Gambetta. Ce furent dès lors le frère Élisée (1877 à 1880) ; le frère Frédéric (1880 à 1883) ; le frère Émétère (1883 à 1886) ; le frère Eustade (1886 à 1888) ; le frère Fleurisse (1888 à 1895) ; le frère Frumence-Marie (1895 à 1899) ; le frère Eutée, 1899.

La loi inique préparée par M. Combes atteignit les chers Frères en 1904 et les força de quitter leur sainte maison. Ainsi finit, frappée par la main ingrate d'un apostat, cette école de la rue d'Aboukir qui comptait 63 années d'existence et avait fait dans la paroisse un bien incalculable.

École des Sœurs. — M. Honoré fonda en cette même année 1839 l'école des Sœurs de la Providence, rue de Flandre. Une dame généreuse, Mme Virnot, acheta, à son instigation, un immeuble dans un quartier central et populeux et y installa une école gratuite dont la direction fut confiée aux sœurs de la Providence de Portieux.

Trois classes y furent ouvertes immédiatement sous la direction de *sœur Louise Charpiot*. De une heure à deux heures de l'après-midi, un cours d'adultes donnait l'instruction aux brodeuses, tailleuses et repasseuses de la paroisse. Un an après la fondation, on ajouta deux nouvelles classes.

Le Journal de Wazemmes s'exprimait ainsi en 1852 : « L'école des Sœurs de la Providence compte 6 à 700 élèves. Dire le dévoùment de ces bonnes religieuses qui ne reçoivent aucune subvention de la commune, retracer leurs fatigues et les soins qu'elles donnent aux enfants serait chose difficile, sinon impossible. Près de 200 filles de fabrique sont admises dans cet établissement si utile, et là elles reçoivent, non seulement une bonne et solide instruction, mais encore on cherche à leur inculquer les meilleurs principes de morale religieuse. Les sœurs de la Providence ont pour ces jeunes filles une sollicitude toute maternelle, et l'on s'aperçoit des efforts qu'elles font pour les moraliser et les maintenir dans le sentier de la vertu ». Il y eut ainsi quatre classes du midi donnant l'instruction à 240 ouvrières, et qui furent plus tard remplacées par les classes du soir, création plus pratique et moins pénible pour les maîtresses et les élèves.

Sous l'habile direction des sœurs Constance, Thérèse et Léonide, cette institution ne fit que prospérer dans le populeux quartier de Wazemmes; depuis l'annexion jusqu'en 1903, elle conserva ses neuf classes avec 450 élèves.

Cette maison créa des œuvres annexes qui prospérèrent à l'égal des œuvres d'instruction. A l'école primaire et aux classes du midi vint s'adjoindre en 1859 un asile qui occupa l'ancienne église de la paroisse. 900 enfants y recevaient des soins maternels et les premiers éléments de l'éducation chrétienne.

Dès 1861, les sœurs établirent une école et un asile payants pour les enfants de la classe aisée. Ces classes ont été transférées en 1885 dans la rue Léon Gambetta, 192. En août 1872, M. Philibert Vrau ouvrit dans une maison proche de l'école payante un atelier de jeunes filles qui fut placé sous la direction de deux sœurs et qui compta bientôt 200 ouvrières.

Une œuvre très originale due à l'initiative de Monseigneur Carton a pris naissance au moment des laïcisations. Un grand nombre de garçons arrivaient à la première communion sans préparation suffisante. Monseigneur entreprit de leur faire suivre le catéchisme après la classe du matin ou du soir chez les Sœurs de la Providence. Tous les jours, elles réunissent en plusieurs groupes une centaine d'enfants, et tout en leur apprenant le catéchisme elles les excitent à la piété, les dirigent de leurs conseils, et c'est merveille de constater les bons résultats de cette innovation.

Mais, malgré les longs et importants services rendus par les religieuses de la Providence, malgré la mort d'une dizaine de Sœurs qu'un excès de fatigue avait conduites à une fin prématurée, la haine ingrate et sectaire ne désarma pas. Elle devait avoir raison du dévoûment de ces saintes institutrices. Jusqu'en ces derniers temps, on n'osait pas laïciser l'école et l'asile. Qui eût voulu dans le personnel laïque se charger de 1350 enfants ? Pendant quinze ans, cette iniquité fut ajournée d'année en année. Enfin, sous l'administration de M. Delory, la laïcisation fut décidée pour la rentrée de Pâques 1897. Le comité paroissial ne fut pas pris au dépourvu. L'ancien ouvroir de M. Vrau et un local rue d'Eylau furent ouverts pour recevoir les 900 enfants de l'asile. Quant à l'école, le comité avait racheté les droits

éventuels de la famille Virnot qui avait donné l'immeuble à la ville de Lille à la condition expresse que l'enseignement y serait toujours dirigé par des religieuses. Cette condition n'étant plus tenue, un procès fut intenté à la ville pour revendiquer les bâtiments scolaires. Le jugement, prononcé le 22 juillet 1897, dépossédait l'administration municipale, et la condamnait à payer les droits de mutation à titre de dommages et intérêts. Cette école désormais à la charge des catholiques a maintenu son influence dans le quartier. Il fallut même agrandir les locaux scolaires par l'achat de deux maisons sises rue Manuel, 114 et 116. Mais hélas ! la haine aveugle devait continuer à poursuivre ces vaillantes et pacifiques institutrices dont l'action bienfaisante gênait les plans de la franc-maçonnerie. En 1903, ces saintes filles furent contraintes de quitter l'école où elles avaient tant travaillé, et de la laisser entre les mains d'excellentes institutrices catholiques. Allaient-elles tout abandonner définitivement? Elles ne surent s'y résoudre. C'est à leur habit religieux qu'on en voulait. Elles firent le sacrifice de le quitter pour continuer à faire les catéchismes de garçons et de filles, à s'occuper de l'œuvre des mariages indigents, à être les auxiliaires très appréciées du clergé paroissial. Bientôt elles s'occuperont de l'école ménagère et de l'ouvroir que Monseigneur Carton vient de leur bâtir et dont le local, construit par l'architecte Sarazin, se présente d'une manière si coquette. Par leur dévouement aux intérêts paroissiaux, ces dames ont mérité depuis longtemps la reconnaissance des Wazemmois.

Tous ces travaux et toutes ces fondations avaient attiré l'attention de l'évêché sur M. l'abbé Honoré et Monseigneur Belmas mourant le proposa pour le décanat de Saint-Sauveur. Sur ce nouveau terrain, il épuisa ses forces et sa santé dans les œuvres d'un long et laborieux ministère. Il se montra surtout plein de commisération pour les malheureux. Fatigué par ses nombreux travaux, il démissionna quelques années avant sa mort, et se retira rue Princesse où il mourut en 1877.

Vicaires. — Pendant les neuf années qu'il passa dans la paroisse M. Honoré eut pour vicaires : *Arsène-Joseph* Beccuye (1831 à 1841), et *François* Hémesdael (1835 à 1838), principal du collège d'Estaires en 1841. Ce dernier mourut à Wormhoudt en 1872.

VII. — Alexandre Cadet (1841-1845). — M. Cadet naquit à Steenbecque d'une famille de riches cultivateurs le 17 janvier 1805. Il fit ses études avec distinction au collège d'Hazebrouck, et fut ordonné prêtre en 1827. Successivement vicaire de la paroisse Notre-Dame à Douai, curé d'Auberchicourt en 1830, de Blaringhem en 1834, il vint à Wazemmes en 1841.

Travaux a l'église. — Frappé de l'exiguité de l'église pour une population qui augmentait tous les jours, il entra en pourparlers avec la mairie pour l'agrandissement de l'édifice et la réparation du péristyle, dont l'état semblait compromettre la sécurité du bâtiment. Les lézardes qui existaient dans la corniche s'élargissaient de jour en jour, les marches se soulevaient, les fondations en s'affaissant paraissaient devoir entraîner la chute du péristyle tout entier. Au grand désespoir de Mr le Curé, le conseil municipal ne fit que des travaux de rejointoiement et de badigeonnage. La Providence le voulait ainsi pour permettre d'arriver à un projet plus grandiose.

En attendant, M. Cadet portait tous ses soins à l'embellissement intérieur de l'édifice sacré. Deux ouvertures circulaires firent disparaître l'obscurité du chœur ; un nouveau tabernacle plus convenable et des tentures furent achetés ; un beau chemin de croix fut donné par une personne qui voulut rester inconnue ; les fonts baptismaux furent entourés d'une grille. M. le Curé augmenta le traitement des employés, mais il exigea d'eux une tenue et une exactitude exemplaires.

Ce fut sous son administration pastorale que M. Deldique-Petit fit don à l'église d'un superbe ornement complet en drap d'or d'une valeur de 4000 francs, d'un ostensoir et d'un calice en argent massif. En témoignage de la reconnaissance de la fabrique, M. Deldique fut nommé marguillier d'honneur.

Dans son église, M. Cadet réglait tout avec un ordre admirable et il portait l'exactitude pour les offices jusqu'au scrupule. Aussi, Mgr Giraud, dans la visite qu'il fit le 14 mai 1845, félicita-t-il le pasteur sur la bonne tenue de son église. D'ailleurs, les catéchismes, les cérémonies du culte, les chants liturgiques, tout était l'objet de son zèle sacerdotal.

La haute stature du pasteur, sa physionomie grave et sérieuse, imposaient à tous et aidaient merveilleusement à la majesté de ces cérémonies. En chaire, il parlait avec aisance et distinction ; ses instructions étaient à la fois pleines de noblesse et de simplicité.

La cloche nommée *Jésus*, fondue en 1716, se fêla après 129 ans de bons services. Elle fut refondue par Drouot et porta une inscription nouvelle : *Ego Maria. Pro aris et focis* [1].



M. LOUIS DELCOURT-MALFAIT
PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE FABRIQUE

La cérémonie de la bénédiction eut lieu le 9 novembre 1843 et fut présidée par M. Legrand, doyen de Saint-Étienne. Le parrain, M. Louis Delcourt-Malfait, offrit à cette occasion un voile en étoffe tissée d'or fin, et Mademoiselle Amélie Dubois, la marraine, un ciboire en argent, artistement travaillé, avec coupe en vermeil.

Conférences de Saint-Vincent de Paul. — Les œuvres populaires furent aussi le souci constant de M. Cadet. De concert avec M. Louis Faure, fils de l'ancien maire, il présida à la fondation de la Conférence de Saint-Vincent de Paul en 1843.

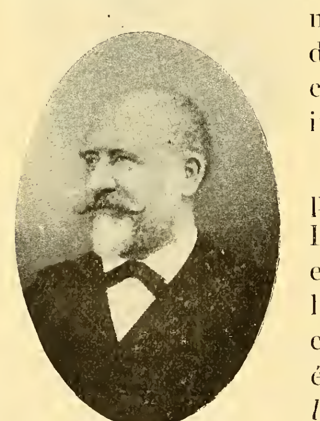
A cette époque, les pauvres étaient nombreux à Wazemmes et les visiteurs assez rares. M. Faure pourvut

1. C'est la grosse cloche de l'église actuelle. La seconde cloche porte l'inscription suivante : *Ignatius de Loyola*, anno 1750. *P. H. L. Corsin fecit.*

à tout, et tandis que ses confrères s'effrayaient bien souvent de l'état de la caisse, lui-même semblait n'y prendre garde, disant que la Providence saurait pourvoir au déficit. Or, cette Providence n'aurait-elle pas pu prendre un nom, celui de M. Faure lui-même ? Dans certaines séances extraordinaires, on allouait aux familles des primes de propreté qu'on jugeait très utiles dans ce milieu ouvrier trop porté à se négliger sous ce rapport. M. Lepercq-Deldicque succéda à M. Louis Faure, mais sa présidence ne dura que peu de temps, car M. Lepercq se retira à Lille.

M. Courtois le remplaça en 1867. Son affabilité lui avait créé des amitiés qui le suivirent jusqu'à la fin de sa vie.

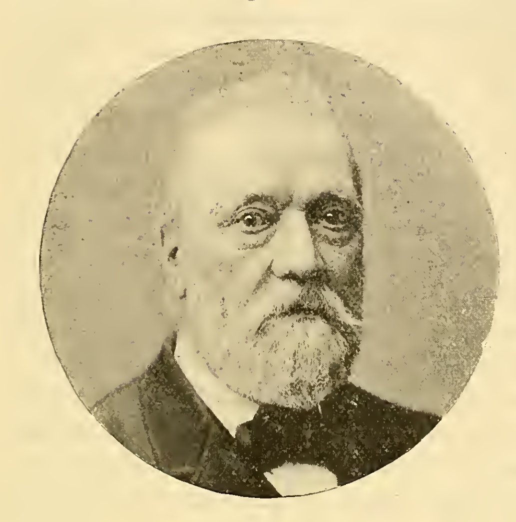
Mais lui aussi quitta la paroisse, et le conseil particulier, en 1876, investit de la présidence M. Camille Remy. Tous ceux qui ont connu cet homme de bien, ce magistrat intègre descendu de son fauteuil pour ne pas appliquer des décrets persécuteurs, ont encore présentes à la mémoire les qualités dont il était doué. Ils n'ont oublié ni sa délicatesse, ni sa modestie, ni son inépuisable générosité.


M. DELCOURT-MEURISSE

A la mort de M. Remy, la présidence fut dévolue à M. Louis Delcourt-Meurisse, dont le père et l'oncle avaient été, dès l'origine, les soutiens de l'œuvre. C'est sous cette cinquième présidence qu'ont été créées les *bibliothèques roulantes,* pour combattre l'influence des mauvais livres et des publications malsaines.

Un fait dont la rareté mérite une mention spéciale dans cette histoire, fut le jubilé de M. Auguste Fremaux, membre et secrétaire de la Conférence depuis 1843. Qui n'a connu à Wazemmes ce vénérable vieillard à la longue barbe blanche et à la vigoureuse carrure, toujours assidu

aux offices de l'église et à sa chère Conférence ? Quel bien cet homme expérimenté a fait à ses confrères pendant cinquante ans, en assistant assidûment à plus de 2.500 réunions ! Quels services il a rendus aux ouvriers en montant chaque semaine jusqu'à leur mansarde et en s'intéressant à leurs besoins présents ainsi qu'à l'avenir de leurs enfants !



M. AUG. FREMAUX

En 1899, la paroisse Saint-Joseph eut sa Conférence de Saint-Vincent de Paul. M. Louis Delcourt, le vénéré président et M. Ernest Delcourt, trésorier, dont les habitations étaient comprises dans le périmètre de la nouvelle paroisse, durent, sur les instances du Conseil particulier, quitter notre Conférence pour fonder une nouvelle société. Le départ de cette honorable famille Delcourt suscita un regret général aussi bien parmi les confrères qu'au sein des familles indigentes.

La présidence fut confiée à M. Guérin-Pellissier, déjà secrétaire du Conseil particulier. Il fut remplacé en 1902 par M. Vilain, l'éminent architecte de Notre-Dame de la Treille.

A côté de la Conférence des hommes fut fondée, à la même époque, la Conférence des dames. La première présidente fut Madame Louis Faure-Virnot, dont le dévouement pour les bonnes œuvres était connu de toute notre ville. La seconde fut Madame Delcourt-Malfait ; la troisième, Madame Faucheur-Deledicque, qui resta huit ans à la tête de la Conférence ; la quatrième, Madame

Lepercq-Deledicque ; la cinquième fut Madame Henri Loyer, qui dirigea la Conférence pendant plus de 20 ans, jusqu'en 1895, et dont le nom reste en grande vénération dans tout le quartier de Wazemmes. Madame Faucheur-Commère succéda à Madame Loyer et fut remplacée en 1899 par Madame Jules Scrive-De Négri, actuellement encore à la tête de cette association de bienfaisance.

Une œuvre intéressante due à la généreuse initiative des dames de la paroisse, fut la création d'une infirmerie ouverte vers 1846. On ne peut mieux faire l'éloge de cette œuvre qu'en citant les paroles du maire, M. Mourmant, dans la séance du conseil municipal du 14 août 1851 :

« Cette infirmerie est régie et surveillée par diverses dames de la ville qui s'occupent d'une manière spéciale de soulager la misère. A cet effet, elles se chargent de certaines familles, elles y portent des consolations, des secours. Je n'ai pas besoin de faire l'éloge d'une telle conduite, les chiffres que je vais citer sont assez éloquents et en disent plus que je ne pourrais le faire. Depuis que la société existe, il a été dépensé au soulagement des indigents et pour l'infirmerie plus de 12.000 francs. L'infirmerie avait été d'un grand secours aux pauvres malades. En 1851, ces dames ont été allégées du lourd fardeau dont elles s'étaient chargées avec tant de charité par la création de l'hôpital Saint-Roch ».

Pour se procurer des ressources, elles avaient eu la pensée d'organiser chaque année une loterie au profit des pauvres. De tous côtés, on leur apportait de magnifiques dons. Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice se firent honneur en leur envoyant des présents chaque année. Une fois, ce fut un magnifique déjeuner ciselé en argent ; une autre fois une superbe pendule en marbre blanc.

M. Cadet fut nommé en 1845 curé-doyen de Bourbourg où il exerça pendant vingt ans un fécond ministère. Il a laissé d'ailleurs dans toutes les paroisses où il a passé le souvenir d'un prêtre pieux, digne et zélé. Avec cette délicatesse qui fut un des traits caractéristiques de sa vie, sentant ses forces et ses facultés s'affaiblir, il pria

Mgr l'Archevèque de le relever de ses fonctions et de lui permettre de se préparer à une fin qu'il pressentait prochaine. Il mourut à Bourbourg en 1866 avec le titre de Doyen honoraire.

Vicaires. — Les vicaires de M. Cadet furent successivement : *Eugène* Steuf (1838 à 1848), mort victime du choléra en 1848. Une pierre placée à l'entrée de l'église actuelle rappelle son ministère et sa fin héroïque :

D. O. M. — A la mémoire de Monsieur Eugène Steuf, prêtre, décédé à Wazemmes le 17 octobre 1848, à l'âge de 39 ans, après avoir exercé avec zèle pendant 10 ans les fonctions de vicaire dans cette paroisse.

Casimir Thévenin (1841 à 1842) ; il devint curé de Barbençon où il décéda en 1875.

Laurent Hooft (1842 à 1844), remplaça le doyen Cadet à Bourbourg et mourut chanoine titulaire de Cambrai en 1908. M. l'abbé Gustave Monteuuis, curé de Leers, a écrit la vie de ce « saint prêtre ».

Louis Duriez (1843 à 1845) fut plus tard doyen de Cassel et de Lille-Sainte-Catherine. Nommé archiprêtre en 1880, il se retira en 1900 à l'ombre du sanctuaire de N. D. de Bon-Secours à Péruwelz, où il mourut en 1910.



M. L'ABBÉ GADENNE

VIII. — Henri-Joseph Gadenne. — Né à Lille en 1808, d'une famille très honorable et très nombreuse dont les membres sont disséminés dans tout l'arrondissement, M. Gadenne fut ordonné prêtre en 1831. Successivement professeur de philosophie au petit séminaire de Cambrai, vicaire de Saint-Jacques à Douai, curé de Villers-Plouich, de Wavrin et

de Steenwerck, il fut nommé le 23 juillet 1845 à la cure de Saint-Pierre Saint-Paul.

A l'arrivée de M. Gadenne, la succursale de Wazemmes fut érigée en cure de seconde classe, ce qui permit, en 1893, d'établir sans difficulté le nouveau décanat de Saint-Pierre Saint-Paul.

M. Gadenne était un prêtre à la robuste santé, taillé pour vivre jusqu'à la centaine [1], si des travaux excessifs ne l'avaient pas miné avant le temps. D'un caractère ardent, d'une charité inépuisable, d'une science profonde, il était bien l'homme choisi par la Providence pour présider, l'espace de 36 ans, aux destinées religieuses de Wazemmes pendant cette période de développement constant et de prospérité inouïe.

Reliques de saint Eugène. — A peine arrivé, M. Gadenne reçut du cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, des reliques de saint Eugène, martyr. Elles consistent en trois os fixés sur une étoffe de soie rouge et renfermés dans une châsse en bois. On plaça le reliquaire sous l'autel du Saint-Sacrement.

Le choléra de 1849. — Sous le pastorat de M. Gadenne, en 1849, le fléau éclata au sein de la population wazemmoise. Les malades furent d'abord transportés et soignés à l'hôpital Saint-Sauveur. Mais, au mois d'octobre 1849, la commission administrative des hospices de Lille fit connaître que désormais cette faculté leur serait refusée. Que faire devant cette décision aussi regrettable qu'inattendue ? Il fallait agir avec promptitude et énergie. Le Maire fit établir aussitôt une ambulance provisoire et le conseil municipal décida d'accorder gratuitement aux malades tous les soins médicaux nécessaires. Heureusement ces mesures préventives furent bien vite rendues inutiles. Le choléra ne dura guère que quinze jours et ne fit qu'une quarantaine de victimes. On attribua cette préservation à saint Roch dont les reliques, honorées dans la paroisse depuis longtemps, protégèrent la cité.

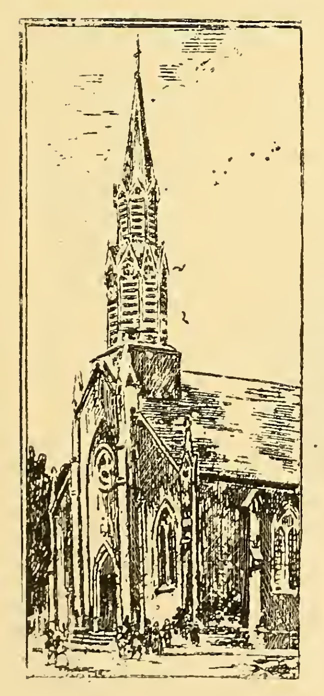
---

1. Le frère de M. Gadenne, actuellement curé de Raches, vient d'atteindre sa cent-sixième année.

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION. — L'abbé Gadenne, dès le début de son ministère, se préoccupa de la construction d'une nouvelle église dans le quartier de la Barre, et plaça cette paroisse sous le vocable de Notre-Dame de Consolation.

La séparation du faubourg de Paris, en 1833, amenait ce résultat que n'avaient point voulu les fondateurs de l'église, c'est que celle-ci ne se trouvait plus au centre de la paroisse. Si l'on avait pu prévoir cette division, il eût été peut-être plus sage de ne pas déplacer le centre de Wazemmes, et de bâtir la nouvelle église sur la place Philippe de Girard, elle eût servi pour les deux faubourgs de Béthune et de la Barre. Mais la Providence plus sage que les sages avait ses desseins et voulait rétablir le culte trop longtemps délaissé de Notre-Dame de Consolation.

Le projet de construction d'une église dans ce faubourg de 1.800 âmes, avait été agité pour la première fois dans la séance du conseil municipal du 27 mars 1843. Mais le sort de cet édifice était lié à la question si troublante de la séparation de ce faubourg. Après avoir longtemps hésité dans son choix, il parut à la commission nommée en 1852 pour étudier ce projet que le terrain Fiévet offrait plus d'avantages. Ce terrain de 1 hectare 41 ares avec les édifices qui y étaient érigés fut acquis pour 45.000 francs. Les bâtiments existants étaient destinés au presbytère, à l'école et au logement de l'instituteur. Construite sur le même plan que celle de Thumesnil avec une travée en plus, cette église pouvait contenir 1.066 personnes.



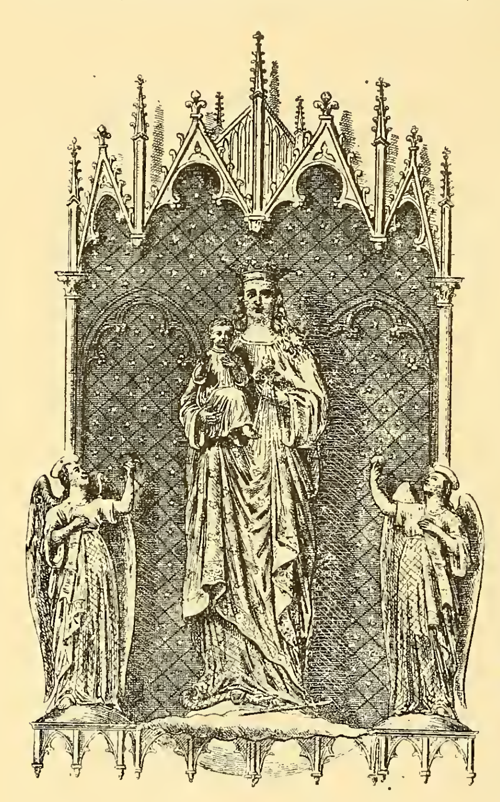
ÉGLISE NOTRE-DAME
DE CONSOLATION

Le percement de la rue Colbert irait rejoindre le faubourg de la Barre à l'endroit où s'élèverait la flèche de la nouvelle église.

Le jeudi 11 novembre, M. le doyen de Saint-Étienne vint bénir la première pierre de ce monument qui devait mettre au comble de la joie le faubourg de la Barre. L'architecte Leroy, de Roubaix, dirigeait les travaux. Ce ne fut pas sans difficultés que cette construction se poursuivit et s'acheva. Plusieurs fois, le maire fit part au conseil municipal de tous les désagréments, de tous les tracas

que l'administration éprouvait dans cette affaire. L'entrepreneur Ramon, qui cependant avait fait d'importants travaux à Wazemmes, entre autres la fabrique Delcourt, rue de Wazemmes, fit faillite, et il fallut recourir à des sous-traitants, ce qui ne fit que retarder les travaux. Chose digne de remarque, les fameuses marches de l'église qui devaient être l'occasion de l'agrandissement de Lille n'avaient pas été prévues dans le devis ; il fallut en cours de construction voter un supplément de dépenses pour exhausser l'édifice et ajouter les marches désormais historiques. Une cloche de 435 kilos, un maître-autel en bois de chêne sculpté furent achetés par la ville, ainsi que différents objets indispensables pour l'ouverture de l'église. Les travaux s'élevèrent à la somme de 60.183 fr. 75.

L'église fut bénite en décembre 1855. « Dès son berceau, écrit M. Chon, dans ses *Promenades lilloises*, le sanctuaire dédié à N.-D. de Consolation a donné au quartier qui l'entoure une sorte de reflet maritime qu'il a gardé. C'est l'intercession de la sainte Vierge dans le péril d'une tempête qui inspira au seigneur de Hoeron la fondation de la chapelle primitive. Si, dans la suite des temps, quelques faits ont attesté cette puissance miraculeuse, il s'agit toujours alors d'un voyageur, d'un commerçant, d'un marin, d'un passager, de pélerins sauvés des flots par celle qu'on a surnommée l'étoile de la mer. Il fallait bien que l'édifice moderne présentât un signe quelconque rappelant la tradition de l'ancienne église ; en effet, quand on pénètre dans la nef actuelle, la vue est frappée aussitôt par la chaire qui représente un navire flottant sur la vague agitée (*Fluctuat nec mergitur*). On remarquera aussi deux grottes curieusement travaillées, l'une au maître-autel qui supporte un calvaire, l'autre à droite de l'entrée au-dessous



LA STATUE
DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION

d'un Christ au tombeau. Le baptistère est orné de bas-reliefs sculptés en pierre, représentant la chute originelle et le baptême de Jésus [1] ».

L'église était presque achevée, il lui fallait un pasteur. M. Mourmant traita cette question délicate avec Mgr l'Archevêque, quand Sa Grandeur vint donner la confirmation à Wazemmes en 1854. Monseigneur soumit aussitôt au gouvernement la demande de l'érection de cette église en succursale. Il eut le bonheur de l'obtenir le 3 novembre suivant. M. Louis Willaey fut nommé le 5 décembre 1855. « Le zèle dévoué que déploya le pieux et savant curé de cette paroisse, les soins intelligents qu'il apporta dans tout ce qui concernait son église, en appelant à son aide les ressources du génie chrétien, l'ardeur infatigable dont il était animé pour l'ornementation extérieure de son église, afin de doter sa paroisse d'un sanctuaire digne de sa destination ; c'était là des titres incontestables à la reconnaissance de la ville » [2].

Un subside annuel de 400 francs fut donné au nouveau curé. En 1856, Mgr l'archevêque vint visiter l'église et félicita vivement le pasteur et tous les paroissiens. Une loterie, à laquelle l'Impératrice prit part en envoyant un superbe lot, permit d'ériger une nouvelle chaire.

M. Willaey était un prêtre pieux, au cœur généreux, zélé et dévoué. Il avait un culte particulier pour les vocations sacerdotales. Longtemps le presbytère de Vauban fut une école préparatoire par où passèrent environ 40 jeunes gens. M. Willaey continuait ainsi les pieuses traditions des anciens chapelains de N.-D. de Consolation.



M. L'ABBÉ WILLAEY

La paroisse lui doit l'ornementation de son église, la fonda-

1. Chon. *Promenades lilloises*, p. 414.
2. Séance du conseil municipal du 12 février 1856.

tion des écoles libres, des patronages de garçons et de filles, des conférences de Saint-Vincent de Paul, etc [1]. Tant de travaux finirent par avoir raison de sa robuste constitution. Tout en restant curé en titre, M. Willaey abandonna l'administration effective de sa chère paroisse à M. Durand d'abord, à M. Desmons ensuite. Il s'éteignit le 23 septembre 1904, dans sa 88e année, après 63 ans de sacerdoce et 49 ans de ministère dans la paroisse de Vauban. A M. Desmons succéda M. Leduc, qui mourut après quelques mois de pastorat. Le curé actuel est M. Florimond Dubois, docteur en théologie, nommé en 1911.



M. L'ABBÉ DUBOIS

Nouvelle église de Wazemmes. — Les premiers travaux de l'église de Notre-Dame de Consolation étaient à peine commencés que M. Gadenne conçut le dessein de bâtir une nouvelle église à Wazemmes même, pour remplacer l'ancienne devenue insuffisante. Le 19 novembre 1850, les membres du conseil de Fabrique en demandèrent l'érection au conseil municipal. « Wazemmes dont la population augmentait tous les jours réclamait impérieusement ou l'agrandissement de l'ancien édifice ou la construction d'un nouveau. Tous les dimanches et spécialement à certaines cérémonies, le nombre des fidèles était si considérable que plusieurs étaient incommodés et qu'on obtenait difficilement le silence et le bon ordre. Grâce à de généreuses souscriptions offertes par des familles chrétiennes de la paroisse, la Fabrique

1. C'est sur cette paroisse que furent érigés plus tard l'Université catholique avec ses importantes annexes, l'Institut catholique des arts et métiers, le vaste dépôt des tramways, etc.,

pouvait avancer 63.000 francs réalisables à des échéances diverses. Elle s'engageait à construire l'église, si le conseil municipal voulait y concourir pour une somme de 75.000 francs ».

En février 1851, la Fabrique renouvela sa demande et présenta un plan conçu par l'architecte Leroy. Le devis s'élevait à 207.943 francs. Le conseil municipal s'engagerait encore à fournir un subside de 75.000 francs comptant, ou 100.000 en dix annuités.

La Fabrique agitait en même temps la question de l'emplacement du futur édifice. Elle opinait pour le terrain du cimetière, face à la rue Sarazin et au jardin de la Nouvelle Aventure. Plusieurs conseillers municipaux proposaient de construire la nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne. On vivait ainsi dans l'hésitation depuis trois ans, lorsqu'une proposition qui rallia tous les suffrages fut faite au conseil municipal, le 26 juillet 1853.

M. François Collette, ancien maire de Wazemmes, et Mme Zélina Rousselle, son épouse, firent donation à la ville de Wazemmes de tout le terrain nécessaire à l'église et à une place publique qui l'avoisinerait [1].

Tel fut l'enthousiasme que suscita cette donation que, deux jours après, la commission chargée d'examiner ce projet présenta son rapport. Sept maisons entre la rue du Marché et l'édifice projeté devaient disparaître pour y faire une place qui, avec l'ancienne et la nouvelle église, « serait l'une des plus belles de notre département». On profiterait également des bas-fonds de ce terrain sur lequel était établie autrefois une briqueterie pour installer une crypte dans toute la longueur et la largeur du bâtiment. On escomptait même déjà le produit que rapporterait cette crypte destinée à recevoir les sépultures. Les concessions de caveaux s'élèveraient à 286.000 f. et devaient couvrir la somme totale destinée à la construction de l'église. On comptait même profiter du

1. Acte passé en l'étude de M. Deledicque le 15 septembre 1853.

voyage prochain de l'Empereur dans le département « pour l'engager à venir poser la première pierre et solliciter un secours de Sa Majesté toujours disposée à favoriser l'érection des édifices religieux ». Tous ces rêves étaient trop ambitieux pour qu'ils fussent aisément réalisables. Le ministre rejeta ce projet de nécropole et de catacombes.

La première adjudication des travaux ne donna aucun résultat, faute d'amateurs, mais on fut plus heureux une seconde fois en décidant de payer la somme intégrale en 8 ans et 3 mois au lieu de 16 ans, comme dans la première adjudication. Enfin, après bien des tergiversations, Mgr l'Archevêque de Cambrai procéda solennellement à la bénédiction et à la pose de la première pierre le 15 octobre 1854. Cette pierre placée au chevet du chœur, à 50 centimètres au-dessous du pavé de la crypte contient une plaque en cuivre portant cette inscription :

« Sous le règne de Napoléon III, Empereur des Français, et sous le pontificat de S.S. Pie IX ; M. Besson étant Préfet du Nord ; Mgr Régnier, archevêque de Cambrai ; M. Mourmant, maire de Wazemmes ; MM. Loyer et Caloine, adjoints ; M. Gadenne, curé ; MM. Caloine et Gruloy, architectes, le dimanche 15 octobre 1854, a été posée la première pierre de cette église ».

L'édifice s'éleva avec une merveilleuse rapidité. M. Louis Demonchy, entrepreneur à Carvin, apportait dans l'exécution des travaux un soin véritablement remarquable pour que ce monument ne laissât rien à désirer. Les colonnes, d'un poids de 15.000 kilos, taillées dans les carrières où elles avaient été extraites, étaient amenées sur le chantier et avec deux ou trois de ces assises on arrivait au faîte de l'édifice.

En 1856, on perça la rue qui devait être plus tard la rue Saint-Pierre Saint-Paul, on renversa le chaufour qui l'avoisinait et on construisit le clocher. Le devis primitif contenait une flèche en bois ; ce ne fut que dans le cours des travaux qu'on adopta une flèche en pierres de Saint-Leu.

L'édifice est conçu dans le style romano-byzantin. La composition, l'agencement des détails sont conformes aux données de

l'archéologie et pourtant l'ensemble de l'œuvre présente certains caractères d'originalité.

Cet édifice, dit M. Chon, est l'œuvre capitale d'un homme qui se serait fait une place distinguée entre les architectes de Lille si



L'ÉGLISE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL.

la maladie et la mort 1 ne l'avaient frappé à l'instant où il allait donner sa mesure. Caloine avait l'heureuse hardiesse de ceux qui ont confiance en eux-mêmes et qui cherchent leur voie hors des sentiers battus. L'église Saint-Pierre Saint-Paul porte dans ses détails ainsi que dans l'ensemble la marque d'un talent à la fois jeune et original. Il est regrettable que cet imposant édifice religieux n'occupe, de côté, qu'une sorte d'encoignure où l'effet général est nécessairement amoindri 2. La tour et la flèche qui surmontent le portail ont de l'élévation, mais nous voudrions au sommet une tige qui affecterait plus visiblement à distance la forme de la croix et qui ajouterait à l'élancement.

La façade un peu étroite est loin de faire pressentir les proportions du monument à l'intérieur. Dès qu'on pénètre dans l'église, on remarque l'amplitude du vaisseau, le large développement des trois nefs, du transept et de l'abside ; c'est en même temps élégant, vigoureux et franchement personnel.

Nous signalerons l'à-propos avec lequel on a utilisé pour le Chemin de la croix les belles verrières des fenêtres ; les sujets des autres verrières sont empruntés à l'Évangile et à l'histoire ecclésiastique 3.

Au nombre des œuvres d'art se trouvent dans le chœur deux grandes toiles d'Alphonse Colas 4, qui représentent la vocation de saint Pierre et la prédication de saint Paul. L'une et l'autre peuvent être comptées parmi les meilleures œuvres d'un pinceau correct et sévère.

La chaire en pierre blanche, à double rampe, est d'un curieux caractère ; on lit sur les trois pans de la cuve ces mots de l'Évangile touchant l'effet de la parole divine, selon les dispositions de ceux qui l'écoutent : « *Aliud cecidit inter spinas ; et aliud cecidit in bonam terram ; et aliud cecidit secus viam.* »

Les dimensions de Saint-Pierre Saint-Paul sont en rapport avec la population d'une paroisse où il arrive parfois que les fidèles ont de la peine à trouver place pour assister aux offices » 5.

---

1. M. Pierre Caloine mourut à 40 ans en 1859. La plupart des travaux exécutés dans la suite le furent d'après les plans qu'il avait dressés dans le style de l'église. Ce fut M Normant, architecte, qui continua son œuvre.

2 Les six maisons de la rue du Marché dont la démolition dégagerait le petit portail de l'église ne furent pas expropriées au moment de la construction à cause de difficultés. La disparition de ces maisons entre dans le plan général de Lille par le prolongement de la rue Brûle-Maison jusqu'à l'église Saint-Pierre Saint-Paul. A quand l'exécution de ce projet ?

3. Les vitraux ont été exécutés successivement par les maisons Didron et Eugène Oudinot de Paris.

4. Peintre lillois, directeur des écoles académiques de Lille, mort subitement le 11 juillet 1887.

5. Chon, *Promenades Lilloises,* p. 571.

Ne convient-il pas aussi de faire remarquer la disposition des voûtes de la grande nef en bas desquelles sont ménagées en pénétration 150 niches où sont peintes des figures de saints, de grandeur naturelle, coloriées sur fond d'or à la manière byzantine ?

Le maître-autel, exécuté par la maison Buisine-Rigot, fut placé pour la fête de Pâques en 1859. L'autel de la Vierge fut consacré par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, qui célébra après la cérémonie une messe pontificale. L'autel de Saint-Roch fut consacré par Mgr Dennel, évêque d'Arras. L'autel du Saint-Sacrement est avec l'orgue le seul souvenir de l'ancienne église de la rue du Marché. Les stalles en pierre, d'où se détachent en relief les statues des douze apôtres, ont été exécutées par le sculpteur Heyde. Les confessionnaux, dont on admire l'élégance et l'originalité, ont été faits en 1858 et en 1895. Les maisons Wicart, Chérier et Senoutzen se chargèrent des décorations du chœur et des chapelles latérales.

Le grand orgue de trente-trois jeux sort de la fabrique Merklin et Schutze de Paris. C'est l'ancien orgue de la vieille église qu'on avait disposé de manière à recevoir des augmentations considérables. Un jury composé d'artistes comme L. Danel, C. Baillieu d'Avrincourt, A. Simon, Six-Horemans, Jules Sarazin, jugea, en 1859, après audition, que cet instrument était complètement satisfaisant sous le rapport de la puissance et de la délicatesse de la sonorité.

Les sacristies ont été doublées en 1887 et 1888 par Mgr Carton.

La consécration de l'édifice eut lieu le jeudi 29 octobre 1857.

Ce fut une véritable fête pour la ville de Wazemmes qui attendait avec impatience l'achèvement de ce monument. Dès le matin, les rues par lesquelles le cortège devait passer furent jonchées de verdure et toutes les fenêtres ornées de drapeaux et de bannières. L'administration municipale qu'accompagnaient toutes les notabilités de Wazemmes, escortée par les sapeurs-pompiers, musique en tête, se rendit à la grand'messe célébrée par Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, assisté de Mgr Delebecque, évêque de Gand. C'était la 79me église que Monseigneur consacrait. *L'Union Chorale de Lille* que dirigeait M. Achille Six, maître de chapelle de l'église de Wazemmes, prêta son concours à cette cérémonie.

La réception définitive des travaux se fit en 1858. Après diverses réductions consenties par l'entrepreneur, on constata que le montant intégral de la dépense devait être fixé à 359.369 fr. 59 c. dont la ville de Lille, par suite de l'annexion, paya les deux tiers. D'autre part, le mobilier de l'église qui s'est accru successivement, est estimé actuellement à 360.000 francs.

L'abbé Gadenne, tout en déployant son zèle pour la construction d'un temple matériel, ne négligeait point le soin des âmes. Jour et nuit à la disposition de ses paroissiens, il acceptait volontiers la visite des malades les plus difficiles et voyait souvent ses efforts couronnés de succès. Rien d'édifiant comme sa tenue à l'église. Le culte de l'Eucharistie fut incontestablement le cachet spécial de sa piété. Ce fut lui qui institua les prières de quarante heures en 1853. Un dais de toute richesse, dont l'ornementation était en rapport avec le style de l'église, servait aux processions du Saint Sacrement [1]. De là aussi cette splendeur donnée aux processions de la Fête-Dieu, qui pouvaient se dérouler librement dans les rues, pour le plus grand profit de la piété et même du commerce local. L'œuvre de la Sainte-Enfance fut établie par ses soins, en 1853.

Les Dames de la Sainte-Union. — Elles vinrent, sous le pastorat de M. Gadenne, s'installer à Wazemmes et reprirent en 1858 le pensionnat de Mlle Céline Théry. Mais cet externat et pensionnat de la rue Colbert furent bientôt trop petits pour contenir le nombre des élèves, et, le 14 août 1866, elles s'installèrent dans leur nouveau pensionnat situé rue des Stations, 99. Le nombre des élèves ne fit que s'accroître et, au moment de leur brutale expulsion en 1903, il y avait 40 pensionnaires et une centaine d'externes. Les Dames de la Sainte-Union, grâce à l'instruction solide et à l'éducation très soignée qu'elles donnaient à leurs élèves, possédaient la confiance des familles bourgeoises du quartier.

Les différentes supérieures qui ont dirigé la maison furent : Dame Juliana, Dame Alina, Dame Thérésine, Dame Marie-Eusébie, Dame Rosina. Les aumôniers de la maison furent successivement : M. Mille, ancien directeur

1. Ce dais fut brûlé en 1884 par un incendie qui commença dans la crypte. C'est miracle que l'église tout entière n'ait pas été détruite pendant cette nuit.

du Patronage Saint-Léonard, et M. le chanoine Bourgeat, professeur aux Facultés catholiques [1].

Vicaires. — Les vicaires de M. Gadenne, durant cette première période de son pastorat, furent : *Louis* Averlant (1849-1851), décédé chapelain de la paroisse Saint-Martin d'Esquermes, le 4 juin 1886 ; *Antoine-Louis* Delaporte (1851-1869), plus tard aumônier de l'hospice Gantois, décédé le 3 février 1886 ; *Henri* Delannoy (1853-1861), qui mourut curé de Flers-lez-Douai, le 21 février 1891 ; *Désiré* Sterckeman (1855-1862), décédé le 23 août 1887, aumônier de la maison d'arrêt de Lille.

---

1. La maison de la Sainte-Union est maintenant installée à Kain, près Tournai, dans une agréable situation au pied du Mont de la Trinité.

CHAPITRE XXVI

DE L'ANNEXION A 1912

I. M. GADENNE, 1858-1881. — LE CHOLÉRA DE 1866. — CIMETIÈRE DU SUD. — ŒUVRE DE SAINT-LÉONARD. — L'ORPHELINAT DE DOM BOSCO. — L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR. — L'ÉGLISE SAINT-MICHEL. — ŒUVRE DES PÈRES FRANCISCAINS POUR LES FLAMANDS. — ASILE DES CINQ-PLAIES. — MAISON SAINT-ANTOINE DE PADOUE. — MATERNITÉ SAINTE-ANNE. — CRÈCHE SAINTE-MARIE. — RETRAITE DE M. GADENNE. — VICAIRES. = II. MGR CARTON, 1881-1912. — UN MINISTÈRE DE TRENTE ANNÉES. — ŒUVRES D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE : ÉCOLES DE GARÇONS ; ÉCOLES DE FILLES ; COLLÈGE JEANNE D'ARC. — ŒUVRES DE PRÉSERVATION CHRÉTIENNE : PATRONAGES ; CERCLE SAINT-LOUIS ; LE NOUVEAU-LILLE. — ŒUVRES CHARITABLES. — ŒUVRES DE PIÉTÉ. — L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH. — L'ÉGLISE SAINT-BENOIT-LABRE. — LA PERSÉCUTION. — L'« INVENTAIRE ». — JUBILÉS DE MGR CARTON. — LA PRÉLATURE. — VICAIRES. — PRÊTRES ORIGINAIRES DE LA PAROISSE. — CONSEILLERS PAROISSIAUX DE 1804 A 1912. — ÉPILOGUE.

LE CHOLÉRA DE 1866. — En cette année, Wazemmes fut visitée de nouveau par l'épidémie cholérique. Le fléau sévit de terrible façon dans les rues de Magenta, de Mazagran, des Rogations, des Postes, de Juliers, et dans toutes les cours et courettes sans air et sans jour qui ont leur entrée dans ces rues. Pendant le seul mois de septembre, près de cinq cents personnes moururent victimes de l'épidémie. Le registre des décès porte une augmentation de 800 décès sur les années précédentes. Durant l'épidémie, la population wazemmoise reçut avec émotion et reconnaissance la visite de M. le Préfet qui, accompagné de M. le Maire de Lille et de plusieurs médecins, vint visiter l'hôpital Saint-Roch, ainsi que les rues les plus populeuses et les plus éprouvées du quartier.

Le clergé paroissial fut admirable. Jour et nuit, on voyait les prêtres circuler dans les rues pour porter les secours de la religion aux victimes de l'épidémie. A signaler aussi le dévouement de M. Lehérissé, médecin,

qui descendait lui-même les malades dans ses bras, à travers les escaliers glissants et étroits.

A l'hôpital Saint-Roch, le dévouement des Sœurs de la Treille fut au-dessus de tout éloge. Dans les deux grandes salles à 17 lits destinées à recevoir les malades des deux sexes, l'encombrement était tel que les cholériques étaient placés à deux et même à trois dans un même lit. On attendait le dernier soupir des mourants pour faire place aux nouveaux malades qui réclamaient un lit. On n'avait plus le temps d'ensevelir les morts. On chargeait sur des chariots quatre à cinq défunts par jour. C'était, au dire d'une des sœurs infirmières, Sœur Véronique, naguère directrice du patronage de la rue des Rogations, un spectacle émotionnant et terrifiant tout à la fois que ces départs et arrivées. Impossible d'agir autrement : l'installation, sur divers points de la ville [1], de postes de secours, était manifestement insuffisante. M. le Préfet du Nord et M. le Ministre de l'Intérieur adressèrent leurs plus vives félicitations aux religieuses de la Treille, rendant hommage à leur héroïsme pendant l'épidémie cholérique.

Cimetière du Sud. — Depuis trois ans déjà, le cimetière de Wazemmes, comme ceux d'Esquermes et de Fives, avait été supprimé par la création du cimetière du Sud, en 1863.

Œuvre de Saint-Léonard. – Elle fut fondée en 1870. Il n'y avait à cette époque, dans notre quartier populeux, aucune œuvre exclusivement réservée à la jeunesse ouvrière. M. Vrau avait jeté les yeux sur ce coin délaissé de Wazemmes et avait projeté la création d'un grand patronage destiné à devenir une œuvre de régénération sociale. Le cardinal Régnier l'encouragea dans ce dessein et lui donna un prêtre dont le zèle et l'abnégation étaient à la hauteur de cette délicate mission, M. l'abbé Mille.

1. Dans toute la ville de Lille, sur 3.960 cas, il y eut 1.950 décès. On le voit, Wazemmes avec ses quartiers peu aérés, pauvres et à certains endroits malpropres, a fourni le plus fort contingent à l'épidémie.

Il fallait avant tout choisir un local. Après quelques incertitudes, des démarches furent tentées auprès de Mme Vve Léonard, qui possédait vis-à vis de l'église Saint-Pierre Saint-Paul une vaste propriété. Mme Léonard consentit à la vente de son immeuble et fit même une concession importante sur le prix du terrain, à condition que l'œuvre porterait le nom de son mari. La proposition fut acceptée ; la propriété acquise s'accrut bientôt de deux maisons voisines, des salles provisoires furent agencées, les jardins transformés en cours. L'œuvre Saint-Léonard était fondée.

Grâce aux efforts de son zélé directeur, elle prit bientôt une grande extension. Cinq ans étaient à peine écoulés depuis sa fondation et trois cents jeunes gens et enfants se pressaient dans le local provisoire devenu trop étroit. Il fallut alors songer à construire. Les vieux bâtiments disparurent en partie et l'on vit s'élever, à l'emplacement qu'ils occupaient autrefois, un vaste édifice de 22 mètres de long, comprenant une grande salle au rez-de-chaussée et une chapelle à l'étage. M. Vrau fut encore en cette circonstance le trésorier du bon Dieu.

L'œuvre prospérant toujours, M. Mille s'entoura de collaborateurs dévoués, dont plusieurs, après s'être formés aux travaux de l'apostolat, embrassèrent le sacerdoce. L'un d'eux, M. Huard, remplaça M. Mille après sa mort.



M. L'ABBÉ MILLE

Le pieux directeur après quinze ans d'apostolat, entouré de respect et d'affection par une jeunesse nombreuse, à la formation spirituelle et morale de laquelle il avait travaillé sans relâche, fut frappé par la mort le 28 janvier 1884, à l'âge de 53 ans.

M. l'abbé Huard avait été pour M. Mille un précieux auxiliaire; il était devenu prêtre et vicaire de Saint-Sauveur, quand Mgr Duquesnay lui confia la direction du patronage. Il n'y resta que quatre ans. L'archevêché avait d'autres

vues sur cet ecclésiastique devenu aujourd'hui l'archiprêtre vénéré de Saint-Jacques à Douai.

Au mois de septembre 1888, M. Huard était remplacé par M. l'abbé Lamstaes. Celui-ci avait, pendant les premières années de son ministère, exercé son zèle dans les patronages paroissiaux, il était donc prêt à remplir ces difficiles fonctions. L'œuvre ne tarda pas à éprouver la pieuse et salutaire influence de son nouveau directeur. Les six cents jeunes gens et enfants qui continuent à fréquenter actuellement le patronage sont la preuve la plus éclatante du zèle et du dévouement de ce prêtre dont ils ont gardé le plus reconnaissant souvenir. Ce fut sous la direction de M. Lamstaes que la seconde partie du bâtiment principal fut achevée, ainsi que la maison du directeur. En décembre 1898, un ecclésiastique dont la jeunesse s'était passée dans l'œuvre, M. l'abbé David, fut nommé sous-directeur. Il fut un aide précieux pour M. Lamstaes.

Le zélé directeur fut appelé en 1899 à la cure de Saint-Joseph à Lille. M. l'abbé Bruno Mayet qui dirigeait avec succès le patronage Saint-Sauveur fut mis à la tête de l'œuvre de Saint-Léonard. Comme autrefois, les jeunes gens puisent dans leur œuvre des convictions solides, une piété sincère qui leur permettront de répandre au foyer domestique et dans leur quartier populeux les habitudes chrétiennes qu'ils ont vu pratiquer à leur cher « Saint-Léonard ». Au point de vue matériel, M. Mayet remplaça la loge du concierge qui menaçait ruine, par une maison plus commode, et fit construire au fond de la cour deux belles salles pour les jeunes gens et les anciens. M. Desrousseaux remplaça M. Mayet en 1911.

L'orphelinat de Dom Bosco. — Après les désastres de 1870, il se créa, rue Colson, un orphelinat pour recueillir les enfants abandonnés, qu'on appelait alors les orphelins de la guerre. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul dirigèrent pendant quinze ans cette institution qui se divisait en deux catégories d'enfants : les plus jeunes fréquentaient les classes, les plus âgés allaient travailler dehors et revenaient à l'heure des repas. Mais on conçoit que la discipline avait à souffrir de la part de ces jeunes ouvriers qui rapportaient à l'orphelinat, avec l'amour de l'indépendance, le germe des mauvaises passions. Les sœurs comprirent les premières qu'une main sacerdotale était nécessaire pour soumettre ces jeunes gens à la discipline. Dom Bosco et ses disciples jouissaient alors d'une réputation grandissante et très méritée ; le nombre et le succès des établissements fondés par eux dans tous les pays les

désignaient naturellement à l'attention des catholiques. On fut heureux de leur confier la direction de l'orphelinat, qui, depuis trois ans déjà, avait été transféré rue Notre-Dame, 288.

Cette maison fut agrandie considérablement; elle avait 57 orphelins en 1884, elle en possédait 300 au moment de la fermeture de la maison; quinze cents enfants ont passé par l'orphelinat. Des ateliers furent installés à l'intérieur, et les jeunes gens y apprirent toutes sortes de métiers. L'imprimerie, la lithographie, la galvanoplastie, la reliure, la confection, la cordonnerie, la menuiserie occupaient les jeunes gens selon leurs goûts personnels. Une musique composée des enfants de l'établissement accompagnait souvent les jeunes gens à la promenade et prêtait son concours à des cérémonies religieuses ou à des fêtes de bienfaisance.

Depuis 1891, la Maison s'était adjoint une communauté de sœurs salésiennes, qui, au nombre de quatorze, se chargeaient de la cuisine, du raccommodage du linge et des multiples soins qui réclament les attentions d'une mère.

Les agrandissements successifs de cette vaste maison, l'outillage des différents ateliers ont nécessité une somme de près de 500.000 francs. Les deux frères Joseph et Ange Bologne ont été les zélés directeurs de cette maison, et ont contribué largement à l'éducation professionnelle de la jeunesse lilloise. La société civile se composait de catholiques au nom respecté; qu'il suffise de citer MM. Huet, de Montigny, Desbœufs, Houzé de l'Aulnoit, Comte de Pas, Julien Thiriez, Jonglez de Ligne. Pourquoi faut-il que l'esprit révolutionnaire ait vu dans ces humbles prêtres de Dom Bosco et dans leurs nombreux orphelins un danger pour la République? Par quelle aberration a-t-on supprimé une école professionnelle modèle, au moment où les commerçants et les industriels se plaignent amèrement du manque de maisons d'apprentissage pour les jeunes ouvriers?

L'Église du Sacré-Cœur. — Depuis l'annexion de Wazemmes à Lille, la population avait pris des proportions énormes. La paroisse se trouva bientôt habitée par 15.000 âmes. Que pouvaient faire quelques prêtres au milieu d'une semblable agglomération ? Aujourd'hui que des doctrines mauvaises ont envahi si profondément la société, c'est en quelque sorte une action individuelle que le ministère apostolique doit exercer. D'autre part, la distance de l'église pour un certain nombre d'habitants est une cause quelquefois, un prétexte souvent, pour ne pas fréquenter les offices.

Frappé de ces pensées, M. l'abbé Gadenne adhéra de tout cœur à deux nouveaux morcellements de Saint-Pierre Saint-Paul pour former les paroisses du Sacré-Cœur et de Saint-Michel.

Pendant les évènements de l'année terrible, les dames de Lille firent le vœu d'élever une église au Sacré-Cœur, si la ville était préservée de l'invasion étrangère. Elle le fut et bientôt une chapelle provisoire fut édifiée à l'angle de la rue Nationale et de la rue Solférino, prélude et pierre d'attente d'un monument vraiment digne de la reconnaissance des Lillois. L'emplacement était bien choisi. Depuis longtemps on désirait une église dans ce quartier du Blanc-Ballot qui prospérait de jour en jour et atteignait une population de 8.000 âmes.

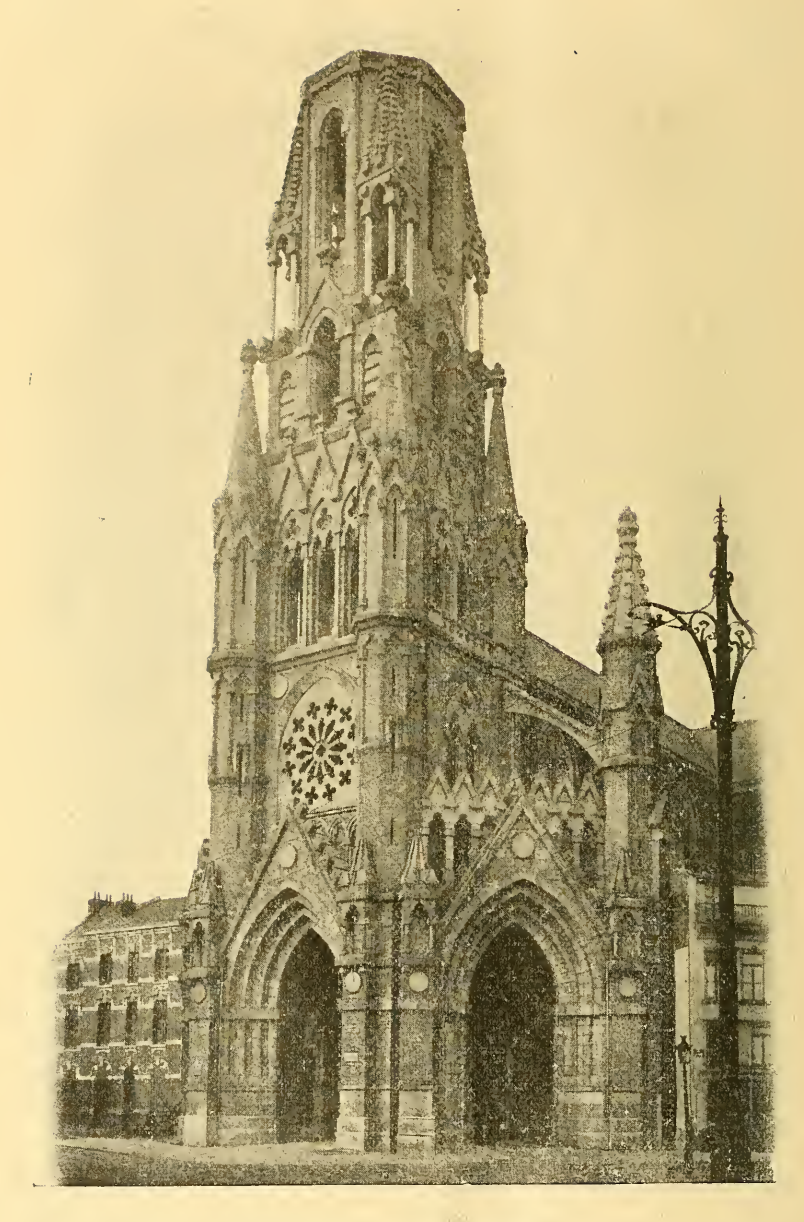
Le 17 août 1872, M. l'abbé Louis Brande, supérieur du collège de Bergues, était nommé chapelain de la nouvelle paroisse. Sa grande bonté, son accueil aimable, sa bienveillance paternelle, son dévouement, sa générosité le firent grandement apprécier dans sa paroisse. Ce ne sera pas le moindre titre de M. Brande d'avoir élevé un magnifique sanctuaire au Sacré-Cœur, comme un palladium pour la ville de Lille. Ce monument est dû tout entier, sauf 3.000 francs alloués par le Conseil général, à la générosité des catholiques. Pie IX lui-même, voulant s'unir à la reconnaissance des Lillois, contribua à l'érection de cette église votive par un don de 3.000 francs. Livrée au culte le 1er juin 1878, elle fut agrandie en 1898.

Le plan architectural de l'église du Sacré-Cœur est inspiré des nombreux exemples que nous a laissés l'art ogival, particulièrement à Amiens, à Chartres et dans la Sainte Chapelle de Paris.

La construction du monument fut confiée à M. Carlier, entrepreneur, sur les plans de M. Batigny, architecte.

La partie réservée au public couvre un espace de 1.030 mètres ; les voûtes sont élevées sur une série d'arcatures ogivales portées par des colonnes : un triforium couronne les arcatures ; viennent ensuite les fenêtres, prises dans les pénétrations des voûtes. D'élégants confessionnaux en style gothique, deux belles travées de stalles dans le chœur, un groupe touchant de la *Pieta* sur un rocher, un superbe chemin de croix sculpté par M. Edgard Boutry, grand-prix de Rome, une chaire importante composée par M. Buisine, enfin des orgues magnifiques, dont le prix dépassa 26.000 francs, complètent élégamment la décoration intérieure de l'église.

Un des joyaux du monument est la chapelle du Sacré-Cœur, don de Madame Wallaert-Brame, construite en 1890 sur les plans et dessins de M. Batigny, et considérée à juste titre comme un véritable bijou artistique. Le style est celui du XIIIe siècle, mais très heureusement modernisé par un souffle de Renaissance discrètement répandu sur la conception générale. Tout en marbre blanc



L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

de Carrare, l'autel, qui est de M. Neuviarts, de Lille, est une œuvre d'art justement admirée de tous. Onze verrières, dont le projet d'ensemble a été tracé par l'architecte, ont été exécutées avec un rare bonheur de coloration par la maison Lorrain, de Chartres.



CHAPELLE ABSIDALE DU SACRÉ-CŒUR

Enfin, à l'angle des rues Nationale et Solférino s'élève le clocher servant de façade. Il aura plus de 75 mètres de hauteur et sera surmonté d'une statue de huit mètres représentant le Sacré-Cœur [1].

1. Quarré-Reybourbon. *L'église et la paroisse du Sacré-Cœur de Lille, 1898.*

M. Brande a su créer, et, avec l'aide de ses collaborateurs, développer de très belles œuvres dans sa paroisse, les écoles libres, les œuvres de persévérance, les confréries du Saint-Sacrement, des



M. L'ABBÉ BRANDE

fidèles trépassés, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, la Garde d'honneur, les Conférences de Saint-Vincent de Paul.

M. l'abbé Brande, chanoine honoraire de Cambrai et de

Beauvais, et vice-doyen du décanat de Saint-Étienne, mourut le 25 mai 1905, dans sa 82e année, après 57 ans de sacerdoce et 31 ans de ministère au Sacré-Cœur. A ses funérailles, présidées par M. le vicaire-général Lobbedey, non seulement toutes les familles de la paroisse étaient représentées, mais la grande partie des familles catholiques lilloises.



M. L'ABBÉ BAUDUIN

Il eut pour successeur l'homme de sa droite, qui était depuis longtemps déjà son vicaire et son ami, M. l'abbé A. Bauduin, récemment nommé chanoine honoraire de Digne.

L'Église Saint-Michel. — Sur un autre point de la paroisse mère on songeait aussi à élever une église. Les hospices de Lille possédaient, dans la plaine qui séparait Lille de Wazemmes, des terrains considérables. Voulant les mettre en valeur, cette administration vendit à la ville de Lille un lot de terrains en stipulant que la ville s'engagerait à y ménager une place qui devait être nommée plus tard la place Philippe-le-Bon, et à y élever une église et des écoles. C'était un moyen efficace pour attirer la population dans ce quartier nouveau, déjà sillonné de rues.

La ville se mit immédiatement à l'œuvre pour accomplir ses promesses. Elle proposa l'église au concours et constitua, pour examiner les mérites de chaque plan, un jury composé de notabilités de Paris, comme Viollet-Leduc, Ballu, Garnier. Parmi tous les plans présentés, celui de M. Coisel fut classé en première ligne et

accepté par la municipalité. M. Coisel, jeune homme de 27 ans, originaire de la Normandie, était installé à Paris. Il présenta un plan



ÉGLISE SAINT-MICHEL

parfaitement étudié auquel la municipalité crut bien faire d'apporter certaines modifications que l'on peut juger malheureuses et qui changeaient le plan primitif en certaines parties importantes.

Mise en adjudication le 13 septembre 1869 avec un devis de 635.000 francs, l'église subit un arrêt dans la construction à cause des évènements de la guerre. Elle ne fut livrée au culte qu'en



ÉDICULE DE LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

1875, le 29 septembre, jour de la fête de son patron.

De la place Philippe le Bon où convergent sept rues importantes, l'église Saint-Michel se présente assez agréablement avec

son porche roman, sa tour ouvragée, sa petite coupole. L'intérieur est divisé en trois nefs. Le style n'est ni ogival, ni roman ; il ressemble, paraît-il, à celui de l'ancienne Basilique romaine. L'artiste s'est inspiré des églises de la Ville éternelle et de celle de Saint-Pierre de Montrouge bâtie à Paris, quelques années auparavant. Au dessus des colonnes de la nef principale, on distingue une série de tableaux qui représentent quelques traits



M. L'ABBÉ MAES

se rapportant à saint Michel et à l'histoire de France. Quelques-uns de ces tableaux, les portraits des douze apôtres placés de chaque côté du chœur, celui du grand autel sont l'œuvre d'Alphonse Colas. A signaler aussi, outre les nombreux saints et saintes qui se trouvent dans cette église, l'édicule de Jeanne d'Arc superbement décoré et bien placé dans un édifice consacré à l'inspirateur de l'humble bergère de Domrémy.

Le territoire de la paroisse a été pris pour les deux tiers sur celle de Saint-Pierre Saint-Paul et pour un tiers environ sur la paroisse de Saint-Vincent de Paul. Monseigneur l'Archevêque confia d'abord le soin de cette église à M. Henri Frémaux qui devint en 1879 doyen de La Madeleine. M. Jean-Modeste Hélin lui succéda et mourut le 15 août 1899. M. Charles Delecroix resta jusqu'en 1904 et fut nommé doyen de Quesnoy-sur-Deûle. Enfin M. Émile Maes est actuellement curé de cette paroisse et vice-doyen du décanat.

Œuvre des Pères Franciscains pour les flamands. — Toute une colonie flamande s'est installée à Wazemmes entre les rues de Juliers, d'Iéna et des Rogations. A ces déracinés, il fallait des prêtres pour leur rappeler leurs devoirs dans leur langue maternelle. M. l'abbé Gadenne y songea et aidé d'une généreuse chrétienne, M[lle] Octavie Decoster, il fit bâtir la chapelle [1] et la partie du couvent qui longe la rue Mazagran. Il y envoya d'abord, en 1864, les vicaires de la paroisse qui connaissaient le flamand.

Bientôt cette mission difficile fut confiée aux Rédemptoristes qui venaient le samedi soir, disaient deux messes le dimanche, dirigeaient les œuvres, et spécialement la Sainte-Famille des femmes déjà au nombre de 300, et s'en retournaient dans leur couvent le lundi matin.

Cette situation ne pouvait durer longtemps. On comprit qu'il fallait une fondation plus stable et des prêtres à demeure pour exercer toutes les fonctions d'un ministère vraiment efficace. C'est alors qu'on fit appel aux R. R. Pères Franciscains flamands qui vinrent prendre possession des locaux de la rue Mazagran le 23 octobre 1868. Ils avaient sur leurs prédécesseurs un avantage incontestable, c'est qu'ils connaissaient parfaitement la langue et les habitudes des nombreux étrangers établis autour du couvent.

---

1. Après l'expulsion des religieux, cette chapelle resta fermée pendant seize ans. La population flamande fut obligée de suivre les offices dans la chapelle du Cercle pour les hommes, dans la chapelle des Sœurs de la Treille, rue des Rogations, pour les femmes. Enfin, en 1897, le jour de Pâques, on put ouvrir l'ancienne chapelle qui avait été exhaussée et restaurée à la grande satisfaction des flamands du quartier. Cet heureux résultat fut l'œuvre du P. Firmin et de M. Maurice Scalbert, banquier.

Tout le bien qui s'est fait depuis cette époque s'est incarné dans le Rév. Père Firmin Roulé si populaire dans ce quartier. Le Père Firmin et ses confrères le Père Hubert, le P. Benjamin, ancien aumônier de l'armée du Nord en 1870, le P. Christiaens, devenu évêque de Colophon, le P. Hugonin, le P. Pie, le P. Accurse, le P. Théodule, ont continué, développé et multiplié les œuvres déjà commencées par leurs prédécesseurs. A la fin de l'année 1868, ils ont fondé la Sainte-Famille des hommes qui compte maintenant 300 membres, tandis que celle des femmes possède 400 affiliées. On ouvrit le dimanche un cercle installé primitivement au bout du jardin. En 1874, le P. Firmin, alors supérieur de la Maison, construisit, avec l'appui moral et financier des membres du comité des cercles : MM. Bernard, Vrau, Scalbert, de Caulaincourt, Delcourt, comte de Pas, etc., le spacieux bâtiment placé vis à vis du couvent.

On acheta ensuite la maison et le terrain occupés par M. Dumont et on bâtit un patronage qui est comme le prolongement du Cercle et qui commenca à fonctionner en 1878 avec 300 enfants.

Depuis l'arrivée des Pères Franciscains, le Tiers-Ordre de saint François eut son siège tout indiqué dans la chapelle de la rue Mazagran, dédiée à saint Antoine de Padoue. Mais après l'expulsion violente des religieux franciscains français et surtout depuis la restauration de la chapelle, le nombre des tertiaires ne fit qu'augmenter. Ils sont aujourd'hui au nombre de mille, divisés en sept fraternités.

Si pauvre que fût cette œuvre flamande, elle trouva moyen d'établir en 1870 une société de Saint-Vincent de Paul. D'autre part, les membres directeurs et sous-directeurs des 14 sections d'hommes et des 18 sections de femmes qui forment la Sainte-Famille, vont voir les pauvres de leur section et donnent les secours dont ils peuvent disposer.

Un patronage de jeunes filles est installé dans la maison des religieuses de la Treille, rue des Rogations, 46, sur la paroisse d'Esquermes, il est vrai ; mais les 300 jeunes filles qui le composent étant presque toutes de Wazemmes, cette œuvre méritait une mention dans cette histoire. Mlle Octavie Decoster fut la grande bienfaitrice de cette maison, comme elle l'avait été de la chapelle et de la maison des Pères. Cette construction a coûté plus de 100.000 francs [1].

---

1. Avant d'être confié aux religieuses de la Treille qui font actuellement un si grand bien dans ce quartier, le patronage fut d'abord placé dans le bâtiment voisin, sous la direction des Sœurs de la Sainte Enfance, puis, dans le nouveau bâtiment, en 1879, sous la surveillance des sœurs Augustines qui, n'ayant pas suffisamment de sujets, le laissèrent, deux ans après, aux Servantes du Sacré-Cœur. Celles-ci se retirèrent au bout de trois ans pour confier le soin de ces jeunes filles aux sœurs de la Treille.

C'est le P. Firmin, nous l'avons dit, qui fut l'âme de toutes ces fondations. Aussi quelle fête quand, au mois de décembre 1905, on apprit que le roi des Belges, voulant récompenser dignement les mérites d'un de ses sujets, l'avait nommé chevalier de l'Ordre de Léopold! M. le chanoine Dewaulle, alors vice-recteur des Facultés Catholiques, releva dans un langage aux envolées superbes les mérites de l'homme doux et modeste qu'est le P. Firmin. A



LE R. P. FIRMIN

la sortie de l'Église, dans la réunion qui eut lieu au Cercle Flamand, il y eut un frisson d'orgueil qui parcourut l'assistance quand le vice-consul de Belgique prononça les mots sacramentels : « Au nom de mon souverain, le roi Léopold II, je vous fais chevalier. »

Le gouvernement belge a su reconnaître et apprécier les œuvres si nombreuses que le R. P. Firmin a créées dans le quartier avec une patience inlassable et le dévouement plein de zèle d'un véritable homme de Dieu.

Asile des Cinq-Plaies. — Un des miracles de la charité lilloise en ce siècle fut la fondation de l'asile des Cinq-Plaies et de la maison Saint-Antoine de Padoue, boulevard Victor-Hugo.

Sœur Saint-Paul, après s'être dévouée pendant plus de 25 ans à la visite des malades à Couzon-sur-Saône et à Lyon, fut miraculeusement guérie en 1877 d'un mal interne contracté à la suite de violences dont elle avait été victime de la part d'une malheureuse folle qu'elle soignait. En reconnaissance, elle eut l'idée de fonder une œuvre d'incurables et de la placer sous le vocable des Cinq-Plaies. Elle tenta vainement de réaliser sa pensée à Lyon et à Couzon, puis s'en vint à Lille le 18 mai 1877 ; elle y rencontra M. Jonglez de Ligne, qui la présenta au Cardinal Régnier, et, de concert avec lui, réussit à ouvrir le 17 octobre 1877 un asile de femmes incurables, rue Notre-Dame 286. Elle débuta avec 4 reli-



LA MÈRE SAINT-PAUL

gieuses et au mois de mai suivant, lors de la visite de Son Éminence, l'asile comptait cinquante malades. En cette circonstance, le vénéré Cardinal, trouvant les incurables bien à l'étroit, disait aux dames bienfaitrices : « Mesdames, il s'agit de faire vivre ces bonnes sœurs.... Allons, achetez un terrain, bâtissez un hospice. Qu'on s'y mette tout de suite... ». Il fut entendu. Le 19 mars 1878, la première pierre du nouvel asile, boulevard Victor-Hugo, près la porte des Postes, était bénite et le 27 octobre 1880, la communauté transportait ses malades dans l'établissement définitif, bien qu'inachevé encore.

Maison Saint-Antoine de Padoue. — Quelques années plus tard, à la suite de la mort de Mlle Anne-Marie Féron-Vrau, fille unique des principaux bienfaiteurs de l'asile, ses parents appelaient la mère Saint-Paul et lui confiaient leur projet de faire construire l'hôpital Saint-Antoine de Padoue avec dispensaire et consultations gratuites, le tout pour les enfants malades des deux sexes. Commencé le 16 juin 1888, l'hôpital était inauguré le 16 octobre 1890.

La mère Saint-Paul a prodigué à ses malades, pendant près de 30 ans, les soins de sa charité chrétienne et de sa foi ardente. Usée par la tâche immense qu'elle avait accomplie, elle vit ses forces diminuer peu à peu, et s'éteignit au milieu de ses sœurs le 14 avril 1907.

La Maternité Sainte-Anne. — Cette maternité de la Faculté libre de médecine a d'abord occupé deux salles de l'hôpital Sainte-Eugénie. Forcée de quitter cet établissement en février 1881, elle trouva asile, un mois après, dans une maison de la rue du Marché, 23 [1].

Cette installation, sans être parfaite et sans répondre à tous les *desiderata* de la science, offrait plus d'espace que les deux salles de Sainte-Eugénie. Toutefois elle n'était que provisoire ; on désirait et on voulait mieux.

Le 2 octobre 1889, la maternité Sainte-Anne prit possession de son local définitif, rue du Port, 86. Cet édifice a été construit spécialement pour servir de maternité et présente, depuis les sous-sols jusqu'au second étage, tous les avantages du confort moderne.

---

1. Cette maison sert actuellement de presbytère pour la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul.

D'autre part, les bons soins des Sœurs Augustines, le zèle et la science des médecins, l'hygiène de la maison produisent d'admirables résultats au point de vue médical. Le dispensaire Saint-Raphaël est annexé à cette maternité. Nombreuses sont les consultations qui se donnent tous les jours par les soins de la Faculté libre de Médecine.

La construction de ces deux établissements a coûté 310.000 francs à la charité catholique.

Crèche Sainte-Marie. — Lorsque l'hôpital Saint-Roch, devenu inutile par l'ouverture de l'hôpital Sainte-Eugénie, fut fermé en 1877, ses bâtiments restèrent plus de deux ans sans aucune destination.

Une dame charitable, émue de l'abandon des enfants pauvres dont les mères sont dans l'obligation de travailler dans les usines, conçut le généreux projet de fonder une crèche dans cet établissement ; c'était Mme Vve Émile Wallaert qui, aidée de Mesdames Émile Imbert, Louis Delcourt et autres, loua à l'administration des Hospices de Lille l'ancien hôpital Saint-Roch.

Les Sœurs Augustines furent appelées à diriger la nouvelle crèche qui s'ouvrit le 3 avril 1880. Huit sœurs étaient occupées au soin des enfants sous la direction successive des sœurs Marie-Étienne, Marie-Denise et Sébastien.

Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai, visita la crèche en 1884 et accéda à la demande de sœur Marie-Denise en autorisant la réouverture de la chapelle. Une œuvre bien touchante y naquit en même temps, ce fut la messe des pauvres. Chaque dimanche, 30 à 40 pères et mères de familles dont les enfants étaient soignés à la crèche venaient y assister au saint Sacrifice et remercier les sœurs des soins dont bénéficiaient leurs enfants. Pourquoi faut-il que des dissentiments qui s'étaient élevés entre la Sœur Supérieure et les Dames Patronnesses aient abouti au départ des religieuses ? Pendant un an environ, la crèche fut gouvernée par le ménage Carpentier qui aidait auparavant les sœurs Augustines dans le travail. Mais la confiance des parents ne suivit pas ce ménage, très honnête d'ailleurs et très dévoué. Le nombre des enfants diminuait de plus en plus, et au lieu de 80 bébés que l'on confiait chaque jour aux soins des sœurs, ce chiffre descendait à 30, puis à 10.

L'œuvre manquait manifestement son but; aussi fallut-il songer à remettre cette maison entre les mains et sous la direction des religieuses. Ce furent les sœurs de Charité que l'on choisit pour diriger la crèche. Avec elles, l'établissement reprit bientôt son essor et, chaque jour, 120 enfants sont soignés par les quatre sœurs

préposées à cette besogne qui ne manque pas d'attrait pour des cœurs de femmes et de religieuses, mais qui a aussi ses répugnances. Trois supérieures ont jusqu'ici dirigé la crèche de la rue d'Iéna depuis l'arrivée des sœurs de Charité (16 mai 1887) : la sœur Desrousseaux qui n'est restée que quelques mois, la sœur Dron qui gouverna la maison pendant deux ans, et la sœur de Pauw appelée sœur Henriette. Celle-ci jouit d'une popularité de bon aloi que lui ont méritée sa bonté et les services rendus à la nombreuse population du quartier. Le gouvernement belge a su reconnaître, ici encore, le dévoûment si complet de la sœur Henriette, et, le 16 janvier 1912, la bonne supérieure reçut une marque non équivoque de sa reconnaissance.

Retraite de M. Gadenne. — L'érection des nouvelles paroisses du Sacré-Cœur et de Saint-Michel avait été pour M. Gadenne un sérieux allégement, mais les 30 à 35.000 âmes qui restaient encore à la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul constituaient une charge énorme qui, à la longue, devait fatiguer et épuiser la constitution robuste de M. le Curé. En 1881, sentant sa santé ébranlée, voyant la vieillesse arriver, considérant les difficultés sans nombre qu'allait créer la nouvelle loi scolaire alors à l'étude, il craignit que la diminution de ses forces ne causât aux âmes un dommage sérieux, et il crut devoir déposer le fardeau que ses vaillantes mains avaient porté pendant 36 ans.

Il se retira avec une de ses nièces dans une maison de la rue d'Antin. A son départ il fit cadeau d'un superbe ornement complet en soie rouge d'une valeur de 4.000 fr. Sa vie fut dès lors consacrée tout entière à la prière et à l'étude. Il mourut dans des sentiments admirables de piété le 20 août 1888. A ses funérailles toute la paroisse se leva pour manifester une dernière fois sa reconnaissance envers ce digne et généreux pasteur dont le souvenir se conservera encore longtemps à Wazemmes.

Son successeur, M. l'abbé Carton, après avoir eu pour la vieillesse de M. Gadenne toutes les délicatesses filiales et les attentions sacerdotales, lui fit ériger dans l'église un monument qui rappellera son souvenir :

A la mémoire de maître Henri Gadenne, curé de cette paroisse, 1845-1881, fondateur de cette église, 1854-1857, décédé pieusement le 20 août 1888, à l'âge de 80 ans. R. I. P. Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei.

VICAIRES. — Durant la seconde période de son pastorat, M. Gadenne eut pour vicaires : *Louis* BAERT (1860-1872), mort à Doulieu le 5 juin 1899 ; *Charles* COCKEMPOT (1862-1874), curé de Warhem, décédé le 11 février 1898 ; *Victor* VANDENBROUCQUE (1862-1871), mort curé de Caudry le 23 septembre 1888 ; *Jean-Baptiste* VALLEZ (1870), mort à Verchain-Maugré en 1901 ; *Emmanuel* DOLEZ (1870-1875), précepteur à Douai, décédé en 1909 ; M. *Adolphe* PROYE (1871-1878), plus tard doyen de Marchiennes ; *Amand* MAES (1871-1877), mort curé de Vieux-Berquin le 25 juillet 1894 ; M. *Émile* BÉCUWE (1874-1876), doyen de Bailleul Saint-Amand ; M. *Clovis* RICHARD (1875-1880), curé de Wattignies ; M. *Aimé* CAUDE (1875-1879), plus tard doyen de Condé ; *Fidèle* MAES (1876-1882), mort en fonctions le 3 juin 1882 ; *Justin* DEVULDER (1878-1881), décédé curé de Pradelles, le 12 juin 1884 ; *René* DECROCQ (1879-1881), mort curé de Saint-Roch à Armentières le 11 février 1903 ; M. *Alphonse* VANBEVER (1879-1884), aumônier du pensionnat Saint-Maur d'Armentières, exilé à Menin ; *Émile* FYTEN (1880-1883), décédé prêtre auxiliaire à La Madeleine en 1901 ; M. *Henri* DESROUSSEAUX (1880-1883), curé d'Haynecourt depuis 1888.

II. — MGR CYR-LOUIS-JOSEPH CARTON. — Né à Halluin le 5 Juin 1842, M. Carton fut ordonné prêtre en 1868. Il fut envoyé comme professeur au Collège Notre-Dame à Valenciennes où, pendant onze ans, il enseigna les sciences mathémathiques. Méthodique, laborieux, il avait le talent de mettre sa science à la portée de l'intelligence de tous les élèves et les fit arriver aux plus beaux succès. Il composa alors un ouvrage de géométrie qui fut très apprécié dans l'enseignement libre comme dans l'enseignement officiel.

La vie trop sédentaire de professeur le força, pour raison de santé, à demander le ministère. L'Archevêché lui confia la cure de Gœulzin en 1879. Dans cette paroisse de 900 âmes, il se fit tellement apprécier par l'autorité diocésaine qu'au bout de deux ans elle lui confia la plus populeuse paroisse du diocèse.

Le 4 août 1881, M. Carton prit possession de la cure de Wazemmes et fut nommé, l'année suivante, vice-doyen du décanat de Saint-Étienne. Ce fut dans ce poste qu'il devint successivement chanoine honoraire en 1888, doyen du nouveau décanat de Saint-Pierre Saint-Paul en 1893, archiprêtre de la première section de l'arrondissement de Lille en 1900, prélat romain en 1909. A deux reprises différentes M. Carton fut nommé vicaire général; il fut écarté une première fois par le gouvernement dans un temps « où le mérite et le talent servaient souvent de barrage » [1]. A la mort de M. le vicaire général Meurisse, M. Carton refusa cet honneur qu'on lui offrit de nouveau, prétextant son âge trop avancé.

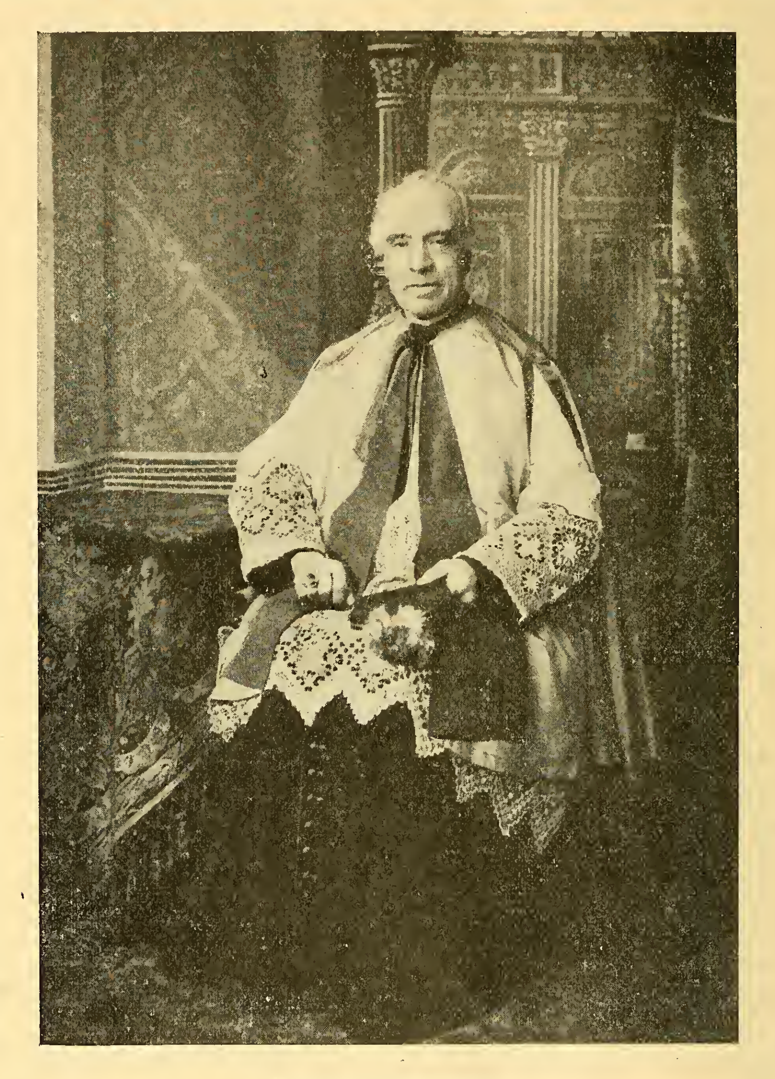
A cette époque, MM. les Vicaires avaient leur maison particulière. La cohabitation n'avait pas été imposée à M. Gadenne à cause de son grand âge. M. Carton loua une maison, rue Colbert, 38, et peu à peu les maisons voisines portant les numéros 36 et 34 devenant libres successivement, il put y loger ses nouveaux vicaires. Plus tard, en 1890, il loua à M[me] Chapus, propriétaire à Arras, une maison restaurée et agrandie, située rue du Marché, où il put réunir sous le même toit tout le clergé paroissial.

Il est toujours délicat pour les inférieurs de faire l'éloge de leurs supérieurs vivants. Ils sont facilement soupçonnés d'exagération ou d'adulation. Aussi, dans les pages qui vont suivre, nous laisserons le plus souvent parler les autorités diocésaines bien placées pour juger et apprécier, ou plutôt nous ferons parler les œuvres elles-mêmes. A l'aide de leurs souvenirs, les paroissiens complèteront eux-mêmes cette nomenclature nécessairement sèche et incolore. Ils en tireront, à l'éloge de celui qui fut l'infatigable promoteur de toutes ces œuvres, les conclusions qu'une respectueuse discrétion filiale nous empêche de formuler.

---

1. Discours prononcé au jubilé de M. Carton, le 22 juillet 1906, par M. le vicaire général Carlier.

A la veille du 25me anniversaire de l'arrivée de M. Carton dans la paroisse, Mgr l'Archevêque lui écrivait : « Profondément épris de l'amour des âmes, vous



MONSEIGNEUR CARTON

vous êtes donné, livré tout entier à votre troupeau, ne mesurant pas votre temps, ne comptant, ni avec vos peines, ni avec la fatigue. Vous avez tout entrepris pour

faciliter à vos ouailles l'accomplissement du devoir chrétien et vous n'avez pas hésité même à démembrer votre paroisse et à créer celles de Saint-Joseph et de Saint-Benoit Labre. Parmi les brebis de votre troupeau, il en est qui ont une plus large part, une part de choix, à votre affection, à vos travaux, à vos soucis, ce sont les enfants, les petits enfants tant aimés par le Sauveur. Avec un empressement, une persévérance et une générosité que les difficultés accrurent au lieu de les atténuer, vous avez fait, cher Monsieur le Curé, de l'Œuvre des Catéchismes et de celle des Écoles chrétiennes l'objet constant de vos préoccupations et de vos soins ».

Il faudrait citer en entier cette lettre élogieuse ; mais laissons parler les faits qui complèteront la parole archiépiscopale.

Les œuvres paroissiales peuvent se grouper en quatre catégories : 1° Œuvres d'éducation chrétienne ; 2° Œuvres de préservation chrétienne ; 3° Œuvres de charité ; 4° Œuvres de piété.

Œuvres d'éducation chrétienne. — M. Carton arriva à Wazemmes dans des circonstances exceptionnellement difficiles. La loi scolaire était à l'étude et allait jeter, quelques mois plus tard, la perturbation dans toutes les paroisses de France. Dès que cette loi de malheur fut votée, M. Carton se mit résolument à l'œuvre et secondé par le Comité des écoles, il fit bâtir quatre écoles catholiques de filles et quatre asiles.

École Saint-Benoît-Labre. — La première école qui fut bâtie fut celle de Saint-Benoît-Labre, située rue des Postes, 201. Elle fut ouverte par M. Vanberten, en 1882, et contient 4 classes avec logement pour le directeur. M. Duretz y fut nommé en 1883. Cette école fait maintenant partie de la paroisse Saint-Benoît-Labre.

École Saint-François d'Assise. — Elle fut ouverte en 1883 dans un quartier populeux, rue d'Eylau, 25, par M. Vanberten qui y resta deux ans et fut remplacé par M. Vandevyvère en 1885. Ce dernier eut pour successeur M. Romain Flèche en 1891. Cette école renferme trois classes.

École Notre-Dame. — Elle fut construite en 1885 et ouverte par M. Vanberten qui fut remplacé successivement par M. Pélabon, en

1891, par M. Wyart, en 1897, et par M. Gustin, en 1900. Cette école située rue Henri Kolb, 22, possède trois classes. Depuis 1911, on y a établi pour la paroisse et les paroisses environnantes une école de petits métiers suivie par les grands élèves.

Externat des Frères des Écoles Chrétiennes. — Cet externat fut installé au mois d'octobre 1877 dans la rue Sarazin, 4. Trois classes s'ouvrirent immédiatement dans le local d'une ancienne fabrique située au fond du jardin. En 1888, le comité paroissial et le propriétaire de l'immeuble, n'ayant pu s'entendre au sujet de la vente ou de la location de la propriété, les Frères quittèrent cette école et vinrent s'installer dans une maison située rue Notre-Dame, 286. Le comité y avait fait construire trois classes dans le jardin. La rétribution scolaire est fixée à 3 francs par mois et la moyenne des élèves est environ de cent. Les Frères, victimes d'une loi persécutrice, ont dû quitter en 1906 cette maison qui a continué d'exister sous la direction de M. Fay.

École des Filles de la Charité. — En 1859, les membres du Bureau de Bienfaisance de Lille appelèrent à Wazemmes les Filles de la Charité pour y tenir un dispensaire et leur confier la visite des pauvres dans les paroisses de Saint-Pierre Saint-Paul, de Saint-Martin et de Notre-Dame de Consolation. La maison de ces religieuses était située rue de l'Écluse, 18, aujourd'hui 99, rue des Stations, à l'ancien pensionnat des Dames de la Sainte-Union. En 1866, cette maison fut transférée rue Gantois, 40. Une pharmacie y fut ouverte pour les pauvres et plusieurs médecins y venaient donner des consultations.

Un ouvroir externe y fut établi et une quarantaine de jeunes ouvrières y travaillaient sous la surveillance des religieuses.

Les sœurs, reconnaissant la nécessité d'un patronage pour les jeunes filles dans ce quartier populeux, construisirent, en 1870,sur le terrain voisin de leur maison, un bâtiment donnant sur la rue Gantois.

La fièvre des laïcisations atteignit bientôt cette maison et en 1885, les sœurs durent quitter leur dispensaire pour se réfugier dans le patronage qui fut agrandi et qui abrite tout le personnel, y compris l'ouvroir et l'orphelinat.

En 1882, lors de la laïcisation générale des écoles, M. le chanoine Vallin eut la bonne pensée de fonder une école libre de filles, rue Neuve-des-Meuniers, sur le terrain dépendant du patronage de la rue Gantois. On y joignit une école maternelle pour les petits enfants. Les Filles de la Charité dirigent l'école et l'asile qui contiennent près de 400 enfants.Cette école est maintenant annexée à la nouvelle paroisse Saint-Joseph et est confiée, depuis 1902, à des institutrices catholiques. Cet établissement fut successivement dirigé par les sœurs Pauline Lacouture (1859-1867), Karle (1867-1870), Maria Dumurand (1870-1897), Douchin (1897-1899), Thérèse Bernard (1899-1901), Divoor (1901).

École Sainte-Colombe. — Cette école et l'asile qui y est annexé s'ouvrirent en 1882 dans la rue des Postes, 217. Les Sœurs de la Sainte-Enfance dirigeaient avant cette date l'asile modèle de la rue des Rogations (École André). C'était un cours normal destiné à la formation du personnel enseignant des écoles maternelles. Le Conseil général y avait affecté 8 bourses départementales et les cours étaient suivis par une vingtaine de jeunes filles. L'asile contenait 250 enfants et les sœurs remplissaient leur charge à la grande satisfaction des inspecteurs.

Mais les mesures odieuses de laïcisation atteignirent aussi les sœurs de la Sainte-Enfance et, au mois de septembre 1882, elles furent obligées de quitter l'asile modèle et prirent la direction de l'école et de l'asile Sainte-Colombe.

Avant d'entrer dans les locaux spacieux qui forment actuellement cette école, la Supérieure, sœur Marie de Jésus et ses compagnes durent subir une épreuve qui rappelle les origines du christianisme. Le comité des Écoles, surpris par la brusque laïcisation de l'asile modèle, n'était pas prêt et cependant les enfants accouraient en foule pour se mettre sous la direction des Sœurs. Que faire ? On prit une résolution héroïque. Les Sœurs convoquèrent leurs enfants dans la crypte de l'église. Ce fut dans ces nouvelles catacombes que, pendant un mois, on occupa les élèves jusqu'à l'achèvement de l'école.

Les travaux terminés, les sœurs ouvrirent leurs cinq classes avec 150 élèves et leur asile avec 350 enfants.

Cette école dont les dignes maîtresses furent expulsées en 1902 est maintenant sous la direction d'un personnel laïc catholique et continue à jouir d'une légitime notoriété. Elle appartient à la paroisse Saint-Benoît.

École Sainte-Claire. — Cette maison fut ouverte le 1er octobre 1884 avec deux classes qui furent augmentées de deux autres, six mois plus tard. Un asile y fut installé en 1897 et contenait, un an après l'ouverture, 320 enfants.

Cette école fut successivement dirigée par sœur Blandine, sœur Philiberte et sœur Marie. Elle est placée actuellement, par suite de l'expulsion des Sœurs de la Providence de Portieux en 1902, sous la direction de demoiselles catholiques.

Pensionnat et externat de N. D. Auxiliatrice. — L'établissement n'était au début qu'un externat ouvert en 1886, dans un magnifique immeuble connu sous le nom de Salon Meurisse. C'était là qu'autrefois on donnait des fêtes publiques qui, avec la guinguette de la Nouvelle Aventure et d'autres établissements du même genre, attiraient tous les baladins lillois dans le faubourg de Béthune.

L'externat s'ouvrit avec deux classes et une école maternelle et fut confié aux religieuses de la Providence de Portieux. Le nombre des élèves s'accrut d'année en année et arriva au chiffre de 200 qu'il a toujours maintenu depuis cette époque.

En 1891, on y annexa un petit pensionnat. L'accroissement rapide de cette maison a nécessité quelques agrandissements malgré le vaste local dont on disposait ; on fit l'acquisition de 250 mètres de terrain pour doubler la cour, on construisit une vérandah. Ces accroissements successifs forment de cet externat et pensionnat une maison bien aménagée où les nombreuses élèves de la classe bourgeoise et même aristocratique reçoivent une instruction solide et une éducation soignée.

La maison fut successivement gouvernée par la sœur Émile (1886 à 1890) et la sœur Collette (1890 à 1903, date de la laïcisation). Mlle Marie Fatout qui la dirige actuellement a élevé cet établissement à un très haut degré de prospérité.

Tel est le bilan des constructions et des achats de Mgr Carton, aidé de son vaillant comité des écoles. On sera vraiment saisi d'admiration quand on saura que, outre la somme exigée pour ces constructions et ces achats qui se monte à 825.877 francs, il fallait encore 70 à 80.000 francs, chaque année, pour les faire fonctionner, ce qui fait, en 31 ans, la bagatelle de 2.200.000 francs. Si on ajoute à ce chiffre le montant des constructions, on arrive à la somme totale de 3.000.000 francs. Ces chiffres ont leur éloquence et sont tout à l'honneur du comité des écoles et de celui qui en fut le collaborateur et souvent l'inspirateur. C'est là sans contredit l'œuvre la plus considérable de Mgr Carton, et son plus beau titre à la récompense de Dieu et à la reconnaissance des parents chrétiens [1].

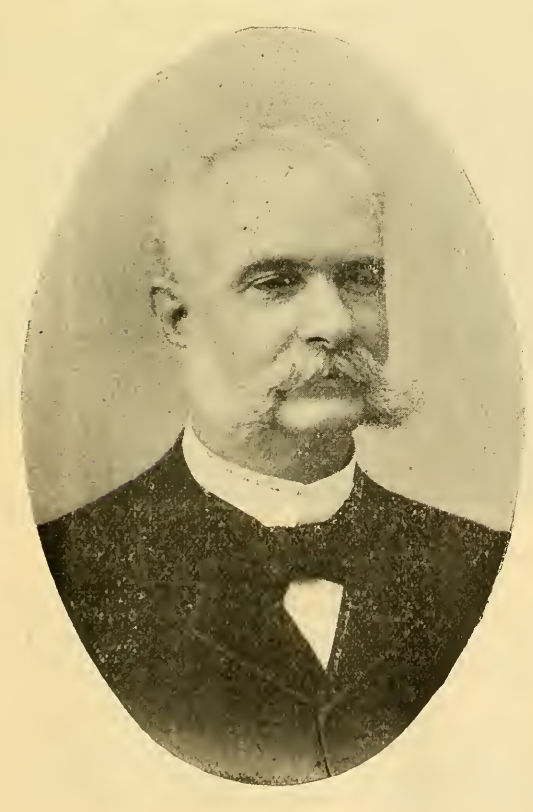
Avec ces écoles catholiques on eut comme premier résultat une instruction religieuse plus étendue et plus profonde chez les enfants. Avec quel serrement de cœur M. Carton, dès son arrivée, constata l'insuffisance d'instruction religieuse chez les écoliers. Les vicaires faisaient le catéchisme à des sections de 100 et même 150 enfants. On devine que, malgré tout leur zèle, ils ne pouvaient assurer une instruction religieuse solide dans cette masse de jeunes chrétiens. Le grand bienfait des écoles fut de multiplier sans doute les catéchismes qui se firent dans chaque école catholique, mais aussi de se rendre compte

1. L'architecte de presque toutes ces écoles fut M. Cockempot.

de plus près de la science religieuse des enfants, sous la double surveillance des maîtres et des vicaires de la paroisse. Des examens trimestriels présidés par M. le curé stimulent l'ardeur des élèves et des professeurs.

COLLÈGE JEANNE D'ARC. — Ce fut sous le pastorat de M. Carton que le clergé de Lille décida, avec l'agrément et les encouragements de Monseigneur l'Archevêque, la création d'un collège destiné aux enfants de la bourgeoisie. Le succès qu'a obtenu cette école, depuis sa fondation en 1895, prouve qu'elle répondait à un réel besoin.

On cherchait un terrain vaste, bien aéré, qui pût recevoir le jeune collège. Or, il se trouva qu'en 1894, la teinturerie de Mrs Jaspar frères, située rue Colbert, 25 bis, était à vendre. Les autorités ecclésiastiques, aidées d'hommes experts, vinrent tour à tour examiner les bâtiments et prévoir les constructions à établir sur ce terrain de plus de 7.000 mètres carrés.


M. HENRI ROGEZ

Il fallait trouver un demi-million immédiatement. Par une circonstance véritablement providentielle, un prêtre charitable du diocèse avait mis, quelque temps auparavant, entre les mains de Mgr Sonnois, une somme de 150.000 francs pour fonder une œuvre de jeunesse laissée au choix de l'Archevêque. Monseigneur résolut d'attribuer cette somme à l'œuvre du collège. Une souscription de cinq ans fut ouverte parmi les bons catholiques et les prêtres de Lille, pour payer les intérêts de cette somme, acquise seulement à la mort du donateur.

A la fin de l'année 1894, la société anonyme, que présidait M. Henri Rogez 1, acheta la propriété. L'architecte fut M. Sarrazin, l'entrepreneur M. Rouzé. Avec un art ingénieux et une parfaite entente de toutes les nécessités scolaires, on travailla pendant un an à établir une splendide maison d'éducation. Une double rangée



ÉCOLE JEANNE D'ARC. — LE KIOSQUE

d'acacias nous conduit d'abord à une large cour d'honneur, pleine de verdure, au milieu de laquelle s'élève la statue de Jeanne d'Arc écoutant ses voix. Derrière la statue se dresse un kiosque de forme

1. M. H. Rogez, ancien industriel, s'est montré d'un dévouement exceptionnel pour l'organisation et la prospérité du collège Jeanne d'Arc. Léon XIII le nomma chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand en 1896, et toute la paroisse applaudit à une distinction si méritée.

octogone qui date de l'époque de la Révolution. Il a sa petite histoire qu'il serait trop long de narrer ici. Il fut construit de bois précieux, les colonnes sont en bois jaune ; le toit est de différentes couleurs, la coupole supérieure est couverte en porcelaine. De vieux arbres exotiques dont la plantation était signalée dans l'annuaire du Nord, il y a plus de cent ans, forment un cadre verdoyant à ce petit monument. A gauche se trouve la maison d'habitation de M. le supérieur et des maîtres ; à droite le grand



ÉCOLE JEANNE D'ARC

bâtiment à l'aspect imposant et sévère. Il cache toute une suite d'autres constructions qui élèvent ce collège au rang des établissements dont l'aspect est le plus agréable, et dont l'enseignement est le mieux entendu.

Pour diriger cette maison, Monseigneur nomma un ecclésiastique qui avait déjà une longue expérience de l'enseignement et qui possédait toute la confiance du clergé de Lille, M. l'abbé Édouard Mollet. Mgr l'Archevêque voulant montrer sa reconnaissance pour tous les travaux entrepris par M. le Supérieur le nomma chanoine en 1911. Il lui donna en même temps pour le seconder comme directeur M. l'abbé Cousin, dont les connaissances litté-

raires et pédagogiques sont rehaussées par la plus aimable distinction.

Puissent Dieu et la Bienheureuse Jeanne d'Arc faire prospérer cette école qui a commencé sous de si heureux auspices !



M. L'ABBÉ ÉDOUARD MOLLET

Œuvres de préservation chrétienne. — Ce n'était pas assez de créer des écoles pour l'éducation de la jeunesse, M. Carton voulut encore assurer la persévérance de ses paroissiens en encourageant les patronages existants. Il en établit d'autres reconnus nécessaires, et fonda de plus un cercle et de nombreuses œuvres de préservation.

Déjà nous avons parlé des patronages de Saint-Léonard et de la rue Mazagran pour les jeunes gens.

Patronage de l'Ange Gardien. Un autre patronage s'ouvrit en 1893 dans la rue Châteaubriand et fut dirigé par les prêtres de Dom Bosco. Dom Rua, supérieur général des Salésiens, vint visiter cet établissement et lui donna le nom de patronage de l'Ange gardien. Actuellement l'œuvre continue malgré la fermeture de l'orphelinat et l'on y constate avec plaisir la présence régulière d'une centaine d'enfants et de jeunes gens, sous la direction de M. l'abbé Ricardi.

Les réunions dominicales de jeunes filles font aussi un bien considérable. C'est là que, chaque dimanche, après avoir assisté aux

offices de l'église, de nombreuses jeunes personnes se réunissent sous la surveillance des religieuses ou de leurs maîtresses. Ces réunions dominicales ont lieu dans les locaux de la rue de Flandre, 89, de la rue Gantois, 38, de la rue des Postes, 217, de la rue d'Eylau, 20, de la rue Léon Gambetta, 192, de la rue des Rogations, 46, de la rue Corbet, 2. C'est avec toutes les enfants de Marie formées dans ces pieuses assemblées et d'autres encore qui sont venues des paroisses voisines, qu'on a pu organiser en 1906, dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul, un congrès d'enfants de Marie, sous la présidence de M. le vicaire général Carlier.

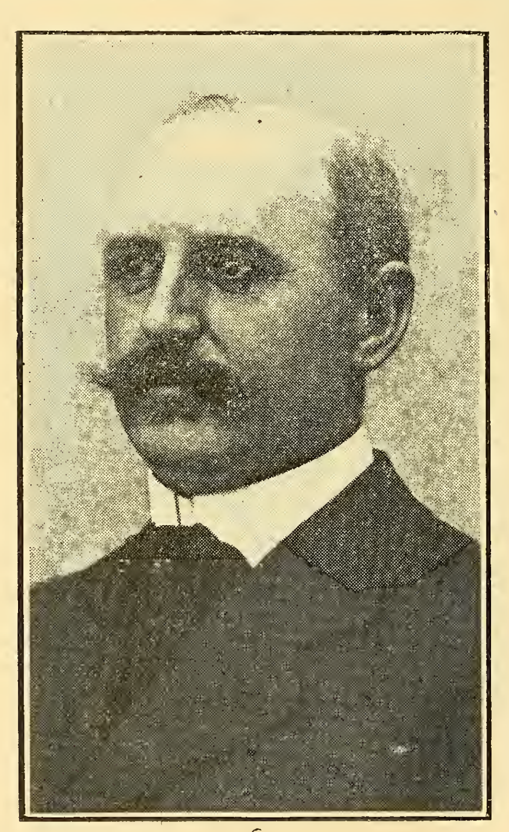
Établissement Saint Louis. Malgré cet imposant ensemble de foyers de préservation pour la jeunesse, M. Carton voulut avoir un cercle d'hommes. C'était encore une entreprise difficile. Il fallait trouver un emplacement près de l'église et les fonds nécessaires. La divine Providence favorisa cette œuvre comme tant d'autres et, le 21 juin 1894, fête de M. le Doyen, on inaugurait le cercle qui prit le nom de son fondateur. C'est un bâtiment superbe, aux vastes dimensions. Le rez-de-chaussée et le premier étage contiennent des salles qui ont chacune 30 mètres de longueur, 14 mètres de largeur et 6 mètres de hauteur. Sur la rue, ainsi que dans une des cours, se trouvent les logements des sous-maîtres des écoles catholiques, organiste, sacristain. Dans la cour d'entrée, une magnifique galerie couverte renferme différents jeux.

Depuis son ouverture, M. Eugène Daubresse est le président respecté du cercle. Aussi ses nombreux amis ont-ils applaudi à sa nomination de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand en juin 1912.


M. E. DAUBRESSE

Dans ce cercle, les employés comme les ouvriers viennent, chaque dimanche, chercher d'honnêtes récréations et s'instruire dans des conférences que font durant l'hiver quelques orateurs en renom. Ce n'est pas seulement un rendez-vous pour les différentes classes de la société, mais de plus en plus la maison des œuvres dont l'action bienfaisante s'étend sur la paroisse entière. C'est là que des demoiselles dévouées réunissent tous les jeudis de nombreux enfants ; c'est ce qui s'appelle *l'ouvroir de N. D. des Anges.* C'est là que se sont fondées les sociétés

d'épargne connues sous le nom de *sociétés de Vingt*, que s'assemblent les membres de la *conférence Saint-Eubert;* là que fut fondée l'*œuvre des Petits* par un groupe de jeunes gens qui, à la Noël, distribue vêtements, jouets, coquilles aux enfants pauvres des écoles catholiques de la paroisse ; là que se font tous les jours les catéchismes pour les enfants des écoles municipales ; là que s'assemblent les différents groupements du Comité catholique récemment fondé selon les désirs de Mgr Delamaire. C'est là aussi que, pendant sept mois de l'année 1897, on transforma la vaste salle du premier étage en grandes classes pour contenir les 400 enfants de l'école de la rue de Flandre laïcisée à cette époque. C'est là, dans une aile séparée, qu'est installée la *bibliothèque Notre-Dame* qui offre aux abonnés des lectures saines et variées ; là que se sont recrutés principalement et que se réunissent les groupes de la *Jeunesse Catholique* et des *Catholiques Français* dont la formation récente donne déjà de si belles espérances ; là enfin que s'est fondée, en 1907, la *ligue des Femmes Françaises*, dont l'action religieuse et sociale pénètre jusqu'aux plus humbles courettes de la paroisse.



M. FLORENT BINAULD

Le Nouveau Lille. — Presque à la même époque que le cercle Saint-Louis, se fondait l'établissement du Nouveau-Lille dans la rue Léon Gambetta. La société qui avait fondé le Nouveau-Lille avait l'intention d'en faire une salle de spectacle et de conférences ; mais, faute de clients, le comité se vit dans la nécessité de vendre l'établissement. En 1901, il fut racheté par une excellente société qui en fit le centre d'une action politique et sociale intense.

Aujourd'hui, M. Florent Binauld, conseiller général et adjoint

au Maire de Lille, est le président très actif et très aimé d'une armée d'élite de 2.600 citoyens luttant avec ardeur pour la défense des idées libérales. Le Nouveau-Lille a été aussi le berceau des syndicats indépendants et le Secrétariat populaire qui fonctionne dans cet établissement a rendu d'inappréciables services aux ouvriers.

La jeunesse mutualiste indépendante, dont M. Parmentier fils est le président, réunit de nombreux jeunes gens dans ce local. Sans être une œuvre paroissiale, le Nouveau-Lille est le rendez-vous des meilleurs éléments des quartiers environnants.

Œuvres charitables. — Les œuvres charitables établies par M. l'Archiprêtre sont également nombreuses. Elles trouvent d'ailleurs dans ce quartier si populeux et en grande partie populaire un élément de prospérité. Que d'œuvres et d'institutions l'impartiale histoire devra inscrire à ce chapitre de la charité dans la paroisse !

C'est *l'association des mères chrétiennes* que dirigent les Sœurs de Charité, rue Gantois. C'est la *crèche Sainte-Marie* dont nous avons parlé et qui rend tant de services aux mères indigentes. C'est *l'œuvre des mariages indigents* établie en 1889, qui s'est étendue sur d'autres paroisses environnantes ; elle a régularisé depuis sa fondation près de 13.000 mariages.

C'est la *maternité Sainte-Anne* et le *dispensaire Saint-Raphaël* dirigés avec une inlassable sollicitude par les Sœurs Augustines. C'est *l'œuvre de la Sainte-Famille* fondée sur l'initiative du Comité particulier des Conférences de Saint-Vincent de Paul et qui réunit aux messes de 6 heures et de 7 heures, le dimanche, près de 300 membres, hommes et femmes, qui déposent, s'ils le veulent, après la messe, leurs petites économies à la caisse du bureau. C'est l'œuvre du *Pain Saint-Antoine* établie en 1894 et dont les ressources vont aux malheureux par les soins du clergé et des institutions charitables. Ce sont les nombreuses conférences de Saint-Vincent de Paul qui vont porter à domicile la parole consolatrice et le pain matériel : la *conférence Saint-Pierre Saint-Paul*, la *conférence Saint-Eubert* fondée en 1902 parmi les membres du cercle Saint-Louis, la *conférence du Patronage Saint-Léonard*, de *l'école Jeanne d'Arc*, de *Saint-François de Sales*, de *Saint-Joseph*, de *Saint-Louis* et de *Saint-Luc* fondées par les étudiants des Facultés Catholiques.

D'autre part, que d'établissements charitables fondés sur la paroisse ! *L'orphelinat Dom Bosco* pour les jeunes gens, *l'orphelinat des jeunes filles* chez les Filles de la Charité, rue Gantois, *l'orphelinat des Dames Consolatrices du Sacré-Cœur* établies en 1898 rue des Stations, 85, et qui, elles non plus, n'ont pas trouvé grâce devant les persécuteurs.

Les *Sœurs du Très Saint-Sauveur dites de Niederbronn* sont venues s'installer dans la rue Colbert, 9, en 1882. Elles y étaient appelées par le R. P. Fristot, jésuite lorrain en résidence à Lille, et avec l'autorisation de M. l'abbé Simonis, supérieur général de la Congrégation et député alsacien au Reichstag. Un comité de Dames lilloises se chargea d'acheter une maison pour y installer les six nouvelles religieuses et leur très aimée supérieure, la sœur Marie-Bernardine. Mais les bonnes sœurs furent vite débordées de travail dans le quartier populeux de Wazemmes. Les dames patronnesses achetèrent en 1885 une maison contiguë au couvent des sœurs. A cette époque le nombre des religieuses fut porté à quinze, puis à vingt-deux en 1889. Pendant l'année 1891 on construisit au fond du jardin un bâtiment spacieux avec chapelle, salles de travail, dortoirs. Actuellement trente-trois sœurs visitent, soignent, veillent à domicile et assistent spirituellement les malades des quartiers environnants.

Le 16 mars 1897 une nouvelle congrégation venait s'installer dans la paroisse, (rue des Stations, 109), c'étaient les *Petites Sœurs de l'Assomption*. Ces religieuses se consacrent exclusivement au soin des malades pauvres à domicile. Elles font le ménage, la cuisine, soignent les enfants. En un mot, elles sont les servantes du pauvre et de sa famille afin de les gagner à Dieu. Depuis leur arrivée et sous la direction du clergé paroissial, les Petites-Sœurs s'occupent avec une grande intelligence et un dévouement complet, non seulement du soin des malades pauvres, mais de la réhabilitation des mariages, de la première communion des jeunes filles dont l'âge ne permet plus de suivre les écoles primaires. Deux réunions mensuelles, l'une d'hommes, l'autre de femmes ont lieu chez elles pour compléter l'éducation religieuse de leurs protégés. C'est là une féconde initiative que Mgr l'Archiprêtre se plaît à encourager par sa présence et ses conseils.

En 1899, les Petites-Sœurs s'installèrent rue Notre-Dame, 282. Elles y sont actuellement au nombre de huit, sous la direction de la mère Marie-Gabrielle. La mère Marie de l'Eucharistie fut la fondatrice de la maison.

La persécution qui ne respecte rien a déjà traduit la première supérieure en police correctionnelle pour crime de charité !!! « Hors concours » pour le dévouement, on voudrait les déclarer « hors la loi » pour la liberté. Espérons que la Providence nous conservera ces dévouées servantes des pauvres !

Œuvres de piété. — Le bilan des œuvres de piété que M. l'Archiprêtre a encouragées ou fondées est aussi considérable.

L'église paroissiale dont l'ameublement était inachevé fut l'objet des sollicitudes de M. Carton. Il fit bâtir, nous

l'avons vu, de superbes sacristies avec dépendances. A l'occasion de son jubilé sacerdotal, en 1893, l'église fut repeinte et restaurée ; il édifia le magnifique autel de N.-D. du Perpétuel-Secours où vont prier chaque jour de nombreux fidèles ; il fit placer les statues de saint Pierre et de saint Paul, patrons de la paroisse, de saint Antoine de Padoue, le grand protecteur des affaires temporelles, de saint Jean-Baptiste de la Salle, du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, dont les fêtes furent célébrées avec splendeur, de saint Charles Borromée. Deux nouveaux confessionnaux semblables aux anciens furent élevés par ses soins. Les vitraux en grisaille de la grande nef contribuèrent à la décoration de l'église. Un calorifère à vapeur à basse pression remplaça l'ancien dont le fonctionnement était peu satisfaisant.

De nombreuses fondations pieuses furent faites à la Fabrique sous le pastorat de M. Carton. Elles ont été pour la plupart la proie d'iniques gouvernants, au mépris de la dernière volonté de leurs auteurs.

Dans une paroisse où une population flottante amène un renouvellement constant de paroissiens, il est nécessaire de convoquer les fidèles à des exercices solennels qui aident puissamment à la pratique de la religion. M. l'Archiprêtre s'est fait un devoir de donner à son peuple le grand bienfait d'une *mission* tous les quatre ans. Les Jésuites, les Rédemptoristes et les Lazaristes furent appelés à diriger ces exercices qui, donnés tour à tour en langues française et flamande, eurent toujours un très grand succès et furent souvent chez ceux qui les suivirent le point de départ d'une vie sérieusement chrétienne.

Nombreuses sont les confréries qui ont été maintenues ou créées. La *Confrérie du Saint-Sacrement* fondée, nous l'avons vu, en 1824, et qui compte 90 membres ; la *Confrérie des Trépassés*, fondée en 1881 par M. l'Archiprêtre ; la *Confrérie du Sacré-Cœur* ; celle de *N.-D. du Perpétuel-Secours*.

Dans ces derniers temps, d'autres œuvres de prière qui répondaient aux besoins actuels furent aussi fondées. Outre l'Adoration perpétuelle du dimanche où se fait la solennité de la fête de saint Pierre et de saint Paul, patrons de la paroisse, Mgr Carton établit encore l'*Adoration nocturne* dans laquelle quelques hommes dévoués passent la nuit en adoration, une fois par mois ; l'*Adoration quotidienne* commencée en 1899 et qui réunit à toute heure du jour quelques adorateurs du saint Sacrement. C'est ensuite

l'*Association de prière et de pénitence* fondée à Lille en décembre 1902, qui a son siège dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul, et dont M. le Doyen fut nommé directeur diocésain. C'est l'*Adoration mensuelle des hommes* qui, le troisième vendredi de chaque mois, rassemble les bons chrétiens autour de l'autel, une heure durant. C'est l'*Œuvre de Sainte-Élisabeth* pour l'entretien et la confection des ornements sacrés et la décoration des autels.

Un *Bulletin paroissial* des plus intéressants qui se fait dans tous les foyers l'écho de toutes ces œuvres, vient, chaque mois, rappeler aux paroissiens les fêtes et les réunions, et donne les enseignements catholiques sur toutes les questions et les préoccupations du moment.

L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH. — Comme son prédécesseur, M. Carton s'attacha à ouvrir de nouvelles paroisses reconnues nécessaires depuis longtemps, mais à l'ouverture desquelles le gouvernement mettait obstacle. Il résolut de les ouvrir quand même en y employant un peu de prudence.

De concert avec M. l'abbé Deram, curé de Saint-Vincent de Paul, et M. le chanoine Vallin, M. Carton fonda la paroisse Saint-Joseph en 1899.

M. le chanoine Vallin fut le premier curé de cette nouvelle paroisse. Il avait été clerc de notaire et avait voulu par dévotion, disait-il, recevoir les grâces des sept sacrements. Devenu veuf, il entra dans les ordres, mais l'ancien clerc de notaire survécut toujours sous le prêtre zélé. Saint Mathieu n'était-il pas sorti d'un bureau de péage pour venir à Notre Seigneur ? M. Vallin aimait à s'occuper d'achats de terrain, de constructions d'églises et d'écoles. Il fit tourner au service de Dieu et du prochain ses remarquables aptitudes de financier et chez lui l'homme d'affaires vint plus d'une fois en aide à l'homme d'œuvres. Il cachait sous une certaine brusquerie de formes et d'allures un cœur vraiment dévoué à l'église et à ses frères malheureux. Il passa les quarante années de son ministère dans cette partie du Nouveau-Lille. Pendant treize ans, il fut vicaire à Saint-Vincent de Paul, puis, sans quitter complètement cette paroisse, il devint chapelain, et curé de Saint-Joseph. Quand se forma à Lille le comité pour la création des nouvelles églises, M. Vallin en fut pendant vingt ans



M. LE CHANOINE VALLIN

la cheville ouvrière. Lorsqu'il fallut un quêteur pour créer et entretenir dans les paroisses pauvres les écoles catholiques, M. Vallin accepta cette lourde charge avec un surnaturel courage et une joyeuse bonne volonté. Vint l'heure des pèlerinages de Lourdes qu'il fallait lancer et organiser, ce fut sur M. Vallin qu'on jeta les yeux. Pour sa paroisse il créa des écoles libres, il fonda le pèlerinage à Saint-Joseph, et, pendant tout le mois de mars, tout le monde pieux de Lille se rend à l'église Saint-Joseph pour y satisfaire sa dévotion et se rappeler les exemples du grand saint. C'est pour reconnaître et récompenser les mérites de M. Vallin que l'Archevêché le nomma chanoine honoraire en 1891.



M. L'ABBÉ DESMARCHELIER

M. Vallin mourut le 21 juillet 1901. Il eut pour successeur M. l'abbé Lamstaes, directeur du patronage Saint-Léonard, nommé doyen de Comines en 1906 et remplacé par M. Desmarchelier, curé d'Avelin.

L'église Saint-Joseph fut bâtie rue Gantois en 1875, et demeura ouverte comme chapelle depuis cette date jusqu'en 1899, époque où elle devint église paroissiale. Elle est malheureusement trop petite pour une population de 14.460 habitants. La paroisse est formée de deux parties :



ÉGLISE SAINT-JOSEPH

l'une prise sur Saint-Vincent de Paul comprend environ 9,000 habitants, l'autre sur Saint-Pierre Saint-Paul comprend 5.000 âmes. Il entre dans les projets de M. l'abbé Desmarchelier de bâtir une nouvelle église digne d'une agglomération de cette importance et du culte de Saint-Joseph, très en honneur dans toute la ville de Lille. Il arrivera à son but et il aura bien mérité de la paroisse et de la ville.

Église Saint Benoît-Labre. — Bâtie en 1883 sur le terrain de l'œuvre des églises, elle fut ouverte en 1901 avec une population d'environ 12.000 paroissiens.



ÉGLISE SAINT-BENOÎT LABRE

Cette église, de style roman, fut bénite par M. le chanoine Carton le 22 novembre 1889. Elle servit d'abord aux sœurs de la Sainte-Enfance comme chapelle privée. Peu à peu on habitua les enfants et les fidèles du quartier à la fréquenter en leur donnant plus grandes facilités pour les offices du dimanche. L'ouverture de l'église se fit d'une manière lente, mais sûre, et, en 1901, à la grande joie des habitants et commerçants du quartier, Mgr l'Archevêque nomma M. l'abbé Virleux, vicaire de Saint-Maurice, premier curé de Saint-Benoît-Labre. La nouvelle paroisse est prise presque entièrement sur la paroisse mère. Malgré l'ex-

trême pauvreté de ce milieu ouvrier, M. Virleux a su maintenir les écoles libres et les patronages, créer un cercle catholique très



M. L'ABBÉ VIRLEUX

florissant et enrayer la crise de l'apprentissage en établissant un atelier d'ajustage et de serrurerie.

Depuis la paroisse de Saint-Vincent de Paul, jusqu'à celle de Saint-Benoît-Labre en y ajoutant celles de Notre-Dame de Consolation, du Sacré-Cœur, de Saint-Michel

et de Saint-Joseph, quelle belle couronne autour de l'église mère! C'est ce que représente la couverture de ce volume.

La persécution.— On juge de la valeur d'un officier général revenu des grandes guerres par le nombre des blessures qu'il a reçues en combattant pour son pays. De même, on peut apprécier le courage surnaturel d'un prêtre d'après les attaques dont il a été l'objet de la part des ennemis de la foi. Pourquoi faut-il ajouter que depuis quelques années, c'est surtout des pouvoirs publics que sont venus les attentats les plus graves contre les membres les plus zélés et les plus éminents du clergé et contre les meilleurs fidèles ?

Ici encore, laissons parler les faits. Le 14 juin 1897 on organisait à Lille une manifestation catholique pour revendiquer la liberté des processions. On devait se rendre de l'église Saint-Maurice à celle de Saint-Pierre Saint-Paul en chantant des cantiques populaires. La municipalité socialiste jugea la chose intolérable et le gouvernement condamna comme d'abus Messieurs les Doyens de Saint-Maurice et de Saint-Pierre Saint-Paul. Cette condamnation fut encadrée et mise en bonne place dans la salle à manger du presbytère où elle reste comme un titre de gloire pour M. Carton et un sujet d'édification pour tous les visiteurs.

Il y a quelques années, la municipalité socialiste fit un procès à M. le Doyen pour avoir organisé un cortège de première communion. Naturellement on condamna le délinquant qui s'empressa de récidiver l'année suivante.

L' « inventaire ». — On se rappelle cette époque douloureuse pour les catholiques, où chacun dut défendre son église contre les « inventorieurs » officiels. On nous saura gré de reproduire intégralement le récit de l'inventaire de Saint-Pierre Saint-Paul opéré le 7 février 1906.

La loi de séparation, votée par les Chambres le 9 décembre 1905, exigeait pour son application un règlement d'administration publique. Ce règlement fut publié en trois parties successives : la première concernait les inventaires des biens meubles et immeubles des Fabriques ainsi que des Menses curiales et épiscopales ; la

seconde se rapportait aux pensions ou allocations attribuées par la loi aux membres du clergé, et la troisième concernait les Associations cultuelles et la transmission des biens ou mieux la jouissance des biens laissés à ces Associations.

Aussitôt que parut le règlement d'administration publique sur les inventaires, des ordres furent donnés pour que sans retard ces inventaires fussent faits partout.

Le 12 janvier, M. le Président du Conseil de Fabrique, M. Sarazin, et M. l'Archiprêtre de Saint-Pierre Saint-Paul, M. Carton, furent avertis, en la forme administrative, par M. Lecomte, commissaire aux délégations judiciaires, que l'inventaire de l'église curiale et de la mense curiale serait effectué le jeudi 18 janvier, à 2 h. 1/2. Ces Messieurs reçurent la communication, mais refusèrent de la signer.

Au jour indiqué, l'inventaire ne put avoir lieu. Voici pourquoi : Le règlement d'administration publique contenait des irrégularités, voire même des illégalités ; il exigeait aussi que les tabernacles fussent ouverts devant les employés de l'enregistrement, afin d'évaluer les vases sacrés qu'ils contenaient. Ces exigences avaient profondément ému l'opinion, et MM. Grousseau et Gayraud, députés, avaient déposé une interpellation dont la discussion fut remise au vendredi 19 Janvier, à la condition que les inventaires ne seraient repris qu'après cette date.

Cependant le 18 Janvier, M. François, sous-inspecteur de l'Enregistrement chargé de l'inventaire de notre Église, se présenta non pas pour opérer, mais simplement pour ouvrir par cette démarche les opérations, et n'être pas obligé à un nouvel avertissement en la forme administrative.

Lorsqu'il se présenta, il y avait dans l'église une cinquantaine de personnes. M. le Doyen et M. Sarazin reçurent M. François et lui remirent, après lecture, une protestation réservant les droits des personnes qui avaient fait des dons à l'Église, comme aussi les droits de l'Église impudemment méconnus par la loi de séparation. M. François reçut la protestation, demanda à ces Messieurs s'ils entendaient faire défaut et ne point assister aux opérations futures. Sur leur réponse affirmative, il se retira.

L'interpellation annoncée eut lieu le vendredi 19 Janvier. Elle eut un résultat pratique, car le Ministre promit de ne pas faire inventorier les tabernacles, et de se contenter sur ce point des déclarations du clergé. Sur les autres points incriminés, il ne céda rien. Le samedi 20 janvier, la Semaine Religieuse publia, dans sa partie officielle, les instructions définitives de Monseigneur l'Archevêque, par rapport à la conduite à tenir par le Clergé et les Fabriques dans la question des inventaires.

Voici la teneur de ces instructions expliquant en détail l'attitude passive, déjà impérieusement commandée par Sa Grandeur :

L'attitude passive consiste particulièrement :

1° A laisser l'église dans son état normal, c'est-à-dire à la laisser ouverte, si elle est ouverte habituellement, et à la laisser fermée, si elle est habituellement fermée ;

2° A ne livrer aucune clef, même celle de l'église ;

3° A tenir les sacristies fermées ;

4° A laisser le Saint Sacrement dans le Tabernacle et si on demande ce qu'il y a dans le tabernacle, à répondre simplement : « Il y a le Saint Sacrement. »

Nous ne permettons pas à Messieurs les Curés, ajoutait Sa Grandeur, de s'absenter, et nous leur demandons d'être dans l'église, pendant l'inventaire, sans y prendre part.

Nous rappelons qu'on ne peut, sous aucun prétexte, se prêter à l'ouverture du tabernacle, et qu'on doit s'y opposer par tous les moyens possibles.

Le 23 janvier, M. le Doyen et M. Sarazin reçurent une lettre recommandée provenant de la direction de l'enregistrement. Elle les avertissait que les opérations de l'inventaire seraient reprises le mercredi 31 janvier à 2 h. 1/2. Six autres paroisses devaient être inventoriées avant Saint-Pierre Saint-Paul : Saint-André, le 25 janvier, à 9 heures du matin. Saint-Michel, le même jour, à 2 h. 1/2 ; Saint-Étienne, le 26, à 2 h. 1/2 ; Saint-Martin, le 27, à 2 h. 1/2. Puis, la semaine suivante : Sainte-Catherine, le lundi 29, à 2 h. 1/2; Saint-Maurice, le mardi 30, à 2 h. 1/2 ; Sainte-Marie-Madeleine, le même jour, à 3 h. 1/2 ; enfin le mercredi 31, pour terminer cette série, Saint-Pierre Saint-Paul, à 2 h. 1/2.

De nombreux incidents se produisirent dans ces inventaires. A Saint-André, on put le matin inventorier l'église, mais on trouva les sacristies fermées, et comme on refusa de les ouvrir, l'agent des domaines, se conformant aux instructions qu'il avait reçues et qui prévoyaient le cas d'un obstacle dans l'exécution de son mandat, se retira pour en référer au Préfet. Dans l'après-midi, à Saint-Michel, l'agent du domaine fut éconduit par les fidèles présents et l'inventaire ne put se faire. Le lendemain, à Saint-Étienne, environ cinq cents fidèles présents mirent à la porte les agents du gouvernement.

Le samedi, à Saint-Martin d'Esquermes, les opérateurs ne purent même entrer dans l'église et durent se retirer sans rien faire.

A Sainte-Catherine, ce fut mieux encore. L'église fut pleine de fidèles longtemps avant l'heure annoncée, et l'agent des domaines ne se présenta même pas. Il n'avait oublié qu'une chose, c'était de prévenir M. le Doyen. Celui-ci protesta en chaire contre ce manque absolu d'égards ; et la foule des fidèles ne voulant pas se contenter de cette protestation, se rendit en masse à la Préfecture pour redire d'une manière plus forte et plus pratique encore son mécon-

tentement. Le lendemain, à Saint-Maurice et à la Madeleine, le mouvement populaire s'accentua encore davantage. Les inventaires n'eurent pas lieu. Leur remise à une date ultérieure indéterminée n'avait été notifiée à MM. les Doyens qu'à 11 heures du matin.

Le mercredi 31 janvier était le jour fixé pour l'inventaire de Saint-Pierre Saint-Paul. Après les manifestations si graves des jours précédents, il n'était pas douteux que de nouveaux incidents se produiraient. Aussi, dans cette prévision, on avait appelé toute la police et toute la gendarmerie. On avait même mobilisé, suivant les usages en cours à notre époque de désarroi, tous les apaches de Lille et des environs. Ces Messieurs, clientèle habituelle des tribunaux, devenaient les meilleurs soutiens de la police gouvernementale. M. le Doyen fut averti, vers 11 heures du matin, par une simple lettre jetée dans sa boîte, que l'inventaire était remis à une date ultérieure. Il était trop tard pour empêcher une manifestation que tout faisait prévoir grandiose. A une heure, les paroissiens commencèrent à affluer, l'église s'emplit rapidement, et, avant deux heures, des barrages établis partout empêchèrent complètement l'accès de l'église.

Le Conseil de Fabrique régulièrement convoqué s'était réuni, dès 2 heures, au presbytère. Tous les membres signèrent, après lecture, la protestation qui devait être remise à l'agent du domaine. Voici cette protestation :

Monsieur,

Il y a quinze jours, vous vous êtes présenté dans cette église pour inaugurer les opérations de l'inventaire prescrit par la loi du 9 Décembre 1905. Monsieur le Doyen et M. le Président du Conseil de Fabrique vous ont alors déclaré qu'ils n'entendaient en aucune façon participer à cet inventaire et que, s'ils ne pouvaient s'y opposer par la force, ils tenaient à protester de tout leur pouvoir contre une mesure qu'ils trouvaient vexatoire et injuste.

Aujourd'hui, au moment où vous allez commencer effectivement vos opérations, le Conseil de Fabrique tout entier tient à s'unir à cette protestation et à donner publiquement les motifs qui l'y font adhérer.

Nous sommes ici les représentants légaux de l'État, et, à ce titre, nous protestons contre une loi éminemment injuste, car elle enlève à nos prêtres un traitement qui n'était que le paiement d'une dette nationale ; elle ravit aux catholiques les églises dont ils ont payé la construction et l'ornementation, et pour comble d'audace et d'impudeur, elle les oblige à entretenir à leurs frais des édifices qu'on leur confisque odieusement.

Nous sommes aussi les représentants de l'Église Catholique dans la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul, et nous tenons à constater que les biens dont nous avons ici l'administration ne viennent pas de l'État et n'appartiennent à aucun titre à l'État. Ce sont des biens

ecclésiastiques relevant comme tels de l'Église et par suite du Pape. Or, la loi en vertu de laquelle vous allez agir méconnaît absolument cette situation et c'est pourquoi, comme mandataires de l'Église, nous ne pouvons coopérer à un acte qui se fait en dehors d'elle et qui surtout se fait contre elle.

D'un autre côté, les biens que vous allez inventorier ont été acquis par la générosité des fidèles de la paroisse. C'est donc aux catholiques de Saint-Pierre Saint-Paul qu'ils appartiennent, c'est à leur usage et à leur usage seulement qu'ils doivent être employés. Or, nous ne pouvons douter que le but final de l'inventaire que vous allez faire ne soit une spoliation future plus ou moins déguisée, plus ou moins retardée, mais selon nous inévitable.

Notre devoir est donc de protester et nous protestons. Nous affirmons notre volonté bien arrêtée de rester les fidèles enfants et les dévoués serviteurs de cette Église catholique que l'on persécute, nous ne voulons pas reconnaître une loi faite contre elle, avant que le Pape nous ait autorisés à la subir ; enfin, nous voulons maintenir tous les droits des paroissiens de Saint-Pierre Saint-Paul sur ce mobilier dont vous allez préparer la confiscation. Nous demandons que cette protestation soit insérée à votre procès-verbal, afin qu'elle soit, dans la mesure du possible, la revendication et la sauvegarde du droit contre la force.

Lille, le 30 Janvier 1906.

Cette protestation ayant été signée par tous les membres du Conseil, ces Messieurs, précédés de M. le Doyen, se présentèrent à la porte du presbytère pour se rendre à l'église. Ils la trouvèrent gardée par quatre agents de police qui avaient ordre de ne laisser passer personne. M. le Doyen se rendit immédiatement auprès de M. Viviers des Vallons, commissaire central, présidant la police et la gendarmerie, et demanda passage pour lui et pour le Conseil de Fabrique. Un refus formel lui fut opposé. M. le Doyen insistant et voulant user du droit légal qu'il avait et qu'avait avec lui le Conseil de Fabrique de se rendre à l'église, le Commissaire Central donna l'ordre de l'arrêter, et deux agents de police le saisirent par le bras. Il commanda de le conduire au poste, puis se ravisant il le fit jeter brutalement dans le presbytère par les agents. Là une lutte s'engagea entre la police qui gardait la porte et le Conseil de Fabrique tout entier qui entendait user de son droit légal de se rendre à l'église. Un certain nombre de jeunes gens qui se trouvaient sur le porche de l'église finirent par comprendre ce qui se passait, ils s'élancèrent, bousculèrent les agents, dégagèrent M. le Doyen et les membres de la Fabrique qui profitant de la bagarre se rendirent, malgré la police, là où le devoir les appelait.

M. le Doyen monta en chaire, protesta contre la conduite illégale de M. le Commissaire Central, fit lecture de la protestation qui devait être lue à l'agent de l'enregistrement chargé de

l'inventaire, et donna rendez-vous aux électeurs au mois de mai, pour détruire à jamais cette loi de malheur votée au mois de décembre sous le nom de séparation.

Le *Credo* fut chanté ensuite et le salut. Aucune manifestation n'eut lieu à la sortie de la part des catholiques ; mais les apaches stipendiés, voulant gagner leur argent, causèrent par-ci par-là des bousculades sans grande importance, sous les yeux bienveillants de la police qui les protégeait visiblement. Ces bagarres amenèrent un certain nombre d'arrestations du côté des catholiques, mais pas une seule du côté des apaches. Ces arrestations ne furent pas d'ailleurs maintenues et aucun procès ne les suivit.

Aussitôt après la cérémonie à l'église, le Conseil de Fabrique se réunit de nouveau au presbytère, et après avoir examiné en détail les divers incidents qui venaient de se produire, il décida d'envoyer à M. le Commissaire Central la protestation suivante :

Monsieur le Commissaire Central,

Les soussignés, membres du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul, protestent avec la plus grande énergie contre la manière dont vous les avez traités ce soir. Ils sont les administrateurs légaux de l'église ; ils ont donc le droit de s'y rendre quand ils le veulent ; ils avaient tout particulièrement le devoir de s'y trouver au moment où de nombreux fidèles y étaient réunis. Des désordres auraient pu d'ailleurs se produire, et leur présence, sous tous rapports, s'imposait. Or vous avez abusé de votre pouvoir au point de leur interdire l'accès de cette église qui est la leur. Vous avez été plus loin, vous avez voulu empêcher M. le Doyen de la paroisse d'y accéder, alors que sa présence était indispensable pour un service religieux. Vous avez même osé le faire arrêter un instant et donner l'ordre incroyable de le conduire au poste, parce qu'il entendait user du droit incontestable de pénétrer dans un édifice dont il a, avec nous et plus que nous, l'administration. Nous protestons énergiquement contre de pareilles manières d'agir et nous donnerons à cette protestation toute la publicité qu'il nous paraîtra nécessaire de lui donner.

Recevez, Monsieur le Commissaire Central, nos sincères salutations.

La première série des inventaires ou mieux des essais d'inventaires à Lille était terminée, mais dans les conditions où les choses s'étaient passées il devenait évident qu'on ne pouvait continuer à les faire et les agents du domaine, qui en étaient chargés par la loi, refusèrent nettement d'y donner leur concours, si l'on ne prenait pas des moyens pour rendre possible leur besogne.

Des incidents divers s'étant produits les jours suivants à Paris, une nouvelle interpellation eut lieu à la Chambre, et la conclusion fut une mise en demeure au Gouvernement d'avoir à faire exécuter

la loi coûte que coûte, et par suite à continuer et à achever partout les inventaires. Le Préfet du Nord reçut des ordres formels dans ce sens. Désirant éviter les désordres qu'il craignait et les accidents qui pouvaient s'en suivre, il demanda à M. Delesalle, Maire de Lille, de chercher auprès de MM. les Doyens et Curés un terrain de conciliation qui permît l'exécution de la loi, en évitant l'effusion possible du sang. M. le Maire accepta ce mandat et convoqua en réunion plénière tous les membres du clergé à la mairie de Lille, le lundi 5 février, à 5 heures du soir.

MM. les Doyens et Curés jugèrent inutile de se rendre en corps à cette réunion et déléguèrent, pour les représenter tous, MM. les Archiprêtres de la ville, c'est à dire Monseigneur Lasnes et M. le chanoine Carton.

La réunion eut lieu à l'heure indiquée. M. Delesalle reçut ces Messieurs entouré de cinq de ses adjoints. Il exposa nettement la situation. Le Préfet avait des ordres formels d'exécuter la loi. L'inventaire qu'elle exigeait se ferait donc malgré toutes les oppositions qu'on pourrait mettre. D'un autre côté, la population était surexcitée et des désordres graves pouvaient surgir. Il venait d'y avoir des luttes sérieuses à Paris dans les églises de Sainte Clotilde et de Saint-Pierre du Gros-Caillou. Il faudrait prendre toutes les mesures pour que de pareils désordres ne se produisent pas à Lille. Quels seraient les moyens à prendre pour cela ?

Monseigneur Lasnes prit la parole et déclara que, dans cette question, le clergé de Lille entendait s'en tenir rigoureusement aux instructions de Monseigneur l'Archevêque publiées le 10 janvier dans la partie officielle de la *Semaine Religieuse*.

Ces instructions imposaient l'attitude complètement passive, et par suite obligeaient à ne livrer aucune clef, à tenir les sacristies fermées, et pour les églises, à les maintenir ouvertes ou fermées, selon les usages ordinaires, sans les modifier en rien. En conséquence, si l'on se présentait pour l'inventaire aux heures où les églises étaient ouvertes, elles resteraient ouvertes; si au contraire on se présentait aux heures où elles étaient fermées, elles resteraient fermées. M. Carton, archiprêtre de Saint-Pierre Saint-Paul, ajouta un mot. Il déclara que les églises ne seraient ouvertes aux heures ordinaires que si les fidèles pouvaient y accéder. Si au contraire des barrages établis par la police interdisaient aux fidèles l'accès de l'église, on n'aurait aucune raison de l'ouvrir et on ne l'ouvrirait pas. L'entrevue se termina dans ces conditions.

Le même jour, à 8 heures du soir, le Conseil de Fabrique de Saint-Pierre Saint-Paul se réunissait au presbytère. M. le doyen donna communication des instructions de Monseigneur et de l'entrevue à la mairie. Le conseil prit immédiatement des résolutions conformes aux instructions de Monseigneur et aux déclarations de MM. les archiprêtres au maire de Lille. De plus, comme désormais

on ne devait plus être averti du jour où aurait lieu l'inventaire, il fut décidé que M. le doyen tiendrait des convocations prêtes, et qu'au premier appel, le conseil se réunirait d'urgence au presbytère. Le lendemain mardi, l'inventaire se fit à Saint-Maurice. A Saint-Pierre Saint-Paul, on mit aux deux grand'portes des verrous pour les maintenir davantage contre les attentats prévus.

Le mercredi 7 février, toutes les mesures furent prises dès le matin. Les portes furent soigneusement fermées à 11 h. 1/2. Deux vicaires furent désignés pour garder l'église, deux pour les sacristies. Un certain nombre de laïcs de la paroisse et de jeunes gens des Facultés Catholiques se joindraient à eux.

Les portes devaient rester fermées et les clefs rester dans les serrures, afin qu'on ne put les ouvrir.

Nos prévisions se réalisèrent. M. Faure et M. Binauld arrivant successivement de bonne heure au presbytère annoncèrent comme certaine l'arrivée des troupes et de l'agent chargé de l'inventaire.

Les convocations pour le Conseil de Fabrique furent immédiatement lancées et, pour deux heures, tous les membres du Conseil se trouvèrent réunis au presbytère, sauf M. Daubresse qui, demeurant à Mons-en-Barœul, n'avait pu être touché par la convocation. Peu de temps après, les troupes mises sur pied garnirent la place Nouvelle-Aventure, les rues Notre-Dame et Colbert, les rues du Marché et des Sarazins. Douze cents hommes formés de la police, de la gendarmerie, des chasseurs, du 43me d'infanterie, assuraient la sécurité de cette singulière et un peu ridicule opération.

Le Commissaire central, ayant disposé toutes ses forces, attendit avec impatience l'ouverture des portes de l'église. A 2 h. 3/4 un commissaire de police se présenta au presbytère et fut introduit devant tout le Conseil de Fabrique réuni. Il remit à M. le Doyen un pli fermé qui fut déposé immédiatement entre les mains du Président du Conseil et le commissaire se retira. Ce pli renfermait une lettre de M. François, agent du domaine, chargé de l'inventaire à Saint-Pierre Saint-Paul.

Voici cette lettre :

« Monsieur le Curé-Doyen,

Conformément aux instructions qui me sont données par M. le Préfet du Nord, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les opérations de l'inventaire à Saint-Pierre Saint-Paul, seront reprises aujourd'hui à partir de 2 h. 1/2. Veuillez agréer, etc. ».

On annonçait donc à 2 h. 3/4 que l'inventaire allait commencer à 2 h. 1/2 !!!

A 3 h. 1/4, M. Roussenac, commissaire de police du quartier, se présenta à son tour et vint offrir à M. le Doyen et au Conseil de Fabrique l'accès de l'église, leur garantissant libre passsage. On le

pria de passer au salon, et immédiatement, le Conseil prit la délibération suivante :

« Considérant que, par suite des barrages établis par la police, l'accès de l'église est interdit aux paroissiens, le Conseil de Fabrique déclare faire défaut, et entend ne se rendre à l'église que lorsque tout le monde pourra y accéder ».

M. Sarazin, président du Conseil, accompagné de M. Lefebvre et de M. Binauld, porta cette décision à M. Roussenac. La police se trouvant obligée, pour pénétrer dans l'église, de fracturer la porte, se décida à cette opération ; mais, n'ayant pas prévu un obstacle de ce genre, car c'était la première fois qu'on lui refusait l'entrée, elle était mal outillée. Le serrurier, Paul Lebrun, qu'elle avait amené, et qui devait se faire une réputation des plus tristes dans les cambriolages légaux de la région, n'avait apporté qu'un simple trousseau de clefs. Il tenta divers essais pour crocheter la grand'porte latérale, mais, à cause de la clef mise dans la serrure et maintenue par un lien solide, il ne put y arriver. On dut alors recourir à la force. On brisa successivement deux haches, et finalement, on fit appel à un pompier de la rue de Flandre. Après un long travail, la porte céda, et on pénétra dans l'église.

Pendant que M. François faisait avec une rapidité vertigineuse l'inventaire de l'église, on essayait de crocheter la sacristie, dont la serrure avait été consolidée par un montant en bois parfaitement adapté à la porte.

Le travail fut long, et ce n'est qu'après une demi-heure d'efforts que l'on parvint à pénétrer dans la sacristie. Il était déjà soir. Aussi, on procéda avec une rapidité inouïe, si bien que l'inventaire ne fut qu'une simple satisfaction dérisoire accordée à la loi, sans pouvoir fournir une donnée sérieuse. Tout était terminé à 5 h. Les dégâts de cette opération portaient sur la grand'porte latérale, sur la porte de la sacristie, et surtout sur l'autel de la Sainte Vierge, détérioré par les instruments un peu primitifs du pompier auquel on avait dû recourir. Les serrures des diverses armoires avaient aussi dû être forcées. L'ensemble des dégâts a été évalué à environ 500 fr. M. le Doyen envoya immédiatement à l'Archevêché un rapport détaillé sur ce qui s'était passé, et il reçut par retour du courrier la lettre suivante, pour Monseigneur Lasnes et pour lui :

« Chers Messieurs les Archiprêtres,

Je tiens à vous exprimer la profonde satisfaction que j'ai éprouvée au récit qui m'a été fait de tout ce que vous avez tenté pour obéir à mes instructions et sauvegarder les droits de l'Église. Je vous en remercie. Vous ne pouviez ni ne deviez faire davantage. Une fois encore, le clergé du diocèse de Cambrai, celui de Lille en particulier, a donné l'exemple du calme uni à la vaillance, dans

l'accomplissement de son devoir. Honneur à lui, honneur à vous, Messieurs les Archiprêtres !

Les conséquences morales des tristes évènements de ces derniers jours retombent de tout leur poids sur ceux qui les ont provoqués. L'histoire impartiale en sera juge, en attendant le juste jugement de Dieu, auquel tous nous en appelons.

Mais, si l'ouverture sacrilège de nos églises par la force armée nous afflige profondément, le réveil des consciences catholiques qu'elle provoque nous donne espérance ; bientôt peut-être, l'heure de Dieu sonnera-t-elle ! En l'attendant, demeurons tous inébranlablement attachés à notre devoir.

Recevez, chers Messieurs les Archiprêtres, l'assurance et l'expression de mon absolu dévouement et de mon affectueux respect en N. S.

M. A. Sonnois, archevêque de Cambrai ».

Après les inventaires, le ridicule délit de messe fut imaginé par les francs-maçons aux abois. M. l'archiprêtre qui refusa comme tous les curés de se munir d'une autorisation pour célébrer le Saint-Sacrifice, fut traduit devant les tribunaux, mais cette fois acquitté.

Jubilés de M. Carton. — Le long et fructueux ministère de M. Carton devait avoir sa récompense terrestre dans les fêtes jubilaires de 1893 et de 1906, et de la prélature en 1909.

Déjà en 1893, les paroissiens avaient fêté dignement le jubilé de 25 années de sacerdoce. A cette occasion, M. le chanoine Joleaud, doyen de Saint-Pierre à Douai, fit entendre une parole éloquente et émue, et une somme de 17.000 francs fut recueillie pour restaurer les peintures de l'église.

Vingt-cinq années passées dans cette paroisse populeuse de Saint-Pierre Saint-Paul, au milieu des sollicitudes pastorales ! Voilà ce que les paroissiens, malgré les tristesses des temps, ont voulu redire à tous les échos dans les fêtes jubilaires du 22 juillet 1906.

Mgr l'Archevêque s'associait de cœur à cette fête et y déléguait M. le vicaire général Carlier. Dès le matin, nombreuses furent les communions à la messe de 7 heures, rehaussée par les chants de la chorale de la Sainte-Famille. A 9 heures et demie, toutes les sociétés paroissiales d'hommes se réunissent au cercle pour se rendre de là à l'église. Les cloches sonnent à toute volée. Le clergé

et la maîtrise en habit de chœur vont chercher le cher jubilaire au presbytère. M. le doyen apparaît en chape ayant à ses côtés M. le vicaire-général Carlier, et suivi du conseil de fabrique et de sa famille. La foule respectueuse et recueillie suit le cortège et remplit bientôt la vaste église pour assister à la messe solennelle célébrée par le jubilaire. Que dire de la décoration artistique de l'église avec ses riches draperies blanches et rouges, de la maîtrise paroissiale qui, sous la direction de M. Paul Boulinguez, interprêta supérieurement la messe de Riga ! Après l'évangile, M. le vicaire général Carlier retraça avec éloquence la vie et les œuvres de M. Carton, et lui présenta en son nom et au nom de Mgr l'archevêque ses vœux et ses félicitations.

Au presbytère, après la messe, M. Antoine Sarazin, président du conseil de fabrique, se fit l'interprête du conseil et remit au vénéré jubilaire un superbe Christ en ivoire portant l'inscription suivante : « A M. le Chanoine Carton, Doyen de Saint Pierre Saint Paul, souvenir de jubilé 1881-1906 ».

Les vêpres furent chantées en présence d'une affluence considérable. M. le doyen prit la parole et fit monter ses actions de grâces vers Dieu, il remercia Mgr l'Archevêque de Cambrai, M. le vicaire général Carlier et tous ses paroissiens. En jetant un coup d'œil rapide sur les œuvres qu'il avait pu entreprendre, il constata non sans tristesse que la franc-maçonnerie toute puissante les avait violemment secouées, mais qu'aucune de celles dont le sort dépendait de lui n'avait péri jusqu'ici. En présence des dangers qui menacent la France, l'union seule sera notre force.

On peut évaluer à 3.000 le nombre des fidèles qui assistèrent à chacune des cérémonies de ce jubilé.

La journée se clôtura le soir au cercle Saint-Louis, où furent assemblés les représentants et les délégations de toutes les œuvres paroissiales. Chaque œuvre fondée ou soutenue par le digne pasteur eut un chant ou un mot de circonstance pour le jubilaire. Quand les chants furent terminés, M. Eugène Daubresse, président du cercle Saint-Louis, se leva et fit l'éloquente énumération des œuvres de la paroisse, dont M. l'Archiprêtre fut le créateur ou le soutien. Il lui remit, aux applaudissements de tous, un bronze d'art, représentant le saint curé d'Ars, le modèle des curés zélés. Cette fête jubilaire fut organisée par les soins intelligents et dévoués de MM. les vicaires et des membres du conseil de fabrique.

La prélature.— Le dimanche 6 juin 1909, la paroisse célébra en une solennité merveilleuse et touchante l'élévation à la prélature romaine de son éminent et vénéré pasteur. Sa Grandeur Monseigneur Delamaire avait tenu à présider cette fête, à laquelle s'était associée toute la population de Wazemmes et dont l'éclat fut

rehaussé par la présence de nombreuses notabilités religieuses.

L'église, ornée avec le meilleur goût, eut peine à contenir la nombreuse assistance qui se pressait à la messe, dite par Monseigneur Carton et chantée par la maîtrise, comportant pour la circonstance 150 exécutants. A l'évangile, Monseigneur Margerin, recteur de l'Université Catholique de Lille, prononça un éloquent discours, dans lequel il mit délicatement en relief la vie d'apostolat de Monseigneur Carton, tout à la fois homme de Dieu et homme du peuple.

A midi et demi, un banquet de 150 couverts réunit dans la salle du cercle Saint-Louis toutes les notabilités de la paroisse outre les nombreux ecclésiastiques présents à la cérémonie.

Une foule considérable se pressait encore à l'église pour les vêpres, présidées par Mgr Carton. A la suite du *Magnificat*, celui-ci adressa une émouvante allocution à ses paroissiens, à qui il exprima toute sa reconnaissance pour la confiance qu'ils lui avaient accordée pendant vingt-huit ans.

Pour clore cette magnifique journée, les paroissiens furent conviés à se rendre au cercle Saint-Louis, afin de présenter leurs hommages au prélat, qui de nouveau exprima ses plus vifs remerciements.

Le retour au presbytère fut presque une marche triomphale au milieu de l'enthousiasme débordant.

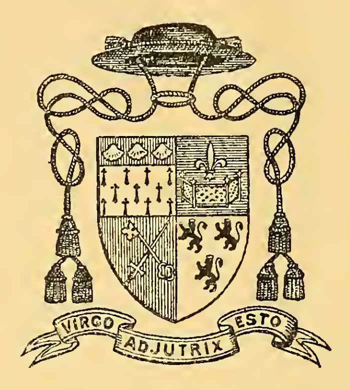
Telles sont les œuvres de l'archiprêtre vénéré qui a donné la plus belle part de son existence à notre paroisse ; elles parlent suffisamment en sa faveur sans qu'il soit nécessaire de fixer davantage les traits de son caractère : travailleur infatigable, conseiller prudent et audacieux tout à la fois, organisateur éclairé et persévérant.

« L'action du vénéré jubilaire est avant tout paroissiale, mais son influence s'étend bien au-delà des limites de la paroisse. Elle s'exerce sur les paroisses voisines dont il est le doyen très judicieux et justement apprécié ; elle s'exerce sur la contrée dont il est l'éminent archiprêtre toujours consulté ; elle s'exerce sur le diocèse auquel très souvent, par ses avis venus à propos, il a ménagé les plus sages directions ; elle s'exerce sur l'Église toute entière qui a les regards fixés sur Lille et sur Cambrai [1] ».

---

1. Discours de M. le vicaire-général Carlier, au jour du jubilé, 22 juillet 1906.

M. Carton était bien l'homme choisi par la Providence pour diriger notre populeuse paroisse dans les temps difficiles que nous vivons. Puisse son action intelligente et bienfaisante se faire sentir encore pendant de longues années !



ARMES DE MONSEIGNEUR CARTON [1]

VICAIRES. — Nombreux furent les vicaires qui, durant les 31 années de pastorat de Mgr Carton, furent appelés à le seconder. Nous ne pouvons en donner qu'une brève nomenclature.

MM. *Édouard* HAMEZ (1882-1884), prêtre auxiliaire à Rosendaël ; *Eugène* DEMARETZ (1883-1887) ; *Germain* BAELDE (1883-1890), curé d'Oost-Cappel ; *Henri* LELEUX (1884-1892), décédé curé de Dorignies en 1904 ; *Alphonse* BERNARD (1884-1885) ; *Gédéon* DESCAMPS (1884-1885), curé de Pitgam ; *Jean-Baptiste* CHARLET (1885-1888), décédé curé de Robersart [2] ; *René* LIBBERECHT (1886-1889), décédé à Hondschoote en 1889 ; *Augustin* GERME (1886-1888), décédé curé de Boulogne en 1902 ; *Eugène* BOTTIAU (1887-1889), décédé en 1889 dans sa famille ; *Eugène* GUIDEZ (1888-1889), curé de Lezennes ; *Alfred* SALEMBIER (1888-1899), curé d'Avelin ; *Alfred* ROUSSEL (1889-1893), décédé religieux salésien en 1898 ; *Louis* LAGACHE (1889-1891),

1. Les armes de Monseigneur Carton rappellent : au 1, la paroisse de Gœulzin ; au 2, la ville de Lille et N.-D. de la Treille ; au 3, la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul ; au 4, Halluin, son pays natal.

2. Voir la notice que lui a consacrée M. le chanoine Salembier.

décédé en 1901, dans sa famille à Wattrelos ; *Camille* Derycke (1889-1895), curé de Boeseghem ; *Hippolyte* Bertrand (1891), décédé à Lille en 1906 ; *Jean-Baptiste* Vallez (1891-1902), curé de Feignies ; *Charles* Deblonde (1892-1907), curé de La Madeleine Saint-Vital ; *Augustin* Delhoutte (1893-1901), curé de Lourches ; *Léonard* Marais (1895-1901), curé de Saint-Antoine à Roubaix ; *Auguste* Guyot (1899-1906), curé de Rousies ; *Louis* Sion (1900-1904), pro-curé du vénérable centenaire de Raches ; *Louis* Davril (1901-1902), curé de Genech ; *Jules* Delporte (1902-1904), vicaire au faubourg Saint-Maurice à Lille ; *Gustave* Dethoor (1902-1904), chapelain de Saint-Jacques à Tourcoing ; *Jules* Morelle (1904-1905), curé de Vieux-Reng ; *Célestin* Loquet (1904-1905), aumônier de l'école Ozanam à Lille ; *Alfred* Quique (1904-1908), curé de Haut-Lieu ; *Léon* Levaast (1905-1911), vicaire à Saint-Jacques de Douai ; *Pierre* Cayet (1905-1906), vicaire à Saint-Étienne de Lille ; *Henri* Destailleur (1906), en fonctions ; *Achille* Delamaide (1906), en fonctions ; *Jérôme* Schabaillie (1907), en fonctions ; *Victor* Devos (1908-1910), vicaire à Wattignies ; *Louis* Dhaye (1911), en fonctions ; *Henri* Gilleron (1911), en fonctions.

Prêtres originaires de la paroisse. — Mentionnons aussi les prêtres originaires de la paroisse, ordonnés durant ces trente dernières années : MM. *Charles* Declerck (1885), curé de Quérenaing ; *Julien* Tison (1889), curé de Rieux ; *Désiré* Herrengt (1889), curé de Damousies et Wattignies ; *François* Carpentier (1891), curé de Templemars ; *Jean-Baptiste* Noulet (1892), aumônier du lycée de Tourcoing ; *Adolphe* David (1898), vicaire de Saint-Louis à Fives ; *Henri* Liège (1898), licencié ès sciences, professeur à l'institution N.-D. de Grâce à Cambrai ; *Edmond* Vandenbossche (1900), licencié ès lettres, missionnaire, décédé professeur au collège de Bangalore, le 20 mars 1905 [1] ; *Denis* Dehouck (1905), vicaire à Lys-lez-Lannoy ; *Fernand* Witz (1907), licencié ès sciences, attaché aux Facultés Catholiques de Lille.

1. Une notice biographique lui a été consacrée par Mgr Baunard.

CONSEILLERS PAROISSIAUX
DE 1804 A 1912

Nous donnons en terminant leur liste par ordre alphabétique.

Beaubois, 1841-1859.
Behague (Louis), 1855-1856.
Beuscart (Louis), 1905.
Binauld (Florent), 1899.
Bonnier, 1821-1822.
Bonte (L. J.), 1810-1811.
Boone, 1828-1835.
Célarier (J.-B.), 1828-1834.
Claimpanain (Ph.Th.), trésorier, 1804-1823.
Coisne, trésorier, 1873-1891.
Courtois, 1858-1877.
Crombet-Mazinghien, 1828-1834.
Daubresse (Eugène), trésorier, 1899.
Décarnin, 1810-1821.
Dehée-Lefebvre, 1836-1844.
Dejaeghère (Auguste), 1809-1810.
Delattre (Théodore), 1843-1845.
Delcourt (Aimé), président, 1880-1881.
Delcourt-Malfait, président, 1845-1879.
Delcourt-Meurisse, président, 1880-1899.
Delcourt-Roquette, président, 1882-1905.
Deledicque-Petit, 1843-1844.
Delpierre, 1846-1859.
Denniel (G.), 1828-1835.
Derote (Théodore), 1804-1809.
Despretz, 1880-1894.
Desquiens, trésorier, 1857-1870.
Ducourouble-Mouton, 1836-1846.
Faure (Henri), trésorier, 1890.
Faure (Louis), 1829.
Flament (Augustin), 1848-1855.
Flinois (Louis), 1834-1855.
Fremaux, 1891-1899.
Hinauld, président, 1810-1821.
Hinauld (Charles), président, 1833-1841.
Jan, 1880-1888.
Joncquère (Auguste), 1834-1837.
Lavainne, 1839-1847.
Lacroix (Jean - Baptiste), président, 1823-1846.
Lavigne (Eugène), 1895-1899.
Lecherf (Romain), 1844-1848.
Lefebvre (Achille), 1880-1890.
Lefebvre (François), 1899.
Lefebvre (Julien), 1880.
Lefebvre-Delebecque, 1829-1835.
Lefebvre-Lambert, 1840-1845.
Lefranc-Meurice, 1836-1838.
Lepée, 1810-1821.
Lepercq-Deledicque, trésorier, 1849-1856.
Lhermitte (François-Joseph), président, 1810-1843.
Lorthioir (J.), 1807-1809.
Macquart (Louis), 1848-1849.
Malfait, 1810-1821.
Masquelier, président, 1847-1852.
Mourcou-Grandel, 1834-1855.
Nauwelaerts (Jean-François), 1821-1832.
Poissonnier, 1856-1861.
Prouvost (Marc), 1807-1809.
Rameau (Charles), 1837-1839.

Remy (Camille), 1873-1891.
Richebé, 1877-1883.
Rigaut, 1829.
Rogez (Henri), 1891.
Rohart (A)., 1828-1841.
Rouzé (Augustin), 1807-1809.
Sarazin-Destailleurs, président, 1884.
Sarazin-Moreau, secrétaire, 1854-1873.
Splette, 1810-1821.
Steverlynck (Amaury), 1883-1899.
Thomas-Lesay, 1900.
Vandenem, président, 1841-1848.
Vandewynckèle - Fonson, 1841-1846.
Vigneron, 1810-1827.
Vilain-Villié (Paul), secrétaire, 1900.
Waroux (J.-B.), 1807-1810.

ÉPILOGUE

En terminant cette histoire qui a occupé et charmé nos moments de loisir depuis plus de quinze ans, qu'il nous soit permis de formuler un vœu qui répond, nous en sommes sûr, aux désirs de tout vrai Wazemmois. C'est de conserver à nos quartiers les noms de Wazemmes, Moulins, La Barre qui légalement ont perdu leur existence, mais qui historiquement peuvent et doivent continuer à subsister.

De même qu'à Paris et dans toutes les villes importantes, un grand nombre de quartiers sont désignés par le nom des communes qui ont été annexées à la cité agrandie, pourquoi ne donnerait-on pas dans les en-têtes de lettres, les factures, les adresses, dans le langage populaire et dans nos coutumes, les dénominations de Lille-Wazemmes, Moulins-Lille, Lille-La Barre comme on dit Lille-Esquermes, Fives-Lille ? Le voyageur sait immédiatement en quel point de la ville il doit se rendre quand on lui rappelle le nom d'un de ces villages annexés en 1858.

Mais par dessus tout, ce qui doit nous pousser à faire revivre ces anciennes dénominations, c'est l'amour de la terre natale ou adoptive, c'est le souvenir de tous les faits qui se sont passés sur cette terre de Wazemmes et que cette histoire a voulu rappeler aux générations présentes et futures.

Puisse-t-elle être bien accueillie par ceux qui ont au cœur l'amour de leur petite patrie et de cette paroisse Saint Pierre Saint Paul, mère de plusieurs autres qui se divisent tout un grand quartier de la populeuse cité lilloise.

TABLE

PREMIÈRE PARTIE

La Seigneurie – La Commune

DEUXIÈME PARTIE

La Paroisse

TROISIÈME PARTIE

Wazemmes pendant la Révolution

QUATRIÈME PARTIE

La Commune de Wazemmes, de 1803 à 1858

CINQUIÈME PARTIE

Annales Paroissiales. 1803-1912

L'impression de cet ouvrage a été terminée

le 20 Juillet 1912



Tiré à huit cents exemplaires




University of
Connecticut
Libraries


BOUND BY
HNM